J
103
H44
1883

CANADA. PARLEMENT.
C. des C.

Procès-verbaux.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

SESSION 1883

PREMIÈRE SESSION DU CINQUIÈME PARLEMENT

DEPUIS LE 8 FEVRIER JUSQU'AU 25 MAI, INCLUSIVEMENT

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1883.

INDEX

-A

ACADIE, CIE DES POUDRES DE L':—Pétition pour charte, 69. Raprort sur l'avis, 107 Bill N° 40: M. Tupper (Pictou), 108. 2me lecture et déféré au *com.* des Bills privés, 140. Rapporté modifié, 188. Délibéré en comité, rapport de progrès, 198. Délibéré de nouveau et rapporté, 242. Motion pour troisième lecture; amendement Amyot, débat,—ajourné, 253. Motion pour renvoyer le bill en comité; délibéré de nouveau et rapport de progrès, 277. Délibéré de nouveau en comité, modifié, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 294. Passé par le Sénat, 382. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 94.

ACCIDENTS ARRIVÉS AUX NAVIRES SUR LES GRANDS LACS ET LA BAIE GEORGIENNE:—Ordre—correspondance relative aux,—pendant les trois dernières années: M. Dawson, 27. Réponse, 228. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, n° 58.

ACCIDENTS SURVENUS SUR LES CHEMINS DE FER:—Ordre—Relevés des,—du Canada, pendant les trois années expirant le 31 décembre 1882: M. Mitchell, 314.
Voir *Grand-Tronc*, 3. *Intercolonial*, 5.

ACCUMULATEUR ÉLECTRIQUE DE FAURE:—Pétition pour charte, 101. Rapport sur l'avis, 136.

"ADELINE," BRICK:—Voir *Tabac*, 2.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:—Voir *Gouvernements provinciaux.*

ADULTÈRE:—Voir *Loi Criminelle*, 3.

AGRICULTURE:—Rapport du ministre pour 1882: M. Pope, 298. Doc. de la session, N° 14.

AJOURNEMENT SPECIAUX:—Pâques, 216. Ascension, 414. Fête de la Reine, 587.

ARPENTEURS FEDERAUX:—Voir *Collége Militaire Royal*, 1.

ARRANGEMENTS COMMERCIAUX AVEC LA FRANCE, L'ESPAGNE, ETC.:—Adresse—Dépêches, etc., échangées entre le gouvernement impérial, celui du Canada et le haut commissaire, touchant les,—M. Blake, 83. Réponse, 362. *Imprimée* 494. Doc. de la session, N° 89.
Voir *Brésil. Relations commerciales.*

ASSOCIATIONS CHARITABLES, PHILANTHROPIQUES, ET DE BIENFAISANCE:—Bill N° 102, pour amender et étendre les prescriptions du chap. 71 des Statuts Refondus du Canada: M. Colby, 277.

ASSURANCES:
1. Rapport du surintendant pour 1881. Doc. de la session, N° 12.
2. Sommaire des relevés des Cies. d'assurances maritimes et contre l'incendie, pour 1882, p. 318. Doc. de la session, N° 12*a*.
3. Sommaires des relevés d'assurances contre les accidents et l'incendie, pour 1882, p. 439. Doc. de la session, N° 12*b*.
4. Ordre, montants totaux des premiums d'assurances contre l'incendie perçus et des pertes soldées pendant les années 1880, 1881 et 1882, à Montréal, Québec, Toronto, etc., par des diverses Cies d'assurances autorisées en Canada: M. Laurier, 439. Réponse, 487. *Pas imprimée*, 560. Doc. de la session, N° 12*c*.

ASSURANCE, CIE NATIONALE D' :—Pétition pour un acte l'autorisant à liquider ses affaires, 49. Rapport sur l'avis, 59. Bill N° 20 : M. Coursol, 60. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 84. Rapporté, 228. Délibéré en comité et rapporté, 253. 3me lecture et passé, 271. Passé par le Sénat, 326. Sanction royale, 591.—46 Vic, chap. 82.

ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE L'INCENDIE, CIE D' :—Pétition pour un acte l'autorisant à réduire son capital versé, 49. Rapport sur l'avis, 59. Bill N° 23 : M. Bossé, 70. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 84. Rapporté amendé, 228. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 242. Passé par le Sénat, 306. Sanction royale, 591. —46 Vic., chap. 83.

ASSURANCE DES CITOYENS DU CANADA, CIE D' :—Pétition pour un acte l'autorisant à réduire son capital, 107. Rapport sur l'avis, 121. Bill N° 67 : M. Curran, 149. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 161. Rapporté, 228. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 242. Passé par le Sénat avec amendement ; concours, 292. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 81.

ASSURANCE DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST, CIE D'—Pétition pour charte, 50. Rapport sur l'avis, 59. Bill N° 24 : M. Sutherland (Selkirk), 70. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 84. Rapport amendé, 146. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 197. Passé par le Sénat, 326. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 84.

ASSURANCE SUR LA VIE "LA FÉDÉRALE," CIE D' :—Pétition pour charte, 50. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 35 : M. Kilvert, 108. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 161. Rapport recommandant le retrait du bill et le remboursement des honoraires ; honoraires remboursés, 270.

ASSURANCE UNION DU CANADA, CIE D' :—Pétition pour faire revivre et amender certains actes concernant la,—et pour faire changer son nom, etc., 49. Rapport sur l'avis, 121. Bill N° 47 : M. Beaty, 122. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 140. Rapport recommandant le retrait du bill et le remboursement des honoraires ; bill retiré et honoraires remboursés, 367.

ATLANTIQUE ET DU NORD OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour un acte étendant ses pouvoirs comme corporation, etc., 89. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 59 : M. Colby, 136. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, etc., 161. Rapporté amendé, 259. Délibéré en comité, rapporté ; 3me lecture et passé, 271. Passé par le Sénat, 354. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 63.

AUDITEUR GÉNÉRAL :—Rapport sur les comptes de crédits pour l'exercice 1881-82 : Sir Leonard Tilley, 37. Déféré au *com.* des Comptes publics, 82. Doc. de la session, N° 6.

B

BAIE DES CHALEURS, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Voir *Chemins de fer subventionnés.*

BAIE D'HUDSON, NAVIGATION DE LA :—Adresse—Copie des renseignements obtenus et de la correspondance avec les autorités impériales touchant la durée de la saison de,—M. Dawson, 71, 72. Réponse, 448. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 104.

BAIE DU TONNERRE ET RIVIÈRE KAMINISTIQUIA :—Mémoire concernant la,—Sir H. Langevin, 564. *Imprimé*, Doc. de la session, N° 27*r*.

BANQUES—LISTES DES ACTIONNAIRES :—Banque des Cantons de l'Est; B. des Marchands du Canada; B. Union du Bas-Canada et B. Jacques-Cartier, 53. B. de la Nouvelle-Ecosse; B. de Windsor, N.-E.; B. de Yarmouth, N.-E.; B. Fédérale du Canada; B. de Saint-Hyacinthe; B. du Peuple; B. du Peuple d'Halifax et B. Standard du Canada, 89. B. de Saint-Jean; B. d'Echange de Yarmouth, N.-E.; B. Impériale du Canada, et B. Ontario, 119. B. de l'Amérique Britannique du Nord, 159. *Pas imprimées*, 495. Doc. de la session, N° 19.

BANQUES ET COMMERCE :—*Com.* permanent à nommer, 13. Rapports, 36. Concours, 42. MM. Catudal et Houde ajoutés, 70. 1er rapport, 113. M. Cook ajouté, 114. M. White (Renfrew) ajouté, 123. 2me rapport, 146. M. White (Cardwell) substitué à M. Landry, 188. 3me rapport, 215. 4me rapport, 223. Bill renvoyé pour plus ample considération, 242. 5me rapport, 270. 6me rapport, résolution recommandant certains changements dans le libellé des bills privés, etc., 318. 7me rapport, 367.

BANQUES ET COMMERCE DE BANQUE :—Comité général pour considérer une résolution concernant l'acte des banques, 34 Vic., chap. 5. En comité, *rés.* adoptée, rapportée, agréée; bill N° 46: Sir Leonard Tilley, 114. 2me lecture, 171. Délibéré en comité, amendé, rapporté, agré, 208. 3me lecture et passé, 248. Passé par le Sénat avec des amendements, 326. Concours, 380. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 20.

BANQUES, CIES. D'ASSURANCES, CIES. DE PRETS, ETC., EN ETAT D'INSOLVABILITE :—Bill N° 103, du sénat, concernant les,- 277. 1re lecture, 311. 2me et 3me lectures et passé, 364. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 23.

BANQUE CENTRALE DU CANADA :—Pétition pour charte, 29. Rapport sur l'avis, 42. Bill N° 16 : M. Beaty, 53. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, etc., 84. Rapporté amendé, 112. En comité, rapporté, 123. 3me lecture et passé, 169. Passé par le Sénat, 208. Sanction royale, 591.—Vic. chap. 50.

BANQUE DU COMTÉ DE BRANT :—Pétition pour charte, 50. Rapport sur l'avis, 121. Bill N° 52 : M. Patterson (Essex), 123. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, etc., 161. Rapporté modifié, 270. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 277. Passé par le Sénat, 345. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 51.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE ET B. UNION DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Pétition pour un acte autorisant la Banque Union à s'unir à la banque de la Nouvelle-Ecosse; pétition de la B. de la N. E., etc., 29. Rapport sur l'avis, 42. Bill N° 10 : M. Tupper (Pictou), 43. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 84. Rapporté modifié, 215. Délibéré en comité, amendé, rapporté 3me lecture et passé, 242. Passé par le Sénat, 326. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 48.

BANQUE DE LONDON EN CANADA :—Pétition pour charte, 69. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 29 : M. Dawson, 82. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 123. Rapporté modifié, 228. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 242. Passé par le Sénat, 306. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 52.

BANQUE DE SAINT-JEAN :—Ordre—Relevés annuels et mensuels depuis 1875, etc.; M. Bergeron, 70. Réponse, 122. *Pas imprimée*, 215. Doc. de la sess., N° 34.

BANQUE DES FERMIERS DE RUSTICO :—Pétition pour un acte pour continuer sa charte, 33. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 23 : M. Davies, 82. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 91. Rapporté amendé, 270. En comité; rapporté, 3me lecture et passé, 277. Passé par le Sénat avec amendements, 371. Concours, 392. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 49.

BANQUE DU NORD-OUEST:

1. Bill N° 112, du Sénat, pour constituer la,—319. Rapport sur l'avis, 153. 1re et 2me lectures, (suspension de la règle 43) et déféré au *com.* des Banques, 325. Rapporté amendé, 367. En comité, rapporté, 3me lecture et passé (tel que modifié), 392. Amendements agréés par le Sénat, 424. Sanction royale, 592.—46 Vict., chap. 53.

2. Pétition pour un acte l'autorisant à changer son nom, 120. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 82: M. Beaty, 171. Ordre rescindé et bill retiré, 314.

BANQUE UNION DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Voir *Banque de la Nouvelle Ecosse.*

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES—Etats généraux :—Beauharnois, Iberville, Montmagny et Saguenay, 159. Arthabaska, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières et Gaspé, 275. *Pas imprimés,* 285. Doc. de la sess., N° 44.

BASSIN DE RADOUB DE LÉVIS :—Voir *Havre de Québec,* 1.

BATEAUX À VAPEUR, ACTE D'INSPECTION DES, (1882) :—Pétitions pour amendements à, l'—29,33, 41, 49, 69.

BATEAUX À VAPEUR, COMMUNICATION PAR :—Ordre—Correspondance touchant l'établissement d'une communication directe entre Montréal, Québec, Saint-Jean, N.-B., Halifax et les ports d'Allemagne : M. Kranz, 109. Réponse, 260. *Imprimée, (laissant de côté la partie imprimée),* 284. Doc. de la sess., N° 71.

BATEAUX A VAPEUR POUR LE LAC DES BOIS ET LE LAC LA PLUIE :—Papiers concernant la construction de,—496. *Pas imprimés,* 561. Doc. de la sess., N° 114.

BATTERIES, " A " et " B "—Ordre—Etat du nombre des officiers, sous-officiers et soldats qui y ont suivi un cours d'instruction, chaque année depuis leur établissement, etc. : M. Ross (Middlesex), 313. Réponse, 427. *Imprimée,* dans les documents de la session seulement, 559. Doc. de la sess., N° 31*e.*

Voir *Collège militaire,* 5.

BERNATCHEZ, N. :—Voir *Tabac saisi,* 1.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:

1. Rapport du bibliothécaire, 14. *Imprimé dans les documents de la session seulement.* Doc. de la session, N° 15.

2. Comité spécial nommé et message au Sénat, 42. Message du Sénat nommant les membres devant se joindre au comité, 59. M. Brecken substitué à M. Jenkins, et message au Sénat, 122. 1er rapport contenant certaines recommandations, le rapport du sous-comité et une lettre de J. G. Bourinot, écr., relative à la préparation d'un traité sur la procédure parlementaire, etc., 265-270. 2me rapport concernant la circulation des livres et constatant que les comptes du bibliothécaire sont exacts, 493.

BILLETS PROMISSOIRES, TRAITES ET LETTRES DE CHANGE :—Bill N° 78, pour amender l'acte 45 Vic., chap. 1, etc.: M. Weldon, 155. 2me lecture et déféré à un comité spécial, 224. Rapporté amendé, 240. En comité, amendé, rapporté et agréé, 253. 3me lecture et passé, 294. Passé par le Sénat, avec amendements; concours, 354. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 21.

BILLOTS DE PRUCHE:—Voir *Droit d'exportation.*

BILLS AMENDÉS PAR LE SÉNAT :—Amendements déférés aux comités permanents, 438. Rapport, 447.

Bills privés :

1. Comité permanent à nommer, 13. Rapporté, 35. Concours, 42. M. Cameron (Victoria) ajouté, 70. M. Brecken substitué à M. Jenkins, 114. 1er rapport, 171, 2me rapport, 188. MM. Landry et Mulock ajoutés, M. et Glen substitué à M. Rinfret, 188. 3me rapport, 203. 4me rapport, 215. 5me rapport, 260. 6me rapport, 291. 7me rapport, 325. 8me rapport, résolutions relatives aux bills privés, 361. 9me rapport, 447.
2. Pétitions pour bills privés ; délai pour les recevoir, 42, 108.
3. Présentation de bills privés ; délai prolongé, 81, 160.
4. Présentation de rapports sur bills privés; délai prolongé, 215, 317, 361, 405.
5. Avis, sous la règle 60, réduit à 24 heures pendant le reste de la session, 325.
6. L'heure pour examen des bills privés étant expirée, la Chambre passe à d'autres mesures, 224.
7. Résolution adoptée par le *com.* des Chemins de fer, recommandant qu'à l'avenir les bills soient libellés de manière à renfermer les clauses des actes généraux se rapportant aux détails des dits bills, 291. Résolution semblable au *com.* des Banques, 318. Résolutions adoptées, 345.
8. Résolution du *com.* des Bills Privés—Que les compagnies privées devant être constituées sous l'autorité de l' " Acte des compagnies à fonds social, 1869," devraient donner, dans leurs pétitions, les raisons particulières qui leur font demander un acte spécial, etc. ; et que le greffier public la substance de cette règle, 361.

Blackeby, A. H. :—Voir *Manufactures*, 2.

Bois de charpente, Manitoba :—Ordre.—Documents et correspondance concernant l'abolition des droits sur le bois de charpente importé dans la province du Manitoba : M. Royal, 109.

Bois de charpente et billots :—Voir *Péages sur les glissoires du gouvernement.*

Bois de construction, Permis pour l'exploitation du :

1. Motion de M. Blake pour un ordre demandant un état du nombre total de demandés et accordés ou refusés, jusqu'au 1er février, 1883. Débat ajourné, 71. Reprise du débat, 182. Motion adoptée, 183.
2. Adresse.—Correspondance concernant l'octroi de,—sur les terres des sauvages dans la province d'Ontario : M. McNeill, 216.

Bois de construction, traverses, poteaux de telegraphe :—Ordre.—Permis et licences octroyés pour abattre du,—et billots dans le district du lac La Pluie et du lac des Bois et leurs tributaires : M. McCraney, 355. Réponse, 521. *Imprimée*, 560. Doc. de la session, N° 118.

Voir *Territoire en litige. Glissoires du gouvernement.*

Bons et Garanties :—Voir *Secrétaire d'Etat*, 2.

Bothwell, Election de : —Voir *Juges*, 5.

Bouées et balises, Lac Huron :—Ordre—Correspondance avec aucune branche de l'administration durant les quatre dernières années, au sujet les bouées et balises dans le chenal nord du lac Huron ; contrats, coût chaque année, etc. : M. Dawson, 91. Réponse, 314. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 87.

Bourinot, J. G. :—Voir *Elections contestées*, 2, 3, *Bibliothèque du parlement.* 2.

Brae, comte de Prince, I.P.E. :—Ordre—Rapport de l'étude faite par un ingénieur a Brae, l'été dernier, etc., : M. Hackett, 355. Réponse, 497. *Pas imprimée*, 591. Doc. de la session, N° 52*c*.

Bresil et Indes Occidentales :—Ordre—Pétition relative au trafic entre le Canada et le,—signée par les principaux marchands de poisson de la côte de Gaspé et de la baie des Chaleurs, etc, : M. Fortin, 356. Réponse, 396. *Imprimée*, 560. Doc. de la session, N° 98.

Voir *Réciprocité commerciale*, 2.

Brevets d'invention, acte concernant les (1872) :—

1. Bill N° 122, du Sénat, pour amender l'—, 417. 1re lecture, 423. 2me lecture ; délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 522. Sanction royale, 593.—,46 Vic., chap. 19.
2. Pétition pour amendements à l'acte, 50.

Brevets d'invention, droits de :—Bill N° 98, pour prévenir la fraude en rapport avec la vente des—, M. Mulock, 229. Ordre rescindé et bill retiré, 399.

Brise-lames à Indian Harbour :—Ordre—Rapports d'ingénieurs concernant la construction d'un—, M. Kirk, 123.

Brise-lames de New-Harbour :—Ordre—Rapports d'ingénieurs concernant la construction du—, M. Kirk, 123. Réponse, 227. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 52*a*.

Brise-lames de Port-Lorne :—Ordre.—An nonce pour la construction du—, M. Weldon, 116. Réponse, 227. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session N° 52.

Brise-lames sur la côte ouest de la baie Liverpool :—Ordre—Correspondance concernant la construction d'un—, M. Forbes, 243. Réponse, 448. *Pas imprimée*, 56. Doc. de la session, N° 52*b*.

Budgets :—Pour l'exercice 1883-84 et message de Son Excellence déférés au *com.* des Subsides, 216. B. supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1883 et Message de Son Exc., déférés au *com.* des Subsides, 427. B. supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1884 et message de Son Exc., déférés au *com.* des Subsides, 506. Autre Budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1884 et message de Son Exc., déférés au *com.* des Subsides, 567. Doc. de la Session, N° 1.

Burland & Cie., G. B. :—Ordres—Correspondance touchant tous traités pour lithographie conclus entre,—de Montréal et le gouvernement, etc., M. Paterson (Brant), 292.

Burpee, Stephen G. :—Voir *Maîtres de poste*, 2.

C

Cable européen, américain, canadien et asiatique, Cie. du (Limitée) :—Requête des directeurs provisoires demandant l'autorisation de déposer leur pétition pour un ordre les autorisant à changer le nom de la Cie ; déférée au *com.* des Ordres permanents, 362. Rapport, 367. Pétition pour charte, 369. Rapport recommandant la suspension de la règle, 51 ; règle suspendue et bill N° 118 présenté ; 1ère et 2ème lectures et déféré au *com.* des Chemins de fer, 379. Rapporté amendé, 405. En comité, amendé, rapporté, agréé, 3ème lecture et passé, 417. Passé par le Sénat, 534. Sanction royale, 593. 46 Vict., chap. 78.

CABLE, OCÉAN PACIFIQUE :—Voir *Télégraphe sous-marin.*

CANAL MURRAY :

1. Motion de M. Platt pour adresse demandant copie de tous rapports d'ingénieurs concernant les deux tracés du,—débat et motion retirée, 176.
2. Réponse à adresse du Sénat concernant la construction du,—*Imprimée (condensée)*, 352. Doc. de la session, N° 83.

CANAUX :—Voir *Grenville, Rapide Plat.*

CANONS :—Ordre, contrat, etc., et paiements se rapportant à la fabrication de canons grand modèle ; M. Blake, 71. Réponse, 521. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 116.

CARAQUET, CIE. DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Chemins de fer subventionnés.*

CARTOUCHES, FABRIQUE DE :—Ordre—Coût de la,—à Québec depuis son installation, etc. : M. Ross (Middlesex), 313. Réponse, 427. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 99.

CASERNES :—Ordre—Rapports sur l'état actuel des vieilles casernes et autres constructions appartenant au gouvernement sur l'Ile-aux-Noix et à Saint-Jean, etc. : M. Bourassa, 439.

CENS ÉLECTORAL :—

1. Bill N° 107, concernant le,—Sir John A. Macdonald, 302. Ordre pour seconde lecture, rescindé et bill retiré, 585.
2. Pétition de l'Association de suffrage des femmes canadiennes, en faveur du suffrage des femmes, 413.

CHAMBRE DES COMMUNES :—

1. Recettes et dépenses du comptable pour l'année expirée le 30 juin 1882, p. 27.
2. Nomination des Commissaires du service intérieur, 113.

CHARBON :—Voir *Houille.*

CHARTES ET CONSTITUTIONS :—Réponse à adresse de la dernière session—Copie des chartes et constitutions octroyées par la couronne ou le parlement impérial aux provinces du Cap-Breton, N.-Ecosse, I. du Prince-Edouard, N.-Brunswick, Colombie Anglaise, île Vancouver, etc., 252. *Imprimée (dans les documents de la session seulement)*, 284. Doc. de la session, N° 79.

CHARYBDIS :—Ordre—Correspondance et rapports, non encore produits, concernant la corvette,—M. Cameron (Huron), 138. Réponse, 522. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 120.

CHEMINS DE FER :—Voir
Atlantique et du Nord-Ouest.
Baie des Chaleurs.
Chignectou.
Credit Valley.
Cumberland.
Edmonton et Rivière à la Paix.
Esquimalt et Nanaimo.
Gatineau.
Grand Occidental.

CHEMINS DE FER:—Voir

Grand Oriental.
Grand-Tronc.
Gde. ligne directe entre l'Amérique et l'Europe.
Gravenhurst à Callander.
Intercolonial.
International.
Kingston et Pembroke.
Lac Saint Jean.
Montagne de Bois, Qu'Appelle, etc.
Montréal, Ottawa et Occidental.
Napanee, Tamworth et Québec.
Napierville.
Nord et de l'Ouest.
Nord.
Nord, Nord-Ouest et Sault Sainte-Marie.
Nord-Ouest.
Nouveau-Brunswick.
Ontario et Québec
Ontario et Pacifique.
Pacifique Canadien.
Pacifique et Riv. de la Paix.
Portage, Westbourne, etc.
Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan.
Québec et baie de James.
Saskatchewan et Nord-Oueet.
Souris aux Montagnes Rocheuses.
Saint-Jean, Cie du pont, etc.
Truro et Pictou
Winnipeg et baie d'Hudson.

CHEMINS DE FER ET CANAUX :—

1. Rapport annuel du ministre des,—pour l'exercice 1881-82 : Sir Charles Tupper, 90. Doc. de la session, N° 8.
2. Rapports, Statistiques, Capital, Trafic et frais d'explorations des chemins de fer du Canada, et cartes des ch. de fer : Sir C. Tupper, 345. Doc. de la session, N° 8*a*.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGPAPHES :—

Comité permanent à nommer, 13. Rapport, 34. Concours, 42. M. Dawson substitué à M. Houde ; MM. De St-Georges et Amyot, ajoutés, 70. M. McMillan (Vaudreuil), ajouté, 114. MM. Dickson et McIntyre, ajoutés, 123. **1**er Rapport, 171. **2**me Rapport, 187. Pétitions pour et contre une cour de commissaires des chemins de fer, déférées, 197. Emploi d'un sténographe, 208. Un bill renvoyé au comité pour plus ample informé, 242. **3**me Rapport, 247. Appendice N° 1. **4**me rapport, 251. **5**me Rapport sur des bills et résolution concernant le bill N° 41, cie de Fideicommis, 259 **6**me Rapport, 283. Troisième rapport et "déclarations," *à imprimer*, 284 (appendice N° 1). **7**me Rapport—résolution recommandant certains changements dans la rédaction des bills privés, 291. **8**me Rapport, 297. **9**me Rapport, 301. **10**me Rapport, 317. **11**me Rapport, 331. **12**me Rapport, 341. Pétitions de MM. Wyld, Brick et Darling et autres, et de MM. Goodeham et Worts et autres, déférées, 356. **13**me Rapport, 361. **14**me Rapport, 379. **15**me Rapport, 405. **16**me Rapport, 447.

CHEMINS DE FER (1879), ACTE REFONDU DES :

1. Bill N° 127 pour amender davantage l',—et pour déclarer que certaines voies ferrées sont d'utilité publique : Sir C. Tupper, 455. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté et agréé, 539. Motion pour troisième lecture ; amendement Blake, rejeté, 554. Bill renvoyé en comité, sur motion de M. McCarthy, 555. Délibéré, amendé de nouveau, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 556. Passé par le Sénat avec amendements ; concours, 589. Sanction royale, 594.—46 Vic., ch. 24.
2. Bill N° 15, pour amender l',—M. Mulock, 43. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 115. Rapport recommandant le retrait du bill, 187. Bill retiré, 208.
3. Bill N° 32, pour amender l',—M. Riopel, 90. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 130. Rapport recommandant le retrait du bill, 341.
4. Bill N° 69, pour amender de nouveau l',—M. White (Renfrew), 149. 2me lecture et deféré au *com.* des chemins de fer, 210. Rapport recommandant le retrait du bill ; retiré, 331.
5. Pétitions pour certains amendements à l'acte des chemins de fer, 101.
6. Pétitions pour amendements à l'acte refondu des chemins de fer, portant qu'aucun chemin de fer ne soit autorisé à se fusionner, à exploiter en commun ou à entrer autrement en arrangements avec tout autre chemin de fer, sans la sanction préalable du parlement, 213, 219.

CHEMINS DE FER, CIES DE :—

1. Adresse—Relevé des,—qui ont demandé au gouvernement ou au parlement du Canada, des subventions ou octrois en argent ou autrement, depuis 1867 jusqu'à date : M. Vanasse, 221.
2. Pétitions pour la passation d'un acte pourvoyant au règlement des différends entre les,—et le public, au sujet des taux et péages, 29, 41, 120, 159, 181, 195 ; et pour mieux protéger la vie et la propriété aux passages à niveau, 181.

CHEMINS DE FER DE LA PUISSANCE DU CANADA, CIE DE FIDEICOMMIS ET DE CONSTRUCTION DE :—

1. Pétition pour charte, 101. Rapport sur l'avis, 107. Bill N° 41 : M. Small, 2me lecture est déférée au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapport, résolution concernant le bill, 259. Ordre pour formation en comité général, rescindé et bill déféré au *com.* des B. Privés, 271. Rapporté amendé, 325. En comité, rapporté, 3me lecture et passé (Titre, cie de Fideicommis et de construction de chemins de fer), 347. Passé par le Sénat avec amendements ; concours, 452. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 75.
2. Bill N° 141, du Sénat, pour amender l'acte pour incorporer la cie de Fideicommis, etc., de la présente session ; 1ère et 2me lectures ; délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 563. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 76.

CHEMINS DE FER, POUR LE CANADA, COUR DE COMMISSAIRES DES :—

Bill N° 3, pour constituer une,—et pour amender l'acte refondu des Chemins de fer, 1879 : M. McCarthy, 27. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 197. Rapport ; préambule non prouvé, 247. Motion portant que le bill soit considéré en comité général, rejetée, 295.

2. Déclarations faites devant le *com.* des Chemins de fer, *imprimées*, 235. Appendice N° 1.
3. Pétitions en faveur de la passation d'un acte 41, 50, 119, 195, 235, 239.
4. Pétitions adverses, 120, 135, 159, 175, 181, 213, 219.

CHEMINS DE FER SUBVENTIONNÉS :—

1. La Chambre devant se former en comité général pour considérer une résolution pour accorder des subventions à des compagnies de chemins de fer; recommandation de Son Excellence : Sir C. Tupper, 534. La Chambre en comité; rés. adoptée, 538. Rapportée et agréée; les mots "Vallée de la Miramichi " changés en ceux de " nord et de l'ouest, 553. Bill N° 137 pour autoriser des subsides pour la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées; 1re et 2me lectures, 554. Délibéré en comité, amendé et rapporté, agréé; motion pour troisième lecture; amendement Blake, rejeté; 3me lecture et passé, 562. Passé par le Sénat, 587. Sanction royale, 593.—46 Vict., ch. 25.

Rapport au conseil, du 14 mai 1883, recommandant l'octroi de certaines subventions aux compagnies de chemins de suivantes :

Ligne de chemin de fer entre Petitcodiac et Havelock Corner, N.-B.

Compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe.

Compagnie du chemin de fer International.
" " de Caraquet.
" " de la Vallée de la Gatineau.
" " Montréal et Occidental.
" " Napanee, Tamworth et Québec.
" " Québec au lac Saint-Jean.
" " la Baie des Chaleurs.
" " du Nord et de l'Ouest.

Ligne de chemin de fer de Gravenhurst à Callander. Aussi deux lettres à ce sujet; sir C. Tupper, 537, 538. *Imprimés.* Doc. de la session, N° 121.

CHENAL DE NAVIGATION DU SAINT-LAURENT :—Voir *Saint-Laurent.*

CHÊNE, BOIS DE—ILE WALPOLE :—Ordre—Correspondance concernant la vente du bois de,—à un nommé Tennant : M. Lister, 419.

CHIGNECTO (LIMITÉE), COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE TRANSPORT MARITIME DE :—Pétition pour un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions, etc., 50. Rapport sur l'avis, 121. Bill N° 51 : M. Cameron (Victoria), 123. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 188. Rapporté amendé, 317. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 327. Passé par le Sénat avec des amendements, 424. Concours, 438. Sanction royale, 592.—46 Vic., ch. 60.

CHINOIS :—Motion Shakespeare pour la passation d'un acte semblable à l'acte intitulé " The influx of Chinese Restriction Act, 1881," en vigueur en Australie; débat,—ajourné, 229. Débat repris; motion rejetée, 399.

Voir *Colombie anglaise*, 1, 2.

COCKBURN, L'HONORABLE JAMES :—Voir *Statuts*, 2, 3.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :—

1. Bill N° 33, pourvoyant à l'admission des gradués du,—à la profession d'arpenteurs fédéraux : M. Casgrain, 90. Ordre rescindé et bill retiré, 440.
2. Pétition demandant le rejet du bill qui précède, à moins que les autres institutions scientifiques du Canada ne jouissent du même privilège, 265.
3. Pétition demandant qu'avant d'adopter une législation à ce sujet, les personnes s'occupant de science, etc., soient consultées, 187.

COLLEGE MILITAIRE ROYAL—*Fin.*

4. Ordre—Nombre de cadets gradués depuis la création du collège militaire; le nombre de ceux qui ont obtenu des commissions dans l'armée impériale: M. Weldon, 210. Réponse, 227. *Pas imprimée.* Doc. de la session, N° 56.

5. Ordre—Nom, solde et fonctions de chaque officier instructeur du collège militaire, la date de sa nomination, etc.; aussi, un état concernant les Batteries A et B: M. Ross (Middlesex), 313. Réponse, 389. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 56*a*.

COLOMBIE ANGLAISE:

1. Ordre—Correspondance et ordre en conseil au sujet de l'émigration dans la,—M. Baker (Victoria), 355. Réponse, 380. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 93.

2. Adresse—Correspondance concernant l'émigration dans la,—et correspondance au sujet de l'émigration des Chinois: M. Shakespeare, 82. Réponse, 399. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 93*a*.

3. Ordre—Correspondance et documents échangés entre le gouvernement et les autorités de pilotage de la C. A., au sujet des pilotes et du pilotage: M. Baker (Victoria), 176. Réponse, 487. *Imprimée*, 560. Doc. de la session, N° 111.

4. Adresse—Correspondance, rapports, etc., au sujet des études faites en 1882 pour la construction d'un canal entre les lacs Shushwap et Okanagan: M. Barnard, 183. Réponse, 292. *Imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 81.

Voir *Esquimalt et Nanaimo. Pêche par les navires étrangers. Malles.*

COLONISATION—OCTROIS:—Ordre—Etat donnant chaque formule de patentes ou conventions adoptées par les compagnies et le gouvernement au sujet des octrois pour fins de colonisation, etc.: M. Cameron (Huron), 65. Réponse, 521. *Les cédules seules à être imprimées dans les documents de la session*, 560. Doc. de la session, N° 117.

COLONS OU SQUATTERS—ILE VANCOUVER:—Ordre.—Pétitions concernant les droits des, établis sur la réserve des chemins de fer; M. Gordon, 243.

COMITÉS—ADDITION OU SUBSTITUTION DE MEMBRES:—MM. Fairbank, Hesson et Houde au *com.* d'Immigration: M. Dawson substitué à M. Houde, et MM. Amyot et De St-Georges ajoutés au *com.* des Chemins de fer; M. Cameron (Victoria) au *com.* des B. privés; et MM. Catudal et Houde au *com.* des Banques, 70. M. Cook au *com.* des Banques; M. McMillan (Vaudreuil) au *com.* des Chemins de fer; le nom de M. Brecken substitué à celui de M. Jinkins sur le *com.* des B. privés, celui des Comptes Publics et sur le comité spécial sur une communication par vapeurs avec l'Ile du P. Edouard, 114; et sur le *com.* de la bibliothèque, 122. M. White (Renfrew) au *com.* des Banques; et MM. Dickson et McIntyre à celui des Chemins de fer, 123. M. Cameron (Huron) au *com.* sur le bill N° 11, p. 136. M. White (Cardwell) substitué à M. Landry dans le *com.* des Banques. MM. Landry et Mulock ajoutés au *com.* des B. privés; M. Rinfret substitué à M. Glen dans le *com.* des Comptes publics, et M. Glen substitué à M. Rinfret dans le *com.* des B. privés, 188. MM. Shakespeare, Bowell, Burns, Gigault, Landry et Allison substitués à MM. Ross (Middlesex) Blake, Burpee (St-Jean), Laurier, Casgrain et Robertson (Shelburne) dans le comité spécial sur la vente des boissons enivrantes, 493.

COMITÉ AUTORISÉ A ENVOYER QUÉRIR PERSONNES ET PAPIERS:—Commerce interprovincial, 148.

COMITÉ AUTORISÉ A EMPLOYER DES STÉNOGRAPHES :—Immigration et colonisation, 129. Comité spécial, communication par vapeur entre l'Ile du P. Edouard et la terre ferme, 137. Chemins de fer, canaux, etc., 208.

COMITÉS PERMANENTS :—A nommer, 13. Rapports, 33, Concours, 37, 42.

COMITÉS PERMANENTS NOMMÉS :—Privilèges et Elections, 33, 42. Lois Expirantes; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 34, 42. Bills Privés, 35, 42. Ordres Permanents, 35, 37. Impressions; Comptes Publics; Banques et Commerce, 36, 42. Immigration et Colonisation, 37, 42.

COMITÉS SPÉCIAUX :—Adresse en réponse au discours du Trône, 21. "Débats" de la Chambre; choix des membres des comités permanents, 23. Bibliothèque, 42. Communication par vapeurs entre l'Ile du Prince Edouard et la terre ferme, 82. Sur le bill N° 6 prescrivant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents, 102. Sur le bill N° 5, pour prévenir la fraude à l'égard des contrats, 115. Sur le bill N° 11, audition des causes portées devant les cours criminelles de juges de cours de comtés, 130. Sur le bill N° 13, punition de l'adultère, etc., 130. Sur le commerce interprovincial, 124, 137. Sur la fraude dans la fabrication des engrais, 176. Sur le bill N° 25, cruauté envers les animaux, 182. Sur la vente des boissons enivrantes, 190. Sur le bill N° 81, punition des hommes qui maltraitent leurs femmes, 210. Sur le bill N° 78, pour amender les actes abrogeant les droits sur les billets promissoires, etc., 224.

COMMERCE INTERPROVINCIAL :—Motion Paint pour nomination d'un comité spécial pour étudier la question du,—Objection prise pour le motif qu'aucun avis n'a été donné des noms des membres du comité; l'Orateur déclare l'objection bien fondée et que l'honorable député ne peut ajouter cette partie de la motion sans le consentement unanime de la Chambre; motion adoptée, *les noms des membres du comité étant omis*, 124. Nomination des membres du comité, 137. Autorisation d'envoyer quérir personnes et papiers, 148. Rapport, 368. *Imprimé*, 495. Appendice, N° 4.

COMMISSAIRES DE CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer.*

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL :—Voir *Havre.*

COMMUNICATION PAR VAPEURS :—Voir *Bateaux à vapeur.*

COMPTES PUBLICS :—Comité permanent à nommer, 13. Rapport, 36. Concours, 42 Comptes publics du Canada; rapport de l'auditeur-général sur les comptes de crédits; relevé des pensions de retraite; relevé des dépenses imprévues et des mandats spéciaux du gouverneur général, déférés, 82. M. Brecken substitué à M. Jenkins, 44. Relevés spécifiés dans le rapport du secrétaire d'Etat, pp. 28 et 29, au sujet d'impressions, déférés, 129. Réponses à adresses, ordres en conseil affectant certains articles des comptes publics; relevé des dépenses imprévues et des mandats spéciaux, déférés, 148. M. Rinfret substitué à M. Glen, 188.

COMPTES PUBLICS DE LA PUISSANCE DU CANADA :—

1. Pour l'année expirée le 30 juin 1882 : Sir L. Tilley, 37. Déférés au *com.* des Comptes Publics, 82. Doc. de la sess., N° 1.

2. Adresse—Ordres en conseil affectant certains articles des comptes publics pour l'année 1882 : M. Rykert, 138. Réponse, 146. Déférée au *com.* des Comptes Publics, 148. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la sess., N° 41.

CONNAISSEMENTS :—Bill N° 84, à l'effet de modifier la loi concernant les connaissements : M. McCarthy, 188. 2me lecture, 253.

CONTRATS :—Bill N° 5, pour mieux prévenir la fraude, etc. : M. Casgrain, 30. 2me lecture, 109. Déféré à un comité spécial, 115. Rapporté amendé, 160. En comité, rapporté, 210. Motion pour troisième lecture, 221. Amendement pour renvoyer le bill en comité, rejeté, 222. 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat avec amendements, 424. Concours, 439. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 32.

CONVENTIONS COMMERCIALES AVEC LA FRANCE, L'ESPAGNE, ETC. ;—Voir *Arrangements commerciaux.*

COUR DE COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer.*

COUR MARITIME :

1. Réponse à ordre de la dernière session—Nombre de causes instruites par le juge et les juges suppléants de la—depuis la création de la dite cour, 252. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la sess., N° 68.
2. Adresse—Correspondance entre le juge ou les juges de la,—de la province d'Ontario et le gouvernement concernant les règles, la pratique et la procédure dans la dite cour, etc. : M. Cameron (Huron), 116. Réponse, 537. *Pas imprimée.* Doc. de la sess., N° 68*a*.

COUR SUPRÊME DU CANADA :—

1. Bill N° 100, pour limiter la juridiction d'appel de la cour Suprême : M. Landry, 247.
2. Déclaration de la cour Suprême : Que la cédule D, annexée aux règles de cette cour, soit amendée : Sir John A. Macdonald, 239. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la sess., N° 63.

COURS DE COMTÉ :—Voir *Juges.*

COURS DE VICE-AMIRAUTÉ—Voir *Vice-amirauté.*

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN :—Pétition pour amender sa charte quant au taux d'intérêt, 41. Rapport sur l'avis, 60. Bill N° 22 : M. Desjardins, 70. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 91. Rapporté, 146. En comité, rapporté, 160. Motion pour 3me lecture ; amendement Auger, pour renvoi à six mois, 176. Amendement Houde, objecté ; décision de l'Orateur (Voir *Orateur*, 4.) Amendement Orton,—rejeté, 177. Amendement Auger, rejeté ; motion Abbott pour renvoyer le bill en comité ; délibéré et rapport de progrès, 178. De nouveau délibéré, amendé, rapporté, agréé, 197. Motion pour troisième lecture ; amendement Auger ; sous-amendement Ouimet ; débat ; l'heure pour les bills privés expire, 224. Sous-amendement Ouimet adopté ; renvoyé en comité, amendé, rapporté, agréé ; motion pour la troisième lecture ; amendement Auger, rejeté ; ; 3me lecture et passé, 240, 241. Passé par le Sénat, 326. Sanction royale, 591—46 Vic., chap. 85.

CREDIT-VALLEY, CIE DU CHENIN DE FER DE :—

1. Pétition pour amender sa charte, 69. Rapport sur l'avis, 107. Bill N° 50 : M. Cameron (Victoria), 123. 2me lecture et déféré au comité des chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 259. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 271. Passé par le Sénat avec amendements, 424. Amendements déférés au *com.* des Chemins de fer, 438. Rapportés, 447. Lus la deuxième fois ; motion Blake, désapprouvant certains amendements, rejetée ; amendements du Sénat modifiés sur motion de M. Cameron (Victoria) ; adoptés tels que modifiés, 456. Concours du Sénat, 497. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 57.
2. Pétition de la Cie du chemin de fer du Nord demandant que le bill ne devienne **pas loi, 160.**

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX :

1. Bill N° 25 pour amender les actes concernant la,—M. Richey, 70. 2me lecture et déféré à un comité spécial, 182. Rapporté amendé, 297. En comité spécial, 182. Rapporté amendé, 297. En comité, amendé, rapporté, et agréé, 356. 3me lecture et passé, 399.
2. Pétitions pour la passation du bill précédent, 265, 275.

CUMBERLAND, CIE DE HOUILLE ET DE CHEMIN DE FER DE :—Pétitions pour charte, 145. Rapport sur l'avis ; Bill N° 71 : M. Colby, 154, 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 297. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 306. Passé par le Sénat avec amendements, 405. Concours, 417. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 77.

D

D'AMOUR, DAVID :—Adresse—Ordres en Conseil concernant la destitution de,—ci-devant gardien du phare flottant à l'île Rouge : M. Laurier, 398.

DAUPHENÉE, JAMES:—Ordre—Requête, etc., concernant la demande d'indemnité faite par,—de Bridgewater, pour dépenses encourues comme gardien de pêche : M. Keefler, 356. Réponse, 505. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 115.

DAVIS ET LAWRENCE, CIE :—Pétition pour charte, etc., 148. Rapport sur l'avis-suspension de la règle 51, p. 154. Bill N° 79 : M. Curran, 160. 2me lecture et déféré au *com.* des Bills privés, 189. Rapporté amendé, 291. En comité, rapporté, 3me lecture et passée, p. 311. Passé par le Sénat, 382. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 90.

" DÉBATS " DE LA CHAMBRE :—*Com.* spécial chargé d'en contrôler le compte-rendu officiel : M. Bowell, 23. 1er rapport, recommandant que ni les entrepreneurs des Débats ni les employés ne soient des officiers de la Chambre, 113. Renvoyé au comité pour plus ample considération, 175. 2me rapport. Nomination de quatre traducteurs permanents. J. O. Marceau, sténographe auxiliaire français pendant le reste de la session, 260. Adopté, 277. 3me rapport, allocation supplémentaire au relieur. Trois copies additionnelles reliées fournies à chaque député. Soumissions à demander pour reliure, les volumes ne dépasseront pas 1200 pages, 301. Concours, 302. 4me rapport, nomination des traducteurs et acceptation de la soumission de M. Woodburn, 389. 5me rapport, nomination de M. Richardson aux lieu et place de M. Lumsden et achat de six machines à copier, 413. Adoption des quatrième et cinquième rapport, 487. 6me rapport, que M. Lumsden reçoive $1200 pour la présente session et que M. J. O. Marceau soit nommé sténographe permanent ; concours, 545.

DE LA CHEVROTIÈRE, OCTAVE :—Adresse—Ordre en Conseil le destituant comme gardien de phare dans la paroisse de Lotbinière : M. Rinfret, 43. Réponse, 220. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 51.

DEMERS ET FRÈRES, J. S. :—Voir *Comptes publics*, 2.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—

1. Relevé des paiements portés au compte des dépenses imprévues par ordres en Conseil, du 1er juillet 1882, jusqu'à date : Sir L. Tilley, 60. Déféré au *com.* des Comptes publics, 82. *Pas imprimé*, 121. Document de la session, N° 22.
2. Adresse—Ordres en Conseil affectant certains articles du relevé des paiements portés au compte des dépenses imprévues : M. Rykert, 139. Réponse, 147. Déférés au *com.* des Comptes publics, 148. *Pas imprimés*, 496. Doc. de la session, N° 42.

DÉPUTÉ DU GOUVERNEUR :—Message du,—désirant la présence des députés dans la salle du Sénat, 1.

DÉPUTÉS :—

1. Liste des députés du présent parlement remise à J. G. Bourinot, écr., par R. Pope, greffier de la couronne en chancellerie, 1.
2. L'Orateur annonce l'élection de députés, 12.

DETTE PUBLIQUE, COMPTE DE LA :—Ordre—Montants portés au,—dépenses pour obligations de chemins de fer, canaux et navigation, dans les différentes provinces : M. Cameron (Inverness), 252. Réponse, 463. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 109.

DICK, JAMES :—Voir *Bateaux à vapeurs pour le lac des Bois et le lac La Pluie.*

DIMANCHE :

1. Pétition pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le,—81, 89, 113, 119, 135, 145, 159, 181, 187, 195, 213, 219, 235, 239, 251, 259, 265, 275, 291, 297, 301, 311, 325, 367, 395, 423, 493.
2. Ordre—Etat du nombre de pétitions demandant une meilleure législation concernant l'Observance du,—M. McMullin, 398. Réponse, 493.

DISCOURS DU TRÔNE :—Lu par l'Orateur, 12, A délibérer. 13. Résolution pour une adresse, 20. Paragraphes 1 à 15, agréés ; déférés à un comité spécial pour rédiger un projet d'adresse, 21. Adresse rapportée, agréée etc., 23. Réponse de Son Excellence, 90. Discours de Son Excellence lors de la prorogation, 594.

DISTILLATEURS DES ETATS-UNIS, ASSOCIATION NATIONALE DES :—Voir *Douane, lois et règlements.*

DIVISION :—Résultat inverse sur une motion subséquente, 164.

DOUANES :

1. La Chambre en comité sur une résolution pour refondre et amender les divers actes concernant les douanes ; en comité, résolution adoptée, rapportée, agréée ; bill N° 34 : M. Bowell, 115. 2me lecture, 287. En comité, rapport de progrès, 298. De nouveau en comité, amendé, rapporté, 3me lecture et passé, 326, 327. Passé par le Sénat avec amendement, 424. Concours, 442. Sanction royale, 592—46 Vic., chap. 12.

2. Bill N° 119, pour amender de nouveau le tarif douanier : sir Leonard Tilley, 533. 2me lecture ; en comité, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 563. Passé par le Sénat, 589. Sanction royale, 564.—46 Vic., chap., 13. Voir *Subsides et Voies et Moyens*, 5.

3. Ordre—Etat concernant les personnes employées permanemment ou temporairement dans les bureaux de la douane, des postes et du Revenu de l'Intérieur, à Montréal, depuis le 1er mai dernier jusqu'au 20 février courant : M. Coursol, 91. Réponse, 487. *Pas imprimée*, 561. Documents de la session, N° 13*b*.

4. Ordre—Noms des personnes employées comme surnuméraires dans les Douanes à Montréal : M. Curran, 82. Réponse, 187. *Pas imprimée*, 215. Documents de la session, N° 49.

5. Ordre—Droits de douanes remboursés, au port de Toronto, l'an dernier ; M. McMullen, 314. Réponse, 383. *Pas imprimée*, 496. Documents de la Session, N° 91.

6. Ordre—Correspondance concernant les fraudes commises au détriment des douanes, dans l'exportation de blé ou de farine du Canada enacquit d'obligations données pour l'importation de blé ou farine des Etats-Unis : M. Blake, 54.

7. Ordre—Etat des valeurs attribuées aux divers articles sur lesquels des droits spécifiques ou combinés doivent être imposés : M. Blake, 292.

8. Motion Blake pour un ordre de la Chambre demandant copie des mémoires, etc., demandant une augmentation du tarif sur tous les articles affectés par les résolutions projetées, rejetée sur division, 293.

Douanes, Lois et Règlements de :—Adresse. Correspondance entre le gouvernement fédéral, celui des Etats-Unis et aucun membre de l'association des Distillateurs des E.-U., au sujet de la modification des,—M. Kirk, 279.

Drawbacks :—

1. Ordre—Relevé des réclamations présentées pour drawback sur matériaux employés pour la construction des navires, pendant l'année expirée le 30 juin 1882 : M. Burpee (Saint-Jean), 83. Réponse, 178. *Pas imprimée*, 215. Doc. de la session, N° 45.

2. Ordre—Relevé des réclamations pour drawback sur articles fabriqués pour l'exportation depuis le 2 mars, 1882 : M. Paterson (Brant), 72. Réponse, 389. *Imprimée*, 559. Doc. de la session, N° 45*a*.

3. Ordre—Mémoire, etc., demandant un drawback sur le sucre raffiné en Canada lorsqu'exporté en pays étranger : M. Burpee (Saint-Jean,) 92.

Droit d'exportation sur les billots de pruche :—Motion Ives, concernant l'augmentation du,—débat et motion retiré, 176.

Droit perçus sur les céréales :—Voir *Grain et produits de grains.*

Droits remboursés au port de Toronto :—Voir *Douanes*, 5.

E

Eclairage electrique, Cie canadienne d' :—Pétition pour un acte imposant des pénalités aux personnes causant des dommages à ses travaux, conférant certains pouvoirs à la Cie, etc., 145. Rapport sur l'avis, 153. Suspension de la règle 49, et bill N° 105 : M. Bergeron, 292. **2**me lecture et déféré au *com*. des Bills privés, 327. Modifié, 361. En comité, modifié, rapporté, agréé, **3**me lecture et passé, 392. Passé par le Sénat avec des amendements, 563. Concours, 568. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 80.

Ecritures saintes :—Pétitions pour abolir le droit d'importation sur les,—49, 77, 101, 120, 135, 145, 181, 276.

Edmonton et de la Rivière de la Paix, Cie du chemin de fer d' :—Pétition pour charte, 120. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 56 : M. Dawson, 136. **2**me lecture et déféré au *com*, des Chemins de fer, 161. Rapport portant que les promoteurs désirent retirer le bill ; bill retiré et honoraires remboursés, 301.

Election de Bothwell :—Voir *Juges*, 5.

Elections, Acte des (1874) :—Bill N° 85, pour amender l',—M. Bolduc, 188. **2**me lecture ; en comité ; rapport de progrès, 399. De nouveau en comité, amendé, rapporté, agréé, **3**me lecture et passé, 439. Passé par le Sénat, 490. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 4.

ELECTIONS CONTESTÉES :

1. *Jacques-Cartier :* Jugement ; député siégeant dûment élu, 19.

2. *Joliette :* Certificat du juge ; élection nulle, 5. Mandat pour nouveau bref émis par le greffier, 7.

3. *King, N.-B. :* Certificat du juge ; élection nulle, 4. Mandat pour nouveau bref émis par le greffier, 7.

4. *King, I. P.-E. :* Certificat du juge ; député siégeant dûment élu, 51. Voir aussi *King, I. P.-E.*

5. *Napierville :* Certificat du juge ; député siégeant dûment élu, 7.

6. *Norfolk, D. S. :* Certificat du juge ; député siégeant dûment élu, 10.

7. *Queen, I. P. E. :* Jugement de la cour Suprême ; député siégeant non régulièrement élu ; F. de Saint-Croix Brecken, pétitionnaire déclaré élu, 99. Mandat de l'Orateur au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de modifier le rapport du bref d'élection, et certificat de ce dernier officier énonçant que la modification ordonnée a été faite, 100.

8. *Rouville :* Certificat du juge ; député siégeant dûment élu, 169.

9. *Saint-Hyacinthe :* Certificat du juge ; député siégeant dûment élu, 170.

10. *Terrebonne :* Certificat du juge ; député siégeant dûment élu, 9.

11. *Verchères :* Jugement ; pétition renvoyée, 11.

ELECTIONS GÉNÉRALES :

1. Ordre—Etat donnant le nombre de votes inscrits pour les candidats respectifs dans les divers districts électoraux : M. Blake, 70. Réponse, 275. *Imprimée*, 251. Doc. de la session, N° 77.

2. Ordre—Etat de toutes les sommes dépensées pour les dernières élections dans les divers districts électoraux du Canada ; M. McCraney, 273. Réponse, 568. *Imprimée.* Doc. de la session, N° 77*a*.

3. Ordre—Liste des officiers-rapporteurs autres que les régistrateurs ou shérifs nommés pour l'élection générale de 1882 : M. Blake, 71. Réponse, 122. *Imprimée*, 214. Doc. de la session, N° 33.

4. Motion Fisher, pour un ordre demandant un relevé, d'après le recensement de 1881, du nombre d'adultes mâles au-dessus de 21 ans dans chaque division électorale ; débat et motion retirée, 116.

5. Motion Foster, pour un ordre demandant un état du nombre de voteurs inscrits dans chaque district électoral ; débat et motion retirée, 149.

EMPRUNT :—Motion pour un comité général pour considérer une résolution relative à un emprunt pour libérer l'emprunt canadien consolidé cinq pour cent ; recommandation de Son Excellence ; motion adoptée : sir Léonard Tilley, 43. La Chambre en comité, 63. Résolution adoptée, rapportée, agréée et bill N° 21 présenté, 64. 2me lecture ; délibéré en comité, rapporté, 97. 3me lecture et passé, 115. Passé par le Sénat, 171. Sanction royale, 591. —46 Vic., chap. 3.

ENGRAIS AGRICOLES :—Comité spécial pour s'assurer de la nécessité d'une loi pour prévenir la fraude dans la fabrication des —, M. Massue, 176. Rapport, 447.

Erratum:—Page 385.

ESQUIMALT ET NANAIMO, CIE DU CHEMIN DE FER D'—, Adresse. Correspondance relative au chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo : M. Gordon, 221.

ESTACADES ET AUTRES TRAVAUX :

1. Bill N° 96, du Sénat, intitulé : Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement, 220 1re lecture, 228. 2me lecture, délibéré en comité, et rapport de progrès, 362. De nouveau en comité, amendé, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 416. Amendements agréés par le Sénat, avec un amendement ; concours, 452. Sanction royale, 493.—46 Vic., chap. 43.

2. Bill N° 144, du Sénat, intitulé: Acte pour amender l'acte de la présente session concernant les havres, etc. ; 1re et 2me lectures, délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 581. Sanction royale, 594.—46 Vic., chap. 44.

ETRANGERS :—Voir *Naturalisation. Manitoba.*

EXTRADITION, ACTE D' :—Adresse.—Correspondance concernant l'—, du Canada et la suspension de l'acte Impérial en Canada : M. Blake, 54. Réponse, 110. *Imprimée*, 121. Doc. de la session, N° 32.

F

FABRE, L'HON. HECTOR :—Adresse, correspondance concernant la nomination de,—à la position qu'il occupe actuellement en France : M. Casgrain, 101. Réponse, 229. Pas *imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 60.

FABRIQUES :—Voir *Manufactures.*

FAILLITES :

1. Bill N° 8, pour la décharge des personnes qui ont fait faillite par le passé : M. Beaty, 37. Motion pour deuxième lecture, débat, ajourné, 130.

2. Bill N° 2, pour la répartition équitable des biens des faillis : M. Beaty, 37.

3. Bill N° 99, pour la distribution des biens des négociants en faillite : M. Curran, 240.

4. Pétitions pour la passation d'un acte pour la distribution équitable des biens des débiteurs insolvables, 50, 251.

5. Pétitions adverses à la passation du bill qui précède, 213, 235.

6. Pétitions pour la passation d'une loi de banqueroute pour la Puissance, 423. Voir *Banques, Cies. d'assurance, Cies. de prêts, etc.*

FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES :—Voir *Substances alimentaires.*

FÉLONIES ET DÉLITS :—Voir *Loi criminelle*, 11.

FER EN GUEUSE, PRIME SUR LE :—Motion par sir L. Tilley pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution à l'effet de payer une,—fabriqué au Canada avec du minerai canadien ; recommandation de Son Excellence ; motion adoptée, 326. En comité ; rés. adoptée, 332. Rapportée et agréée, 345. Bill N° 131, pour encourager la fabrication du fer en gueuse en Canada avec du minerai canadien, 522. 2ème lecture, délibéré en comité, rapporté,

3me lecture et passé, 563. Passé par le Sénat, 539. Sanction royale, 594. —46 Vic., chap. 14.

FIDEICOMMIS ET DE CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER DE LA PUISSANCE DU CANADA, CIE. de:—Voir *Chemins de fer de la Puissance du Canada, etc.*

FOLGER, STEAMER:—Adresse, Correspondance, etc., concernant un octroi pour service d'hiver sur le Saint-Laurent entre Murray Bay et la Rivière-Ouelle par le,—M. Blondeau, 116.

FONDS D'AMÉLIORATION DES TERRES:—Adresse—Correspondance entre le gouvernement du Canada et les autorités provinciales de Québec et Ontario, depuis le 1er juin 1882, touchant le,—M. Hesson, 44. Réponse, 60. *Pas imprimée*, 122. Doc. de la session, N° 20.

FRANCHISE:—Voir *Cens électoral.*

G

GALT, SIR ALEXANDER:—Voir *Arrangements commerciaux.*

GASPÉ—STEAMER DE LA MALLE:—Voir *Intercolonia'*, 12.

GATINEAU, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Voir *Chemins de fer subventionnés.*

GENII:—Adresse—Correspondance, etc., concernant la demande de marins du port de Québec d'être relaxés pour retourner à la mer, etc., à la requête de R. Temple, patron du navire anglais le *Genii*: M. Casgrain, 243. Réponse, 260. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 72.

GÉOLOGIE DES COMTÉS DE VICTORIA, INVERNESS ET RICHMOND, RAPPORTS SUR LA:—Ordre—Copie des,—faits par M. H. Fletcher: M. Cameron (Inverness), 355.

GLACE, TROUS OU OUVERTURES DANS LA:—Voir *Loi Criminelle*, 7.

GLENDON:—Ordre—Annonces pour la construction d'un steamer pour remplacer le *Glendon:* M. Weldon, 116. Réponse, 396. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 97.

GLISSOIRES DU GOUVERNEMENT, PEAGES SUR LES:—La Chambre devant se former en comité sur une résolution concernant la réglementation et la perception des taux et,—M. Costigan, 332. La Chambre en comité, résolution adoptée, rapportée et agréée; Bill N° 126, p. 442. 2me lecture, délibéré en comité, rapporté, 506. De nouveau en comité, amendé, rapporté, agréé, 3me lecture et passé 522. Passé par le Sénat, 563. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 16.

GOUVERNEMENT, MEMBRES DU:—Voir *Membres du gouvernement.*

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX:—Adresse—Correspondance concernant les réclamations des provinces pour sommes dépensées pour l'administration de la justice, etc.: M. Vanasse, 198. Réponse, 522. *Imprimée dans les documents de la session seulement*, 560. Doc. de la session, N° 119.
Voir *Chartes et constitutions. Dette publique.*

GOUVERNEUR GÉNÉRAL:

1. Présence des députés dans la salle du Sénat, 3. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 12. (Voir *Discours du Trône*). Présence des dé

putés dans la salle du Sénat; sanction royale aux bills; prorogation du parlement, 591-595.

2. Résolution pour une adresse à l'occasion du départ de Son Excellence; résolution adoptée, déférée à un comité spécial pour rédiger un projet qui est lu et agréé; message au Sénat pour son concours, 584, 585. Message du Sénat acceptant l'adresse, 589. Réponse de Son Excellence, 590.

3. Adresse.—Copie des ordres en conseil affectant certains articles du relevé des mandats spéciaux émis par le gouverneur général pendant les exercices 1881-82, 1882-83: M. Rykert, 130. Réponse, 148. Déférée au *com.* des Comptes Publics, 148. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 43.

4. Motion Hesson pour adresse demandant copie de la correspondance relative relative au choix du successeur de Son Exc.; débat, et motion retirée, 72.

5. Recommande certaines mesures: Emprunt, 43. Acte du service civil, 1882, p. 286. Prime sur le fer en gueuse; solde des officiers et soldats de la milice active, 326. Salaire des préfets et autres officiers des pénitenciers, 440. Bassin de radoub de Lévis; bassin à flot de Québec, 449, 450. Avance par voie de prêt à la Cie. du pont et du prolongement de chemin de fer St. Jean, 505. Subventions à certaines voies ferrées, 534. Commissaires du havre de Montréal, 546. Traitement et pension des juges, 546.

Messages:

6. Transmettant copie d'une dépêche du secrétaire d'Etat pour les Colonies en réponse à une adresse à Sa Majesté présentée en mai, 1883 (sur les affaires d'Irlande), 23.

7. Transmettant une minute du conseil nommant les commissaires du service intérieur de la Chambre, 113.

8. Transmettant le budget pour l'exercice 1883-84, p. 215. B. Supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1883, p. 427. B. Supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin, 1884, p. 506. Autre budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1884, p. 567.

Mandats spéciaux:

9. Relevé des,—émis depuis la dernière session du parlement pour l'année 1881-82 et relevé semblable pour 1882-83: Sir L. Tilley, 70, 78. Déférés au comité des comptes publics, 82. *Imprimés*, 121. Doc. de la session, N° 26.

GRAIN ET PRODUITS DE GRAIN:—Motion Gigault pour un ordre demandant un état du montant des droits perçus entre le 15 mars, 1879, et le 1er janvier, 1883, sur les céréales, etc.; amendement Charlton pour ajouter certains mots, agréé; motion principale agréée telle qu'amendée, 354. Réponse, 427. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 100.

GRAIN, FARINE ET HOUILLE:—Ordre.—Mémoires, etc., concernant l'abolition du droit sur le,—pendant l'année civile 1882 et subséquemment: M. Burpee (Saint-Jean), 92.

GRAND OCCIDENTAL À LA RIVE DU LAC ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU:—Pétition pour obtenir du délai pour les travaux, etc., 148. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 70: M. Robertson (Hamilton), 154. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 297. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 306. Passé par le Sénat, 382. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 65.

GRAND ORIENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER:—Pétition pour amendements à sa charte, 120. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 80: M. Massue, 160. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 189. Rapporté; recommandation que les honoraires et frais soient remboursés, 283. Remboursement, 292. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 294. Passé par le Sénat, 354. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 61.

GRAND PABOS, RIVIÈRE DU:—Pétitions pour la construction d'un havre, 77, 379.

GRAND TRONC DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER LE:—

1. Requête de la,—demandant de présenter une pétition pour un acte l'autorisant à conclure une convention de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive Nord pour un terme de cinquante ans; lue et reçue et déférée au *com.* des Ordres permanents, 311. Rapport, 317. Pétition pour un acte, lue et reçue, 318. Rapport sur l'avis racommandant la suspension de la règle, 51; règle suspendue et bill N° 113 présenté; 1ère et 2me lectures (suspension de la règle 43) et déféré au *com.* des Chemins de fer, 325. Rapporté amendé, 361. En comité, rapporté, 371. De nouveau en comité, amendé, rapporté, agréé; 3me lecture et passé, 396. Passé par le Sénat, 497. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 54.

2. Adresse. Correspondance entre le gouvernement du Canada et le Grand Tronc au sujet d'une réunion à Londres, de la dite Compagnie, le 29 mars courant, pour l'achat d'obligations et de parts de divers chemins de fer, etc.: M. Mitchell, 183. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 76.

3. Ordre. Relevé de tous les accidents survenus sur la ligne du Grand Tronc et ses embranchements, etc.: M. Mitchell, 184. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 76*a*.

4. Ordre. Corrrespondance concernant l'achat de l'embranchement de la Rivière-du-Loup, etc.: M. Mitchell, 184. Réponse, 276. *Imprimée*, 301. Doc. de la session, N° 76*b*.

5. Réponse supplémentaire, 344. *Imprimée*, 560. Doc. de la session, N° 76*c*.

GRANDE LIGNE DIRECTE ENTRE L'AMÉRIQUE ET L'EUROPE, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Voir *Chemins de fer subventionnés.*

GRANGE TRUST (limitée);—Pétition pour charte, 50. Rapport sur l'avis, 107. Bill N° 44: M. White (Cardwell), 114. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 140. Rapporté modifié, 318. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 327. Passé par le Sénat, 430. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 86.

GRAVENHURST A CALLANDER:—Voir *Chemins de fer subventionnés.*

GREECE'S POINT:—Voir *Grenville*, 2, 3.

GRENVILLE ET CARILLON, CANAL DE:—

1. Ordre—Décision arbitrale pour demande d'indemnité présentée par l'entrepreneur sous l'autorité du contrat en force en 1871-72: M. Casey, 399. Réponse, 455. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 105.

2. Documents relatifs à la construction de deux écluses, etc., à Greece's Point, 496. *Imprimés dans les documents de la session seulement*, 560. Doc. de la session, N° 105*a*.

3. Sentence arbitrale de John Page, écr., sur la demande d'indemnité présentée par Henrey Stewart Cie, entrepreneurs des travaux de Greece's Point: Sir C. Tupper, 533. *Imprimée dans les documents de la session seulement*, 500. Doc. de la session, N° 105*b*.

H

HALIFAX, RAFFINERIE DE SUCRE A:—Voir *Raffinerie.*

HARMONY STATION:—Voir *Prince-Edouard, Ile du*, 2.

HAUT COMMISSAIRE:—Voir *Arrangements commerciaux.*

HAUTE COUR DE JUSTICE D'ONTARIO:—Bill N° 124, du Sénat, concernant la,—124. **1**re lecture, 438. **2**me lecture; en comité, amendé, agréé, **3**me lecture et passé, 584. Amendements agréés par le Sénat, 589. Sanction royale, 594. —46 Vic., chap. 10.

HAVRE DE BAYFIELD:—Ordre—Rapports des ingénieurs du gouvernement sur le,—M. McMillan (Huron), 354. Réponse, 567. *Imprimée.* Doc. de la session, N° 46*f*.

HAVRE DE GRAFTON, CIE DU:—Pétition pour un acte pour amender et continuer en vigueur l'acte constitutif de la,—59. Rapport sur l'avis, 42. Bill N° 42, M. Guillet, 108. **2**me lecture et déféré au *com.* des Bills privés, 123. Rapporté amendé, 260. En comité, amendé, rapport, agréé. **3**me lecture et passé, 294. Passé par le Sénat, 438. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 93.

HAVRE DE MONTREAL, COMMISSAIRES DU:—

1. La Chambre en comité pour considérer une résolution concernant le prélèvement d'une somme de $900,000 pour venir en aide aux—, recommandation de Son Excellence, 546. En comité, 563. Adoptée, rapportée et agréée, 561. Bill N° 142:—Voir *Saint-Laurent, chenal de navigation.*

2. Motion De St-George pour une adresse demandant copie de l'ordre en conseil du 26 juillet, 1882, ratifiant un règlement des,—débat et motion retirée, 355.

HAVRE DE MORPETH:—Ordre—Correspondance, etc., concernant les améliorations projetées au—, M. Casey, 293. Réponse, 568. *Imprimée.* Doc. de la session, N° 46*g*.

HAVRE DE PICTOU:—La Chambre en comité sur une résolution concernant le,—résolution adoptée, rapportée, agréée et bill N° 103, pour amender de nouveau l'acte relatif au—, M. McLelan, 345. **2**me lecture, 390. En comité, amendé, rapporté, agréé, **3**me lecture et passé, 406. Passé par le Sénat, 438. Sanction royale, 592.— 46 Vic., chap. 42.

HAVRE DE PORT-ALBERT:—Ordre—Rapports des ingénieurs du gouvernement sur le, —M. Cameron (Huron), 242. Réponse, 546. *Imprimée.* Doc. de la session, N° 46*e*.

HAVRE DE QUEBEC, COMMISSAIRES DU:—

1. Motion de sir L. Tilley—Résolution pour avancer $100,000 aux—, pour aider à terminer le bassin de radoub de Lévis; recommandation de Son Excellence; la Chambre devant se former en comité à un jour ultérieur, 449. En comité; rés. adoptée, rapportée, agréée; bill N° 129, p. 506. **2**me lecture, déli-

béré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 534. Passé par le Sénat, 587. Sanction royale, 593.—48 Vic., chap. 40.

2. Motion de sir L. Tilley. Résolution pour amender certains actes concernant l'administration, etc., du havre de Québec, et pour réduire le taux de l'intérêt y mentionné sur les sommes prélevées sous l'autorité de ces actes, etc.; recommandation de Son Excellence; la Chambre en comité à un jour ultérieur, 449, 450. En comité; rés. adoptée, 506. Rapportée et agréée; bill N° 130, p. 507. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté, agrée, 3me lecture et passé, 534. Passé par le Sénat, 587. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 39.

Havre de Shelburne :—Voir *Sifflet de brume.*

Havre de Summerside :—

1. Motion Hackett pour un ordre demandant le rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique du,—débat; l'Orateur quitte le fauteuil à 6 p.m., 176. Motion considérée et agréée, 182. Réponse, 227. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 54.

2. Pétition pour la construction d'un brise-lames à Summerside, 335.

Havre de Toronto :—

1. Bill N° 106 pour augmenter les facilités du havre de la cité de Toronto, etc., M. Small, 297. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 327. Rapporté, préambule non prouvé, 361. Bill retiré, 393.

2. Pétitions de MM. Wyld, Brock et Darling et de Gooderham et Worts et autres, de Toronto, demandant que le bill ne soit pas passé pendant cette session; déférées au *com.* des Chemins de fer, 256.

Havre des Trois-Rivières, maitre du —Bill N° 121, concernant le,—M. Bowell, 427. 2me lecture; en comité, amendé, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 443. Passé par le Sénat, 490. Sanction royale, 593.—46 Vict., ch. 41.

Havres des lacs Huron et Supérieur :—Adresse—Correspondance entre le gouvernement fédéral et celui d'Ontario au sujet de l'affectation par ce dernier en faveur de particuliers, de lots submergés dans les,—M. Dawson, 278.

Hawai, Iles :—Motion Homer au sujet d'une réciprocité commerciale entre le Canada et les,—débat et motion retirée, 183.

Hébert, Hubert :—Ordre—Copie de la plainte portée contre,—chef de gare à Montmagny: M. Landry, 244. Réponse, 292. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 78.

Heney, Stewart et Cie :—Voir *Grenville et Carillon*, 3.

Hiver, service d' :—Voir " *Folger.*"

Holly, Shadroch :—Voir *Saint-Jean, Compagnie de pont, etc.*, 3.

Homard :—Adresse—Ordres en conseil en vigueur, réglementant la clôture de la saison de pêche du homard : M. Kirk, 314. Réponse, 505. *Imprimée*, 559. Doc. de la session, N° 37e.

Honoraires remboursés :—Pour bills privés, moins les frais d'impression et de traduction : Bill N° 19—Les Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée des Territoires du Nord-Ouest, 181. Bill N° 18—Université de Saskatchewan 182. Bill N° 39—Fonds des biens temporels de l'Eglise presbytérienne

215. Bill N° 63—Eglise presbytérienne, Fonds des veuves et orphelins, 260. Bill N° 35—Assurance sur la vie "La Fédérale." Bill N° 43—Société des missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne, 270. Bill N° 37—Société Royale du Canada, 270. Bill N° 80—Cie du chemin de fer Grand-Oriental, 292. Bill N° 56—Cie du chemin de fer d'Edmonton et de la rivière de la Paix, 301. Bill N° 61—Cie du Pont de chemin de fer de Niagara. Bill N° 68—Cie de ponts et de manufactures du Saint-Laurent, 318. Bill N° 38—Cie d'amélioration de la rivière La Paix, 341.

Hoteliers licenciés :

1. Adresse—Copie des jugements dans la cause de *Russell vs La Reine* dans la cour Suprême et le Conseil Privé, concernant les droits des provinces de passer des lois règlementant le commerce des liqueurs enivrantes, etc.: M. Blake, 78. Réponse, 286. *Imprimée*, 351. Documents de la session, N° 80.

2. Ordre—Correspondance entre aucun membre du gouvernement et aucuns hoteliers licenciés, etc., au sujet d'une législation affectant la vente des liqueurs: M. Blake, 91. Réponse, 229. *Pas imprimée*, 352. Documents de la session, N° 61.

Houille :

1. Ordre—Etat du nombre de tonnes de houille exportée de chaque port de la Nouvelle-Ecosse dans l'année expirée le 30 juin, 1882, M. Burpee (St. Jean), 83. Réponse, 122. *Imprimée*, 214. Documents de la session N° 36.

2. Ordre—Etat de la houille déclarée en transit ou pour l'exportation pendant les années expirées le 30 juin 1881 et 1882 : M. Burpee (Saint-Jean), 91. Réponse, 440. *Imprimée*, 494. Documents de la session, N° 36*c*.

3. Ordre—Mémoires, etc., concernant l'abolition des droits sur le grain, la farine et la houille pendant le cours de 1882 et après : M. Burpee (Saint-Jean), 92.

4. Pétition des propriétaires de vapeurs demandant l'abolition des droits sur la houille, 153.

Huissiers fédéraux :—Voir *Prisonniers*.

Hutchison, Jane Cathcart :—Petition demandant la décision finale du ministre de la justice dans l'affaire de la succession en déshérence de feu John Hutchison, de Ramsay, 455.

Hydrographique, Levé :—Ordre—correspondance relative au,—des grands lacs, du fleuve et du golfe Saint-Laurent, etc., M. Fortin, 97. Réponse, 247. *Imprimé, dans les documents de la session seulement*, 284. Documents de la session, N° 64.

I

Immigration :—

1. Ordre—Etat des agents et employés d'émigration qui reçoivent un salaire du gouvernement ou du département de l'agriculture : M. Burpee (Sunbury), 102. Réponse, 484. *Imprimée*, 560. Doc. de la session, N° 93*b*.

2. Motion Burpee (Sunbury) pour un ordre demandant le nombre d'émigrants arrivés en Canada en 1882 ; débat et motion retirée, 92.

Voir *Colombie anglaise*, 1, 2. *Juifs russes*.

Immigration et colonisation :—Comité permanent à nommer, 13. Rapport, 37. Concours, 42. MM. Fairbank, Hesson et Houde ajoutés au comité, 70. Emploi d'un sténographe, 129. Rapport présenté, 533. (Appendice N° 6.) *A imprimer*, 5000 copies en anglais et 1500 en français, 560.

Importations et exportations :—Ordre—Relevé des,—du 1er juillet 1882 au 1er janvier 1883 : M. Burpee (Saint-Jean), 83. Réponse, 380. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 92.

Impressions du parlement :—Comité mixte à nommer, 17. Rapporté, 36. Concours, 42. Message au Sénat lui demandant de se joindre au comité, 43. Message du Sénat nommant ses délégués, 59. 1er rapport, réduction du quorum, 114. 2me rapport, imp. de documents ; Wellack, messager sessionnel à la place de Cairns, démissionnaire, 121. Premier et second rapports adoptés, 122. Motion pour impression de l'appendice du rapport de la dernière session sur les effets de la politique nationale sur les intérêts agricoles, déférée, 124. 3me rapport, renfermant le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes ; rapport du greffier du comité ; et bilan annuel, 203 207. 4me rapport, imp. de documents, 214. Troisième rapport, adopté, 215. Quatrième rapport adopté, 228. 5me rapport, imp. de documents, et que la preuve faite devant les comités d'Immigration et Colonisation, et du Commerce Inter-provincial, soit imprimée de jour en jour pour les besoins de ces comités, 283-285. Adoption du cinquième rapport, 291. Preuve se rapportant au rapport du *com.* des Privilèges et Élections sur l'élection de King, I.P.E., déférée, 305. La partie du second rapport relative à l'honorable James Cockburn, déférée pour plus ample informé, 344. 6me rapport, imp. de documents, agrandissement du bureau de distribution, 351-353. Adoption du sixième rapport, 362. 7me rapport, imp. de documents, 494. Pétition de l'Alliance fédérale, déférée, 537. Pétitions des conseils municipaux de Bracebridge et Gravenhurst, déférées, 545. 8me rapport, imp. de documents, augmentation de $100 au salaire de E. Botterell, 559. Concours, 562.

Inspection générale, Acte d' (1874) :—

1. La Chambre en comité sur une résolution concernant l'.—Résolution adoptée, rapportée, agréée et bill N° 104 présenté : M. Costigan, 287. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 380. 3me lecture et passé, 390. Passé par le Sénat, 539. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 29.

2. Pétitions à ce sujet, 331, 341.

Instruments agricoles, wagons, traineaux et voitures :—

1. Ordre—Relevé des,—importés dans le Manitoba et le Nord-Ouest, du 30 juin au 31 décembre derniers : M. Sutherland (Selkirk), 278. Réponse, 440. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 103.

2. Ordre—Relevé de tous les,—expédiés en entrepôt des autres provinces du Canada dans le Manitoba, du 1er juillet au 31 décembre derniers : M. Sutherland (Selkirk), 278. Réponse, 440. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 103*a*.

3. Ordre—Relevé semblable au précédent, pour l'année expirée le 30 juin dernier : M. Sutherland (Selkirk), 278. Réponse, 440. *Imprimée*, 495. Doc. de la session, N° 103*b*.

4. Ordre—Valeur des,—qui a servi de base aux nouveaux droits spécifiques, etc. ; M. Blake, 278.

INTERCOLONIAL :—

1. Ordre—Quantité de matériel roulant acheté pour l'Intercolonial en 1882 : M. Burpee (Saint-Jean), 83. Réponse, 146. *Imprimée*, 214. Doc. de la session, N° 40.

2. Ordre—Recettes et frais d'exploitation pendant le dernier semestre de chacune des années 1880, 1881 et 1882, sous leurs divers chapitres : M. Burpee (Saint-Jean), 83. Réponse, 146. *Imprimée*, 214. Doc. de la session, N° 40*a*.

3. Adresse—Ordres en Conseil et commission émanée à certaines personnes concernant des réclamations pour construction du chemin : M. Blake, 53. Réponse, 182. *Imprimée*, 214. Doc. de la session N° 40*b*.

4. Ordre—Correspondance concernant le transfert à Richmond de Wm. D. McCallum, chef de trains à Truro : M. Forbes, 65. Réponse, 220. *Pas imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 40*c*.

5. Ordre.—Accidents aux trains de l'Intercolonial survenus par suite de collisions, etc., depuis le 1er mars 1882 : M. Weldon, 131. Réponse, 247. *Pas imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 40*d*.

6. Ordre. Compte rendu par le Dr LeBel,de Saint-Gervais, pour services professionnels envers le nommé Dionne, employé du chemin de fer, l'automne dernier : M. Amyot, 44. Réponse, 228. *Pas imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 40*e*.

7. Ordre—Nature du matériel roulant acheté pour le chemin de fer, tel qu'inscrit à la page 238. Part. II des Comptes publics de 1882 . M. Ross (Middlesex), 243. Réponse, 244. *Imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 40*f*.

8. Ordre—Soumission pour la construction des hangars à marchandises et bâtiments d'entrepôt au dépôt de l'Intercolonial à Saint-Jean ; M. Weldon, 116. Réponse, 247. *Pas imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 40*g*.

9. Ordre—Relevé des divers montants payés pour expropriation de terrains sur les rues Mill et Pond, Saint-Jean, N.-B. M. Weldon, 116. Réponse, 247. *Imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 40*h*.

10. Ordre—Montant payé pour du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet, 1878 : M. Ross (Middlesex), 243. Réponse, 332. *Imprimée*, 351. Doc. de la session, N° 40*i*.

11. Ordre—Correspondance relative au transfert de l'embranchement entre Truro et Pictou : M. McDonald (Cap Breton), 130. Réponse, 344. *Imprimée*, 494. Doc. de la session, N° 40*j*.

12. Ordre—Correspondance concernant le steamer en correspondance avec l'Intercolonial entre Campbelltown, Gaspé et les ports intermédiaires : M. Fortin, 278. Réponse, 464. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 40*k*.

13. Papiers relatifs à la réclamation de H. G. C. Ketchum pour surcharge pour transport de rails, 1866, 1867, 1868, p. 497. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 40*l*.

14. Motion Ross (Middlesex) pour une adresse demandant un état des réclamations réglées par les commissaires chargés de décider des demandes d'indemnités, etc. ; débat et motion retirée, 137.

INTÉRÊT:—Bill N° 77 pour fixer le taux de l'intérêt en Canada : M. Catudal, 155. Motion pour seconde lecture, rejetée, 399. Motion pour placer le bill sur les ordres du jour, rejetée, 423.

INTÉRÊTS AGRICOLES DU CANADA :—Motion pour l'impression de l'appendice du rapport du comité spécial de la dernière session sur les effets de la politique nationale sur les,—déférée au *com.* des Impressions, 124. 10,000 copies en anglais et 5,000 en français à imprimer, 214.

INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE L' :—

1. Bill N° 139, du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte 36 Vic., chap. 4, intitulé : " *Acte à l'effet de pourvoir à la création du département de l'Intérieur* et pour amender l'*Acte relatif aux sauvages*, 1880 ; **1**ère lecture, 563. **2**me lecture, délibéré en comité, rapporté, **3**me lecture et passé, 584. Sanction royale, 294.—46 Vic., chap. 6.

2. Rapport annuel pour l'année expirée le 30 juin, 1882 : Sir John A. Macdonald, 229. Doc. de la session, N° 23.

INTERNATIONAL, CIE DU CHEMIN DE FER :—Voir *Chemins de fer subventionnés.*

INTERPRÉTATION, ACTE D' :—Bill N° 95, du Sénat, pour amender de nouveau l',— ; **1**ère lecture, sir John A. Macdonald, 220. **2**me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté, agréé, **3**me lecture et passé, 540. Amendements adoptés par le Sénat avec un amendement ; concours, 563. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 1.

J

JACCUES CARTIER :—Voir *Elections contestées*, 1.

JACQUES, JAMES H. :—Ordre—Correspondance au sujet de la nomination de,—et Chs. Kearney à des positions dans le service civil du Canada : M. Irvine, 279.

JOLIETTE :—Voir *Elections contestées*, 2.

JUGES :—

1. La Chambre devant se former en comité sur certaines résolutions concernant les traitements, pension et frais de route de certains juges de cours provinciales ; recommandation de Son Excellence ; la Chambre en comité, *réss.* adoptées, 546. Rapportées et agréées ; bill N° 134 : Sir John A. Macdonald, 549. **2**me lecture ; en comité, rapporté, **3**me lecture et passé, 563. Passé par le Sénat, 587. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 9.

2. Réponse à ordre de la dernière session—Correspondance relative à la création d'une nouvelle cour de comté dans le Nouveau-Brunswick et la nomination d'un juge, 252. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 67.

3. Adresse—Nombre de causes plaidées dans chacune des cours des comtés de King et Albert, depuis le 1er juin 1882 : M. Wallace, 116. Réponse, 286. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 67*a*.

4. Réponse à ordre de la dernière session—Correspondance au sujet d'une résolution soumise en 1881, relativement à l'augmentation projetée des traitements des juges des cours de comté, 302. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 37*b*.

5. Motion Hawkins pour la nomination d'un comité spécial pour s'enquérir de la conduite du juge du comté de Kent en refusant de compter de nouveau les bulletins déposés dans l'élection de Bothwell, rejetée, 279.
Voir *Haute cour de Justice.*

JUGES DE COURS DE COMTÉS—ONTARIO :—Bill N° 123, du Sénat, 423. 1re lecture, 438. Voir *Loi criminelle*, 8. *Juges*, 2, 4.

JUIFS RUSSES REFUGIÉS :—Ordre—Correspondance, etc., au sujet de l'immigration des refugiés juifs dans aucune partie du Canada : M. Casey, 311. Réponse, 533. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session. N° 93*c*.

JUSTICE, ADMINISTRATION DE LA :—Voir *Gouvernements provinciaux.*

K

KEARNEY, C. CHARLES :—Voir *Jacques, James H.*

KETCHUM, H. G. C. :—Documents concernant sa réclamation pour surcharge pour transport de rails sur l'Intercolonial, 497. *Pas imprimés*, 561. Doc. de la session, N° 40*c*.

KING, I. P. E., COMTÉ DE :—Que le greffier de la couronne en chancellerie se présente devant la Chambre avec les rapports de la dernière élection : M. Cameron (Huron), 50. Il comparaît, avec les rapports, qui sont lus, 60-63. Motion Cameron (Huron), que M. J. E. Robertson étant le second pour le nombre de votes donnés à la dite élection, aurait dû être rapporté comme l'un des membres pour le dit district électoral ; débat—ajourné, 108. Reprise du débat, 155. Amendement par Sir John A. Macdonald, de déférer le rapport au *com.* des Privilèges et Elections ; débat—ajourné, 156. Reprise du débat ; sous amendement Mackenzie, rejeté, sur division ; amendement principal adopté sur la division précédente, *renversée ;* motion principale, telle qu'amendée, agréée, et rapport de l'officier-rapporteur déféré au *com.* des Privilèges et Elections, 162-164. Rapport, 302. Preuve, etc., déférée au comité des Impressions, 305. *Imprimé*, 495 (Appendice, N° 2) Motion pour concours au rapport ; amendements Weldon, Cameron (Huron) et Davies, séparément rejetés, 371-374. Motion principale agréée, 375. Résolution portant que le greffier de la couronne en chancellerie biffe le nom de James Edwin Robertson ; rapport modifié ; modifié de nouveau, 376. Voir *Erratum*, 385. Voir aussi *Elections contestées*, 4.

KING ET ALBERT :—Voir *Juges*, 3.

KING, N. B. :—Voir *Elections contestées*, 3,

KINGSTON ET PEMBROKE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour un acte pour augmenter son capital, 69. Rapport sur l'avis, 108. Bill N° 36 : M. Gunn, 108. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 123. Rapporté, amendé, 171. En comité, rapporté, renvoyé au *com.* des Chemins de fer, 242. Rapporté amendé, 283. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 294. Passé par le Sénat, 302. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 64.

KIRKPATRICK, L'HON. GEO. A. :—Voir *Orateur.*

L

LA CLOCHE, ILE :—Adresse—Correspondance relative à la vente de l',—ou des îles aux Canards, dans la baie Georgienne, et au droit des gouvernements respectifs sur les îles du voisinage : M. Blake, 314.

LAC ST-JEAN, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Ordre—Correspondance entre le gouvernement et la,—au sujet de la subvention octroyée à la dite compagnie : M. de Saint-Georges, 279. Réponse, 362. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 90.
Voir *Chemins de fer subventionnés.*

LAC ST-PIERRE :—Voir *St-Laurent, chenal de navigation.*

LAINES :—Pétitions demandant qu'un droit soit imposé sur les laines fines importées en Canada, 29, 33, 41, 49, 182.

LA PLUIE, CIE D'AMÉLIORATION DE LA RIVIÈRE :—Pétition pour charte, 77. Rapport sur l'avis, 107. Bill N° 38 : M. Dawson, 108. 2e lecture et déféré au *com.* des chemins de fer, 140. Rapport recommandant le retrait du bill et le remboursement des honoraires ; bill retiré et honoraires remboursés, 341.

L'AVENIR :—Voir *Maîtres de poste*, 3.

LETTRES DE CHANGE ET BILLETS PROMISSOIRES, ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Bill N° 135, du Sénat, intitulé : Acte relatif aux lettres de change et aux billets promissoires dans la province de l'Ile du Prince-Edouard ; reçu, et 1re lecture : sir John A. Macdonald, 547. 2e lecture, délibéré en comité, rapporté, 3e lecture et passé, 564. Sanction royale, 593.—46 Vict., chap. 22.

LICENCES POUR LA COUPE DU BOIS :—Voir *Bois de construction.*

LIMITES DE L'ONTARIO :—Adresse—Correspondance concernant les limites nord et nord-ouest de la province de l'Ontario non encore communiquée à la Chambre ; M. McCarthy, 292. Réponse, 390. *Imprimée*, 495. Documents de la session, N° 95.

LIQUEURS ENIVRANTES :

1. Sur motion de sir John A. Macdonald, lecture du paragraphe du discours du Trône relatif au jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé dans l'appel de *Russell vs. La Reine ;* motion pour déférer le dit paragraphe à un comité spécial de 17 membres ; débat interrompu par l'Orateur qui quitte le fauteuil à 6 p. m., 188. Réprise du débat, 189. Motion agréée, sur division ; motion pour suspendre la règle 78 relatif au choix d'un comité, et que le comité soit composé de, etc. ; la question étant mise sur la dite motion, cinq députés s'opposent à ce que l'auteur de la motion soumette les noms des membres du comité ; décision de l'Orateur (voir *Orateur*, 5.) Objection est faite à la suspension de la règle, à moins d'un consentement unanime de la Chambre ; décision de l'Orateur (voir *Orateur*, 6). Certains députés refusent leur concours comme membres du dit comité ; décision de l'Orateur (voir *Orateur*, 7.) Motion alors adoptée, 190. Pétition de l'archevêque de Québec, déférée, 244. Résolution suivante adoptée : Que vû que MM. Ross, (Middlesex), Blake, etc., ont refusé de servir comme membres du comité, MM. Shakespeare, Bowell, etc., soient nommés en leur lieu et place, 286. Le comité rapporte un bill.

2. La Chambre en comité sur une résolution concernant la vente des liqueurs enivrantes dans les diverses provinces du Canada ; adoptée, rapportée et agréée, 522. Voir *le bill suivant.*

3. Bill N° 132, concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin : Sir John A. Macdonald, 522. 2me lecture ; en comité et rapport de progrès, 556. Délibéré de nouveau, amendé, rapporté, agréé, 564. Motion pour troisième lecture ; amendement Ouimet agréé ; de nou-

veau en comité, amendé, etc., 569. Amendement Ross (Middlesex) et Blake, rejetés, 571, 572. Amendement White (Cardwell), agréé ; de nouveau en comité, amendé, etc., 573. Amendement Baker (Victoria), rejeté, 574. Amendement Cameron (Victoria) agréé ; de nouveau en comité, amendé, etc., 575. Amendement Patterson (Essex), rejeté, 576, 577. Amendement Girouard (Jacques-Cartier), Robertson (Hamilton), McCarthy et Foster adoptés séparément ; de nouveau en comité, amendé, etc., 577, 578. Amendement Gigault, Fleming et Robertson (Shelburne), rejetés ; 3me lecture et passé, 578, 579. Passé par le Sénat, 589. Sanction royale, 594.—46 Vict., chap. 30.

4. Ordre—Quantités de liqueurs distillées et fermentées, importées et fabriquées pour la consommation en Canada, de 1868 à 1882, etc., dans chaque province. la valeur, etc. : M. Foster, 91. Réponse, 228. *Imprimée*, 284. Doc. de la session N° 59.

5. Ordre—Pétitions de la province de Québec au sujet de la législation projetée, sur la vente des liqueurs enivrantes : M. Gigault, 176. Réponse, 302. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 59*a*.

6. Adresse—Dépêches au sujet des lois provinciales et canadiennes concernant les restrictions apportées à la vente des liqueurs enivrantes : M. Blake, 243. Réponse, 302. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 59*b*.

7. Pétitions demandant qu'aucune licence ne soit accordée pour la vente des liqueurs enivrantes dans les épiceries, et que la vente aux mineurs soit prohibée, 455.

8. Pétition de l'Alliance Fédérale pour la suppression du trafic en liqueurs, 533. Motion pour imprimer cette pétition, déférée au *com.* des Impressions, 537.

9. Pétition pour adopter des mesures plus sévères concernant l'octroi des licences, 220. Déférée au comité sur les liqueurs enivrantes, 244.

Voir *Hôteliers licenciés.*

LIQUEURS, LOI PROHIBANT LA VENTE DES :—Pétition pour la passation d'une, 181.

LIVRES :

1. Pétition de la Société Royale du Canada pour l'admission en franchise des ouvrages et publications périodiques scientifiques en langues étrangères, et de toutes transactions des sociétés scientifiques, 120.

2. Pétitions pour l'abolition ou la réduction des droits sur les livres, 49, 77, 89, 120, 160, 181, 220.

3. Pétition pour l'admission en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé spécialement pour les colléges et des bibliothèques publiques, 120, 135, 145, 153, 160, 181, 182, 219.

4. Pétitions pour l'admission en franchise d'au monis deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des bibliothèques gratuites, 120, 135, 145, 159.

LOI CRIMINELLE :

1. Bill N° 83, pour amender les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières relatives à la loi criminelle : M. Weldon, 185. 2me lecture ; en comité, rapporté, 229. 3me lecture et passé, 244. Passé par le Sénat, 292. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 34.

2. Bill N° 7, pour amender la loi criminelle et pour étendre les dispositions de l'acte concernant les offences contre la personne: M. Cameron (Huron), 30. 2me lecture, 102. En comité, amendé, rapporté (à ré-imprimer), 130. Motion pour considérer les amendements; amendement pour ajouter une clause, adopté; bill renvoyé en comité, amendé et rapporté; motion Bossé, pour renvoi à six mois, rejetée, sur division, 172. Amendement considéré, 173. 3me lecture et passé, 221.

3. Bill N° 13, pour punir l'adultère, la séduction et autres crimes de même nature : M. Charlton, 43. 2me lecture et déféré à un *com.* spécial, 130. Rapporté, amendé, 154. En comité, amendé, rapporté, 182. De nouveau en comité, amendé, rapporté; motion pour considération du bill tel qu'amendé; amendement Cameron (Victoria) pour ajouter à la clause 4; débat, ajournée, 208-210. Amendement adopté sur division, 223. En comité, amendé et rapporté. 224 Considération des amendements, qui sont adoptées; 3me lecture et passé, 226.

4. Bill N° 6, prescrivant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents: M. Cameron (Huron), 30. 2me lecture et déféré à un comité spécial, 102. Rapporté avec les bills N°s 2, 4 et 30 fondus en un seul, avec amendements, 146. En comité; pas de rapport, 229. Motion pour mettre le bill en comité général, sur les ordres du jour, objectée; décision de l'Orateur (voir *Orateur*, 8); motion rejetée, 235-237.

5. Bill N° 2 pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières relatives à la loi criminelle : M. McCarthy, 27. 2me lecture et déféré au comité spécial sur le bill N° 6, p. 102. Rapport portant que le bill a été fondu dans le bill N° 6, p. 146. (Voir *le bill qui précède.)*

6. Bill N° 4 pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles, 30. 2me lecture et déféré en comité spécial sur le bill N° 6, p. 109. Rapport portant que le bill a été fondu dans le bill N° 6, p. 146. Voir *Loi criminelle*, 4.

7. Bill N° 30, pour amender la loi criminelle et déclarer délit le fait de laisser sans entourage, etc., les ouvertures dans la glace sur des eaux navigables; M. Robertson (Hamilton), 82. 2me lecture et déféré au comité sur le bill N° 6, p. 130. Papport portant que le bill a été fondu dans le bill N° 6, p. 146. Voir *Loi Criminelle*, 4.

8. Bill N° 11 pour amender la loi relative à l'audition des causes portées devant les cours criminelles des juges de comtés : M. Robertson (Hamilton), 43. 2me lecture, 115. Ordre renvoyant le bill en comité général, rescindé et bill déféré à un comité spécial, 130. M. Cameron (Huron), ajouté au comité, 136.

9. Bill N° 12, pour amender la loi concernant la procédure dans les causes criminelles et les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux personnes accusées de délits poursuivables par voie d'accusation : M. Robertson (Hamilton), 43.

10. Bill N° 81, pour amender la loi criminelle et portant des dispositions spéciales pour le châtiment des individus convaincus de voies de fait sur leurs femmes : M. Wood (Brockville), 160. 2me lecture et déféré à un comité spécial, 210.

11. Bill N° 86 pour refondre et amender les actes pour accélérer le procès des

personnes accusées de félonies ou de délits dans les provinces de Québec, de l'Ontario et du Manitoba : M. Robertson (Hamilton), 188.

Voir : *Preuve relative aux matières criminelles.*

Lois expirantes :

1. Comité permanent à nommer, 13. Rapporté, 34. Concours, 42. Rapport, 545.

2. Bill N° 133, pour continuer pour un temps limité les actes y mentionnés : Sir John A. Macdonald, 546. 2me lecture ; en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 563. Passé par le Sénat, 589. Sanction Royale, 594.—46 Vic., chap. 33.

Lorne, Marquis de :—Voir *Gouverneur général*, 2.

Loteries :—Bill N° 136, du Sénat, concernant les,—1ère lecture : Sir John A Macdonald, 547. 2me lecture ; délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 564. Sanction royale, 594.—46 Vic., chap. 36.

Lots submerges :—Voir *Havres des lacs Huron et Supérieur.*

M

Maitres de poste :

1. Adresse—Correspondance, etc., concernant la nomination d'un maître de poste à Stottsville : M. Bourassa, 53.

2. Ordre—Plainte portée contre Stephen G. Burpee, maître de poste à Florenceville, N.-B., depuis le 1er janvier 1879, p. 278.

3. Ordre—Plaintes formulées contre le maître de poste de l'Avenir, en 1882 : M. Rinfret, 398.

Malle entre Antigonish et Guysborough, Route de la :—Ordre—Documents relatifs au changement de,--M. Kirk, 83.

Malles, Service des :

1. Ordre—Contrat pour le transport de la malle en hiver, entre Saint-Denis et Murray Bay : M. Laurier, 102.

2. Ordre—Correspondance concernant le changement du service postal entre Durham et Walkerton : M. Landerkin, 102.

3. Adresse—Ordres en conseil concernant le changement du service postal depuis le 1er septembre 1882, dans le comté du Prince-Edouard : M. Platt, 198.

4. Ordre—Correspondance à dater de 1878, concernant le service postal entre Barkerville et les Fourches de la Quesnelle, C. A. : M. Reid, 221.

Manitoba :

1. Bill N° 109 pour amender l'acte concernant le règlement définitif des réclamations de terres par suite d'occupation : M. Royal, 319. Ordre rescindé et bill retiré, 440.

2. Bill N° 110 pour amender l'acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans le Manitoba : M. Royal, 319. 2me lecture, 440.

3. Adresse—Correspondance, ordres en conseil, etc., concernant les subventions à la province du Manitoba : M. Sutherland (Selkirk), 278. Réponse, 463. *Imprimée dans los documents de la session seulement*, 560. Doc. de la session, N° 108.

4. Ordre—Bornes de chacune des divisions électorales dans le Manitoba, leur nombre, nom et population : M. Farrow, 314.
Voir *Instruments agricoles.*

MANITOBA, AGENCE DES SAUVAGES DU :—Ordre—Rapport sur la condition et l'administration de l',—sous J. A. N. Provencher, par la commission d'enquête du gouvernement : M. Charlton, 398. Réponse, 567. *Pas imprimée.* Doc. de la session, N° 123.

MANITOBA, PERSONNES SE RENDANT PAR CHEMINS DE FER DANS LE :—Ordre—Nombre de,—chaque mois de l'an dernier : M. Blake, 216.

MANUFACTURES :—

1. Bill N° 117, pour définir certaines offenses contre les personnes employées dans les manufactures : Sir L. Tilley, 379. Ordre pour deuxième lecture, rescindé et bill retiré, 585.

2. Rapport de A. H. Blackeby, commissaire chargé d'étudier le fonctionnement des lois réglant le travail dans le Massachussetts : Sir L. Tilley, 114. *Imprimé*, 121. Doc. de la session, N° 16.

3. Rapport sur les manufactures en Angleterre et en Europe : Sir L. Tilley, 114. *Imprimé.* Doc. de la session, N° 16*a*.

MARINE ET PÊCHERIES, MINISTÈRE DE LA :—Rapport annuel pour l'année expirée le 30 juin 1882 : M. McLelan, 82. Doc. de la session, N° 7.

MARINE MARCHANDE :—

1. Réponse à ordre de la dernière session—Nombre de navires enregistrés dans la province de Québec, navires vendus et perdus entre le 1er janvier 1873 et le 1er janvier 1882, p. 252. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 58*a*.

2. Réponse à ordre de la dernière session. Nombre de navires, tonnage, etc., qui ont importé du sucre, des sirops, etc., pendant l'exercice 1880-81, p. 380. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 58*b*.
Voir *Accidents survenus aux navires.*

MEMBRES DU GOUVERNEMENT, OU AUTRES, ENVOYÉS EN ANGLETERRE : — Ordre — Dépenses encourues par les,—depuis le 16 décembre 1880, jusqu'à date : M. Somerville (Brant), 243.

MESURES DU GOUVERNEMENT—PRIORITÉ :—Les jeudis pendant le reste de la session, 248. Les mercredis, 302. Samedis, 424. Lundi prochain, 487. Samedi et lundi prochains, 537.

MILICE :—

1. Bill N° 31, pour refondre et amender les lois de milice : M. Caron, 82. 2me lecture, délibéré en comité et rapport de progrès, 287. Délibéré de nouveau et rapport de progrès, 298. Résolutions adoptées, déférées ; bill délibéré en comité, amendé et rapporté ; motion par M. Caron pour la prise en considération du bill, tel qu'amendé ; amendement Ross (Middlesex) ; débat ajourné, 333. Amendement retiré ; bill considéré et agréé ; motion pour

troisième lecture; amendement Ross (Middlesex), rejeté; 3me lecture et passé, 380, 382. Passé par le Sénat avec un amendement, 490. Concours, 505. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 11.

2. Motion par M. Caron pour que la Chambre se forme en comité sur certaines résolutions concernant la solde des officiers et soldats de la milice active; recommandation de Son Excellence; motion adoptée, 326. En comité, résolutions adoptées, rapportées, agréées et déférées au comité général sur le bill précédent, 332, 333.

3. Rapport sur l'état de la milice pour l'année 1882: M. Caron, 42. Doc. de la session, N° 9.

4. Ordre. Nombre de vétérans de 1812 survivants: M. Massue, 43. Réponse, 97. *Pas imprimée*, 122. Doc. de la session, N° 31.

5. Ordre. Noms et domicile des miliciens de 1812 qui ont reçu leur pension pendant le dernier exercice: M. Bourassa, 65. Réponse, 154. *Pas imprimée*, 215. Doc. de la session, N° 31*a*.

6. Ordre. Soumissions pour l'achat de couvertes pour la milice: M. Blake, 183. Réponse, 285. *Pas imprimée*. Doc. de la session, No. 31*b*.

7. Ordre. Pétitions et correspondance concernant les nouveaux canons de la batterie de campagne de Richmond: M. Ives, 176. Réponse, 302. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 31*c*.

8. Ordre. Correspondance concernant la demande d'indemnité présentée par John Stewart, de Woodbridge, pour services rendus en 1837-38: M. Wallace (York), 198. Réponse, 302. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 31*d*.

9. Motion de M. Ross (Middlesex) pour adresse demandant la correspondance, etc., concernant les accusations portées contre le major Peters, 1er régiment de cavalerie de London; débat et motion retirée, 356.

10. Ordre.—Etat donnant le nom, le salaire et la date de nomination de chaque officier et employé dans chaque district militaire: M. Ross (Middlesex), 313.

Voir *Batteries "A" et "B."*

MILLAR, M. J. A.:—Ordre.—Correspondance avec,—ci devant juge de la cour du Banc de la Reine, Manitoba, antérieurement à sa nomination, etc., M. Blake, 71. Réponse, 230. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 53.

MINGAN, SEIGNEURIE DE:—Adresse—Documents et correspondance entre le gouvernement et des personnes se disant propriétaires de la,—concernant les droits de propriété à cette seigneurie; M. Abbott, 314.

MONTAGNE DE BOIS, QU'APPELLE ET PRINCE-ALBERT, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition pour charte, 69. Rapport sur l'avis, 121. Bill N° 48: M. Beaty, 122, 2me lecture et déféré au *com.* des chemins de fer, 140. Rapporté amendé, 251. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 271. Passé par le Sénat avec un amendement, 319. Motion de M. Beaty pour que l'amendement soit rejeté; débat ajourné, 354. Motion rejetée; amendement du Sénat adopté, 392. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 74.

MONTRÉAL, BUREAUX DES DOUANES, DES POSTES ET DU REVENU DE L'INTÉRIEUR À:—Voir *Douanes*, 3, 4.

MONTRÉAL, MMISSAIRE DU HAVRE DE:—Voir *Havre de Montréal.*

MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée, pour acheter certaines autres lignes, et pour changer son nom, 89. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 73 : M. Abbott, 154. 2me lecture et déféré au *com.* des chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 251. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 271. Passé par le Sénat, 354. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 62.
Voir *Chemins de fer subventionnés.*

" MORAVIAN ", STEAMER :—Voir *Newfield.*

MOUTURE EN ENTREPÔT :—Adresse—Ordres en conseil et décisions administratives concernant la,—M. Blake, 70.

MURRAY, CANAL :—

Voir *Canal Murray.*

Mc.

MCCALLUM, WM. D. :—Voir *Intercolonial*, 4.

MCLENNAN, RODERICK :—Ordre—Correspondance concernant la réclamation de,—à la propriété de la section 31, township 21, rang 27 ouest, territoire du Nord-Ouest : M. Blake, 355.

MCLEOD, MALCOLM :—Pétition demandant que sa réclamation pour services rendus dans le Nord-Ouest, soit examinée, 29.

MCMILLAN, JOHN D. :—Ordre—correspondance concernant la destitution de,—gardien de pêche, et la nomination de David Baker ; M. Holton, 83. Réponse, 463. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 110.

N

NAPANEE, TAMWORTH ET QUEBEC, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Chemins de fer subventionnés.*

NAPIERVILLE :—Voir *Elections contestées*, 5.

NAPIERVILLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION ET DES CARRIÈRES DE :—Pétition pour certains amendements à sa charte, 148. Rapport sur l'avis, 153.

NATURALISATION DES ALLEMANDS :—Motion Krantz pour un ordre demandant la correspondance relative à la—, et aussi concernant l'émigration allemande ; débat,—ajourné, 109. Réprise du débat et motion agréée, 115.

NATURALISATION DES ÉTRANGERS :—Bill N° 60 pour faciliter la—, 1883 : M. Wells, 136.

NATURALISATION DES ÉTRANGERS DANS LE MANITOBA :—Bill N° 140, du Sénat, pour légaliser les procédés pour la—, 1re lecture, 563. 2me lecture ; en comité, rapporté ; motion pour troisième lecture ; amendement Blake, rejeté ; 3me lecture et passé, 584. Sanction royale, 594.—45 Vic., chap. 31.

NAVIRES DES GRANDS LACS ET DE LA BAIE GEORGIENNE, ACCIDENTS ARRIVÉS AUX :—Voir *Accidents.*

"NEWFIELD," STEAMER :—Ordre—Correspondance concernant l'emploi de ce steamer pour remplacer le "Moravian": M. Forbes, 221. Réponse, 428. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 101.

NIAGARA, CIE DU PONT DE CHEMIN DE FER DE :—Voir *Pont*.

NICHOLSON, PETER :—Pétition pour qu'il lui soit permis de divorcer d'avec Rosetta Saxton, 159. Rapport sur l'avis, 170.

NORD, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour un acte l'autorisant à émettre des débentures à terme, 49. Rapport sur l'avis, 59. Bill N° 93, du Sénat; 1re lecture : M. White (Cardwell), 208. 2me lecture et déféré au *com.* des chemins de fer, 242. Rapporté modifié, 341. Ordre pour considération en comité, rescindé; bill renvoyé au *com.* des Chemins de fer, 371. Rapporté, 405. En comité, amendé, agréé, 3me lecture et passé, 456. Amendements agréés par le Sénat, 497. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 56.

NORD ET DE L'OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Voir *Chemins de fer subventionnés*.

NORD, NORD-OUEST ET DU SAULT SAINTE-MARIE, CIE DU :—Pétition pour un acte pour amender sa charte et pour changer son nom, 120. Rapport sur l'avis, 154. Bill N° 76 : M. McCarthy, 155. 2me lecture et déféré au *com.* des chemins de fer, 189. Rapporté amendé, 341. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 353. Passé par le Sénat, 430. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 67.

NORD-OUEST DU CANADA, CIE DU GRAND CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour charte, 145. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 74 : M. Cameron (Victoria), 155. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapporté amendé et nom changé en celui de "Cie du chemin de fer de la Saskatchewan et du Nord-Ouest," 317. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 326. Passé par le Sénat avec amendements, 430. Concours, 438. Sanction royale, 592. —46 Vic., chap. 71.

NORFOLK, DIVISION SUD :—Voir *Elections contestées*, 6.

NOUVEAU-BRUNSWICK :—Ordre—Relevé des deniers avancés au,—à compte de la subvention, depuis le 1er janvier 1882 : M. Weldon, 313.
Voir *Pêcheries*, 3. *Juges*, 2, 3.

NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour un acte l'autorisant à augmenter son capital, 120. Rapport sur l'avis; bill N° 57 : M. Weldon, 136. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 283. En comité, amendé, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 353. Passé par le Sénat, 438. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 59.

O

OBLATS DE MARIE IMMACULÉE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, PÈRES :—Pétition pour charte, 49. Rapport, l'avis n'est pas nécessaire; bill N° 19 : M. Royal, 60. 2me lecture et déféré au *com.* des bills privés, 90. Rapporté amendé; honoraires remboursés, 171. En comité, rapporté, 188. Motion pour troisième lecture; amendement Blake pour renvoyer le bill en comité, agréé; de nouveau en comité, amendé, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 240. Passé par le Sénat, 311. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 96.

O'CONNOR, L'HON. JOHN :—Adresse—Sommes qui ont été payées à,—depuis sa démission : M. Blake, 70. Réponse, 319. *Pas imprimée*, 353. Doc. de la session, N° 85.

OFFENSES CONTRE LA PERSONNE :—Voir *Loi criminelle*, 2.

OFFICIERS-RAPPORTEURS :—Voir *Elections générales*, 2, 3.

ONTARIO :—Voir *Limites. Juges de cours de comté. Haute cour de justice. Juges*, 1, 4. *Territoire en litige.*

ONTARIO ET PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour un acte l'autorisant à prolonger sa ligne jusqu'au Sault Sainte-Marie, 119. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 65 : M. Bergin, 149. 2me lecture et déféré au *com.* des chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 283. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 294. Passé par le Sénat, 354. Sanction royale, 592.—46 Vict., chap. 66.

ONTARIO ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour un acte pour définir sa route, augmenter son capital et pour autres amendements, 50. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 27 : M. Wells, 82. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 102. Rapporté amendé, 187. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 197. Passé par le sénat, 311. Sanction royale, 591.—46 Vict., chap. 58.
Voir *Passages à niveau, Toronto.*

ORANGISTE DE L'AMÉRIQUE ANGLAISE, ASSOCIATION :

1. Pétition pour charte, 119. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 87 : M. White (Hastings) ; motion pour deuxième lecture demain ; amendement Coursol pour renvoi à 6 mois, rejeté ; motion principale agréée, 196, 197. Motion pour deuxième lecture du bill ; amendement Curran pour renvoi à 6 mois, adopté, sur division, 312. Motion adoptée telle qu'amendée, 313.

2. Pétitions pour la passation d'un acte constituant l',—159, 259.

ORATEUR :

1. Election de l',—Remercie la Chambre, 1. En informe Son Excellence ; réponse, 3.

2. Annonce à la Chambre que Son Excellence a l'intention de proroger le parlement, 587.

Décisions :

3. Sur motion pour nomination d'un comité spécial. Objection faite qu'il n'a été donné aucun avis des noms des membres du comité ; décision ; motion adoptée, sans les noms des membres du comité projeté, 124.

4. Sur une motion d'amendement à un amendement, objection faite qu'aucun avis n'en a été donné ; décision, 177.

5. Sur motion nommant les membres d'un comité spécial, et portant suspension de la règle 78. Cinq députés s'opposent à ce que l'auteur de la motion soumette les noms des membres du comité ; décision, 190.

6. Objection faite à la suspension de la règle 78, à moins d'un consentement unanime ; décision, 190.

7. Cinq députés nommés dans un comité, ne veulent pas faire partie de ce comité etc. ; décision, 190.

8. Sur motion pour faire inscrire de nouveau sur les ordres du jour pour examiner en comité général, un bill qui avait été rayé des ordres du jour, etc ; objection faite qu'aucun avis n'a été donné ; décision, 236.

ORDRES PERMANENTS :

1. Comité permanent à nommer, 13. Rapport, 31. Concours, 37. 1er Rapport-avis et prolongation du délai pour recevoir des pétitions pour bills privés, 42. 2me rapport—Avis, 59. 3me rapport-avis-et prolongation du délai pour recevoir des bills privés, 81. 4me Rapport—Avis—et prolongation du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, 107. 5me Rapport —Avis—l'avis de la Cie des phosphates et mines ne contenant aucune mention de la dernière partie de la pétition, 121. 6me Rapport—Avis, 135. 7me Rapport—Avis, 153. 8me Rapport—Avis—et prolongation du délai présenter des bills privés, 160. 9me Rapport—Avis—et requêtes demandant de déposer des pétitions, nonobstant l'expiration du délai, 170, 171. 10me Rapport—Avis—suspension de la règle 51, p. 175. Pétition du Grand-Tronc, déférée, 311. 11me Rapport, 317. 12me Rapport—Avis—et recommandant que l'avis requis pour la règle 60 soit réduit à 24 heures pendant le reste de la saison, 325. Recommandation du *com.* des Chemins de fer pour la prolongation du délai pour recevoir du rapports du *com.* des Ordres Permanents, 341. Pétition du Pacifique Canadien, déférée, 340. 13me Rapport, 353. 14me Rapport, 361. 15me Rapport, 367. 16me Rapport, 379.

2. Motion Beaty pour qu'un message soit envoyé au Sénat; comité mixte pour reviser les règles relatives aux droits du *com.* des Ordres Permanents da s chaque chambre; débat ajourné, 216.

Voir *Bills privés*, 7.

P

PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—

1. Requête de la Cie pour présenter une pétition pour un acte l'autorisant à affermer les lignes Crédit Valley, Ontario et Québec, etc, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés; pétition lue, reçue et déférée au comité des Ordres Permanents, 344. Rapport; Pétition pour charte, 353. Rapport sur l'avis recommandant la suspension de la règle 51, p. 361. Règle 51 suspendue et bill N° 114: M. Abbott; 1ère et 2me lectures, et déféré au comité des chemins de fer, etc., 362. Rapporté modifié, 379. En comité, rapporté; motion Sutherland, pour renvoyer le bill en comité, rejetée; bill revoyé en comité sur la motion Abbott; amendé, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 397. Passé par le Sénat, 464. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 55.

2. Rapport donnant les renseignements demandés par une résolution de la Chambre en date du 20 février 1882 : Sir Chs. Tupper, 77. *Imprimé*, 214. Documents de la session, N° 27.

3. Mémoire.—Actions de la ligne Crédit Valley substituées au déôpt en espèces de $1,000,000 opéré par la Cie du Pacifique, 78. *Imprimé*, 214. Doc. de la session, N° 27*a*.

4. Compte d'avances de rails, compte d'obligations hypothécaires, compte courant et compte de subvention, 78. *Pas imprimés*, 214. Doc. de la session, N° 27*b*.

5. Correspondance touchant les obligations hypothécaires, etc., 82. *Imprimée*, 214. Doc. de la session, N° 27*c*.

6. Mémoire sur l'avancement des travaux, etc., *pas imprimé*, 214. (*Voir* appendice N° 3 de 27*e*.) Doc. de la session, N° 27*d*.

7. Autre rapport donnant des renseignements conformément à une résolution de la Chambre en date du 20 février, 1882, p. 90. *Imprimé*, 214. Doc. de la session, N° 27*e*.

8. Communications au sujet du partage et du transport des terres revenant à la Cie en vertu du contrat, etc., 97. *Imprimées*, 214. Doc. de la session, N° 27*f*.

9. Ordre—Relevé des sommes dépensées pour la commission du chemin de fer Pacifique, etc: M. Blake, 53. Réponse, 101. *Imprimée*, 283. Doc. de la session, N° 27*g*.

10. Carte indiquant le tracé final entre Callander et les moulins d'Algoma, 101. *Pas imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 27*h*.

11. Articles de convention et contrats entre certains entrepreneurs et Sa Majesté représentée par le ministre des chemins de fer, etc., 129. *Imprimés*, 283. Doc. de la session, N° 27*i*.

12. Tracé définitif, section-Est, de Current Creek au Nipigon; tarif de fret, division-Ouest: sir C. Tupper, 277. *Imprimés*, 351. Doc. de la session, N° 27*j*.

13. Réponse à ordre de la dernière session.—Quantité de terres que la Cie s'estt engagée à vendre, et le prix total que l'on est convenu de payer pendan. chaque mois avant le 1er de mars, 1882, etc., 286. *Pas imprimée*, 352. Doc de la session, N° 27*k*.

14. Communication du gérant général du chemin contenant de nouveau renseignements sur la route projetée à travers les Montagnes Rocheuses et de Selkirk, etc., 353. *Imprimée*, 494. Documents de la session, N° 27*l*.

15. Ordre—Relevé des droits payés par la compagnie sur des articles par elle importés depuis la date de son contrat avec le gouvernement jusqu'au 28 février, 1883, etc., M. White (Cardwell), 313. Réponse, 380. *Pas imprimée*. Documents de la session, N° 27*m*.

16. Adresse—Mémoire officiel de la Cie., en date du 12 décembre, 1882, expliquant sa position et ses projets. Avis publié par la suite demandant des souscriptions à son capital actions, etc., M. Blake, 123. Réponse, 395. *Imprimée*, 494. Documents de la session, N° 27*n*.

17. Ordre—Carte ou cartes indiquant le tracé du chemin tel qu'approuvé ou construit jusqu'à date, etc.: M. Blake, 83. Réponse, 463. *Pas imprimée*, 561. Documents de la session, N° 27*o*.

18. Ordre—Etat indiquant la réduction opérée par suite du changement dans le mode de construction sur les sections A et B du Pacifique, et le montant réalisé par ce changement, etc. M. Paterson (Brant), 292. Réponse 463. *Pas imprimée*, 496. Documents de la session, N° 27*p*.

19. Papiers se rapportant aux sections 14 et 15 du chemin—Joseph Whitehead, entrepreneur, 497. *Pas imprimés*, 561. Documents de la session, N° 27*q*.

20. Mémoire concernant la baie du Tonnerre et la rivière Kaministiquia, 564. *Imprimé*. Documents de la session, N° 27*r*.

21. Adresse—Correspondance, rapports et ordres en conseil concernant les remises à faire aux fabricants canadiens de certains articles requis par la Cie du Pacifique, etc., M. Blake, 53.

22. Ordre—Documents ou extraits démontrant la longueur totale de chemin construit dans la province du Manitoba et donnant droit à l'octroi de terres, etc., M. Bourbeau, 398.

23. Motion Casey—Ordre pour copie de la correspondance, etc., concernant la réclamation présentée par D. B. Woodworth et autres, pour du gravier pour l'embranchement Pembina, etc.; débat,—ajourné, 399. Reprise du débat et motion adoptée, 440.

24. Motion Blake—Adresse pour copie du contrat entre la Cie du Pacifique et la Cie dite "The North American Construction Company," pour la construction du chemin, etc.; rejetée, 355.

PACIFIQUE ET DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour charte, 120. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 64 : M. Cameron (Victoria), 149. **2**me lecture et déféré au *com.* des chemins de fer, 161. Rapporté, amendé, 331. En comité, rapporté, **3**me lecture et passé, 347. Passé par le Sénat avec amendements, 430. Concours, 438. Sanction royale, 592. 46 Vict., chap. 73.

PASSAGES A NIVEAU, TORONTO :

1. Pétition demandant que la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec fassent des travaux à la traverse de la rue Yonge, pour protéger la vie et la propriété, 182.

2. Pétition semblable au sujet de la traverse de la rue Queer, 239.

PATRONS ET SECONDS DE NAVIRES DE L'INTÉRIEUR ET DE CABOTIERS :—La Chambre en comité pour considérer une résolution relative à l'examen des—,253. Adoptée rapportée, agréée et bill N° 82 présenté : M. McLelan, 254. **2**me lecture, en comité, amendé, rapporté et agréé, 327. **3**me lecture et passé, 345. Passé par le Sénat avec amendements, 452. Concours, 505. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 28.

PÉAGES EXIGÉS AUX GLISSOIRES DU GOUVERNEMENT :—
Voir *Glissoires.*

PÊCHE PAR LES NAVIRES ÉTRANGERS :—Bill n° 143, pour étendre à la Colombie britannique, l'acte concernant la—, M. Bowell ; **1**ère et **2**me lectures ; en comité, rapporté, **3**me lecture et passé, 568. Passé par le Sénat, 589. Sanction royale, 594.—46 Vic., chap. 27.

PÊCHERIES :

1. La Chambre en comité sur une résolution concernant l'*Acte des Pêcheries ; rés.* adoptée, rapportée et agréée, 386. Bill N° 101, pour amender de nouveau l'acte des pêcheries : M. McLelan, 287. **2**me lecture, 391. En comité, amendé, rapporté, agréé, **3**me lecture et passé, 506. Passé par le Sénat avec amendements ; adoptés ; premier amendement désapprouvé et message explicatif au Sénat, 581. Le Sénat insiste sur son premier amendement, 590. (*Pas de procédé ultérieur.*)

2. Copie des ordres en conseil, instructions et formules des primes d'encouragement : M. McLelan, 121. *Imprimés,* 214. Doc. de la session, N° 37.

3. Ordre—Baux et licences de pêche dans les rivières du Nouveau-Brunswick octroyé par le département de la marine : M. Weldon, 210. Réponse, 428. *Imprimée,* 559. Doc. de la session, N° 37*a*.

4. Ordre—Copie des instructions adressées aux officiers des pêcheries quant à la mise en force de l'ordre en conseil du 11 juin, 1879, prohibant la pêche du saumon sans avoir de baux ou licences du département : M. Weldon, 131. Réponse, 428. *Imprimée,* 559. Doc. de la session, N° 37*b*.

5. Copie certifiée d'un rapport du Conseil privé, touchant l'affectation de $150,000 pour primes aux pêcheurs : M. Bowell, 449. *Imprimé*, 559. Doc. de la session, N° 37*c*.

6. Ordre—Relevés des sommes payées à même le crédit de $150,000 pour aider au développement des pêcheries maritimes : M. Robertson (Shelburne), 131.

7. Ordre—Correspondance et pétitions concernant la protection des pêcheries dans la baie Georgienne et le lac Huron depuis le 1er janvier dernier : M. O'Brien, 313.

8. Pétitions pour amendements à l'Acte des Pêcheries, 41.

9. Pétitions des pêcheurs du comté de Yamaska demandant l'autorisation de se servir de menuise comme appât, 120.

10. Pétitions demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière que la pêche au saumon à la ligne et celle au filet soient fermées à la même époque, 89, 120, 175, 187, 195, 251.
Voir *Homards. Perley, Amos.*

PEMBROKE :—Adresse—Correspondance, etc., concernant le paiement, par le gouvernement, du montant octroyé par la ville de Pembroke pour aider au Canada Central : M. Blake, 183. Réponse, 252. *Imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 69.

PÉNITENCIERS :—

1. Bill N° 111, du Sénat, pour amender et refondre les lois sur les,—319. 1re lecture : Sir John A. Macdonald, 326. 2e lecture (résolution adoptée en comité, déférée), 442. En comité, amendé, rapporté, agréé, 540. De nouveau en comité, amendé, rapporté, agréé, 3e lecture et passé, 585. Amendements agréés par le Sénat, 589. Sanction royale, 594.—46 Vict., ch. 37.

2. Motion pour un comité général pour considérer une résolution concernant le salaire des préfets et autres officiers des pénitenciers ; recommandation de Son Excellence ; la Chambre en comité ; résolution adoptée, rapportée et agréée et déférée au comité général sur le bill précédent, 441-442.

3. Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers, pour l'année expirée le 30 juin 1882 : Sir John A. Macdonald, 187. Doc. de la session, N° 29.

4. Réponse supplémentaire. Dépenses du pénitencier de la Colombie britannique, 195. *Pas imprimée*, 215. Doc. de la session, N° 29*a*.

5. Pétitions pour la nomination d'huissiers fédéraux pour escorter les prisonniers aux pénitenciers, 41, 50, 101, 181.
Voir *Prisonniers.*

PENSION DE RETRAITE :—Voir *Retraite.*

PERLEY, AMOS :—Ordre—Correspondance relative à la réclamation de,—de Chatham, pour services se rapportant à la pêcherie d'éperlans à Miramichi en 1876, 77 et 78 : M. Weldon, 314. Réponse, 449. *Imprimée*, 559. Doc. de la session, N° 37*d*.

PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS, TÉMOINS COMPÉTENTS :—
Voir *Loi criminelle*, 4.

PETITCODIAC A HAVELOCK CORNER, N. B. :—Voir *Chemins de fer subventionnés.*

PÉTITIONS :—

1. Demandant de présenter des requêtes en obtention de bills privés, après l'expiration du délai pour recevoir les pétitions, 160, 311, 344, 362.

2. Lues et reçues le jour de leur présentation, 148, 160, 171, 311, 318, 344, 353, 356, 362.

3. Motion pour lecture et réception d'une pétition le jour de sa présentation; débat et motion retirée, 171.

4. *Rejetées*: Ths. Morris et C. A. Hyndman (dépense de deniers publics), 69. Arthur Herdman (pas de signature), 77. Lt.-col. John Fletcher (dépense de deniers publics), 89. A. J. Foster (pas de signature), 107.

PHARE A WESTHAVERS POINT :—Ordre—Correspondance, etc., relative à l'érection d'un,—M. Keefer, 356.

PHARE DE QUACO :—Ordre—Soumissions pour la refection du,—M. Weldon, 116. Réponse, 225. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 57.

PHOSPHATES ET MINES DE LA PUISSANCE, CIE DES :—Pétition pour charte, 69. Rapport sur l'avis (spécial), 121. Bill N° 49: M. Cameron (Victoria), 123. 2me lecture et déféré au *com.* des B. Privés, 161. Rapporté amendé; question de juridiction réservée pour la décision de la Chambre, 203. En comité, rapporté, délibéré tel que modifié, 3me lecture et passé, 242. Passé par le Sénat avec amendements, 311. Concours, 371. Sanction royale, 502.—46 Vic., chap. 91.

PILOTES ET ADMINISTRATIONS DE PILOTAGE :—
Voir *Colombie Anglaise*, 3.

PLACEMENTS DE LONDRES ET D'ONTARIO (LIMITÉE), CIE DE:—Pétition pour un acte pour lever les doutes sur la portée et l'effet de certaines dispositions de sa charte, 113. Rapport sur l'avis, 121. Bill N° 53: M. Hay, 130. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 189. Rapporté amendé, 228. Délibéré en comité, rapporté et renvoyé au *com.* des Banques, 242. Rapporté amendé, 270. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 277. Passé par le Sénat avec amendements, 326. Concours, 347. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 87.

POIDS ET MESURES :—

1. Neuvième rapport sur les poids et mesures: M. Costigan, 42. Doc. de la session, N° 4.

2. Motion de M. Irvine pour amender l'Acte des Poids et Mesures, 1879, rejeté, 216.

POLICE FÉDÉRALE :—Relevé des dépenses pour 1882: Sir H. Langevin, 50. *Pas imprimé.* Doc. de la session, N° 18.

POLITIQUE NATIONALE :—Motion de M. Curran pour qu'une copie des "Débats" contenant la discussion sur l'inauguration de la,—en 1879, soit imprimée; Débat, et motion retirée, 278.

PONT DU CHEMIN DE FER DE NIAGARA, CIE DU:—Pétition pour un acte l'autorisant à construire un pont sur la rivière Niagara, 50. Rapport sur l'avis, 59. Bill N° 61: M. Ferguson (Welland), 148. 2me lecture et déférée au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapport recommandant le retrait du bill et le remboursement des honoraires, 317. Bill retiré et honoraires remboursés, 318.

PONT ET CHEMIN DE FER SAINT-JEAN, N.-B. :—Voir *Saint Jean.*

PONT DUFFERIN :—Ordre—Correspondance touchant la remise des droits sur le fer importé pour la construction du—, en 1873 : M. Casey, 398.

PORTAGE, ILE DU :—Adresse—Correspondance concernant le transport de l'—, à l'entrée de la Miramichi, au gouvernement canadien : M. Mitchell, 198. Réponse, 396. *Imprimée dans les documents de la session seulement,* 495. Doc. de la session, N° 96.

PORTAGE, DE WESTBOURNE ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour un acte l'autorisant à changer le nom de la dite compagnie, etc., 69. Rapport sur l'avis. Bill N° 58 : M. White (Cardwell), 136. **2**me lecture et déférée au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 251. En comité, amendé, rapporté, agréé ; **3**me lecture et passé, 277. Passé par le Sénat avec amendements ; concours, 362. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 68.

PORTS ALLEMANDS :—Voir *Bateaux à vapeur.*

POSTES :—Rapport du ministre pour l'année expirée le 30 juin 1832 : M. Carling, 123. Doc. de la session, N° 3.

POSTES, ACTE DES—(1879) :—Bill N° 92, du Sénat pour amender l',—**1**re lecture : M. Carling, 208. **2**me lecture ; en comité, rapporté, **3**me lecture et passé, 442. Sanction royale, 592.—46 Vict., chap. 18.

PRESBYTÉRIENNE, EGLISE :—

1. Pétition pour un acte pour constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, 148. Rapport sur l'avis, 154. Bill N° 75 : M. Ross (Lisgar), 155. **2**me lecture et déféré au *com.* des Bills Privés, 161. Rapporté, amendé, 203. Considéré en comité et rapporté, 242. **3**me lecture et passé, 253. Passé par le Sénat, 354. Sanction royale, 592.—46 Vict., chap. 97.

2. Pétition pour réunir les caisses des veuves et orphelins des ministres presbytériens, etc., 119. Rapport sur l'avis, 135. Bill N° 63 : M. Richey, 149. **2**me lecture et déféré au *com.* des Bills privés, 161. Rapport, recommandation pour le remboursement des honoraires, etc., 203. En comité, amendé et rapporté, 242. **3**me lecture et passé, 253. Honoraires remboursés, 260. Passé par le sénat, 326. Sanction royale, 591.—46 Vict., chap. 98.

3. Pétition pour certains amendements à l'acte 45 Vict., chap. 124, concernant le bureau d'administration des biens temporels, etc., 50. Rapport sur l'avis, 59. Bill N° 29 : M. Charlton, 108. **3**me lecture et déféré au *com.* des Bills privés, 161. Rapport recommandant le retrait du bill et le remboursement des honoraires ; bill retiré et hon. remboursés, 215.

4. Pétition demandant que le bill ne soit passé qu'en autant que certains droits soient sauvegardés, 213.

PRÊT ET PLACEMENT ANGLO-CANADIENNE, CIE DE :—Situation des affaires, etc., 275. *Pas imprimée,* 352. Doc. de la session, N° 73.

PRÊTS ET PLACEMENTS, CIES DE :—Voir *Crédit Foncier Franco-Canadien. Placements de Londres et d'Ontario.*

PREUVE RELATIVE AUX MATIÈRES CRIMINELLES :—Bill N° 125, du Sénat, intitulé : " Acte qui établit des dispositions pour recevoir la déposition de témoins relativement à des affaires criminelles pendantes devant les cours de justice des autres Etats de Sa Majesté ou devant les tribunaux étrangers," 424. 1re lecture, 438. 2me lecture ; en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 564. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 35.
Voir *Loi criminelle*, 4, 6.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT :—Voir *Pêcheries*, 2, 5, 6. *Fer en gueuse.*

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :

1. Comité spécial nommé pour étudier la question d'une communication par vapeur, etc. : M. Jenkins, 82. M. Brecken substitué à M. Jenkins, 114. Message au Sénat, sénateurs appelés à déposer, 208. Message du Sénat donnant l'autorisation demandée, 220. Rapport, 342-344. Motion pour concours au rapport, retirée, 439. *Rapport et preuve à imprimer*, 495. Appendice N° 3.

2. Ordre—Rapports, etc., sur un projet d'embranchement de chemin de fer entre Harmony Station et Elmira, etc. : M. McIntyre, 124. Réponse, 331. *Imprimée*, 494. Doc. de la session, N° 86.

3. Adresse—Correspondance, etc., concernant les réclamations du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, pour remboursement des sommes dépensées par lui pour des quais d'utilité publique, etc. : M. McIsaac, 183. Réponse (partielle), 396. *Imprimée*, 559. Doc. de la session, N° 46*c*.

4. Réponse supplémentaire, 521. *Imprimée*, 559. Doc. de la session, N° 46*d*.

5. Ordre—Contrats passés depuis la dernière session pour le transport des malles de l'Ile du Prince-Edouard ; traverse en hiver ; voyages du " Northern Light ; " instructions à l'agent du département de la marine au sujet de ce steamer, etc. : M. Davies, 54.

6. Ordre—Pétitions, etc., concernant l'établissement de stations de signaux aux phares du Cap-Nord et de la Pointe-Est, I. P.-E. : M. Brecken, 438.
Voir *Lettres de change et billets promissoires. Brae.*

PRISONNIERS, TRANSPORT AUX PÉNITENCIERS :

1. Adresse—Correspondance et pétitions des municipalités au sujet de la nomination de huissiers fédéraux pour escorter les personnes condamnées aux pénitenciers : M. Casey, 137. Réponse, 230. *Pas imprimée.* Doc. de la session, N° 62.

2. Réponse supplémentaire, 319. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la sessien, N° 62*a*.

3. Ordre—Coût, par tête, du transport des prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers en 1880-81 et 1881-82 : M. Wilson, 137.

PRIVILÈGES ET ELECTIONS :—*Com.* permanent à nommer, 13. Rapport, 33. Concours, 42. Rapport et papiers dans l'élection du comté de King, I.P.E. transmis par M. McCormack, officier-rapporteur, déférés. Rapport sur l'élection du dit comté, 302—305. *Imprimé*, 495. Appendice N° 2.

PROCÉDURE DANS LES CAUSES CRIMINELLES :—Voir *Loi Criminelle*, 1, 5, 9.

PROVENCHER, J. A. N. :—Voir *Manitoba, agence des Sauvages.*

PROVINCES, GOUVERNEMENTS DES :—Voir *Gouvernements.*

Quaco, Phare de :—Voir *Phare. Q.*

Quai de Digby :—Ordre—Montant des recettes perçues pour quaiage au,—N.-Ecosse, chaque année, de 1879 à 1882 : M. Vail, 278. Réponse, 279. *Pas imprimée*, 353. Doc. de la session, N° 79.

Qu'Appelle, Cie agricole de la Vallée de la :—Adresse. Ordres en conseil réservant des terres à être octroyées à la,—et contenant les conditions de l'octroi : M. Watson, 102.

Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan, Cie de chemin de fer et de vapeurs de la :—Pétition pour charte, 145. Rapport sur l'avis, recommandant la suspension de la règle, 51 ; règle suspendue ; Bill N° 72 : M. Cameron (Victoria), 154. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 297 ; En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 306. Passé par le Sénat, avec amendements, 397. Concours, 423. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 72.

Québec et de la baie de James, Cie de chemin de fer de :—Pétition pour charte, 29. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 54 : M. Bossé, 136. 2e lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapporté amendé, 291. En comité, rapporté, 3e lecture et passé, 306. Passé par le Sénat, avec amendements, 417. Concours, 423. Sanction royale, 592.—46 Vict., chap. 70.

Quebec :—Voir *Subside provincial.*

Queddy, Cie de flottage et d'estacades de la rivière :—Motion de M. Mitchell : Que la pétition de la dite compagnie, présentée ce jour, soit lue et reçue ; débat, et motion retirée, 171.

Queen, I.P.E. :—Voir *Elections contestées*, 7.

Quinze, Cie des Piliers et Estacades et d'amélioration des :—Pétition pour charte, 101. Rapport sur l'avis, 108. Bill N° 66 : M. Tassé, 149. 2e lecture et déféré au *com.* des Bills privés, 161. Rapporté amendé, 291. En comité, amendé, rapporté, agréé, 3e lecture et passé, 417. Passé par le Sénat, 464. Sanction royale, 593.—46 Vict., ch. 92.

R

Raffinerie de sucre :—Adresse—Correspondance, etc., concernant la réclamation de M. Dustan, d'Halifax, pour remise de droit sur machines pour,—M. Blake, 314.

Rapide Plat, Canal du :—Rapport de J. Page, ingénieur en chef sur le,—562. *Imprimé.* Doc. de la session, N° 105*c*.

Rapports des départements :—Motion Ross (Middlesex) portant adoption d'une résolution déclarant qu'il est à désirer qu'un sommaire des,—soit publié vers la fin de l'année fiscale ; débat, et motion retirée, 220.

Rathbun, Cie :—Pétition pour charte, H. B. Rathbun et fils, 50. Rapport sur l'avis, 59. Bill N° 26 : M. White (Hastings), 82. 2me lecture et déféré au *com.* des Bills privés, 91. Rapporté amendé, 260. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 271. Passé par le Sénat, avec amendements, 397. Concours, 417. Sanction royale, 592.—46 Vic., chap. 89.

Recensement :—Rapport sur les opérations et dépenses en 1882 : M. Pope, 70. *Pas imprimé*, 122. Doc. de la session, N° 24.

RECETTES ET DÉPENSES :—Ordre—Etat des,—imputables au Fonds Consolidé, du 1er juillet 1882 au 1er février 1883 : M. Burpee (Saint-Jean), N° 83. Réponse, 97. *Pas imprimée*, 122. Doc. de la session, N° 30.

RECEVEUR GÉNÉRAL ET MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :—Bill N° 94, pour amender l'acte concernant les charges de,—quant aux attributions du ministre des chemins de fer et canaux : sir C. Tupper, 220. 2me lecture; délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 442. Passé par le Sénat, 490. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 5.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE :

1. Adresse—Correspondance, depuis 1878, entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis, etc., au sujet des relations de commerce entre les deux pays sur la base générale du Traité de réciprocité de 1854 : M. Ross (Middlesex), 198. Réponse, 227. *Imprimée*, 284. Doc. de la session, N° 55.

2. Adresse—Correspondance et documents au sujet d'une réciprocité commerciale entre le Canada, d'une part, et le Brésil, les Indes occidentales et le Mexique, d'autre part : M. Fortin, 354.

Voir *Brésil. Arrangements commerciaux.*

REGINA :—Adresse—Ordres en conseil touchant le choix du siége du gouvernement des territoires du Nord-Ouest et des quartiers-généraux de la police montée à Régina : M. Casey, 198.

RÈGLEMENT SUSPENDU :—Règle 94. Impression d'un document, 235. R. 49—Bill N° 105, Cie d'Eclairage électrique, 292. R. 43 et 51—Bill N° 113—Grand-Tronc, 325. R. 43—Bill N° 112, Banque du Nord-Ouest, 325. R. 51—Bill N° 114, Pacifique canadien, 362. R. 51—Bill N° 118, Cie de Cable européen, etc., 379. R. 78—Choix d'un comité, 190. Tous les articles du règlement, au sujet d'un bill, 563.

RÈGLEMENTS MINIERS :—Concernant l'affectation des terres minières autres que des gisements de houille : sir John A. Macdonald, 433. *Pas imprimés*, 496. Doc. de la session, N° 102.

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET L'ESPAGNE :—Motion de M. Paterson (Brant) pour une adresse demandant copie des instructions adressées à sir A. T. Galt lui enjoignant d'établir des négociations pour obtenir des,—sur une base plus libérale ; débat, et motion retirée, 293.

Voir *Réciprocité commerciale. Arrangements commerciaux.*

REPATRIEMENT DES CANADIENS :—Ordres—Sommes dépensées chaque année, depuis 1875 pour le,—émigrés aux Etats-Unis : M. Tassé, 397.

RETRAIT DES TROUPES DE HALIFAX :—Voir *Troupes.*

RETRAITE, MISE À LA :—

1. Ordre—Nom, grade, salaire, etc., de chaque personne mise à la retraite : sir L. Tilley, 60. Déféré au *com.* des Comptes publics, 82. *Imprimé*, 121. Doc. de la session, N° 21.

2. Ordre—Etat concernant les personnes mises à la retraite, etc., depuis l'établissement de la cause de retraite: M. Blake, 221. Réponse (partielle), 318. *Imprimée*, (dans les doc. de la session seulement), 357. Doc. de la session, N° 21*b*.

Voir *Service civil*, 3, 4.

Revenu de l'intérieur, acte du :—Comité général sur une résolution pour amender l'—M. Costigan; 297. En comité, résolution adoptée, 363. Rapportée, agréée et bill N° 115 pour refondre et amender les divers actes du revenu de l'intérieur, 364. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté et agréé, 405. 3me lecture et passé, 427. Passé par le Sénat avec amendements, 523. Concours, 534. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 15.

Revenus de l'intérieur du Canada :—Rapport et statistiques pour l'année expirée le 30 juin 1882; supplément N° II, 9me rapport sur les Poids et Mesures; supplément N° III, falsification des substances alimentaires: M. Costigan, 42. Doc. de la session, N° 4.

Richelieu, Rivière :—Pétition demandant l'enlèvement d'obstructions dans la,—493.

Richmond, Batterie de campagne de :—Voir *Milice*, 7.

Rivière-du-Loup (Quai de la) :—Ordre—Rapports concernant le mouvement de la glace au,—M. Grandbois, 176. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 75.

Rouville :—Voir *Elections contestées*, 8.

Rowe, Amos :—Voir " *Times*" *de Winnipeg.*

Russell *vs.* La Reine :—Voir *Liqueurs enivrantes. Hôteliers licenciés.*

S

Saisies :—Ordre—Nombre de saisies opérées à chaque port douanier du Canada, pendant le dernier exercice : M. Blake, 53. Réponse, 137. *Pas imprimée*, 215. Doc. de la session, N° 38.
Voir *Tabac.*

Salle d'exercices militaires :

1. Ordre—Contrat pour la construction d'une,—à Iona, Ontario : M. Casey, 137. Réponse, 216. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 50.

2. Ordre—Annonce demandant des soumissions pour la démolition et la reconstruction de la,—à Saint-Thomas, Ont. : M. Wilson, 137.

Saskatchewan et du Nord-Ouest, Cie du chemin de fer de la :—Voir *Nord-Ouest.*

Sauvages, Affaires des :—Rapport annuel pour 1882 : sir John A. Macdonald, 42 Doc. de la session, N° 5.

Séances du samedi :—Pages 414, 537.

Secrétaire d'Etat :

1. Rapport du,—pour l'année 1882 : sir H. Langevin, 42. Doc. de la session, N° 11.

2. Bons et garanties enregistrés dans le département du,—sir H. Langevin, 70. *Pas imprimé*, 122. Doc. de la session, N° 25.

Séduction :—Voir *Loi criminelle*, 3.

SEL :—Ordre—Correspondance, etc., concernant les droits sur le sel : M. Wheler, 183. Réponse, 252. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 65.

SÉMAPHORES :—Adresse—Correspondance au sujet de l'érection de sémaphores sur le quai de la Rivière-du-Loup et le Brandy Pot : M. Grandbois, 137. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 74.

SÉNAT :

1. *Messages du :* comité de la bibliothèque ; des impressions, 59. Sénateurs autorisés à comparaître devant le comité sur la question d'une communication par vapeurs entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, 220. Adoptant l'adresse à Son Excellence, 589. Motifs qui font insister le Sénat sur son amendement à l'Acte des Pêcheries, 590.

2. *Messages au :* Comité de la bibliothèque, 42. Des impressions, 43. Substitution de M. Brecken à M. Jenkins sur le *com.* de la Bibliothèque, 122. Autorisation à trois sénateurs de comparaître devant le comité spécial sur la question d'une communication par vapeurs, etc., 208. Amendement du Sénat à un bill, désavoué, 458. Concours du Sénat à une adresse à Son Excellence, 584.

3. *Documents qui ne doivent pas être imprimés :* Liste des actionnaires, etc., Cie de Prêts et Placement (Doc. de la session, N° 72), 285. Réponse à adresse—Station navale sur les côtes de la Colombie-Britannique, (Doc. de la session, N° 109) 496. Réponse à adresse—Correspondance au sujet du lot 133, dans la paroisse de Sainte-Agathe, Manitoba. (Doc. de la session, N° 107), 496. Réponse à adresse—Analyse de substances alimentaires (Doc. de la session. N° 4*a*), 560. Réponse à adresse—Soumissions, camp de Berthier, 1882 (Doc. de la session, N° 31*f*), 561. Réponse à adresse—Enlèvement d'obstructions, rivière Saint-Jean, N.-B. (Doc. de la session, N° 122), 561.

4. *Documents devant être imprimés :* Réponse à adresse—Service postal entre le Canada et le Royaume-Uni (Dans les Doc. de la session seulement, N° 39), 214. Réponse supplémentaire, N° 39*a* (Dans les Doc. de la session seulement), 283. Mémoire de la Société Royale demandant que le Canada soit représenté à la conférence internationale pour déterminer un méridien (Doc. de la session, N° 48), 284. Adresse—Canal Murray (Doc. de la session, N° 83), 352. Réponse à adresse—Frais pour refondre les statuts fédéraux : Hon. J. Cockburn (Doc. de la session, N° 17*a*), 494. Adresse—Subvention, Québec (Dans les Doc. de la session seulement, N° 94*a*), 560.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill concernant la prestation des,—sir John A. Macdonald, 12.

SERVICE CIVIL :—

1. Bill N° 90 du Sénat, pour amender l'Acte du Service Civil, de 1882 ; 1re lecture : sir H. Langevin, 208. 2me lecture, 414. Résolutions adoptées en comité général, déférées, 416. En comité, amendé, rapporté, agréé, 442. Motion pour troisième lecture ; amendement Blake, rejeté ; 3me lecture et passé, 450. Amendements acceptés par le Sénat, 497. Sanction royale, 593. 46 Vic., chap. 7.

2. Motion pour que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions concernant l'acte du Service Civil, 1882 ; recommandation de Son Excellence, 236. En comité, six résolutions adoptées, rapportées, agréées et déférées au comité général sur le bill précédent, 414, 416.

3. Bill N° 91, du Sénat, pour amender et refondre les actes relatifs à l'admission à la retraite des employés civils; 1re lecture: sir L. Tilley, 208. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté, agréé, 523. Motion pour troisième lecture; amendement Ross (Middlesex) rejeté, 558. 3me lecture et passé, 569. Amendements acceptés par le Sénat, 589. Sanction royale, 594.—46 Vic., chap. 8.

4. La Chambre en comité sur une résolution relative aux actes concernant l'admission à la retraite des employés civils; adoptée, 369, 371. Rapport; concours, 390. Déféré au comité sur le bill précédent, 523.

5. Rapport des examinateurs du Service Civil: sir H. Langevin, 90. Doc. de la session, N° 13.

6. Etat donnant les noms et salaires de tous les employés nommés ou promus pendant le dernier semestre de 1882; sir H. Langevin, 90. *Imprimé*, 121. Doc. de la session, N° 13*a*.

Voir *Douanes*, 3, 4.

SERVICE POSTAL D'HIVER ENTRE SAINT-DENIS ET MURRAY BAY:—Voir *Malles, service des,—*

SHELBURNE, SIFFLET DE BRUME:—Voir *Sifflet.*

SIFFLET DE BRUME DANS LE HAVRE DE SHELBURNE:—Réponse à ordre de la dernière session—Correspondance concernant l'érection d'un,—252. *Pas imprimée*, 285. Doc. de la session, N° 66.

SIGNAUX, STATIONS DE:—Voir *Prince-Edouard*, 6.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION, ONTARIO:—Bill N° 17, à l'effet d'amender davantage l'acte 37 Vic., chap. 50, concernant les sociétés permanentes de construction dans Ontario: M. Williams, 53. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 130. Rapport recommandant le retrait du bill, 318. Bill retiré, 331.

SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA:—Pétition pour charte, 89. Rapport sur l'avis; Bill N° 37: M. Tassé, 108. 2me lecture et déféré au *com.* des Bills privés, 198. Rapporté amendé, et honoraires à être remboursés, 260. Hon. remboursés, 270. En comité, rapporté, 3me lecture, et passé, 271. Passé par le Sénat, 326. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 46.

SOURIS AUX MONTAGNES ROCHEUSES, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition pour un acte l'autorisant à changer son nom, 29. Rapport sur l'avis, défavorable, 154.

SQUATTERS, ILE VANCOUVER:—Voir *Colons.*

STATIONS DE SAUVETAGE:—Ordre. Correspondance, etc., concernant l'établissement de,—sur des points dangereux sur les côtes du lac Ontario et autres nappes d'eau de l'intérieur: M. Platt, 130. Réponse, 487. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 112.

STATUTS:—

1. Etat officiel de la distribution des Statuts du Canada, 45 Victoria: sir H. Langevin, 77. *Pas imprimé*, 122. Doc. de la session, N° 28.

2. Rapport du commissaire chargé de réunir, et classifier les Statuts du Canada depuis la Confédération: sir John A. Macdonald, 91. *Pas imprimé*, 121. Doc. de la session, N° 17. Renvoyé au *com.* des Impressions, 344. *Imprimé*, avec la réponse à l'adresse du Sénat (Doc. de la session, N° 17*a*), 494.

3. Réponse à adresse de la dernière session—Ordres en conseil touchant la nomination d'un commissaire pour réviser les Statuts, 229. *Imprimée*, 494. Doc. de la session, N° 17*b*.

STEAMER, CAMPBELLTOWN À GASPÉ :—Voir *Intercolonial*, 12.

STEAMER DE LA MALLE—GASPÉ :—Voir *Intercolonial*, 12.

STEAMERS À PASSAGERS ROYALE CANADIENNE, CIE DE :—Pétition pour charte, 120. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 55 : M. Mitchell, 136. 2me lecture et déféré au *com.* des Banques, 161. Rapporté amendé, 270. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 277. Passé par le Sénat, avec amendements ; Concours, 397. Sanction Royale, 592.—46 Vic., chap. 88.

STEWART, JOHN :—Voir *Milice*, 8.

SUBSIDE PROVINCIAL :—Adresse. Représentation par aucune des deux Chambres de Québec au sujet du,—M. Laurier, 355. Réponse, 389. *Imprimée dans les documents de la session seulement*, 405. Doc. de la session, N° 94.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :—

1. Prise en considération du discours de Son Excellence, 20. La Chambre décide de se former en comité des Subsides, 23. En comité des Voies et moyens, 23. Budgets déférés, 216, 427, 506, 567.

2. La Chambre en comité des Subsides, 346, 382, 400, 406, 418, 424, 428, 443, 450, 455, 457, 482, 488, 497, 523, 579.

3. Résolutions rapportées et adoptées, 464, 482, 507, 516, 547, 585.

4. Résolutions ajournées après avoir été lues la seconde fois, 464, 477, 510. Adoptées subséquemment, 482, 534.

VOIES ET MOYENS :

5. La Chambre décide de se former en comité des Voies et moyens, 23. Motion de sir L. Tilley pour que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; débat, ajourné, 237. Débat repris et ajourné de nouveau, 248, 261. La Chambre en comité ; rapport de progrès, 271. La Chambre de nouveau en comité. Résolution amendant l'annexe B, articles admis en franchise, adoptée, 306. La Chambre de nouveau en comité. Résolution amendant l'annexe A. etc., adoptée, 319, 323. Résolutions rapportées, amendées et adoptées, 333, 339. (Voir *Douanes*, 2). En comité : Deux résolutions adoptées, accordant certaines sommes pour le service public, etc., rapportées et agréées, 586. *Voir* le bill suivant.

6. Bill N° 128, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent, etc, pour les exercices 1882-83 et 1883-84 : sir L. Tilley : 1ère, 2me et 3me lectures et passé, 586. Passé par le Sénat, 590. Sanction royale, 594.—46 Vic., chap. 2.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES, FALSIFICATION DES :—Rapport sur la,—supplément N° III du rapport du département du revenu de l'intérieur pour l'année 1882 : N. Costigan, 42. Doc. de la session, N° 4.

SYDENHAM, RIVIÈRE :—Pétitions pour enlèvement d'obstructions, 135, 153. Pétitions pour régler la vitesse des bateaux à vapeur et autres navires dans la dite rivière, 433.

St.

Ste-Anne Rivière Saguenay : Ordre—Rapport concernant la construction d'un quai à—, M. Gagné, 137. Réponse, 396. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 46*b*.

St-Denis :—Voir *Malles*.

St-Hyacinthe :—Voir *Elections contestées*, 9.

St-Jean, Port Joli :

1. Ordre—Correspondance concernant la construction d'une allonge au quai de—, M. Casgrain, 72. Réponse, 182. *Pas imprimée*, 215. Doc. de la session, N° 46.

2. Ordre—Pour compléter la réponse qui précède : M. Casgrain, 243. Réponse, 362. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 46*a*.

St-Jean, cie de pont et de prolongement de chemin de fer de :—

1. Motion pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution pour autoriser le gouverneur en conseil à avancer $500,000 à la dite Cie ; recommandation de Son Excellence, 505. En comité, résolution adoptée, rapportée et agréée, 562. Bill N° 138 pourvoyant aux avances à faire, etc. : Sir L. Tilley, 563. 2me lecture, délibéré en comité, rapporté ; motion pour troisième lecture ; amendement Blake, rejeté ; 3me lecture et passé, 568. Passé par le Sénat, 589. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 26.

2. Ordre Correspondance en 1882 touchant la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean : M. Burpee (Saint-Jean), 92. Réponse, 182. *Imprimée*, 214. Doc. de la session, N° 47.

3. Télégramme de Shadrach Holly, maire de Saint-Jean, concernant le prêt à la Cie du pont de Saint-Jean : Sir L. Tilley, 533. *Imprimé dans les doc. de la session seulement.* Doc. de la session, N° 47*a*.

St-Laurent, Cie de pont et de manufactures du :—

1. Pétition pour charte, 113. Rapport sur l'avis, 136. Bill N° 68 : M. Curran, 149. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, 161. Rapport, *préambule non prouvé*, 301. Honoraires remboursés, 318.
Pétition en faveur du bill précédent, 251. Adverse, 259.

St-Laurent, chenal de navigation :—

1. Bill N° 142, pour prendre de nouvelles mesures, pour approfondir le—, entre Montréal en Québec ; 1ere et 2me lectures ; délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 564. Passé par le Sénat, 587. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 38.

2. Ordre—Correspondance, etc., concernant le creusement du lac Saint-Pierre et les chenaux du Saint-Laurent : M. Rinfret, 398.
Voir *Havre de Montréal*.

T

TABAC :

1. Ordre—Nombre de fabriques licenciées, le 1er février, 1883, se servant exclusivement de tabac canadien : M. Gigault, 101. Réponse, 122. *Pas imprimée*, 215. Doc. de la session N° 35.

2. Ordre—Documents concernant la confiscation de tabac opérée récemment à Montmagny : M. Landry, 243. Réponse, 292. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 35*a*.

3. Ordre—Documents concernant la saisie de tabac opérée à bord du brick *Adeline* : M. Valin, 243.

TABLAUX DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION :—Pour l'exercice 1880-81 : M. Bowell, 38. Doc. de la session, N° 2.

TARIF :—Voir *Douanes*, 2. *Subsides et Voies et Moyens*, 5.

TÉLÉGRAMMES PORTÉS AU COMPTE DES TRAVAUX PUBLICS :—Ordre. Relevé de la dépense mensuelle de l'exercice courant, pour,—M. Blake, 101. Réponse, 567. *Pas imprimée*. Doc. de la session, N° 124.

TÉLÉGRAPHE DE L'ATLANTIQUE, DU PACIFIQUE ET DE LA RIVIÈRE À LA PAIX, CIE DE : —Pétition pour charte, 120. Rapport d'avis, 136. Bill N° 62 : M. Cameron (Victoria), 149. 2me lecture et déféré au *com.* des Chemins de fer, etc., 161. Rapport recommandant le retrait du bill, 317.

TELEGRAPHE RAPIDE (LIMITEE), CIE CANADIENNE DE :—

1. Pétition pour charte, 145. Rapport sur l'avis, recommandant la suspension de la règle 51, p. 154. Bill N° 120, du Sénat ; 1ère lecture, 405. 2me lecture et déféré au comité des Chemins de fer, etc., 417. Rapporté modifié, 447. En comité, amendé, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 456. Amendements approuvés par le Sénat, 497. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 79.

2. Pétition de la Cie du Télégraphe Anglo-américain, demandent que le bill qui précède ne soit pas passé si ses privilèges ne sont pas respectés, etc., 367.

TELEGRAPHE SOUS-MARIN ENTRE LA CÔTE CANADIENNE DU PACIFIQUE ET L'ASIE :—Bill N° 116, pour amender de nouveau l'acte concernant l'incorporation d'une compagnie pour établir un,—sir H. Langevin, 369 2me lecture et déféré au comité des Chemins de fer, 390. Rapporté, 405. En comité, rapporté. 3me lecture et passé, 416. Passé par le Sénat, 464. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 45.

TEMOINS COMPETENTS :—Personnes accusées de délits :—Voir *Loi criminelle*, 4.

TEMPERANCE ACTE DE :—Ordre.—Certificats donnés par des médecins du comté de Halton, pour obtenir des liqueurs, etc. : M. McCraney, 355.

TERRAINS HOUILLIERS :

1. Règlements pour la disposition des,—approuvés par l'administrateur en conseil, le 2 mars 1883, substitués à ceux du 17 décembre 1881 : sir John A. Macdonald, 146. *Imprimés*, 214. Doc. de la session, N° 36*a*.

2. Ordre—Demandes de ventes ou location de terrains houillers dans le Nord-Ouest : M. Blake, 53. Réponse, 362. *Imprimées sous forme de tableaux*, 494. Doc. de la session, N° 36*b*.

TERRASSE FRONTENAC, QUÉBEC :—Adresse.—Documents concernant la cession au gouvernement provincial de divers terrains et plus spécialement du site de la,—M. Amyot, 64. Réponse, 503. *Pas imprimée*, 561. Doc. de la session, N° 113.

TERREBONNE :—Voir *Elections contestées*, 10.

TERRES FÉDÉRALES :

1. Bill N° 45, pour amender et refondre les divers actes concernant les,—y mentionnés : sir John A. Macdonald, 114. 2me lecture, 287. En comité, rapport de progrès, 392. Délibéré de nouveau, rapport de progrès, 406. Délibéré de nouveau, amendé, rapporté, agréé ; motion pour troisième lecture ; amendement Charlton, 416. Rejeté, 417. 3me lecture et passé, 419. Passé par le Sénat avec amendements, 506. Motion de concours aux amendements ; amendement Blake, rejeté ; amendements du Sénat, adoptés, 514. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 17.

2. Ordre—Nombre total de demandes de terres en vertu des plans numéros un et deux, jusqu'au 1er janvier 1883, etc. : M. Cameron (Huron), 64. Réponse, 319. *Imprimée*, 352. Doc. de la session, N° 84.

3. Ordre—Nombre total de demandes de terres, en vertu du plan numéro un, dont les conditions ont été remplies, etc. : M. Cameron (Huron), 64.

4. Ordre—Nombre total de demandes de terres, en vertu du plan numéro un, dont les conditions de paiement n'ont pas été remplies, etc, : M. Cameron (Huron), 64.

5. Ordre—Règlements du département de l'Intérieur concernant la gestion et la vente des terres agricoles, etc., depuis le 23 décembre 1881 : M. Cameron (Huron), 65.

6. Nombre total d'acres de terre arpentés dans Kiwatin, Manitoba et le Nord-Ouest, en 1882 : M. Cameron (Huron), 65.

7. Nombre total d'acres de terre vendus en 1882 : M. Cameron (Huron), 65.

8. Ordre—Recettes totales provenant de la vente des terres dans le Manitoba et le Nord-Ouest, en 1882 : M. Burpee (Saint-Jean), 83.

9. Ordre—Communication ou représentation faite au gouvernement touchant la simplification de transport des terres dans le Nord-Ouest : M. Blake, 91.

10. Ordre—Correspondance et mémoires des habitants de Saint-Albert, etc., dans les territoires du Nord-Ouest, touchant leurs droits sur les terres qu'ils occupent : M. Blake, 137.

11. Adresse—Ordres en conseil, etc., retirant le droit de homestead et de préemption sur toutes les terres au sud de la ligne-mère du Pacifique : M. Sutherland (Selkirk), 278.

Voir *Terrains houillers. Colonisation, octrois. Territoire en litige.*

TERRES DE L'ARTILLERIE OU RÉSERVES NAVALES :—Ordre—Recettes brutes provenant de la vente ou location des,—dans Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, du 1er juillet 1856 au 1er juillet 1882 : M. O'Brien, 64. Réponse, 302. *Pas imprimée*, 353. Doc. de la session, N° 82. Réponse supplémentaire, 522. *Imprimée dans les Doc. de la session seulement*, 560. Doc. de la session, N° 82*a*.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Pétition demandant qu'une patente soit donnée aux colons qui occupaient des terres avant le tranfert des territoires au Canada, 219.

TERRITOIRE EN LITIGE :—Adresse—Correspondance, etc, concernant l'octroi de permis pour couper du bois ou exploiter des mines sur les terres relevant du,—avec Ontario : M. Jackson, 183. Réponse, 521. *Imprimé*, 560. Doc. de la session, N° 118.

THAMES, RIVIÈRE :—Pétition pour enlever des obstructions, 41.

"TIMES" DE WINNIPEG :—Motion de M. Woodworth pour un ordre demandant la correspondance et instructions échangées entre aucun membre du gouvernement et Amos Rowe, etc., au sujet de l'élection générale locale du Manitoba ; débat et motion retirée, 439.

TITRES DE TERRES DANS LES TERRITOIRES DU CANADA :—Bill N° 97, pour déclarer les,—et faciliter leur transfert : M. McCarthy, 297.

TORONTO, DROITS REMBOURSÉS AU PORT DE :—Voir *Douanes*, 5.

TRAVAUX PUBLICS :—

1. Rapport annuel pour l'exercice 1881-82 : sir H. Langevin, 42. Doc. de la session, N° 10.

2. Rapport général depuis le 30 juin, 1867 jusqu'au 1er juilllet, 1882 : sir H. Langevin, 497. Doc. de la session, N° 10*a*.

3. Ordre.—Relevé des personnes employées dans aucuns des départements, dont le salaire a été débité au compte des Travaux publics, pour les exercices de 1873-74 à 1878-79 : M. Bergeron, 125.

4. Ordre.—Relevé semblable au précédent, pour les exercices 1880-81 et 1881-82 : M. Blake, 102.

Voir *Télégrammes portés au compte des Travaux publics.*

TROIS-RIVIÈRES :—Voir *Havres des Trois-Rivières.*

TROUPES DE HALIFAX :—Adresse.—Dépêches, etc., concernant le retrait des,—M. Blake, 278. Réponse, 344. *Pas imprimée*, 496. Doc. de la session, N° 88.

TROUS ET OUVERTURES DANS LA GLACE :—Voir *Loi criminelle*, 7.

TRURO ET PICTOU, CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE :—Voir *Intercolonial*, 11.

U

UNIVERSITÉ DE SASKATCHEWAN :—Pétition pour un acte pour constituer l'—, et pour autoriser l'établissement de colléges dans les limites du diocèse de la Saskatchewan, 50. Rapport sur l'avis ; Bill N° 18 : M. Williams, 60. 2me lecture et déféré au *com.* des B. privés, 84. Rapporté, amendé, etc., 171. Honoraires remboursés, 182. En comité, amendé et rapporté, 188. Motion prise en considération ; bill renvoyé en comité, sur motion de M. Blake ; amendé de nouveau, rapporté, agréé, 3me lecture et passé, 197. Passé par le Sénat avec amendements ; concours, 298. Sanction royale, 591.—46 Vic., chap. 47.

V

VANCOUVER, RESERVE DU CHEMIN DE FER DE L'ILE :—
Voir *Colons ou squatters.*

VERCHÈRES :—Voir *Elections contestées*, 11.

VÉTÉRANS DE 1812 :—Pétitions pour l'adoption de mesures de nature à améliorer leur position, 41, 47.
Voir *Milice*, 7, 8.

VICE-AMIRAUTE, COURS DE :—Adresse—Sommes reçues à titre d'émoluments par le juge, le régistraire et le prévot des—, de Québec, Halifax et Saint-Jean : M. Daly, 398.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides et Voies et Moyens*, 5.

VOITURES :—Ordres—Relevé du nombre de voitures. d'enfants importées en Canada chaque année depuis 1878, etc. : M. McCraney, 355.
Voir *Instruments agricoles.*

VOITURIERS PAR TERRE :—Bill N° 14, concernant les, —M. McCarthy, 43. 2me lecture, 130. En comité, rapport de progrès, 173. De nouveau en comité, amendé, rapporté, 224. Motion pour considérer le bill tel qu'amendé ; amendement Ouimet ; débat, ajourné, 253.

W

WALPOLE, ILE :—Voir *Chêne.*

WESLEYENNE, DU CANADA, EGLISE METHODISTE :—Pétition pour un acte l'autorisant à changer le nom de la dite société en celui de société des missions de l'Eglie méthodiste du Canada, 81. Rapport sur l'avis, 107. Bill N° 43 : M. McCarthy, 103. 2me lecture et déféré au comité des B. Privés, 140. Rapporté amendé, 260. Honoraires remboursés, 270. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 271. Passé par le Sénat, avec amendements, 325. Amendements déférés au comité des B. Privés, 438. Rapporté, 447. Amendements adoptés à l'exception du " second " ; message au Sénat, 456. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 490. Sanction royale, 593.—46 Vic., chap. 95.

WHITEHEAD, JOSEPH :—Voir *Pacifique Canadien*, 19.

WINNIPEG :

1. Adresse—Correspondance au sujet d'un octroi de terre dans la cité de Winnipeg pour fins d'exhibition : M. Scott, 439.

3. Ordre—Correspondance au sujet d'un octroi au location de terre à Fort Osborne, Winnipeg, pour un parc public : M. Scoth, 439.

3. Pétition concernant le site du bureau de poste de Winnipeg, 351.

WINNIPEG ET DE LA BAIE D'HUDSON, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE VAPEURS DE :—Pétition pour permettre à la dite Cie et à la Cie du chemin de fer et de vapeurs de la vallée de la Nelson de se fusionner ; déféré au *com.* des Ordres Permanents, 160. Rapport favorable, 171. Pétition pour un acte, 171. Rapport sur l'avis, 175. Bill N° 88 : M. Cameron (Victoria), 191. 2me lecture et déféré au *com.* des chemins de fer, 253. Rapporté, amendé, 331. En comité, rapporté, 3me lecture et passé, 347. Passé par le Sénat, avec amendements, 430. Concours, 438. Sanction royale, 592.—46 Vict., chap. 69.

WINSLOW PACKING CO :—Pétition pour charte, 148. Rapport sur l'avis, 160.

WOODWORTH, D. B. :—Voir *Pacifique Canadien*, 23.

No 1.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 8 FÉVRIER, 1883.

Ce jour étant le premier jour de la réunion de la première session du cinquième Parlement, pour la dépêche des affaires,—*John George Bourinot*, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, *Donald William Macdonell*, *Gustavus William Wicksteed*, *Henry Hartney*, et *François Fortunat Rouleau*, écuiers, Commissaires *per dedimus potestatem*, nommés pour administrer le serment aux Membres de la Chambre des Communes, étant présents pour remplir leurs devoirs en conséquence ;—*Richard Pope*, écuier, Greffier de la Couronne en Chancellerie, remet au dit *John George Bourinot*, un livre contenant une liste des membres élus pour servir dans ce présent Parlement. Les dits commissaires administrent alors le serment aux membres qui sont présents, —ce qui étant fait, et les membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils se rendent à leurs siéges.

Un message est remis par *Réné Edouard Kimber*, écr., Huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit :

MESSIEURS,

L'honorable Sir *William Johnstone Ritchie*, député-gouverneur, désire la présence immédiate de cette Chambre à la salle des séances du Sénat.

Les membres se rendent en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit:

Honorables Messieurs du Sénat, et
Messieurs de la Chambre des Communes,

L'honorable Sir *William Johnstone Ritchie*, député-gouverneur, ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement de la Puissance du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi ; mais demain, à trois heures, p. m., ces raisons seront expliquées.

Et les membres étant de retour, le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, s'adressant au greffier, propose, secondé par l'hon. Sir *Hector L. Langevin*, que M. *George Airey Kirkpatrick*, député du district électoral de *Frontenac*, prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur. Adopté à l'unanimité.

Et le greffier ayant déclaré l'honorable M. *Kirkpatrick* dûment élu, il est conduit au fauteuil par Sir *John A. Macdonald* et l'honorable Sir *Hector L. Langevin*, alors qu'il fait ses humbles remerciements à la Chambre, dans les termes suivants :

" J'offre à la Chambre mes sincères remerciements pour l'honneur qu'elle vient de me conférer en me choisissant comme son Orateur. Je m'efforcerai de mériter constamment la confiance qu'elle vient de me témoigner. Je suis pénétré de mon

incapacité à remplir cette position, mais me reposant sur la bienveillance et la co-opération des honorables députés des deux côtés de cette Chambre, je m'efforcerai de faire mon devoir du mieux qu'il me sera possible, et de remplir les fonctions de président avec justice et impartialité. J'espère que la Chambre m'aidera à revendiquer nos droits et privilèges et à maintenir nos règlements, et à assurer la liberté des débats, conformément aux usages établis."

La Masse est alors placée sur le bureau.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain, à 3 heures p.m.

No. 1.

OTTAWA, JEUDI, 8 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 2.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 9 FÉVRIER, 1883.

La Chambre s'étant réunie, et M. l'Orateur élu ayant pris le fauteuil ;

PRIÈRE :

Un message est remis par *Réné Edouard Kimber*, écuyer, Huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit :

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors M. l'Orateur s'exprime comme suit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, et dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclament, pour être en état de mieux remplir leurs devoirs envers leur Souveraine et leur pays, tous leurs droits et priviléges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence, en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

Alors l'Orateur du Sénat dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence de vous déclarer qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toutes les occasions, Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses priviléges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprètera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Et la Chambre étant de retour,—

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre des Communes s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a réclamé pour la dite Chambre, les priviléges accoutumés, et qu'il a plu à Son Excellence de les lui assurer.

M. le Président informe la Chambre, que le Greffier de la Chambre a reçu des juges choisis pour la décision des pétitions d'élection, conformément à l'*Acte des Elections Fédérales contestées*, 1874, des certificats et rapports concernant les élections pour le District électoral de King, N. B., et pour le District électoral de Joliette.

Et les dits certificats et rapports sont lus comme suit:—

ELECTION CONTESTÉE DE KING, N.-B.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES, 1874.

Dans l'affaire de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le District électoral de King, dans la province du Nouveau-Brunswick, tenue le vingtième jour de juin, A.D., 1882.

PUISSANCE DU CANADA,
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Entre

WILLIAM H. BAXTER, et
JAMES H. SECORD,

Pétitionnaires,

et

GEORGE E. FOSTER,

Défendeur.

Je, l'honorable *John Wesley Weldon*, l'un des juges de la Cour Suprême de Judicature pour la province du Nouveau-Brunswick, et le juge désigné pour tenir une cour d'élection, sur des matières ressortant de l'élection d'un membre pour représenter le comté de King dans le parlement du Canada, et le juge devant lequel la dite élection a été instruite;

Certifie que le vingt-cinquième jour de septembre, 1882, a été le jour fixé pour l'instruction des matières contenues dans la dite pétition, sur la demande du défendeur; et que sur production de raisons valables, l'instruction a été ajournée au lundi, le deuxième jour d'octobre, pour être alors ouverte dans le palais de justice, à Hampton, dans le dit comté de King.

Lequel jour, l'instruction a été commencée et quatre témoins ont été examinés.

Ce jour, mardi, le 3 octobre, lorsque le cinquième témoin a été appelé, dans l'intérêt des pétitionnaires, l'avocat principal pour le défendeur s'est adressé à la cour dans les termes suivants:

"Considérant la preuve produite hier dans cette cause et les circonstances qui s'y rattachent, et considérant les décisions des juges quant aux agents en matière d'élections, et après consultation avec mes savants amis—qui m'assistent en cette cause—je suis prêt à admettre que des deniers ont été dépensés par des personnes qui pourraient être considérées comme agents du défendeur, et, en son nom, je consens à ce que Votre Honneur déclare le siége vacant sans pousser plus loin la preuve."

J'ai exposé au conseil que cette admission me justifierait pour déclarer le siège vacant et que je pourrais faire un rapport dans ce sens, mais que la pétition dénonçait des manœuvres frauduleuses de la part du défendeur de nature à entraîner la perte de ses droits civils, et qu'à moins que ces accusations ne fussent retirées, l'instruction devrait se poursuivre; que les frais, jusqu'à ce jour retomberaient sur le défendeur, et

que ceux résultant de la procédure ultérieure sur la pétition seraient à la charge des pétitionnaires s'ils ne pouvaient prouver ces accusations.

L'avocat de la pétition a demandé un délai pour aviser. Après consultation, le conseil des pétitionnaires dit: " qu'en justice pour les pétitionnaires, il devait déclarer que les allégations de la pétition n'était pas sans quelque fondement ; qu'en conséquence, il consentait à ce que le siège du défendeur fut déclaré vacant, ce qui était l'objet principal visé par les pétitionnaires, et que ces derniers se désistaient et abandonnaient toute procédure ultérieure contre le défendeur personnellement."

J'ai approuvé la manière d'agir des avocats des parties respectives, et en déclarant l'élection du défendeur nulle et de nul effet, j'ai l'honneur de faire rapport qu'aucune manœuvre corruptrice ou démarche indiscrète de la part du témoin n'a été prouvée avoir été faite ou commise par le défendeur, dans la dite élection, ou à sa connaissance ou de son consentement.

En déclarant l'élection du dit défendeur pour le district électoral nulle et de nul effet, et en conformité du dit acte d'élection, j'ai l'honneur de faire rapport qu'aucun acte ou manœuvre de corruption n'a été prouvé comme ayant été commis par aucun des candidats à telle élection, ou à sa connaissance, ou de son consentement, et que je n'ai aucune raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans aucune mesure à la dite élection.

Et je suis d'opinion que l'enquête sur les matières relatives à l'élection n'a pas été empêchée par les actes d'aucune des parties à la pétition, et qu'il n'était ni à désirer ni nécessaire de faire une nouvelle enquête quant à savoir si des manœuvres frauduleuses autres que celles qui ressortent de l'examen des témoins, ont été pratiquées dans une mesure considérable ou autrement.

Daté ce cinquième jour d'octobre, 1882.

J. W. WELDON,
J. C. S.

A JOHN GEORGE BOURINOT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 15 novembre, 1882.

A JOHN GEORGE BOURINOT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes.

Vu la vacance de la charge d'Orateur de la Chambre des Communes, c'est à vous, je crois, que je dois par la loi, adresser le présent rapport qui est à l'effet suivant, savoir: que les deuxième, troisième et quatrième jours de novembre courant, j'ai présidé, comme juge de la Cour Supérieure, pour la province de Québec, à l'instruction de la pétition d'élection et du retour de l'élection d'*Edouard Guilbault*, Ecuier, membre élu pour représenter le district électoral de Joliette, à la Chambre des Communes du Canada, à la dernière élection générale, et que le quatrième jour de novembre courant, j'ai rendu le jugement dont copie est ci-annexée, maintenant la dite pétition d'élection, et déclarant la dite élection du dit *Edouard Guilbault* nulle et de nul effet, et rejetant les autres conclusions de la dite pétition d'élection.

J'ai de plus à faire rapport, conformément à l'*Acte des élections générales contestées, de* 1874, que cette élection a été annulée sur une déclaration du défendeur, *Edouard Guilbault*, qu'il consentait à ce qu'à raison de menées corruptrices, commises à la dite élection, par certains agents du défendeur, mais hors de sa connaissance, sans sa participation, et malgré sa défense expresse, la dite élection fut annulée à toutes fins que de droit.

Je fais de plus rapport que les pétitionnaires, après avoir fait entendre plusieurs témoins, et avoir commencé à prouver quelques faits de corruption, ont déclaré qu'ils retiraient leurs accusations personnelles portées contre le défendeur *Edouard Guilbault*, et que le défendeur, à cause du consentement qu'il avait donné, et du retrait des accusations personnelles, par les pétitionnaires, a déclaré qu'il n'avait pas de

témoin à faire entendre, et que la preuve n'a pas été complétée ; je considère qu'il n'est pas de mon devoir de faire de rapport spécial mentionnant les personnes qui auraient été prouvées avoir commis des manœuvres frauduleuses, pendant la dite élection.

Le sténographe nommé par moi pour recueillir l'enquête au moyen de notes sténographiées, n'ayant pas encore remis les copies de ces notes, je les produirai aussitôt qu'elles me seront fournies.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. MATHIEU,

J. C. S.

Cour Supérieure.

" L'ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 4 novembre 1882.

PRÉSENT :

L'honorable MICHEL MATHIEU, J. C. S.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Joliette, situé dans le district judiciaire de Joliette.
(No. 1.)

BENOIT TREMBLAY, *et al.*,

Pétitionnaires,

vs.

EDOUARD GUILBAULT,

Défendeur.

La Cour, après avoir entendu les parties, savoir : les pétitionnaires et le dit défendeur *Edouard Guilbault* par leurs avocats respectifs, sur la pétition d'élection présentée contre le retour, à la dernière élection pour la Chambre des Communes du Canada, d'*Edouard Guilbault*, écr., défendeur, pour le district électoral de Joliette, qui eut lieu le treizième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-deux, pour la présentation des candidats, et le vingtième jour de juin dernier pour la votation, avoir examiné la dite pétition, la réponse à icelle produite par le dit défendeur et tous les procédés dans cette cause et sur le tout mûrement délibéré :

Considérant que le dit défendeur *Edouard Guilbault* a, le treize octobre, produit en cette cause une déclaration qu'il consentait à ce qu'à raison des menées corruptrices commises à la dite élection par certains agents du défendeur, mais hors sa connaissance, sans sa participation et malgré sa défense expresse, la dite élection fut annulée à toutes fins que de droit ;

Considérant que ce jour, les pétitionnaires, par leurs avocats et procureurs, ont déclaré qu'ils retiraient les accusations personnelles portées contre le défendeur *Edouard Guilbault* personnellement ;

Considérant que le dit défendeur, par ses avocats et procureurs, a déclaré que vû que les pétitionnaires avaient déclaré qu'ils entendaient ne faire de preuve que pour soutenir les charges contre le défendeur personnellement, et que ces charges contre le défendeur étaient retirées, le défendeur déclarait qu'il n'avait pas de contre-preuve à faire, ni pour repousser la preuve que les pétitionnaires avaient tenté de faire contre le défendeur directement et contre ses agents d'une manière directe ;

Considérant que les dits pétitionnaires ont demandé que l'élection soit annulée avec dépens contre le défendeur et qu'à cette demande le défendeur a déclaré qu'il n'avait aucune objection ;

Considérant qu'il appert par la dite admission du dit *Edouard Guilbault*, le défendeur en cette cause, produite comme susdit, le treizième jour d'octobre dernier, que la dite élection est entachée de certains actes de corruption et manœuvres frauduleuses commises et pratiquées irrégulièrement et dans un but illégal en faveur du défendeur, par ses agents et partisans, mais hors sa connaissance et sans son consentement;

A, en vertu de l'acte du parlement du Canada, intitulé : "Acte des élections fédérales contestées, 1874," déclaré et déclare, par les présentes, la dite élection nulle et de nul effet;

Et considérant que les pétitionnaires ont déclaré retirer les accusations personnelles qu'ils avaient portées contre le dit défendeur, et qu'à cause de cela, le défendeur n'a pas fait de preuve pour repousser les accusations portées dans la dite pétition d'élection etque les pétitionnaires avaient commencé à prouver et que la preuve n'est pas complète:

A rejeté et rejette les autres conclusions de la dite pétition d'élection, sauf celles relatives à la nullité d'icelle;

Et a condamné et condamne le dit défendeur *Edouard Guilbault* à payer aux dits pétitionnaires tous les dépens par eux faits sur la dite pétition d'élection.

(Signé) M. MATHIEU,
J. C. S.

(Pour vraie copie),
DESROCHERS et DÉSILETS,
P. C. S.

Et il est ordonné que les dits certificats et rapports soient entrés dans le Journal de cette Chambre.

Il informe aussi la Chambre, qu'en conformité de l'acte 37 Victoria, chapitre 10, clauses 5 et 36, le greffier de la Chambre a adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

M. le Président informe de plus la Chambre, que le greffier de la Chambre a reçu des juges choisis pour la décision des petitions d'élection, conformément à l' "*Acte des Elections Fédérales contestées*, 1874," des certificats et rapports concernant les élections:—

Pour le district électoral de Napierville;
Pour le district électoral de Terrebonne;
Pour le district électoral de la division sud du comté de Norfolk; et
Pour le district électoral de Verchères.
Et les dits certificats et rapports sont lus comme suit:—

ELECTION CONTESTÉE DE NAPIERVILLE.

A monsieur l'Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

En conformité à la section 29 de l'*Acte des Elections Fédérales contestées de* 1874, je, soussigné, l'un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, ayant instruit la pétition d'élection du nommé *Sixte Coupal* dit *La Reine*, demandant la nullité de l'élection du nommé *Médéric Catudal*, proclamé élu, en juin dernier, membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Napierville, dans le district d'Iberville;

Fait rapport qu'après la clôture de l'instruction de la dite pétition, savoir, le six septembre courant (1882), j'ai rendu ma décision, renvoyant la dite pétition, et déclarant que le dit *Médéric Catudal*, avait été duement élu membre de la dite Chambre, pour le dit district électoral de Napierville. Et en conformité de la même section du dit acte, j'annexe aux présentes une copie écrite et certifiée de ma dite décision et de la preuve faite, laquelle preuve n'a consisté que dans l'interrogation du dit *Médéric Catudal*.

H. W. CHAGNON,
J. C. S.

St. Jean, 16 septembre, 1882.

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

CANADA.
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'IBERVILLE.
N° 148.

ENQUÊTE PRÉSIDÉE PAR L'HON. JUGE CHAGNON.

SIXTE COUPAL *dit* LAREINE,

Pétitionnaire,

vs.

MÉDÉRIC CATUDAL,

Défendeur.

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le sixième jour de septembre, est comparu *Médéric Catudal*, gérant de *La Banque de St-Jean* à Napierville, résidant au dit lieu de Napierville, dit district d'Iberville, âgé de vingt-cinq ans, témoin produit par le pétitionnaire ;

Lequel, après serment prêté, dépose et dit : Je suis le défendeur en cette cause. J'étais candidat à la dernière élection d'un membre pour la Chambre des Communes pour la division électorale de Napierville ; il y a eu votation dans les différents polls le vingt juin dernier. Après cette votation, j'ai été déclaré le candidat élu avec une majorité apparente de cent quarante-sept votes. Mon agent autorisé était *Narcisse Catudal*, bourgeois, de Napierville. Le nom de toutes les personnes mentionnées dans le *Bill of Particulars* qui m'est maintenant exhibé, sont les noms d'électeurs de la division électorale de Napierville ; et je crois que ces différentes personnes ont voté à la dernière élection.

Depuis l'émanation du bref ordonnant l'élection jusqu'au jour de la votation j'ai eu occasion de rencontrer plusieurs fois les personnes en question ; et avec quelques unes d'elles il a été question quelques fois de mon élection, lors de ces rencontres. Aucune de ces personnes n'ont jamais été engagées par moi comme charretiers lors de la dite élection.

Je n'ai jamais en aucun temps payé quelqu'argent que ce soit à aucune des personnes mentionnées dans le dit *Bill of Particulars*, pour services rendus durant la dite élection ; je ne leur ai jamais fait de promesse de paiement ni directement ni indirectement.

Question : A part les divers moyens dont vous vous êtes servi dans cette lutte électorale sur les *hustings*, vous êtes-vous en aucun temps pendant la dite élection, rendu coupable de menées corruptrices et de manœuvres frauduleuses à l'égard de toutes ou chacune des personnes mentionnées dans la liste ou *Bill of Particulars* qui vous a été exhibée au commencement de votre témoignage ?

Réponse : Non.

L'avocat du Défendeur décline de transquestionner le témoin.

Le dit déposant ne dit rien de plus, et la présente déposition lui étant lue, il déclare qu'elle contient la vérité, y persiste et a signé.

MÉDÉRIC CATUDAL.

Assermentée, prise etre connue devant moi, cour tenante.
(Signé) H. W. CHAGNON, J. C. S.

(Vraie copie),
H. MARCHAND,
P. C. S.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, DE 1874.

CANADA.
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'IBERVILLE.

Cour Supérieure.

Mercredi, le sixième jour de septembre 1882.

Présent :

L'HONORABLE M. LE JUGE CHAGNON.

No 148.

In re SIXTE COUPAL dit LAREINE, cultivateur, du village de Napierville, dans la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district électoral de Napierville, autrement appelé comté de Napierville, dans le district judiciaire d'Iberville, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada.

Pétitionnaire.

vs.

MÉDÉRIC CATUDAL, gentilhomme, de la paroisse de Saint Cyprien, dans le district électoral de Napierville.

Défendeur.

Après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite de la présente pétition d'élection, et après avoir examiné et entendu la preuve faite, et avoir sur le tout mûrement délibéré :

Je, soussigné, un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, devant qui l'instruction de la dite pétition d'élection a eu lieu, en vertu des pouvoirs à moi conférés par l'acte relatif aux élections fédérales contestées de cette Puissance du Canada, et siégeant dans et pour le district d'Iberville, dans les limites duquel se trouve situé le district électoral de Napierville,

Considérant que le pétitionnaire n'a fait aucune preuve d'aucunes des allégations de la pétition ;

Renvoie la dite pétition d'élection avec dépens contre le pétitionnaire, et confirme conséquemment l'élection déjà faite du défendeur, comme membre de la Chambre des Communes du Canada devant représenter et représentant le dit district électoral de Napierville, et déclare que le dit défendeur *Médéric Catudal*, dont l'élection a été contestée par voie de la présente pétition d'élection, a été duement élu.

(Signé) H. W. CHAGNON,
J. C. S.

(Vraie copie)
H. MARCHAND,
P. C. S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE TERREBONNE.

STE. SCHOLASTIQUE, 2 janvier 1883.

A JOHN GEORGE BOURINOT, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR.—Vu la vacance dans la charge d'Orateur, c'est à vous que je dois faire rapport dans l'affaire de l'élection de Terrebonne, *Séraphin Ouimet*, pétitionnaire, *vs* l'Hon. *Joseph Adolphe Chapleau*.

J'ai entendu les parties sur le mérite des objections préliminaires faites par le défendeur à la pétition d'élection du dit pétitionnaire, et le pétitionnaire ayant admis

que les dites objections préliminaires étaient bien fondées, je les ai maintenues, et ai renvoyé la pétition d'élection avec dépens.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
M. MATHIEU,
J. C. S.

CANADA,
Province de Québec,
District de Terrebonne.

Cour Supérieure.

STE. SCHOLASTIQUE, le vingt-deux décembre, mil huit cent quatre-vingt-deux.

PRÉSENT :

L'Honorable MICHEL MATHIEU, J. C. S.

L'Acte des Elections Fédérales contestées, 1874.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le District électoral de Terrebonne, dans le District judiciaire de Terrebonne, tenue le seizième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-deux pour la nomination, et le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-deux pour la votation.
No. 6.

SÉRAPHIN OUIMET, marchand, du village de Ste. Thérèse de Blainville, dans le district électoral de Terrebonne.

Pétitionnaire,

vs.

L'Hon. JOS. ADOLPHE CHAPLEAU, conseil de la Reine, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal,

Défendeur.

La Cour après avoir entendu les parties, savoir, le dit pétitionnaire et le dit défendeur par leurs avocats et procureurs respectifs, sur le mérite des objections préliminaires produites en cette cause le premier décembre, mil huit cent quatre-vingt-deux, par le dit défendeur à l'encontre de la pétition d'élection du dit pétitionnaire; examiné les dites objections préliminaires et la dite pétition d'élection et tout le dossier de la procédure ;

Considérant que le dit pétitionnaire a admis que les dites objections préliminaires sont bien fondées;

A maintenu et maintient les dites objections préliminaires et a renvoyé et renvoie la dite pétition d'élection du dit pétitionnaire *Séraphin Ouimet*, et a condamné et condamne le dit pétitionnaire *Séraphin Ouimet* aux dépens distraits à MM. *Lacoste, Globensky, Bisaillon* et *Brosseau*, avocats du défendeur.

M. MATHIEU,
J. C. S.

(Vraie copie),
ALPHONSE RABY,
Dép. P. C. S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE NORFOLK-SUD.

TORONTO, 27 décembre, 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'une pétition présentée à la Cour d'Appel par *William Cookson Doyle*, se plaignant de l'élection irrégulière de *Joseph Jackson* pour la division sud du comté de Norfolk, tenue le vingtième jour de juin, A.D., 1882, pour cause de corruption, consommations de boisson, influence indue ou

autres manœuvres corruptrices, a été instruite devant moi les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième, douzième et quinzième jours du présent mois de décembre, 1882.

Je certifie avoir décidé que le dit *Joseph Jackson* avait été dument élu.

J'ai adjugé que le pétitionnaire paierait au défendeur ses frais dans la pétition et l'instruction.

Je fais aussi rapport qu'il n'a pas été prouvé qu'aucune manœuvre corruptrice ait été pratiquée par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance ou de son consentement;

Et qu'il n'y a aucune raison de croire que des manœuvres corruptrices aient été pratiquée d'une manière considérable à la dite élection;

Et que je ne suis pas d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection ait été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition; et que je ne suis pas d'opinion qu'il soit désirable de faire une autre enquête pour savoir si des manœuvres corruptrices ont été pratiquées dans une mesure considérable.

Il a été impossible au sténographe que j'ai employé pour prendre la déposition verbale faite par les témoins lors de l'instruction de la pétition, de terminer une copie de ses notes à temps pour l'annexer aux présentes. Une copie sera expédiée aussitôt qu'elle sera terminée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
C. S. PATTERSON,
J.C.A.

A JOHN GEORGE BOURINOT, écr.,
Greffier de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE DE VERCHERES.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

L'ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

No. 1.

In re

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Verchères, dans le district de Verchères, dans le district judiciaire de Montréal, tenue le treizième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-deux, jour de la nomination, et le vingt juin dernier, jour de la votation.

Le vingt-troisième jour de Décembre, mil huit cent quatre-vingt-deux.

PRÉSENT :

L'Honorable JUGE RAINVILLE.

JOSEPH DANSEREAU, bourgeois, de la paroisse de Verchères, District électoral de Verchères,

Pétitionnaire.

vs.

L'Honorable FELIX GEOFFRION, Notaire, de la dite paroisse de Verchères.

Défendeur.

La Cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite de la pétition d'élection, presentée le quatorzième jour d'août dernier (1882), examiné la procédure et délibéré :

Considérant que le dit Pétitionnaire n'a pas fait la preuve des allégations contenues dans la dite pétition d'élection, renvoie la dite pétition d'élection avec dépens, et déclare le dit Honorable *Félix Geoffrion* dûment élu membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Verchères, district judiciaire de Montréal.

(Vraie copie.)

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. C. S.

A John George Bourinot, écr.,
Greffier de la Chambre des Communes.

Et il est ordonné que les dits certificats et rapports soient entrés dans le Journal de la Chambre.

M. le Président informe, de plus, la Chambre, que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :—

De l'hon. *Joseph Adolphe Chapleau*, pour le district électoral de Terrebonne.

De *Flavien Dupont*, Ecr., pour le district électoral de Bagot.

D'*Edouard Guilbault*, Ecr., pour le district électoral de Joliette.

De *George R. L. G. H. S. de Beaujeu*, Ecr., pour le district électoral de Soulanges, et

De *George E. Foster*, Ecr., pour le district électoral de King, Nouveau-Brunswick.

Sir *John A. Macdonald* présente un bill (No. 1) intitulé: " Acte relatif à la prestation des serments d'office "; lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours d'ouverture de Son Excellence et en donne lecture à la Chambre comme suit:

Honorables messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est pour moi un devoir agréable, à l'ouverture d'un nouveau parlement, de vous féliciter de ce que vous allez commencer vos travaux sous d'heureux auspices.

Le Canada jouit de la paix et de la prospérité, et toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

A l'exemple de mon prédécesseur distingué, j'ai fait, l'an dernier, un voyage de quelque durée à la Colombie-Britannique. Les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que, sitôt l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement d'autres régions. En attendant, la concession à des colons qui s'y établissent, des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

En traversant les Etats-Unis, j'ai été heureux d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'empire dont le Canada forme une partie si importante. Puisse cette bienveillance que nous savons rendre si entièrement, se maintenir aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

L'affluence régulière de colons au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'année dernière, et les assurances reçues qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

Il est important que les lois relatives à la représentation du peuple en parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces, soient rendues uniformes. Une mesure à cet effet sera soumise à votre considération.

On m'avise que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de Russell *vs.* la Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet est signalé à votre sérieuse considération.

Votre attention est spécialement appelée sur un projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et à sa famille.

Il vous sera soumis des projets de loi à l'effet de refondre et amender les lois relatives aux douanes, à la milice et aux terres publiques.

Entr'autres mesures, il vous sera présenté des projets de loi concernant le service civil, les actes relatifs au commerce de banque et les examens des capitaines et seconds des navires qui fréquentent nos eaux intérieures.

Je suis heureux de vous informer que le progrès de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique est sans précédent. La circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du Tonnerre jusqu'à cinquante milles en deçà de la traverse de la Saskatchewan du sud, soit un parcours de plus de mille milles. On espère fermement que l'on atteindra les Montagnes Rocheuses dans le cours de la présente année, que, dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac Supérieur aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise à la Colombie-Britannique.

Je suis également heureux de vous informer que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes du dernier exercice financier vous seront soumis.

Vous serez heureux d'apprendre que, bien que les dépenses imputables sur le compte du capital, se soient élevées à plus de sept millions de piastres, le surplus du revenu consolidé, joint au produit des ventes de terre au Nord-Ouest, l'an dernier, a été plus que suffisant pour couvrir ces dépenses, et que la dette claire et nette, à la fin de l'année, y compris l'intérêt payé, était moindre que pour l'exercice précédent.

Le budget de l'année prochaine vous sera également soumis. Il a été préparé avec toute l'économie compatible avec le développement nécessaire des ressources variées de la Confédération.

Le premier janvier 1885, l'emprunt considérable, fait à 5 pour cent, sera échu. Il vous sera soumis un projet de loi autorisant l'émission de débentures portant un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent, pour le rachat de cet emprunt.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les sujets que je viens de mentionner sont de grande importance, et je les recommande à votre considération, avec pleine confiance dans votre sagesse et votre patriotisme.

Sur motion de sir *John A. Macdonald*, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération, lundi prochain.

Résolu :—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Priviléges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Immigration et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur soumet aussi à la Chambre le rapport du bibliothécaire du Parlement sur l'état de la bibliothèque, lequel est comme suit :

A L'HONORABLE CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA RÉUNIE EN PARLEMENT.

Le rapport du bibliothécaire du Parlement expose respectueusement :

Que depuis la dernière session, le personnel de la bibliothèque, tout en vaquant à ses occupations ordinaires, s'est occupé activement de constater si les livres inscrits aux catalogues, figuraient sur les rayons. C'est un travail qui doit se faire chaque année afin que l'on puisse se rendre compte des volumes qui manquent, soit à raison de destruction par suite d'un usage prolongé, soit parce qu'ils ont été perdus. Le résultat de cet inventaire a été très satisfaisant. Le nombre de volumes manquant est peu considérable. D'un autre côté, il a été jugé à propos, pour plus de sûreté, d'augmenter la surveillance et d'interdire au public l'accès aux galeries de la bibliothèque.

L'augmentation du nombre des livres de la bibliothèque a été, pendant la dernière année, au-dessus de la moyenne, car bien que la balance du crédit ordinaire n'ait pas été considérable, (déduction faite du montant nécessaire pour défrayer les comptes qui s'étaient accumulés avant qu'il fut disponible), cependant grâce à la libéralité du gouvernement, une somme d'environ quinze cents piastres, affectée aux frais généraux, fut mise à notre disposition pour l'achat de livres de prix offerts en vente à New-York, au mois de décembre dernier. Ces livres faisaient partie de la bibliothèque de feu le Dr. *E. B. O'Collaghan*, historien bien connu et jadis membre distingué du parlement du Bas-Canada ; il avait réuni une collection précieuse de livres ayant trait aux premiers temps de l'histoire d'Amérique. M. *L. P. Sylvain*, de la bibliothèque, fut chargé d'assister à cette vente et bien que la concurrence fut très vive et les enchères très élevées, il a réussi à acheter un nombre de volumes qui ajouteront beaucoup à la valeur de notre collection d'ouvrages d'histoires et de littérature, de l'Amérique.

Et ici qu'il me soit permis de parler de la perte infligée au pays, l'été dernier, par la mort de M. *Ant. Gérin Lajoie*, qui de 1856 à 1880 a été le principal assistant dans cette bibliothèque que sa mauvaise santé l'a forcé de quitter, il y a trois ans. M. *Lajoie* était très estimé et beaucoup apprécié au Canada, non seulement à cause de la manière irréprochable dont il s'acquittait de ses devoirs, et de sa valeur personnelle, mais aussi à raison de ses talents littéraires qui lui avaient valu une place au premier rang parmi les auteurs canadiens. Pendant les dernières années de sa vie, il s'est livré à des études historiques ; il avait amassé d'immenses connaissances sur l'histoire du Canada qu'il se proposait de livrer au public s'il eut vécu. Il était toujours prêt à rendre service à ceux qui avaient recours à ses lumières sur tous les sujets qu'on savait lui être familiers. Et tous ceux qui fréquentent cette bibliothèque ont raison de regretter la perte de cet homme si bien informé et si prêt à mettre sa science à la disposition de tous.

La direction du département d'histoire du Canada avait été fort à propos confiée à M. *Lajoie*, et c'est depuis que sa santé a commencé à décliner, au point de nuire à son travail et finalement de le faire cesser entièrement, que l'on a remarqué les lacunes dans cette section. Cependant le choix de M. *DeCelles* comme successeur de M. *Lajoie* fait espérer que ces vides seront remplis, car la réputation passée de M. *DeCelles* comme érudit et écrivain, est une garantie de son aptitude à remplir avec zèle et efficacité les devoirs qui lui incomberont à l'avenir. Je lui ai en conséquence demandé de prendre le contrôle de la section américaine et canadienne, et de n'épargner aucun effort pour rendre cette partie de la bibliothèque aussi parfaite et aussi complète que possible.

Depuis 1880, époque de la nomination de M. *DeCelles*, la bibliothèque a vu ses ressources diminuer, vû les dépenses excessives encourues les années précédentes pour achat de livres de droit à l'usage de la Cour Suprême. Cet excédant de dépenses a

été couvert en réduisant les crédits ordinaires tant pour la bibliothèque du droit que pour les autres sections en général, et aucun crédit supplémentaire ne fut demandé au Parlement. Le temps est aujourd'hui arrivé où je crois devoir demander respectueusement que la bibliothèque soit augmentée dans tous ses départements. Je crois que cela est nécessaire pour maintenir sa réputation et rendre son utilité plus générale comme institution publique.

L'année qui vient de finir fera époque dans notre histoire, à cause des évènements importants qui s'y sont produits relativement à l'avancement moral et matériel du Canada. L'attention des sociétés savantes d'Angleterre et des pays étrangers s'est portée d'une façon toute particulière et inusitée sur l'état présent et l'avenir du Canada. Des associations savantes se sont réunies pour la première fois dans notre pays pour y continuer momentanément leurs travaux ; d'autres ont fait connaître leur intention de les imiter. De plus, grâce à l'énergie et à la prévoyance de Son Excellence le Gouverneur-général, une société royale canadienne de littérature et de science a été fondée. Les délibérations de cette association qui comprend dans son sein des hommes de nos différentes provinces (des hommes qui se sont distingués dans le vaste champ du travail) ont prouvé que l'activité intellectuelle de notre peuple s'est développé aussi activement que l'accroissement de sa population et de sa richesse matérielle. Pour faire face aux besoins intellectuels, et pour l'aider dans ses travaux littéraires et ses recherches, on devrait faire de grands efforts pour augmenter et compléter cette bibliothèque publique, la seule que possède le Canada. Le gouvernement ne s'est épargné aucune dépense ni aucun trouble quand cela a été nécessaire pour développer les ressources physiques de ce vaste pays. Il est donc raisonnable d'espérer qu'il recommandera au Parlement de faire ce qui sera nécessaire pour promouvoir ses progrès intellectuels et aider la culture des sciences et des lettres canadiennes. Je compte avec confiance sur le bon vouloir du gouvernement et du Parlement pour que le premier recommande et que le second accorde à l'avenir les fonts nécessaires pour compléter cette bibliothèque et la rendre aussi utile que possible.

Je devrais peut-être ajouter que vous n'auriez aucune difficulté à trouver de la place pour un plus grand nombre de volumes dans notre local. Conformément aux instructions du comité de la bibliothèque, l'année dernière, plusieurs mille volumes de rapports judiciaires anglais et américains ont été transférés à la Cour Suprême, pour qu'ils fussent d'un accès plus facile à ce tribunal. Les rayons laissés libres par le transfert de ces volumes, nous donne de l'espace pour de nouveaux ouvrages ; de plus, les rayons mis à notre disposition ailleurs, nous mettent en état de recevoir plusieurs mille volumes.

La comptabilité de la bibliothèque a été dernièrement confiée à M. *James Fletcher*, de ce département ; l'expérience qu'il a acquise à la Banque British North America où il a été autrefois employé, le mettra en état de bien remplir cette charge. Par le passé, et jusqu'au jour où la bibliothèque a été constituée en un département spécial, le greffier du Sénat était le gardien officiel des fonds votés par le Parlement pour l'achat de nos livres. Il a délégué ses pouvoirs à M. *R. W. Stephen*, l'assistant comptable du Sénat, qui a continué à tenir les comptes de la bibliothèque avec ponctualité, même après qu'il eut cessé d'en être officiellement responsable. En faisant connaître ce changement qui a été fait à la demande de l'auditeur général je saisis avec joie cette occasion d'exprimer ma haute appréciation des services que M. *Stephen* a rendus gratuitement pendant si longtemps et l'espoir qu'ils ne resteront point sans récompense.

Durant l'année écoulée, la bibliothèque s'est enrichie de plusieurs dons considérables dont une liste est annexée au présent rapport, avec un état des ouvrages déposés en vertu de l'acte de la propriété littéraire.

Au premier rang de ces dons, se fait remarquer par sa valeur bibliographique, celui que nous a offert madame *John Carter-Brown*, de Providence, Rhode-Island, veuve de l'éminent et savant bibliophile dont la magnifique bibliothèque d'ouvrages anciens sur l'Amérique est probablement la plus belle et la plus complète des deux-mondes. Ce don consiste en un exemplaire du catalogue, en quatre volumes, des

livres concernant l'Amérique du Nord et du Sud qui se trouvent dans cette bibliothèque, et qui ont été imprimés entre les années 1482 et 1800. Ce catalogue est enrichie de *fac-simile*, de frontispieces d'anciens ouvrages, de gravures et de portraits et de copies d'anciennes cartes, etc. Il a été annoté par un érudit américain, le Dr *John Russell Bartlett*, et tiré à un très petit nombre d'exemplaires non destinés au commerce. Plusieurs grandes bibliothèques d'Europe et d'Amérique se sont adressées à madame *Brown* pour obtenir un exemplaire de ce catalogue ; mais elle a cru qu'il devait y en avoir au moins, un en Canada ; elle a donc répondu généreusement à ma demande empressée, et elle a dotée la bibliothèque d'un exemplaire de ce remarquable et luxueux catalogue.

J'appellerai aussi l'attention sur la liste des livres donnés par le général *Horatio Rogers*, officier américain distingué venu à la bibliothèque, il y a environ un an, pour y faire des recherches littéraires, et qui en retour des services qui lui ont été rendus, a eu la bonté d'envoyer à la bibliothèque les livres énumerés sous son nom dans l'appendice.

Le nombre des volumes de la bibliothèque, l'année dernière, était estimé à 100,800 ; depuis lors le nombre total s'est élevé à environ 104,000.

Le tout respectueusement soumis,

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire du Parlement.

Bibliothèque du Parlement,
8 février 1883.

(*Pour l'appendice de ce rapport, voir documents de la Session, No.* 15.)

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Le très honorable Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—Proposera la nomination d'un comité de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, vendredi, le 9 courant ; le dit comité devant se composer de Sir *John A. Macdonald*, Sir *Leonard Tilley*, Sir *Charles Tupper*, Sir *Hector Langevin*, et MM. *Blake*, *Mackenzie* et *Laurier*.

M. *Dawson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance relative aux accidents survenus aux navires canadiens naviguant sur les grands lacs et la baie Georgienne, pendant les trois dernières années, et des rapports des personnes chargées de s'enquérir des causes de tels accidents ; les noms des navires perdus ou échoués et les ports d'où ils étaient partis. Aussi un état des pertes de vies dans chaque cas.

M. *Ives*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Si l'on peut actuellement se procurer des timbres dans le but de les apposer sur des billets faits avant l'abrogation de la loi prescrivant leur apposition ? Et, dans ce cas, à qui faut-il s'adresser ?

M. *McCarthy*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte portant modification de l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, et autres matières relatives à la loi criminelle."

M. *McCarthy*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879."

M. *Landry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de présenter et de faire passer pendant la présente session une mesure enlevant à la Cour Suprême toute juridiction sur les matières régies par le code civil de la province de Québec ?

No. 2.

OTTAWA, VENDREDI, 9 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 3.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 12 FÉVRIER, 1883.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu le jugement de Son Honneur le juge *Torrance*, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à l'*Acte des élections fédérales contestées*, 1874, dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de Jacques-Cartier, par lequel le député siégeant est déclaré dûment élu.

Et le dit jugement est lu comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE JACQUES-CARTIER.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL. } *Cour Supérieure pour le Bas-Canada.*

L'ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

No. 2.

In re

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de *Jacques-Cartier*, dans le district judiciaire de *Montréal*, tenue le treizième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-deux, jour de la nomination, et le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-deux, jour de la votation.

Le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-trois.

PRÉSENT :

L'Honorable JUGE RAINVILLE.

ANTOINE BÉLANGER, journalier et navigateur, de la ville de *Lachine*, dans le district électoral de *Jacques-Cartier*, dans le district judiciaire de *Montréal*,

Pétitionnaire,

vs.

DÉSIRÉ GIROUARD, C.R., de la paroisse de *Lachine*, dans le district de *Montréal*,

Défendeur.

La Cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite de la pétition d'élection, présentée le quatorzième jour d'août dernier (1882), examiné la procédure et délibéré :

Considérant que le dit pétitionnaire n'a pas fait la preuve des allégations contenues dans la dite pétition d'élection, renvoie la dite pétition d'élection avec dépens, et déclare le dit *Désiré Girouard* dûment élu membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Jacques-Cartier, district judiciaire de Montréal.

(Vraie copie.)

HUBERT, HONEY ET GENDRON,
P. C. S.

Et il est ordonné que le dit jugement soit entré dans le journal de cette Chambre.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La Chambre procède à la prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. *Tupper* (Pictou), propose, secondé par M. *Wood* (Westmoreland),

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence,—que c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons reçu les félicitations de Son Excellence au sujet des heureux auspices sous lesquels nous allons commencer les travaux de ce nouveau parlement.

2. Que nous sommes flattés de voir que Son Excellence exprime l'opinion que le Canada jouit de la paix et de la prospérité, et que toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

3. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés qu'à l'exemple de son prédécesseur distingué, Elle a fait, l'an dernier, un voyage de quelque durée à la Colombie-Britannique, et d'avoir exprimé sa conviction que les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que, sitôt l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement des autres régions, et qu'en attendant la concession à des colons qui s'y établissent des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

4. Que c'est avec satisfaction que nous apprenons qu'en traversant les Etats-Unis Son Excellence a été heureuse d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'empire dont le Canada forme une partie si importante, et que nous faisons le même vœu que Son Excellence pour que cette bienveillance, que nous savons rendre si entièrement, se maintienne aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

5. Que nous partageons l'avis de Son Excellence que l'affluence régulière de colons au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'année dernière, et les assurances reçues qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

6. Que nous comprenons qu'il a été représenté à Son Excellence qu'il est important que les lois relatives à la représentation du peuple en parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces soient rendues uniformes : et que la mesure qui nous sera soumise à cet effet recevra toute notre considération.

7. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir fait part de l'avis par Elle reçu que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de Russell *vs.* la Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire ; et que Son Excellence peut être assurée que cette importante affaire sera l'objet de notre sérieuse considération.

8. Que notre attention sera spécialement donnée à un projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et à sa famille.

9. Que les projets de loi à l'effet de refondre et amender les lois relatives aux douanes, à la milice et aux terres publiques, que Son Excellence nous dit devoir nous être soumis, seront l'objet de notre considération, ainsi que toutes les mesures qui nous seront présentées concernant le service civil, les actes relatifs au commerce de banque et aux examens des capitaines et seconds des navires qui fréquentent nos aux intérieures.

10. Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que le progrès de la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique est sans précédent ; que la circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du Tonnerre jusqu'à cinquante milles en deçà de la traverse de la Saskatchewan du Sud, soit un parcours de plus de mille milles, et qu'on espère fermement que l'on atteindra les Montagnes Rocheuses dans le cours de la présente année ; que, dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac Supérieur aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise dans la Colombie-Britannique.

11. Que nous partageons la satisfaction exprimée par Son Excellence de ce que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

12. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que les comptes du dernier exercice financier nous seront soumis, et que nous sommes heureux d'apprendre que, bien que les dépenses imputables sur le compte du capital se soient élevées à plus de sept millions de piastres, le surplus du revenu consolidé, joint au produit des ventes de terres au Nord Ouest, l'an dernier, a été plus que suffisant pour couvrir ces dépenses, et que la dette claire et nette, à la fin de l'année, y compris l'intérêt payé, était moindre que pour l'exercice précédent.

13. Que nous examinerons avec soin le budget de l'année prochaine qui nous sera soumis, et qui, nous l'espérons, sera reconnu avoir été préparé avec toute l'économie compatible avec le développement nécessaire des ressources variées de la Confédération.

14. Qu'en considération du fait, que le premier janvier 1885, l'emprunt considérable, fait à 5 pour cent, sera échu, le projet de loi qui nous sera soumis autorisant l'émission de débentures portant un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent, pour le rachat de cet emprunt, sera l'objet de notre soigneuse attention.

15. Que nous reconnaissons avec Son Excellence la grande importance des sujets par Elle mentionnés, et que nous nous efforcerons, par l'attention dont ils seront l'objet de notre part, de justifier toute la confiance que Son Excellence a bien voulu placer dans notre sagesse et dans notre patriotisme.

Et les paragraphes 1 à 15, inclusivement, de la dite adresse proposée, étant lus séparément une deuxième fois,—ils sont adoptés.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, la dite résolution est renvoyée à un comité spécial composé de Sir *John A. Macdonald*, Sir *Leonard Tilley*, Sir *Charles Tupper*, Sir *Hector Langevin*, et de MM. *Tupper* (Pictou) et *Wood* (Westmoreland).

Sir *John A. Macdonald*, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, lequel étant lu une seconde fois, est adopté, et est comme suit :—

A Son Excellence le Très Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de *Lorne*) Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Très Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées

en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous avons reçu avec beaucoup de plaisir les félicitations de Votre Excellence au sujet des heureux auspices sous lesquels nous allons commencer les travaux de ce nouveau parlement.

Nous sommes flattés de voir que Votre Excellence exprime l'opinion que le Canada jouit de la paix et de la prospérité, et que toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés qu'à l'exemple de son prédécesseur distingué, Elle a fait, l'an dernier, un voyage de quelque durée à la Colombie-Britannique, et d'avoir exprimé sa conviction que les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que sitôt l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement des autres régions, et qu'en attendant la concession à des colons qui s'y établissent des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

Nous apprenons avec satisfaction qu'en traversant les Etats-Unis Votre Excellence a été heureuse d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'empire dont le Canada forme une partie si importante, et nous faisons le même vœu que Votre Excellence pour que cette bienveillance, que nous savons rendre si entièrement, se maintienne aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

Nous partageons l'avis de Votre Excellence que l'affluence régulière de colons au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'année dernière, et les assurances reçues qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

Nous comprenons qu'il a été représenté à Votre Excellence qu'il est important que les lois relatives à la représentation du peuple en parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces soient rendues uniformes : et la mesure qui nous sera soumise à cet effet recevra toute notre considération.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir fait part de l'avis par Elle reçu que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de Russell *vs.* la Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire ; et Votre Excellence peut être assurée que cette importante affaire sera l'objet de notre sérieure considération.

Notre attention sera spécialement donnée à un projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et à sa famille.

Les projets de loi à l'effet de refondre et amender les lois relatives aux douanes, à la milice et aux terres publiques, que Votre Excellence nous dit devoir nous être soumis, seront l'objet de notre considération, ainsi que toutes les mesures qui nous seront présentées concernant le service civil, les actes relatifs au commerce de banque et aux examens des capitaines et seconds des navires qui fréquentent nos eaux intérieures.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que le progrès de la construction du chemin de fer canadien du Pacifique est sans précédent ; que la circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du Tonnerre jusqu'à cinquante milles en deçà de la traverse de la Saskatchewan du Sud, soit un parcours de plus de mille milles, et qu'on espère fermement que l'on atteindra les Montagnes Rocheuses dans le cours de la présente année ; que, dans la même période, la section du chemin de fer du nord au lac Supérieur aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise dans la Colombie-Britannique.

Nous partageons la satisfaction exprimée par Votre Excellence de ce que le trafic

sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que les comptes du dernier exercice financier nous seront soumis, et nous sommes heureux d'apprendre que, bien que les dépenses imputables sur le compte du capital se soient élevées à plus de sept millions de piastres, le surplus du revenu consolidé, joint au produit des ventes de terres au Nord-Ouest, l'an dernier, a été plus que suffisant pour couvrir ces dépenses, et que la dette claire et nette, à la fin de l'année, y compris l'intérêt payé, était moindre que pour l'exercice précédent.

Nous examinerons avec soin le budget de l'année prochaine qui nous sera soumis, et qui, nous l'espérons, sera reconnu avoir été préparé avec toute l'économie compatible avec le développement nécessaire des ressources variées de la Confédération.

En considération du fait, que le premier janvier 1885, l'emprunt considérable, fait à 5 pour cent, sera échu, le projet de loi qui nous sera soumis autorisant l'émission de débentures portant un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent, pour le rachat de cet emprunt, sera l'objet de notre soigneuse attention.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence la grande importance des sujets par Elle mentionnés, et nous nous efforcerons, par l'attention dont ils seront l'objet de notre part, de justifier toute la confiance que Votre Excellence a bien voulu placer dans notre sagesse et dans notre patriotisme.

Il est alors ordonné que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, il est

Résolu,—Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, un comité spécial de sept membres est nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, vendredi, le 9 courant ; le dit comité devant se composer de Sir *John A. Macdonald*, Sir *Leonard Tilley*, Sir *Charles Tupper*, Sir *Hector Langevin*, et MM. *Blake*, *Mackenzie* et *Laurier*.

Sur motion de M. *Bowell*, il est nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre ; le dit comité devant être composé de MM. *Béchard*, *Bergin*, *Colby*, *Charlton*, *Desjardins*, *McDonald* (Cap-Breton), *Ross* (Middlesex), *Scriver* et *White* (Cardwell).

Sir *John A. Macdonald* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

Lorne.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie ci-jointe d'une dépêche du Très-Honorable Secrétaire d'Etat au département des Colonies en réponse à une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté, adresse présentée à Son Excellence en mai 1882.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, le 12 février 1883.

Le Très-Honorable Comte de Kimberley au Gouverneur-Général le Marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G.

DOWNING STREET, le 2 juin 1882.

MILORD,—J'ai reçu et soumis à la Reine l'adresse du Sénat et de la Chambre des

Communes du Canada, en parlement assemblés, à Sa Majesté, laquelle a été transmise avec la dépêche de Votre Seigneurie en date du 16 mai.

J'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous prier de faire savoir au Sénat et à la Chambre des Communes combien Elle apprécie cette nouvelle expression de leur loyauté et de leur dévouement inaltérables à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement.

Sa Majesté sera toujours heureuse de recevoir l'avis du Parlement du Canada sur toutes les questions qui concernent la Confédération et l'administration de ses affaires; mais, relativement aux questions mentionnées dans l'adresse, Sa Majesté, se conformant à la constitution de ce pays, tiendra compte de l'avis du Parlement et des ministres de l'Empire desquels relèvent exclusivement les affaires concernant le Royaume-Uni.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé) KIMBERLEY.

Le Marquis de *Lorne*.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Ives*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant un relevé de tous les cas dans lesquels des actes de législatures provinciales ont été désavoués, depuis la confédération ; la législature particulière affectée dans chaque cas ; le nom du ministre de la Justice recommandant le désaveu, et les raisons données pour le désaveu dans chacun des cas où le droit n'a pas été exercé.

M. *Robertson* (Hamilton)—Mercredi prochain—BILL pour amender la loi relative aux causes instruites devant la cour criminelle des juges de comté.

M. *Robertson* (Hamilton)—Mercredi prochain—BILL pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles.

M. *Robertson* (Hamilton)—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la procédure dans les causes criminelles."

M. *Casgrain*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics."

M. *Charlton*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offences contre la personne, en décrétant la punition de l'adultère, de la séduction, etc."

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte portant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents."

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offences contre la personne."

M. *Beaty*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte pourvoyant à la décharge des débiteurs insolvables passés."

M. *Beaty*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte concernant la répartition équitable des biens des faillis."

No. 3.

OTTAWA, LUNDI, 12 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 4.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 13 FÉVRIER, 1883.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. *McCarthy* présente les bills suivants, lesquels sont lus pour la première fois et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No. 2) à l'effet d'amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, et autres matières relatives à la loi criminelle ; et

Bill (No. 3) pour constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879.

M. l'Orateur soumet à la Chambre,—un relevé des recettes et des dépenses du comptable de cette Chambre pour l'année expirée le 30 juin, 1882, signé par l'auditeur général.

Sur motion de M. *Dawson*, un ordre de la Chambre est adressé à l'officier compétent pour copie de toute correspondance relative aux accidents survenus aux navires canadiens naviguant sur les grands lacs et la baie Georgienne, pendant les trois dernières années, et des rapports des personnes chargées de s'enquérir des causes de tels accidents ; les noms des navires perdus ou échoués et les ports d'où ils étaient partis. Aussi un état des pertes de vies dans chaque cas.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Rinfret*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de l'ordre en conseil destituant M. *Octave C. de la Chevrotière* de sa position de gardien d'un phare situé dans la paroisse de Lotbinière, comté de Lotbinière, et de toutes plaintes, requêtes ou rapports relativement à cette destitution.

M. *Landry*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement en est-il venu à une entente quelconque avec les propriétaires actuels de cette partie du chemin de fer "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental" maintenant plus spécialement connue sous le nom de chemin de fer de la Rive Nord, au sujet de la construction de bateaux traversiers entre le terminus de ce chemin et celui de l'Intercolonial; et quelle est cette entente?

M. *Farrow*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de reconnaître les services rendus par les volontaires qui ont servi à apaiser les troubles de 1837-38, comme il l'a fait il y a quelques années pour les vétérans de 1812?

M. *Massue*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état du nombre de vétérans de 1812 survivants; du nombre de vétérans décédés depuis 1875 et du nombre de veuves des vétérans décédées qui ont fait application pour secours.

M. *McCarthy*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les entrepreneurs de transport par terre."

M. *O'Brien*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant le recouvrement des gages des marins."

No 4.

OTTAWA, MARDI, 13 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 5.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 14 FÉVRIER, 1883.

PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *John M. Goyette* et autres ; et de *Thomas Elliott* et autres, ingénieurs-mécaniciens de bateaux à vapeur, du Canada ; demandant certaines modifications à l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.

De la Cie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer le nom de la dite compagnie pour celui de Cie du chemin de fer du Manitoba et des Montagnes Rocheuses, à prolonger le délai fixé pour le commencement des travaux sur la ligne principale du dit chemin et pour d'autres amendements à sa charte.

Du président, des directeurs et de la Cie du port de Grafton ; demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie pour celui de Cie du port de Grafton, pour légaliser certains procédés de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

De la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à se fondre avec la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

De la Banque de la Nouvelle-Ecosse ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à se fondre avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard, à réduire son capital-actions et pour autres fins.

De *D. Blain* et autres ; demandant un acte constitutif sous le nom de Banque Centrale du Canada.

De *Malcolm McLeod*, d'Ottawa, avocat ; demandant que la Chambre prenne en considération ses réclamations pour services rendus dans les territoires du Nord-Ouest.

De *M. W. Baby* et autres ; demandant la passation d'un acte à l'effet de les constituer en une compagnie ayant pour objet de construire une voie ferrée à partir d'un point sur le chemin de Québec au lac St-Jean, dans la province de Québec, jusqu'à un point sur ou près de la côte de la baie de James, et pour autres fins.

Du conseil municipal du comté de Victoria ; demandant la passation d'un acte pourvoyant au règlement des difficultés s'élevant entre des compagnies de chemins de fer et le public, relativement aux taux et péages.

Du conseil municipal du comté de Victoria ; demandant l'imposition d'un droit sur les laines fines importées en Canada.

Les Bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *Robertson* (Hamilton) :—Bill (No. 4) pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles.

Par M. *Casgrain :*—Bill (No. 5) pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics.

Par M. *Cameron* (Huron) : —Bill (No. 6) portant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents ;—et

Bill (No. 7) à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offences contre la personne.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mulock*—Vendredi prochain—BILL intitulé: " Acte à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879."

M. *Hesson*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes lettres et documents échangés entre ce gouvernement et les gouvernements d'Ontario et de Québec, depuis le 1er janvier 1882 jusqu'à date, au sujet du fonds d'amélioration des terres et de tous les comptes non réglés avec les dites provinces. Aussi un état faisant connaître les balances, s'il en est, actuellement dues aux dites provinces, y compris l'intérêt sur icelles jusqu'au 1er janvier 1883.

M. *Daly*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—S'il y a eu échange de correspondance entre les gouvernements impérial et fédéral concernant l'établissement d'une communication télégraphique entre le Canada et les Bermudes; et, si non, le gouvernement prendra-t-il en considération une entreprise si importante et si utile ?

Sir *Leonard Tilley*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever, par voie d'emprunt, en sus des sommes restant encore à emprunter et négociables sur les emprunts autorisés par le parlement, telle somme ou telles sommes de deniers qui peuvent être requises pour payer et acquitter l'emprunt canadien consolidé cinq pour cent, prélevé sous l'autorité du chapitre quatorze des Statuts Refondus de la ci-devant province du Canada, après en avoir déduit le montant réservé comme fonds d'amortissement pour acquitter le dit emprunt; le taux d'intérêt sur les sommes à être ainsi prélevées par voie d'emprunt, ne devant pas dépasser quatre pour cent par année.

M. *Ives*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant un relevé de tous les cas dans lesquels des actes de législatures provinciales ont été désavoués, depuis la confédération; la législature particulière affectée dans chaque cas; le nom du ministre de la Justice recommandant le désaveu, et les raisons données pour le désaveu dans chacun des cas où le droit n'a pas été exercé.

M. *Amyot*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la réclamation du docteur *LeBel*, de St-Gervais, pour avoir soigné l'un des employés de l'Intercolonial, nommé *Dionne*, l'automne dernier; ainsi que copie de la réclamation du docteur *Esnouf* pour le même objet, et un état des sommes à eux payées.

M. *Williams*—Vendredi prochain—BILL intitulé: " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte 37 Vic., chap. 50, concernant les sociétés permanentes de construction dans la province d'Ontario."

OTTAWA, MERCREDI, 14 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

32

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 6.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 15 FÉVRIER, 1883.

PRIERE.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Kent ; et du conseil municipal du comté de Halton ; demandant séparément l'imposition d'un droit sur les laines fines importées en Canada.

Du président, des directeurs et des actionnaires de la Banque des Cultivateurs, de Rustico, Ile du Prince-Edouard ; demandant que leur charte soit continuée jusqu'en 1891.

De *Charles Linter* et autres, ingénieurs-mécaniciens de bateaux à vapeur, du Canada ; demandant certains amendements à l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.

Sir *John A. Macdonald*, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, le 9 courant, fait rapport comme suit :—

No 1.—Privilèges et Elections.

Messieurs

Abbott,
Amyot,
Blake,
Blanchet,
Bossé,
Cameron (*Huron*),
Cameron (*Victoria*),
Casgrain,
Colby,
Costigan,
Curran,
Davies,
Desjardins,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Hall,
Laurier,
Lister,
Mackenzie,
Macmaster,
McCarthy,
McIntyre,
McIsaac,
Ouimet,
Patterson (*Essex*),
Richey,
Robertson (*Hamilton*),
Royal,
Shakespeare,
Tupper (*Pictou*),
Weldon,
Wells,
White (*Cardwell*) et
Woodworth.—33.

No 2.—Lois expirantes.

Messieurs

Armstrong,
Benson,
Billy,
Cameron (*Inverness*),
Campbell (*Renfrew*),
Campbell (*Victoria*),
Casey,
Cochrane,
Coughlin,
Daoust,
De Beaujeu,
De St. Georges,
Desaulniers,
Dodd,
Fréchette,
Guillet,
Hackett,
Harley,
Hesson,
Labrosse,
McMillan (*Huron*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McIntyre,
Paint,
Rinfret,
Robertson (*Hastings*),
Tyrwhitt,
Valin,
Wheler et
Yeo.—30.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 3.—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs

Abbott,
Allen,
Bain,
Baker (*Missisquoi*),
Barnard,
Beaty,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Bergin,
Bernier,
Blake,
Blanchet,
Blondeau,
Bolduc,
Bossé,
Bourassa,
Bryson,
Burns,
Burpee (*St-Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Casey,
Casgrain,
Chapleau,
Charlton,
Cockburn,
Colby,
Cook,
Costigan,
Coursol,
Curran,
Davies,
Fortin,
Foster,
Gault,
Geoffrion,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Glen,
Gordon,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hickey,
Hilliard,
Holton,
Houde,
Irvine,
Ives,
Kilvert,
King,
Kinney,
Landry,
Langevin,
Laurier,
Livingstone,
Macdonald (Sir *John*),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (*Middlesex*),
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McDougald,
McGreevy,
McIsaac,
McLelan,
Méthot,
Pickard,
Pope,
Ray,
Richey,
Riopel,
Robertson (*Hamilton*),
Robertson (*Hastings*),
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Lisgar*),
Royal,
Rykert,
Scott,
Scriver,
Small,
Smyth,
Sproule,
Sutherland (*Oxford*),
Sutherland (*Selkirk*),
Tassé,
Thompson,
Tilley,
Trow,
Tupper (*Cumberland*),
Tupper (*Pictou*),
Vail,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
Watson,
Weldon,
Wells,
Wheler,
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wigle,
Williams,

De Beaujeu,
Desjardins,
Fairbank,
Ferguson (*Welland*),
Fisher,
Forbes,
Mitchell,
Mulock,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (*Essex*),
Wilson,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*),
Woodworth et
Wright.—131.

No 4.—Bills Privés.

Messieurs

Allison,
Amyot,
Baker (*Missisquoi*,)
Bell,
Benson,
Bourassa,
Burns,
Burpee (*Sunburg*),
Caron,
Casey,
Catudal,
Cockburn,
Cuthbert,
Daoust,
Desaulniers,
Dodd,
Farrow,
Fleming,
Foster,
Fréchette,
Gagné,
Geoffrion,
Gillmor,
Girouard (*Jacq.-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Guilbault,
Hawkins,
Hay,
Hickey,
Halton,
Homer,
Ives,
Jamieson,
Jenkins,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Laurier,
Lesage,
Lister,
Macmaster,
Massue,
McIsaac,
McMullen,
Méthot,
Montplaisir,
Ouimet,
Pinsonnault,
Ray,
Reid,
Richey,
Rinfret,
Robertson (*Shelburne*),
Scriver,
Small,
Smyth,
Somerville (*Brant*),
Springer,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Thompson,
Tupper (*Pictou*),
Vanasse,
Wallace (*Albert*)
Weldon,
Wells,
Wheler et
Wright.—69.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 5.—Ordres permanents.

Messieurs

Auger,
Bain,
Baker (*Victoria*),
Beaty,
Bergeron,
Burnham,
Casgrain,
Coughlin,
Daly,
Dawson,
De St. Georges,
Dundas,
Dupont,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Gault,
Gigault,
Gilmour,
Gordon,
Grandbois,
Gunn,
Hackett,
Houde,
Hurteau,
Innis,
Irvine,
Jackson,
Keefler,
Landerkin,
Livingstone,
McDonald (*Cap Breton*),
Macmillan (*Middlesex*),
Massue,
Méthot,
Moffat,
O'Brien,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Essex*),
Rinfret,
Sutherland (*Oxford*) et
Wood (*Brockville*).—41.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 6.—Impressions.

Messieurs

Baker (*Missisquoi*),
Bergin,
Bourassa,
Bowell,
Desjardins,
Foster,
Houde,
Landry,
McDonald (*Cap-Breton*),
Ross (*Middlesex*),
Somerville (*Brant*),
Tassé,
Thompson,
Trow et
White (*Cardwell*).—15.

No 7.—Comptes publics.

Messieurs

Baker (*Victoria*),
Béchard,
Bergeron,
Bergin,
Blake,
Blanchet,
Bowell,
Burpee (*St-Jean*)
Charlton,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Coursol,
Desaulniers,
Farrow,
Ferguson (*Welland*)
Glen,
Grandbois,
Hawkins,
Halton,
Ives,
Jenkins,
Kilvert,
King,
Laurier,
Mackenzie,
Massue,
McDougald,
McLelan,
Mulock,
Pope,
Riopel,
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Rykert,
Scriver,
Smyth,
Somerville (*Brant*),
Sutherland (*Selkirk*),
Tilley,
Tupper (*Cumberland*),
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
Wood (*Brockville*) et
Wood (*Westmoreland*)—45

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 8.—Banque et Commerce.

Messieurs

Abbott,
Allison,
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burpee (*St-Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Casgrain,
Chapleau,
Charlton,
Cochrane,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Fleming,
Forbes,
Fortin,
Gault,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Glen,
Guillet,
Gunn,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hesson,
Hilliard,
Innis,
Ives,
Jackson,
Jamieson,
Keefler,
Kilvert,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
McCarthy,
McDougall,
McGreevy,
McMullen,
McNeill,
Mitchell,
Moffatt,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Platt,
Reid,
Robertson (*Hamilton*),
Ross (*Middlesex*),
Rykert,
Scott,
Scriver,
Shakespeare,
Somerville (*Bruce*),
Sutherland (*Oxford*),
Tilley,

Daly,
Davies,
Dawson,
Desjardins,
Dickinson,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Fairbank,
Landerkin,
Landry,
Lesage,
Macdonald (Sir *John*),
Mackenzie,
Mackintosh,
Massue,
McCallum,
Vail,
Vanasse,
Wallace (*York*),
Weldon,
Williams,
Wood (*Westmoreland*),
Wright et
Yeo.—94.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 9.—Immigration et Colonisation.

Messieurs

Allen,
Allison,
Armstrong,
Auger,
Bain,
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Billy,
Blondeau,
Bolduc,
Bourassa,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Campbell (*Renfrew*),
Catudal,
Cimon,
Cochrane,
Cockburn,
Coughlin,
Daly,
Dawson,
De Beaujeu,
Dickinson,
Dugas,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Fisher,
Fortin,
Gagné,
Girouard (*Kent*),
Grandbois,
Guilbault,
Harley,
Hawkins,
Hay,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
King,
Kirk,
Kranz,
Labrosse,
Mackintosh,
McMillan (*Huron*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McCraney,
McNeil,
Montplaisir,
Orton,
Paterson (*Brant*),
Pinsonneault,
Platt,
Pope,
Ray,
Robertson (*Hastings*),
Ross (*Lisgar*),
Royal,
Scott,
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sproule,
Sutherland (*Selkirk*),
Taylor,
Trow,
Tyrwhitt,
Vail,
Watson,
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wigle,
Wilson,
Woodworth,
Wright et
Yeo.—78.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, le dit rapport est adopté, en ce qui concerne le comité des ordres permanents.

M. *Beaty* présente les deux bills suivants, lesquels sont lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 8) pourvoyant à la décharge des débiteurs insolvables passés ;—et
Bill (No 9) concernant la répartition équitable des biens des faillis.

Sir *Leonard Tilley* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Comptes Publics du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882.

Et aussi,—le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédit pour l'année expirée le 30 juin, 1882.

M. *Bowell* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de bâtir une gare quelconque à la station Elgin, chemin de fer Intercolonial ?

Sir *Leonard Tilley*—Mardi prochain—Que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'amender d'avantage l'Acte des Banques (34 Vic., chap. 5), en prescrivant une transmission plus régulière et plus expéditive au gouvernement de la liste certifiée des actionnaires, et en imposant une pénalité pour contravention à cette disposition ; et en imposant des pénalités,—Aux banques qui permettront que le montant de leurs billets en circulation dépasse celui limité par le dit acte, ou qui tiendront une réserve en billets de la Puissance de moindre quantité qu'il n'est prescrit par la loi ; aux banques qui négligeront de dresser leurs relevés mensuels dans le délai prescrit par la loi ou qui enfreindront aucune prescription des clauses 40 ou 43, ou des clauses 46 ou 51 de l'acte des banques ;—et en modifiant la formule des relevés mensuels et les prescriptions relatives aux particuliers se donnant illégalement le titre de banques, ou prenant une désignation portant à croire qu'ils agissent comme banque légalement constituée ou en qualité d'agents de toute telle banque.

M. *Bourassa*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance, requêtes et autres documents relatifs à la nomination d'un maître de poste à Stottsville, comté de St-Jean (Québec), depuis la démission de *Daniel Salt* jusqu'à ce jour.

M. *Blake*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes demandes de ventes ou de locations de terrains houilliers dans le Nord-Ouest, et de toute correspondance et baux à ce sujet, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre ; aussi, un relevé des paiements effectués en vertu d'affermages de terrains houilliers.

M. *Blake*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil et de la commission chargeant certaines personnes d'examiner les réclamations présentées au gouvernement touchant la construction du chemin de fer Intercolonial ; de toutes instructions adressées aux commissaires et de toute correspondance échangée avec eux ; un état des questions qui leur ont été soumises jusqu'à présent, et des honoraires qui leur ont été payés ainsi qu'au secrétaire de la commission ; et aussi, un relevé du nombre de jours pendant lesquels la commission a siégé jusqu'à présent.

M. *Blake*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance, rapports et ordres en conseil, non encore produits, concernant les remises à être faites aux fabricants canadiens de certains articles nécessaires à la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; de toute demande faite pour telle remise et de toute correspondance à ce sujet. Aussi, un état des calculs qui ont servi de bâse à ces remises, et une évaluation détaillée des sommes probables à être soldées par le Trésor pour chaque classe d'articles, en supposant qu'ils aient été fabriqués en Canada en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins de la Cie, et du parcentage des remises, *ad valorem*, sur chaque classe de ces articles.

M. *Blake*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître le nombre de saisies opérées à chacun des ports douaniers du Canada pendant la dernière année fiscale, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre dernier ; le chiffre des amendes perçues dans chaque port pendant chacune des périodes précitées, et la manière dont on en a disposé, donnant les noms des fonctionnaires qui en ont reçu une partie et le montant reçu par chacun de ces fonctionnaires à même ce fonds.

M. *Blake*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé détaillé de toutes les sommes dépensées pour la commission du chemin de fer du Pacifique Canadien, avec les dates et les noms des personnes qui ont été payées, et le service spécial qui a donné lieu à tel paiement. Aussi, copie de toute correspondance, contrats, comptes ou arrangements, non encore produits, concernant l'impression de la preuve ou du rapport.

M. *Blake*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes correspondance non encore produite concernant les fraudes pratiquées en douane dans l'exportation de la farine ou du blé du Canada en acquit des obligations données pour l'importation de la farine ou du blé des Etats-Unis ; de tous rapports, témoignages et ordres administratifs au sujet de ces fraudes ; un relevé faisant connaître l'étendue des fraudes pratiquées, les noms des personnes impliquées et un état des mesures administratives prises à ce sujet.

M. *Blake*—Lundi prochain ADRESSE demandant copie de toute la correspondance, non encore produite, concernant l'acte d'extradition du Canada et la suspension de l'acte impérial dans les limites du Canada ; et de toute proclamation ou ordres en conseil impériaux ou canadiens à ce sujet.

M. *Davies*—Lundi prochain - ORDRE DE LA CHAMBRE pour,—

1. Copie de tous contrats ou conventions conclus par le ministre des Postes, depuis la dernière session du dernier parlement, pour le transport des malles de l'Ile du Prince-Edouard, et de toute correspondance relative à une communication par bateaux à vapeur entre l'île et la terre ferme pendant la saison de navigation.
2. Copie de toute correspondance et documents concernant la traverse d'hiver entre les caps Traverse et Tourmente.
3. Un relevé de tous les voyages faits par le " Northern Light " pendant l'hiver de 1881-82, avec le chiffre de ses recettes pour transport de marchandises et de voyageurs et des frais entraînés par son exploitation.
4. Copie de tous rapports et correspondances concernant l'étude ou la construction de la voie ferrée dont l'établissement a été autorisé entre le cap Traverse et la ligne principale sur l'Ile du Prince-Edouard.

M. *Platt*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de tous rapports, non encore produits, des ingénieurs du gouvernement concernant les divers projets de route pour le canal Murray, ainsi que le coût estimatif de la construction par la route adoptée et autres routes projetées. Aussi, copie des ordres en conseil, correspondance, requêtes de marins, armateurs et autres, et des recommandations de maîtres mariniers ou autres, relativement au choix d'une route, à la construction du canal ou au caractère des ports que présente la presqu'île ou la baie Weller. Aussi, une liste, avec les noms et les montants, des soumissions reçues en réponse à l'annonce publiée

par le gouvernement, et de toutes les offres faites, par voies de soumissions ou autrement, pour construire le canal par toute autre route que celle qui a été adoptée, ainsi que tous rapports sur les progrès faits dans l'exécution des travaux de construction, qui ont pu être adressés au gouvernement.

M. *Platt*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, requêtes, rapports d'explorations, rapports et recommandations d'inspecteurs et autres, touchant l'établissement et le site de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario et autres nappes d'eau de l'intérieur, le genre d'appareils à être employés et le mode d'administration de ces stations ; aussi, tous autres rapports sur la construction et le fonctionnement des stations de sauvetage des pays étrangers, que le gouvernement peut avoir en sa possession.

M. *Platt*—Mardi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil, ordres et rapports administratifs, correspondance, requêtes, plaintes, recommandations et rapports de maîtres de poste et autres touchant le changement opéré depuis le 1er septembre 1882 dans le service postal dans le comté de Prince Edward, et en vertu duquel des voitures ont remplacé le chemin de fer pour le transport des malles ; aussi, un état détaillé des routes, facilités postales, coût du service et durée du transport des matières postales d'après la méthode ancienne et celle actuellement adoptée.

M. *Royal*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil, rapports, documents et pétitions se rapportant au mode actuel d'octroyer les titres ou lettres patentes de la couronne aux propriétaires de *homesteads* dans la province du Manitoba.

M. *Royal*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous documents et correspondance se rapportant à l'abolition des droits sur le bois de service importé dans la province du Manitoba.

No. 6.

OTTAWA, JEUDI, 15 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 7.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 16 FÉVRIER, 1883.

PRIERE.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté d'Elgin ; demandant que le gouvernement fédéral nomme un huissier ou des huissiers pour escorter les prisonniers aux pénitenciers.

Des conseils municipaux des comtés d'Elgin, d'Oxford et de Simcoe ; demandant séparément la passation d'un acte à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada.

Des conseils municipaux des comtés de Haldimand et d'Elgin ; demandant la passation d'un acte pourvoyant au règlement des difficultés s'élevant entre des compagnies de chemins de fer et le public, relativement aux taux et péages.

De *Jean-Baptiste Gauthier*, de Sorel, l'un des vétérans de 1812-15 ; demandant que des mesures soient adoptées pour améliorer la position des dits vétérans et pour leur assurer de nouveaux avantages.

De *Hugh Lennon* et autres, fermiers du comté d'Essex ; demandant l'imposition d'un droit sur toute espèce de laines et millet à balais, et une élévation des droits imposés sur le lard et le maïs.

Du conseil municipal de la ville de Chatham, comté de Kent ; demandant qu'il soit pris des mesures pour enlever les obstructions dans la rivière Thames.

Du Crédit Foncier Franco-Canadien ; demandant à être placé dans la même position que les institutions analogues en Canada, en ce qui regarde le taux d'intérêt qu'il peut exiger, et que l'acte 44 Vic., chap. 58, soit abrogé.

De *James Crossland* et autres, ingénieurs-mécaniciens de bateaux à vapeur, du Canada ; demandant certaines modifications à l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.

D'*Edmond Lachance* et autres, du district électoral de Montmorency ; demandant certains amendements à l'acte des pêcheries.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

Du président, des directeurs et de la Cie du havre de Grafton ; demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie pour celui de Cie du havre de Grafton, pour légaliser certains procédés de la dite compagnie, et pour d'autres fins ;—de la Banque de la Nouvelle-Ecosse ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à se fondre avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard, à réduire son capital-actions et pour autres fins ;—de *D. Blain* et autres ; demandant un acte constitutif sous le nom de Banque Centrale du Canada ;—et de la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à se fondre avec la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

Le délai pour présenter des pétitions pour bills privés expirant demain, votre comité recommande qu'il soit prorogé jusqu'au jeudi, premier jour de mars prochain.

Sur motion de M. *Beaty*, le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés, est prorogé au jeudi, le 1er mars prochain, conformément à la racommandation du comité des ordres permanents.

Sir *Hector Langevin* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics pour l'exercice 1881-82, sur les travaux placés sous son contrôle.

Aussi,—le rapport du secrétaire d'Etat, pour l'année expirée le 31 décembre 1882.

M. *Caron* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général,—le rapport sur l'état de la milice du Canada pour l'année 1882.

Sir *John A. Macdonald* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général,—le rapport annuel de la division des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre 1882.

M. *Costigan* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général,—le rapport, les états et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882.

Aussi,—le rapport sur la falsification des substances alimentaires, qui est le supplément No III du rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 1882.

Et aussi,—le neuvième rapport sur les poids et mesures, qui est le supplément No II du rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 1882.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, un comité spécial est nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, et le dit comité est composé comme suit :—MM. *Blake*, *Cameron* (Huron), *Colby*, *Daly*, *Davies*, *Desjardins*, *Fortin*, *Houde*, *Jenkins*, *Laurier*, *Ouimet*, *Scriver*, *Tassé*, *Weldon*, *Wells* et *Wright* ; et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, le rapport du comité spécial chargé de préparer et de rapporter les listes des membres devant composer les comités perma-

nents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir :—Privilèges et élections ; Lois expirantes ; Chemins de fer, canaux et télégraphes ; Bills privés ; Impressions ; Comptes Publics ; Banque et commerce ; et Immigration et colonisation est adopté.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est ordonné qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement ; et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : MM. *Baker* (Missisquoi), *Bergin*, *Bourassa*, *Bowell*, *Desjardins*, *Foster*, *Houde*, *Landry*, *McDonald* (Cap-Breton), *Ross* (Middlesex), *Somerville* (Brant), *Tassé*, *Thompson*, *Trow* et *White* (Cardwell), agiront comme membres du dit comité.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain, savoir :—

Par M. *Tupper* (Pictou) :—Bill (No 10) pourvoyant au fusionnement de la Banque de la Nouvelle-Ecosse avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard.

Par M. *Robertson* (Hamilton) : —Bill (No 11) pour amender la loi relative aux causes instruites devant la Cour Criminelle des juges de comté.

Aussi :—Bill (No 12) pour amender la loi concernant la procédure dans les causes criminelles et les devoirs des juges de paix hors des sessions, au sujet des personnes accusées de délits poursuivables par voie d'accusation.

Par M. *Charlton :*—Bill (No 13) pourvoyant à la punition de l'adultère, de la séduction et autres offenses semblables.

Par M. *McCarthy :*—Bill (No 14) concernant les entrepreneurs de transport par terre.

Par M. *Mulock :*—Bill (No 15) à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879.

Sir *Leonard Tilley* propose, que cette Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever, par voie d'emprunt, en sus des sommes restant encore à emprunter et négociables sur les emprunts autorisés par le parlement, telle somme ou telles sommes de deniers qui peuvent être requises pour payer et acquitter l'emprunt canadien consolidé cinq pour cent, prélevé sous l'autorité du chapitre quatorze des Statuts Refondus de la ci-devant province du Canada, après en avoir déduit le montant réservé comme fonds d'amortissement pour acquitter le dit emprunt ; le taux d'intérêt sur les sommes à être ainsi prélevées par voie d'emprunt, ne devant pas dépasser quatre pour cent par année.

Alors, Sir *Leonard Tilley* informe la Chambre que Son Excellence le gouverneur-général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se formera en comité général, pour considérer la dite résolution, mardi prochain.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Rinfret :*—Adresse demandant copie de l'ordre en conseil destituant M. *Octave C. de la Chevrotière* de sa position de gardien d'un phare situé dans la paroisse de Lotbinière, comté de Lotbinière, et de toutes plaintes, requêtes ou rapports relativement à cette destitution.

Par M. *Massue :*—Ordre de la Chambre pour un état du nombre de vétérans de 1812, survivants ; du nombre de vétérans décédés depuis 1875 et du nombre de veuves des vétérans décédés qui ont fait application pour secours.

Par M. *Hesson :*—Adresse demandant copie de toutes lettres et documents échangés entre ce gouvernement et les gouvernements d'Ontario et de Québec, depuis le 1er janvier 1882 jusqu'à date, au sujet du fonds d'amélioration des terres et de tous les comptes non réglés avec les dites provinces. Aussi un état faisant connaître les balances, s'il en est, actuellement dues aux dites provinces, y compris l'intérêt sur icelles jusqu'au 1er janvier 1883.

Par M. *Amyot :*—Ordre de la Chambre pour copie de la réclamation du docteur *LeBel*, de St-Gervais, pour avoir soigné l'un des employés de l'Intercolonial, nommé *Dionne*, l'automne dernier ; ainsi que copie de la réclamation du docteur *Renouf* pour le même objet, et un état des sommes à eux payées.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Bourbeau*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de modifier la loi et les règlements concernant la vente en détail du tabac canadien en feuille ?

M. *Landry*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir cette année des communications simophoriques entre la Grosse-Ile, l'île aux Grues et la terre ferme ?

M. *Landry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement peut-il dire aujourd'hui s'il a l'intention de présenter et de faire adopter pendant cette présente session une mesure enlevant à la Cour Suprême toute juridiction sur les matières régies par le code civil de la province de Québec ?

M. *Landry*—Jeudi prochain—BILL intitulé : " Acte à l'effet de restreindre la juridiction d'appel de la Cour Suprême."

M. *Dupont*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Si c'est l'intention du gouvernement de faire continuer, dans le cours de l'été prochain, les travaux d'amélioration sur la rivière Yamaska, de manière à rendre cette rivière navigable depuis son embouchure jusqu'à la ville de Saint-Hyacinthe ? Si oui, quelle somme le gouvernement entend-il dépenser pour ces travaux dans le cours de l'été prochain ?

M. *Small*—Lundi prochain—BILL intitulé: " Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Centrale du Canada."

M. *Smyth*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de certaines améliorations à la navigation du creek *Little Bear*, dans le comté de Kent ?

M. *Smyth*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les intentions du gouvernement au sujet du hâvre de *Two Creeks*, dans le comté de Kent, et des travaux qui doivent y être exécutés suivant le rapport des ingénieurs ?

M. *Amyot*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous documents relatifs à la cession par le gouvernement impérial au gouvernement fédéral, et par ce dernier au gouvernement provincial, de divers terrains et notamment de celui sur lequel est érigé la terrasse Frontenac, en la cité de Québec.

M. *Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder aux vétérans de 1812, de la province de Québec, une pension égale à celle accordée aux vétérans de 1812 de la province d'Ontario.

M. *O'Brien*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er jour de juillet, 1856, jusqu'au 1er jour de juillet, 1882, et les objets auxquels les sommes ainsi perçues ont été appliquées ; aussi, un état désignant les différentes propriétés dont partie a été ainsi vendue ou louée, et le nombre d'acres dans chaque cas.

M. *Bowell*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—*Résolu*, Qu'il est expédient de refondre les différents actes concernant les douanes et de les modifier de manière à en faire concorder les diverses dispositions et à faire disparaître tout doute quant au sens de certaines autres dispositions, et pour autres fins nécessaires à la meilleure application des principes incorporés dans les dits actes, et entr'autres choses :—

1. A l'effet de donner des facilités et des recours additionnels pour la perception des droits de douane, des amendes et des confiscations, et pour la prévention de la contrebande et autres fraudes contre le revenu, et pour la punition des infractions aux dites lois de douanes.

2. De pourvoir à une réfaction de droits sur des marchandises avariées payant des droits spécifiques.

3. De spécifier les conditions auxquelles peuvent être annullés les cautionnements donnés pour l'exportation régulière de marchandises.

4. D'établir des dispositions pour la livraison, comme approvisionnements maritimes, de marchandises entreposées, aux bâtiments destinés et employés aux pêcheries de haute mer.

5. De pourvoir à la punition des personnes qui, illégalement, obtiennent accès aux marchandises entreposées dans des wagons de chemins de fer, ou les en enlèvent.

6. D'établir de meilleures dispositions pour en venir à une décision relativement aux saisies ou arrêts de marchandises, et relativement aux amendes et confiscations et aux conditions pour la libération de telles marchandises ou la rémission de telles amendes et confiscations.

M. *Charlton*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant jusqu'au 1er janvier 1883, le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un des règlements concernant les terres, en date du 23 décembre, 1881 ; les noms des personnes qui ont fait ces demandes, la date de la demande et la quantité de terre demandée dans chaque cas.

Aussi, un état indiquant jusqu'au 1er janvier 1883, le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro deux des règlements concernant les terres en date du 23 décembre, 1881 ; les noms des personnes qui ont fait ces demandes, la date de la demande et la quantité de terre demandée dans chaque cas.

M. *Charlton*—Lundi prochain— ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un des règlements concernant les terres promulgués

par le département de l'Intérieur le 23 décembre, 1881, dans lesquelles les conditions ont été remplies et des concessions ont été accordées ou des demandes ont été acceptées; les noms des particuliers auxquels telles concessions ont été faites ou dont les demandes ont été agréées, la date de chaque demande, la date à laquelle la concession a été faite ou la demande a été agréée, dans chaque cas, la quantité de terre concédée à chaque personne, et la situation de la concession; la somme d'argent reçue de chaque personne, le montant total des sommes payées et la quantité totale de terre concédée, jusqu'au 1er janvier, 1883.

M. *Charlton*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un des règlements concernant les terres en date du 23 décembre, 1881, dans lesquelles les conditions de paiement n'ont pas été accomplies et un délai a été accordé; le nom de la personne qui a fait la demande, la date de la demande, la date du délai, sa durée, la situation de la concession demandée, l'étendue de la concession demandée dans chaque cas; l'étendue totale des concessions pour les quelles tels délais ont été accordés, le montant total de deniers à recevoir et le montant total des premiers versements faits ou à faire en vertu de ces arrrangements.

M. *Charlton*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous règlements promulgués par le département de l'Intérieur au sujet de l'administration ou de la vente des terrains agricoles, miniers, à bois, à pâturage et des emplacements de ville, depuis le 23 décembre, 1881.

M. *Charlton*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre total d'acres de terres publiques arpentées dans le Kéwatin, le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest, pendant l'année 1882, et le coût de tel arpentage, par acre; aussi, un état du nombre total d'acres de terres publiques arpentées antérieurement, et le coût de tel arpentage, par acre.

M. *Charlton*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé du nombre total d'acres de terres publiques vendues pendant l'année 1882; du nombre de personnes auxquelles ces ventes ont été faites; du prix moyen obtenu, et du produit total des ventes.

M. *Charlton*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître chaque formule de lettres patentes, d'arrangements ou de conventions entre les compagnies et le gouvernement au sujet des concessions pour fins de colonisation; la date à laquelle ils ont été émis ou faits, dans chaque cas; le nom de la compagnie concessionnaire et la nature de la convention intervenue, dans chaque cas.

M. *Forbes*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance relative au transfert à Richmond, Halifax, de *William D. McCallum*, chef du mouvement à Truro, N.E., pendant la période comprise entre le 1er septembre, 1881, et le 7 décembre, 1881. Aussi, toute correspondance depuis le 7 décembre, 1881, et le 25 mars, 1882, touchant son transfert à Truro, où on lui a offert une position subalterne, et des recommandations qui ont donné lieu à cette offre. Aussi, toute correspondance depuis le 25 mars, 1882, jusqu'à la date de son renvoi définitif le 5 septembre, 1882, et de la correspondance subséquente, s'il en est. Aussi, toute correspondance adressée par *James Coleman*, surintendant à Truro, touchant la promotion, le renvoi ou la dégradation du dit *W. D. McCallum*. Aussi, toute autre correspondance adressée à *D. Pottinger*, surintendant principal à Moncton. Aussi, toute la correspondance semblable adressée à Sir *Leonard Tilley*; la correspondance adressée par *D. Pottinger* à *C. Schreiber*; la correspondance de *C. Schreiber*, et autres, à Sir *Charles Tupper*, toute portant sur le même sujet. Aussi toutes recommandations et rapports de toutes personnes quelconques, touchant le renvoi ou la dégradation du dit *W. D. McCallum*, adressés aux différents chefs de département; et tous rapports d'enquêtes à ce sujet.

M. *Bergeron*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapports faits par la Banque de Saint-Jean, au gouvernement, tant annuels que mensuels, depuis 1875. Aussi, copie des certificats accordés par la trésorerie à la dite banque, lors de l'ouverture de ses opérations.

M. *Curran*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris une décision sur la pétition d'environ quinze mille habitants de Montréal, demandant une investigation du procès de *Julie Boisvert* trouvée coupable de meurtre ; ou le gouvernement a-t-il l'intention de prendre une décision ?

M. *Bourassa*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état comprenant les noms et résidence de tous les miliciens de 1812 qui ont reçu leur pension pendant la dernière année fiscale, ainsi que le montant donné à chacun.

M. *Caron*—Mardi prochain—BILL intitulé : " Acte pour refondre et amender les lois concernant la milice du Canada."

M. *Grandbois*—Lundi prochain—INTERPELLATION— Aucune compagnie de chemin de fer s'est-elle prévalue du chapitre 14 de la 45e Victoria, accordant un octroi de $3,200 par mille à un chemin de fer projeté entre Edmundston et la Rivière-du-Loup ou la Rivière-Ouelle ?

M. *Ives*—Lundi prochain—ADRESSE demandant un relevé de tous les cas dans lesquels des actes de législatures provinciales ont été désavoués, depuis la confédération ; la législature particulière affectée dans chaque cas; le nom du ministre de la Justice recommandant le désaveu, et les raisons données pour le désaveu dans chacun des cas où le droit n'a pas été exercé.

M. *Royal*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant tous les papiers, correspondances et instructions adressés à l'agent général du Canada en Angleterre, Sir *Alexander T. Galt*, relativement à certain projet de fédération impériale dont il a donné une esquisse dans une conférence qu'il a dernièrement faite en Ecosse.

M. *Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de construire durant la saison de l'été prochain, le prolongement du quai de St Jean-Port-Joli, suivant le vote de deniers à cette fin du dernier Parlement à sa dernière session ?

No. 7.

OTTAWA, VENDREDI, 16 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 8

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 19 FÉVRIER, 1883.

PRIERE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la compagnie d'assurance Nationale ; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à liquider ses affaires, à renoncer à sa charte, et à pourvoir à sa dissolution.

Des professeurs et conférenciers de l'Université *McGill* de Montréal ; demandant l'abolition ou une réduction considérable des droits de douane sur les livres.

De la branche auxiliaire de Montréal de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

Du très-révérend *Vital Grandin*, évêque catholique romain de Saint-Albert, en son propre nom et en celui de l'association des ecclésiastiques connue sous le nom de Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest ; demandant à être constitués légalement sous le titre de : les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest.

Du conseil municipal du comté de Gray ; demandant l'imposition d'un droit sur les laines fines importées en Canada.

De *James Gillie* et autres, ingénieurs-mécaniciens de bateaux à vapeur, du Canada ; demandant certaines modifications à l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.

De la Cie d'assurance contre l'incendie, de Québec ; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à réduire son capital versé et pour autres fins.

De la Cie du chemin de fer du Nord, du Canada ; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à émettre des débentures ou des bons à terme.

De *D. B. Chisholm* et autres ; demandant la passation d'un acte pour faire revivre et amender les actes 39 *Vic.*, chap. 54 et 40 *Vic.*, chap. 75, concernant la Cie d'assu-

rance l'Union du Canada, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de Cie d'assurance de la Couronne, du Canada.

De la Chambre de Commerce de Toronto et du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal; demandant la passation d'un acte pourvoyant à la répartition équitable des biens des faillis.

De *Nicol Kingsmill* et autres ; demandant qu'il soit passé un acte qui les autorise à construire un pont pour chemin de fer sur la rivière Niagara depuis un endroit sur la rive canadienne entre les chutes de Niagara et le pont suspendu jusqu'à un point situé sur la rive américaine.

De la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec ; demandant la passation d'un acte pour définir la route du dit chemin de fer à travers la cité de Toronto, pour augmenter son capital social et pour autres amendements à sa charte.

De la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée) ; demandant la passation d'un acte qui l'autorise à augmenter son capital social et pour autres fins.

Du conseil municipal du comté de Huron ; demandant qu'il soit passé un acte pour établir une cour de commissaires des chemins de fer.

Du très-révérend *John McLean*, évêque de Saskatchewan, et autres, du diocèse de Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest ; demandant un acte d'incorporation pour l'Université de Saskatchewan.

Du Grange Trust (limited) ; demandant une charte.

De *James Henry Ashdown* et autres, de la cité de Winnipeg ; demandant une charte sous le nom de Cie d'assurance contre l'incendie du Manitoba et du Nord-Ouest.

De *T. L. L. Lewis* et autres, du comté de Kent ; demandant certains amendements à l'acte concernant les brevêts d'invention.

De *D. B. Chisholm* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie Fédérale d'assurance sur la vie.

De *Hugh B. Rathbun* et autres, de Deseronto ; demandant une charte sous le nom de *H. B. Rathbun* et Fils.

Du conseil municipal du comté de Norfolk ; demandant que le gouvernement fédéral nomme un huissier ou des huissiers pour escorter les prisonniers aux pénitenciers.

De *William Darling* et autres ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender l'acte 45 *Victoria*, chap. 124, concernant le conseil des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse.

De MM. *Wilson, Smyth* et *Muirhead*, procureurs de *Peter Wood*, de la cité de Brantford, et autres ; demandant une charte sous le nom de Banque Canadienne du comté de Brant.

Sir *Hector Langevin* met devant la Chambre,—le relevé des dépenses de la police fédérale pendant l'année 1882, conformément à l'acte 31 *Victoria*, chap. 73, clause 6.

Sur motion de M. *Cameron* (Huron), il est *Ordonné*,—Que le greffier de la couronne en chancellerie comparaisse devant cette Chambre, demain, avec les rapports de la dernière élection pour le district électoral du comté de King, I.P.E., ainsi qu'avec les états des divers sous-officiers rapporteurs pour le dit district électoral ; et aussi, avec tous documents employés ou requis à la dite élection, ou qui ont pu avoir été transmis au dit officier-rapporteur par tels sous-officiers.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge en chef *Palmer*, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à l'*Acte des élections fédérales contestées*, 1874, un jugement et un rapport dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral du comté de King, I.P.E., lesquels sont comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DU COMTÉ DE KING, I.P.E.

Dans la Cour Suprême de Judicature, pour la province de l'Ile du Prince-Edouard.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

Election de deux membres de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de King, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, dans la Puissance du Canada, tenue le vingtième jour de juin dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux.

La pétition du demandeur est donnée dans les termes suivants:—

Puissance du Canada,
Province de l'Ile du Prince-Edouard,
savoir :—

La pétition de *Ephraim Bell Muttart*, de Souris, dans le comté de King, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, susdite, médecin et chirurgien, dont le nom est signé ci-dessous.

1. Votre pétitionnaire, *Ephraim Bell Muttart*, était dûment qualifié pour voter et était candidat à la dite élection.

2. Et votre pétitionnaire déclare que l'élection a été tenue le vingtième jour de juin, A.D., 1882; que votre pétitionnaire *Ephraim Bell Muttart*, *Augustine Colin MacDonald*, *Peter Adolphus MacIntyre* et *James Edwin Robertson* étaient les candidats et que l'officier-rapporteur a déclaré le dit *Peter Adolphus MacIntyre* dûment élu comme l'un des membres du dit district électoral, et vû que des doutes ont été élevés quant à la qualification du dit *James Edwin Robertson* qui en apparence a obtenu le plus grand nombre de votes, ensuite l'officier-rapporteur a fait un rapport spécial ou double concernant le dit *James Edwin Robertson* et le dit *Augustine Colin MacDonald*, qui a obtenu le plus grand nombre de votes après le dit *James Edwin Robertson*, et la réception du dit rapport a été publiée par le greffier de la couronne en chancellerie dans la *Gazette du Canada*, à la date du vingt-neuvième jour de juillet, A.D., 1882.

3. Et votre pétitionnaire déclare qu'avant, pendant et après la dite élection, le dit *Peter Adolphus MacIntyre*, par lui-même ou par ses agents, et par et avec d'autres personnes agissant pour lui, a, directement et indirectement, illégalement donné et procuré et a permis, en connaissance de cause, de donner et procurer et a aidé à donner et procurer et a, en tout ou en partie, payé des repas, de la boisson et des provisions à diverses personnes et pour diverses personnes ayant droit de voter à la dite élection, et à d'autres personnes et pour d'autres personnes, au nom de tels voteurs, afin de se faire élire et pour être élu, et aussi dans le but d'influencer illégalement telles personnes et autres personnes à donner ou à s'abstenir de donner leurs votes à la dite élection, et en outre il en a agi ainsi envers diverses personnes, à cause de certaines personnes ayant ainsi donné ou s'étant abstenues de donner leur vote, ou étant sur le point de voter ou de s'abstenir de voter à la dite élection.

4. Et votre pétitionnaire expose, de plus, que le dit *Peter Adolphus MacIntyre*, par lui-même et ses agents et autres personnes agissant pour lui s'est rendu coupable de pratiques corruptrices avant, durant et après la dite élection, et ses dites élection et nomination ont été et sont irrégulières, illégales et tout à fait nulles et de nul effet, et que les dites pratiques corruptrices ont été employées dans le but d'amener l'élection du dit *Peter Adolphus MacIntyre*.

5. Et votre pétitionnaire expose, de plus, que le dit *Peter Adolphus MacIntyre*, par lui-même et ses agents et par et avec d'autres personnes agissant pour lui, s'est rendu coupable d'avoir fait de la corruption, d'avoir traité et d'avoir usé d'influences indues avant, durant et après la dite élection, ce pourquoi ses dites élection et nomination ont été et sont irrégulières, illégales et tout à fait nulles et de nul effet.

6. Et votre pétitionnaire expose, de plus, qu'avant, durant et après la dite élection le dit *Peter Adolphus MacIntyre*, par lui-même, ses agents et autres personnes agissant pour lui, a, directement et indirectement donné et prêté et convenu de donner

et prêter et offert et promis de procurer et d'essayer de procurer de l'argent et autres valeurs et aussi des situations et emplois à et pour diverses personnes ayant droit de voter à la dite élection et à et pour d'autres personnes agissant pour ces votants afin d'induire ces différents votants à voter ou à s'abstenir de voter à la dite élection ; et a aussi par corruption fait les dits dons, prêts, promesses d'argent et autres valeurs, et de situations et d'emplois à divers votants à la dite élection et à d'autres personnes agissant pour eux, parce que les dits votants avaient voté ou s'étaient abstenus de voter à la dite élection ; et a aussi fait les dits dons, prêts et promesses comme susdit à diverses personnes dans le but de les induire à amener ou essayer d'amener l'élection du dit *Peter Adolphus MacIntyre* à la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral du comté de King, et d'obtenir les votes de divers votants à la dite élection.

C'est pourquoi votre pétitionnaire demande qu'il soit décidé que le dit *Peter Adolphus MacIntyre* n'a pas été régulièrement élu et nommé et que son élection est entièrement nulle et de nul effet.

(Signé),

EPHRAIM BELL MUTTART.

Présent lorsque le dit pétitionnaire *Ephraim Bell Muttart* a signé :—

CHARLES MCEACHERN.

J. P. pour le comté de King, Ile du Prince-Edouard.

L'audition de la cause a commencé à Georgetown, dans le comté de King, mardi, le 12 décembre, A.D., 1882, et s'est continuée, de jour en jour, jusqu'au vendredi, 15 décembre, A.D., 1882, où elle a été ajournée pour être reprise à Charlottetown, dans le comté de Queen, le jeudi, 4ème jour de janvier, A.D., 1883, puis, après divers ajournements, elle a été définitivement ajournée au jeudi, le 1er février courant, alors que le juge en chef a rendu le jugement suivant :—

Ayant donc apporté toute l'attention dont je suis capable à la loi et aux faits se rattachant à cette cause, ayant donné toute la considération convenable à la savante argumentation présentée en faveur du pétitionnaire, et agissant comme j'ai tâché de le faire, dans l'examen des nombreuses autorités dont plusieurs étaient contradictoires, de façon à me guider sur ce que je considère être le véritable esprit de ces autorités, je conclus que je ne puis accéder à la demande du pétitionnaire.

En conséquence, je déclare que les accusations de pratiques corruptrices et illégales portées contre l'Intimé et ses agents par la pétition qui m'a été soumise, ne sont pas soutenues par la preuve, et je juge et déclare que le dit *Peter Adolphus MacIntyre* est et a été régulièrement élu à un siège dans le parlement du Canada ; je le confirme par les présentes dans la possession du dit siège, et je renvois la pétition du dit *Ephraim Bell Muttart* avec frais à être payés par lui à l'Intimé.

En foi de quoi, je certifie respectueusement ce qui précède à l'honorable l'Orateur de la Chambre des Communes du parlement du Canada.

ED. PALMER,
Juge en chef de la Cour Supérieure de Judicature de la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Charlottetown, 10 février 1883.

RAPPORT.

Relativement aux accusations de pratiques corruptrices proférées dans la dite pétition, je n'ai pas constaté que des actes de corruption aient été commis par aucun candidat ou par leurs agents, à leur connaissance et avec leur consentement, dans la dite élection.

ED. PALMER,
Juge en chef.

Et il est ordonné que les dits jugement et rapport soient entrés dans les journaux de la Chambre.

M. l'Orateur soumet à la Chambre, en conformité de l'Acte 34 Vic., chap. 5, clause 12, des listes des actionnaires de la Banque des Cantons de l'Est, en date du 2 janvier, 1883,—de la Banque des Marchands du Canada, en date du 1er décembre, 1882,—de la Banque Union du Bas-Canada, en date du 30 juin, 1882,—et de la Banque Jacques-Cartier, en date du 1er juin, 1882.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *Beaty :*—Bill (No 16) pour constituer légalement la Banque Centrale du Bas-Canada ;—et

Par M. *Williams :*—Bill (No 17) pour amender d'avantage l'Acte 37 Vic., chap. 50, concernant les sociétés permanentes de construction dans la province d'Ontario.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Bourassa :*—Adresse demandant copie de toute correspondance, requêtes et autres documents relatifs à la nomination d'un maître de poste à Stottsville, comté de St-Jean (Québec), depuis la démission de *Daniel Salt* jusqu'à ce jour.

Par M. *Blake :*—Ordre de la Chambre pour copie de toutes demandes de ventes ou de locations de terrains houilliers dans le Nord-Ouest, de toute correspondance et rapports à ce sujet, et de tous baux passés pour tels terrains qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre; aussi, un relevé des paiements effectués en vertu d'affermages de terrains houilliers.

Aussi :—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil, et de la commission adressée à certaines personnes, concernant les réclamations présentées au gouvernement touchant la construction du chemin de fer Intercolonial ; de toutes instructions adressées aux commissaires et de toute correspondance échangée avec eux ; un état des questions qui leur ont été soumises jusqu'à présent, et des honoraires qui leur ont été payés ainsi qu'au secrétaire de la commission ; et aussi, un relevé du nombre de jours pendant lesquels la commission a siégé jusqu'à présent.

Aussi :—Adresse demandant copie de toute correspondance, rapports et ordres en conseil, non encore produits, concernant les remises à être faites aux fabricants canadiens de certains articles nécessaires à la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; de toute demande faite pour telle remise et de toute correspondance à ce sujet. Aussi, un état des calculs qui ont servi de bâse à ces remises, et une évaluation détaillée des sommes probables à être soldées par le Trésor pour chaque classe d'articles, en supposant qu'ils aient été fabriqués en Canada en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins de la Cie, et du parcentage des remises, *ad valorem*, sur chaque classe de ces articles.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître le nombre de saisies opérées à chacun des ports douaniers du Canada pendant la dernière année fiscale, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre dernier ; le chiffre des amendes perçues dans chaque port pendant chacune des périodes précitées, et la manière dont on en a disposé, donnant les noms des fonctionnaires qui en ont reçu une partie et le montant reçu par chacun de ces fonctionnaires à même ce fonds.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un relevé détaillé de toutes les sommes dépensées pour la commission du chemin de fer du Pacifique Canadien, avec les dates et les noms des personnes qui ont été payées, et le service spécial qui a donné lieu à tel paiement. Aussi, copie de toute correspondance, contrats, comptes ou arrangements, non encore produits, concernant l'impression de la preuve ou du rapport.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance non encore produite concernant les fraudes pratiquées en douane dans l'exportation de la farine ou du blé du Canada en acquit des obligations données pour l'importation de la farine ou du blé des Etats-Unis ; de tous rapports, témoignages et ordres administratifs au sujet de ces fraudes ; un relevé faisant connaître l'étendue des fraudes pratiquées, les noms des personnes impliquées et un état des mesures administratives prises à ce sujet.

Et aussi : —Adresse demandant copie de toute la correspondance, non encore produite, concernant l'acte d'extradition du Canada et la suspension de l'acte impérial dans les limites du Canada ; et de toute proclamation ou ordres en conseil impériaux ou canadiens à ce sujet.

M. *Davies* propose, qu'un ordre de cette Chambre soit émis pour,—

1. Copie de tous contrats ou conventions conclus par le ministre des Postes, depuis la dernière session du dernier parlement, pour le transport des malles de l'Ile du Prince-Edouard, et de toute correspondance relative à une communication par bateaux à vapeur entre l'île et la terre ferme pendant la saison de navigation.
2. Copie de toute correspondance et documents concernant la traverse d'hiver entre les caps Traverse et Tourmente.
3. Un relevé de tous les voyages faits par le " Northern Light " pendant l'hiver de 1881-82, avec le chiffre de ses recettes pour transport de marchandises et de voyageurs et des frais entraînés par son exploitation.
4. Copie de tous rapports et correspondances concernant l'étude ou la construction de la voie ferrée dont l'établissement a été autorisé entre le cap Traverse et la ligne principale sur l'Ile du Prince-Edouard.

M. *McIntyre* propose, comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la dite proposition :—" Aussi, copie de toutes instructions adressées à l'agent du département de la Marine et des Pêcheries, dans l'Ile du Prince-Edouard, concernant le service du " Northern Light " pendant la saison actuelle, et de toute correspondance à ce sujet."—Adopté.

La motion principale, telle que modifiée, est alors adoptée, et un ordre est émis en conséquence.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant la mouture en entrepôt, ou des règlements pour la mouture en entrepôt ou pour l'importation du blé ou de la farine de provenance ou de manufacture des Etats-Unis ; aussi, copie de toute correspondance avec les autorités des Etats-Unis au sujet du transport du blé du Canada aux Etats-Unis ou à travers leur territoire, et de tous règlements des autorités douanières des Etats-Unis touchant tel transport.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant un relevé de toutes les sommes payées à l'honorable *John O'Connor* depuis qu'il s'est démis de sa charge, avec dates et détails. Aussi, copie de tout document faisant connaître l'arrangement en vertu duquel telles sommes ont été payées.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état dressé d'après les dossiers des élections à la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre de votes inscrits dans les comtés respectifs des divers districts électoraux, et dans leurs diverses subdivisions ; aussi, le nombre de bulletins rejetés et maculés dans chaque subdivision, à la dernière élection générale ; et aussi à chaque élection tenue subséquemment jusqu'à date ; aussi, le nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs, avec le chiffre de la population telle que donnée par le dernier recensement de chaque subdivision ; aussi, un état, dans chaque cas où une nouvelle addition, ou un décompte a été fait, indiquant les changements produits dans chaque subdivision et dans le district lors de tel décompte, avec le nombre de bulletins rejetés qui avaient précédemment été acceptés, et de ceux acceptés lorsqu'ils avaient été précédemment rejetés, dans toute telle subdivision, et les motifs, en tant qu'on a pu les obtenir, de tel rejet ou acceptation.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant un état détaillé, avec dates, de toutes dépenses faites au sujet de la commission ou de l'autorisation, donnée à l'hon. *James Cockburn*, C.R., de refondre les statuts fédéraux, et copie de la commission ou de l'autorisation, et de tous rapports faits par lui à ce sujet.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du contrat, correspondance, rapports et relevé de paiements relatifs à la fabrication de canons de grand modèle pour le gouvernement du Canada.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour une liste des officiers-rapporteurs nommés pour l'élection générale de 1882, autres que les régistrateurs ou shérifs, et la profession et le domicile de tels officiers, et une liste des shérifs et régistrateurs des districts dans lesquels tels autres officiers-rapporteurs ont été nommés.

M. *Bake*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée avec M. *J. A. Miller*, ci-devant juge de la Cour du Banc de la Reine, Manitoba, antérieurement à sa nomination, au sujet de sa promotion à la charge de juge en chef de cette cour, et après sa nomination, au sujet de la démission de sa charge.

M. *Amyot*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder aux vétérans de 1812, de la province de Québec, blessés en service actif, un montant égal à celui payé aux vétérans de la même catégorie appartenant à la province d'Ontario ?

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance et rapports concernant le "Charybdis," qui n'ont pas encore été produits ; un état détaillé de toutes dépenses relatives à ce navire ; copie de toute correspondance au sujet de la vente de ce navire par le gouvernement, ou du transfert ou de la remise qui en a été faite au gouvernement impérial ou à toute personne représentant tel gouvernement. Aussi, un exposé détaillé de l'usage de tel navire depuis qu'il a été accepté par le gouvernement canadien, et à quoi il sert maintenant ou en quel endroit il est stationné.

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre total de licences pour la coupe du bois demandées et accordées ou refusées, jusqu'au 1er février, 1883

2. La superficie couverte par chaque licence ou demande.
3. Le montant du premium ou bonus par mille carré, et la somme totale payée au gouvernement et reçue par lui pour toute telle licence.
4. Les nom et domicile de chaque personne qui a demandé une licence.
5. La date de chaque demande de licence, et le nombre d'années pour lesquelles chaque licence est accordée.
6. Les honoraires de la couronne ou droit de souche imposés ou imposables pour chaque licence.
7. L'essence, la qualité et la quantité du bois dans chaque concession.
8. Copie de toutes réclamations présentées au gouvernement pour toute telle concession par toutes personnes quelconques, et de toutes pétitions, remontrances ou communications adressées ou présentées au gouvernement concernant telles concessions, licences ou bois, et de toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de telles réclamations, ou se rapportant en quelque manière aux dites concessions, terrains, licences ou bois, et la décision prise par le gouvernement à ce sujet.

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le juge ou quelques-uns des juges de la cour maritime de la province d'Ontario et le gouvernement concernant les règles, la pratique et la procédure de la dite cour et leur simplification ; et les honoraires et frais actuellement imposables pour la dite cour. Aussi, copie de toutes règles modifiées ou de projets de modification, depuis le 1er janvier 1882.

M. *Dawson*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie des renseignements recueillis par l'entremise des officiers du gouvernement et de toute correspondance avec les autorités impériales ou autrement, touchant la durée de la saison de navigation dans la baie d'Hudson, indiquant, en autant qu'on a pu s'en assurer, les dates auxquelles les détroits sont suffisamment libres pour permettre le passage des steamers ou des voiliers, les sondages qui ont été pratiqués, et dans quelle étendue la baie se congèle, si c'est en totalité ou seulement sur une distance de quelques milles à partir du rivage.

Aussi, copie de tous rapports et documents relatifs aux ressources probables de la baie d'Hudson, indiquant approximativement le nombre et la valeur des baleines, loups-marins, morses et marsouins capturés annuellement dans ses eaux ; si les rumeurs qui circulent sur l'abondance de la morue dans diverses parties de la baie ont été reconnues comme authentiques, et quelles sont, sur sa côte orientale, les rivières les plus avantageuses pour la pêche du saumon.

Aussi, copie de tous rapports sur les richesses minières des régions voisines de la baie et des îles qu'elle renferme, indiquant dans quelle partie on a trouvé de la houille, et quelles sections du pays sont reconnues comme contenant du minerai de fer, de cuivre et de plomb ainsi que des métaux précieux.

Aussi, une carte de la baie d'Hudson et des détroits faisant voir les explorations les plus récentes.

M. *Dupont*—Mercredi prochain –INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire transporter, durant l'année courante, les malles de Sa Majesté, par la voie du chemin de fer de jonction du St. Laurent et du lac Champlain, entre la ville de Farnham, dans le district électoral de Missisquoi, et le village de St. Guillaume, dans le district électoral de Drummond et Arthabaska ?

M. *Dugas*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender, durant la présente session, l'acte des élections contestées de 1874 ?

M. *Casgrain*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance relative à la construction d'une ralonge au quai de St. Jean-Port-Joli, comté de l'Islet ; des demandes faites pour surveiller les travaux ; des nominations, si on en a fait ; des plans et relevés ; des soumissions demandées et reçues, s'il en est, pour les matériaux et la construction ; le tout à dater de l'ouverture du crédit voté à cet effet pendant la dernière session du parlement.

M. *Wheler*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Si le gouvernement a l'intention de modifier prochainement l'ordre en conseil règlementant l'importation du blé des Etats-Unis pour mouture en entrepôt, de manière à permettre l'exportation d'une quantité équivalente de farine ou de blé du Canada en acquittement des cautionnements ?

M. *Jenkins*—Mercredi prochain –COMITÉ spécial pour considérer la question de la communication, au moyen de vapeurs, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, en été et en hiver, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes et documents ; le dit comité devant se composer de MM. *Hackett*, *McIntyre*, *Wood* (Westmoreland), *McIsaac* et de l'auteur de la motion.

M. *Richey*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la cruauté envers les animaux."

M. *Hesson*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le gouvernement impérial au sujet du choix du successeur de Son Excellence dans la haute position de gouverneur général qu'il occupe si dignement à l'entière satisfaction et à l'admiration du peuple canadien.

M. *Paterson* (Brant)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de toutes réclamations faites depuis le 2 mars, 1882, pour remises de droits sur articles fabriqués pour l'exportation, donnant le nom de toutes les personnes qui ont présenté une demande, leur siège d'affaires, les articles pour lesquels le drawback a été demandé et le montant de chaque réclamation, faisant la différence entre celles qui ont été acceptées et celles qui ont été désavouées, et celles qui sont sous considération et qui n'ont pas été décidées, et donnant le motif de tel désaveu ; aussi, copie de tous règlements promulgués par le département au sujet de telles réclamations, ainsi que copie de toute réclamation acceptée et la déclaration sous serment qui l'accompagne de chaque exportateur de bouilloires, engins, machines à coudre ou autres articles en fer.

M. *LeSage*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter durant la présente session, une mesure pour rendre plus effectives, plus régulières et plus générales, les statistiques vitales ; et si oui, a-t-il l'intention d'augmenter le subside voté à la dernière session ?

No. 8.

OTTAWA, LUNDI, 19 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

58

No 9.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 20 FÉVRIER, 1883.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que les honorables messieurs *Cochrane*, *Ferrier*, *Guévremont*, *Haythorne*, *Kaulbach*, *McClelan*, *Marfarlane*, *Northwood*, *O'Donohoe*, *Ogilvie*, *Pelletier*, *Simpson*, *Skead*, *Vidal* et *Wark*, ont été nommés pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session et d'agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

Aussi,—informant la Chambre que les honorables messieurs *Alexander*, *Allan*, *Almon*, *Baillargeon*, *Bellerose*, *Boucherville* (*de*), *Bourinot*, *Campbell* (sir *Alexander*), *Chapais*, *Haythorne*, *Masson*, *Montgomery*, *O'Donohoe*, *Odell*, *Power*, *Ryan*, *Scott*, *Stevens*, *Trudel* et *Wark*, ont été nommés pour former un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

M. *Dawson*, du comité des Ordres Permanents, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—

De la Cie d'assurance Nationale; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à liquider ses affaires, à renoncer à sa charte, et à pourvoir à sa dissolution;—de la Cie d'assurance contre l'incendie, de Québec; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à réduire son capital versé et pour autres fins;—de la Cie du chemin de fer du Nord, du Canada; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à émettre des débentures ou des bons à terme;—de *Nicol Kingsmill* et autres; demandant qu'il soit passé un acte qui les autorise à construire un pont pour chemin de fer sur la rivière Niagara depuis un endroit sur la rive canadienne entre les chutes de Niagara et le pont suspendu jusqu'à un point situé sur la rive américaine;—de *James Henry Ashdown* et autres, de la cité de Winnipeg; demandant une charte sous le nom de Cie d'assurance contre l'incendie du Manitoba et du Nord-Ouest;—de *Hugh B. Rathbun* et autres, de Deseronto; demandant une charte sous le nom de *H. B. Rathbun* et Fils;—de *William Darling* et autres; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender l'acte 45 *Victoria*, chap. 124, concernant le conseil des biens temporels de l'église presbyté-

rienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse ;—et du Crédit Foncier Franco-Canadien; demandant à être placé dans la même position que les institutions analogues en Canada, en ce qui regarde le taux d'intérêt qu'il peut exiger, et que l'acte 44 *Victoria*, chap. 58, soit abrogé.

En ce qui concerne les pétitions du très-révérend *Vital Grandin*, évêque catholique romain de Saint-Albert, en son propre nom et en celui de l'association des ecclésiastiques connue sous le nom des Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des territoires du Nord-Ouest; demandant à être constitués légalement sous le titre de: Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des territoires du Nord-Ouest; —et du très-révérend *John McLean*, lord évêque de Saskatchewan, et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à établir une université dans le diocèse de Saskatchewan, votre comité trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger la publication d'un avis.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *Williams* :—Bill (No 18) pour constituer en corporation l'Université de Saskatchewan, et pour autoriser l'établissement de collèges dans les limites du diocèse de Saskatchewan.

Par M. *Royal* :—Bill (No 19) pour constituer en corporation "Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du *Nord-Ouest* ;"—et

Par M. *Coursol* :—Bill (No 20) autorisant la Compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution.

Sir *Leonard Tilley* présente,—la réponse à une adresse du 16 courant, demandant copie de toutes lettres et documents échangés entre ce gouvernement et les gouvernements d'Ontario et de Québec, depuis le 1er janvier 1882 jusqu'à date, au sujet du fonds d'amélioration des terres et de tous les comptes non réglés avec les dites provinces. Aussi un état faisant connaître les balances, s'il en est, actuellement dues aux dites provinces, y compris l'intérêt sur icelles jusqu'au 1er janvier 1883.

Il met aussi devant la Chambre, conformément à l'acte du service civil, 45 *Vic.*, chap. 4, clause 55, par. 3,—un état faisant connaître les nom, grade, salaire et allocation de chaque personne mise à la retraite, la cause de la mise à la retraite,— et si la vacance a été remplie par avancement ou par une nomination nouvelle, et le salaire du nouvel employé.

Et,—un état des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'ordres en conseil, depuis le 1er juillet, 1882, jusqu'à date, conformément à l'acte 45 *Vic.*, chap. 2, cédule B.

M. l'Orateur informe la Chambre, que conformément à l'ordre émis par la Chambre, hier, le greffier de la couronne en chancellerie est présent à la table avec les rapports de la dernière élection pour le district électoral de King, I.P.E.

Sur motion de M. *Cameron* (Huron) les dites pièces sont lus, et elles sont comme suit :—

DISTRICT DU COMTÉ DE KING,
PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD. }

Je certifie par les présentes que l'un des membres élus pour le district électoral du comté de King, conformément au bref ci-joint, comme ayant obtenu la majorité des votes légalement donnés, est *Peter Adolphus McIntyre*, de Souris, dans le comté de King, docteur en médecine, et je certifie, de plus, que *James Edwin Robertson*, de Montague, dans le comté de King, docteur en médecine, candidat à l'élection tenue

en vertu du bref ci-joint, parait, d'après les rapports des divers sous-officiers-rapporteurs, avoir obtenu ensuite le plus grand nombre de votes donnés à telle élection, et comme il m'a été représenté, lors du compte des votes, par certains des électeurs du dit district électoral ayant droit de voter à telle élection, suivant qu'il ressort des diverses pièces ci-jointes et marquées respectivement des lettres E, F, G, H, et portant mes initiales, que le dit *James Edwin Robertson*, lors de sa nomination comme l'un des candidats à telle élection et à l'époque où elle a été tenue, était un membre déclaré dûment élu pour représenter le quatrième district électoral du comté de King dans la Chambre d'Assemblée de la province de l'Ile du Prince-Edouard, et qu'il était pour ce motif déqualifié pour être élu ou déclaré membre de la Chambre des Communes du Canada à la dite élection ;

Je certifie de plus, par les présentes, que *Augustine Colin MacDonald*, de Montague Bridge, dans le comté de King, négociant, candidat dûment qualifié à telle élection, a obtenu ensuite le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection, et je fais, de plus, ce rapport au sujet des dits *James Edwin Robertson* et *Augustine Colin MacDonald*, pour l'information de toutes personnes que cela peut intéresser.

(Signé), MICHAEL MCCORMACK,
Officier-rapporteur.

Attesté,
(Signé), R. POPE,
Greffier de la couronne en chancellerie.

E.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD,
COMTÉ DE KING,
GEORGETOWN, SAVOIR :—

A *Michael McCormack*, écuier, shérif du comté de King, et officier-rapporteur, en vertu du bref d'élection pour le district électoral du comté de King, daté le 18me jour de mai, 1882.

Nous, les soussignés, électeurs du district électoral du comté de King compétents à voter à l'élection des députés pour représenter le dit district à la Chambre des Communes, tenue le 20me jour de juin 1882, par le présent déclarons,—

Que *James E. Robertson* est et était le 13me jour de juin dernier déqualifié comme candidat dans la dite élection parce que le dit *James E. Robertson* était, au jour en dernier lieu mentionné, et subséquemment dûment élu et rapporté élu comme député du quatrième district électoral du comté de King à la Chambre d'Assemblée de l'Ile du Prince-Edouard, lequel dit rapport est dûment inscrit au dos d'un bref d'élection émané le 15me jour de mai 1882 et produit dans le bureau du secrétaire provincial le 27me jour de mai 1882.

Que le dit *James E. Robertson* étant ainsi déqualifié est inéligible comme candidat ou député à la dite Chambre des Communes et que son élection est en conséquence nulle et de nul effet.

Que *Augustine Colin MacDonald* est le député dûment élu pour le district électoral du comté de King parce qu'il a reçu la majorité des votes légalement donnés.

Daté à Georgetown, ce 27me jour de juin, 1882.

Témoins, WM. SANDERSON, ARCHD. J. MACDONALD,
" W. S., E. B. MUTTART,
" W. S., DENNIS MURPHY,
" W. S., THOMAS S. HENRY,
" W. S., JOHN ROBETSON,
" W. S., DONALD MCLEOD.

F.

Je certifie par les présentes que je n'ai pas reçu de *James E. Robertson*, écr., M.D., déclaré élu membre de la Chambre d'Assemblée de l'Ile du Prince-Edouard, pour le quatrième district électoral du comté de King, ni d'aucune autre personne, de sa part, de démission du siège du dit *James E. Robertson* comme membre de la dite Chambre d'Assemblée, et que je n'ai reçu aucun avis de telle démission du dit *James E. Robertson*, ni d'aucun membre ou membres de la dite Chambre d'Assemblée, ni d'aucune personne quelconque, de la part du dit *James E. Robertson*.

Daté à Charlottetown, ce 26ème jour de juin, A.D., 1882, à 3 heures p.m.

T. Heath Haviland,
Lieutenant-gouverneur de la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Témoin,
W. W. Sullivan,
Procureur-général.

G.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Ile du Prince-Edouard, 26 juin, 1882.

Je certifie par les présentes que ce qui suit est la vraie copie d'un rapport écrit au dos d'un bref émané le 15ème jour d'avril, 1882, pour l'élection de deux membres pour représenter le quatrième district électoral du comté de King dans la Chambre d'Assemblée de cette province, et rapporté à ce bureau par le shérif du dit comté, le 27ème jour de mai, 1882.

"En conformité du bref ci-joint et conformément aux actes de l'Assemblée Générale de l'Ile du Prince-Edouard, j'ai fait publier un avis public et une proclamation. Une cour de nomination a été tenue le lundi, premier jour de mai, 1882. Un poll a été demandé, et le lundi, huitième jour de mai, 1882, la votation a eu lieu dans les diverses divisions de votation du quatrième district électoral du comté de King. Je rapporte maintenant *James E. Robertson* et *Malcolm MacFadyen*, écuiers, comme ayant obtenu une majorité des votes, et je les ai déclarés dûment élus, conformément à la loi, pour servir comme membres dans la chambre basse d'assemblée pour le quatrième district électoral du comté de King.

"La réponse de
(Signé), "Michael McCormack,
"*Shérif du comté de King.*" [L. S.]

"Bureau du shérif,
"Comté de King,
"27 mai, 1882."

Arthur Newbury,
Sous-secrétaire provincial.

H.

Extrait de la "Gazette Royale," publiée par autorité.

Charlottetown, Ile du Prince-Edouard,
3 juin, 1882.

Rapport des membres élus pour servir dans la Chambre d'Assemblée de cette province, pour le comté de King, aux termes des brefs d'élection, en date du 15ème jour d'avril, 1882.

4ème district électoral.—*James E. Robertson* et *Malcolm MacFadyen.*

RÉCAPITULATION des votes inscrits pour chaque candidat aux divers bureaux de votation dans le district électoral du comté de King, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Noms des bureaux de votation.	No. des bureaux de votation.	Noms des candidats.				Totaux.	Bulletins.	
		A. C. Macdonald	P. A. McIntyre.	E. B. Muttart.	J. E. Robertson.		Rejetés.	Maculés et renvoyés.
Portage Lot 47	1	113	126	123	117	247	1	.....
Baltic Lot 46	2	72	138	74	103	206	3	.....
Souris East	3	69	167	82	147	252	12	.....
Souris Line Road	4	26	97	30	71	126	4	2
Rollo Bay Chapel	5	57	94	70	81	158	1	.....
Bear River Line Road	6	10	108	11	96	120	2	2
Head of Rollo Bay	7	55	60	67	48	118	2	.....
Monticello	8	10	82	8	77	96	6	2
Head St. Peter's Bay, South	9	41	81	38	80	125	3	.....
do North	10	53	81	48	81	134	1	1
Webster's Mills	11	59	60	61	60	124	1	2
John O'Briens	12	80	58	76	51	134	7	.....
St. Andrews	13	38	79	37	80	117	.....	.....
Peake's Station	14	41	40	34	33	77	.....	1
Red House	15	39	105	45	99	149	3	.....
Dundas Court House	16	64	66	74	64	148	11	1
Angus McCormack's Lot 54	17	114	70	86	35	161	1	1
Head of Cardigan	18	87	82	73	95	182	1	7
Findlays	19	99	78	90	80	189	11	4
18 Mile Brook	20	124	57	109	49	177	1	4
Edmunds	21	44	10	31	11	50	.....	.....
Whim Road Cross	22	61	37	50	54	109	1	.....
Montague Bridge	23	79	69	62	90	163	3	.....
St. Mary's Road	24	111	46	107	57	171	4	.....
Sentners	25	119	62	103	66	184	4	4
High Bank	26	64	42	64	46	112	1	.....
Creighton's	27	82	66	83	73	143	14	12
Georgetown	28	30	63	118	58	191	6	.....
		1,941	2,124	1,854	2,002	4,163	104	43

MICHAEL MCCORMACK,
Officier-rapporteur.

27 juin, 1882.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution proposée, concernant un emprunt pour payer et éteindre l'emprunt consolidé canadien cinq pour cent.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever, par voie d'emprunt, en sus des sommes restant encore à emprunter et négociables sur les emprunts autorisés par le parlement, telle somme ou telles sommes de deniers qui pourront être requises pour payer et éteindre l'emprunt consolidé canadien cinq pour cent, prélevé sous l'autorité du chapitre quatorze des Statuts Refondus de la ci-devant

province du Canada, après en avoir déduit le montant réservé comme fonds d'amortissement pour acquitter le dit emprunt ; le taux d'intérêt sur les sommes à être ainsi prélevées par voie d'emprunt, ne devant pas dépasser quatre pour cent par année.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

Sir *Leonard Tilley* présente alors un Bill (No 21) à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public,—lequel est lu pour la première fois et remis pour la seconde lecture à demain.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Amyot :*—Adresse demandant copie de tous documents relatifs à la cession par le gouvernement impérial au gouvernement fédéral, et par ce dernier au gouvernement provincial, de divers terrains et notamment de celui sur lequel est érigé la terrasse Frontenac, en la cité de Québec.

Par M. *O'Brien :*—Ordre de la Chambre pour un état donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er jour de juillet, 1856, jusqu'au 1er jour de juillet, 1882, et les objets auxquels les sommes ainsi perçues ont été appliquées ; aussi, un état désignant les différentes propriétés dont partie a été ainsi vendue ou louée, et le nombre d'acres dans chaque cas.

Par M. *Cameron* (Huron) :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant jusqu'au 1er janvier 1883, le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un des règlements concernant les terres, en date du 23 décembre, 1881 ; les noms des personnes qui ont fait ces demandes, la date de la demande et la quantité de terre demandée dans chaque cas.

Aussi, un état indiquant jusqu'au 1er janvier 1883, le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro deux des règlements concernant les terres en date du 23 décembre, 1881 ; les noms des personnes qui ont fait ces demandes, la date de la demande et la quantité de terre demandée dans chaque cas.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un des règlements concernant les terres promulgués par le département de l'Intérieur le 23 décembre, 1881, dans lesquelles les conditions ont été remplies et des concessions ont été accordées ou des demandes ont été acceptées ; les noms des particuliers auxquels telles concessions ont été faites ou dont les demandes ont été agréées, la date de chaque demande, la date à laquelle la concession a été faite ou la demande a été agréée, dans chaque cas, la quantité de terre concédée à chaque personne, et la situation de la concession ; la somme d'argent reçue de chaque personne, le montant total des sommes payées et la quantité totale de terre concédée, jusqu'au 1er janvier, 1883.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un des règlements concernant les terres en date du 23 décembre, 1881, dans lesquelles les conditions de paiement n'ont pas été accomplies et un délai a été accordé ; le nom de la personne qui a fait la demande, la date de la demande, la date du délai, sa durée, la situation de la concession demandée, l'étendue de la concession demandée dans chaque cas ; l'étendue totale des concessions pour lesquelles tels délais ont été accordés, le montant total de deniers à recevoir et le montant total des premiers versements faits ou à faire en vertu de ces arrrangements.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de tous règlements promulgués par le département de l'Intérieur au sujet de l'administration ou de la vente des terrains agricoles, miniers, à bois, à pâturage et des emplacements de ville, depuis le 23 décembre, 1881.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant le nombre total d'acres de terres publiques arpentées dans le Kiwatin, le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest, pendant l'année 1882, et le coût de tel arpentage, par acre ; aussi, un état du nombre total d'acres de terres publiques arpentées antérieurement, et le coût de tel arpentage, par acre.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un relevé du nombre total d'acres de terres publiques vendues pendant l'année 1882 ; du nombre de personnes auxquelles ces ventes ont été faites ; du prix moyen obtenu, et du produit total des ventes.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître chaque formule de lettres patentes, d'arrangements ou de conventions entre les compagnies et le gouvernement au sujet des concessions pour fins de colonisation ; la date à laquelle ils ont été émis ou faits, dans chaque cas ; le nom de la compagnie concessionnaire et la nature de la convention intervenue, dans chaque cas.

Par M. *Forbes :*—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance relative au transfert à Richmond, Halifax, de *William D. McCallum*, chef du mouvement à Truro, N.E., pendant la période comprise entre le 1er septembre, 1881, et le 7 décembre, 1881. Aussi, toute correspondance depuis le 7 décembre, 1881, et le 25 mars, 1882, touchant son transfert à Truro, où on lui a offert une position subalterne, et des recommandations qui ont donné lieu à cette offre. Aussi, toute correspondance depuis le 25 mars, 1882, jusqu'à la date de son renvoi définitif le 5 septembre, 1882, et de la correspondance subséquente, s'il en est. Aussi, toute correspondance adressée par *James Coleman*, surintendant à Truro, touchant la promotion, le renvoi ou la dégradation du dit *W. D. McCallum*. Aussi, toute autre correspondance adressée à *D. Pottinger*, surintendant principal à Moncton. Aussi, toute la correspondance semblable adressée à Sir *Leonard Tilley ;* la correspondance adressée par *D. Pottinger* à *C. Schreiber ;* la correspondance de *C. Schreiber* et autres, à Sir *Charles Tupper*, toute portant sur le même sujet. Aussi toutes recommandations et rapports de toutes personnes quelconques, touchant le renvoi ou la dégradation du dit *W. D. McCallum*, adressés aux différents chefs de département ; et tous rapports d'enquêtes à ce sujet.

Par M. *Bourassa :*—Ordre de la Chambre pour un état comprenant les noms et résidence de tous les miliciens de 1812 qui ont reçu leur pension pendant la dernière année fiscale, ainsi que le montant donné à chacun.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous documents et correspondance concernant le changement du service postal entre Durham et Walkerton. Aussi, un état indiquant le coût et l'efficacité comparative du service par l'ancienne méthode et par la nouvelle.

M. *Vanasse*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il fait traduire en français le rapport du comité spécial formé à la dernière session pour s'enquérir des effets de la politique nationale sur les industries agricoles dans la Puissance du Canada; si non, se propose-t-il de le faire traduire bientôt?

M. *Vanasse*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire amender la Constitution du Canada de manière à donner à la législature fédérale le pouvoir de réajuster le subside provincial, suivant le chiffre de la population de chaque province, constaté par chaque recensement décennal? si non, pourquoi?

M. *Homer*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Si des mesures ont été prises en vue de négocier un traité de réciprocité entre la Puissance du Canada et les Iles Hawaï?

M. *Blake*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie des jugements dans la cause de *Russell vs.* la Reine dans la Cour Suprême du Canada et le Conseil Privé, et des jugements dans toutes cours provinciales de juridiction inférieure ou dans la Cour Suprême du Canada, dans toutes les causes traitant de la question du droit d'une législature provinciale de passer des lois affectant, règlementant ou restreignant le nombre ou le caractère des personnes licenciées pour vendre des liqueurs enivrantes ou les heures de telle vente.

M. *Platt*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, requêtes, rapports d'explorations, rapports et recommandations d'inspecteurs et autres, touchant l'établissement et le site de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario et autres nappes d'eau de l'intérieur, le genre d'appareils à être employés et le mode d'administration de ces stations; aussi, tous autres rapports sur la construction et le fonctionnement des stations de sauvetage des pays étrangers, que le gouvernement peut avoir en sa possession.

M. *Ives*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant un relevé de tous les cas dans lesquels des actes de législatures provinciales ont été désavoués, depuis la confédération; la législature particulière affectée dans chaque cas; le nom du ministre de la Justice recommandant le désaveu, et les raisons données pour le désaveu dans chacun des cas où le droit n'a pas été exercé.

M. *Platt*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil, ordres et rapports administratifs, correspondance, requêtes, plaintes, recommandations et rapports de maîtres de poste et autres touchant le changement opéré depuis le 1er septembre 1882 dans le service postal dans le comté de Prince Edward, et en vertu duquel des voitures ont remplacé le chemin de fer pour le transport des malles; aussi, un état détaillé des routes, facilités postales, coût du service et durée du transport des matières postales d'après la méthode ancienne et celle actuellement adoptée.

M. *Hackett*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Si c'est l'intention du gouvernement de construire, cette année, l'embranchement entre le Cap Traverse et la ligne principale du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, pour lequel un crédit a été voté à la dernière session du parlement ?

M. *Shakespeare*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Si c'est l'intention du gouvernement d'ouvrir un crédit, cette année, pour aider à l'immigration dans la Colombie anglaise ?

OTTAWA, MARDI, 20 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 10.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 21 FÉVRIER, 1883.

PRIERE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *William Woodruff*, M.D., et autres; demandant une charte sous le nom de La Banque de London en Canada.

De *Allan Macdonald* et autres, des Territoires du Nord-Ouest; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer de la Montagne de Bois, de la Qu'appelle et du Prince-Albert.

De *James Gillie* et autres; et de *W. H. Stedworthy* et autres, ingénieurs de bateaux à vapeurs du Canada; demandant certains amendements à l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.

De la Cie du chemin de fer de Kingston et Pembroke; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital social et pour d'autres amendements à sa charte.

De la Cie de Poudre d'Acadie; demandant une charte.

De la Cie du chemin de fer de Credit Valley; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réunir ou à louer sa ligne ferrée à la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec, ou à celle du chemin de fer du Sud du Canada, ou à toutes les deux; ou à prendre des arrangements avec la Cie du chemin de fer de jonction de London pour exploiter en commun les deux voies ferrées; aussi, pour obtenir de nouveaux pouvoirs de circulation sur la voie appartenant à la Cie du chemin de fer du Nord ou utilisée par elle dans la cité de Toronto.

De *George Henry Nichols*, de la cité de New-York, et autres, du Canada; demandant une charte sous le nom de Cie de phosphate et de mines, du Canada.

De la Cie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de Cie du Grand chemin de fer du Nord du Canada, à augmenter l'émission de ses bons, et pour d'autres amendements à sa charte.

La pétition de *Thomas Morris* et *Charles Augustus Hyndman*, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard; demandant une indemnité pour des pertes sérieuses et exceptionnelles qu'ils prétendent avoir subies par suite de la mise en opération de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878,—étant lue;

M. l'Orateur décide,—" Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. *Pope* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport requis par la clause 25 de l'*Acte concernant les recensements et les statistiques*, de 1879, sur les travaux faits et les sommes dépensées pendant l'année civile, 1882.

Sir *Hector Langevin* met devant la Chambre,—un état détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada, soumis au parlement du Canada, conformément à l'Acte 31 *Victoria*, chap. 37, clause 15.

Sir *Leonard Tilley* met devant la Chambre,—un état des mandats spéciaux émis par le gouverneur-général depuis la dernière session du parlement, conformément à l'Acte 41 *Victoria*, chapitre 7, clause 32, par. 2, pour l'exercice 1881-82.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *Desjardins* :—Bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Par M. *Bossé* :—Bill (No 23) pour réduire de nouveau le capital social de la Cie d'assurance de Québec contre l'incendie.

Par M. *Sutherland* (Selkirk) :—Bill (No 24) à l'effet de constituer en corporation la Cie d'Assurance du Manitoba et du Nord-Ouest contre l'incendie.

Par M. *Richey* :—Bill (No 25) pour amender les actes concernant la cruauté envers les animaux.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, MM. *Fairbank*, *Hesson* et *Houde* sont ajoutés au comité d'immigration et de colonisation ; le nom de M. *Dawson* est substitué à celui de M. *Houde* sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, auquel dit comité sont ajoutés MM. *Amyot*, *de St. George* et *Haggart* ; M. *Cameron* (Victoria, Ont.) est ajouté au comité des Bills Privés ; et MM. *Houde* et *Catudal* sont ajoutés au comité des Banques et du Commerce.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Bergeron* :—Ordre de la Chambre pour copie des rapports faits par la Banque de Saint-Jean, au gouvernement, tant annuels que mensuels, depuis 1875. Aussi, copie des certificats accordés par la trésorerie à la dite banque, lors de l'ouverture de ses opérations.

Par M. *Blake* :—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant la mouture en entrepôt, ou des règlements pour la mouture en entrepôt ou pour l'importation du blé ou de la farine de provenance ou de manufacture des Etats-Unis ; aussi, copie de toute correspondance avec les autorités des Etats-Unis au sujet du transport du blé du Canada aux Etats-Unis ou à travers leur territoire, et de tous règlements des autorités douanières des Etats-Unis touchant tel transport.

Aussi :—Adresse demandant un relevé de toutes les sommes payées à l'honorable *John O'Connor* depuis qu'il s'est démis de sa charge, avec dates et détails. Aussi, copie de tout document faisant connaître l'arrangement en vertu duquel telles sommes ont été payées.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état dressé d'après les dossiers des élections à la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre de votes inscrits pour les candidats respectifs dans les divers districts électoraux, et dans leurs diverses subdivisions ; aussi, le nombre de bulletins rejetés et maculés dans chaque subdivision, à la dernière élection générale, et aussi à chaque élection tenue subséquemment

jusqu'à date ; aussi, le nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs, avec le chiffre de la population telle que donnée par le dernier recensement de chaque subdivision, soit que l'élection ait été faite par acclamation ou par scrutin ; aussi, un état séparé dans chaque cas où une nouvelle addition, ou un décompte a été fait, indiquant les changements produits dans chaque subdivision et dans le district lors de tel décompte, avec le nombre de bulletins rejetés qui avaient précédemment été acceptés, et de ceux acceptés lorsqu'ils avaient été précédemment rejetés, dans toute telle subdivision, et les motifs, en tant qu'on a pu les obtenir, de tel rejet ou acceptation.

Aussi :—Adresse demandant un état détaillé, avec dates, de toutes dépenses faites au sujet de la commission ou de l'autorisation, donnée à l'hon. *James Cockburn*, C.R., de refondre les statuts fédéraux, et copie de la commission ou de l'autorisation, et de tous rapports faits par lui à ce sujet.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie du contrat, correspondance, rapports et relevé de paiements relatifs à la fabrication de canons de grand modèle pour le gouvernement du Canada.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour une liste des officiers-rapporteurs nommés pour l'élection générale de 1882, autres que les régistrateurs ou shérifs, et la profession et le domicile de tels officiers, et une liste des shérifs et régistrateurs des districts dans lesquels tels autres officiers-rapporteurs ont été nommés.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée avec M. *J. A. Miller*, ci-devant juge de la Cour du Banc de la Reine, Manitoba, antérieurement à sa nomination, au sujet de sa promotion à la charge de juge de cette cour, et après sa nomination, au sujet de la démission de sa charge.

M. *Blake* propose qu'un ordre de la Chambre soit émis pour un état indiquant le nombre total de licences pour la coupe du bois demandées et accordées ou refusées, jusqu'au 1er février, 1883.

2. La superficie couverte par chaque licence ou demande.

3. Le montant du premium ou bonus par mille carré, et la somme totale payée au gouvernement et reçue par lui pour toute telle licence.

4. Les nom et domicile de chaque personne qui a demandé une licence.

5. La date de chaque demande de licence, et le nombre d'années pour lesquelles chaque licence est accordée.

6. Les honoraires de la couronne ou droit de souche imposés ou imposables pour chaque licence.

7. L'essence, la qualité et la quantité du bois dans chaque concession.

8. Copie de toutes réclamations présentées au gouvernement pour toute telle concession par toutes personnes quelconques, et de toutes pétitions, remontrances ou communications adressées ou présentées au gouvernement concernant telles concessions, licences ou bois, et de toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de telles réclamations, ou se rapportant en quelque manière aux dites concessions, terrains, licences ou bois, et la décision prise par le gouvernement à ce sujet.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. *Burpee* (St. Jean).

Par M. *Dawson* :—Adresse demandant copie des renseignements recueillis par l'entremise des officiers du gouvernement et de toute correspondance avec les autorités impériales ou autrement, touchant la durée de la saison de navigation dans la baie d'Hudson, indiquant, en autant qu'on a pu s'en assurer, les dates auxquelles les détroits sont suffisamment libres pour permettre le passage des steamers ou des voiliers, les sondages qui ont été pratiqués, et dans quelle étendue la baie se congèle, si c'est en totalité ou seulement sur une distance de quelques milles à partir du rivage.

Aussi, copie de tous rapports et documents relatifs aux ressources probables de la baie d'Hudson, indiquant approximativement le nombre et la valeur des baleines, loups-marins, morses et marsouins capturés annuellement dans ses eaux ; si les rumeurs qui circulent sur l'abondance de la morue dans diverses parties de la baie ont été reconnues comme authentiques, et quelles sont, sur sa côte orientale, les rivières les plus avantageuses pour la pêche du saumon.

Aussi, copie de tous rapports sur les richesses minières des régions voisines de la baie et des îles qu'elle renferme, indiquant dans quelle partie on a trouvé de la houille, et quelles sections du pays sont reconnues comme contenant du minerai de fer, de cuivre et de plomb ainsi que des métaux précieux.

Aussi, une carte de la baie d'Hudson et des détroits faisant voir les explorations les plus récentes.

Par M. *Casgrain* :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance relative à la construction d'une rallonge au quai de St. Jean-Port-Joli, comté de l'Islet ; des demandes faites pour surveiller les travaux ; des nominations, si on en a fait ; des plans et relevés ; des soumissions demandées et reçues, s'il en est, pour les matériaux et la construction ; le tout à dater de l'ouverture du crédit voté à cet effet pendant la dernière session du parlement.

M. *Hesson* propose qu'il soit voté une adresse demandant copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le gouvernement impérial au sujet du choix du successeur de Son Excellence dans la haute position de gouverneur général qu'il occupe si dignement à l'entière satisfaction et à l'admiration du peuple canadien.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Paterson* (Brant) :—Ordre de la Chambre pour un état de toutes réclamations faites depuis le 2 mars, 1882, pour remises de droits sur articles fabriqués pour l'exportation, donnant le nom de toutes les personnes qui ont présenté une demande, leur siège d'affaires, les articles pour lesquels le drawback a été demandé et le montant de chaque réclamation, faisant la différence entre celles qui ont été acceptées et celles qui ont été désavouées, et celles qui sont sous considération et qui n'ont pas été décidées, et donnant le motif de tel désaveu ; aussi, copie de tous règlements promulgués par le département au sujet de telles réclamations, ainsi que copie de toute réclamation acceptée et la déclaration sous serment qui l'accompagne de chaque exportateur de bouilloires, engins, machines à coudre ou autres articles en fer.

La Chambre est alors ajournée.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Paint*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quand une communication télégraphique sera-t-elle établie entre la Nouvelle-Ecosse et l'île de Sable?

M. *Curran*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état contenant les noms des personnes au service du département des douanes, dans la ville de Montréal, comme commis surnuméraires, et qui ont été constamment employées pendant pas moins de six mois préalablement au 1er jour de juillet 1882.

M. *Shakespeare*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie anglaise et le gouvernement du Canada relativement à l'immigration dans la Colombie anglaise. Aussi, de toute correspondance au sujet de l'immigration chinoise.

M. *Smyth*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'exécuter les améliorations demandées et sur lesquelles l'ingénieur de service a fait rapport, au creek " Little Bear," dans le comté de Kent ?

M. *Smyth*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'exécuter, l'été prochain, les travaux, sur lesquels l'ingénieur a fait rapport, au havre de " Two Creeks," dans le canton de Romney, comté de Kent ?

M. *Blake*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour une carte ou des cartes montrant (1) le tracé du chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'où il a été approuvé ou construit ; (2) le tracé jusqu'où il a été proposé au gouvernement sans être encore approuvé ; (3) le tracé de tout embranchement construit et de tout embranchement maintenant projeté par la compagnie, autant que le gouvernement en a reçu avis ; (4) les terres mises en réserve pour la compagnie mais non encore cédées ; (5) les terres cédées ; (6) les terres demandées mais non encore mises en réserve.

M. *Blake*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copies de toutes dépêches, correspondance et télégrammes entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada et entre le gouvernement du Canada et le Haut-Commissaire, touchant les négociations pour des arrangements commerciaux avec la France, l'Espagne ou d'autres contrées, et de tous rapports du Haut-Commissaire sur le sujet.

M. *Coursol*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état contenant le nom, l'âge et l'origine de toutes les personnes qui ont été nommées permanemment ou employées temporairement, dans les bureaux des douanes, des postes où de l'accise, à Montréal, depuis le 1er mai dernier jusqu'au 20 février courant, le montant du salaire alloué à chacun des dits employés. Aussi les noms des employés dans les bureaux de la douane et de l'accise, qui se trouvent inscrits sur la liste du service civil, ayant droit à une pension.

M. *Platt*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, requêtes, rapports d'explorations, rapports et recommandations d'inspecteurs et autres, touchant l'établissement et le site de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario et autres nappes d'eau de l'intérieur, le genre d'appareils à être employés et le mode d'administration de ces stations ; aussi, tous autres rapports sur la construction et le fonctionnement des stations de sauvetage des pays étrangers, que le gouvernement peut avoir en sa possession.

M. *Burpee* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1882 au 20 février 1883.

M. *Burpee* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des importations et exportations du 1er juillet, 1882, au 1er janvier, 1883, donnant les quantités et la description des articles, suivant la formule employée pour les relevés mensuels publiés dans la *Gazette*, et indiquant les pays avec lesquels s'est fait ce commerce d'importation et d'exportation.

M. *Burpee* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état du montant total d'argent reçu par le gouvernement pour les ventes de terres publiques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest pendant l'année civile 1882 ; aussi, les noms des acheteurs, la quantité vendue à chacun et le montant payé par chacun d'eux.

M. *Burpee* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de la quantité de tonnes de charbon exporté de chaque port de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, et pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882, et les pays où il a été exporté ; aussi, indiquant séparément les quantités expédiées par voie ferrée et par eau dans les ports de Québec et d'Ontario, et les noms de ces ports.

M. *Burpee* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître toutes les demandes faites pour drawbacks sur les matériaux employés pour la construction des navires, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, et aussi, pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882 ; donnant le nom de la personne qui a fait la demande, le nom et le tonnage du navire, le montant demandé et le montant payé.

M. *Burpee* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les recettes et les frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial calculés pour les six mois de chaque année expirée le 31 décembre, 1880, 1881 et 1882, sous les mêmes chefs que dans le relevé annuel B de l'Intercolonial, dans les comptes publics.

M. *Burpee* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant la quantité de matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant l'année finissant le 31 décembre, 1882, indiquant chaque espèce de matériel roulant et si ce matériel a été acheté en vertu d'un contrat ou autrement ; les personnes de qui il a été acheté et le coût de chaque espèce. Aussi, un état montrant ce qui a été construit pendant l'année aux ateliers du gouvernement, nommant chaque espèce.

M. *Scriver*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute la correspondance relative à la destitution de *John D. McMillan* de son emploi comme garde-pêche, et la nomination à sa place de *David Baker ;* aussi copie de tous ordres administratifs ou autres ordres touchant telles destitution et nomination ainsi que leurs causes.

M. *Paint*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Les grands bienfaits que retirent les pêcheurs et la marine marchande, dans le golfe St. Laurent, des rapports quotidiens fournis par la ligne de télégraphe des côtes du gouvernement devront-ils s'étendre aux rivages de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Cap-Breton, comme on en avait d'abord eu le projet, et quand ?

M. *Kirk*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour tous les papiers, résolutions, pétitions, télégrammes, rapports et correspondance relatifs au changement de la route postale entre Antigonish et Guysborough, Nouvelle-Ecosse ; aussi, du contrat passé entre le ministre des Postes et l'entrepreneur du transport de la malle entre Heatherter et Guysborough.

M. *Keefler*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Si le gouvernement se propose, pendant cette session, d'ouvrir un crédit applicable au prolongemeut du brise-la mes de Brandford, dans le comté de Lunenburg ?

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le juge ou quelques-uns des juges de la cour maritime de la province d'Ontario et le gouvernement concernant les règles, la pratique et la procédure de la dite cour et leur simplification ; et les honoraires et frais actuellement imposables pour la dite cour. Aussi, copie de toutes règles modifiées ou de projets de modification, depuis le 1er janvier 1882.

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance et rapports concernant le "Charybdis," qui n'ont pas encore été produits ; un état détaillé de toutes dépenses relatives à ce navire; copie de toute correspondance au sujet de la vente de ce navire par le gouvernement, ou du transfert ou de la remise qui en a été faite au gouvernement impérial ou à toute personne représentant tel gouvernement. Aussi, un exposé détaillé de l'usage de tel navire depuis qu'il a été accepté par le gouvernement canadien, et à quoi il sert maintenant ou en quel endroit il est stationné.

M. *Robertson* (Hamilton)—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte pour amender la loi criminelle en décrétant de délit le fait de laisser à découvert des trous ou ouvertures pratiqués dans la glace sur les eaux navigables."

M. *Fortin*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre quelques membres de cette Chambre ou toute autre personne et le gouvernement, au sujet de la levée hydrographique des grands lacs, du fleuve et du golfe St. Laurent et des autres côtes maritimes du Canada.

No. 10.

OTTAWA, MERCREDI, 21 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 11.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 22 FÉVRIER, 1883.

PRIERE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *William Buckingham* et autres, de la cité de Winnipeg; demandant une charte sous le nom de Cie d'amélioration de la rivière La Pluie.

Du Sénat du collège de la Reine et des gradués résidents, et autres ; demandant l'abolition des droits sur les livres.

De la branche auxiliaire d'Ottawa de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

De la municipalité de Pabos, comté de Gaspé ; demandant qu'il soit adopté des mesures de nature à assurer la construction d'un havre à l'entrée de la rivière de Pabos.

La pétition de *Arthur Herdman*, et autres, volontaires de 1837-38, demandant que la Chambre prenne en considération l'opportunité de leur accorder une pension ou un octroi de terre pour services rendus,—étant lue ;

M. l'Orateur décide,—" Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'article 85 du règlement requiert la signature d'au moins trois pétitionnaires sur la feuille qui contient les conclusions d'une pétition, et que la présente pétition ne porte aucune signature sur la feuille contenant les conclusions."

Sir *Hector Langevin* met devant la Chambre,—le rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 45 *Victoria*, 1882.

Sir *Charles Tupper* met devant la Chambre, conformément à une résolution adoptée par cette Chambre le 20 février, 1882,—un rapport donnant des renseignements complets sur toutes les matières relatives au chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la date la plus rapprochée, et spécialement tous les détails concernant,—

1. le choix de la route ;
2. le progrès des travaux;
3. le choix ou la réserve des terres ;
4. le paiement de deniers ;
5. la construction des embranchements ;
6. le progrès des travaux sur ces embranchements ;

7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à l'expiration de l'exercice précédent;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la présentation de l'état;
10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, concernant les affaires de la compagnie.

Sir *Leonard Tilley* met devant la Chambre, conformément à une résolution adoptée par cette Chambre le 20 février, 1882,—un rapport de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien en compte avec le gouvernement du Canada, savoir:—Compte d'avances sur rails—compte d'obligations hypothécaires—compte courant—et compte de subvention. Aussi, un memorandum quant à la substitution par le chemin de fer du Pacifique canadien d'actions de la Cie du chemin de fer de Credit Valley pour $1,000,000 déposées en espèces,—et une cédule de la correspondance au sujet des obligations hypothécaires du Pacifique canadien.

Sur motion de M. *Blake*, il est voté une adresse demandant copie des jugements dans la cause de *Russell vs.* la Reine dans la Cour Suprême du Canada et le Conseil Privé, et des jugements dans toutes cours provinciales de juridiction supérieure ou dans la Cour Suprême du Canada, dans toutes les causes traitant de la question du droit d'une législature provinciale de passer des lois affectant, règlementant ou restreignant le nombre ou le caractère des personnes licenciées pour vendre des liqueurs enivrantes ou les heures de telle vente.

La Chambre est alors ajournée.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

ERRATUM.

Dans les Proçès-Verbaux d'hier, page 70, les mots qui suivent ont été omis après " 1881-82," dans la 10ème ligne:—" et un état semblable pour l'exercice 1882-83."

AVIS DE MOTIONS.

M. *Watson*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de l'ordre en conseil réservant des terres à être octroyées à la compagnie agricole de la vallée de la Qu'Appelle et contenant les conditions de tel octroi. Aussi, copie de toute correspondance échangée avec la dite compagnie touchant l'accomplissement des conditions stipulées dans le dit ordre et au transfert des colons établis sur les dites terres. Aussi, un état de tous paiements faits par la dite compagnie et des travaux exécutés par elle conformément aux prescriptions du dit ordre ; aussi, copie de tous ordres émis par le département des terres fédérales à Ottawa ou par le bureau des terres fédérales à Winnipeg ou ailleurs, au sujet du transfert de tels colons ; aussi, copie de toute correspondance, pétitions ou états transmis par eux, et de tous rapports faits par aucun officier du dit gouvernement, se rapportant à la compagnie ou à ses terres ; un état faisant connaître la date de tel octroi et quand la dite compagnie en a pris possession.

M. *Robertson* (Shelburne)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le montant payé à même le crédit de $150,000 voté lors de la dernière session du parlement " pour aider au développement des pêcheries maritimes "; les sommes payées à chaque personne ou navire, et leurs noms ; le nom ou les noms des personnes nommées pour distribuer les primes, et leurs honoraires. Aussi, copie de toutes instructions adressées à telles personnes au sujet de la distribution des primes et de toute correspondance y relative.

M. *Riopel*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879."

M. *Royal*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le département d'Agriculture a-t-il pris des mesures pour avertir les immigrants européens à destination de Manitoba de ne pas quitter l'Angleterre en règle générale avant la fin d'avril au plus tôt ; si oui, quelles sont ces mesures ?

M. *Foster*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant,—

1. Les quantités, sous leurs différents noms, tel que mentionnés aux rapports du commerce, des liqueurs distillées et fermentées importées et consommées au Canada depuis 1868 à 1882, ces deux années comprises, calculées en gallons impériaux, chaque province séparément, avec leur valeur et les droits payés.

2. Les quantités des liqueurs distillées et fermentées, sous les différents noms énumérés dans les rapports du Revenu de l'Intérieur, fabriquées et consommées au Canada, par provinces, leur valeur et les droits payés, pendant les mêmes années.

3. La somme des matières employées pour la fabrication de la bière et la distillation des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada, pendant les mêmes années.

M. *Blake*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et tous hôteliers licenciés ou toute autre personne, de la part de toute organisation d'hôteliers licenciés, et copie de toutes pétitions, mémoires ou résolutions présentés par toute telle personne au sujet de mesures législatives affectant la vente des liqueurs.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous documents et correspondance concernant le changement du service postal entre Durham et Walkerton. Aussi, un état indiquant le coût et l'efficacité comparative du service par l'ancienne méthode et par la nouvelle.

M. *Royal*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous documents et correspondance se rapportant à l'abolition des droits sur le bois de service importé dans la province du Manitoba.

M. *Royal*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil, rapports, documents, mémoires et pétitions se rapportant à l'octroi des titres de la couronne aux occupants de terre dans la province du Manitoba à l'époque du transfert, ainsi qu'au mode actuel d'octroyer les titres ou lettres patentes de la couronne aux propriétaires de *homesteads* dans la province du Manitoba.

M. *Vanasse*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il fait traduire en français l'appendice du rapport du comité spécial formé à la dernière session pour s'enquérir des effets de la politique nationale sur les industries agricoles dans la Puissance du Canada ; si non, se propose-t-il de le faire traduire bientôt ?

No. 11.

OTTAWA, JEUDI, 22 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.
1883.

No 12.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 23 FÉVRIER, 1883.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de Société des Missions de l'Eglise Méthodiste du Canada, pour étendre ses pouvoirs comme corporation, et pour autres amendements à sa charte.

Du rév. *John L. George* et autres, de Sherbrooke, comté de Guysborough, N.-E. ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec ; demandant la passation d'un acte pour définir d'avantage la route du dit chemin de fer à travers la cité de Toronto, pour augmenter son capital social et pour autres amendements à sa charte ;—du président, des directeurs et des actionnaires de la Banque des Cultivateurs, de Rustico, Ile du Prince-Edouard ; demandant que leur charte soit continuée jusqu'en 1891 ;—de *William Woodruff*, M.D., et autres ; demandant une charte sous le nom de La Banque de London en Canada ;—de *D. B. Chisholm* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie d'assurance fédérale sur la vie ;—et de *M. W. Baby* et autres ; demandant la passation d'un acte à l'effet de les constituer en une compagnie ayant pour objet de construire une voie ferrée à partir d'un point sur le chemin de Québec au lac St-Jean, dans la province de Québec, jusqu'à un point sur ou près de la côte de la baie James, et pour autres fins.

Le délai pour présenter des bills privés étant expiré, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'au lundi, 12 mars prochain.

Sur motion de M. *Beaty*, le délai pour présenter des bills privés, est prorogé au lundi, le 12 mars prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sir *Charles Tupper* met devant la Chambre, conformément à une résolution de cette Chambre, du 20 février, 1882,—un memorandum sur le progrès des travaux de construction du chemin de fer du Pacifique canadien, daté de Montréal, le 21 février, 1883. Aussi, une carte de la région que traversera le chemin de fer du Pacifique canadien.

M. *McLelan* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le 15ème rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain, savoir :—

Par M. *White* (Hastings) :—Bill (No 26) pour constituer légalement une compagnie sous le nom de " *H. B. Rathbun* et fils."

Par M. *Wells* :—Bill (No 27) pour amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Par M. *Davies* :—Bill (No 28) à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico*.

Par M. *Dawson* :—Bill (No 29) à l'effet de constituer légalement la Banque de London, en Canada.

Par M. *Robertson* (Hamilton) :—Bill (No 30) pour amender la loi criminelle en décrétant de délit le fait de laisser à découvert des trous ou ouvertures pratiqués dans la glace sur les eaux navigables.

Par M. *Caron* :—Bill (No 31) pour refondre et amender les lois concernant la milice du Canada.

Sur motion de M. *Colby*, les documents suivants sont déférés au comité des Comptes Publics, savoir :—Comptes Publics du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882,—et rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédit pour la même année ;—état faisant connaître les nom, grade, salaire et allocation de chaque personne mise à la retraite, la cause de la mise à la retraite,—et si la vacance a été remplie par avancement ou par une nomination nouvelle, et le salaire du nouvel employé, conformément à l'acte du service civil, 45 *Vic.*, chap. 4, clause 55, par. 3 ;—et aussi, état des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'ordres en conseil, depuis le 1er juillet, 1882, jusqu'à date, conformément à l'acte 45 *Vic.*, chap. 2, cédule B,—et état des mandats du Gouverneur-Général, émis pendant les exercices 1881-82 et 1882-83.

Sur motion de M *Jenkins*, un comité spécial est nommé pour considérer la question de la communication, au moyen de vapeurs, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, en été et en hiver, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes et documents ; le dit comité devant se composer de MM. *Hackett*, *McIntyre*, *Wood* (Westmoreland), *McIsaac* et de l'auteur de la motion.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Curran* :—Ordre de la Chambre pour un état contenant les noms des personnes au service du département des douanes, dans la ville de Montréal, comme commis surnuméraires, et qui ont été constamment employées pendant pas moins de six mois préalablement au 1er jour de juillet 1882.

Par M. *Shakespeare* :—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie anglaise et le gouvernement du Canada relativement à l'immigration dans la Colombie anglaise ; aussi, de toute correspondance au sujet de l'immigration chinoise.

Par M. *Blake* :—Ordre de la Chambre pour une carte ou des cartes montrant (1) le tracé du chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'où il a été approuvé ou construit ; (2) le tracé jusqu'où il a été proposé au gouvernement sans être encore approuvé ; (3) le tracé de tout embranchement construit et de tout embranchement maintenant projeté par la compagnie, autant que le gouvernement en a reçu avis ; (4) les terres mises en réserve pour la compagnie mais non encore cédées ; (5) les terres cédées ; (6) les terres demandées mais non encore mises en réserve.

Et aussi :—Adresse demandant copies de toutes dépêches, correspondance et télégrammes entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada et entre le gouvernement du Canada et le Haut-Commissaire, touchant les négociations pour des arrangements commerciaux avec la France, l'Espagne ou d'autres contrées, et de tous rapports du Haut-Commissaire sur le sujet.

Par M. *Burpee* (St-Jean) :—Ordre de la Chambre pour un état détaillé des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1882 au 1er février 1883.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état des importations et exportations du 1er juillet, 1882, au 1er janvier, 1883, donnant les quantités et la description des articles, suivant la formule employée pour les relevés mensuels publiés dans la *Gazette*, et indiquant les pays avec lesquels s'est fait ce commerce d'importation et d'exportation.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état de la quantité de tonnes de charbon exporté de chaque port de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, et pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882, et les pays où il a été exporté ; aussi, indiquant séparément les quantités expédiées par voie ferrée et par eau dans les ports de Québec et d'Ontario, et les noms de ces ports.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître toutes les demandes faites pour drawbacks sur les matériaux employés pour la construction des navires, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, et aussi, pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882 ; donnant le nom de la personne qui a fait la demande, le nom et le tonnage du navire, le montant demandé et le montant payé.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les recettes et les frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial calculés pour les six mois de chaque année expirée le 31 décembre, 1880, 1881 et 1882, sous les mêmes chefs que dans le relevé annuel B de l'Intercolonial, dans les comptes publics.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état du montant total d'argent reçu par le gouvernement pour les ventes de terres publiques dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest pendant l'année civile 1882 ; le nombre de ventes, le montant reçu dans chaque agence et chaque canton, les noms des compagnies auxquelles des ventes ont été faites, la superficie vendue à chacune et le montant reçu de chacune.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour un état donnant la quantité de matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant l'année finissant le 31 décembre, 1882, indiquant chaque espèce de matériel roulant et si ce matériel a été acheté en vertu d'un contrat ou autrement; les personnes de qui il a été acheté et le coût de chaque espèce. Aussi, un état montrant ce qui a été construit pendant l'année aux ateliers du gouvernement, nommant chaque espèce.

Par M. *Holton* :—Ordre de la Chambre pour copie de toute la correspondance relative à la destitution de *John D. McMillan* de son emploi comme garde-pêche, et à la nomination à sa place de *David Baker* ; aussi copie de tous ordres administratifs ou autres ordres touchant telles destitution et nomination ainsi que leurs causes.

Par M. *Kirk* :—Ordre de la Chambre pour tous les papiers, résolutions, pétitions, télégrammes, rapports et correspondance relatifs au changement de la route postale

entre Antigonish et Guysborough, Nouvelle-Ecosse ; aussi, du contrat passé entre le ministre des Postes et l'entrepreneur du transport de la malle entre Heatherton et Guysborough.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois et déférés aux comités suivants, savoir :—

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 10) autorisant la fusion de la Banque de la Nouvelle-Ecosse avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill (No 16) à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du Bas-Canada.

Bill (No 20) autorisant la Compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution.

Bill (No 23) à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la Cie d'assurance de Québec contre les accidents du feu.

Bill (No 24) à l'effet de constituer en corporation la Cie d'Assurance du Manitoba et du Nord-Ouest contre l'incendie.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 18) pour constituer en corporation l'Université de Saskatchewan, et pour autoriser l'établissement de collèges dans les limites du diocèse de Saskatchewan.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

Sir *John A. Macdonald*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de refondre et amender les actes des terres fédérales."

M. *Casgrain*—Lundi prochain—BILL intituté: "Acte à l'effet de pourvoir à l'admission des gradués du collège Royal Militaire à la profession d'arpenteur fédéral."

M. *Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé que le nommé *Hubert Hébert*, employé comme agent et chef de gare à Montmagny, a été dernièrement rapporté par les juges d'élection comme s'étant rendu coupable de manœuvres frauduleuses lors de la dernière élection? Et, dans ce cas, le gouvernement a-t-il pris, ou se propose-t-il de prendre quelque mesure à ce sujet?

M. *Bergeron*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'adopter aucune législation, pendant la présente session, en vue du fait que la Chambre des représentants des Etats-Unis a dernièrement adopté un projet de loi imposant un droit d'importation.

M. *Bergeron*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'imposer pendant cette session, un droit d'exportation sur l'écorce de pruche?

M. *Richey*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le travail de la refonte des statuts affectant la loi criminelle est-il suffisamment avancé pour être soumis à la considération du parlement pendant la présente session? Et se propose-t-on d'inclure dans ce travail les dispositions principales d'un bill, présenté lors d'une session précédente, pour prévenir et punir les torts envers les enfants?

M. *Richey*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Si l'on se propose, dans le travail de revision et de refonte des statuts qui se poursuit actuellement, d'étendre les dispositions de l'acte 32-33 *Vic.*, chap. 34, à des provinces autres que la province de Québec, de manière que le fait d'aider et d'engager à la désertion des jeunes délinquants détenus dans des écoles de reforme ou d'industrie en vertu d'une sentence légale, soit déclaré une offence punissable dans toute la Puissance?

M. *Blake*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute communication ou représentation adressée au gouvernement au sujet de la simplification du système adopté pour le transfert des terres du Nord-Ouest.

M. *Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Si le gouvernement se propose de procéder, cette année, à la construction d'un brise-lames à New-Harbor, comté de Guysborough, N.-E., pour lequel un crédit de $2,000 a été inséré dans le budget de l'année dernière? Et s'il a l'intention d'inclure dans celui de cette année un crédit supplémentaire pour cet important travail?

M. *Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de commencer, cette année, la construction d'un brise-lames à Indian-Harbor, comté de Guysborough, N.-E., pour lequel une somme de $1,000 a été insérée dans le budget de l'an dernier? Et si une somme additionnelle sera insérée dans celui de cette année pour continuer les travaux?

M. *Dawson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute la correspondance qui a eu lieu avec aucun département de l'administration, pendant les quatre dernières années, relativement aux bouées et balises dans le chenal du

nord du lac Huron, avec copie de tout contrat passé pour les mettre en place au printemps et les enlever à l'automne ; aussi un état montrant en détail le coût annuel de ce service pendant la période des quatre années précédant immédiatement la passation de ces contrats—faisant la différence entre les sommes dépensées en sondages et la dépense occasionnée par la mise en place des bouées et balises.

M. *Mitchell*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de construire une ligne télégraphique, dans l'intérêt de la marine, de Chatham au phare d'Escuminac ?

M. *Mitchell*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir une communication par bâtiments à voile ou à vapeur entre le chemin de fer Intercolonial à Newcastle et à Chatham et les villages de Burnt Church, Neynac, Tabesintac, Black Brook, Baie du Vent et les îles à l'embouchure de la Miramichi, dans le but de favoriser l'extension de l'exportation du poisson frais et ainsi d'augmenter le trafic sur le chemin de fer Intercolonial ?

M. *Mitchell*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le ministère a-t-il connaissance d'aucune correspondance échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et l'ambassadeur anglais à Washington ou entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement anglais relativement à la dénonciation des clauses des pêcheries du traité de Washington ou y ayant aucun rapport ?

M. *Mitchell*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris des mesures par correspondance ou autrement dans le but d'établir des dispositions et des règlements pour les pêcheries dans les eaux intérieures du Canada, en vue de la récente décision de la Cour Suprême qui a changé les droits et les pouvoirs du gouvernement fédéral sur ces pêcheries et dans ce cas, en est-on venu à quelques arrangements et lesquels ?

M. *Burpee* (Sunbury)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre d'immigrants qui sont arrivés en Canada pendant l'année expirée le 31 décembre, 1882, pour s'y fixer, et leur nationalité ; aussi, le nombre de ceux qui se sont établis dans chaque province, respectivement, et dans les territoires fédéraux, en tant qu'il soit possible de s'en assurer.

M. *Burpee* (St-Jean)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous mémoirs, pétitions et correspondance quelconque, demandant un drawback sur les sucres rafinés en Canada et exportés en quelques pays étrangers ; les noms des personnes qui en ont fait la demande, un état du drawback proposé et toute réponse du gouvernement à ce sujet. Aussi, copie de tous règlements faits au sujet de tel drawback.

M. *Burpee* (St-Jean)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous mémoires, pétitions et correspondance concernant l'abolition des droits sur les grains, la farine et le charbon, pendant l'année civile 1882, et subséquemment.

M. *Burpee* (St-Jean)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée en 1882 avec le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, touchant la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière St-Jean, à St-Jean.

M. *Burpee* (St-Jean)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état complet de toute la houille déclarée en transit ou pour l'exportation pendant les années expirées le 30 juin, 1881 et 1882 ; indiquant la quantité ainsi déclarée à chaque port douanier, les noms des personnes qui ont fait la déclaration, les quantités retirées des entrepôts par chaque personne, et dans le cas d'exportation, le nom du navire ou du chemin de fer par lequel elles ont été transportées et le lieu d'exportation. Aussi, copie des acquis-à-cautions en transit démontrant que telle houille a été déchargée dans les ports d'exportation.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été, ce jour, affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, vendredi, le 2 mars prochain, ou après :—

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 10) autorisant la fusion de la Banque de la Nouvelle-Ecosse avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill (No 16) à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du Canada.

Bill (No 20) autorisant la compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution.

Bill (No 23) à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la Cie d'assurance de Québec contre les accidents du feu.

Bill (No 24) à l'effet de constituer en corporation la Cie d'Assurance du Manitoba et du Nord-Ouest contre l'incendie.

Comité des Bills Privés :

Bill (No 18) pour constituer en corporation l'Université de Saskatchewan et pour autoriser l'établissement de collèges dans les limites du diocèse de Saskatchewan.

No. 12.

OTTAWA, VENDREDI, 23 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 13

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 26 FÉVRIER, 1883.

PRIERE.

M. l'Orateur soumet à la Chambre, en conformité de l'Ate 34 *Vic.*, chap. 5, clause 12,—des listes des actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, en date du 17 février, 1883;—de la Banque de Windsor, N.-E.;—de la Banque de Yarmouth, N.-E., en date du 8 février, 1883;—de la Banque Fédérale du Canada, en date du 20 février, 1883;—de la Banque de St-Hyacinthe, en date du 16 février, 1883;—de la Banque du Peuple, en date du 15 février, 1883;—de la Banque du Peuple de Halifax, en date du 14 février, 1883,—et de la Banque Standard du Canada, en date du 1er janvier, 1883.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *J. Johnston* et autres, de Lobo et Caradoc ; demandant l'adoption de mesures à l'effet d'empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Du Collège Universitaire de Toronto ; demandant l'abolition des droits sur les livres.

De la Cie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée, en passant par le canton de Maniwaki, jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Pacifique canadien, à acheter certaines autres lignes ferrées, à construire des embranchements et à changer son nom pour celui de Cie du chemin de fer du Nominingue.

De *J. W. Dawson*, C.M.G., président, et de l'hon. *P. J. O. Chauveau*, vice-président, et autres, membres de la Société Royale du Canada ; demandant une charte sous le nom de La Société Royale du Canada.

De la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps constitué et pour autres amendements à sa charte.

De *N. G. Tremblay*, maire, et autres, de Grand Pabos, comté de Gaspé ; demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière que la pêche au saumon à la mouche et celle au filet soient fermées à la même époque.

La pétition du lieutenant-colonel *John Fletcher*, ci-devant sous-adjudant-général, commandant le 5ème district militaire, exposant qu'il a été mis à la retraite le 1er avril, 1881, et demandant à la Chambre de lui donner une gratification nouvelle,—étant lue ;

M. l'Orateur décide,—" Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sir *Hector Langevin* met devant la Chambre,—le rapport des examinateurs du service civil;—et

Un état donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882, et spécifiant la charge à laquelle chacune d'elles a été nommée ou promue,—conformément aux prescriptions de l'Acte du Service Civil, 1882, clause 55, par. 2.

Sir *Charles Tupper* soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882, sur les travaux placés sous son contrôle.

Il met aussi devant la Chambre, conformément à une résolution adoptée par cette Chambre le 20 février, 1882,—un nouveau rapport donnant des renseignements complets sur toutes les matières relatives au chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la date la plus rapprochée, et spécialement tous les détails concernant,—

1. le choix de la route;
2. le progrès des travaux ;
3. le choix ou la réserve des terres ;
4. le paiement de deniers ;
5. la construction des embranchements ;
6. le progrès des travaux sur ces embranchements :
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à l'expiration de l'exercice précédent ;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la présentation de l'état.

Et aussi,—un plan montrant les régions à explorer par le chemin de fer du Pacifique canadien, pour fins de la voie ferrée et des termini, s'étendant de la partie sud-ouest du village de Prince-Arthur's-Landing jusqu'à la rivière Courante.

Les deux bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *Riopel* :—Bill (No 32) pour amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879 ;—et

Par M. *Casgrain* :—Bill (No 33) à l'effet de pourvoir à l'admission des gradués du collège Royal Militaire à la profession d'arpenteur fédéral."

Sir *John A. Macdonald* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :

LORNE.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie pour la loyale adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session.

J'ai reçu avec satisfaction l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention assidue et empressée, les mesures qui vous seront soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 22 février, 1883.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois et déférés aux comités suivants, savoir :—

Comité des Bills Privés :

Bill (No 19) pour constituer en corporation " Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest ;"—et

Bill (No. 26) pour constituer légalement une compagnie sous le nom de "*H. B. Rathbun* et fils."

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Bill (No 28) à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico.*

Sir *John A. Macdonald* met devant la Chambre,—un rapport du commissaire chargé de colliger, examiner et classifier les statuts passés par le Parlement de la Puissance du Canada, depuis la confédération.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Coursol :* -- Ordre de la Chambre pour un état contenant le nom, l'âge et l'origine de toutes les personnes qui ont été nommées permanemment ou employées temporairement, dans les bureaux des douanes, des postes ou de l'accise, à Montréal, depuis le 1er mai dernier jusqu'au 20 février courant, le montant du salaire alloué à chacun des dits employés. Aussi les noms des employés dans les bureaux de la douane et de l'accise, qui se trouvent inscrits sur la liste du service civil, ayant droit à une pension.

Par M. *Foster :*—Ordre de la Chambre pour un état donnant,—

1. Les quantités, sous leurs différents noms, tel que mentionnés aux rapports du commerce, des liqueurs distillées et fermentées importées et consommées au Canada depuis 1868 à 1882, ces deux années comprises, calculées en gallons impériaux, chaque province séparément, avec leur valeur et les droits payés.

2. Les quantités des liqueurs distillées et fermentées, sous les différents noms énumérés dans les rapports du Revenu de l'Intérieur, fabriquées et consommées au Canada, par provinces, leur valeur et les droits payés, pendant les mêmes années.

3. La somme des matières employées pour la fabrication de la bière et la distillation des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada, pendant les mêmes années.

Par M. *Blake :*—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et tous hôteliers licenciés ou toute autre personne, de la part de toute organisation d'hôteliers licenciés, et copie de toutes pétitions, mémoires ou résolutions présentés par toute telle personne au sujet de mesures législatives affectant la vente des liqueurs.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de toute communication ou représentation adressée au gouvernement au sujet de la simplification du système adopté pour le transfert des terres du Nord-Ouest.

Par M. *Dawson :*—Ordre de la Chambre pour copie de toute la correspondance qui a eu lieu avec aucun département de l'administration, pendant les quatre dernières années, relativement aux bouées et balises dans le chenal du nord du lac Huron, avec copie de tout contrat passé pour les mettre en place au printemps et les enlever à l'automne ; aussi un état montrant en détail le coût annuel de ce service pendant la période des quatre années précédant immédiatement la passation de ces contrats—faisant la différence entre les sommes dépensées en sondages et la dépense occasionnée par la mise en place des bouées et balises.

Par M. *Burpee* (St-Jean) :—Ordre de la Chambre pour un état complet de toute la houille déclarée en transit ou pour l'exportation pendant les années expirées le 30 juin, 1881 et 1882 ; indiquant la quantité ainsi déclarée à chaque port douanier, les noms des personnes qui ont fait la déclaration, les quantités retirées des entrepôts par chaque personne, et dans le cas d'exportation, le nom du navire ou du chemin de fer

par lequel elles ont été transportées et le lieu d'exportation. Aussi, copie des acquit-à-caution en transit démontrant que telle houille a été déchargée dans les ports d'exportation.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de tous mémoires, pétitions et correspondance quelconque, demandant un drawback sur les sucres rafinés en Canada et exportés en pays étrangers ; les noms des personnes qui en ont fait la demande, un état du drawback proposé et toute réponse du gouvernement à ce sujet. Aussi, copie de tous règlements faits au sujet de tel drawback.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de tous mémoires, pétitions et correspondance concernant l'abolition des droits sur les grains, la farine et le charbon, pendant l'année civile 1882, et subséquemment.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée en 1882 avec le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, touchant la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière St-Jean, à St-Jean.

M. *Burpee* (Sunbury) propose qu'un ordre de la Chambre soit émis pour un état indiquant le nombre d'immigrants qui sont arrivés en Canada pendant l'année expirée le 31 décembre, 1882, pour s'y fixer, et leur nationalité ; aussi, le nombre de ceux qui se sont établis dans chaque province, respectivement, et dans les territoires fédéraux, en tant qu'il est possible de s'en assurer.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Vanasse*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il fait traduire en anglais et en français l'appendice du rapport du comité spécial formé à la dernière session pour s'enquérir des effets de la politique nationale sur les industries agricoles dans la Puissance du Canada ; si non, se propose-t-il de le faire traduire bientôt ?

M. *Gigault*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant,—

1. le nombre de fabriques de tabac licenciées à la date du 1er février, 1883, dans lesquelles le tabac canadien est employé exclusivement ;
2. la quantité de tabac canadien employé dans les manufactures de tabac depuis la passation de l'Acte du revenu de l'intérieur de 1880, jusqu'au 1er février, 1883 ;
3. la quantité respective de cigares et de cavendish, manufacturés depuis le 1er mai, 1880, jusqu'au 1er février, 1883, dans les manufactures qui emploient uniquement le tabac canadien.

M. *Coursol*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire des arrangements avec les pays formant partie de l'union postale, dans le but de mettre à la disposition du public, des mandats de poste sur la France, la Belgique, l'Italie et l'Allemagne, dans le but de venir en aide au commerce et aux émigrés qui désirent expédier des fonds dans ces pays et en recevoir.

M. *Casgrain*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance relative à la nomination de l'honorable *Hector Fabre* à la position qu'il occupe maintenant en France ; de sa commission et des instructions qu'il a reçues du gouvernement ; aussi, un état faisant connaître la nature de ses fonctions et le salaire et la commission qui lui sont ou qui lui seront payés pour tels services, ainsi que toutes autres dépenses. Aussi, un état indiquant le salaire et allocations qu'il reçoit de la province de Québec ; copie de tous rapports faits par le dit honorable *Hector Fabre* et de tous autres documents officiels faisant connaître les résultats de sa mission.

M. *Forbes*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de dépenser l'été prochain les sommes d'argent votées en 1882 pour la construction d'un brise-lames sur le côté ouest de la baie Liverpool, comté de Queen, N.-E. ? Et, dans ce cas, les travaux seront-ils mis en adjudication ou exécutés en vertu d'arrangements particuliers ?

M. *McIntyre*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous rapports, papiers et documents relatifs à l'étude faite en juin dernier d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre la station de Harmony, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et Elmira East Point, I.P.E., et d'un relevé du coût de la dite étude.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître la dépense faite pendant chaque mois de la présente année fiscale pour dépêches télégraphiques débitées au compte des divers travaux dans le département des Travaux Publics, et le montant débité au compte de chacun des travaux ; aussi, un état semblable pour la période comprise entre novembre 1881 et juin 1882, inclusivement.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les personnes employées dans aucuns des départements pendant les années fiscales 1880-81 et 1881-82 et pendant l'année courante jusqu'à date, dont le salaire est débité au compte des diverses entreprises publiques dans lesquelles elles sont employés, et donnant (1) leur nom ; (2) la date de leur entrée en fonction ; (3) le chiffre de leurs appointements ; (4) la nature de leurs fonctions ; (5) les travaux au compte desquels le salaire est débité et le montant débité au compte de chacun des travaux.

M. *Robertson* (Shelburne)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le montant payé à même le crédit de $150,000 voté lors de la dernière session du parlement " pour aider au développement des pêcheries maritimes "; les sommes payées à chaque personne ou navire, et leurs noms ; le nom ou les noms des personnes nommées pour distribuer les primes, et leurs honoraires. Aussi, copie de toutes instructions adressées à telles personnes au sujet de la distribution des primes et de toute correspondance y relative.

M. *Watson*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de l'ordre en conseil réservant des terres à être octroyées à la compagnie agricole de la vallée de la Qu'Appelle et contenant les conditions de tel octroi. Aussi, copie de toute correspondance échangée avec la dite compagnie touchant l'accomplissement des conditions stipulées dans le dit ordre et au transfert des colons établis sur les dites terres. Aussi, un état de tous paiements faits par la dite compagnie et des travaux exécutés par elle conformément aux prescriptions du dit ordre ; aussi, copie de tous ordres émis par le département des terres fédérales à Ottawa ou par le bureau des terres fédérales à Winnipeg ou ailleurs, au sujet du transfert de tels colons ; aussi, copie de toute correspondance, pétitions ou états transmis par eux, et de tous rapports faits par aucun officier du dit gouvernement, se rapportant à la compagnie ou à ses terres ; un état faisant connaître la date de tel octroi et quand la dite compagnie en a pris possession.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tout contrat passé par le département des postes avec toute personne que ce soit, pour le transport des malles par vapeur pendant la saison d'hiver, entre le quai St-Denis, sur la rive sud du fleuve St-Laurent, et Murray Bay, sur la rive nord ; le nom et le jaugeage du vapeur employé à ce service, et un état de tous les voyages faits par tel vapeur, en exécution du contrat.

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous documents et correspondance concernant le changement du service postal entre Durham et Walkerton. Aussi, un état indiquant le coût et l'efficacité comparative du service par l'ancienne méthode et par la nouvelle.

M. *Burpee* (Sunbury)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître le nombre d'agents d'émigration ou de personnes (autres que ceux mentionnés sur les listes officielles et publiées) employés par le gouvernement ou par le département de l'Agriculture et envoyés du Canada en Europe qui ont retiré un salaire du gouvernement pendant les années civiles 1881 et 1882 ; les noms des personnes ainsi employées ; les instructions qu'elles ont reçues ; les conditions de leur engagement ; la période pendant laquelle chaque personne a été ainsi employée, et les appointements payés à chacune d'elles.

M. *Yeo*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—L'attention du ministre des Chemins de fer et Canaux a-t-elle été attirée sur la condition dangereuse de la gare du chemin de fer à Summerside, I.P.E., et se propose-t-il de faire exécuter, l'été prochain, les réparations nécessaires afin de protéger les voyageurs contre les dangers auxquels ils sont constamment exposés par suite du mauvais état de cette gare ?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été, ce jour, affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, lundi, le 5 mars prochain, ou après :—

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Bill (No 28) à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico.*

Comité des Bills Privés.

Bill (No 19) à l'effet de constituer en corporation " Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest."

Bill (No 26) à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de *H. B. Rathbun* et fils.

No. 13.

OTTAWA, LUNDI, 26 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 14.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 27 FÉVRIER, 1883

PRIERE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir *Charles Tupper* met devant la Chambre, conformément à une résolution de cette Chambre, en date du 20 février, 1882,—copie des diverses communications reçues de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien au sujet du partage et du transport des terres auxquelles elle a droit en vertu du contrat passé entre elle et le gouvernement.

Sir *Leonard Tilley* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 courant, pour un état détaillé des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1882 au 1er février 1883.

Le bill (No 21) à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture à vendredi prochain.

M. *Caron* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 courant, pour un état du nombre de vétérans de 1812, survivants ; du nombre de vétérans décédés depuis 1875 et du nombre de veuves des vétérans décédés qui ont fait application pour secours.

Sur motion de M. *Fortin*, un ordre de la Chambre est émis pour copie de toute correspondance échangée entre quelques membres de cette Chambre ou toute autre personne et le gouvernement, au sujet de la levée hydrographique des grands lacs, du fleuve et du golfe St-Laurent et des autres côtes maritimes du Canada.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Auger*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'adopter aucune législation, durant la présente session, à l'effet de réduire les frais de port sur les lettres, à deux centins en vue d'une semblable législation adoptée aux Etats-Unis ?

M. *Smyth*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'exécuter les améliorations demandées et sur lesquelles l'ingénieur de service a fait rapport, au creek " Little Bear," dans le comté de Kent ?

M. *Smyth*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'exécuter, l'été prochain, les travaux, sur lesquels l'ingénieur a fait rapport, au havre de " Two Creeks," dans le canton de Romney, comté de Kent ?

M. *Royal*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le département d'Agriculture a-t-il pris des mesures pour avertir les immigrants européens à destination de Manitoba de ne pas quitter l'Angleterre en règle générale avant la fin d'avril au plus tôt ; si oui, quelles sont ces mesures ?

M. *Amyot*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de distribuer aux curés, ministres ou autres pasteurs des diverses paroisses de la Puissance, des exemplaires du dernier recensement ?

M. *Kranz*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre aucun membre de cette Chambre ou autres personnes et le gouvernement, au sujet de l'établissement d'une communication directe par bateaux à vapeur entre Montréal, Québec, St-Jean, N.-B., Halifax et les ports de mer de l'Allemagne.

M. *Kranz*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance entre aucun membre de cette Chambre ou autres personnes et le gouvernement, au sujet de la naturalisation des allemands, de l'émigration allemande, de la nomination d'agents d'émigration en Allemagne, et des moyens à prendre pour donner aux personnes qui se proposent d'émigrer des renseignements précis sur le Canada. Aussi, copie du rapport des délégués allemands qui ont visité les Territoires du Nord-Ouest en 1881, et de la correspondance échangée avec eux.

No. 14.

OTTAWA, MARDI, 27 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 15.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 28 FÉVRIER, 1883.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du régistraire de la Cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection pour le district électoral du comté de Queen, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, dans lequel *John Theophilus Jenkins* était pétitionnaire et *Frederick de Ste-Croix Brecken*, défendeur, ainsi que copie de la preuve faite devant cette cour.

Et le dit jugement est lu comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DU DISTRICT DU COMTÉ DE QUEEN, I.P.E.

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA.

Mardi, le 27ème jour de février, 1883.

PRÉSENTS :

L'hon. Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, J. en C.
" SAMUEL HENRY STRONG, J.
" TÉLESPHORE FOURNIER, J.
" WILLIAM ALEXANDER HENRY, J.
" HENRY ELZÉAR TASCHEREAU, J.
" JOHN WELLINGTON GWYNNE, J.

Acte des Elections Fédérales contestées, 1874.

JOHN THEOPHILUS JENKINS,

Appelant,

et

FREDERICK DE STE-CROIX BRECKEN

Intimé.

Election pour le district électoral du district du comté de Queen, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, dans la Puissance du Canada, tenue le 20ème jour de juin, A.D., 1882.

L'appel de *John Theophilus Jenkins* ci-dessus nommé, du jugement rendu par Son Honneur le juge *Peters*, dans la dite cause déclarant le dit intimé *Frederick de Ste-Croix Brecken* dûment élu membre du Parlement de la Puissance pour le comté de

Queen, province de l'Ile du Prince-Edouard, ayant été porté devant cette cour les 21ème et 22ème jours de février courant, en présence des avocats tant de l'appelant que de l'intimé, et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé; et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé de ce jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut renvoyé, et il a été renvoyé, et que le dit jugement de Son Honneur le juge *Peters* fût confirmé, et il a été confirmé.

Et cette cour a, de plus, ordonné, adjugé et décidé comme suit :—

1. Que le dit *Frederick de Ste-Croix Brecken* a été déclaré dûment élu membre du parlement fédéral pour le district électoral du comté de Queen, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, à l'élection tenue le 10ème jour de juin, 1882.

2. Que le dit appelant soit tenu de payer au dit intimé les frais encourus par ce dernier tant dans cette cour que dans la cour inférieure.

3. Que la somme de cent piastres déposée par le dit appelant en garantie des frais de cet appel, soit payée au dit intimé comme partie de ses frais dans l'appel à cette cour.

4. Qu'il soit enjoint au régistraire de cette cour, et il lui a été enjoint, d'attester ce qui précède à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, conformément aux prescriptions du statut à cette fin.

Attesté,

ROBERT CASSELS,
Régistraire, C.S.C.

A l'honorable GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, qu'en conformité de l'acte 37 Vict., chap. 10, clause 36, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de modifier le rapport du bref de la dernière élection pour le district électoral du comté de Queen, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, en en retranchant le nom de *John Theophilus Jenkins*, écr., et lui substituant le nom de *Frederick de Ste-Croix Brecken*, écr., comme membre dûment élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, pendant le présent parlement; et que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie, un certificat, qui est lu comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 27 février, 1883.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un mandat de l'Orateur de la Chambre des Communes, en date du vingt-septième jour de février courant, et adressé à moi à cet effet, j'ai modifié le rapport du bref d'élection pour la dernière élection tenue dans le district électoral du comté de Queen, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, en en retranchant le nom de *John Theophilus Jenkins* et en lui substituant celui de *Frederick de Ste-Croix Brecken* comme membre dûment élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada dans le présent Parlement.

[L. S.]

R. POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A JOHN GEORGE BOURINOT, écr.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Et il est ordonné que les dits jugement et certificat soient entrés dans le Journal de cette Chambre.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Bruce ; demandant certains amendements à l'acte des chemins de fer.

Du conseil municipal du comté de Bruce ; demandant l'adoption d'un mode plus économique pour le transport des prisonniers des prisons des divers comtés du Canada dans les pénitenciers.

De *A. J. Cattanach* et autres ; demandant la passation d'un acte les constituant en compagnie dans le but d'introduire et d'utiliser dans tout le Canada, l'invention connue sous le nom d' " Accumulateur électrique de *Faure*."

De la branche auxiliaire de Perth de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

De *Allan Grant* et autres ; demandant une charte sous le nom de " Quinze Pier, Boom and Improvement Company."

De MM. *A. T. Hawkins* et compagnie, et autres, de Londres, Angleterre, et autres ; demandant une charte sous le nom de " Dominion Railway Trust and Construction Company of Canada (Limited)."

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 19 courant, pour un relevé détaillé de toutes les sommes dépensées pour la commission du chemin de fer du Pacifique Canadien, avec les dates et les noms des personnes qui ont été payées, et le service spécial qui a donné lieu à tel paiement. Aussi, copie de toute correspondance, contrats, comptes ou arrangements, non encore produits, concernant l'impression de la preuve ou du rapport.

Il met aussi devant la Chambre, conformément à une résolution de cette Chambre du 20 février, 1882,—une carte indiquant le tracé de construction du chemin de fer du Pacifique canadien entre Callander et les Moulins d'Algoma, 191 milles.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Gigault* :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant,—

1. le nombre de fabriques de tabac licenciées à la date du 1er février, 1883, dans lesquelles le tabac canadien est employé exclusivement ;

2. la quantité de tabac canadien employé dans les manufactures de tabac depuis la passation de l'Acte du revenu de l'intérieur de 1880, jusqu'au 1er février, 1883 ;

3. la quantité respective de cigares et de cavendish, manufacturés depuis le 1er mai, 1880, jusqu'au 1er février, 1883, dans les manufactures qui emploient uniquement le tabac canadien.

Par M. *Casgrain* :—Adresse demandant copie de la correspondance relative à la nomination de l'honorable *Hector Fabre* à la position qu'il occupe maintenant en France ; de sa commission et des instructions qu'il a reçues du gouvernement ; aussi, un état faisant connaître la nature de ses fonctions et le salaire et la commission qui lui sont ou qui lui seront payés pour tels services, ainsi que toutes autres dépenses et allocations. Aussi, copie de tous rapports faits par le dit honorable *Hector Fabre* et de tous autres documents officiels faisant connaître les résultats de sa mission.

Par M. *Blake* :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître la dépense faite pendant chaque mois de la présente année fiscale pour dépêches télégraphiques débitées au compte des divers travaux dans le département des Travaux Publics, et le montant débité au compte de chacun des travaux ; aussi, un état semblable pour la période comprise entre novembre 1881 et juin 1882, inclusivement.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les personnes employées dans aucuns des départements pendant les années fiscales 1880-81 et 1881-82 et pendant l'année courante jusqu'à date, dont le salaire est débité au compte des diverses entreprises publiques dans lesquelles elles sont employés, et donnant (1) leur nom ; (2) la date de leur entrée en fonction ; (3) le chiffre de leurs appointements ; (4) la nature de leurs fonctions ; (5) les travaux au compte desquels le salaire est débité et le montant débité au compte de chacun des travaux.

Par M. *Watson* :—Adresse demandant copie de l'ordre en conseil réservant des terres à être octroyées à la compagnie agricole de la vallée de la Qu'Appelle et contenant les conditions de tel octroi. Aussi, copie de toute correspondance échangée avec la dite compagnie touchant l'accomplissement des conditions stipulées dans le dit ordre et au transfert des colons établis sur les dites terres. Aussi, un état de tous paiements faits par la dite compagnie et des travaux exécutés par elle conformément aux prescriptions du dit ordre ; aussi, copie de tous ordres émis par le département des terres fédérales à Ottawa ou par le bureau des terres fédérales à Winnipeg ou ailleurs, au sujet du transfert de tels colons ; aussi, copie de toute correspondance, pétitions ou états transmis par eux, et de tous rapports faits par aucun officier du dit gouvernement, se rapportant à la compagnie ou à ses terres ; un état faisant connaître la date de tel octroi et quand la dite compagnie en a pris possession.

Par M. *Laurier* :—Ordre de la Chambre pour copie de tout contrat passé par le département des postes avec toute personne que ce soit, pour le transport des malles par vapeur pendant la saison d'hiver, entre le quai St-Denis, sur la rive sud du fleuve St-Laurent, et Murray Bay, sur la rive nord ; le nom et le jaugeage du vapeur employé à ce service, et un état de tous les voyages faits par tel vapeur, en exécution du contrat.

Par M. *Landerkin* :—Ordre de la Chambre pour copie de tous documents et correspondance concernant le changement du service postal entre Durham et Walkerton. Aussi, un état indiquant le coût et l'efficacité comparative du service par l'ancienne méthode et par la nouvelle.

Par M. *Burpee* (Sunbury) :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître le nombre d'agents d'émigration ou de personnes (autres que ceux mentionnés sur les listes officielles et publiées) employés par le gouvernement ou par le département de l'Agriculture et envoyés du Canada en Europe qui ont retiré un salaire du gouvernement pendant les années civiles 1881 et 1882 ; les noms des personnes ainsi employées ; les instructions qu'elles ont reçues ; les conditions de leur engagement ; la période pendant laquelle chaque personne a été ainsi employée, et les appointements payés à chacune d'elles.

Le bill (No 6) portant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents, est lu pour la seconde fois et déféré à un comité spécial composé de MM. *McCarthy*, *Tupper* (Pictou), *Davies*, *Robertson* (Hamilton), *Wood* (Brockville), *Weldon*, *Cameron* (Victoria), *Cameron* (Huron), *Girouard* (Jacques-Cartier), *Amyot* et *Casgrain*.

Le bill (No 2) à l'effet d'amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle, est lu pour la seconde fois et déféré au comité spécial sur le bill qui précède.

Le bill (No 7) à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offences contre la personne, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Le bill (No 27) pour amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Homer*—Jeudi, 15 mars prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est à désirer que le gouvernement adopte telles mesures qui lui paraîtront les plus propres à amener une réciprocité commerciale entre le Canada et les îles Hawaï.

M. *Fisher*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état tiré du recensement de 1881, indiquant le nombre d'hommes au-dessus de 21 ans dans chaque district électoral, tel que constitué à l'époque de l'élection générale de juin dernier, qui a élu un membre pour cette Chambre.

M. *Robertson* (Shelburne)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le montant payé à même le crédit de $150,000 voté lors de la dernière session du parlement " pour aider au développement des pêcheries maritimes "; les sommes payées à chaque personne ou navire, et leurs noms ; le nom ou les noms des personnes nommées pour distribuer les primes, et leurs honoraires. Aussi, copie de toutes instructions adressées à telles personnes au sujet de la distribution des primes et de toute correspondance y relative.

M. *Weldon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de lancer une proclamation mettant en vigueur l'acte de naturalisation du Canada, 1881 : et, dans ce cas, à quelle date ?

M. *Weldon*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de l'annonce relative à la construction du brise-lames à Port Lorne, N.-E., et des diverses soumissions reçues ; le nom de l'adjudicataire des travaux et le montant du contrat.

M. *Weldon*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant un état du nombre de causes entendues dans chacune des cours de comté des comtés de King et Albert depuis le 1er juin, 1882, ainsi que du montant des verdicts et des sentences portés dans ces causes.

M. *Weldon*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de toutes les soumissions présentées pour la construction des hangars à marchandises et des entrepôts au dépôt de l'Intercolonial à St-Jean N.-B. ; pour les fondations, travaux en brique et en maçonnerie et autres travaux y relatifs ; les noms des divers entrepreneurs et le montant de chaque contrat ; le nombre et les noms des surintendants et surveillants des travaux et les montants payés pour leurs services.

M. *Weldon*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des diverses sommes payées à titre de dédommagement pour expropriation de terrains sur les rues Mill et Pond, à St-Jean, N.-B., pour le chemin de fer Intercolonial ; les noms des arbitres nommés pour évaluer les terrains et les appointements qu'ils ont reçus ; les diverses sentences arbitrales qu'ils ont rendus ; la preuve sur laquelle telles sentences ont été bâsées et les particuliers auxquels a été payé le montant fixé par ces sentences arbitrales.

M. *Weldon*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de l'annonce demandant des soumissions pour la construction d'un steamer pour remplacer le " Glendon "; les diverses soumissions reçues ; le nom de la personne qui a obtenu le contrat et le montant mentionné dans le dit contrat.

M. *Weldon*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des soumissions reçues pour la réfection du phare de Quaco, N.-B.; le nom de l'adjudicataire des travaux et le montant mentionné dans le contrat.

M. *Kirk*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous papiers, rapports d'ingénieurs, pétitions et correspondance concernant la construction d'un brise-lames à New-Harbor, comté de Guysborough, N.-E.

M. *Kirk*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous papiers, rapports d'ingénieurs, pétitions et correspondance touchant la construction d'un brise-lames à Indian Harbor, comté de Guysborough, N.-E.

M. *Blake*—Lundi prochain—ADRESSE demandant

1. Copie du mémorandum officiel de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, daté du 12 décembre 1882, expliquant sa position et ses perspectives.
2. Copie de l'annonce publiée subséquemment par la compagnie, demandant des souscriptions pour son capital social augmenté.
3. Copie de tous mémoires émis à ce sujet.
4. Etat indiquant le montant du stock de la compagnie souscrit antérieurement à l'autorisation de porter son capital social de 25 à 100 millions de piastres, et le montant versé sur le stock ainsi souscrit avec la date de chaque paiement en espèce, et aussi les montants de stock (s'il y en a) donnés pour l'acquisition de propriétés ou autrement, spécifiant, dans ces cas, le prix de celles-ci et le montant de stock donné et la date.
5. Etat des sommes payées à même le capital pour intérêt sur le dit capital social, et le taux de ces paiements.
6. Exposé des faits concernant l'acquisition par la compagnie des chemins de fer Canada Central et Montréal, Ottawa et Occidental, avec dates.
7. Exposé des faits relatifs à l'acquisition par la compagnie de tout intérêt dans le chemin de fer de Credit Valley et dans celui d'Ontario et Québec.
8. Enumération des divers objets sur lesquels il doit être fait rapport en vertu de l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements, séparément, quant à—
   (1) la ligne de chemin de fer comprise dans le contrat avec la Cie de chemin de fer du Pacifique canadien, et
   (2) les embranchements et prolongements construits par la compagnie.
9. Etat des sommes totales dépensées par la compagnie jusqu'au 1er février, 1883, en vertu de son contrat,—
   (1) pour travaux de construction exécutés sur la ligne que la compagnie doit bâtir, tel que spécifiée dans son contrat;
   (2) pour matériel roulant pour la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, tel que spécifié au dit contrat;
   (3) pour travaux de construction sur les prolongements et les embranchements non compris dans le chemin de fer spécifié par le contrat;
   (4) pour matériel roulant pour tous les prolongements et embranchements non compris dans le chemin de fer spécifié par le contrat;

et état des recettes de la compagnie jusqu'à la même date, à compte—

   (1) du subside en argent;
   (2) des obligations hypothécaires;
   (3) des boni;
   (4) des ventes de terre ou transactions non-comprises dans les opérations se rapportant aux obligations hypothécaires;
   (5) du nombre d'âcres de terre auxquels elle a droit actuellement sur son subside en terre;
   (6) du montant des boni convenus mais non payés

M. *Paint*—Lundi prochain—COMITÉ SPÉCIAL pour considérer les meilleurs moyens à prendre pour promouvoir le commerce interprovincial, accroître les recettes et augmenter le trafic de l'Intercolonial en transportant les produits de l'Ontario vers l'est, dans la province de Québec, les provinces maritimes et Terreneuve, et en prenant du fret de retour.

M. *Cameron* (Huron)—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le juge ou quelques-uns des juges de la cour maritime de la province d'Ontario et le gouvernement concernant les règles, la pratique et la procédure de la dite cour et leur simplification ; et les honoraires et frais actuellement imposables pour la dite cour. Aussi, copie de toutes règles modifiées ou de projets de modification, depuis le 1er janvier 1882.

M. *Cameron* (Huron)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance et rapports concernant le "Charybdis," qui n'ont pas encore été produits ; un état détaillé de toutes dépenses relatives à ce navire; copie de toute correspondance au sujet de la vente de ce navire par le gouvernement, ou du transfert ou de la remise qui en a été faite au gouvernement impérial ou à toute personne représentant tel gouvernement. Aussi, un exposé détaillé de l'usage de tel navire depuis qu'il a été accepté par le gouvernement canadien, et à quoi il sert maintenant ou en quel endroit il est stationné.

M. *Blondeau*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance, ordres en conseil et tout autre document concernant une allocation pour le service d'hiver fait sur le St-Laurent entre la Malbaie et la Rivière Ouelle par le vapeur "Folger," et aussi un état des sommes payées ou à être payées par le gouvernement fédéral à cette fin.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Le bill suivant a été, ce jour, affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi, le 7 mars prochain, ou après :—

Bill (No 27) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

No. 15.

OTTAWA, MERCREDI, 28 FÉVRIER, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 16.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 1ER MARS, 1883.

PRIÈRE.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de la compagnie d'assurance " La Citoyenne " du Canada, demandant la passation d'un " Acte l'autorisant à réduire son capital versé et pour d'autres fins," est lue et reçue.

La pétition de *A. J. Foster* et autres, de la paroisse d'Alma, comté d'Albert, N.-B., demandant l'adoption de mesures qui assurent la construction d'un brise-lames à l'entrée de la rivière au Saumon d'en haut étant lue,—

M. l'Orateur décide,—" que, conformément à l'article 85 du règlement, elle ne peut être reçue, vû que cet article exige que la feuille qui contient les conclusions de la pétition porte la signature d'au moins trois des pétitionnaires, et que la feuille qui contient les conclusions de la présente pétition n'en portant aucune, elle ne peut être reçue."

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—

De la Cie de Poudre d'Acadie; demandant une charte;—de la Grange Trust (limited); demandant une charte;—de la société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de Société des Missions de l'Eglise Méthodiste du Canada, pour étendre ses pouvoirs comme corporation, et pour autres amendements à sa charte;—de la Cie du chemin de fer de Credit Valley; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réunir ou à louer sa ligne ferrée à la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec, ou à celle du chemin de fer du Sud du Canada ou à toutes les deux; ou à prendre des arrangements avec la Cie du chemin de fer de Jonction de London pour exploiter en commun les deux voies ferrées; aussi, pour obtenir de nouveaux pouvoirs de circulation sur la voie appartenant à la Cie du chemin de fer du Nord ou utilisée par elle dans la cité de Toronto;—de *William Buckingham* et autres, de la cité de Winnipeg; demandant une charte sous le nom de Cie d'amélioration de la rivière La Pluie;—de MM. *A. T. Hawkins* et compagnie et autres, de Londres, Angleterre, et autres; demandant une charte sous le nom de " Dominion Railway Trust and Construction Company of Canada (Limited) ";—de *Allan Grant* et autres; demandant une charte

sous le nom de "Quinze Pier, Boom and Improvement Company";—et de la Cie du chemin de fer de Kingstone et Pembroke; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital social et pour d'autres amendements à sa charte.

Au sujet de la pétition de *J. W. Dawson*, C.M.G., président, et de l'hon. *P. J. O. Chauveau*, vice-président, et autres, membres de la Société Royale du Canada, demandant une charte sous le nom de la Société Royale du Canada, votre comité trouve qu'elle n'est pas de nature à requérir la publication d'un avis.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé jusqu'à vendredi, le 9 courant.

Sur motion de M. *Beaty*, le délai pour présenter des bills privés, est prorogé au vendredi, le 9 du courant, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir:—

Par M. *Kilvert*:—Bill (No 35) à l'effet de constituer la Cie Fédérale d'Assurance sur la vie.

Par M. *Gunn*:—Bill (No 36) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende.

Par M. *Tassé*:—Bill (No 37) pour incorporer la Société Royale du Canada.

Par M. *Dawson*:—Bill (No 38) pour incorporer la Cie d'amélioration de la Rivière La Pluie.

Par M. *Charlton*:—Bill (No 39) à l'effet de modifier l'acte de la Puissance du Canada, quarante-cinq Vic., ch. cent vingt-quatre, concernant les fonds des biens temporels de l'Eglise Presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse.

Par M. *Tupper*:—Bill (No 40) pour accorder certains pouvoirs à la Cie de Poudre d'Acadie.

Par M. *Small*:—Bill (No 41) pour incorporer la "Dominion Railway Trust and Construction Company of Canada (limited).

Par M. *Guillet*:—Bill (No 42) à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Cie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins;—et

Par M. *McCarthy*:—Bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

M. *Cameron* (Huron) propose, qu'il appert des rapports transmis par *Michael McCormack*, écuier, l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard, à la dernière élection dans le dit district électoral, que *P. A. McIntyre*, *J. E. Robertson*, *A. C. McDonald* et *E. B. Muttart* étaient les candidats à la dite élection—que, dans la dite élection le dit *P. A. McIntyre* reçut 2124 votes—que le dit *J. E. Robertson* reçut 2002 votes—que le dit *A. C. McDonald* reçut 1941 votes et que le dit *E. B. Muttart* reçut 1854 votes—que le dit officier-rapporteur fit un rapport de la dite élection dans les termes suivants:—

DISTRICT DU COMTÉ DE KING,
PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Je certifie par les présentes que l'un des membres élus pour le district électoral du comté de King, conformément au bref ci-joint, comme ayant obtenu la majorité des votes légalement donnés, est *Peter Adolphus McIntyre*, de Souris, dans le comté de King, docteur en médecine, et je certifie de plus, que *James Edwin Robertson*, de Montague, dans le comté de King, docteur en médecine, candidat à l'élection tenue en vertu du bref ci-joint, paraît, d'après les rapports des divers sous-officiers-rapporteurs, avoir obtenu ensuite le plus grand nombre de votes donnés à telle élection, et comme il m'a été représenté, lors du compte des votes, par certains des électeurs du dit district électoral ayant droit de voter à telle élection, suivant qu'il ressort des diverses pièces ci-jointes et marquées respectivement des lettres E, F, G, H, et portant mes initiales, que le dit *James Edwin Robertson*, lors de sa nomination comme

l'un des candidats à telle élection et à l'époque où elle a été tenue, était un membre déclaré dûment élu pour représenter le quatrième district électoral du comté de King dans la Chambre d'Assemblée de la province de l'Ile du Prince-Edouard, et qu'il était pour ce motif déqualifié pour être élu ou déclaré membre de la Chambre des Communes du Canada à la dite élection ;

Je certifie de plus, par les présentes, que *Augustine Colin MacDonald*, de Montague Bridge, dans le comté de King, négociant, candidat dûment qualifié à telle élection, a obtenu ensuite le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection, et je fais, de plus, ce rapport au sujet des dits *James Edwin Robertson* et *Augustine Colin MacDonald*, pour l'information de toutes personnes que cela peut intéresser.

(Signé), MICHAEL MCCORMACK,
Officier-rapporteur.

Attesté,
(Signé), R. POPE,
Greffier de la couronne en chancellerie.

Que le dit *J. E. Robertson* étant le second des deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes à la dite élection aurait dû être déclaré l'un des membres de ce parlement pour le dit district électoral et qu'il a le droit de prendre son siège dans cette Chambre en cette qualité, réservant toutefois à tous candidats ou autres leurs droits de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos de telle manière que le veulent la loi et la justice.

Et un débat s'ensuivant,—le dit débat est ajourné sur la proposition de Sir *John A. Macdonald.*

Le bill (No 4) pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité spécial chargé de l'étude du bill (No 6) portant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents.

Le bill (No 5) pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre, demain.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés et adressés aux fonctionnaires compétents, savoir :

M. *Royal*—Ordre de la Chambre pour copie de tous documents et correspondance se rapportant à l'abolition des droits sur le bois de service importé dans la province du Manitoba ; en même temps qu'un état de la quantité de bois de charpente dégauchi importé dans la province du Manitoba et les droits payés sur ce bois pendant les années 1880, 81 et 82.

M. *Kranz*—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre aucun membre de cette Chambre ou autres personnes et le gouvernement, au sujet de l'établissement d'une communication directe par bateaux à vapeur entre Montréal, Québec, St-Jean, N.-B., Halifax et les ports de mer de l'Allemagne.

M. *Kranz* propose qu'il émane un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance entre aucun membre de cette Chambre ou autres personnes et le gouvernement, au sujet de la naturalisation des allemands, de l'émigration allemande, de la nomination d'agents d'émigration en Allemagne, et des moyens à prendre pour donner aux personnes qui se proposent d'émigrer des renseignements précis sur le Canada. Aussi, copie du rapport des délégués allemands qui ont visité les Territoires du Nord-Ouest en 1881, et de la correspondance échangée avec eux.

Et un débat s'ensuivant, le dit débat est ajourné sur la proposition de M. *Landerkin.*

Sir *John A. Macdonald* présente la réponse à une adresse demandant copie de toute la correspondance, non encore produite, concernant l'acte d'extradition du Canada et la suspension de l'acte impérial dans les limites du Canada ; et de toute proclamation ou ordres en conseil impériaux ou canadiens à ce sujet.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Curran*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de venir au secours de la veuve de *Mehary*, ingénieur-mécanicien et de celle de *Cooney*, chauffeur, dans le bureau des Douanes à Montréal, qui ont été tués accidentellement par suite de l'explosion de la chaudière placée dans cette bâtisse ?

M. *Robertson* (Shelburne)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prolonger cette année la ligne télégraphique de Barrington au phare de l'Ile du Cap Sable, et des arrangements ont-ils été faits pour la fabrication du cable nécessaire ?

M. *Robertson* (Shelburne)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de procéder, cette année, à la construction d'un sifflet de brume à l'entrée du havre de Shelburne, N.-E., pour lequel des deniers ont été votés lors de la session dernière; et, dans ce cas, sera-t-il semblable à ceux érigés à Sambro et Yarmouth ?

M. *McIntyre*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous rapports, papiers et documents relatifs à l'étude faite en mai et juin derniers d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre la station de Harmony, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et Elmira East Point, I.P.-E. ; aussi, un relevé du coût de la dite étude.

M. *Vanasse*—Lundi prochain —ADRESSE demandant la production de l'appendice du rapport du comité spécial formé à la dernière session pour s'enquérir des effets de la politique nationale sur les industries agricoles dans la Puissance du Canada.

M. *Massue*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de passer une loi pour prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles.

M. *Coursol*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il définitivement pris en considération la pétition des citoyens de Montréal demandant la relaxation de *Julie Boisvert*, détenue actuellement dans le pénitencier, et en est-il venu à une décision à ce sujet ?

M. *Bergeron*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les personnes employées dans aucuns des départements pendant les années fiscales 1873-74, 1874-75, 1877-78 et 1878-79, dont le salaire a été débité au compte des diverses entreprises publiques dans lesquelles elles ont été employées, et donnant (1) leur nom ; (2) la date de leur entrée en fonction ; (3) le chiffre de leurs appointements ; (4) la nature de leurs fonctions ; (5) les travaux au compte desquels le salaire est débité et le montant débité au compte de chacun des travaux.

M. *Kilvert*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'avoir prochainement des examens, sous l'autorité de l'Acte du Service Civil, dans la province d'Ontario ; et, dans ce cas, quand ?

M. *Platt*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, requêtes, rapports d'explorations, rapports et recommandations d'inspecteurs et autres, touchant l'établissement et le site de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario et autres nappes d'eau de l'intérieur, le genre d'appareils à être employés et le mode d'administration de ces stations ; aussi, tous autres rapports sur la construction et le fonctionnement des stations de sauvetage des pays étrangers, que le gouvernement peut avoir en sa possession.

OTTAWA, JEUDI, 1ER MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

112

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 17.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 2 MARS, 1883.

PRIERE.

Vingt-et-une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *John Thomas Manners* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie de ponts et de manufactures du St-Laurent.

Du rév. *Robert McKenzie* et autres, de Dalhousie, Sherbrooke-Nord et Levant ; demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De la Cie de placement de London et Ontario (limitée) ; demandant la passation d'un acte pour enlever les doutes quant à la signification et à l'effet de certaines clauses de sa charte.

M. *Abbott*, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, rapportant, avec amendement, le bill (No 16) à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du Canada.

Sir *John A. Macdonald* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :

LORNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du conseil approuvée, nommant le très honorable Sir *John A. Macdonald*, ministre de l'Intérieur, l'honorable Sir *Leonard Tilley*, ministre des Finances, l'honorable Sir *Charles Tupper*, ministre des Chemins de fer et Canaux, et l'honorable Sir *Hector Langevin*, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 27, intitulé : " Acte relatif à l'Economie Intérieure de la Chambre des Communes et pour d'autres fins."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 1er mars, 1883.

M. *White* (Cardwell), du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des " Débats " de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

L'attention de votre comité ayant été attirée sur le fait que l'entrepreneur de la

traduction des " Débats " et quelques-uns de ses aides sont des employés de la Chambre recevant un salaire comme tels, il recommande qu'il ne soit permis à aucun entrepreneur des " Débats," ou d'aucune partie d'iceux, ou à aucun de ses employés, de continuer à faire partie, ou de faire partie du personnel de la Chambre.

M. *White* (Cardwell), du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions, présente le premier rapport de ce comité, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

M. *White* (Cardwell) présente un bill (No 44) à l'effet de constituer la " Grange Trust " (limitée) en corporation,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, M. *Cook* est ajouté au comité des Banques et du Commerce,—M. *McMillan* (Vaudreuil) à celui des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes,—et le nom de M. *Brecken* a été substitué à celui de M. *Jenkins* sur tous les comités dont M. *Jenkins* faisait partie.

Sir *Leonard Tilley* met devant la Chambre,—le rapport de *A. H. Blakely*, commissaire, chargé de s'enquérir et de faire rapport sur le fonctionnement des lois qui règlent le travail dans l'Etat du Massachusetts.

Il met aussi devant la Chambre,—un rapport sur les manufactures en Angleterre et sur le continent, en Europe.

Sur motion de M. *Hackett*, le nom de M. *Brecken* est substitué à celui de M. *Jenkins* sur le comité chargé de s'enquérir d'une communication à vapeur, hiver comme été, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.

Sir *John A. Macdonald* présente un bill (No 45) à l'effet d'amender de nouveau et de refondre les divers actes concernant les terres publiques du Canada y mentionnés,—lequel est lu la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'acte des Banques, 34 *Vic.*, chap. 5.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender d'avantage l'Acte des Banques (34 Vic., chap. 5), en prescrivant une transmission plus régulière et plus expéditive au gouvernement de la liste certifiée des actionnaires, et en imposant une pénalité pour contravention à cette disposition; et en imposant des pénalités,—Aux banques qui permettront que le montant de leurs billets en circulation dépasse celui limité par le dit acte, ou qui tiendront une réserve en billets de la Puissance de moindre quantité qu'il n'est prescrit par la loi; aux banques qui négligeront de dresser leurs relevés mensuels dans le délai prescrit par la loi ou qui enfreindront aucune prescription des clauses 40 ou 43, ou des clauses 46 ou 51 de l'acte des banques;—et en modifiant la formule des relevés mensuels et les prescriptions relatives aux particuliers se donnant illégalement le titre de banques, ou prenant une désignation portant à croire qu'ils agissent comme banque légalement constituée.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois et agréée.

Sir *Leonard Tilley* présente alors un bill (No 46) à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque, " et les différents actes qui le modifient,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour refondre et modifier les divers actes concernant les douanes.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de refondre les différents actes concernant les douanes et de les modifier de manière à en faire concorder les diverses dispositions et à faire disparaître tout doute quant au sens de certaines autres dispositions, et pour autres fins nécessaires à la meilleure application des principes incorporés dans les dits actes, et entr'autres choses :—

1. A l'effet de donner des facilités et des recours additionnels pour la perception des droits de douane, des amendes et des confiscations, et pour la prévention de la contrebande et autres fraudes contre le revenu, et pour la punition des infractions aux dites lois de douanes.

2. De pourvoir à une réfaction de droits sur des marchandises avariées payant des droits spécifiques.

3. De spécifier les conditions auxquelles peuvent être annullés les cautionnements donnés pour l'exportation régulière de marchandises.

4. D'établir des dispositions pour la livraison, comme approvisionnements maritimes, de marchandises entreposées, aux bâtiments destinés et employés aux pêcheries de haute mer.

5. De pourvoir à la punition des personnes qui, illégalement, obtiennent accès aux marchandises entreposées dans des wagons de chemins de fer, ou les en enlèvent.

6. D'établir de meilleures dispositions pour en venir à une décision relativement aux saisies ou arrêts de marchandises, et relativement aux amendes et confiscations et aux conditions pour la libération de telles marchandises ou la rémission de telles amendes et confiscations.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et agréée.

M. *Bowell* présente alors un bill (No 34) à l'effet d'amender et refondre les actes concernant les douanes,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

Le bill (No 21) à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public, est lu pour la troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 5) pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics, est rescindé, et le dit bill est déféré à un comité spécial composé de MM. *Amyot*, *Cameron* (Huron), *Casgrain*, *Costigan*, *Girouard* (J.-Cartier), *Kilvert*, *Rykert*, *Tupper* (Pictou) et *Weldon*.

Le bill (No 11) pour amender la loi relative aux causes instruites devant la Cour Criminelle des juges de comté, est lu pour la seconde fois et déféré à un comité général devant siéger lundi prochain.

Le bill (No 15) à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposé par M. *Kranz*, à l'effet qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance entre aucun membre de cette Chambre ou autres personnes et le gouvernement, au sujet de la naturalisation des allemands, de l'émigration allemande, de la nomination d'agents d'émigration en Allemagne, et des moyens à prendre pour donner aux personnes qui se proposent d'émigrer des renseignements précis sur le Canada. Aussi, copie du rapport des délégués allemands qui ont visité les Territoires du Nord-Ouest en 1881, et de la correspondance échangée avec eux.

Et la dite motion étant mise aux voix,—elle est adoptée, et un ordre de la Chambre est émis en conséquence.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Weldon* :—Ordre de la Chambre pour copie de l'annonce relative à la construction du brise-lames à Port Lorne, N.-E., et des diverses soumissions reçues ; le nom de l'adjudicataire des travaux et le montant du contrat.

Aussi :—Adresse demandant un état du nombre de causes entendues dans chacune des cours de comté des comtés de King et Albert depuis le 1er juin, 1882, ainsi que du montant des verdicts et des sentences portés dans ces causes.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état de toutes les soumissions présentées pour la construction des hangars à marchandises et des entrepôts au dépôt de l'Intercolonial à St-Jean N.-B. ; pour les fondations, travaux en brique et en maçonnerie et autres travaux y relatifs ; les noms des divers entrepreneurs et le montant de chaque contrat ; le nombre et les noms des surintendants et surveillants des travaux et les montants payés pour leurs services.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état des diverses sommes payées à titre de dédommagement pour expropriation de terrains sur les rues Mill et Pond, à St-Jean, N.-B., pour le chemin de fer Intercolonial ; les noms des arbitres nommés pour évaluer les terrains et les appointements qu'ils ont reçus ; les diverses sentences arbitrales qu'ils ont rendus ; la preuve sur laquelle telles sentences ont été bâsées et les particuliers auxquels a été payé le montant fixé par ces sentences arbitrales.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de l'annonce demandant des soumissions pour la construction d'un steamer pour remplacer le " Glendon " ; les diverses soumissions reçues ; le nom de la personne qui a obtenu le contrat et le montant mentionné dans le dit contrat.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour un état des soumissions reçues pour la réfection du phare de Quaco, N.-B. ; le nom de l'adjudicataire des travaux et le montant mentionné dans le contrat.

M. *Fisher* propose qu'un ordre de la Chambre soit pour un état tiré du recensement de 1881, indiquant le nombre d'hommes au-dessus de 21 ans dans chaque district électoral, tel que constitué à l'époque de l'élection générale de juin dernier, qui a élu un membre pour cette Chambre.

Et un débat s'ensuivant, la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Cameron* (Huron) :—Adresse demandant copie de toute correspondance échangée entre le juge ou quelques-uns des juges de la cour maritime de la province d'Ontario et le gouvernement concernant les règles, la pratique et la procédure de la dite cour et leur simplification ; et les honoraires et frais actuellement imposables pour la dite cour. Aussi, copie de toutes règles modifiées ou de projets de modification, depuis le 1er janvier 1882 ;—et

Par M. *Blondeau* :—Adresse demandant copie de toute correspondance, ordres en conseil et tout autre document concernant une allocation pour le service d'hiver fait sur le St-Laurent entre la Malbaie et la Rivière Ouelle par le vapeur " Folger," et aussi un état des sommes payées ou à être payées par le gouvernement fédéral à cette fin.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Wells*—Mardi prochain—BILL intitulé : " Acte à l'effet de faciliter la naturalisation des étrangers."

M. *Weldon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des accidents arrivés aux convois sur le chemin de fer Intercolonial par suite de rails brisés ou autrement, depuis le 1er mars, 1882 jusqu'au 1er juillet, 1882, et aussi depuis le 1er juillet, 1882 jusqu'au 1er mars, 1883, avec les causes respectives et les dates et le chiffre des dommages (s'il en est) causés dans chaque cas à la propriété et le montant de l'indemnité payée aux personnes possédant les propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages subis (s'il en est) qui ne sont pas encore réglés

M. *Weldon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des instructions adressées aux inspecteurs et autres officiers des pêcheries relativement à la mise en force de l'ordre en conseil du 11 juin, 1879, prohibant la pêche du saumon en Canada, sauf pour les personnes tenant des baux ou licences du département de la Marine et des Pêcheries ; le nombre de saisies et de plaintes portées devant des juges de paix contre des personnes faisant la pêche sans avoir un bail ou une licence, et le nombre de condamnations ; aussi, un état des poursuites intentées contre des officiers des pêcheries pour empiètement et assaut en cherchant à faire observer les prescriptions du dit ordre en conseil, et le montant des dommages (s'il en est) obtenus dans chaque cas.

M. *Davies*—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'attention du ministre des Chemins de fer et Canaux a-t-elle été attirée sur l'état dangereux de la traverse du chemin de fer sur le chemin de St-Pierre, I.P.E., et sur le grave accident qui y est arrivé l'hiver dernier ; et s'il se propose d'y faire ériger un pont ou de prendre d'autres moyens propres à protéger le public voyageur à cet endroit ?

M. *McDonald* (Cap-Breton)—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et les départements des Chemins de fer et des Travaux Publics, au sujet du transfert de l'embranchement de chemin de fer entre Truro et Pictou, et de la correspondance échangée avec la Cie de chemin de fer et de charbon de Halifax et du Cap-Breton, concernant les affaires du chemin de fer de prolongement vers l'est dans la Nouuelle-Ecosse.

M. *Robertson* (Shelburne)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le montant payé à même le crédit de $150,000 voté lors de la dernière session du parlement " pour aider au développement des pêcheries maritimes " ; les sommes payées à chaque personne ou navire, et leurs noms ; le nom ou les noms des personnes nommées pour distribuer les primes, et leurs honoraires. Aussi, copie de toutes instructions adressées à telles personnes au sujet de la distribution des primes et de toute correspondance y relative.

No. 17.

OTTAWA, VENDREDI, 2 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 18.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 5 MARS, 1883.

PRIERE.

M. l'Orateur soumet à la Chambre, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, chap. 5, clause 12,—des listes des actionnaires de la Banque de St-Jean, en date du 10 février, 1883;—de la Banque d'Echange de Yarmouth, à la date du 20 février, 1883;—de la Banque Impériale du Canada, à la date du 15 février, 1883;—et de la Banque Ontario, à la date du 31 janvier, 1883.

Dix-huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De *John Chisholm* et autres, de la rivière aux Oies et de Garden Eden; du rév. *Duncan B. Blain* et autres, de la rivière de Barney, comté de Pictou, N.-E.; de *George Fleming* et autres, de la rivière de Gray, comté de Halifax, N.-E.; du rév. *H. Dierlam* et autres, de Trurich, comté de Huron; du rév. *John McNabb* et autres, de Lucknow; de *James Wilkie* et autres, de Ashfield et Huron; de *James Moore* et autres, du canton de Huron; de *A. Ronald* et autres, de Minising, comté de Simcoe; de *A. A. Scott* et autres, de Carleton Place et des environs; de *Robert Kavanagh* et autres, de Frankton et des environs; de *D. McDonald* et autres, de Carleton Place; et de *Dugald Ferguson* et autres, de Beckwith; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Du conseil d'administration de la caisse des veuves et des orphelins de ministres presbytériens et du conseil d'administration de la caisse des veuves et des orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'Eglise d'Ecosse; demandant la passation d'un acte à l'effet de réunir les dites caisses.

Des membres et des officiers de l'association orangiste de l'Amérique Anglaise; demandant une charte sous le nom d'association orangiste loyale de l'Amérique Anglaise.

Du conseil municipal du comté de Hastings; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, devienne loi.

De la Cie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée jusqu'au Sault Ste-Marie, et pour autres amendements à sa charte.

De *John J. McDonald* et autres; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix.

De *John J. McDonold* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie de télégraphe de l'Atlantique, du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix.

De *D. Blain* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer d'Edmonton et de la Rivière-à-la-Paix.

Du conseil municipal du comté de Wentworth ; demandant la passation d'un acte pourvoyant au règlement des difficultés s'élevant entre des compagnies de chemins de fer et le public, relativement aux taux et péages.

Du Bureau et de la Faculté de l'Ecole des sciences appliquées ; demandant l'abolition des droits sur les livres importés en Canada.

De *Thomas Reynolds*, de Londres, Angleterre ; demandant une charte sous le nom de Cie de steamers à passagers Royale Canadienne.

De *J. Richardson* et autres, du comté et de la province d'Ontario, directeurs provisoires de la Banque du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite banque en celui de Banque Britannique Canadienne et pour autres amendements à sa charte.

De *Siméon Aucon* et autres ; de *Henry Davis*, maire, et autres, du Bassin de Gaspé ; de *Françis Gassoire*, maire, et autres, de la baie de Gaspé nord et de Sydenham ; et de *J. de St. Aubin*, N.P., et autres, de Matane, comté de Rimouski ; demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière que la pêche au saumon à la mouche et celle au filet soient fermées à la même époque.

De la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, pour prolonger le délai fixé pour le commencement et la fin des travaux sur la dite ligne, et pour autres amendements à sa charte.

Du rév. *A. B. Lassyseraie* et autres, des paroisses de St-Thomas de Pierreville et St-François-du-Lac, comté de Yamaska ; demandant qu'il soit permis aux pêcheurs des dites paroisses de prendre et employer comme appât, le menu poisson appelé menuise.

De *J. W. Dawson*, C.M.G., et de l'hon. *Pierre J. O. Chauveau* et autres, membres de la Société Royale du Canada ; demandant que les ouvrages de science et les publications périodiques en langue étrangère, et les opérations des sociétés scientifiques, soit admis en franchise.

De la Cie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital social, à acheter ou louer d'autres lignes ferrées, et pour autres fins.

De la branche auxiliaire du Nouveau-Brunswick de la société bibliqua britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

De *J. R. Barber*, surintendant général de la Cie du chemin de fer et des mines de Cobourg, Peterborough et Marmora ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

Du bureau de direction de la bibliothèque publique de Toronto ; demandant l'entrée en franchise des ouvrages scientifiques et de consultation, importés pour l'usage des bibliothèques publiques.

Des professeurs et conférenciers du collège du Haut-Canada ; des professeurs et conférenciers du collège Baptiste ; des instituteurs de l'Ecole de la rue Park ; des instituteurs de l'Ecole de la rue Elizabeth ; des instituteurs de l'Ecole de la rue Bathurst ; des instituteurs de l'Ecole de la rue Dufferin ; des instituteurs de l'Ecole de la rue John ; des instituteurs de l'Ecole de la rue Palace ; et des instituteurs de l'Ecole Ryerson, tous de Toronto ; demandant séparément l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des collèges et des bibliothèques publiques.

De la Cie du chemin de fer Grand Oriental ; demandant certains amendements à sa charte.

M. *McLelan* soumet à la Chambre,—copie des ordres en conseil, instructions et formules de demandes d'octrois, conformément aux prescriptions de l'acte 45 *Vic.*, chap. 18.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—

De MM. *Wilson*, *Smyth* et *Muirhead*, procureurs de *Peter Wood*, de la cité de Bantford, et autres; demandant une charte sous le nom de Banque Canadienne du comté de Brant;—de la compagnie d'assurance "La Citoyenne" du Canada; demandant la passation d'un "Acte l'autorisant à réduire son capital versé et pour d'autres fins;—de *W. B. Chisholm* et autres; demandant la passation d'un acte pour faire revivre et modifier les actes 39 *Vic.*, chap. 51 et 40 *Vic.*, chap. 75, concernant la Cie d'assurance l'Union du Canada, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de Cie d'assurance la Couronne du Canada;—de la Cie du chemin de fer de transport maritime du Chignectou (limitée); demandant la passation d'un acte qui l'autorise à augmenter son capital social et pour autres fins;—de *Allan Macdonald* et autres, des Territoires du Nord-Ouest; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer de la Montagne de Bois, de la Qu'Appelle et du Prince-Albert;—et de la Cie de placement de London et Ontorio (limitée); demandant la passation d'un acte pour enlever les doutes quant à la signification et à l'effet de certaines clauses de sa charte.

Au sujet de la pétition de *George Henry Nichols*, de la cité de New-York, et autres, du Canada, demandant une charte sous le nom de Cie de phosphate et de mines, du Canada, votre comité trouve que l'avis ordinaire a été donné pendant la période voulue, mais qu'il ne mentionne en aucune manière la dernière partie de la conclusion de la pétition qui demande l'exemption de l'opération des clauses sept, huit, neuf et dix-huit de l'*Acte du Canada relatif aux clauses des compagnies par actions.*

M. *White* (Cardwell), du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882. (No 13*a*).

Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement. (No 15). (*Documents de la session seulement*).

Rapport de *A. H. Blakely*, commissaire, chargé de s'enquérir et de faire rapport sur le fonctionnement des lois qui règlent le travail dans l'Etat du Massachusetts. (No 16). (Sénat).

Etat donnant les noms, grade, traitement et pension de chaque personne mise à la retraite et le motif de la mise à la retraite. (No 21).

Etat des paiements pour dépenses imprévues, du 1er juillet, 1882, jusqu'à date. (No 22).

Etat des mandats spéciaux émis par le gouverneur général depuis la dernière session du parlement, pour l'exercice 1882 83. (No 25).

Réponse à adresse,—Correspondance concernant l'acte d'extradition du Canada et la suspension de l'acte impérial dans les limites du Canada, etc. (No 32).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

Rapport de l'honorable *James Cockburn*, le commissaire chargé de colliger, examiner et classifier les statuts passées par le Parlement de la Puissance du Canada, depuis la confédération. (No 17). (Sénat).

Relevé des dépenses de la police fédérale pendant l'année 1882. (No 18).

Réponse à adresse,—Lettres et documents échangés entre ce gouvernement et les gouvernements d'Ontario et de Québec, depuis le 1er janvier 1882 jusqu'à date, au sujet du fonds d'amélioration des terres et de tous les comptes non réglés avec les dites provinces. Aussi un état faisant connaître les balances, s'il en est, actuellement dues aux dites provinces. (No 20).

Rapport sur les travaux faits et les sommes dépensées pour le recensement pendant l'année civile 1882. (No 24).

Etat détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada. (No 25).

Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 45 *Victoria*, 1882, (No 28).

Etat détaillé des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1882 au 1er février 1883. (No 30).

Réponse à ordre,—Etat du nombre de vétérans de 1812, survivants; du nombre de vétérans décédés depuis 1875, et du nombre de veuves des vétérans décédés qui ont fait application pour secours. (No 31).

Votre comité recommande aussi que *W. H. Whillock* soit nommé messager sessionel dans le service des impressions du Parlement, *vice William Cairns*, démissionnaire.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 21 écoulé, pour une liste des officiers-rapporteurs nommés pour l'élection générale de 1882, autres que les régistrateurs ou shérifs, et la profession et le domicile de tels officiers, et une liste des shérifs et régistrateurs des districts dans lesquels tels autres officiers-rapporteurs ont été nommés.

Sir *Leonard Tilley* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 21 écoulé, pour copie des rapports faits par la Banque de Saint-Jean, au gouvernement, tant annuels que mensuels, depuis 1875. Aussi, copie des certificats accordés par la trésorerie à la dite banque, lors de l'ouverture de ses opérations.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour un état de la quantité de tonnes de charbon exporté de chaque port de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, et pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882, et les pays où il a été exporté; aussi, indiquant séparément les quantités expédiées par voie ferrée et par eau dans les ports de Québec et d'Ontario, et les noms de ces ports.

M. *Costigan* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 écoulé, pour un état indiquant,—

1. le nombre de fabriques de tabac licenciées à la date du 1er février, 1883, dans lesquelles le tabac canadien est employé exclusivement;

2. la quantité de tabac canadien employé dans les manufactures de tabac depuis la passation de l'Acte du Revenu de l'Intérieur de 1880, jusqu'au 1er février, 1883;

3. la quantité respective de cigares et de cavendish, manufacturés depuis le 1er mai, 1880, jusqu'au 1er février, 1883, dans les manufactures qui emploient uniquement le tabac canadien.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le premier et le second rapport du comité mixte des impressions du parlement, sont adoptés.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir:—

Par M. *Beaty*:—Bill (No 47) à l'effet de faire revivre et d'amender certains actes concernant la "Cie d'assurance, dite l'Union, du Canada," et de changer le nom de la Cie en celui de "Cie d'assurance, dite la Couronne, du Canada."

Aussi:—Bill (No 48) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle et Prince Albert.

Par M. *Cameron* (Victoria) :—Bill (No 49) pour incorporer la Cie des Phosphates et Mines du Canada.

Aussi :—Bill (No 50) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit Valley.

Et aussi :—Bill (No 51) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée),—et

Par M. *Paterson* (Brant) :—Bill (No 52) pour incorporer la Banque du Canada du comté de Brant.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le nom de M. *Brecken* est substitué à celui de M. *Jenkins* sur le comité nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés ; et il est ordonné qu'un message soit adressé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, M. *White* (Renfrew) est ajouté au comité des Banques et du Commerce,—et MM. *Dickinson* et *McIntyre* à celui des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. *Carling* soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur général,—le rapport du ministre des postes pour l'année expirée le 30 juin, 1882.

Le bill (No 16) à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du Canada, est délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois et déférés aux comités suivants, savoir :—

Comité des Banques et du Commerce :—

Bill (No 29) à l'effet d'incoporer la Banque de London en Canada.

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 36) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende.

Comité des Bills Privés :—

Bill (No 42) à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Cie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Kirk :*—Ordre de la Chambre pour copie de tous papiers, rapports d'ingénieurs, pétitions et correspondance concernant la construction d'un brise-lames à New-Harbor, comté de Guysborough, N.-E.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de tous papiers, rapports d'ingénieurs, pétitions et correspondance touchant la construction d'un brise lames à Indian Harbor, comté de Guysborough, N.-E.

Par M. *Blake :*—Adresse demandant

1. Copie du mémorandum officiel de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, daté du 12 décembre 1882, expliquant sa position et ses perspectives.
2. Copie de l'annonce publiée subséquemment par la compagnie, demandant des souscriptions pour son capital social augmenté.
3. Copie de tous mémoires émis à ce sujet.

4. Etat indiquant le montant du stock de la compagnie souscrit antérieurement à l'autorisation de porter son capital social de 25 à 100 millions de piastres, et le montant versé sur le stock ainsi souscrit avec la date de chaque paiement en espèce, et aussi les montants de stock (s'il y en a) donnés pour l'acquisition de propriétés ou autrement, spécifiant, dans ces cas, le prix de celles-ci et le montant de stock donné et la date.

5. Etat des sommes payées à même le capital pour intérêt sur le dit capital social, et le taux de ces paiements.

6. Exposé des faits concernant l'acquisition par la compagnie des chemins de fer Canada Central et Montréal, Ottawa et Occidental, avec dates.

7. Exposé des faits relatifs à l'acquisition par la compagnie de tout intérêt dans le chemin de fer de Credit Valley et dans celui d'Ontario et Québec.

8. Enumération des divers objets sur lesquels il doit être fait rapport en vertu de l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements, séparément, quant à—

(1) la ligne de chemin de fer comprise dans le contrat avec la Cie de chemin de fer du Pacifique canadien, et

(2) les embranchements et prolongements construits par la compagnie.

9. Etat des sommes totales dépensées par la compagnie jusqu'au 1er février, 1883, en vertu de son contrat,—

(1) pour travaux de construction exécutés sur la ligne que la compagnie doit bâtir, tel que spécifiée dans son contrat ;

(2) pour matériel roulant pour la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, tel que spécifié au dit contrat ;

(3) pour travaux de construction sur les prolongements et les embranchements non compris dans le chemin de fer spécifié par le contrat ;

(4) pour matériel roulant pour tous les prolongements et embranchements non compris dans le chemin de fer spécifié par le contrat ;

et état des recettes de la compagnie jusqu'à la même date, à compte—

(1) du subside en argent ;

(2) des obligations hypothécaires ;

(3) des boni ;

(4) des ventes de terre ou transactions non-comprises dans les opérations se rapportant aux obligations hypothécaires ;

(5) du nombre d'âcres de terre auxquels elle a droit actuellement sur son subside en terre ;

(6) du montant des boni convenus mais non payés.

M. *Paint* propose qu'il soit nommé un comité spécial pour considérer les meilleurs moyens à prendre pour promouvoir le commerce interprovincial, accroître les recettes et augmenter le trafic de l'Intercolonial en transportant les produits de l'Ontario vers l'est, dans la province de Québec, les provinces maritimes et Terreneuve, et en prenant du fret de retour ; le dit comité devant se composer de MM. *Mitchell*, *White* (Cardwell), *Burpee* (St-Jean), *Laurier*, *McCallum*, *Desjardins*, *Gunn*, *Richey* et de l'auteur de la motion.

Objection étant faite à la dernière partie de la motion pour le motif qu'avis n'a pas été donné des noms des membres devant former le comité ;

M. l'Orateur décide : " Que l'objection est bien fondée et que l'honorable député ne peut ajouter cette partie de la motion sans avoir le consentement unanime de la Chambre. "

Et la question étant mise,—la dite motion, sans les noms des membres du comité proposé, est alors adoptée.

Par M. *McIntyre* :—Ordre de la Chambre pour copie de tous rapports, papiers et documents relatifs à l'étude faite en mai et juin derniers d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre la station de Harmony, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et Elmira East Point, I.P.-E. ; aussi, un relevé du coût de la dite étude.

M. *Vanasse* propose que l'appendice du rapport du comité spécial formé à la dernière session pour s'enquérir des effets de la politique nationale sur les industries agricoles dans la Puissance du Canada, soit imprimé.

Et la dite motion est déférée, conformément à l'article 94 du règlement, au comité mixte des impressions du Parlement.

Par M. *Bergeron* :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les personnes employées dans aucuns des départements pendant les années fiscales 1873-74, 1874-75, 1877-78 et 1878-79, dont le salaire a été débité au compte des diverses entreprises publiques dans lesquelles elles ont été employées, et donnant (1) leur nom ; (2) la date de leur entrée en fonction ; (3) le chiffre de leurs appointements ; (4) la nature de leurs fonctions ; (5) les travaux au compte desquels le salaire est débité et le montant débité au compte de chacun des travaux.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Gagné*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous les rapports, plans, correspondances et autres documents concernant la construction d'un quai ou d'une jetée à Ste-Anne, sur la rivière Saguenay, dans le comté de Chicoutimi.

M. *White* (Cardwell)—Mercredi prochain—Que le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des " Débats " de cette chambre pendant la présente session, soit maintenant adopté.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance et des mémoires concernant les réclamations des habitants de Prince Albert et des districts environnants, dans les territoires du Nord-Ouest, au sujet des terres qu'ils occupent et d'autres questions se rapportant à leur position.

M. *Sutherland* (Selkirk)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'ériger la ville de Brandon, Manitoba, en port douanier ; et dans ce cas, quand ?

M. *Sutherland* (Selkirk)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'ériger un nouveau bureau de poste dans la ville de Brandon, Manitoba, suivant la demande qui en a été faite ? Et, dans ce cas, à quelle époque ?

M. *Forbes*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de placer, pendant la prochaine saison, une bouée automatique, ou un sifflet de brume à l'entrée du havre de Liverpool ?

M. *Forbes*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de compléter, pendant la prochaine saison, les travaux commencés à Pudding Pan, comté de Queen, N. E. ?

M. *Wilson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de l'annonce demandant des soumissions pour l'enlèvement et la reconstruction de la salle d'exercices dans la cité de St. Thomas, Ont. ; aussi, copie des soumissions reçues, spécifiant celle qui a été acceptée, et un relevé du coût total des travaux exécutés.

M. *Casey*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée avec les municipalités et des pétitions présentées par elles, touchant la nomination de huissiers fédéraux pour escorter les prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers.

M. *Casey*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du contrat pour la construction de la salle d'exercices à Jona, Ontario, du rapport d'inspection de cette salle, et de la correspondance ou des rapports concernant les paiements faits à l'entrepreneur ; aussi, un relevé des sommes qui lui ont été payées à compte de cette entreprise.

M. *Wilson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître ce qu'a coûté, par tête, le transport des prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers, pendant les exercices 1880-81 et 1881-82.

M. *Ross* (Middlesex)—Mercredi prochain—ADRESSE demandant un état faisant connaître les réclamations réglées depuis le dernier rapport par les commissaires chargés de disposer des réclamations en contestation se rapportant au chemin de fer Intercolonial, et toute autre information faisant connaître les progrès faits dans le sens d'un règlement final avec tous les entrepreneurs dont les réclamations ont été mises en arbitrage.

M. *McCarthy*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte concernant la déclaration de titres à des biens fonciers et pour faciliter leur transport dans les territoires du Canada."

M. *Bourbeau*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la quantité de tabac canadien manufacturé en cigares et autrement, depuis que les droits ont été réduits pendant la dernière session.

M. *Grandbois*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des rapports faits jusqu'à ce jour, touchant les mouvements de la glace au quai de la Rivière-du-Loup et à celui de la Rivière-Ouelle.

M. *Grandbois*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance au sujet de l'érection de sémaphores sur le quai de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Témiscouata, et sur le " Brandy-Pot."

M. *Bourbeau*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la quantité de tabac canadien saisie pour contravention aux lois du Revenu, depuis le premier février dernier. Et en quel endroit ces saisies ont été opérées.

M. *McMillan* (Vaudreuil)—Lundi prochain—BILL relatif aux anciens fonctionnaires publics ou officiers destitués et démis pour cause, et pourvoyant à ce qu'aucun ancien fonctionnaire public, employé du service civil, officier dans la milice volontaire du Canada, destitué, congédié ou forcé de résigner pour défalcation, détournement ou irrégularités en rapport avec la disposition de deniers publics, soit inapte à remplir aucune fonction salariée ou autre en rapport avec le gouvernement ou avec la Chambre.

M. *McMillan* (Vaudreuil)—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance et de tous documents se rattachant aux destitutions ou démissions d'*Alphonse Audet*, ex-employé du Revenu de l'Intérieur à Montréal et ex-lieutenant-colonel dans la milice volontaire du Canada, avec les raisons de telles destitutions ou démissions ; aussi, un état des sommes d'argent reçues par le dit *Alphonse Audet* dans l'exercice de ses fonctions comme lieutenant-colonel et la manière dont il en a rendu compte ; aussi un état des sommes d'argent payées par le gouvernement ou par la Chambre des Communes au dit *Alphonse Audet*, depuis ces dites démissions ou destitutions, en exécution des contrats de traduction ou autres ou à titre de salaire comme employé de la Chambre ou du gouvernement.

M. *Paint*—Mercredi prochain—Proposera que MM. *Mitchell*, *White* (Cardwell, *Burpee* (St. Jean), *Laurier*, *McCallum*, *Desjardins*, *Gunn*, *Ritchey* et l'auteur de la proposition composent le comité dont la Chambre a autorisé, le 5 courant, la nomination au sujet du trafic interprovincial.

M. *Cameron* (Huron)—Merdredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance et rapports concernant le " Charybdis," qui n'ont pas encore été produits ; un état détaillé de toutes dépenses relatives à ce navire ; copie de toute correspondance au sujet de la vente de ce navire par le gouvernement, ou du transfert ou de la remise qui en a été faite au gouvernement impérial ou à toute personne représentant tel gouvernement. Aussi, un exposé détaillé de l'usage de tel navire depuis qu'il a été accepté par le gouvernement canadien, et à quoi il sert maintenant ou en quel endroit il est stationné.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été, ce jour, affiché comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, lundi, le 12 mars prochain, ou après :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 36) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke et l'acte qui l'amende.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 29) à l'effet d'incorporer la Banque de London, en Canada.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 42) à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Cie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins.

No. 18.

OTTAWA, LUNDI, 5 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉS MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 19.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 6 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Quinze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir *Charles Tupper* soumet à la Chambre,—copie des contrats passés pour le chemin de fer du Pacifique canadien, conformément aux prescriptions de l'Acte 37 *Vic.*, chap. 14, clause 19, comme suit:—

Articles de conventions intervenus entre *John McDonald* et Sa Majesté la Reine, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux de la Puissance du Canada, pour la construction de six gares mixtes, à voyageurs et à marchandises sur la 42ème section du chemin de fer du Pacifique canadien. (Contrat No 97).

Aussi,—Entre *Colin Nicol Black* et le ministre des Chemins de fer et Canaux, pour la fourniture de 30,000 traverses en épinette route 8'.0 x 7.6, à 25 centins, la pièce, pour le chemin de fer du Pacifique canadien. (Contrat No 98).

Aussi,—Entre *Gurst* et Cie, et Sa Majesté la Reine, etc., etc., pour la fourniture de rails et éclisses d'acier pour le chemin de fer du Pacifique canadien. (Contrat No 96).

Aussi,—Entre *Horton* et fils, et Sa Majesté la Reine, etc., etc., pour la fourniture de 72 tonnes de boulons et écrous en fer, pour le chemin de fer du Pacifique canadien. (Contrat No 94).

Et aussi,—Entre *Bayliss, Jones* et *Bayliss*, et Sa Majesté la Reine, etc., etc., pour la fourniture de boulons, écrous et carvelles, pour le chemin de fer du Pacifique canadien. (Contrat No 95).

Sur motion de M. *White* (Renfrew), le comité permanent d'Immigration et de Colonisation est autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages des personnes que le comité jugera à propos d'interroger.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), les états inscrits aux pages 28 et 29 du rapport du secrétaire d'Etat, concernant les travaux d'impression exécutés par des personnes autres que les entrepreneurs, sont déférés au comité des Comptes Publics.

M. *Hay* présente un bill (No 5 :) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario (à resp. limitée),—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain.

Le bill (No 7) à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne, est délibéré en comité général, modifié, rapporté et remis, pour la prise en considération, à jeudi prochain ;—*à être ré-imprimé, tel que modifié.*

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 11) pour amender la loi relative aux causes instruites devant la Cour Criminelle des juges de comté, est rescindé, et le dit bill est déféré à un comité spécial composé de MM. *Robertson* (Hamilton), *Brecken*, *McCarthy*, *Rykert*, *Fleming*, *Amyot*, *Hall*, *Baker* (Missisquoi), *Ives*, *Ouimet*, *Coursol* et *Wood* (Brockville), avec pouvoir de s'enquérir du système actuellement suivi pour le procès expéditif sommaire dans certains cas des personnes accusées de félonies et de délits.

M. *Beaty* propose que le bill (No 8) pourvoyant à la décharge des personnes qui ont fait faillite par le passé, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'en suivant,—il est ajourné, sur motion de M. *White* (Cardwell).

Le bill (No 13) pourvoyant à la punition de l'adultère, de la séduction et autres offenses semblables, est lu pour la seconde fois et déféré à un comité spécial composé de MM. *Charlton*, *Girouard* (J.-Cartier), *Ives*, *Wood* (Brockville), *Patterson* (Essex), *Scriver*, *Cameron* (Huron), *Beaty* et *Colby*.

Le bill (No 14) concernant les entrepreneurs de transport par terre, est lu pour la seconde fois, et déféré à un comité général devant siéger lundi prochain.

Le bill (No 17) pour amender d'avantage l'Acte 37 Vic., chap. 50, concernant les sociétés permanentes de construction dans la province d'Ontario, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Banques et du Commerce.

Le bill (No 30) à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection, les trous, ouvertures, etc., faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité spécial sur le bill (No 6) portant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents.

Le bill (No 32) pour amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, est lu pour la seconde fois et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *McDonald* (Cap-Breton) :—Adresse demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et les départements des Chemins de fer et des Travaux Publics, au sujet du transfert de l'embranchement de chemin de fer entre Truro et Pictou, et de la correspondance échangée avec la Cie de chemin de fer et de charbon de Halifax et du Cap-Breton, concernant les affaires du chemin de fer de prolongement vers l'est dans la Nouvelle-Ecosse.

Par M. *Platt* :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, requêtes, rapports d'explorations, rapports et recommandations d'inspecteurs et autres, touchant l'établissement et le site de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario et autres nappes d'eau de l'intérieur, le genre d'appareils à être employés et le mode d'administration de ces stations ; aussi, tous autres rapports sur la construction et le fonctionnement des stations de sauvetage des pays étrangers, que le gouvernement peut avoir en sa possession.

Par M. *Weldon* :—Ordre de la Chambre pour un état des accidents arrivés aux convois sur le chemin de fer Intercolonial par suite de rails brisés ou autrement, lorsqu'il n'y a pas eu perte de vies ou blessures, depuis le 1er mars, 1882 jusqu'au 1er juillet, 1882, et aussi depuis le 1er juillet, 1882 jusqu'au 1er mars, 1883, avec les causes respectives et les dates et le chiffre des dommages (s'il en est) causés dans chaque cas à la propriété et le montant de l'indemnité payée aux personnes possédant les propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages subis (s'il en est) qui ne sont pas encore réglés.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie des instructions adressées aux inspecteurs et autres officiers des pêcheries relativement à la mise en force de l'ordre en conseil du 11 juin, 1879, prohibant la pêche du saumon en Canada, sauf pour les personnes tenant des baux ou licences du département de la Marine et des Pêcheries ; le nombre de saisies et de plaintes portées devant des juges de paix contre des personnes faisant la pêche sans avoir un bail ou une licence, et le nombre de condamnations ; aussi, un état des poursuites intentées contre des officiers des pêcheries pour empiètement et assaut en cherchant à faire observer les prescriptions du dit ordre en conseil, et le montant des dommages (s'il en est) obtenus dans chaque cas.

Par M. *Robertson* (Shelburne)—Ordre de la Chambre pour un état indiquant le montant payé à même le crédit de $150,000 voté lors de la dernière session du parlement " pour aider au développement des pêcheries maritimes "; les sommes payées à chaque personne ou navire, et leurs noms ; le nom ou les noms des personnes nommées pour distribuer les primes, et leurs honoraires. Aussi, copie de toutes instructions adressées à telles personnes au sujet de la distribution des primes et de toute correspondance y relative.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Platt*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil, ordres et rapports administratifs, correspondance, requêtes, plaintes, recommandations et rapports de maîtres de poste et autres touchant le changement opéré depuis le 1er septembre 1882 dans le service postal dans le comté de Prince Edward, et en vertu duquel des voitures ont remplacé le chemin de fer pour le transport des malles ; aussi, un état détaillé des routes, facilités postales, coût du service et durée du transport des matières postales d'après la méthode ancienne et celle actuellement adoptée.

M. *Platt*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de tous rapports, non encore produits, des ingénieurs du gouvernement concernant les divers projets de route pour le canal Murray, ainsi que le coût estimatif de la construction par la route adoptée et autres routes projetées. Aussi, copie des ordres en conseil, correspondance, requêtes de marins, armateurs et autres, et des recommandations de maîtres mariniers ou autres, relativement au choix d'une route, à la construction du canal ou au caractère des ports que présente la presqu'île ou la baie Weller. Aussi, une liste, avec les noms et les montants, des soumissions reçues en réponse à l'annonce publiée par le gouvernement, et de toutes les offres faites, par voies de soumissions ou autrement, pour construire le canal par toute autre route que celle qui a été adoptée, ainsi que tous rapports sur les progrès faits dans l'exécution des travaux de construction, qui ont pu être adressés au gouvernement.

M. *Foster*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître le nombre de voteurs inscrits dans chaque district ou circonscription électorale, le nombre de votes donnés et les candidats en faveur desquels ils ont été donnés, lors de l'élection des membres de la Chambre des Communes, en 1882.

M. *Ives*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes requêtes demandant de nouveaux canons pour la batterie de campagne de Richmond, et de toute correspondance à ce sujet.

M. *Baker* (Victoria)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de modifier et refondre pendant la présente session, les divers actes du Canada concernant le pilotage ?

M. *Baker* (Victoria)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des papiers et de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'administration du pilotage dans la Colombie Anglaise ou toutes autres personnes, concernant les pilotes et le pilotage.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance et des papiers aux mains du gouvernement concernant le fusionnement des chemins de fer Grand-Tronc et Grand Occidental ; aussi, copie des dispositions statutaires en vertu desquelles s'est opéré ce fusionnement.

M. *Massue*—Vendredi prochain—Qu'un comité soit nommé pour s'enquérir de la nécessité de passer une loi pour prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles ; et que le dit comité soit composé de MM. *White* (Renfrew), *Williams*, *Bourbeau*, *Farrow*, *Guilbault*, *Scriver*, *Béchard*, *Trow* et de l'auteur de la motion.

M. *Yeo*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il acquis un emplacement pour le bureau de poste et celui des douanes que l'on se propose de construire à Summerside, I.P.E. ? Et, dans ce cas, où est situé cet emplacement, de qui a-t-il été acheté et quel est le prix d'achat ?

M. *White* (Renfrew)—Vendredi prochain—BILL intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879."

M. *Watson*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance, des dépêches, rapports et ordres en conseil, touchant le désaveu depuis la dernière session de cette Chambre, de tous actes de la législature du Manitoba, et plus particulièrement de l'acte concernant la Cie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest et l'acte général des chemins de fer.

No. 19.

OTTAWA, MARDI, 6 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 20.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 7 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce, et de la Cie du chemin de fer de Québec Central ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

Des instituteurs des écoles des rues Church, Borden, Given, Parliament, George, Wellesley, Victoria et Phœbé, toutes de Toronto ; des professeurs et conférenciers du collège Knox, Toronto,—des Ecoles Normale Provinciale et Modèle Provinciale, Ottawa,—et du collège Albert, Belleville ; demandant séparément l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des collèges et des bibliothèques publiques.

Du rév. *Alexander Mackenzie* et autres, de Kinloss, comté de Bruce ; et de *D. Bethune* et autres, de East William ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De la branche auxiliaire de la Nouvelle-Ecosse de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

Du conseil municipal de la cité de Toronto ; demandant l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des bibliothèques publiques.

De *C. Livingstone*, maire de Dresden, et autres, de la division électorale de Bothwell ; demandant l'adoption de mesures pour l'enlèvement de certains obstacles dans la branche est de la rivière Sydenham.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

Du conseil d'administration de la caisse des veuves et des orphelins de ministres presbytériens et du conseil d'administration de la caisse des veuves et des orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'Eglise d'Ecosse ;

demandant la passation d'un acte à l'effet de réunir les dites caisses;—de *Thomas Reynolds*, de Londres, Angleterre; demandant une charte sous le nom de Cie de steamers à passagers Royale Canadienne;—de *John Thomas Manners* et autres; demandant une charte sous le nom de Cie de ponts et de manufactures du St-Laurent;—de la Cie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée, en passant par le canton de Maniwaki, jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Pacifique canadien, à acheter certaines autres lignes ferrées, à construire des embranchements et à changer son nom pour celui de Cie du chemin de fer du Nominingue;—de la Cie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique; demandant la passation d'un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée jusqu'au Sault Ste-Marie, et pour autres amendements à sa charte;—de la Cie du chemin de fer Grand Oriental; demandant certains amendements à sa charte;—des membres et des officiers de l'association orangiste de l'Amérique Anglaise; demandant une charte sous le nom d'association orangiste loyale de l'Amérique Anglaise;—de *John J. McDonald* et autres; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix;—de *D. Blain* et autres; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer d'Edmonton et de la Rivière-à-la-Paix;—de *John J. McDonald* et autres; demandant une charte sous le nom de Cie de télégraphe de l'Atlantique, du Pacifique et de la Rivière à la Paix;—de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps constitué et pour autres amendements à sa charte;—de *A. J. Cattanach* et autres; demandant la passation d'un acte les constituant en compagnie dans le but d'introduire et d'utiliser dans tout le Canada, l'invention connue sous le nom d' " Accumulateur électrique de *Faure*;—de la Cie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de Cie de Grand chemin de fer du Nord du Canada, à augmenter l'émission de ses bons, et pour d'autres amendements à sa charte;—et de la Cie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital social, à acheter ou louer d'autres lignes ferrées, et pour autres fins.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir:—

Par M. *Bossé*:—Bill (No 54) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de Québec et de la Baie de James.

Par M. *Mitchell*:—Bill (No 55) à l'effet d'incorporer la Cie de steamers à passagers Royale Canadienne.

Par M. *Dawson*:—Bill (No 56) pour incorporer la Cie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la Rivière-à-la-Paix.

Par M. *Weldon*:—Bill (No 57) à l'effet d'amender d'avantage les actes concernant la Cie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Par M. *White* (Cardwell):—Bill (No 58) à l'effet d'amender les divers actes incorporant la Cie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest, et de changer le nom de la dite Cie en celui de " Cie du Grand chemin de fer du Nord du Canada."

Par M. *Colby*:—Bill (No 59) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest.

Par M. *Wells*:—Bill (No 60) pour faciliter la naturalisation des étrangers, 1883.

Sur motion de M. *Robertson* (Hamilton), M. *Cameron* (Huron) est ajouté au comité spécial sur le bill (No 11) à l'effet d'amender la loi au sujet de l'audition des causes portées devant les cours criminelles des juges de comté.

Sur motion de M. *Hackett*, le comité spécial pour considérer la question d'une communication par vapeurs entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, hiver comme été, est autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages des personnes qu'il jugera convenable d'interroger.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 19 écoulé, pour un état faisant connaître le nombre de saisies opérées à chacun des ports douaniers du Canada pendant la dernière année fiscale, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre dernier; le chiffre des amendes perçues dans chaque port pendant chacune des périodes précitées, et la manière dont on en a disposé, donnant les noms des fonctionnaires qui en ont reçu une partie et le montant reçu par chacun de ces fonctionnaires à même ce fonds.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Gagné :*—Ordre de la Chambre pour copie de tous les rapports, plans, correspondances et autres documents concernant la construction d'un quai ou d'une jetée à Ste-Anne, sur la rivière Saguenay, dans le comté de Chicoutimi.

Par M. *Blake :*—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance et des mémoires concernant les réclamations des habitants de Prince Albert et des districts environnants, dans les territoires du Nord-Ouest, au sujet des terres qu'ils occupent et d'autres questions se rapportant à leur position.

Par M. *Wilson :*—Ordre de la Chambre pour copie de l'annonce demandant des soumissions pour la démolition et la reconstruction de la salle d'exercices dans la cité de St. Thomas, Ont.; aussi, copie des soumissions reçues, spécifiant celle qui a été acceptée, et un relevé du coût total des travaux exécutés.

Par M. *Casey :*—Adresse demandant copie de la correspondance échangée avec les municipalités et des pétitions présentées par elles, touchant la nomination de huissiers fédéraux pour escorter les prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour copie du contrat pour la construction de la salle d'exercices à Iona, Ontario, du rapport d'inspection de cette salle, et de la correspondance ou des rapports concernant les paiements faits à l'entrepreneur; aussi, un relevé des sommes qui lui ont été payées à compte de cette entreprise.

Par M. *Wilson :*—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître ce qu'a coûté, par tête, le transport des prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers, pendant les exercices 1880-81 et 1881 82.

M. *Ross* (Middlesex) propose qu'une adresse soit votée à Son Excellence, demandant un état faisant connaître les réclamations réglées depuis le dernier rapport par les commissaires chargés de disposer des réclamations en contestation se rapportant au chemin de fer intercolonial, et toute autre information faisant connaître les progrès faits dans le sens d'un règlement final avec tous les entrepreneurs dont les réclamations ont été mises en arbitrage.

Et un débat s'ensuivant, la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Grandbois:*—Adresse demandant copie de la correspondance au sujet de l'érection de sémaphores sur le quai de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Témiscouata, et sur le "Brandy-Pot."

Sur motion de M. *Paint*, MM. *Mitchell*, *White* (Cardwell), *Burpee* (St-Jean), *Laurier*, *McCallum*, *Farrow*, *Desjardins*, *Gunn*, *Ritchey* et l'auteur de la proposition sont nommés pour composer le comité dont la Chambre a autorisé, le 5 courant, la nomination au sujet du trafic interprovincial.

Par M. *Cameron* (Huron) :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance et rapports concernant le " Charybdis, " qui n'ont pas encore été produits ; un état détaillé de toutes dépenses relatives à ce navire ; copie de toute correspondance au sujet de la vente de ce navire par le gouvernement, ou du transfert ou de la remise qui en a été faite au gouvernement impérial ou à toute personne représentant tel gouvernement. Aussi, un exposé détaillé de l'usage de tel navire depuis qu'il a été accepté par le gouvernement canadien, et à quoi il sert maintenant ou en quel endroit il est stationné.

Par M. *Rykert* :—Adresse demandant copie des ordres en conseil affectant les articles suivants des Comptes Publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882 :

Partie II, p. 204.—Cie d'impression et de publication du *Citizen* :—		
Impression et reliure du discours sur le budget....	$	732 00
do do en français..		839 75
L. J. Demers et frères :—		
Traduction et impression du discours de Sir *Charles Tupper* sur la question du chemin de fer du Pacifique.....		816 35
Page 206.—*W. A. Baldwin*, M.D. :—		
Pour services professionnels dans le Kiwatin en 1877, pendant l'épidémie de variole.....		653 33
Page 207.—Le juge *A. Polette* :—		
Pour services comme commissaire—commission du chemin de fer du Pacifique, en 1873.....		1,625 00
Page 208.—*L. J. Demers* et frères :—		
Paiement à compte de l'impression, en français, des témoignages pris devant la commission du Pacifique canadien.....		1,000 00
A. Audet :—		
Traduction do do do		2,406 25
S. Stephenson :—		
Impression du rapport et des témoignages—commission du Pacifique canadien.....		6,646 33
Page 210.—Police à cheval du Nord-Ouest :—		
A compte du voyage du Gouverneur-Général.....		10,982 84
L'honorable *J. Cockburn*, 12 mois de traitement—refonte des statuts		3,999 97
A. Ferguson do do do		999 97
Pages 221, 227.—Annonces.		
Page 229.—Sauvages de la Colombie Anglaise :—		
Frais généraux		22,744 10
Concession de réserve.....		10,145 60
Arpentages		7,444 05
Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :—		
Provisions pour sauvages dans le besoin		563,151 80
Frais généraux.....		84,921 09
Page 230.—La Cie d'Imprimerie de *La Minerve* :—		
Traduction du rapport des canaux		1,522 73
Page 232.—Do do do		1,850 00
Page 235.—L'hon. *J. Cockburn* :—		
Solde de tout compte à *Marshall Wood*.....		12,215 50
Veale et *Adams*.—Travaux exécutés par contrat.....		1,100 00
J. Goodwin do		5,359 46
Page 236.—Sir *Chs. Tupper* :—Frais de voyage en Angleterre.....		500 00
Page 242.—Intercolonial—Réparation du char Kiwatin.		1,935 73

Cie des chars Pullman—Voiture pour Son Excellence le Gouverneur-Général	880	00
Page 243.—Embranchement Pembina	17,478	21
Pages 243-4.—Chemin de fer du Pacifique Canadien, à l'exclusion des paiements à *Onderdonk*	1,695,980	16
Page 244.—Chemin de fer de Prince Arthur's Landing et Kaministiquia—balance de prix d'achat	2,000	00
Page 251.—*J. A. MacDonell* :— Services professionnels	603	90
Page 295.—Hôpital de St. Boniface	1,786	20
R. D. Dunn— Canal Welland :— Déboursées divers pour travaux	3,957	20
Partie III, p. 69.—*J. G. Baker* et Cie, approvisionnements	251,605	77
D. W. Davis do	27,716	23

Aussi :—Adresse demandant copie des ordres en conseil affectant les articles suivants du relevé des paiements portés au compte des *Dépenses Imprévues*, déféré par la Chambre au comité des Comptes Publics, le 23 février, 1883 :

Juillet 12, 1882.—La Banque Nationale :—Pour payer à l'honorable *H. Fabre*, traitement pour trimestre finissant sept. 30, 1882	$ 625	00
Sept. 30, 1882, Hon. *H. Fabre*, traitement à janvier 31, 1883.	759	40
9 " " *Samuel Keefer* et autres, commission d'enquête sur le Pacifique	16,821	49
Sept. 25, 1882, *W. Lukes*, à compte frais en Europe *in re* manufactures	300	00
Sept. 27, 1882, Banque de Montréal, chèques datés de Londres de Sir *A. T. Galt* en faveur de *W. Lukes*.	365	00
Déc. 21, 1882, *A. H. Blackeby*, dépenses *in re* manufactures dans le Massachusetts	300	00
Sept. 27, 1882, *J. B. Hurlbert*, 50 exemplaires ouvrage sur la Protection et le Libre Echange	100	00
Oct. 28, 1882, Sir *John Rose*, pour paiement à Sir *A. T. Galt* dans l'affaire d'Aspy Bay		
Nov. 18, 1882, L'honorable Secrétaire et Trésorier I.P.E., dépenses pour condamnés du pénitencier du 1er juillet 1873 au 31 déc. 1879	4,075	20

Et aussi :—Adresse demandant copie des ordres en conseil affectant les articles suivants du relevé des mandats du Gouverneur Général, émis pendant les exercices 1881-82 et 1882-83,—lequel relevé a été déféré par la Chambre au comité des Comptes Publics, le 23 février, 1883.

Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest,—pour compléter les paiements de l'année	$202,371	14
Terres fédérales, compte du capital,—pour compléter les paiements de l'année	100,000	00
Dépenses contingentes du gouvernement civil,—pour compléter les paiements de l'année	20,000	00
Postes,—pour compléter les paiements de l'année	20,000	00

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois et déférés aux comités suivants, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 38) pour incorporer la Cie d'amélioration de la rivière La Pluie ;—et

Bill (No 48) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de la Montagne de-Bois à Qu'Appelle et Prince Albert.

Comité des Bills Privés :—

Bill (No 40) pour accorder certains pouvoirs à la Cie des Poudres de l'Acadie ;—et

Bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

Comité des Banques et du Commerce :—

Bill (No 44) à l'effet de constituer la " Grange Trust " en corporation ;—et

Bill (No 47) à l'effet de faire revivre et d'amender certains actes concernant la " Cie d'assurance l'Union du Canada," et de changer le nom de la Cie en celui de " Cie d'assurance la Couronne du Canada."

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McMillan* (Vaudreuil)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance et de tous documents se rattachant aux destitutions ou démissions d'*Alphonse Audet*, ex-employé du Revenu de l'Intérieur à Montréal et ex-lieutenant-colonel dans la milice volontaire du Canada, avec les raisons de telles destitutions ou démissions ; aussi, un état des sommes d'argent reçues par le dit *Alphonse Audet* dans l'exercice de ses fonctions comme lieutenant-colonel et la manière dont il en a rendu compte ; aussi un état des sommes d'argent payées par le gouvernement ou par la Chambre des Communes au dit *Alphonse Audet*, depuis ces dites démissions ou destitutions, en exécution des contrats de traduction ou autres ou à titre de salaire comme employé de la Chambre ou du gouvernement.

M. *Barnard*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance, des mémoires, plans, devis, etc., se rapportant aux études faites en 1882, pour la construction d'un canal entre les lacs Shushwap et Okanagon, dans la Colombie Anglaise.

M. *Catudal*—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte fixant le taux de l'intérêt en Canada."

M. *Cook*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'ouvrir, pendant cette session, un crédit applicable à l'amélioration du hâvre de Midland ?

M. *Weldon*—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte passé dans la 45ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, traites et lettres de change, et d'établir la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change.'"

M. *Ives*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de la Chambre il est expédient d'étudier la question d'une augmentation du droit d'exportation sur les billots d'épinette de toute longueur et grosseur, exportés des provinces d'Ontario et de Québec.

M. *Gigault*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes pétitions venant de la province de Québec au sujet de la législation projetée relative à la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Hackett*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le levé du havre de Summerside, I.P.E., l'été dernier, en vue d'améliorer la navigation du dit havre.

M. *Wallace* (York)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute la correspondance relative à la supplique de *John Stewart*, de Woodbridge, l'un des volontaires de 1837-38, demandant de l'assistance soit par un octroi de terre ou autrement pour ses services dans la défense du pays pendant ces années.

M. *Vanasse*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient d'adopter une loi pour permettre la culture et la vente du tabac en feuille de provenance canadienne sans payer aucun droit d'excise au revenu de l'intérieur.

M. *Ross* (Middlesex)—Jeudi, 15 mars—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis ou entre aucune chambre de commerce du Canada et des Etats-Unis au sujet de la question d'une réciprocité commerciale entre les deux pays basée sur le traité de réciprocité de 1854.

Sir *John A. Macdonald*—Vendredi prochain—Que le paragraphe suivant du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de cette session, soit lu à la table, savoir:—

" On m'avise que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, " rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de Russell *vs.* la Reine, tend " à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes, et, " dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, " l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet " est signalé à votre sérieuse considération."

Et qu'après lecture, le dit paragraphe soit déféré à un comité spécial de 17 membres, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et de faire rapport, par bill ou autrement; et que le dit comité soit composé de MM. *Blake, Ross* (Middlesex), *McCarthy, Cameron* (Victoria), *Blanchet, Laurier, Desjardins, Casgrain, Hall, Foster* (King), *Burpee* (St-Jean), *Richey, Robertson* (Shelburne), *Brecken, Royal, Baker* (Victoria, C.-A.) et de l'auteur de la motion, et que l'article du règlement concernant le nombre et le choix des membres soit suspendu.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—La compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada a-t-elle régulièrement fait le rapport de tous les accidents ou dommages aux personnes ou aux choses—leur cause et leur nature—les endroits où ils ont eu lieu—toute leur étendue et leurs détails—et a-t-elle transmis une copie de ses réglements comme le requiert la cinquante-cinquième clause de l'Acte des chemins de fer de 1879.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport de tous les dommages et accidents qui ont eu lieu sur la ligne de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ou sur aucun de ses embranchements ou chemins de fer avec qui elle est en société ou sur lesquels elle exerce le contrôle—entraînant soit perte de vie ou tort aux personnes ou aux choses—avec un état montrant toute l'étendue et les détails de ces accidents—les endroits où ils sont arrivés et leur cause et nature—avec une copie des règlements de la dite compagnie de chemin de fer, et ses embranchements, des chemins de fer avec qui elle est en société ou qui sont sous son contrôle conformément à la 55ème clause de l'acte des chemins de fer de 1879.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute la correspondance entre la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ou aucun de ses officiers et le gouvernement du Canada ou aucun des ministères ou des membres du gouvernement, relativement à l'acquisition ou vente de l'embranchement sur la Rivière-du-Loup du dit chemin de fer, maintenant la propriété du gouvernement du Canada; aussi de toute correspondance montrant la manière dont la dite compagnie a dépensé ou se propose de dépenser l'argent ainsi reçu pour l'embranchement de la Rivière-du-Loup; et aussi de toute correspondance relative à la dépense qui se fait de cet argent en tout ou en partie ou qui s'en est faite en tout ou en partie pour l'achat ou la construction d'un chemin de fer ou de chemins de fer dans les Etats-Unis, soit en son propre nom ou par aucune compagnie associée ou d'aucune autre manière et combien a été ainsi dépensé de l'argent reçu pour la vente du chemin de fer de la Rivière-du-Loup; et aussi de toute la correspondance indiquant si l'hypothèque du gouvernement pour cette dette de £3,111,500 et l'intérêt échu dû par le dit chemin de fer grève le chemin de fer ou les chemins de fer ainsi achetés ou construits dans les dits Etats-Unis, donnant aussi leur longueur et leur coût.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—La compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada a-t-elle soumis régulièrement les états qu'elle est tenue de présenter aux termes des clauses 30 et 31 de l'acte des chemins de fer, 1879 ?

M. *Sutherland* (Selkirk)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'ériger la ville de Brandon, Manitoba, en port douanier ; et dans ce cas, quand ?

M. *Sutherland* (Selkirk)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'ériger un nouveau bureau de poste dans la ville de Brandon, Manitoba, suivant la demande qui en a été faite ? Et, dans ce cas, à quelle époque ?

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été, ce jour, affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, mercredi, le 14 mars prochain, ou après :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 38) pour incorporer la Cie d'amélioration de la Rivière La Pluie.

Bill (No 48) pour incorporer la Cie du chemin de fer de la Montagne de-Bois à Qu'Appelle et Prince-Albert.

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 44) à l'effet de constituer la "Grange Trust" en corporation.

Bill (No 47) à l'effet de faire revivre et d'amender certains actes concernant la Cie d'assurance dite l'Union du Canada et de changer son nom en celui de "Cie d'assurance dite la Couronne du Canada."

Comité des Bills Privés.

Bill (No 40) pour accorder certains pouvoirs à la compagnie des Poudres de l'Acadie.

Bill (No 43) à l'effet d'amender "l'Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

No. 20.

OTTAWA, MERCREDI, 7 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 21.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 8 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *J. S. Carrell* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie canadienne de télégraphe rapide (limitée).

Du bureau de direction de la bibliothèque publique de Guelph ; demandant l'entrée en franchise des ouvrages scientifiques et de consultation, importés pour l'usage des bibliothèques publiques.

De la Cie canadienne d'éclairage électrique ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'imposer une pénalité aux personnes causant des dommages ou mettant obstacle à ses appareils, de conférer à la compagnie le droit d'imposer des péages pour l'usage des rivières et cours d'eau améliorées par elle, et autres pouvoirs se rapportant au fonctionnement de la compagnie.

Du rév. *A. D. McDonald* et autres, de Seaforth ; de *William Matheson* et autres, de Ashfield et Huron ; de *William Urquhurt*, J.P., et autres, de Sporting Mountain ; de *Donald Campbell* et autres, de West Bay, Cap-Breton ; de *Alfreld B. Dickie* et autres, de Milford, N.-E. ; de *Malcolm A. McRae* et autres, de Kenyon, Glengarry ; de *John G. Mitchell* et autres, de Molesworth ; et de *Joseph Davidson* et autres, de Trowbridge et des environs ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De *J. S. Dennis* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest du Canada.

De *Robert Doull* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie de chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

De la branche auxiliaire de l'Ile du Prince-Edouard et d'Ontario-Ouest de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

De *John McDougall* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie de charbon et de chemin de fer de Cumberland.

Des professeurs et conférenciers de l'Ecole de Trinity College, Port Hope ; demandant l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des bibliothèques publiques.

M. *Abbott*, du comité des Banques et du Commerce, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu de rapporter le bill No 24 à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance contre l'incendie du Manitoba et du Nord-Ouest, avec amendements ;—et le bill No 22 concernant le " Crédit Foncier Franco-Canadien ", sans amendement.

M. *Cameron* (Huron), du comité spécial auquel ont été déférés les bills suivants :—Bill (No 6) pourvoyant que les personnes accusées de délit seront témoins compétents ;—Bill (No 2) à l'effet d'amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle ;—Bill (No 4) pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles ;—et Bill (No 30) à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection, les trous, ouvertures, etc., faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées,—fait rapport que le comité a réuni ces quatre bills en un seul, en y faisant plusieurs amendements.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour un état indiquant les recettes et les frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial calculés pour les six mois de chaque année expirée le 31 décembre, 1880, 1881 et 1882, sous les mêmes chefs que dans le relevé annuel B de l'Intercolonial, dans les comptes publics.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour un état donnant la quantité de matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant l'année finissant le 31 décembre, 1882, indiquant chaque espèce de matériel roulant et si ce matériel a été acheté en vertu d'un contrat ou autrement ; les personnes de qui il a été acheté et le coût de chaque espèce. Aussi, un état montrant ce qui a été construit pendant l'année aux ateliers du gouvernement, nommant chaque espèce.

Sir *John A. Macdonald* met devant la Chambre,—Réglements pour la disposition des terrains houilliers, approuvés par Son Excellence l'Administrateur du gouvernement en conseil, en date du 2 mars, 1883, substitués à ceux du 17 décembre, 1881.

Sir *Leonard Tilley* présente les trois réponses suivantes à des adresses votées hier, savoir :—

Adresse demandant copie des ordres en conseil affectant les articles suivants des Comptes Publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882 :

Partie II, p. 204.—Cie d'impression et de publication du *Citizen* :—		
Impression et reliure du discours sur le budget.....	$	732 00
do do en français..		839 75
L. J. Demers et frères :—		
Traduction et impression du discours de Sir *Charles Tupper* sur la question du chemin de fer du Pacifique.....		816 35
Page 206.—*W. A. Baldwin*, M.D. :—		
Pour services professionnels dans le Kiwatin en 1877, pendant l'épidémie de variole.....		653 33
Page 207.—Le juge *A. Polette* :—		
Pour services comme commissaire—commission du chemin de fer du Pacifique, en 1873.....		1,625 00
Page 208.—*L. J. Demers* et frères :—		
Paiement à compte de l'impression, en français, des témoignages pris devant la commission du Pacifique canadien.....		1,000 00
A. Audet :—		
Traduction do do do		2,406 25

S. Stephenson :—	
Impression du rapport et des témoignages—commission du Pacifique canadien	6,646 33
Page 210.—Police à cheval du Nord-Ouest :—	
A compte du voyage du Gouverneur-Général	10,982 84
L'honorable *J. Cockburn*, 12 mois de traitement—refonte des statuts	3,999 97
A. Furguson do do do	999 97
Pages 221, 227.—Annonces.	
Page 229.—Sauvages de la Colombie Anglaise :—	
Frais généraux	22,744 10
Concession de réserve	10,145 60
Arpentages	7,444 05
Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :—	
Provisions pour sauvages dans le besoin	563,151 80
Frais généraux	84,921 09
Page 230.—La Cie d'Imprimerie de *La Minerve* :—	
Traduction du rapport des canaux	1,522 73
Page 232.—Do do do	1,850 00
Page 235.—L'hon. *J. Cockburn* :—	
Solde de tout compte à *Marshall Wood*	12,215 50
Veale et *Adams*.—Travaux exécutés par contrat	1,100 00
J. Goodwin do	5,359 46
Page 236.—Sir *Ch. Tupper* :—Frais de voyage en Angleterre	500 00
Page 242.—Intercolonial—Réparation du char Kiwatin	1,935 73
Cie des chars Pullman—Voiture pour Son Excellence le Gouverneur-Général	800 00
Page 243.—Embranchement Pembina	17,478 21
Pages 243-4.—Chemin de fer du Pacifique Canadien, à l'exclusion des paiements à *Onderdonk*	1,695,980 16
Page 244.—Chemin de fer de Prince Arthur's Landing et Kaministiquia—balance de prix d'achat	2,000 00
Page 251.—*J. A. MacDonell* :	
Services professionels	603 90
Page 295.—Hôpital de St. Boniface	1,786 20
R. D. Dunn.—Canal Welland :—	
Déboursées divers pour travaux	3,957 20
Partie III, p. 69.—*J. G. Baker* et Cie, approvisionnements	251,605 77
D. W. Davis do	27,716 23

Aussi :—Adresse demandant copie des ordres en conseil affectant les articles suivants du relevé des paiements portés au compte des *Dépenses Imprévues*, déféré par la Chambre au comité des Comptes Publics, le 23 février, 1883 :

Juillet 12, 1882.—La Banque Nationale :—Pour payer à l'honorable *H. Fabre*, traitement pour trimestre finissant sept. 30, 1882	$ 625 00
Sept. 30, 1882, Hon. *H. Fabre*, traitement à janvier 31, 1883	759 40
Sept. 9, 1882, *Samuel Keefer* et autres, commission d'enquête sur le Pacifique	16,821 49
Sept. 25, 1882, *W. Lukes*, à compte frais en Europe *in re* manufactures	300 00
Sept. 27, 1882, Banque de Montréal, chèques datés de Londres de Sir *A. T. Galt* en faveur de *W. Lukes*	365 00
Déc. 21, 1882, *A. H. Blackby*, dépenses *in re* manufactures dans le Massachusetts	300 00

Sept. 27, 1882, *J. B. Hurlbert*, 50 exemplaires ouvrage sur la Protection et le Libre Echange.....	100 00
Oct. 28, 1882, Sir *John Rose*, pour paiement à Sir *A. T. Galt* dans l'affaire d'Aspy Bay.....	730 00
Nov. 18, 1882, L'honorable Secrétaire et Trésorier, I.P.E., dépenses pour condamnés du pénitencier du 1er juillet 1873 au 31 déc. 1879	4,075 20

Et aussi :—Adresse demandant copie des ordres en conseil affectant les articles suivants du relevé des mandats du Gouverneur Général, émis pendant les exercices 1881-82 et 1882-83,—lequel relevé a été déféré par la Chambre au comité des Comptes Publics, le 23 février 1883.

Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest,—pour compléter les paiements de l'année.....	$202,371 14
Terres fédérales, compte du capital,—pour compléter les paiements de l'année.....	100,000 00
Dépenses contingentes du gouvernement civil,—pour compléter les paiements de l'année.....	20,000 00
Postes,—pour compléter les paiements de l'année....	20,000 00

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, les trois réponses qui précèdent sont déférées au comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. *Catudal*, la pétition de la Cie du chemin de fer de jonction et des carrières de Napierville, présentée aujourd'hui,—demandant certains amendements à sa charte,—est lue et reçue.

Sur motion de M. *Hall*, la pétition de *Charles P. Mattocks*, de la cité de Portland, et autres, Etat du Maine, E.U., présentée aujourd'hui,—demandant à être constitués en corporation en vertu des lois du Canada sous le nom de " The Winslow Packing Company,"—est lue et reçue.

Sur motion de M. *Abbott*, la pétition de *William Van Duzen Lawrence*, et autres, présentée aujourd'hui,—demandant à être constitués en corporation en vertu des lois du Canada, sous le nom de " The Davis and Lawrence Company," et que l'article du règlement de la Chambre relatif à l'avis à publier, soit suspendu,—est lue et reçue.

Sur motion de M. *Robertson* (Hamilton), la pétition de la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario, présentée aujourd'hui,—demandant la passation d'un acte pour prolonger d'avantage le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin projeté, pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé et pour d'autres fins,—est lue et reçue.

Sur motion de M. *Ross* (Lisgar), la pétition de *C. B. Pitblado* et autres, présentée aujourd'hui,—exposant qu'ils sont membres du bureau nommé par l'Eglise presbytérienne du Canada pour administrer un fonds pour l'érection d'églises et presbytères dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et demandant que le dit bureau soit constitué en corporation,—est lue et reçue.

Sur motion de M. *Paint*, le comité spécial chargé d'étudier la question du trafic inter-provincial, est autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *Ferguson* (Welland) :—Bill (No 61) pour incorporer la Cie du pont de chemin de fer de Niagara.

Par M. *Cameron* (Victoria, Ont.) : Bill (No 62) pour incorporer la Cie du Télégraphe de l'Atlantique, du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix.

Par M. *Richey* :—Bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses.

Par M. *Cameron* (Victoria, Ont.) :—Bill (No 64) pour incorporer la Cie du chemin de fer du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix.

Par M. *Bergin* :—Bill (No 65) pour amender les actes à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique.

Par M. *Tassé* :—Bill (No 66) pour incorporer la Cie dite " The Quinze Pier, Boom and Improvement Company."

Par M. *Curran* :—Bill (No 67) concernant la Cie d'assurance des Citoyens du Canada.

Aussi :—Bill (No 68) pour incorporer la Cie de pont et de manufacture du St-Laurent ;—et

Par M. *White* (Renfrew) :—Bill (No 69) pour amender d'avantage l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879.

Le bill (No 3) pour constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. *Foster* propose, qu'un ordre de la Chambre soit émis, pour un état faisant connaître le nombre de voteurs inscrits dans chaque district ou circonscription électorale, le nombre de votes donnés et les candidats en faveur desquels ils ont été donnés, lors de l'élection des membres de la Chambre des Communes, en 1882.

Et un débat s'ensuivant, la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Valin*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous les documents et correspondance qui ont rapport à la saisie du tabac du brig *Adeline*, et de l'enquête qui a été faite le 17 au 21 mai 1880 à la demande de MM. *Lemesurier* et fils, au sujet de la dite saisie.

M. *Robertson* (Shelburne)—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance, des requêtes, rapports, ordres en conseil et autres documents concernant toute réclamation présentée par le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard pour le remboursement des dépenses qu'il a faites pour des quais ou jetées d'utilité publique, et aussi, concernant l'entretien des prisonniers condamnés pour une courte période, dans cette province, depuis son entrée dans la confédération.

M. *Vanasse*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée depuis le 1er juillet 1867, jusqu'à cette date, entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux de la Puissance du Canada, relativement aux réclamations de chacun de ces gouvernements contre le gouvernement fédéral, pour le remboursement des sommes dépensées par ces provinces, pour le compte du gouvernement fédéral, pour l'administration de la justice dans ces diverses provinces, savoir : pour l'arrestation, le procès, la conviction et l'entretien des criminels ayant violé les statuts de la législation criminelle ;

2. Un état détaillé des réclamations réglées, la date du règlement, et les sommes payées, et le nom des provinces auxquelles elles ont été payées.

M. *Jackson*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance, des ordres en conseil et papiers, non encore soumis, concernant la permission de couper du bois et d'exploiter les mines sur les terres situées dans les limites du territoire actuellement en contestation avec l'Ontario ; aussi, un état des permis donnés, les noms des personnes qui les ont obtenus, et les montants d'argent provenant de tels permis jusqu'à date.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le département de la marine et des pêcheries, et le gouvernement britannique ou le Bureau de l'Amirauté de ce gouvernement, au sujet de la cession au Canada de l'île du Portage, à l'entrée de la rivière Miramichi ; aussi, copie de tous les rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet, et de la correspondance s'y rapportant.

M. *Casey*—Lundi prochain - ADRESSE demandant copie des ordres en conseil fixant le siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les quartiers-généraux de la police à cheval à Régina, et ordonnant le transfert de Battleford à Régina du lieutenant-gouverneur et autres fonctionnaires et de la police à cheval ; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par ce déplacement.

Copie des rapports et de la correspondance du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, ou autres personnes, qui ont donné lieu à la décision prise de transférer le siège du gouvernement à Régina ; aussi, de toute correspondance avec la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, ou autres personnes, au sujet de la situation exacte de l'emplacement projeté de Régina, ou de toute modification apportée à la situation de l'emplacement en premier lieu choisi ; aussi, de toute correspondance avec la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, ou autres personnes, touchant les intérêts acquis par le gouvernement dans aucuns des lots du dit emplacement de ville ou de toute convention intervenue entre lui et la dite compagnie au sujet du partage des produits de la vente de tels lots.

Copie des ordres en conseil ou autres mesures administratives ordonnant la construction à Régina d'une maison d'habitation pour le lieutenant-gouverneur, de casernes pour la police, et d'autres édifices, et copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions et des traités passés pour la construction des dits édifices ; et un relevé de toutes les sommes dépensées jusqu'à date pour leur construction.

Le plan du township dans lequel Régina est situé, faisant connaître le propriétaire de chaque section ou partie de section, autant qu'il est possible de s'en assurer, et indiquant aussi quelles sections, ou parties de sections, sont comprises dans l'emplacement de ville en premier lieu projeté et dans celui qui a été finalement choisi ; la situation des divers édifices publics et de la gare du chemin de fer.

Relevé de la valeur des édifices publics et de l'ameublement dernièrement en usage à Battleford et qui ne sert plus à présent ; et le montant, s'il en est, réalisé par sa vente.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la quantité d'articles manufacturés importés en Canada dans chacune des années fiscales, depuis le 30 juin, 1878, jusqu'au 30 juin, 1882, inclusivement, d'après la classification contenue dans les tableaux du commerce et de la navigation de l'an dernier.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses départements et la Cie du chemin de fer Grand Tronc du Canada ou aucuns de ses officiers relativement aux sujets mentionnés dans les avis publics dans la *Gazette du Canada* du 3 mars courant, par *H. W. Tyler*, président, et *J. B. Benton*, secrétaire de la dite compagnie, datés de Dashwood House, 9, New Broad Street, Londres, le 28 février dernier, convoquant à Londres, pour le 29 mars courant une assemblée de la dite compagnie dans le but de prendre en considération, entre autres choses, l'achat de bons et actions du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce, et aussi, l'achat, pour le compte de la compagnie, de certaines actions et parts de la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest et de la Cie du chemin de fer St Laurent et Ottawa.

Aussi, copie des arrangements relatifs au trafic ou de la correspondance y relative, ou de la correspondance concernant l'achat ou la vente du chemin de fer de la rive Nord adressée par, ou échangée entre la Cie du chemin de fer en dernier lieu mentionné et la Cie du Grand Tronc ou avec le gouvernement du Canada ; aussi, un état détaillé de toute obligation ou engagements contractés à ce sujet par la dite Cie du Grand Tronc ou en son nom.

No. 21.

OTTAWA, JEUDI, 8 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 22.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 9 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Quatorze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Des professeurs et conférenciers du Collegiate Institute de Galt; du Collegiate Institute et du Collège de St-Michel, de Toronto ; des instituteurs de l'école de la rue Winchester ; demandant séparément l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des collèges et des bibliothèques publiques.

De *G. Mitchell*, M.D., et autres, de Wallaceburg ; demandant l'adoption de mesures pour l'enlèvement de certains obstacles dans les branches nord et est de la rivière Sydenham.

De la Cie des bateaux traversiers de Québec et Lévis, et autres, propriétaires de vapeurs de Québec et Lévis, et autres ; demandant l'abolition des droits sur le charbon.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De *J. Richardson* et autres, du comté et de la province d'Ontario, directeurs provisoires de la Banque du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite banque en celui de Banque Britannique Canadienne et pour autres amendements à sa charte ;—de la Cie canadienne d'éclairage électrique ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'imposer une pénalité aux personnes causant des dommages ou mettant obstacle à ses appareils, de conférer à la compagnie le droit d'imposer des péages pour l'usage des rivières et cours d'eau améliorées par elle, et autres pouvoirs se rapportant au fonctionnement de la compagnie; —de *J. S Dennis* et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest du Canada ;—de la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario ; demandant la passation d'un acte pour prolonger d'avantage le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin projeté, pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé et pour d'autres fins ;—de *C. B. Pitblado* et autres ; exposant qu'ils sont membres du bureau nommé

par l'église presbytérienne du Canada pour administrer un fonds pour l'érection d'églises et presbytères dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et demandant que le dit bureau soit constitué en corporation;—de la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, pour prolonger le délai fixé pour le commencement et la fin des travaux sur la dite ligne, et pour autres amendements à sa charte;—et de *John McDougall* et autres; demandant une charte sous le nom de Cie de charbon et de chemin de fer de Cumberland.

Au sujet de la pétition de *Robert Doull* et autres; demandant une charte sous le nom de Cie de chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, votre comité trouve que l'avis a été publié seulement dans la *Gazette du Canada;* mais comme nuls droits existants ne peuvent être lésés, il recommande, dans ce cas, la suspension de l'article 51 du règlement.

Au sujet de la pétition de *J. S. Carvell* et autres; demandant une charte sous le nom de Cie canadienne de télégraphe rapide (limitée), votre comité trouve qu'aucun avis n'a été publié, la nécessité de la demande ne s'étant présentée que récemment; mais comme aucuns droits particuliers n'en peuvent souffrir, il recommande la suspension de l'article 51 du règlement.

Quant à la pétition de *William Van Duzen Lawrence* et autres; demandant à être constitués en corporation en vertu des lois du Canada, sous le nom de "The Davis and Lawrence Company," et que l'artile du règlement de la Chambre relatif à l'avis à publier, soit suspendu, votre comité trouve que l'avis n'a pas été publié pendant la période voulue, mais comme les droits des particuliers n'en peuvent souffrir, il recommande la suspension de l'article 51 du règlement.

En ce qui concerne la pétition de la Cie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer le nom de la dite compagnie pour celui de Cie du chemin de fer du Manitoba et des Montagnes Rocheuses, à prolonger le délai fixé pour le commencement des travaux sur la ligne principale du dit chemin et pour d'autres amendements à sa charte, votre comité trouve que l'avis a été publié pendant un temps trop court; en conséquence, il fait un rapport défavorable à la dite pétition.

M. *Charlton*, du comité spécial auquel a été déféré le bill (No 13) pourvoyant à la punition de l'adultère, de la séduction et autres offenses semblables, rapporte le dit bill avec des amendements.

M. *Caron* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 écoulé, pour un état comprenant les noms et résidence de tous les miliciens de 1812 qui ont reçu leur pension pendant la dernière année fiscale, ainsi que le montant donné à chacun.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain, savoir:—

Par M. *Robertson* (Hamilton):—Bill (No 70) pour amender les actes concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Par M. *Colby:*—Bill (No 71) pour incorporer la Cie du chemin de fer et houillière de Cumberland.

Par M. *Cameron* (Victoria, O.):—Bill (No 72) pour incorporer la Cie du chemin de fer et de bateaux à vapeur de Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan. (L'article 51 du règlement est suspendu au sujet de ce bill).

Par M. *Abbott:*—Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, et pour changer son nom en celui de "Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental."

Par M. *Cameron* (Victoria, O.) :—Bill (No 74) pour incorporer la Cie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest.

Par M. *Ross* (Lisgar) :—Bill (No 75) pour incorporer le conseil d'administration de la caisse de construction d'églises et de presbytères de l'église presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Par M. *McCarthy* :—Bill (No 76) pour amender l'Acte intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie," et de changer le nom de la dite compagnie en celui de " Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique."

Par M. *Catudal* :—Bill (No 77) pour fixer le taux de l'intérêt en Canada ;—et

Par M. *Weldon* :—Bill (No 78) pour amender l'Acte passé dans la 45ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour abolir le droit imposé sur les billets promissoires, traites et lettres de change," et pour déclarer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. *Cameron* (Huron), portant qu'il appert des rapports transmis par *Michael McCormack*, écuier, l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard, à la dernière élection dans le dit district électoral, que *P. A. McIntyre*, *J. E. Robertson*, *A. C. McDonald* et *E. B. Muttart* étaient les candidats à la dite élection—que, dans la dite élection le dit *P. A. McIntyre* reçut 2,124 votes—que le dit *J. E. Robertson* reçut 2,002 votes—que le dit *A. C. McDonald* reçut 1,941 votes et que le dit *E. B. Muttart* reçut 1,854 votes—que le dit officier-rapporteur fit un rapport de la dite élection dans les termes suivants :—

DISTRICT DU COMTÉ DE KING,
PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Je certifie par les présentes que l'un des membres élus pour le district électoral du comté de King, conformément au bref ci-joint, comme ayant obtenu la majorité des votes légalement donnés, est *Peter Adolphus McIntyre*, de Souris, dans le comté de King, docteur en médecine, et je certifie de plus, que *James Edwin Robertson*, de Montague, dans le comté de King, docteur en médecine, candidat à l'élection tenue en vertu du bref ci-joint, paraît, d'après les rapports des divers sous-officiers-rapporteurs, avoir obtenu ensuite le plus grand nombre de votes donnés à telle élection, et comme il m'a été représenté, lors du compte des votes, par certains des électeurs du dit district électoral ayant droit de voter à telle élection, suivant qu'il ressort des diverses pièces ci-jointes et marquées respectivement des lettres E, F, G, H, et portant mes initiales, que le dit *James Edwin Robertson*, lors de sa nomination comme l'un des candidats à telle élection et à l'époque où elle a été tenue, était un membre déclaré dûment élu pour représenter le quatrième district électoral du comté de King dans la Chambre d'Assemblée de la province de l'Ile du Prince-Edouard, et qu'il était pour ce motif déqualifié pour être élu ou déclaré membre de la Chambre des Communes du Canada à la dite élection ;

Je certifie de plus, par les présentes, que *Augustine Colin Macdonald*, de Montague Bridge, dans le comté de King, négociant, candidat dûment qualifié à telle élection, a obtenu ensuite le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection, et je fais, de plus ce rapport au sujet des dits *James Edwin Robertson* et *Augustine Colin Macdonald*, pour l'information de toutes personnes que cela peut intéresser.

(Signé), MICHAEL MCCORMACK,
Officier-rapporteur.

Attesté,
(Signé), R. POPE,
Greffier de la couronne en chancellerie.

Que le dit *J. E. Robertson* étant le second des deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes à la dite élection aurait dû être déclaré l'un des membres de ce parlement pour le dit district électoral et qu'il a le droit de prendre son siège dans cette Chambre en cette qualité, réservant toutefois à tous candidats ou autres leurs droits de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos de telle manière que le veulent la loi et la justice.

Sir *John A. Macdonald* propose, comme amendement, que tous les mots après " que " soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" le rapport " transmis par *Michael McCormack*, officier-rapporteur pour le district électoral du " comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard, à la dernière élection pour le dit " district électoral, et tous les papiers y annexés, soient déférés au comité des " Privilèges et Elections ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, " papiers et documents, et de faire rapport avec toute la diligence possible."

Et un débat s'ensuivant ;

M. *Cameron* (Victoria, Ont.) propose,—que le débat soit ajourné.—Adopté, sur division.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de construire cette année un phare sur l'Ile aux Oies, comté de Guysborough, N.E. ?

M. *Shakespeare*—Jeudi prochain—BILL intitulé : " Acte pour restreindre l'immigration chinoise dans la Colombie anglaise."

M. *Watson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quand le gouvernement a-t-il l'intention d'établir un port douanier de sortie dans la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba, et pourquoi l'établissement de ce port a-t-il été si longtemps retardé ?

M. *Wood* (Brockville)—Lundi prochain—BILL intitulé: " Acte pour amender la loi criminelle et pour établir certaines dispositions pour la punition de ceux qui sont trouvés coupables de mauvais traitements envers leur femme."

No. 22.

OTTAWA, VENDREDI, 9 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 23

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 12 MARS, 1883.

PRIÈRE.

M. l'Orateur soumet à la Chambre, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, chap. 5, clause 12,—une liste des actionnaires de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, en date du 1er janvier, 1883.

Et aussi,—Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Beauharnois, Iberville, Montmagny et Saguenay, pendant l'année 1882.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer Grand Tronc du Canada ; de la Cie du chemin de fer du Sud-Est ; du conseil de la chambre de commerce de Montréal ; de la Cie du chemin de fer du Passumpsic ; de la Cie du chemin de fer de la Vallée du Massawippi ; du chemin de fer de la Rive-Nord ; de la Cie du chemin de fer Intercolonial ; du chemin de fer Midland du Canada ; de la Cie du chemin de fer du Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

De *William Wilson* et autres ; de *James Bennett* et autres ; de *David Marshall* et autres ; et de *Joseph Wise*, grand-maître provincial, et autres, tous membres et officiers de l'association orangiste loyale du Canada ; demandant la passation d'un acte à l'effet de constituer en corporation l'association orangiste loyale de l'Amérique anglaise.

De *Peter Nicholson*, du village de Prince Arthur's Landing, dans le district d'Algoma, Puissance du Canada, percepteur des douanes ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer dissous son mariage avec *Rosetta Saxton*, et qu'il soit divorcé d'avec elle.

De *A. M. Hamilton* et autres, de Woolwich, comté de Waterloo ; et du rév. *William Berberiah* et autres, du canton de Hay, comté de Huron ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Du conseil municipal de la cité de Guelph ; demandant l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des bibliothèques publiques.

Du conseil municipal du comté de Peterborough et du comté de Dufferin ;

demandant la passation d'un acte pourvoyant au règlement des difficultés s'élevant entre des compagnies de chemins de fer et le public, relativement aux taux et péages.

Des professeurs et conférenciers du collège Bishop, Lennoxville ; demandant séparément l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des collèges et des bibliothèques publiques.

De la Cie du chemin de fer du Nord du Canada ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet d'amender un acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit Valley, ne devienne pas loi.

De *J. R. Jacques* et autres, citoyens, et des étudiants de l'Université Albert et du collège Albert, Belleville ; demandant l'abolition des droits sur les livres importés en Canada.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de *Charles P. Mattocks*, de la cité de Portland, et autres, Etat du Maine, E.-U. ; demandant à être constitués en corporation en vertu des lois du Canada sous le nom de " The Winslow Packing Company."

Le délai pour présenter des bills privés expirant aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé jusqu'à lundi, le 19 courant.

Sur motion de M. *Beaty*, le délai pour présenter des bills privés, est prorogé au lundi, le 19 courant, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. *Casgrain*, du comité spécial sur le bill (No 5) pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics, rapporte le dit bill, avec des amendements.

Sur motion de M. *Cameron* (Victoria, Ont.), la pétition de la Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et de la Cie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, présentée ce jour ; — demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre leur pétition pour un acte à l'effet de réunir les dites compagnies, bien que le délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés soit expirée,—est lue et reçue ; et la dite pétition est déférée au comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *Curran* :—Bill (No 79) pour incorporer la Cie dite " The Davis and Lawrence Manufacturing Company."

Par M. *Massue* :—Bill (No 80) pour amender l'acte incorporant la Cie du chemin de fer Grand-Oriental ; — et

Par M. *Wood* (Brockville) :—Bill (No 81) pour amender la loi criminelle et pour établir certaines dispositions pour la punition de ceux qui sont trouvés coupables de mauvais traitements envers leur femme.

Le bill (No 16) à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du Canada, est lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien, est délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois et déférés aux comités suivants, savoir :—

Comité des Banques et du Commerce :—

Bill (No 35) à l'effet de constituer la Cie Fédérale d'Assurance sur la vie.

Bill (No 52) pour incorporer la Banque du Canada du comté de Brant.

Bill (No 55) à l'effet d'incorporer la Cie de steamers à passagers Royale Canadienne ;—et

Bill (No 67) concernant la Cie d'assurance des Citoyens du Canada.

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 41) pour incorporer la " Dominion Railway Trust and Construction Company of Canada (limited).

Bill (No 50) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit Valley.

Bill (No 54) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de Québec et de la Baie de James.

Bill (No 56) pour incorporer la Cie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la Rivière-à-la-Paix.

Bill (No 57) à l'effet d'amender d'avantage les actes concernant la Cie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 58) à l'effet d'amender les divers actes incorporant la Cie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest, et de changer le nom de la dite Cie en celui de " Cie du Grand chemin de fer du Nord du Canada."

Bill (No 59) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest.

Bill (No 61) pour incorporer la Cie du pont de chemin de fer de Niagara.

Bill (No 62) pour incorporer la Cie du Télégraphe de l'Atlantique, du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix.

Bill (No 64) pour incorporer la Cie du chemin de fer du Pacifique et de la Rivière-à la-Paix.

Bill (No 65) pour amender les actes à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique.

Bill (No 68) pour incorporer la Cie de pont et de manufacture du St-Laurent.

Bill (No 70) pour amender les actes concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Bill (No 71) pour incorporer la Cie du chemin de fer et houillière de Cumberland.

Bill (No 72) pour incorporer la Cie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan. (L'article 51 du règlement est suspendu au sujet de ce bill).

Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occident l, et pour changer son nom en celu de " Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental " ;—et

Bill (No 74) pour incorporer la Cie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest.

Comité des Bills Privés :—

Bill (No 39) à l'effet de modifier l'acte de la Puissance du Canada, quarante-cinq Vic., ch. cent vingt-quatre, concernant les fonds des biens temporels de l'Eglise Presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse.

Bill (No 49) pour incorporer la Cie des Phosphates et Mines du Canada.

Bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses.

Bill (No 66) pour incorporer la Cie dite " The Quinze Pier, Boom and Improvement Company " ;—et

Bill (No 75) pour incorporer le conseil d'administration de la caisse de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord Ouest.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. *Cameron* (Huron), portant qu'il appert des rapports transmis par *Michael McCormack*, écuier, l'officier-rapporteur pour le district électoral du comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard, à la dernière élection dans le dit district électoral, que *P. A. McIntyre, J. E. Robertson, A. C. McDonald* et *E. B. Muttart* étaient les candidats à la dite élection—que, dans la dite élection le dit *P. A. McIntyre* reçut 2,124 votes—que le dit *J. E. Robertson* reçut 2,002 votes—que le dit *A. C. McDonald* reçut 1,941 votes et que le dit *E. B. Muttart* reçut 1,854 votes—que le dit officier-rapporteur fit un rapport de la dite élection dans les termes suivants :—

DISTRICT DU COMTÉ DE KING,
PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Je certifie par les présentes que l'un des membres élus pour le district électoral du comté de King, conformément au bref ci-joint, comme ayant obtenu la majorité des votes légalement donnés, est *Peter Adolphus McIntyre*, de Souris, dans le comté de King, docteur en médecine, et je certifie de plus, que *James Edwin Robertson*, de Montague, dans le comté de King, docteur en médecine, candidat à l'élection tenue en vertu du bref ci-joint, paraît, d'après les rapports des divers sous-officiers-rapporteurs, avoir obtenu ensuite le plus grand nombre de votes donnés à telle élection, et comme il m'a été représenté, lors du compte des votes, par certains des électeurs du dit district électoral ayant droit de voter à telle élection, suivant qu'il ressort des diverses pièces ci-jointes et marquées respectivement des lettres E, F, G, H, et portant mes initiales, que le dit *James Edwin Robertson*, lors de sa nomination comme l'un des candidats à telle élection et à l'époque où elle a été tenue, était un membre déclaré dûment élu pour représenter le quatrième district électoral du comté de King dans la Chambre d'Assemblée de la province de l'Ile du Prince-Edouard, et qu'il était pour ce motif déqualifié pour être élu ou déclaré membre de la Chambre des Communes du Canada à la dite élection ;

Je certifie de plus, par les présentes, que *Augustine Colin Macdonald*, de Montague Bridge, dans le comté de King, négociant, candidat dûment qualifié à telle élection, a obtenu ensuite le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection, et je fais, de plus ce rapport au sujet des dits *James Edwin Robertson* et *Augustine Colin Macdonald*, pour l'information de toutes personnes que cela peut intéresser.

(Signé), MICHAEL MCCORMACK,
Officier-rapporteur.

Attesté,
(Signé), R. POPE,
Greffier de la couronne en chancellerie.

Que le dit *J. E. Robertson* étant le second des deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes à la dite élection aurait dû être déclaré l'un des membres de ce parlement pour le dit district électoral et qu'il a le droit de prendre son siège dans cette Chambre en cette qualité, réservant toutefois à tous candidats ou autres leurs droits de contester la dite élection, s'ils le jugent à propos de telle manière que le veulent la loi et la justice ;—et sur l'amendement de Sir *John A. Macdonald* à la dite motion, lequel est comme suit :—que tous les mots après " que " soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" le rapport transmis par *Michael McCormack*, officier rapporteur pour le district électoral du comté de King, dans " l'Ile du Prince-Edouard, à la dernière élection pour le dit district électoral, et " tous les papiers y annexés, soient déférés au comité des Privilèges et Elections ; " avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et " de faire rapport avec toute la diligence possible."

M. *Mackenzie* propose, comme sous amendement, que tous les mots après " que "

soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette chambre juge " opportun, dans l'affaire du rapport pour le district électoral de King, dans l'Ile du " Prince-Edouard, d'agir conformément à la loi du parlement telle qu'établie dans les " précédents de l'ancien parlement du Canada, et du parlement de la Puissance, dans " les cas de Beauharnois, Kent, Oxford, Gaspé, Bagot, Essex, Lennox et Addington " et Muskoka, et à la loi passée par le parlement de la Puissance du Canada en 1874, " concernant les élections, qui prescrit que l'officier-rapporteur sera tenu à l'endroit " et à l'heure fixés par sa proclamation, et après avoir reçu toutes les boîtes " de scrutin, de procéder à les ouvrir en présence du greffier d'élection, des " candidats ou de leurs représentants, s'ils sont présents, et d'au moins deux " électeurs, si les candidats ou leurs représentants ne sont pas présents, " et d'additionner ensemble le nombre de votes donnés à chaque candidat d'après " les états contenus dans les diverses boîtes de scrutin rapportées par les sous-officiers- " rapporteurs et que le candidat qui, dans l'addition des votes, se trouvera avoir la " majorité des voix sera alors déclaré élu, et que l'officier rapporteur transmettra son " rapport au greffier de la couronne en chancellerie à l'effet que le candidat ayant le " plus grand nombre de voix a été élu.

" Aussi, conformément à ces précédents et à cette loi, d'affirmer sa juridiction, " de maintenir ses privilèges et de remédier à la violation de la loi et du devoir " apparent d'après les documents, qui a été commise par l'officier rapporteur en ne " déclarant pas élu le candidat ayant le plus grand nombre de voix ; et que cette " Chambre déclare que *James Edwin Robertson* aurait dû être déclaré l'un des députés " du dit comté de King par le dit officier rapporteur réservant les droits de toutes " personnes de contester l'élection et le rapport."

Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,	Fisher,	McMullen,
Armstrong,	Fleming,	Mulock,
Auger,	Forbes,	Paterson (*Brant*),
Bain,	Geoffrion,	Pickard,
Béchard,	Gillmour,	Platt,
Bernier,	Gunn,	Ray.
Blake,	Harley,	Rinfret,
Bourassa,	Innis,	Robertson (*Shelburne*),
Burpee (*St-Jean*),	Irvine,	Ross (*Middlesex*),
Burpee (*Sunbury*),	Jackson,	Somerville (*Brant*),
Cameron (*Huron*),	Keefler,	Somerville (*Bruce*),
Campbell (*Renfrew*),	King,	Springer,
Casey,	Kirk,	Sutherland (*Oxford*),
Casgrain,	Landerkin,	Thompson,
Catudal,	Lister,	Trow,
Charlton,	Livingtone,	Watson,
Cook,	McMillan (*Huron*),	Weldon,
Davies,	McCraney,	Wheler,
De St. Georges,	McIntyre,	Wilson et
Fairbank,	McIsaac,	Yeo.—60.

CONTRE :

Messieurs

Allison,	Farrow,	Massue,
Amyot,	Ferguson (*Leeds et Gren.*),	Méthot,
Baker (*Victoria*),	Ferguson (*Welland*),	Mitchell,
Barnard,	Fortier,	Moffat,
Beaty,	Foster,	Montplaisir,

Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bolduc,
Bossé,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*)
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Cochrane,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Langevin,
Lesage,
Macdonald (*Sir John*),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McCarthy,
McDougald,
McLelan,
McNeil,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Pinsonneault,
Pope,
Reid,
Richey,
Riopel,
Robertson (*Hastings*),
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wigle,
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*),
Woodworth et
Wright.—118.

Et l'amendement étant mis aux voix,—il est adopté sur la même division, *renversée.*

La motion principale, telle que modifiée, est alors adoptée sur la même division que celle en dernier lieu mentionnée, et la question est déférée au comité des Privilèges et Elections.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Coursol*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les percepteurs des douanes à Montréal et à Québec ont-ils reçu des instructions du ministre des Douanes d'enjoindre aux particuliers d'assurer toutes les marchandises placées dans un entrepôt pour une somme suffisante pour couvrir non seulement le coût du transport des marchandises, mais aussi le montant des droits ?

M. *Weldon*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la procédure dans la loi criminelle et autres matières relatives à la loi criminelle."

M. *Shakespeare*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de passer une loi semblable en principe à celle actuellement en vigueur en Australie et intitulé : " The Influx of Chinese Restriction Act."

M. *Blake*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes pétitions, correspondance et télégrammes, ordres en conseil et autres documents concernant le fait que le gouvernement a pris à sa charge le paiement du montant octroyé par la ville de Pembroke pour aider au chemin de fer du Canada Central.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes soumissions, annonces, contrats, lettres, comptes, pièces justificatives, mandats, rapports et autres documents relatifs à l'achat de couvertes pour la milice, pendant la vacance.

M. *Orton*—Lors de la 3me lecture du Bill (No 22) intitulé : " Acte concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien," proposera que le bill soit amendé en retranchant le mot " huit " et en le remplaçant par le mot " sept," dans la dernière ligne du bill.

M. *Davies*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'appliquer aux juges de la cour suprême de l'Ile du Prince-Edouard les lois concernant la mise à la retraite et la pension des juges des cours supérieures du Canada ?

M. *Casgrain*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été notifié d'une sentence arbitrale rendue par les arbitres officiels de la Puissance en faveur de *Lucien Morin ;* si oui, quand ? et le montant en a-t-il été payé ; si non pourquoi ne l'a-t-il pas été ?

M. *Wheler*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance, des mémoires, pétitions et papiers en possession du gouvernement, se rapportant aux droits sur le sel.

M. *Orton*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre au nombre des crédits demandés, une somme pour l'érection d'un refuge pour les immigrants, l'amélioration des chemins et la construction de ponts à Régina ?

M. *Orton*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—La route postale allant à Prince Albert et Edmonton doit-elle passer par Régina ?

M. *Orton*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Régina doit-elle être érigée en port douanier ?

M. *Weldon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder les commissions vacantes dans les batteries A et B à des gradués du collège militaire royal ?

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport du nombre de cadets qui ont obtenu leurs diplômes au collège militaire royal depuis son établissement ; le nombre de ceux qui ont obtenu des commissions dans le service impérial ; le nombre de ceux qui ont été nommés dans des corps de la milice permanente ; aussi, le nom des officiers nommés dans les batteries A et B depuis le 6 février, 1880, et qui n'ont pas pris leurs diplômes au collège militaire royal, et de ceux qui ont été nommés ayant reçu leurs diplômes au collège.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des baux ou permis de pêche dans les rivières de la province du Nouveau-Brunswick par le département de la Marine et des Pêcheries et le montant du loyer stipulé dans chaque cas—le nombre de baux ou permis annullés ou abandonnés et la date à laquelle les loyers annuels ont été payés.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été, ce jour, affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, lundi, le 19 mars courant, ou après :—

Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No 35) à l'effet de constituer la Cie Fédérale d'Assurance sur la vie.

Bill (No 52) pour incorporer la Banque du Canada du comté de Brant.

Bill (No 55) à l'effet d'incorporer la Cie de steamers à passagers Royale Canadienne ;—et

Bill (No 67) concernant la Cie d'assurance des Citoyens du Canada.

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :

Bill (No 41) pour incorporer la "Dominion Railway Trust and Construction Company of Canada (limited)."

Bill (No 50) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit Valley.

Bill (No 54) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de Québec et de la Baie de James.

Bill (No 56) pour incorporer la Cie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la Rivière-à-la-Paix.

Bill (No 57) à l'effet d'amender d'avantage les actes concernant la Cie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 58) à l'effet d'amender les divers actes incorporant la Cie du chemin de

er du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest, et de changer le nom de la Cie en celui de "Cie du Grand chemin de fer du Nord du Canada."

Bill (No 59) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest.

Bill (No 61) pour incorporer la Cie du pont de chemin de fer de Niagara.

Bill (No 62) pour incorporer la Cie du Télégraphe de l'Atlantique, du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix.

Bill (No 64) pour incorporer la Cie du chemin de fer du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix.

Bill (No 65) pour amender les actes à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique.

Bill (No 68) pour incorporer la Cie de pont et de manufacture du St-Laurent.

Bill (No 70) pour amender les actes concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Bill (No 71) pour incorporer la Cie du chemin de fer et houillière de Cumberland.

Bill (No 72) pour incorporer la Cie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan. (L'article 51 du règlement est suspendu au sujet de ce bill).

Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, et pour changer son nom en celui de "Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental";—et

Bill (No 74) pour incorporer la Cie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest.

Comité des Bills Privés.

Bill (No 39) à l'effet de modifier l'acte de la Puissance du Canada, quarante-cinq Vic., ch. cent vingt-quatre, concernant les fonds des biens temporels de l'Eglise Presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse.

Bill (No 49) pour incorporer la Cie des Phosphates et Mines du Canada.

Bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses.

Bill (No 66) pour incorporer la Cie dite "The Quinze Pier, Boom and Improvement Company";—et

Bill (No 75) pour incorporer le conseil d'administration de la caisse de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

No. 23.

OTTAWA, LUNDI, 12 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 24.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 13 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Vingt-trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge *Sicotte*, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à l'*Acte des élections fédérales contestées*, 1874, des certificats dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de Rouville et pour le district électoral de St-Hyacinthe.

Et les dits certificats sont lus comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE ROUVILLE.

PROVINCE DE QUÉBEC, } *Cour Supérieure.*
DISTRICT DE ST-HYACINTHE. }

ACTES DES ÉLECTIONS CONTESTÉES, 1874.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Rouville, le vingt juin, 1882.

HUBERT FONTAINE et JOSEPH OSTIGNY,

Pétitionnaires,

vs.

GEORGES AUGUSTE GIGAULT,

Défendeur.

Louis Victor Sicotte, un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec et le juge devant qui la pétition d'élection a été instruite et plaidée le 29 janvier 1883, je certifie que le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, j'ai déterminé et décidé que *Georges Auguste Gigault* a été dûment élu, et débouté la pétition avec dépens contre les pétitionnaires.

Je transmets une copie des témoignages et un certificat du protonotaire constatant que dans les délais fixés par la loi, aucuns procédés d'appel ont été pris, mais la copie des témoignages n'a été remise au juge que le huit de ce mois, à raison du retard du sténographe à livrer les notes écrites de son travail.

Je certifie de plus qu'aucune preuve a été faite que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées à cette élection par ou avec la connivence de *Georges Auguste Gigault.*

Je fais de plus rapport, qu'il n'a pas été prouvé, et qu'il n'y a pas raison de croire que des menées corruptrices ont eu lieu à cette élection.

Fait ce 9 mars 1883.

L. V. SICOTTE, *J.C.S.*

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE ST-HYACINTHE.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
DISTRICT DE ST-HYACINTHE. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de St-Hyacinthe.

JULES ST-GERMAIN,

Pétitionnaire,

vs.

MICHEL ESDRAS BERNIER,

Défendeur.

Louis Victor Sicotte, un des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, et le juge devant qui la pétition d'élection fut instruite et plaidée, le 29 janvier 1883, je certifie que le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, j'ai déterminé et décidé que *Michel Esdras Bernier* a été dûment élu, et débouté la pétition avec dépens contre le pétitionnaire.

Je transmets une copie des témoignages livrés au juge le 8 mars courant, et le certificat du protonotaire constatant que, dans les délais fixés par la loi, aucuns procédés d'appel ont été pris.

Je certifie de plus qu'aucune preuve a été faite que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées à cette élection, par ou avec la connivence de *Michel Esdras Bernier.*

Je fais de plus rapport, qu'il n'a pas été prouvé, et qu'il n'y a pas raison de croire que des menées corruptrices ont eu lieu à cette élection.

Fait ce 9 mars 1883.

(Signé) L. V. SICOTTE, *J.C.S.*

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Et il est ordonné que les dits certificats soient entrés dans le journal de cette Chambre.

M. *Beaty,* du comité des Ordres Permanents, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisant les avis donnés quant à la pétition de *Peter Nicholson,* du village de Prince Arthur's Landing, dans le district d'Algoma, Puissance du Canada, percepteur des douanes ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer dissous son mariage avec *Rosetta Saxton,* et qu'il soit divorcé d'avec elle.

Votre comité a pris en considération la pétition de la Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et de la Cie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson; demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre leur pétition pour un acte à l'effet de réunir les dites compagnies, bien que le délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés soit expiré; et comme les motifs donnés pour le délai sont satisfaisants, il recommande que la permission demandée soit accordée.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, rapportant, avec modifications, le bill (No 36) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke et l'acte qui l'amende.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité, rapportant les deux bills suivants avec des modifications, savoir:

Bill (No 18) pour constituer en corporation l'Université de Saskatchewan, et pour autoriser l'établissement de collèges dans les limites du diocèse de Saskatchewan, —et

Bill (No 19) pour constituer en corporation "Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest."

Le comité recommande, de plus, le remboursement des honoraires et frais payés pour ces bills, moins les frais de traduction et d'impression, vû qu'ils ne sont pas sujets aux honoraires et frais prélevés sur les bills privés en vertu de l'article 51 du règlement.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), la pétition de la Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et de la Cie de chemins de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, présentée ce jour,—demandant la passation d'un acte les autorisant à réunir les deux compagnies sous le nom de "Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson,"—est lue; et elle est reçue conformément à la recommendation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

M. *Beaty* présente un bill (No 82) pour amender l'acte d'incorporation de la Banque du Nord-Ouest,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. *Mitchell* propose, que la pétition de la Cie de flottage et d'estacades de la rivière Queddy, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre sa pétition pour la passation d'un acte à l'effet de lui accorder certains pouvoirs se rapportant à ses travaux dans la rivière Queddy, pour le sauvetage des billots et du bois de charpente, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation des pétitions en obtention de bills privés,—soit maintenant lue et reçue.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Royal*, il est ordonné que l'honoraire payé pour le bill (No 19) à l'effet de constituer en corporation "Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest," soit remboursé, moins les frais de traduction et d'impression, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Bills Privés.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, le bill (No 21) à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.

Le bill (No 46) à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque," et les différents actes qui le modifient,—est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général, devant siéger demain.

M. *Caméron* (Huron) propose que le bill (No 7) à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne, tel que modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

M. *Ives* propose, comme amendement, que le dit bill soit de nouveau renvoyé en comité général, avec mandat et pouvoir d'ajouter la clause suivante :

Clause 5. Tous procès en vertu de cet acte seront faits à huis-clos, et nulle personne n'y sera admise, à l'exception des personnes ayant des devoirs à remplir en rapport avec le procès, ou des avocats du prisonnier.—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé en comité général, amendé et rapporté.

M. *Cameron* (Huron) propose, que le bill, tel que modifié, soit maintenant pris en considération.

M. *Bossé* propose, comme amendement, que le dit bill, tel que modifié, soit pris en considération dans six mois à dater d'aujourd'hui.—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Amyot,
Baker (*Missisquoi*),
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bolduc,
Bossé,
Carling,
Caron,
Cimon,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Farrow,
Fréchette,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Grandbois,
Guilbault,
Hackett,
Haggart,
Hawkins,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Labrosse,
Langevin,
Lesage,
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McDougald,
Massue,
Méthot,
Montplaisir,
Orton,
Pinsonneault,
Riopel,
Royal,
Rykert,
Scott,
Small,
Sproule,
Tassé,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
Williams et
Woodworth.—67.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Allison,
Armstrong,
Auger,
Bain,
Beaty,
Béchard,
Bell,
Gillmour,
Gordon,
Guillet,
Gunn,
Harley,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Platt,
Pope,
Ray,
Richey,
Rinfret,
Robertson (*Shelburne*),

Bernier,
Blake,
Bourassa,
Bowell,
Burnham,
Burns,
Burpee (*St-Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cochrane,
Cook,
Daly,
Davies,
Dickinson,
Fairbank,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Foster,
Geoffrion,
Hilliard,
Holton,
Homer,
Irvine,
Jackson,
Keefler,
King,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
Laurier,
Lister,
Livingtone,
Macdonald (*Sir John*),
Mackenzie,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McLelan,
McMullen,
McNeil,
Moffat,
Mulock,
O'Brien,
Paint,
Ross (*Middlesex*),
Scriver,
Smyth,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Sutherland (*Selkirk*),
Taylor,
Tilley,
Trow,
Tupper (*Cumberland*),
Tupper (*Pictou*),
Wallace (*Albert*),
Watson,
Weldon,
Wells,
Wheler,
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wigle,
Wilson,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*) et
Yeo.—101.

M. *Cameron* (Huron) propose de nouveau, que le bill, tel que modifié, soit maintenant pris en considération.—Adopté, sur division.

Le bill est alors remis pour la troisième lecture, à demain.

Le bill (No 14) concernant les voituriers par terre, est délibéré en comité général; - et sur rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mulock*--Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte pour mieux prévenir la fraude en rapport avec la vente de droits de brevêts."

M. *McCarthy*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux connaissements."

No. 24.

OTTAWA, MARDI, 13 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉS MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 25

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 14 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer de Welland ; et de la Cie du chemin de fer du Nord du Canada ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

De *Charles T. Grant* et autres, de la Rivière des Habitants ; et de *William Brymer* et autres, de L'Ardoise, comté de Richmond, N.-E. ; demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière que la pêche au saumon à la mouche et celle au filet soient fermées à la même époque.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition conjointe de la Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et de la Cie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson,—demandant la passation d'un acte les autorisant à réunir les deux compagnies sous le nom de " Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson," et il trouve qu'aucun avis n'a été publié ; mais votre comité recommande la suspension de l'article 51 du règlement, pour la raison que la mesure est urgente, de grande importance pour le public et qu'elle n'affecte aucun droits existants.

M. *Weldon* présente un bill (No 83) à l'effet d'amender les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières relatives à la loi criminelle, —lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. *White* (Cardwell) propose, que le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté.

M. *Desjardins* propose, comme amendement, que le dit rapport soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération ; ce qui est adopté, et la motion principale, telle que modifiée, est aussi adoptée.

Sur motion de M. *Massue*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de la nécessité de passer une loi pour prévenir la fraude dans la fabrication des engrais agricoles; le dit comité devant être composé de MM. *Massue*, *White* (Renfrew), *Williams*, *Bourbeau*, *Farrow*, *Guilbault*, *Scriver*, *Béchard* et *Trow*.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Grandbois* :—Ordre de la Chambre pour copie des rapports faits jusqu'à ce jour, touchant les mouvements de la glace au quai de la Rivière-du-Loup et à celui de la Rivière-Ouelle.

Par M. *Ives* :—Ordre de la Chambre pour copie de toutes requêtes demandant de nouveaux canons pour la batterie de campagne de Richmond, et de toute correspondance à ce sujet.

M. *Platt* propose, qu'il soit voté une adresse demandant copie de tous rapports, non encore produits, des ingénieurs du gouvernement concernant les divers projets de route pour le canal Murray, ainsi que le coût estimatif de la construction par la route adoptée et autres routes projetées. Aussi, copie des ordres en conseil, correspondance, requêtes de marins, armateurs et autres, et des recommandations de maîtres mariniers ou autres, relativement au choix d'une route, à la construction du canal ou au caractère des ports que présente la presqu'île ou la baie Weller. Aussi, une liste, avec les noms et les montants, des soumissions reçues en réponse à l'annonce publiée par le gouvernement, et de toutes les offres faites, par voies de soumissions ou autrement, pour construire le canal par toute autre route que celle qui a été adoptée, ainsi que tous rapports sur les progrès faits dans l'exécution des travaux de construction, qui ont pu être adressés au gouvernement.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Baker* (Victoria) :—Ordre de la Chambre pour copie des papiers et de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'administration du pilotage dans la Colombie Anglaise ou toutes autres personnes, dans cette province, concernant les pilotes et le pilotage.

M. *Ives* propose, qu'il soit *Résolu*,—Que dans l'opinion de la Chambre il est expédient d'étudier la question d'une augmentation du droit d'exportation sur les billots d'épinette de toute longueur et grosseur, exportés des provinces d'Ontario et de Québec.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Gigault* :—Ordre de la Chambre pour copie de toutes pétitions venant de la province de Québec au sujet de la législation projetée relative à la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Hackett* propose, qu'un ordre de la Chambre soit émis pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le levé du havre de Summerside, I.P.É., l'été dernier, en vue d'améliorer la navigation du dit havre.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

M. *Desjardins* propose, que le bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Auger* propose, comme amendement, que le dit bill soit lu dans six mois, à dater d'aujourd'hui.

M. *Houde* propose, comme sous-amendement, que tous les mots après " que " soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" le bill soit renvoyé " de nouveau en comité général, avec mandat et pouvoir de remplacer les mots " ' huit pour cent ' par les mots ' sept pour cent ', dans la clause 2."

Objection ayant été faite au sous-amendement pour le motif que l'auteur de la motion n'a donné aucun avis tel que requis par l'article 67 du règlement ;

M. l'Orateur décide,—" que l'objection est bien fondée et que l'honorable député " de Wellington-Centre est le seul autorisé à présenter une motion semblable, puis- " qu'il en a donné avis.

M. *Orton* propose, comme amendement au sous-amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de l'amender en insérant le mot " sept " à la place du mot " huit ", dans la dernière ligne du dit bill.—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bowell,	Hawkins,	Orton,
Casgrain,	Houde,	Thompson,
Cochrane,	Landerkin,	Wallace (*York*),
Coughlin,	McCallum,	White (*Hastings*),
Cuthbert,	McLelan,	Wigle et
Ferguson (*Leeds et Gren.*),	McNeil,	Wood (*Brockville*).—18.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,	Fairbank,	McCraney,
Allen,	Farrow,	McDougald,
Allison,	Ferguson (*Welland*),	McIntyre,
Amyot,	Fisher,	McIsaac,
Armstrong,	Fleming,	McMullen,
Auger,	Forbes,	Massue,
Bain,	Foster,	Méthot,
Baker (*Missisquoi*),	Fréchette,	Mitchell,
Baker (*Victoria*),	Gagné,	Moffat,
Barnard,	Geoffrion,	Montplaisir,
Beaty,	Gigault,	Mulock,
Béchard,	Gillmour,	O'Brien,
Bell,	Girouard (*Kent*),	Paint,
Benoit,	Gordon,	Paterson (*Brant*),
Bergeron,	Grandbois,	Pickard,
Bergin,	Guilbault,	Pinsonneault,
Bernier,	Guillet,	Platt,
Billy,	Gunn,	Pope,
Blake,	Hackett,	Ray,
Blondeau,	Hall,	Reid,
Bolduc,	Harley,	Richey,
Bossé,	Hay,	Rinfret,
Bourassa,	Hesson,	Riopel,
Bourbeau,	Hickey,	Ross (*Middlesex*),
Brecken,	Hilliard,	Royal,
Burnham,	Holton,	Rykert,
Burns,	Homer,	Scott,
Cameron (*Huron*),	Hurteau,	Scriver,

Campbell (*Renfrew*),	Innis,	Small,
Caron,	Irvine,	Smyth,
Casey,	Ives,	Somerville (*Brant*),
Catudal,	Jamieson,	Somerville (*Bruce*),
Charlton,	Keefler,	Springer,
Cimon,	Kilvert,	Sutherland (*Oxford*),
Cook,	King,	Taylor,
Costigan,	Kinney,	Trow,
Coursol,	Kirk,	Tyrwhitt,
Daly,	Labrosse,	Valin,
Daoust,	Landry,	Vanasse,
Davies,	Langevin,	Wallace (*Albert*),
Dawson,	Laurier,	Watson,
De Beaujeu,	Lesage,	Weldon,
Desaulniers,	Lister,	Wells,
Desjardins,	Livingtone,	Wheler,
Dickinson,	Mackintosh,	Williams,
Dodd,	Macmaster,	Wilson,
Dugas,	McMillan (*Huron*),	Woodworth et
Dundas,	McMillan (*Vaudreuil*),	Yeo.—144.

Et le dit amendement, portant que le dit bill soit lu la troisième fois dans six mois, à dater d'aujourd'hui, étant mis aux voix,—il est rejeté.

Et la question étant mise de nouveau, à l'effet que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Abbott* propose, que le dit bill soit de nouveau renvoyé en comité général dans le but de l'amender de nouveau.—Adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général sur le dit bill ; et sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, vendredi prochain.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour un état faisant connaître toutes les demandes faites pour drawbacks sur les matériaux employés pour la construction des navires, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, et aussi, pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882 ; donnant le nom de la personne qui a fait la demande, le nom et le tonnage du navire, le montant demandé et le montant payé.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Keefler*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t il de construire, cette année, un brise-lames à Petite Rivière, N.E., pour lequel une somme de $5,000 a été insérée dans le budget supplémentaire et votée à la dernière session du parlement ?

M. *Blake*—Lors de la troisième lecture des bills Nos 18 et 19, concernant l'Université de Saskatchewan et les Pères Oblats—Proposera que ces bills soient renvoyés en comité pour y être amendés, en prescrivant que les corporations devront, dans les dix ans qui suivront l'achat, disposer des propriétés foncières qui ne seront pas requises pour l'usage et l'occupation des corporations, ou autres fins semblables.

M. *Blake*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Sir *Alexander Galt* a-t-il proposé, en aucun temps, de se démettre de sa charge actuelle ? Est-il entendu qu'il se propose de donner sa démission ? Et, dans ce cas, à quelle époque ?

M. *Landry*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de donner à la ville de Québec, capitale de la province de ce nom, l'avantage d'avoir un bureau de l'Intercolonial ?

M. *Landry*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour production de toute plainte portée contre *Hubert Hébert*, écuier, employé comme agent et chef de gare à Montmagny, relativement à une accusation de manœuvre frauduleuse soutenue affirmativement par *P. B. Casgrain*, écuier, député de l'Islet.

M. *Bolduc*—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte pour amender l'acte des élections fédérales de 1874."

M. *de Beaujeu* (Soulanges)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de procéder, pendant cette année, au creusement du canal du côté de la rive nord du St-Laurent, depuis la Pointe des Cascades jusqu'au lac St-François ; et l'ingénieur a-t-il fini de préparer les plans nécessités pour ces travaux et en a-t-il donné le coût ?

M. *Landry*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des documents (plainte, rapport d'enquête, etc., etc.) se rattachant à une saisie de tabac faite tout dernièrement chez *M. N. Bernatchez*, et autres marchands de Montmagny, en vertu de la loi qui permet de saisir le tabac de contrebande partout où il se trouve.

M. *Landry*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il venu à une entente avec les propriétaires du chemin de fer du Nord, au sujet de la construction de bateaux-traversiers entre le terminus est de ce chemin et le terminus ouest de l'Intercolonial ; et quelle est cette entente ?

M. *Landry*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il venu à une entente quelconque avec la compagnie du Grand Tronc et avec celle du Québec Central, pour la construction en commun, à cet endroit appelé le Passage, d'une gare qui servira aux trois compagnies ; et quelle est cette entente ?

M. *Robertson* (Hamilton)—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte à l'effet de refondre et amender les actes pour rendre plus prompt le procès des personnes accusées de félonies et de délits, dans les provinces de l'Ontario, Québec et Manitoba."

M. *Abbott*—Vendredi prochain—Proposera, comme amendement au bill (No 24) intitulé : " Acte concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien ", que les débiteurs de la corporation auront le droit de solder leurs dettes avant qu'elles deviennent dues, soit en tout ou en partie seulement. Les paiements anticipés donneront droit en faveur de la corporation à une indemnité qui ne devra pas excéder trois mois d'intérêt sur le capital remboursé avant l'échéance, au taux stipulé pour le prêt ; pourvu toujours que les dispositions de l'acte 43 Vic., chap. 42, intitulé : " Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière ", s'appliquant aux transactions de la dite corporation.

2o. Que la corporation transmettra le, ou avant le premier jour de mars de chaque année, au ministre des Finances, un état en double, jusqu'au 31ème jour de décembre, inclusivement, de l'année précédente, attesté sous serment, par le président, vice-président, ou le gérant, établissant le capital social de la corporation et les versements faits ; le nombre d'actions à ordre et le nombre au porteur ; l'actif et le passif de la corporation, le montant et la valeur des placements et le taux moyen de l'intérêt qu'elle en retire ; l'étendue et la valeur des propriétés foncières possédées, le montant et la nature des obligations ou garanties, ou débentures émises et le taux de l'intérêt qu'elles portent ; et tels autres détails, quant à la nature et à l'étendue de ses opérations, qui peuvent être requis par le ministre des Finances, et dans telle forme et avec tels détails qu'il pourra, de temps à autre, exiger et prescrire ; mais la corporation ne sera, en aucun cas, tenue de dévoiler les noms ou les affaires privées d'aucune personne avec qui elle pourra faire affaire.

No. 25.

OTTAWA, MERCREDI, 14 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 26.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 15 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *John Murray* et autres, de Zorra ; de *Thomas Sykes* et autres, du comté de Renfrew ; de *John Laing*, jr., et autres, du comté de Huron ; du rév. *John Ross* et autres, de Stanley et Tuckersmith ; de *Alexander McBeath* et autres, de Campbelltown, comté de Restigouche ; du rév. *E. G. McCrudy* et autres, de New Glasgow ; de *John D. Fraser* et autres, de French River, comté de Pictou ; et du rév. *William Millen* et autres, de Rolling Dam, Waweig et Bayside, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De la branche auxiliaire de New Glasgow de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

Du conseil municipal des comtés de Wellington et d'Ontario ; demandant la passation d'un acte pourvoyant au règlement des difficultés s'élevant entre des compagnies de chemins de fer et le public, relativement aux taux et péages.

Du président et des professeurs de l'université du collège Victoria, Cobourg ; demandant séparément l'entrée en franchise des livres et appareils importés pour l'usage des collèges et des bibliothèques publiques.

Du conseil municipal du comté de Middlesex ; demandant la passation d'un acte prohibant la vente des boissons enivrantes.

Du conseil municipal du comté de Middlesex ; demandant l'adoption d'un mode plus économique pour le transport des prisonniers des prisons des divers comtés du Canada dans les pénitenciers.

Du conseil municipal du comté de Middlesex ; demandant la passation d'un acte pour empêcher les compagnies de chemins de fer d'imposer injustement des tarifs différentiels et pour mieux protéger la vie et la propriété aux passages à niveau de chemins de fer.

De *William Drysdale* et autres, de Montréal, Hamilton et Ottawa ; et de *Henry Hughes* et autres, de Québec ; demandant l'abolition des droits sur les livres importés en Canada.

De la Cie du chemin de fer d'Ontario Central ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

Du conseil municipal du comté de York ; priant la Chambre d'enjoindre à la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec de faire, au passage à niveau de sa voie sur la rue Yonge, à l'entrée de la cité de Toronto, les constructions nécessaires pour protéger la vie et la propriété.

Du conseil municipal du comté d'Ontario ; demandant l'imposition d'un droit sur les laines fines importées en Canada.

Des professeurs et conférenciers de l'école de médecine de la Trinité, Toronto ; demandant l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des collèges et des bibliothèques publiques.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 21 écoulé, pour copie de toute correspondance relative à la construction d'une rallonge au quai de St. Jean-Port-Joli, comté de l'Islet ; des demandes faites pour surveiller les travaux ; des nominations, si on en a fait ; des plans et relevés ; des soumissions demandées et reçues, s'il en est, pour les matériaux et la construction ; le tout à dater de l'ouverture du crédit voté à cet effet pendant la dernière session du parlement.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 écoulé, pour copie de toute correspondance échangée en 1882 avec le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, touchant la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière St-Jean, à St-Jean.

Et aussi, —la réponse à une adresse du 19 écoulé, demandant copie de tous ordres en conseil, et de la commission adressée à certaines personnes, concernant les réclamations présentées au gouvernement touchant la construction du chemin de fer Intercolonial ; de toutes instructions adressées aux commissaires et de toute correspondance échangée avec eux ; un état des questions qui leur ont été soumises jusqu'à présent, et des honoraires qui leur ont été payés ainsi qu'au secrétaire de la commission ; et aussi, un relevé du nombre de jours pendant lesquels la commission a siégé jusqu'à présent.

Sur motion de M. *Williams*, il est ordonné que l'honoraire payé pour le bill (No 18) à l'effet de constituer en corporation l'Université de Saskatchewan, et d'autoriser l'établissement de collèges dans le diocèse de Saskatchewan, soit remboursé, moins les frais de traduction et d'impression, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Bills Privés.

Le bill (No 13) pourvoyant à la punition de l'adultère, de la séduction et autres offenses semblables, est délibéré en comité général, modifié et rapporté. Le bill, tel que modifié, devant être pris en considération, demain.

La Chambre reprend en considération la motion de M. *Hackett*, à l'effet qu'un ordre de la Chambre soit émis pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le levé du havre de Summerside, I.P.E., l'été dernier, en vue d'améliorer la navigation du dit havre.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, et un ordre de la Chambre est émis en conséquence.

Le bill (No 25) pour amender les actes concernant la cruauté envers les animaux, est lu pour la seconde fois, et déféré à un comité spécial composé de MM. *Richey*, *Abbott*, *Beaty*, *Casgrain*, *Davies*, *Girouard* (J.-Cartier), *Guillet*, *Mackintosh*, *Shakespeare*, *Thompson* et *Weldon*.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. *Blake*, à l'effet qu'un ordre de la Chambre soit émis pour un état indiquant le nombre total de licences ou permis pour la coupe du bois demandés et accordés ou refusés, jusqu'au 1er février, 1883.

2. La superficie couverte par chaque licence ou demande.

3. Le montant du premium ou bonus par mille carré, et la somme totale payée au gouvernement et reçue par lui pour toute telle licence.

4. Les nom et domicile de chaque personne qui a demandé une licence.

5. La date de chaque demande de licence, et le nombre d'années pour lesquelles chaque licence est accordée.

6. Les honoraires de la couronne ou droit de souche imposés ou imposables pour chaque licence.

7. L'essence, la qualité et la quantité du bois dans chaque concession.

8. Copie de toutes réclamations présentées au gouvernement pour toute telle concession par toutes personnes quelconques, et de toutes pétitions, remontrances ou communications adressées ou présentées au gouvernement concernant telles concessions, licences ou bois, et de toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de telles réclamations, ou se rapportant en quelque manière aux dites concessions, terrains, licences ou bois, et la décision prise par le gouvernement à ce sujet; aussi, copie de toutes cartes ou plans indiquant la situation et l'étendue de telles licences ou permis.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle adoptée, et un ordre de la Chambre est émis en conséquence.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *McIsaac :*—Adresse demandant copie de la correspondance, des requêtes, rapports, ordres en conseil et autres documents concernant toute réclamation présentée par le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard pour le remboursement des dépenses qu'il a faites pour des quais ou jetées d'utilité publique, et aussi, concernant l'entretien des prisonniers condamnés pour une courte période, dans cette province, depuis son entrée dans la Confédération.

Par M. *Jackson :*—Adresse demandant copie de la correspondance, des ordres en conseil et papiers, non encore soumis, concernant la permission de couper du bois et d'exploiter les mines sur les terres situées dans les limites du territoire actuellement en contestation avec l'Ontario ; aussi, un état des permis donnés, les noms des personnes qui les ont obtenus, et les montants d'argent provenant de tels permis, jusqu'à date.

Par M. *Barnard :*—Adresse demandant copie de la correspondance, des mémoires, plans, devis, etc., se rapportant aux études faites en 1882, pour la construction d'un canal entre les lacs Shushwap et Okanagon, dans la Colombie anglaise.

Par M. *Blake :*—Adresse demandant copie de toutes pétitions, correspondance et télégrammes, ordres en conseil et autres documents concernant le fait que le gouvernement a pris à sa charge le paiement du montant octroyé par la ville de Pembroke pour aider au chemin de fer du Canada Central.

Et aussi :—Adresse demandant copie de toutes soumissions, annonces, contrats, lettres, comptes, pièces justificatives, mandats, rapports et autres documents relatifs à l'achat de couvertes pour la milice, pendant la vacance.

Par M. *Wheler :*—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance, des mémoires, pétitions et papiers en possession du gouvernement, se rapportant aux droits sur le sel.

M. *Homer* propose qu'il soit *Résolu*,—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est à désirer que le gouvernement adopte telles mesures qui lui paraîtront les plus propres à amener une réciprocité commerciale entre le Canada et les îles Hawaï.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Mitchell :*—Adresse demandant copie de la correspondance échangée

entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses départements et la Cie du chemin de fer Grand Tronc du Canada ou aucuns de ses officiers relativement aux sujets mentionnés dans les avis publics dans la *Gazette du Canada* du 3 mars courant, par *H. W. Tyler*, président, et *J. B. Benton*, secrétaire de la dite compagnie, datés de Dashwood House, 9, New Broad Street, Londres, le 28 février dernier, convoquant à Londres, pour le 29 mars courant une assemblée de la dite compagnie dans le but de prendre en considération, entre autres choses, l'achat de bons et actions du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce, et aussi, l'achat, pour le compte de la compagnie, de certaines actions et parts de la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest et de la Cie du chemin de fer St Laurent et Ottawa.

Aussi, copie des arrangements relatifs au trafic ou de la correspondance y relative, ou de la correspondance concernant l'achat ou la vente du chemin de fer de la rive Nord adressée par, ou échangée entre la Cie du chemin de fer en dernier lieu mentionné et la Cie du Grand Tronc ou avec le gouvernement du Canada ; aussi, un état détaillé de toute obligation ou engagements contractés à ce sujet par la dite Cie du Grand Tronc ou en son nom.

Aussi : —Ordre de la Chambre pour un rapport de tous les dommages et accidents qui ont eu lieu sur la ligne de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ou sur aucun de ses embranchements ou chemins de fer avec qui elle est en société ou sur lesquels elle exerce le contrôle ; entraînant soit perte de vie ou tort aux personnes ou aux choses ; avec un état montrant toute l'étendue et les détails de ces accidents ; les endroits où ils sont arrivés et leur cause et nature ; avec une copie des règlements de la dite compagnie de chemin de fer, et ses embranchements, des chemins de fer avec qui elle est en société ou qui sont sous son contrôle conformément à la 55ème clause de l'acte des chemins de fer de 1879.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour copie de toute la correspondance entre la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ou aucun de ses officiers et le gouvernement du Canada ou aucun des ministères ou des membres du gouvernement, relativement à l'acquisition ou vente de l'embranchement sur la Rivière-du-Loup du dit chemin de fer, maintenant la propriété du gouvernement du Canada ; aussi de toute correspondance montrant la manière dont la dite compagnie a dépensé ou se propose de dépenser l'argent ainsi reçu pour l'embranchement de la Rivière-du-Loup ; et aussi de toute correspondance relative à la dépense qui se fait de cet argent en tout ou en partie ou qui s'en est faite en tout ou en partie pour l'achat ou la construction d'un chemin de fer ou de chemins de fer dans les Etats-Unis, soit en son propre nom ou par aucune compagnie associée ou d'aucune autre manière et combien a été ainsi dépensé de l'argent reçu pour la vente du chemin de fer de la Rivière-du-Loup ; et aussi de toute la correspondance indiquant si l'hypothèque du gouvernement pour cette dette de £3,111,500 et l'intérêt échu dû par le dit chemin de fer grève le chemin de fer ou les chemins de fer ainsi achetés ou construits dans les dits Etats-Unis, donnant aussi leur longueur et leur coût.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Lors de la troisième lecture du Bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien--Proposera que, dans le cas où une personne obligée de payer ou ayant droit de racheter aucune hypothèque donnée auparavant à la dite compagnie offre de payer ou paie à la compagnie, à aucune époque antérieure à la date à laquelle elle est payable, aucune partie du principal et l'intérêt jusqu'à la date du paiement sur telle partie, et trois mois d'intérêt en sus, au lieu d'avis, nul autre intérêt ne pourra être exigé, payé ou recouvré à aucune époque postérieure sur le principal ou l'intérêt ainsi payé ou offert.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le département de la marine et des pêcheries, et le gouvernement britannique ou le Bureau de l'Amirauté de ce gouvernement, au sujet de la cession au Canada de l'île du Portage, à l'entrée de la rivière Miramichi ; aussi, copie de tous les rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet, et de la correspondance s'y rapportant.

M. *Casey*—Lundi prochain ADRESSE demandant copie des ordres en conseil fixant le siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les quartiers-généraux de la police à cheval à Régina, et ordonnant le transfert du lieutenant-gouverneur et autres fonctionnaires de Battleford à Régina, et de la police à cheval du Fort Walsh à Régina ; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par ce déplacement.

Copie des rapports et de la correspondance du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord Ouest, ou autres personnes, qui ont donné lieu à la décision prise de transférer le siège du gouvernement à Régina ; aussi, de toute correspondance avec la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, ou autres personnes, au sujet de la situation exacte de l'emplacement projeté de Régina, ou de toute modification apportée à la situation de l'emplacement en premier lieu choisi ; aussi, de toute correspondance avec la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, ou autres personnes, touchant les intérêts acquis par le gouvernement dans aucuns des lots du dit emplacement de ville ou de toute convention intervenue entre lui et la dite compagnie au sujet du partage des produits de la vente de tels lots.

Copie des ordres en conseil ou autres mesures administratives ordonnant la construction à Régina d'une maison d'habitation pour le lieutenant gouverneur, de casernes pour la police, et d'autres édifices, et copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions et des traités passés pour la construction des dits édifices ; et un relevé de toutes les sommes dépensées jusqu'a date pour leur construction.

Le plan du township dans lequel Régina est situé, faisant connaître le propriétaire de chaque section ou partie de section, autant qu'il est possible de s'en assurer, et indiquant aussi quelles sections, ou parties de sections, sont comprises dans l'emplacement de ville en premier lieu projeté et dans celui qui a été finalement choisi ; la situation des divers édifices publics et de la gare du chemin de fer.

Relevé de la valeur des édifices publics et de l'ameublement dernièrement en usage à Battleford et au Fort Walsh et qui ne sert plus à présent ; et le montant, s'il en est, réalisé par sa vente.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance et des papiers aux mains du gouvernement concernant le fusionnement des chemins de fer Grand-Tronc et Grand Occidental ; aussi, copie des dispositions statutaires en vertu desquelles s'est opéré ce fusionnement.

No. 26.

OTTAWA, JEUDI, 15 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 27.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 16 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *James Rosborough* et autres ; et de *James Gardner* et autres, du havre de Musquodeboit, comté de Halifax, N.-E. ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De l'Université McGill ; qu'avant de passer aucune mesure législative à l'effet d'accorder aux gradués du collège militaire Royal certains privilèges exceptionnels dans la profession d'arpenteur des terres fédérales, il soit donné pleine liberté aux personnes qui s'occupent de science, d'éducation et de questions de génie civil dans les diverses provinces, de faire connaître leur opinion sur cet important sujet.

Du rév. *Duncan Gillis* et autres, de la municipalité de Douglas, comté de Gaspé ; demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière que la pêche au saumon à la mouche et celle au filet soient fermées à la même époque.

Sir *John A. Macdonald* met devant la Chambre,—le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin, 1882.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour un état contenant les noms des personnes au service du département des douanes, dans la ville de Montréal, comme commis surnuméraires, et qui ont été constamment employées pendant pas moins de six mois préalablement au 1er jour de juillet, 1882.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 15) à l'effet d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et fait rapport, avec le concours de l'auteur du bill, qu'il est inopportun de procéder plus loin avec la mesure dans sa forme actuelle, pendant la présente session ; il recommande, en conséquence, que le bill soit retiré.

Votre comité a aussi examiné le bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec, et est convenu de le rapporter, avec des amendements.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente le deuxième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 40) à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la Cie des Poudres de l'Acadie (limitée), avec des amendements ; et la question de juridiction étant soulevée au sujet de ce bill,—elle est réservée pour être décidée par la Chambre.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, M. *White* (Cardwell) est substitué à M. *Landry* sur le comité des Banques et du Commerce,—MM. *Landry* et *Mulock* sont ajoutés à celui des Bills Privés,—M. *Rinfret* est substitué à M. *Glen* sur celui des Comptes Publics,—et M. *Glen* est substitué à M. *Rinfret* sur celui des Bills Privés.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain, savoir :—

Par M. *McCarthy* :—Bill (No 84) à l'effet d'amender la loi relative aux connaissements.

Par M. *Bolduc* :—Bill (No 85) à l'effet d'amender l'Acte des Elections Fedérales, 1874 ;—et

Par M. *Robertson* (Hamilton) :—Bill (No 86) à l'effet de refondre et amender les actes pour rendre plus prompt le procès des personnes accusées de félonies et de délits, dans les provinces de l'Ontario, Québec et Manitoba.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, le paragraphe du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de cette session, relatif au jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé dans la cause en appel de *Russell vs.* la Reine est lu à la table, comme suit :—

" On m'avise que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, " rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de *Russell vs.* la Reine, tend " à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes, et, " dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, " l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet " est signalé à votre sérieuse considération."

Sir *John A. Macdonald* propose qu'il soit *Résolu*,—Que la prise en considération du sujet mentionné dans le dit paragraphe soit déféré à un comité spécial de 17 membres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et de faire rapport par bill ou autrement.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Le bill (No 18) pour constituer en corporation l'Université de Saskatchewan, et pour autoriser l'établissement de collèges dans les limites du diocèse de Saskatchewan est délibéré en comité général, modifié et rapporté. Le bill, tel que modifié, devant être pris en considération, lundi prochain.

Le bill (No 19) pour constituer en corporation " Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest," est délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture, à lundi prochain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois et déférés aux comités suivants, savoir :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 51) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée).

Bill (No 76) pour amender l'Acte intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie," et de changer le nom de la dite compagnie en celui de "Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique" ;—et

Bill (No 80) pour amender l'acte incorporant la Cie du chemin de fer Grand Oriental.

Comité des Banques et du Commerce :—

Bill (No 53) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario (à responsabilité limitée).

Comité des Bills Privés :—

Bill (No 79) pour incorporer la Cie manufacturière "Davis and Lawrence."

La Chambre reprend en considération la motion de Sir John A. Macdonald pour la nomination d'un comité spécial de dix-sept membres.

Et la question étant mise,—elle est adoptée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allison,
Baker (*Missisquoi*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bolduc,
Bossé,
Bourbeau,
Boweil,
Brecken,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fortin,
Foster,
Fréchette,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Langevin,
Lesage,
Macdonald (*Sir John*),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McCarthy,
McDougald,
McGreevy,
McLelan,
McNeil,
Massue,
Méthot,
Moffat,
Montplaisir,
Orton,
Paint,
Pinsonneault,
Pope,
Richey,
Riopel,
Robertson (*Hamilton*),
Robertson (*Hastings*),
Rykert,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
Wigle,
Williams,
Wood (*Westmoreland*)
Woodworth et
Wright.—111.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Armstrong,
Auger,
Bain,
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee (*St-Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Davies,
Fairbank,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmour,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innis,
Irvine,
Jackson,
Keefler,
King,
Kirk,
Landerkin,
Laurier,
Lister,
Livingtone,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McMullen,
Mulock,
Pickard,
Platt,
Ray,
Rinfret,
Ross (*Lisgar*),
Ross (*Middlesex*),
Scriver,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Sutherland (*Selkirk*),
Thompson,
Trow,
Watson,
Weldon,
Wells,
Wheler et
Wilson.—63

Sir *John A. Macdonald* propose alors que l'article 78 du règlement de cette Chambre, concernant le choix des comités, soit suspendu, et que le comité spécial auquel a été déféré le dit paragraphe soit composé de MM. *Blake*, *Ross* (Middlesex), *McCarthy*, *Cameron* (Victoria, Ont.), *Blanchet*, *Laurier*, *Desjardins*, *Casgrain*, *Hall*, *Foster* (King, N.B.), *Burpee* (St-Jean), *Richey*, *Robertson* (Shelburne), *Brecken*, *Royal*, *Baker* (Victoria, C.A.) et de l'auteur de la motion.

Et la question étant mise sur la dite proposition ;

Cinq membres s'opposent à ce que l'auteur de la proposition soumette les noms des membres devant composer le comité.

M. l'Orateur décide,—" que la proposition pourvoit à la suspension de l'article du " règlement quant au choix des membres."

M. *Blake*, s'étant alors opposé à la suspension de l'article du règlement, à moins que ce ne soit par suite d'un consentement unanime ;

M. l'Orateur décide,—" qu'avis ayant été donné régulièrement, comme dans le " cas actuel, la majorité de la Chambre est parfaitement compétente à suspendre un " article du règlement."

MM. *Blake*, *Ross* (Middlesex), *Laurier*, *Casgrain*, *Burpee* (St-Jean) et *Robertson* (Shelburne), ayant déclaré qu'ils déclinent toute participation dans le comité pour le motif qu'ils sont opposés au principe et à la substance de la question comprise dans la proposition.

M. l'Orateur décide,—" que la proposition porte suspension de l'article entier du " règlement, et que l'objection des honorables membres ne peut pas être admise si la " Chambre consent à suspendre l'article du règlement."

Et la proposition est alors adoptée.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS

M. *Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire préparer, imprimer et distribuer aux personnes autorisées à recevoir les statuts fédéraux, un index alphabétique et détaillé des divers sujets traités dans les débats sur la confédération des provinces de l'Amérique-Britannique du Nord?

M. *Valin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous les documents et correspondance qui ont rapport à la saisie du tabac du brig *Adeline* et de l'enquête qui a été faite le 17 au 21 mai 1880 à la demande de MM. *Lemesurier* et fils, au sujet de le dite saisie.

M. *Weldon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport du nombre de cadets qui ont obtenu leurs diplômes au collège militaire royal depuis son établissement; le nombre de ceux qui ont obtenu des commissions dans le service impérial; le nombre de ceux qui ont été nommés dans des corps de la milice permanente; aussi, le nom des officiers nommés dans les batteries A et B depuis le 6 février, 1880, et qui n'ont pas pris leurs diplômes au collège militaire royal, et de ceux qui ont été nommés ayant reçu leurs diplômes au collège.

M. *Weldon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des baux ou permis de pêche dans les rivières de la province du Nouveau-Brunswick par le département de la Marine et des Pêcheries et le montant du loyer stipulé dans chaque cas—le nombre de baux ou permis annullés ou abandonnés et la date à laquelle les loyers annuels ont été payés.

M. *Irvine*—Lundi prochain—INTERPELLATION—*James H. Jacques*, de la ville de Woodstock, N.-B., a-t-il été nommé à un emploi dans le service civil; et, dans ce cas, quel est cet emploi, quelles en sont les fonctions et le salaire, et à quelle date a-t-il été nommé?

M. *Irvine*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient de modifier l'Acte des Poids et Mesures, de 1879, en prescrivant que le poids équivalant à un minot des articles suivants devrait être établi comme suit:

Avoine	Trente-deux livres.
Graine de mil	Quarante-cinq livres.

M. *Vanasse*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les serments et sociétés illicites."

M. *Lister*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant les noms des membres du bureau d'inspection créé sous l'autorité de l'acte 45 *Vic.*, chap. 35, les nom et domicile de toutes les personnes qui ont obtenu des certificats de ce bureau et la date de chaque certificat; aussi, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les inspecteurs et entre le gouvernement et toute personne ou toutes personnes qui ont demandé des certificats au dit bureau, mais qui n'ont pu en obtenir.

M. *Beaty*—Lundi prochain—Qu'un message soit envoyé au Sénat priant leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte chargé de réviser les règlements relatifs aux devoirs du comité des Ordres Permanents, dans chaque Chambre, et, spécialement, de s'enquérir s'il ne devrait pas être nommé un comité mixte des deux Chambres pour faire le travail du dit comité pour les deux Chambres; et aussi, informant leurs Honneurs que MM. *Daly*, *Casgrain*, *Gunn*, *Dawson* et l'auteur de la motion agiront comme membres de tel comité de la part de cette Chambre.

M. *Dawson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de placer le district d'Algoma dans la même position que celle des autres districts d'Ontario en général, en ce qui regarde l'organisation de la milice et les dépenses qui s'y rattachent ?

M. *McIntyre*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de construire, l'été prochain ou plus tard, un brise-lames à Red Point, lot 47, comté de King, I.P.E. ?

Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—Proposera que vû que MM. *Ross* (Middlesex), *Blake*, *Burpee* (St-Jean), *Laurier*, *Casgrain* et *Robertson* (Shelburne), ont declaré qu'ils refusent de faire partie du comité spécial sur le paragraphe du discours du trône lu aujourd'hui, MM. *Shakespeare*, *Bowell*, *Burns*, *Gigault*, *Landry* et *Allison* soient nommés membres de ce comité, et que l'article 78 du règlement de cette Chambre soit suspendu à cette fin.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été, ce jour, affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, samedi prochain, le 24 mars courant, ou après :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 51) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée).

Bill (No 76) pour amender l'acte intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie," et de changer le nom de la dite compagnie en celui de " Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique."

Bill (No 80) pour amender l'acte incorporant la Cie du chemin de fer Grand Oriental.

Comité des Banques et du Commerce :—

Bill (No 53) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario (à responsabilité limitée).

Comité des Bills Privés :—

Bill (No 79) pour incorporer la Cie manufacturière " Davis and Lawrence."

No. 28.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 28.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 19 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *John Burns* et autres, de Shinimicas; de *Samuel Moore* et autres, de Linden et des environs, comté de Cumberland; de *William Forbes* et autres, de Goshen ; de *James H. Nichols* et autres, du Lac des Huit Iles; de *Hugh McNeill* et autres, de Argyle, comté de Guysborough ; de *Washington Chesley* et autres ; de *Benjamin Miller* et autres, de Bridgetown, comté de Annapolis ; de *John Forbes* et autres, de la rivière Upper Sutherlands ; de *David McQueen* et autres, de la Rivière Sutherland ; de *John W. McBean* et autres, de Vale Colliery, comté de Pictou ; de *Alexander Polson* et autres, de la rivière du Sud ; du révérend *J. F. Forbes* et autres, de Union Centre, comté de Antigonish, tous de la Nouvelle-Ecosse ; de *Neil Taylor* et autres ; de *Melvin Adams* et autres, de Kempt Road et Broad Lands , canton de Restigouche, comté de Bonaventure ; du révérend *W. K. Sutherland* et autres, de Glencoe et Ekfrid ; du révérend *James Grag* et autres, de Sussex, comté de Kings, Nouveau-Brunswick ; et du révérend *D. Filz Gerald*, D.D., recteur de l'église St-Paul, et autres, de Charlottown, Ile du Prince-Edouard ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Du conseil municipal du comté de Carleton ; demandant que le bill dont le parlement est actuellemant saisi aux fins de constituer une cour de commissaires des chemins de fer du Canada, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, de 1879, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Carleton ; demandant la passation d'un acte pourvoyant au règlement des difficultés s'élevant entre des compagnies de chemins de fer et le public, relativement aux taux et péages.

De *John Murchison* et autres, de Grande Rivière, comté de Richmond, N.-E. ; demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière que la pêche au saumon à la mouche et celle au filet soient fermées à la même époque.

Sir *Hector Langevin* met devant la Chambre,—un relevé supplémentaire des dépenses du pénitencier de la Colombie anglaise pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882, se rapportant au rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin, 1882, et déposé sur le bureau de la Chambre, vendredi dernier, le 16 courant.

M. *White* (Hastings) propose de présenter un bill pour incorporer l'Association Loyale Orangiste de l'Amérique Britannique.— Adopté.

Il présente alors le dit bill (No 87),—lequel est lu pour la première fois.

M. *White* (Hastings) propose alors que le dit bill soit lu pour la seconde fois, demain.

M. *Coursol* propose, comme amendement, que le dit bill soit lu dans six mois, à dater d'aujourd'hui.—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Béchard,
Benoit,
Bergeron,
Bernier,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bolduc,
Bossé,
Bourassa,
Bourbeau,
Burns,
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Caron,
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
De Beaujeu,
De St. Georges,
Desaulniers,
Desjardins,
Dodd,
Dugas,
Dupont,
Fleming,
Fortin,
Fréchette,
Gagné,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmour,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Grandbois,
Guilbault,
Hackett,
Hall,
Holton,
Hurteau,
Ives,
Jackson,
Labrosse,
Landerkin,
Langevin,
Laurier,
Lesage,
Lister,
Livingtone,
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackenzie,
McMillan (*Huron*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McGreevy,
McIntyre,
McIsaac,
Massue,
Méthot,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulock,
Pinsonneault,
Pope,
Rinfret,
Riopel,
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Tassé,
Thompson,
Trow,
Valin,
Vanasse,
Weldon,
Wells,
Wheler,
Wilson,
Wood (*Westmoreland*) et
Wright.—89.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Allison,
Armstrong,
Auger,
Bain,
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Blake,
Bowell,
Gunn,
Haggart,
Harley,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Innis,
Irvine,
Pickard,
Platt,
Ray,
Reid,
Richey,
Robertson (*Hamilton*),
Robertson (*Hastings*),
Ross (*Lisgar*),
Ross (*Middlesex*),
Rykert,
Scott,

Brecken,
Bryson,
Burpee (*St-Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Victoria*),
Carling,
Cochrane,
Cockburn,
Cook,
Davies,
Dawson,
Dickinson,
Dundas,
Fairbank,
Farrow,
Ferguson (*Welland*),
Fisher,
Forbes,
Foster,
Gordon,
Guillet,
Jamieson,
Keefler,
Kilvert,
King,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
Macdonald (*Sir John*),
Mackintosh,
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McDougald,
McLelan,
McNeil,
Moffat,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Paterson (*Brant*),
Scriver,
Shakespeare,
Small,
Somerville (*Brant*),
Sproule,
Sutherland (*Oxford*),
Sutherland (*Selkirk*),
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Cumberland*),
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
Watson,
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Williams et
Woodworth.—94.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est remis, pour la seconde lecture, à demain.

M. *Cameron* (Victoria) présente un bill (No 88) à l'effet de réunir la Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et la Cie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, en une seule compagnie sous le nom de "Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson," lequel est lu pour la première fois et remis, pour la seconde lecture, à demain.

Sur motion de M. *McCarthy*, toutes les pétitions présentées à la Chambre, pendant la présente session, pour ou contre la passation d'un acte à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, sont déférées au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. *Williams* propose, que le bill (No 18) pour constituer en corporation l'Université de Saskatchewan, et pour autoriser l'établissement de collèges dans les limites du diocèse de Saskatchewan, tel que modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

M. *Blake* propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé en comité général, avec mandat et pouvoir d'ajouter un proviso portant que la corporation devra, dans les dix ans qui suivront l'achat, disposer des propriétés foncières qui ne seront pas requises pour l'usage et l'occupation de la corporation, ou autres fins semblables.—Adopté.

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé en comité général, amendé de nouveau, rapporté, agréé, lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien, est de nouveau délibéré en comité général, amendé, rapporté, agréé, et remis, pour la troisième lecture, à demain.

Le bill (No 24) à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance contre l'incendie du Manitoba et du Nord-Ouest, est délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec, est délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 40) à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la Cie des Poudres de l'Acadie (limitée), est délibéré en comité général ; et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

Le bill (No 37) pour incorporer la Société Royale du Canada, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Bills Privés.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Platt* :—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil, ordres et rapports administratifs, correspondance, requêtes, plaintes, recommandations et rapports de maîtres de poste et autres touchant le changement opéré depuis le 1er septembre 1882 dans le service postal dans le comté de Prince Edward, et en vertu duquel des voitures ont remplacé le chemin de fer pour le transport des malles ; aussi, un état détaillé des routes, facilités postales, coût du service et durée du transport des matières postales d'après la méthode ancienne et celle actuellement adoptée.

Par M. *Wallace* (York) :—Ordre de la Chambre pour copie de toute la correspondance relative à la supplique de *John Stewart*, de Woodbridge, l'un des volontaires de 1837-38, demandant de l'assistance soit par un octroi de terre ou autrement pour ses services dans la défense du pays pendant ces années.

Par M. *Vanasse* :—Adresse demandant copie de la correspondance échangée depuis le 1er juillet 1867, jusqu'à cette date, entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux de la Puissance du Canada, relativement aux réclamations de chacun de ces gouvernements contre le gouvernement fédéral, pour le remboursement des sommes dépensées par ces provinces, pour le compte du gouvernement fédéral, pour l'administration de la justice dans ces diverses provinces, savoir : pour l'arrestation, le procès, la conviction et l'entretien des criminels ayant violé les statuts de la législation criminelle ;

2. Un état détaillé des réclamations réglées, la date du règlement, et les sommes payées, et le nom des provinces auxquelles elles ont été payées.

Par M. *Ross* (Middlesex) :—Adresse demandant copie de la correspondance échangée depuis 1878 entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis ou entre aucune chambre de commerce du Canada et des Etats-Unis au sujet de la question d'une réciprocité commerciale entre les deux pays basée sur le traité de réciprocité de 1854.

Par M. *Mitchell* :—Adresse demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le département de la marine et des pêcheries, et le gouvernement britannique ou le Bureau de l'Amirauté de ce gouvernement, au sujet de la cession au Canada de l'île du Portage, à l'entrée de la rivière Miramichi ; aussi, copie de tous les rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet, et de la correspondance s'y rapportant.

M. *Casey* propose, qu'il soit voté une adresse demandant copie des ordres en conseil fixant le siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les quartiers-généraux de la police à cheval à Régina, et ordonnant le transfert du lieutenant-gouverneur et autres fonctionnaires de Battleford à Régina, et de la police à cheval du Fort Walsh à Régina ; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par ce déplacement.

Copie des rapports et de la correspondance du lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord Ouest, ou autres personnes, qui ont donné lieu à la décision prise de transférer le siège du gouvernement à Régina ; aussi, de toute correspondance avec la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, ou autres personnes, au sujet de la situation exacte de l'emplacement projeté de Régina, ou de toute modifi-

cation apportée à la situation de l'emplacement en premier lieu choisi ; aussi, de toute correspondance avec la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, ou autres personnes, touchant les intérêts acquis par le gouvernement dans aucuns des lots du dit emplacement de ville ou de toute convention intervenue entre lui et la dite compagnie au sujet du partage des produits de la vente de tels lots.

Copie des ordres en conseil ou autres mesures administratives ordonnant la construction à Régina d'une maison d'habitation pour le lieutenant-gouverneur, de casernes pour la police, et d'autres édifices, et copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions et des traités passés pour la construction des dits édifices ; et un relevé de toutes les sommes dépensées jusqu'à date pour leur construction.

Le plan du township dans lequel Régina est situé, faisant connaître le propriétaire de chaque section ou partie de section, autant qu'il est possible de s'en assurer, et indiquant aussi quelles sections, ou parties de sections, sont comprises dans l'emplacement de ville en premier lieu projeté et dans celui qui a été finalement choisi ; la situation des divers édifices publics et de la gare du chemin de fer.

Relevé de la valeur des édifices publics et de l'ameublement dernièrement en usage à Battleford et qui ne sert plus à présent ; et le montant, s'il en est, réalisé par sa vente.

Copie des ordres en conseil fixant les quartiers généraux de la police à cheval au Fort Ellice.

Copie des ordres en conseil fixant les quartiers généraux de la police à cheval au Fort Pelly.

Copie des ordres en conseil, ou autre autorisation, ordonnant la construction, au Fort Pelly, de casernes pour la police ou autres édifices publics, avec copie de toutes annonces demandant des soumissions, copie des soumissions et traités pour leur construction et un état de toutes les sommes dépensées jusqu'à date pour les fins de telle construction.

Copie des ordres en conseil fixant le siège du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, et les quartiers-généraux de la police à cheval à Battleford, et ordonnant le transfert du lieutenant-gouverneur et autres fonctionnaires et de la police à cheval du Fort Pelly à Battleford, avec un relevé des dépenses causées par tel transfert.

Copie des ordres en conseil, ou autre autorisation, ordonnant la construction, à Battleford, d'une résidence pour le lieutenant gouverneur, de casernes de police ou autres édifices publics, avec copie de toutes annonces demandant des soumissions, copie des soumissions et des traités pour leur construction, et un relevé des sommes dépensées jusqu'à date pour les fins de telle construction.

Et un débat s'ensuivant,—et la Chambre ayant siégé jusqu'à minuit ;

MARDI, 20 mars, 1883.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est adoptée, et une adresse est votée en conséquence.

La Chambre s'ajourne alors à 12.15 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Gordon*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes les pétitions et de la correspondance concernant les droits des colons ou squatters sur la réserve du chemin de fer dans l'Ile de Vancouver.

M. *Gordon*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance non encore soumise à la Chambre, échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie Anglaise, au sujet de la construction du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

M. *McNeill*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de tous les documents et de la correspondance relative à l'octroi de permis pour couper du bois, pin ou autres essences, sur les terres des sauvages, dans la province d'Ontario, depuis 1875, jusqu'à présent.

M. *Blake*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant un état du nombre de personnes qui sont entrées dans le Manitoba par chemin de fer pendant chacun des mois de la dernière année civile, et du nombre de celles qui ont quitté cette province par chemin de fer pendant chacun des dits mois. Aussi, copie de toute correspondance et de tout rapport donnés, et états sur lesquels le gouvernement s'est basé pour calculer le nombre d'immigrants qui se sont fixés dans chaque province du Canada et dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le cours de l'année, et du nombre de canadiens qui ont quittés chaque province ou Territoire ou le Canada, pendant l'année.

M. *McLelan*—Mardi, le 27 mars—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient de pourvoir à l'examen de ceux qui désirent devenir patrons ou seconds de navires d'une certaine catégorie, enregistrés au Canada et employés dans les eaux intérieures de la Puissance ou au cabotage—et que, après certaines dates fixées, tout tel navire ainsi employé devra avoir un patron porteur d'un certificat régulier d'aptitudes, à la suite de tel examen et devra aussi, s'il est d'une certaine classe ou catégorie, avoir un second ayant subi l'examen voulu et obtenu un certificat qu'il est apte à remplir ce poste.

M. *Vanasse*—Mardi, 27 mars—BILL intitulé : " Acte pour réprimer les serments et les sociétés illicites et les processions de parti."

M. *Ross* (Middlesex)—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est à désirer qu'il soit publié, à une date aussi rapprochée que possible de la clôture de chaque année fiscale, une analyse de tous les rapports des départements contenant des renseignements sur la situation financière du pays, son commerce, sa marine, ses importations et exportations et sa population, et telles autres données statistiques qui pourraient, dans l'opinion du ministre de l'Agriculture et des Statistiques, être utiles au public.

Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce jour, elle soit ajournée jusqu'au mercredi suivant, à 3 p m.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des bills privés, lundi prochain, le 26 mars courant, ou après, savoir :—

Bill (No 37) pour incorporer la Société Royale du Canada.

No. 28.

OTTAWA, LUNDI, 19 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 29.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 20 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant, sans amendement, le bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisses des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses.

Le comité recommande le remboursement des honoraires et frais payés pour ce bill, moins les frais de traduction et d'impression, vû qu'il n'est pas sujet aux honoraires et frais prélevés sur les bills privés en vertu de l'article 51 du règlement.

Aussi,—rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 75) pour incorporer le conseil d'administration de la caisse de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest ;—et

Bill (No 79) pour incorporer la Cie des Phosphates et Mines du Canada. En ce qui concerne ce bill, la question de juridiction ayant été soulevée, elle est réservée pour être décidée par la Chambre.

M. *White* (Cardwell) du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a l'honneur de présenter comme son troisième rapport le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions, celui du greffier du comité des impressions pour l'année dernière, accompagné du bilan annuel des impressions du Parlement, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'au 30 juin 1882, lesquels ayant été adoptés par le comité, sont respectueusement soumis à la considération des deux Chambres.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ,
20 mars, 1883.

Le sous-comité du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement auquel a été renvoyé l'audition des comptes d'impression pour l'année dernière et qui a été chargé de s'assurer s'il serait nécessaire de faire des changements dans la distribution des documents imprimés par ordre du comité, a l'honneur de faire rapport comme suit:

L'état annuel des comptes d'impression du Parlement et les pièces justificatives, reçus, chèques, etc., ont été soumis à votre sous-comité par votre greffier, et bien que ces comptes et pièces justificatives aient été antérieurement vérifiés par l'auditeur général et certifiés par lui comme étant exacts, néanmoins votre sous-comité a comme d'habitude soigneusement examiné ces comptes, et il a la satisfaction de faire rapport qu'il les a trouvés exacts et que les livres, chèques et pièces justificatives sont tenus en ordre parfait.

Votre sous-comité a examiné les listes de distribution et il trouve qu'il est impossible de faire des changements notables à présent; le nombre des livres bleus et des documents imprimés est seulement suffisant pour parer aux besoins de la distribution telle qu'elle se fait actuellement et il n'en reste qu'un très petit nombre comme réserve.

Votre sous-comité recommande qu'avant la prorogation du Parlement, votre comité prenne en sérieuse considération la question de la distribution, et fasse, si c'est possible, des arrangements avec le gouvernement pour utiliser, pour les besoins de distribution, le grand nombre de copies de livres bleus, etc., qu'il fait imprimer pour les divers départements. Votre sous-comité est d'avis qu'il est nécessaire de se procurer, d'une manière ou d'une autre, pour la distribution, des copies supplémentaires des différents documents imprimés par vous.

L'attention de votre sous-comité a été attirée sur la mauvaise qualité du papier fourni par l'entrepreneur, et ordre a été donné à votre greffier de lui écrire à ce sujet; et nous espérons que tout motif de plainte disparaîtra.

Votre comité verra sans doute avec plaisir qu'une grande réduction dans le coût des impressions contrôlées par nous a encore été opérée; le coût du service dans toutes ses branches a été pour l'exercice 1880-81 de..... $50,155 63

Même service, exercice 1881-82..... 38,709 24

Réduction..... $11,446 39

Le coût du service des impressions est bien au-dessous du chiffre que votre sous-comité pensait qu'il pourrait atteindre, et il est fortement d'avis que lors de la conclusion de nouveaux contrats, des efforts devraient être faits pour obtenir un meilleur genre d'impression et de reliure.

Dans le cas où il deviendrait nécessaire d'accroître la distribution et, par conséquent, d'augmenter le coût du service, votre sous-comité pense que le crédit demandé ne devrait pas être moindre que celui qui a été voté l'an dernier, savoir, $60.000.

En terminant, votre sous-comité est heureux de pouvoir exprimer sa satisfaction de la manière parfaite avec laquelle votre greffier et le personnel de la distribution ont rempli leurs devoirs respectifs.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
THOS. WHITE,
ALPH. DESJARDINS,
GEO. W. ROSS,
Sous-comité.

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

Au président et aux membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions :—

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le relevé annuel des recettes et des dépenses afférentes aux impressions du Parlement pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1882.

L'auditeur-général a vérifié ce relevé et l'a attesté dans les termes suivants : " J'atteste l'exactitude du compte ci-dessus en tant que mes fonctions me permettent d'en connaître. Je n'ai aucuns moyens de déterminer la quantité de papier ou autres articles en magasin."

La seule observation que j'aie à faire sur ce certificat, c'est que la voûte dans laquelle le papier est emmagasiné est ouverte, en tout temps, sur demande, si l'auditeur désire en faire l'inspection ; le décompte des paquets de papier qui s'y trouvent et les réquisitions faites par l'imprimeur, permettront de constater la quantité de papier en magasin.

Quant à d'autres articles, nous n'en avons pas que je sache.

Le relevé fait voir une diminution dans les dépenses de cette année comparées avec celles de l'année précédente. Le crédit voté pour le service des impressions a été réduit l'an dernier de $70,000 à $60,000.

Le relevé ci-dessus pourrait donner raison à une nouvelle réduction si le comité le juge à propos

William Cairns, l'un des messagers sessionels, a abandonné sa position dans le bureau de distribution. Il est absolument nécessaire que la vacance soit remplie aussitôt que possible, vu qu'il a fallu demander de l'aide pour prévenir l'accumulation de l'ouvrage.

Les divers services ont été exécutés comme à l'ordinaire, mais je dois de nouveau attirer l'attention du comité sur la variation dans la teinte du papier, fait que l'on remarque plus spécialement pour les livres bleus. Je m'en suis plaint à l'entrepreneur à diverses reprises, mais il paraît croire qu'il est impossible qu'il en soit autrement.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité mixte des impressions.

Salle du comité,
2 mars, 1883.

DT. COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, du 1er juillet 1881 au 30 juin 1882. AV.

—	—	$ cts.	Pièces justificatives	—	cts.
1882.					
1er juil.	A Valeur de papier en main de la dernière session	3,616 45	1	Par Impression, moins les 20 p. c. retenus sur le dernier compte	5,622 99
	Crédit, impressions du Parlement	70,000 00		do jusqu'au 31 décembre 1881	5,629 28
	Lettres de crédit, rapports des départements $5,027 73	13,875 03		do jusqu'au 1er juillet 1882 $26,962 85	
	do do 8,847 30			Moins la retenue de 20 p.c. 5,392 56	
	Montant reçu pour impression de bills privés, Chambre des Communes	982 66			21,570 29
			2	Reliure	2,196 20
			3	Papier d'imprimerie $13,558 20	
				do en main de la dernière session 3,616 45	
				Valeur totale du papier en main $17,174 65	
				Balance en main pour la prochaine session 5,455 30	
				Coût total du papier employé	11,719 35
			4	Lithographie	540 50
			5	Assurance	82 50
			6	Salaires	3,749 97
			7	Frais de poste	157 82
			8	Divers	154 00
			9	Fonds de retraite	60 99
			10	Copies supplémentaires, exploration géologique *$2,083 04	
				Coût total	51,483 89
				Par valeur du papier en main	5,455 30
				Par balance de crédit non retirée	31,534 95
		88,474 14			88,474 14

A balance de papier en main :—

1913 rames de Royal à $2.52½	$4,830 33
641 rames de papier ministre, à 97½ cts	624 97
	$5,455 30

Vérifié et trouvé exact,

J. SIMPSON,
THOS. WHITE,
ALPH. DESJARDINS,
GEO. W. ROSS,
ALEX. MACFARLANE,
Sous-comité.

*Compte rendu ni payé seulement après la clôture de l'exercice.

Coût total, comme ci-dessus		$51,483 89
REMBOURSEMENTS :		
Rapports des départements.	$13,875 03	
Bills Privés	982 66	
		14,857 69
Coût total, impressions du Parlement		$36,626 20
Auquel devrait être ajouté le coût des copies supplémentaires de l'exploration géologique, comme ci-dessus		2,083 04
		$38,709 24

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit :

Sénat	$10,250 53
Chambre des Communes	28,458 71
	$38,709 24

Je certifie l'exactitude du compte ci-dessus, en tant que mes fonctions me permettent d'en connaître. Je n'ai aucun moyen à ma disposition de préciser la quantité du papier ou des autres articles en magasin.

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

HENRY HARTNEY, *greffier,*
Impressions du parlement.

SALLE DE COMITÉ,
30 juin 1882.

Sur motion de M. *Mulock*, le bill (No 15) pour amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, est retiré, conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages qui seront jugés nécessaires.

Sur motion de M. *Hackett*, il est ordonné d'envoyer un message au Sénat priant leurs Honneurs de permettre à MM. *Carvell*, *Haythorne* et *Howlan*, trois de leurs collègues, de comparaître et donner leur témoignage devant le comité spécial de cette Chambre chargé de s'enquérir et de faire rapport sur la question d'une communication par vapeurs entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.

Le bill (No 46) à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," et les différents actes qui le modifient, est délibéré en comité général, modifié, rapporté, agréé et remis, pour la troisième lecture, à demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 16) pour incorporer la Banque Centrale du Canada, sans amendement.

Aussi,—avec les bills suivants du Sénat, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 90) intitulé : " Acte pour amender l' " Acte concernant le Service Civil du Canada, 1882 ". (Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain).

Bill (No 91) intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes relatifs à la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada." (Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain).

Bill (No 92) intitulé : " Acte pour amender l' " Acte des Postes, 1875." (Sur motion de M. *Carling*, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Bill (No 93) intitulé : " Acte concernant la Cie du chemin de fer du Nord du Canada." (Sur motion de M. *White* (Cardwell), le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill (No 13) pourvoyant à la punition de l'adultère, de la séduction et autres offenses semblables, tel que modifié en comité général ;

M. *Charlton* propose, que le dit bill soit renvoyé en comité général, avec mandat et pouvoir d'ajouter ce qui suit comme clause 1 du dit bill :—

Clause 1. Tout homme qui, sous promesse de mariage, séduira une personne du sexe non-mariée et de mœurs chastes jusque-là, et aura un commerce illicite avec elle, sera coupable de délit et puni tel que ci-dessous prescrit ; pourvu dans le cas d'un homme non-marié, que le mariage subséquent des parties, ou une offre de mariage faite de bonne foi par le défendeur, puisse être apporté comme fin de non recevoir.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est agréée sur la division suivante :—

POUR:

Messieurs

Allen,
Auger,
Bain,
Barnard,
Béchard,
Benson,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burns,
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Cook,
Cuthbert,
Daly,
Davies,
Dickinson,
Dundas,
Fairbank,
Farrow,
Fleming,
Forbes,
Foster,
Gillmour,
Gordon,
Guillet,
Gunn,
Hall,
Harley,
Hay,
Hilliard,
Holton,
Innis,
Irvine,
Ives,
Jackson,
Jamieson,
Keefler,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
Landerkin,
Laurier,
Lister,
Livingtone,
Mackenzie,
Mackintosh,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McLelan,
Mulock,
Paint,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Essex*),
Pickard,
Platt,
Ray,
Reid,
Ross (*Middlesex*),
Scott,
Scriver,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Taylor,
Thompson,
Tilley,
Trow,
Tyrwhitt,
Wallace (*Albert*),
Watson,
Weldon,
Wheler,
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
Wigle et
Wilson.—91.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Amyot,
Baker (*Victoria*),
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Bergin,
Blanchet,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Desjardins,
Dodd,
Dugas,
Dupont,
Ferguson (*Welland*),
Fortin,
Fréchette,
Gagné,
Geoffrion,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Grandbois,
Guilbault,
Hackett,
Haggart,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McCarthy,
McDougald,
McNeil,
Massue,
Mitchell,
Montplaisir,
Orton,
Pinsonneault,
Pope,
Rinfret,
Robertson (*Hamilton*),
Robertson (*Hastings*),
Small,
Sproule,
Tassé,
Tupper (*Cumberland*),
Tupper (*Pictou*),

Curran,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
De St. Georges,
Desaulniers,
Kilvert,
Labrosse,
Langevin,
McDonald (*Cap-Breton*),
Macmaster,
Vanasse,
Wallace (*York*),
White (*Renfrew*),
Williams et
Wood (*Westmoreland*).—73.

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé en comité général, modifié et rapporté.

M. *Charlton* propose, que le bill, tel que modifié, soit maintenant pris en considération.

M. *Cameron* (Victoria) propose, comme amendement, que le dit bill ne soit pas maintenant pris en considération, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir d'ajouter à la fin de la clause 4, les mots: " affirmant que l'offence a été commise,"

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. *White* (Cardwell).

Le bill (No 5) pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics, est délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Le bill (No 69) pour amender d'avantage l'*Acte refondu des chemins de fer*, 1879, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le bill (No 81) pour amender la loi criminelle et pour établir certaines dispositions pour la punition de ceux qui sont trouvés coupables de mauvais traitements envers leur femme, est lu pour la seconde fois, et déféré à un comité spécial composé de MM. *McCarthy*, *Tupper* (Pictou), *Davies*, *Robertson* (Hamilton), *Wood* (Brockville), *Weldon*, *Cameron* (Victoria), *Cameron* (Huron), *Girouard* (J.-Cartier), *Amyot* et *Casgrain*.

Sur motion de M. *Weldon*, un ordre de la Chambre est émis pour un rapport du nombre de cadets qui ont obtenu leurs diplômes au collège militaire royal depuis son établissement; le nombre de ceux qui ont obtenu des commissions dans le service impérial; le nombre de ceux qui ont été nommés dans des corps de la milice permanente; aussi, le nom des officiers nommés dans les batteries A et B depuis le 6 février, 1880, et qui n'ont pas pris leurs diplômes au collège militaire royal, et de ceux qui ont été nommés ayant reçu leurs diplômes au collège.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour un état des baux ou permis de pêche dans les rivières de la province du Nouveau-Brunswick par le département de la Marine et des Pêcheries et le montant du loyer stipulé dans chaque cas ; le nombre de baux ou permis annullés ou abandonnés et la date à laquelle les loyers annuels ont été payés.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Forbes*—Mercredi, 28 mars—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance échangée entre le ministre de la marine et des pêcheries, ou le sous-ministre, et toute personne ou toutes personnes intéressées à employer le steamer du gouvernement, le "Newfield," pour aider le steamer naufragé, le "Moravian"; aussi, un relevé du nombre de jours pendant lesquels le dit "Newfield" a été employé, la rénumération commune et le montant reçu par le gouvernement pour les dits services.

M. *McIntyre*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de construire un brise-lames à Red Point, lot 46, comté de King, I.P.E., l'été prochain ou plus tard ?

M. *Shakespeare*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de promulguer une loi semblable en principe à celle actuellement en vigueur en Australie et qui est intitulée: "Influx of Chineese Restriction Act, 1881."

M. *Gunn*—En comité général sur le bill (No 36) "Acte à l'effet d'amender l'Acte d'incorporation de la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende," proposera de retrancher les mots suivants de la clause 1: "Le dit point "devant être situé au village de Renfrew ou à celui de Cobden ou à quelqu'endroit "entre Renfrew et Cobden."

Et d'ajouter les clauses suivantes:

4. La seconde section de l'acte ci-dessus en premier cité, étant l'acte primitif incorporant la dite compagnie, est par le présent amendée en en retranchant tous les mots après "y établie," dans la neuvième ligne de la dite section, et en y substituant les suivants: "et d'acquérir des terrains et lots de grève dans toutes et chacune des municipalités dans et à travers desquelles passera la ligne principale du dit chemin de fer ou aucun de ses embranchements, pour y ériger et entretenir les stations, dépôts, courbes, voies de garage et quais nécessaires, et pour telles autres fins que les directeurs jugeront nécessaires ou avantageuses pour la compagnie."

5. La compagnie pourra acquérir et le gouverneur en conseil pourra octroyer à la compagnie, à telles conditions qui pourront être arrêtées, toutes terres de l'artillerie nécessaires pour le chemin de fer et qui ne sont pas requises pour la défense du Canada.

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi, 28 mars—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous rapports, plans et relevés faits par les ingénieurs du gouvernement concernant le hâvre de Port Albert, dans le comté de Huron, et relevé du coût estimatif du prolongement des jetées du dit hâvre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre la Cie des jetées de Port-Albert et le gouvernenent au sujet du dit hâvre.

M. *Ross* (Lisgar)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire de Selkirk un port d'entrée ?

212

No. 29.

OTTAWA, MARDI, 20 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 30.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 21 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *George W. Serviss* et autres, d'Oshawa ; de *James Farquharson* et autres, de la division électorale de Selkirk ; de *Ebenezer McMurray* et autres ; de *James Cameron* et autres, de Tuckersmith ; de *James Smillie* et autres, de Stanley et Hay, comté de Huron ; du révérend *Robert F. Burns*, D.D., et autres, membres de la congrégation de l'Eglise presbytérienne de Fort Massey, Halifax ; et du révérend *Alexander Sutherland* et autres, du village de Ripley et canton de Huron ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De la Cie du chemin de fer Welland, du Canada ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

De la chambre de commerce de Toronto ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de répartir équitablement les bien des faillis, ne devienne pas loi.

Du rév. *William Cleland* et autres, ministres de l'Eglise presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, aux fins de modifier l'acte de la Puissance du Canada, quarante-cinq *Victoria*, chapitre cent-vingt-quatre, concernant le fonds des biens temporels de l'Eglise presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, ne soit pas adopté, à moins que les droits et privilèges qu'ils ont acquis ne soient en aucune manière diminués ou affectés d'une manière préjudiciable.

De *W. Barry* et autres, de la province d'Ontario ; demandant que l'acte refondu des chemins de fer soit amendé de manière qu'il ne soit permis à aucun chemin de fer de se fusionner ou d'entrer en arrangements avec d'autres voies ferrées sans avoir préalablement obtenu la sanction du parlement ou du gouvernement.

M. *White* (Cardwell), du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

[*Déféré par la Chambre des Communes*],—Appendice du rapport du comité spécial formé à la dernière session pour s'enquérir des effets de la politique nationale sur les industries agricoles dans la Puissance du Canada, 10,000 copies en langue anglaise et 5,000 copies en langue française.

Rapport donnant des renseignements complets sur toutes les matières relatives au chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la date la plus rapprochée. (No 27).

Rapport de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien en compte avec le gouvernement du Canada, savoir: Mémoire sur la substitution par le chemin de fer du Pacifique de stock du chemin de fer de Credit Valley, pour $1,000,000 déposées en espèces, et cédule de la correspondance relative aux obligations hypothécaires du Pacifique canadien. (No 27 *a.c.*)

Mémorandum sur le progrès des travaux de construction du chemin de fer du Pacifique canadien, daté de Montréal, le 21 février, 1883. (No 27*d*)

Nouveau rapport donnant des renseignements complets sur toutess les matières relatives au chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la date la plus rapprochée. (No 27*c.*)

Copie des diverses communications reçues de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien au sujet du partage et du transport des terres auxquelles elle a droit en vertu du contrat passé entre elle et le gouvernement. (No 27*f*)

Réponse à Ordre,—Liste des officiers-rapporteurs nommés pour l'élection générale de 1882 autres que les régistrateurs ou shérifs, et une liste des shérifs et régistrateurs des districts dans lesquels tels autres officiers-rapporteurs ont été nommés. (No 33.)

Réponse à Ordre,—Etat de la quantité de tonnes de charbon exporté de chaque port de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, et pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882, et les pays où il a été exporté; aussi, indiquant séparément les quantités expédiées par voie ferrée et par eau dans les ports de Québec et d'Ontario, et les noms de ces ports. (No 36.)

Règlements pour la disposition des terrains houilliers, approuvés par Son Excellence l'Administrateur du gouvernement en conseil, en date du 2 mars, 1883, substitués à ceux du 17 décembre, 1881. (No 36*a.*)

Copie des ordres en conseil, instructions et formules de demandes d'octrois, conformément aux prescriptions de l'acte 45 *Vic.*, chap. 18. (No 37)

Réponse à Adresse (Sénat),—Correspondance sur le sujet du service postal entre le Canada et le Royaume Uni ou sur le prix de transport reçu par les propriétaires de la ligne de paquetots qui exécute ce service (No 39)

Réponse à Ordre,—Etat donnant la quantité de matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant l'année finissant le 31 décembre, 1882, les personnes de qui il a été acheté et le coût de chaque espèce. Aussi, un état montrant ce qui a été construit pendant l'année aux ateliers du gouvernement, nommant chaque espèce. (No 40)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les recettes et les frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial calculés pour les six mois de chaque année expirée le 31 décembre, 1880, 1881 et 1882 (No 40*a.*)

Reponse à Adresse,—Ordres en conseil et commission adressée à certaines personnes, concernant les réclamations présentées au gouvernement touchant la construction du chemin de fer Intercolonial, etc., etc. (No 40*b.*)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée en 1882 avec le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, touchant la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière St-Jean, à St-Jean (No 47)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien,—Compte d'avance de rails—compte des octrois en terre—compte courant—et compte de subvention. (No 27*b.*)

Relevé des dépenses du pénitencier de la Colombie anglaise pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882. (No 29*a*)

Réponse à Ordre,—Etat comprenant les noms et résidence de tous les miliciens de 1812 qui ont reçu leur pension pendant la dernière année fiscale, ainsi que le montant donné à chacun. (No 31*a*.)

Réponse à Ordre,—Copie des rapports faits par la Banque de St-Jean, au gouvernement, tant annuels que mensuels, depuis 1875. Aussi, copie des certificats accordés par la trésorerie à la dite banque, lors de l'ouverture de ses opérations. (No 34.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant,—1. le nombre de fabriques de tabac licenciées à la date du 1er février, 1883; 2. la quantité de tabac canadien employé dans les manufactures de tabac depuis 1880; 3 la quantité respective de cigares et de cavendish, manufacturés depuis le 1er mai, 1880, jusqu'au 1er février, 1883. (No 35.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre de saisies opérées à chacun des ports douaniers du Canada pendant la dernière année fiscale, le chiffre des amendes perçues, et la manière dont on en a disposé; etc., etc. (No 38.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître toutes les demandes faites pour drawbacks sur les matériaux employés pour la construction des navires, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, donnant le nom de la personne qui a fait la demande; etc., etc. (No 45.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative à la construction d'une rallonge au quai de St. Jean-Port Joli, comté de l'Islet; etc., etc. (No 46.)

Réponse à Ordre,—Etat contenant les noms des personnes au service du département des douanes, dans la ville de Montréal, comme commis surnuméraires, et qui ont été constamment employées pendant pas moins de six mois préalablement au 1er jour de juillet, 1882.

M. *Abbott*, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant, avec des amendements, le bill (No 10) autorisant la fusion de la Banque de la Nouvelle Ecosse avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard.

Le comité recommande que le délai pour la réception des rapports du comité des Bills Privés, qui expire aujourd'hui, soit prorogé pour une période de quatre semaines.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente le quatrième rapport de ce comité, informant la Chambre que les promoteurs du bill (No 39) à l'effet de modifier l'acte de la Puissance du Canada, quarante-cinq *Vic*, ch. cent vingt-quatre, concernant les fonds des biens temporels de l'Eglise Presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec ce bill, le comité recommande qu'il soit retiré et que les frais et honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. *Charlton*, le dit bill est retiré et il est ordonné de rembourser l'honoraire payé moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du dit comité.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le troisième rapport du comité mixte des impressions du parlement, est adopté.

Sur motion de M. *Abbott*, le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés, est prorogé pour une période de quatre semaines, à dater d'aujourd'hui, conformément à la recommandation du comité des Banques et du Commerce.

Sir *Leonard Tilley* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

LORNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1884; et conformément aux dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 21 mars, 1883.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, les dits message et budget sont déférés au comité des Subsides.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce jour, elle restera ajournée jusqu'à mercredi prochain, à 3 p.m.

M. *Irvine* propose, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante :—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte des Poids et Mesures, de 1879, en prescrivant que le poids équivalant à un minot des articles suivants devrait être établi comme suit :

Avoine ..... Trente-deux livres.
Graine de mil..... Quarante-cinq livres.—Rejeté.

M. *Beaty* propose, qu'il soit *Résolu*,—Qu'un message soit envoyé au Sénat priant leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte chargé de reviser les règlements relatifs aux devoirs du comité des Ordres Permanents, dans chaque Chambre, et, spécialement, de s'enquérir s'il ne devrait pas être nommé un comité mixte des deux Chambres pour faire le travail du dit comité pour les deux Chambres ; et aussi, informant leurs Honneurs que MM. *Ives*, *Daly*, *Casgrain*, *Gunn*, *Dawson* et l'auteur de la motion agiront comme membres de tel comité de la part de cette Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir *Leonard Tilley*.

Sur motion de M. *McNeill*, il est voté une adresse demandant copie de tous les documents et de la correspondance relative à l'octroi de permis pour couper du bois, pin ou autres essences, sur les terres des sauvages, dans la province d'Ontario, depuis 1875, jusqu'à présent.

Sur motion de M. *Blake*, il est émis un ordre de la Chambre pour un état du nombre de personnes qui sont entrées dans le Manitoba par chemin de fer pendant chacun des mois de la dernière année civile, et du nombre de celles qui ont quitté cette province par chemin de fer pendant chacun des dits mois. Aussi, copie de toute correspondance et de tous rapports données, et états sur lesquels le gouvernement s'est basé pour calculer le nombre d'immigrants qui se sont fixés dans chaque province du Canada et dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le cours de l'année, et du nombre de canadiens qui ont quitté chaque province ou Territoire ou le Canada, pendant l'année.

M. *Caron* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 7 courant, pour copie du contrat pour la construction de la salle d'exercices à Iona, Ontario, du rapport d'inspection de cette salle, et de la correspondance ou des rapports concernant les paiements faits à l'entrepreneur; aussi, un relevé des sommes qui lui ont été payées à compte de cette entreprise.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à mercredi prochain, à 3 heures p.m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Reid*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance, des pétitions et rapports aux mains du gouvernement touchant le service postal entre Barkerville et les Fourches de Quesnelle, dans la Colombie Anglaise, depuis l'année 1878.

M. *Reid*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'améliorer la navigation du Cottonwood Canion, dans la partie supérieure de la rivière Fraser, Colombie Anglaise; et, dans ce cas, à quelle époque?

M. *Blake*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant séparément, pour chaque année depuis l'établissement de la caisse de retraite,—

1. le nombre de personnes placées sur la liste de l'année comme ayant droit aux bénéfices de l'acte;

2. le nombre de personnes mises à la retraite avec pension, pendant l'année, en vertu de l'acte;

3. le nombre de personnes qui se sont retirées pendant l'année avec une gratuité, en vertu de l'acte;

4. le montant total versé à la caisse depuis l'origine par celles qui, pendant l'année, ont été mises à la retraite avec pension, ou qui se sont retirées avec une gratuité;

5. le nombre de personnes sur la liste de l'année qui sont décédées pendant leur service;

6. le montant total versé à la caisse depuis l'origine par les personnes mortes, dans l'année, pendant leur service.

Sir *Charles Tupper*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte pour amender l'*Acte concernant les charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics*, en ce qui a trait aux attributions du ministre des Chemins de fer et Canaux."

M. *Vanasse*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant un état indiquant,—

1. Les noms des compagnies de chemin de fer qui ont fait application au gouvernement ou au Parlement du Canada, pour des subsides ou octrois, en argent, en terres ou autres valeurs, depuis 1874 jusqu'à cette date.

2. Les noms des chemins de fer à qui il a été accordé et payé des subsides ou octrois en argent, en terres ou autres valeurs par le gouvernement fédéral, depuis 1874 jusqu'à cette date.

3. Les sommes payées à chacune des dites compagnies de chemin de fer depuis 1874 jusqu'à cette date.

4. La longueur des dits chemins de fer.

5. Le nom de la province ou des provinces traversées par ces chemins de fer.

6. Le montant originaire de l'hypothèque possédé par la Puissance du Canada sur les propriétés de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada (Northern Canada).

7. Copie de l'ordre en conseil opérant la radiation de cette hypothèque en faveur de la dite compagnie, la date de la dite radiation, et le montant des intérêts accrus sur cette dite créance à la date de la radiation.

8. Les sommes payées par le gouvernement du Canada, depuis 1874 jusqu'à cette date, pour prolonger le chemin de fer Intercolonial dans la cité de Halifax.

M. *Casgrain*—Mercredi prochain—INTERPELLATION Le gouvernement se propose-t-il de demander un nouveau crédit, semblable à celui de l'année dernière, pour la construction d'un prolongement au quai de St-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet?

M. *Richey*—En comité général sur le bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses, propose-ra que la clause suivante soit ajoutée après le préambule :

1. Le révérend *Allan Pollock*, docteur en divinité, le révérend *George Patterson*, docteur en divinité, le révérend *Duncan B. Blair*, le révérend *Alexander MacLean*, le révérend *James MacLean*, le révérend *Thomas Sedgewick*, le révérend *Edward A. McCurdy*, le révérend *Robert Laing*, *James J. Bremner*, écuier, *George Mitchell*, écuier, *Howard Primrose*, écuier, et *George Murray*, docteur en médecine, et leurs successeurs, qui seront nommés de la manière ci après prévue, seront et sont par le présent déclarés corps politique et constitué, de nom et de fait, sous le nom de " Les Fidéi-commissaires de la Caisse des Veuves et Orphelins des Ministres du Synode dans les provinces maritimes de l'Eglise Presbytérienne en Canada."—(*The Trustees of the Ministers' Widows' and Orphans' Fund of the Synod in the Maritime Provinces of the Presbyterian Church in Canada*).—dans le but de maintenir et administrer une caisse pour le soutien des veuves et orphelins des ministres presbytériens, et auront, sous ce nom, droit de succession perpétuelle et un sceau commun, avec pouvoir de le changer, modifier, briser ou renouveler aussi souvent qu'ils le jugeront convenable; et eux, et leurs successeurs, sous le même nom, pourront poursuivre et être poursuivis, traduire ou être traduits, comparaître ou faire comparaître devant toute cour de record ou de justice en Canada; et ils pourront légalement, ainsi que leurs successeurs, sous le nom susdit, acheter, prendre, avoir, garder, recevoir, utiliser, posséder et conserver toutes maisons et dépendances, tous terrains, tènements, deniers, biens et effets mobiliers qui ont été ou seront à l'avenir payés, donnés, concédés, achetés, affectés, légués ou laissés par testament de toute manière quelconque, aux " Fidéi-commissaires de la Caisse des Veuves et Orphelins des Ministres du Synode dans les provinces maritimes de l'Eglise Presbytérienne en Canada," ou pour eux ou en leur faveur, pour les usages et fins de cette corporation.

No. 30.

OTTAWA, MERCREDI, 21 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 31

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 28 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer Atlantique du Canada ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et de modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, ne devienne pas loi.

De *Gasper Leslie* et autres, de Lawrencetown ; de *Peter Meser* et autres, de Cow Bay ; de *O. T. Daniel* et autres ; du révérend *Louis H. Jordan* et autres, de Halifax, comté de Halifax ; de *Alexander D. Stewart* et autres, de Lochaber ; de *John Inglis* et autres, de Glen Alpine et Lochaber ; de *Robert Stewart* et autres, de Middleton, comté d'Antigonish ; du révérend *Duncan B. Blair* et autres, de Blue Mountain, comté de Pictou ; de *Neil McQuarrie* et autres, de Goldenville, comté de Guysborough ; du révérend *G. Lawson Gordon* et autres, de Grand River et des environs, comté de Richmond, tous de la Nouvelle-Ecosse ; de *Robert King* et autres, de Baillie, St-James, Nouveau-Brunswick ; et du révérend *Alexander Munro* et autres, de Valleyfield et Brown's Creek ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher la circulation des trains de chemin de fer le dimanche.

De *A. E. Porter*, M.D., et autres, de Prince-Albert et des environs ; demandant que des lettres patentes soient émises en faveur des colons qui ont choisi leurs terres dans les Territoires du Nord-Ouest avant le transfert de ces Territoires au Canada ou avant le 1er octobre, 1879, ou qui les ont améliorées ou qui se sont conformés à la loi sur les homesteads, ou qui sont prêts à payer au gouvernement le prix fixé pour ces terres avant cette date, et pour autres mesures favorables aux colons dans les dits territoires.

De *Robert Fraser* et autres ; de *D. F. Doan* et autres ; de *J. E. Howell* et autres ; et de la corporation municipale d'Aurora, tous de la province d'Ontario ; demandant que l'acte refondu des chemins de fer soit amendé de manière qu'il ne soit permis à aucun chemin de fer de se fusionner ou d'entrer en arrangements avec d'autres voies ferrées sans avoir préalablement obtenu la sanction du parlement ou du gouvernement.

Des professeurs et conférenciers du collège Dufferin, London, Ontario ; demandant l'entrée en franchise d'au moins deux copies de chaque ouvrage importé pour l'usage des collèges et des bibliothèques publiques.

De Sa Grâce l'archevêque de Québec et autres ; demandant l'adoption de mesures plus sévères relativement à l'octroi de licences pour la vente des boissons enivrantes et la tenu des lieux de réunions publiques dans la province de Québec.

Du révérend *F. L. Stephenson* et autres, d'Almonte ; et de *Francis T. Frost*, maire, et autres, de Smith's Falls ; demandant l'abolition ou une réduction considérable des droits de douane sur les livres.

M. *McLelan* présente,—la réponse à une adresse de 16 écoulé, demandant copie de l'ordre en conseil destituant M. *Octave C. de la Chevrotière* de sa position de gardien d'un phare situé dans la paroisse de Lotbinière, comté de Lotbinière, et de toutes plaintes, requêtes ou rapport relativement à cette destitution.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 écoulé, pour copie de toute correspondance relative au transfert à Richmond, Halifax, de *William D. McCallum*, chef du mouvement à Truro, N.E., pendant la période comprise entre le 1er septembre, 1881, et le 7 décembre, 1881. Aussi, toute correspondance depuis le 7 décembre, 1881, et le 25 mars, 1882, touchant son transfert à Truro, où on lui a offert une position subalterne, et des recommandations qui ont donné lieu à cette offre. Aussi, toute correspondance depuis le 25 mars, 1882, jusqu'à la date de son renvoi définitif le 5 septembre, 1882, et de la correspondance subséquente, s'il en est. Aussi, toute correspondance adressée par *James Coleman*, surintendant à Truro, touchant la promotion, le renvoi ou la dégradation du dit *W. D. McCallum*. Aussi, toute autre correspondance adressée à *D. Pottinger*, surintendant principal à Moncton. Aussi, toute la correspondance semblable adressée à Sir *Leonard Tilley* ; la correspondance adressée par *D. Pottinger* à *C. Schreiber* ; la correspondance de *C. Schreiber* et autres, à Sir *Charles Tupper*, toute portant sur le même sujet. Aussi toutes recommandations et rapports de toutes personnes quelconques, touchant le renvoi ou la dégradation du dit *W. D. McCallum*, adressés aux différents chefs de département ; et tous rapports d'enquêtes à ce sujet.

Sir *Charles Tupper* présente un bill (No 94) pour amender l'*Acte concernant les charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics*, en ce qui a trait aux attributions du ministre des Chemins de fer et Canaux,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. *Ross* (Middlesex), propose qu'il soit *Résolu*,—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est à désirer qu'il soit publié, à une date aussi rapprochée que possible de la clôture de chaque année fiscale, une analyse de tous les rapports des départements contenant des renseignements sur la situation financière du pays, son commerce, sa marine, ses importations et exportations et sa population, et telles autres données statistiques qui pourraient, dans l'opinion du ministre de l'Agriculture et des Statistiques, être utiles au public.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, permettant aux honorables messieurs *Carvell*, *Haythorne* et *Howlan*, trois membres de cette Chambre, de comparaître et de rendre témoignage devant le comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport sur la question d'une communication par vapeurs entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, s'ils le jugent à propos.

Aussi,—avec les bills suivants du Sénat, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 95) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation." (Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.)

Bill (No 96) intitulé : " Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement."

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Gordon :*—Adresse demandant copie de toute correspondance non encore soumise à la Chambre, échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie Anglaise, au sujet de la construction du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Par M. *Forbes :*—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance échangée entre le ministre de la marine et des pêcheries, ou le sous-ministre, et toute personne ou toutes personnes concernées dans l'emploi du steamer du gouvernement, le "Newfield," pour aider le steamer naufragé, le "Moravian"; aussi, un relevé du nombre de jours pendant lesquels le dit "Newfield" a été employé, la rénumération commune et le montant reçu par le gouvernement pour les dits services.

Par M. *Reid :*—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance, des pétitions et rapports aux mains du gouvernement touchant le service postal entre Barkerville et les Fourches de Quesnelle, dans la Colombie Anglaise, depuis l'année 1878.

Par M. *Blake :*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant séparément, pour chaque année depuis l'établissement de la caisse de retraite,—

1° le nombre de personnes placées sur la liste de l'année comme ayant droit aux bénéfices de l'acte ;

2° le nombre de personnes mises à la retraite avec pension, pendant l'année, en vertu de l'acte ;

3° le nombre de personnes qui se sont retirées pendant l'année avec une gratuité, en vertu de l'acte ;

4° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par celles qui, pendant l'année, ont été mises à la retraite avec pension, ou qui se sont retirées avec une gratuité, faisant la différence entre celles dont la mise à la retraite a été occasionnée par l'abolition de la charge ;

5° le nombre de personnes sur la liste de l'année qui sont décédées pendant leur service ;

6° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par les personnes mortes, dans l'année, pendant leur service.

Par M. *Vanasse :*—Adresse demandant un état indiquant,—

1. Les noms des compagnies de chemin de fer qui ont fait application au gouvernement ou au Parlement du Canada, pour des subsides ou octrois, en argent, en terres ou autres valeurs, depuis 1867 jusqu'à cette date.

2. Les noms des chemins de fer à qui il a été accordé et payé des subsides ou octrois en argent, en terres ou autres valeurs par le gouvernement fédéral, depuis 1867 jusqu'à cette date.

3. Les sommes payées à chacune des dites compagnies de chemin de fer depuis 1867 jusqu'à cette date.

4. La longueur des dits chemins de fer.

5. Le nom de la province ou des provinces traversées par ces chemins de fer.

6. Le montant original de l'hypothèque possédé par la Puissance du Canada sur les propriétés de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada (Northern Canada).

7. Copie de l'ordre en conseil opérant la radiation de cette hypothèque en faveur de la dite compagnie, la date de la dite radiation, et le montant des intérêts accrus sur cette dite créance à la date de la radiation.

8. Les sommes payées par le gouvernement du Canada, depuis 1867 jusqu'à cette date, pour prolonger le chemin de fer Intercolonial dans la cité de Halifax.

Le bill (No 7) à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne, est lu pour la troisième fois, et passé.

M. *Casgrain* propose, que le bill (No 5) pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics, soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Ross* (Middlesex) propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier en ajoutant la clause suivante :—

Clause 4.—Quiconque, dans le but d'aider aux élections des membres du Parlement du Canada pendant l'exécution de son entreprise, ou attendant le paiement du prix de l'entreprise stipulé au dit contrat, souscrit, fournit, donne ou promet de donner et fournir quelque somme d'argent, valeur ou considération quelconque, soit directement ou indirectement, par lui-même ou par l'entremise d'autres personnes de sa part, à qui que ce soit, est coupable de délit (*misdemeanor*) et passible, sur conviction, à la discrétion du tribunal, d'une amende de pas moins de *mille piastres*, ainsi que d'un emprisonnement de pas moins d'un mois et de pas plus de douze mois ; et à défaut de paiement de l'amende ainsi encourue, le délinquant sera emprisonné pendant *douze mois* de plus, à moins que l'amende ne soit plus tôt payée.—Rejetée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,
Auger,
Bain,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Dupont,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Gillmour,
Gunn,
Harley,
Innis,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Laurier,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
Mulock,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Platt,
Ray,
Ross (*Middlesex*),
Scriver,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wheler et
Wilson.—49.

CONTRE :

Messieurs

Allison,
Amyot,
Baker (*Missisquoi*),
Beaty,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Billy,
Blondeau,
Bowell,
Brecken,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Dugas,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
McLelan,
McNeil,
Méthot,
Mitchell,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (*Essex*),
Reid,
Richey,
Robertson (*Hastings*),
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Taylor,

Costigan,
Coughlin,
Curran,
Daly,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Lesage,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap Breton*),
Macmaster,
McMillan (*Vaudreuil*),
McGreevy,
Tilley,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*) et
Wright—90.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. *Cameron* (Victoria, Ont.), à l'effet que le bill (No 13) pourvoyant à la punition de l'adultère, de la séduction et autres offenses semblables ne soit pas maintenant pris en considération, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir d'ajouter à la fin de la clause 4, les mots : " affirmant que l'offense a été commise."

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est adopté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Baker (*Missisquoi*),
Beaty,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Baily,
Blondeau,
Brecken,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Dalay,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dupont,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Fortin,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Jacques Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hickey,
Homer,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Lesage,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Macmaster,
McMillan (*Vaudreuil*),
McGreevy,
McLelan,
McNeil,
Méthot,
Mitchell,
Moffat,
Montplaisir,
Orton,
Ouimet,
Reid,
Robertson (*Hastings*),
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*) et
Williams.—73.

CONTRE :

Messieurs

Armstrong,
Auger,
Bain,
Bernier,
Gillmor,
Gunn,
Harley,
Hay,
Paint,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Essex*),
Pickard,

Blake,	Hilliard,	Platt,
Bourassa,	Innis,	Ray,
Burpee (*Sunbury*),	Irvine,	Richey,
Cameron (*Huron*),	Jackson,	Ross (*Middlesex*),
Campbell (*Renfrew*),	Jamieson,	Scriver,
Casey,	Keefler,	Somerville (*Brant*),
Casgrain,	King,	Somerville (*Bruce*),
Catudal,	Kirk,	Springer,
Charlton,	Landerkin,	Taylor,
Cochrane,	Laurier,	Trow,
Cockburn,	McMillan (*Huron*),	Vail,
Colby,	McCraney,	Watson,
Cook,	McIntyre,	Weldon,
Fisher,	McIsaac,	Wheeler,
Fleming,	Mulock,	Wilson et
Forbes,	O'Brien,	Wood (*Brockville*).—61.
Foster,		

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P. M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

M. *Desjardins* propose que le bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien, soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Auger* propose, comme amendement, que le bill soit lu pour la troisième fois dans six mois à dater d'aujourd'hui.

M. *Ouimet* propose, comme sous-amendement, que le dit bill soit renvoyé de nouveau en comité général, avec mandat et pouvoir de modifier la clause 2, en ajoutant les mots suivants : —" y compris l'allocation annuelle pour frais de gestion."—Et un débat s'ensuivant ;

Et l'heure assignée pour les bills privés étant expirée ;

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 13) à l'effet de pourvoir à la punition de l'adultère, de la séduction et des crimes de même nature, et y fait un amendement, lequel est rapporté.—Le bill, tel que modifié, devant être pris en considération demain.

Le bill (No 14) concernant les voituriers par terre, est de nouveau délibéré en comité général, modifié et rapporté.—Le bill, tel que modifié, devant être pris en considération demain.

Le bill (No 78) pour amender l'Acte passé dans la 45ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour abolir le droit imposé sur les billets promissoires, traites et lettres de change," et pour déclarer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change, est lu pour la seconde fois et déféré à un comité spécial composé de MM. *Weldon, McCarthy, Girouard* (J.-Cartier), *Jamieson* et *Wells*.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Valin*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous les documents et correspondance qui ont rapport à la saisie du tabac du brig *Adeline* et de l'enquête qui a été faite le 17 au 21 mai 1880 à la demande de MM. *Lemesurier* et fils, au sujet de la dite saisie.

M. *Gordon*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes les pétitions et de la correspondance concernant les droits des colons ou squatters sur la réserve du chemin de fer dans l'Ile de Vancouver.

M. *Wheler*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de réduire ou abroger, pendant cette session, les droits imposés sur le plâtre importé des Etats-Unis pour être employé comme engrais ?

M. *Wheler*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui du Canada au sujet d'une réduction du tarif exigé pour les mandats-poste expédiés de ces deux pays.

M. *Gigault*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que la requête de Sa Grâce l'archevêque de Québec et autres, lue et reçue le 28 mars, soit déférée au comité nommé pour étudier la règlementation de la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Casgrain*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour compléter la réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février dernier, demandant copie de la correspondance, etc., concernant la construction d'une rallonge au quai de St-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet, en donnant la date du memorandum qui se trouve à la fin de ces documents et l'époque à laquelle il a été soumis à l'hon. ministre des Travaux Publics par *Henry F. Perley*, ingénieur-en-chef.

M. *Blake*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—S'il est entendu que Sir *Charles Tupper* doit succéder à Sir *Alexander Galt* ?

M. *White* (Cardwell)—Vendredi prochain—Que le quatrième rapport du comité mixte des impressions du Parlement soit adopté.

M. *Vanasse*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un tableau indiquant année par année depuis 1872,—

1° Le montant des avances faites par le gouvernement fédéral aux gouvernements de chacune des provinces de la Confédération pour le transport des immigrants, et pour les dépenses des bureaux ou agences de l'immigration en Angleterre et ailleurs ;

2° Les sommes remises sur ces avances au gouvernement fédéral par les gouvernements de chacune des provinces de la Confédération, depuis la même époque.

226

No. 31.

OTTAWA, MERCREDI, 28 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 32.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 29 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Dix-neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 courant, pour copie de l'annonce relative à la construction du brise-lames à Port-Lorne, N.-E., et des diverses soumissions reçues; le nom de l'adjudicataire des travaux et le montant du contrat.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 5 courant, pour copie de tous papiers, rapports d'ingénieurs, pétitions et correspondance touchant la construction d'un brise-lames à Indian Harbor, comté de Guysborough, N.-E.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 15 courant, pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le levé du havre de Summerside, I.P.E., l'été dernier, en vue d'améliorer la navigation du dit havre.

Et aussi,—la réponse à une adresse du 19 courant, demandant copie de la correspondance échangée depuis 1878 entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis ou entre aucune chambre de commerce du Canada et des Etats-Unis au sujet de la question d'une réciprocité commerciale entre les deux pays basée sur le traité de réciprocité de 1854.

M. *Caron* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 courant, pour un rapport du nombre de cadets qui ont obtenu leurs diplômes au collège militaire royal depuis son établissement; le nombre de ceux qui ont obtenu des commissions dans le service impérial; le nombre de ceux qui ont été nommés dans des corps de la milice permanente; aussi, le nom des officiers nommés dans les batteries A et B depuis le 6 février, 1880, et qui n'ont pas pris leurs diplômes au collège militaire royal, et de ceux qui ont été nommés ayant reçu leurs diplômes au collège.

Sir *Chas. Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 courant, pour un état des accidents arrivés aux convois sur le chemin de fer Intercolonial par suite de rails brisés ou autrement, lorsqu'il n'y a pas eu perte de vies ou blessures,

depuis le 1er mars, 1882, jusqu'au 1er juillet, 1882, et aussi depuis le 1er juillet, 1882, jusqu'au 1er mars, 1883, avec les causes respectives et les dates et le chiffre des dommages (s'il en est) causés dans chaque cas à la propriété et le montant de l'indemnité payée aux personnes possédant les propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages subis (s'il en est) qui ne sont pas encore réglées.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 écoulé, pour copie de la réclamation du docteur *LeBel*, de St-Gervais, pour avoir soigné l'un des employés de l'Intercolonial, nommé *Dionne*, l'automne dernier ; ainsi que copie de la réclamation du docteur *Renouf* pour le même object, et un état des sommes à eux payées.

M. *McLelan* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 courant, pour un état des soumissions reçues pour la réfection du phare de Quaco, N.-B., le nom de l'adjudicataire des travaux et le montant mentionné dans le contrat.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 écoulé, pour copie de toute correspondance relative aux accidents survenus aux navires canadiens naviguant sur les grands lacs et la baie Georgienne, pendant les trois dernières années, et des rapports des personnes chargées de s'enquérir des causes de tels accidents ; les noms des navires perdus ou échoués et les ports d'où ils étaient partis. Aussi un état des pertes de vies dans chaque cas.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 écoulé, pour un état donnant,—

1. Les quantités, sous leurs différents noms, tel que mentionnés aux rapports du commerce, des liqueurs distillées et fermentées importées et consommées au Canada depuis 1868 à 1882, ces deux années comprises, calculées en gallons impériaux, chaque province séparément, avec leur valeur et les droits payés.

2. Les quantités des liqueurs distillées et fermentées, sous les différents noms énumérés dans les rapports du Revenu de l'Intérieur, fabriquées et consommées au Canada, par provinces, leur valeur et les droits payés, pendant les mêmes années.

3. La somme des matières employées pour la fabrication de la bière et la distillation des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada, pendant les mêmes années.

M. *Abbott*, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, rapportant, sans amendements, les bills suivants, savoir :—

Bill (No 20) autorisant la Cie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution ;—et

Bill (No 67) concernant la Cie d'assurance des Citoyens du Canada.

Et les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 23) à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la Cie d'assurance de Québec contre les accidents du feu.

Bill (No 29) à l'effet d'incorporer la Banque de London en Canada ;—et

Bill (No 53) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le bill (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le quatrième rapport du comité mixte des impressions du Parlement est adopté.

M. *Mulock* présente un bill (No 98) pour mieux prévenir la fraude en rapport avec la vente des droits de brevêts,—lequel est lu pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain.

Le bill (No 13) à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de même nature, tel que modifié en comité général, est pris en considération et adopté, et le bill est lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général sur les bills (No 6) portant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents,—(No 2) à l'effet d'amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle,—(No 4) pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles,—et (No 30) à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection, les trous, ouvertures, etc., faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées, (tous refondus en un seul bill) ;— et après avoir ainsi siégé quelque temps, le comité se lève, sans faire de rapport.

Le bill (No 83) à l'effet d'amender les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières relatives à la loi criminelle, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, et remis, pour la troisième lecture, à demain.

M. *Shakespeare* propose, que la Chambre se forme maintenant en comité général pour considérer la résolution suivante :—

Résolu,—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de promulguer une loi semblable en principe à celle actuellement en vigueur en Australie et qui est intitulée : " Influx of Chinese Restriction Act, 1881."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. *Rykert*.

Sir *John A. Macdonald* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1882.

Il présente aussi,—la réponse à une adresse du 28 écoulé, demandant copie de la correspondance relative à la nomination de l'honorable *Hector Fabre* à la position qu'il occupe maintenant en France; de sa commission et des instructions qu'il a reçues du gouvernement; aussi, un état faisant connaître la nature de ses fonctions et le salaire et la commission qui lui sont ou qui lui seront payés pour tels services, ainsi que toutes autres dépenses et allocations. Aussi, copie de tous rapports faits par le dit honorable *Hector Fabre* et de tous autres documents officiels faisant connaître les résultats de sa mission.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 écoulé, pour copie de toute correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et tous hôteliers licenciés ou toute autre personne, de la part de toute organisation d'hôteliers licenciés, et copie de toutes pétitions, mémoires ou résolutions présentés par toute telle personne au sujet de mesures législatives affectant la vente des liqueurs.

Aussi,—la réponse à une adresse du 21 écoulé, demandant un état détaillé, avec dates, de toutes dépenses faites au sujet de la commission ou de l'autorisation donnée à l'honorable *James Cockburn*, C.R., de refondre les statuts fédéraux, et copie de la commission ou de l'autorisation, et de tous rapports faits par lui à ce sujet.

Aussi,—la réponse à une adresse du 22 mars, 1882, demandant copie de tout ordre en conseil, correspondance, rapports, instructions ou documents concernant la nomination d'un commissaire pour réviser les statuts du Canada; aussi, un état détaillé et les dates de tous paiements faits au sujet de telle nomination.

Aussi,—la réponse à une adresse du 7 courant, demandant copie de la correspondance échangée avec les municipalités et des pétitions présentées par elles, touchant la nomination de huissiers fédéraux pour escorter les prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 21 écoulé, pour copie de toute correspondance échangée avec M. *J. A. Miller*, ci-devant juge de la Cour du Banc de la Reine, Manitoba, antérieurement à sa nomination, au sujet de sa promotion à la charge de juge de cette cour, et après sa nomination, au sujet de la démission de sa charge.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Curran*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pourvoyant à la répartition des biens des négociants insolvables."

M. *Forbes*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance échangée entre quelques personnes que ce soit, relativement à la construction d'un brise-lames sur le côté ouest de la Baie Liverpool ; aussi, copie des pétitions, et des levés et rapports des ingénieurs du gouvernement, avec l'évaluation du coût du dit brise-lames, depuis 1870 jusqu'à 1882.

M. *Blake*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie des dépêches au sujet des lois du Canada et des provinces relatives à l'imposition de restrictions sur la vente des boissons enivrantes, et copie des rapports et ordres en conseil concernant telles dépêches.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le montant payé pour du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet, 1878 ; la nature de tel matériel et l'endroit où il a été fabriqué ; la quantité de tel matériel chargée au capital et au revenu, respectivement, et la quantité destinée respectivement à l'équipement de la section de la Rivière-du-Loup et de l'Intercolonial proprement dit.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la nature du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial compris dans l'item de $153,853.84, à la page 238, part. II des comptes publics de 1882 ; l'endroit où il a été fabriqué, et le prix payé pour chacune des différentes classes de matériel roulant.

M. *Casgrain*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance, des ordres en conseil, documents et communications échangés entre le Secrétaire d'Etat et le département de la Marine et des Pêcheries, concernant les suppliques de divers marins du port de Québec, demandant d'être rélaxés de prison pour retourner en mer, etc., à la demande de *R. Temple*, patron du navire anglais, le *Genie*.

M. *Weldon*—Lors de la troisième lecture du bill (No 14) concernant les voituriers par terre—Proposera que le bill soit renvoyé en comité général pour ajouter la clause suivante :—

Tout reçu, billet ou autre instrument représentant que des articles, marchandises ou autres effets ont été reçus par aucune compagnie de chemin de fer, de transport, de fret ou de messageries, ou autre voiturier pour transport et livraison, signé par tel voiturier ou son agent, ou par l'agent de toute telle compagnie ou autre personne autorisée par elle à donner tels reçus, billets ou autres instruments comme susdit, sera, aux mains d'un consignataire ou porteur pour valable considération contre tel voiturier ou compagnie, une preuve concluante de telle réception d'articles, marchandises et effets y mentionnés pour transport et livraison comme susdit, nonobstant que tels articles, marchandises, effets, ou quelque partie d'iceux pourraient n'avoir pas été ainsi livrés ; à moins que le porteur de tel reçu, carte ou autre instrument, ne soit averti à l'époque de la réception de l'envoi, que les dits articles, n'ont pas été, de fait, livrés pour transport et remise ; et telle compagnie ou voiturier pourront aussi être exonérés, relativement à telle fausse représentation, en démontrant qu'elle a été causée sans qu'il y ait faute de leur part, et qu'elle est due entièrement à la fraude du consignataire ou du porteur de tel billet ou autre personne, ou de quelque personne sous le nom de laquelle il réclame.

Sir *Hector Langevin*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

1. Qu'il est expédient d'amender l'*Acte du Service Civil du Canada*, 1882, en prescrivant que le secrétaire du Bureau des Examinateurs institué sous l'autorité de la troisième clause du dit acte, sera l'un des membres du Bureau.

2. Qu'il est expédient d'abroger la cinquième clause du dit acte et de la remplacer par la suivante :—

" 5. Le secrétaire du Bureau recevra des appointements, n'excédant pas mille piastres par année. Il rendra les services que la nature de sa fonction nécessite et qui pourraient lui être prescrits, de temps en temps, par arrêté en conseil. Les autres membres du Bureau recevront cinq piastres par jour, lorsqu'ils vaqueront effectivement à leur travail, dont la durée, toutefois, ne devra pas aller à plus de soixante jours dans une même année.

" 2. Les membres du Bureau seront, sur l'autorité d'un arrêté en conseil, indemnisés des frais de voyage et séjour effectivement faits par eux en vaquant ainsi à leur travail.

"3. Les personnes choisies par le Bureau pour l'aider à faire les examens, pourront recevoir telle somme d'argent, n'excédant pas cinq piastres par jour, qui sera fixée par arrêté en conseil."

3. Qu'il est expédient d'abroger la sixième clause du dit acte et de la remplacer par la suivante :—

" 6. Le Bureau des examinateurs pourra se procurer l'aide de personnes ayant acquis de l'expérience dans l'éducation de la jeunesse en Canada, et, avec cette aide, tiendra ou fera tenir des sessions périodiques d'examens pour les admissions au service civil, dans les villes d'Halifax, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), de Charlottetown, de Québec, de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, d'Hamilton, de London, de Winnipeg, de Victoria et en tels autres endroits qui seront désignés par arrêté en conseil. Il ne sera pas nécessaire de tenir chaque session à tous ces endroits ; mais les époques et les lieux des sessions d'examens seront déterminés, de temps en temps, par arrêté en conseil. Autant que possible, les examens seront écrits. Les dépenses seront soldées au moyens de fonds spéciaux votés d'avance par le parlement."

4. Qu'il est expédient d'amender le dit acte, en établissant de meilleures dispositions quant aux conditions auxquelles des nominations pourront être faites dans la première division ou service intérieur, et aux aptitudes des personnes nommées dans ce service, et aussi quant aux promotions dans le dit service intérieur et dans la seconde division ou service intérieur ; d'obliger les personnes nommées dans l'une ou l'autre de ces divisions de prêter des serments d'allégéance et d'office, et d'établir de meilleures dispositions quant aux échanges de position et aux nominations aux vacances dans le service civil.

5. Qu'il est expédient d'abroger la treizième clause du dit acte et de la remplacer par la suivante :—

" 13. Le minimum du salaire des premiers commis sera de mille huit cents piastres, avec augmentation annuelle de cinquante piastres jusqu'à ce que le chiffre de deux mille quatre cents piastres soit atteint.

" 2. Aucune augmentation de salaire par application de la présente section ne se fera avant le premier jour de juillet prochain."

6. Qu'il est expédient de prendre les dispositions suivantes en amendement au dit acte : —

" 9. Les salaires des fonctionnaires, commis et employés mentionnés dans l'annexe B du dit acte seront réglés sur l'échelle qu'elle établit. Les salaires des fonctionnaires, commis et employés de la seconde division, ou division extérieure de départements autres que ceux des Douanes, du Revenu de l'intérieur et des Postes, seront, sans préjudice des dispositions de tout acte y relatif, fixés dans tous les cas par arrêté en conseil.

"2. Sera abrogée cette partie de l'annexe B du dit acte qui a trait aux 'départements en général.'"

7. Qu'il est expédient de prescrire que l'annexe B du dit acte sera amendée comme suit :—

(*a.*) En supprimant ce qui, dans cette annexe, concerne les Douanes et le Revenu de l'intérieur, et en insérant à la place ce qui suit :—

DOUANES.

	Echelle des appointements.
Inspecteurs	$1,600 à 2,500
Percepteurs	400 à 4,000
Contrôleurs	1,200 à 2,500
Premiers commis	1,200 à 2,000
Commis	400 à 1,200
Premiers préposés du débarquement	800 à 1,200
Préposés du débarquement	400 à 1,000
Jaugeurs	600 à 1,200
Garde-clefs en chef	800 à 1,200
Garde-clefs	400 à 800
Surveillants des arrivages	800 à 1,000
Préposés des arrivages	400 à 600
Messagers	200 à 500
Estimateurs	800 à 2,000
Aides-estimateurs	600 à 1,000

REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Inspecteur en chef	$ 2,800
Inspecteurs	1,600 à 2,500
Percepteurs	500 à 2,200
Sous-percepteurs	400 à 1,500
Commis (comptables)	600 à 1,200
Agents d'accise de la classe spéciale	1,200
" " des 1re, 2me et 3me classes	600 à 1,000
Agents d'accise stagiaires	500
Messagers	200 à 500

(*b.*) Et en supprimant ce qui, dans l'annexe, concerne les courriers sur chemins de fer, et en insérant à la place ce qui suit :—

Courriers sur chemins de fer.

—	Au début.		Après 2 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.		Après 5 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.		Après 10 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.	
	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.
	$	$	$	$	$	$	$	$
Premiers commis	1,000	.....	1,200	.....	1,350	.....	1,500	.....
1ère classe	720	880	800	1,000	880	1,100	960	1,200
2me classe	600	720	640	800	720	880	800	1,000
3me classe	480	600	520	640	560	700	640	800

En sus du salaire régulier, les commis autres que les premiers commis recevront une allocation n'excédant pas un demi-centin par mille parcouru par eux dans l'exercice de leurs fonctions dans les wagons-postes.

M. *Somerville* (Brant)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 16 décembre, 1880, jusqu'à date.

M. *McCraney*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant toutes les sommes payées pour défrayer les dépenses des dernières élections fédérales dans les différents districts électoraux du Canada ; les noms des officiers-rapporteurs et des sous-officiers-rapporteurs auxquels elles ont été payées, et spécifiant les divers services pour lesquels les dites sommes ont été affectées.

No. 32.

OTTAWA, JEUDI, 29 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 33

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 30 MARS, 1883.

PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du rév. *P. Goodfellow* et autres, du comté d'Antigonish ; de *Peter McDonald* et autres, de Pugwash ; de *Samuel Simpson* et autres, de Gulf Shore, comté de Cumberland ; du rév. *Peter Clark* et autres, du Cap Nord, comté de Victoria, tous de la Nouvelle-Ecosse ; et du rév. *John James*, D.D., et autres, de l'église Knox, Hamilton, Ontario ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Du conseil municipal du comté d'Essex, Ont. ; demandant la passation d'un acte à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada.

De la chambre de commerce de London ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de répartir équitablement les bien des faillis, devienne loi.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, il est ordonné d'imprimer pour l'usage des députés 900 copies des déclarations faites devant le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour ou contre le bill (No 3) à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879 ; et l'article 94 du règlement est suspendu à ce sujet.

M. *Cameron* (Huron) propose, que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer de nouveau les bills (No 6) portant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents,—(No 2) à l'effet d'amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle,—(No 4) pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles,—et (No 30) à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection, les trous, ouvertures, etc., faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées, (tous refondus en un seul bill), tels que modifiés par le comité spécial.

Objection ayant été faite à cette procédure dans le cas d'un bill non rapporté d'un comité de toute la Chambre,—et à ce que la proposition soit faite sans avis préalable ;

M. l'Orateur décide : " Qu'un comité n'a pas qualité pour faire disparaître un " bill et que dans le cas où un bill disparaît des ordres du jour, comme dans le cas " actuel, la pratique régulière est qu'un membre propose que ce bill soit inscrit dans " les ordres du jour pour être pris en considération à un jour ultérieur. Si la Chambre " agréé telle proposition, alors le comité peut reprendre le bill à la phase à laquelle " il était arrivé lorsque le comité a levé sa séance. Pour des propositions de ce " genre aucun avis n'est nécessaire aux termes de l'article 31 du règlement, et d'après " les usages du parlement anglais."

Et la proposition de M. *Cameron* (Huron) étant mise aux voix,—elle est rejetée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,
Allison,
Armstrong,
Auger,
Bain,
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Brecken,
Burnham,
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cockburn,
Cuthbert,
Davies,
Dickinson,
Dodd,
Fairbank,
Farrow,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Foster,
Gillmor,
Gunn,
Harley,
Hay,
Holton,
Innis,
Irvine,
Jackson,
Jamieson,
Keefler,
King,
Kinney,
Kirk,
Landerkin,
Laurier,
Mackenzie,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McMullen,
O'Brien,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Platt,
Ray,
Reid,
Richey,
Rinfret,
Robertson (*Hamilton*),
Ross (*Middlesex*),
Rykert,
Scriver,
Shakespeare,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Selkirk*),
Trow,
Vail,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
Watson,
Weldon,
Wells,
Wheler,
White (*Renfrew*),
Wigle et
Wilson.—77.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Amyot,
Baker (*Missisquoi*),
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bolduc,
Desaulniers,
Desjardins,
Dugas,
Dupont,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fortin,
Fréchette,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McDougald,
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
Moffat,
Montplaisir,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (*Essex*),
Pope,

Bossé,
Bowell,
Burns,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Daly,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hesson,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Kilvert,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Lesage,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
Macmaster,
Robertson (*Hastings*),
Royal,
Scott,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Cumberland*),
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Valin,
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
Williams,
Wood (*Westmoreland*) et
Wright.—101.

Sir *Leonard Tilley* propose, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P. M.

7.30 P.M.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, la Chambre passe immédiatement aux ordres du gouvernement, et le débat sur la motion à l'effet que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, est repris.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

SAMEDI, 31 mars, 1883.

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur motion de M. *Hesson*.

La Chambre s'ajourne alors à 1.25 A.M. jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Gordon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre cette année des mesures pour obtenir une exploration géologique plus complète de l'Ile Vancouver?

M. *Vail*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Une partie des $2,000 insérées dans le budget supplémentaire de l'an dernier pour une jetée à Westport, comté de Digby, a-t-elle été dépensée; si non, quand se propose-t-on de commencer les travaux? Et le gouvernement se propose-t-il d'insérer dans le budget supplémentaire de cette année une nouvelle somme applicable à ces importants travaux?

M. *Landry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des documents (plainte, rapport d'enquête, etc., etc.), se rattachant à une saisie de tabac faite tout dernièrement chez *M. N. Bernatchez*, et autres marchands de Montmagny, en vertu de la loi qui permet de saisir le tabac de contrebande partout où il se trouve.

M. *Landry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour production de toute plainte portée contre *Hubert Hébert*, écuier, employé comme agent et chef de gare à Montmagny, relativement à une accusation de manœuvre frauduleuse soutenue affirmativement par *P. B. Casgrain*, écuier, député de l'Islet.

M. *Landry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de donner à la ville de Québec, capitale de la province de ce nom, l'avantage d'avoir un bureau de l'Intercolonial?

M. *Landry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il venu à une entente avec les propriétaires du chemin de fer du Nord, au sujet de la construction de bateaux-traversiers entre le terminus est de ce chemin et le terminus ouest de l'Intercolonial; et quelle est cette entente?

M. *Landry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il venu à une entente quelconque avec la compagnie du Grand Tronc et avec celle du Québec Central, pour la construction en commun, à cet endroit appelé le Passage, d'une gare qui servira aux trois compagnies; et quelle est cette entente?

Sir *John A. Macdonald*—Mardi prochain—Que les mesures du gouvernement auront la priorité, les jeudis, pendant le reste de la session.

No. 33.

OTTAWA, VENDREDI, 30 MARS, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 34.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 2 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *Neil Stewart* et autres, de Framboise ; du rév. *Gavin Sinclair* et autres, de Loch Lomond, comté de Richmond ; du rév. *E. Roberts* et autres, de Mabou ; du rév. *M. Campbell* et autres, de Strathlorn ; du rév. *Alexander Grant* et autres, de Lake Ainslie ; du rév. *Angus McMillan* et autres, de Malagawatch, comté de Inverness ; de *John Sutherland* et autres, de Isaac's Harbor et Country Harbor, comté de Guysborough ; du rév. *Donald Sutherland* et autres ; de *John McLeod* et autres ; de *S. Nicholson* et autres ; de *A. P. McDonald* et autres, de Gabarouse, comté du Cap-Breton ; de *Duncan McLean* et autres ; de *Alexander Noble* et autres, de Scotsburn ; de *David McKay* et autres, de Dalhousie ; de *David Ross* et autres, de Plainfield ; du rév. *George Walker* et autres, de New Glasgow et des environs ; de *Daniel K. Stewart* et autres ; de *J. W. McCully* et autres, de Durham, comté de Pictou, tous de la Nouvelle-Ecosse ; du rév. *Robert Acheson* et autres, de Stamford et des environs ; de *James McClive* et autres, du village de Drummondville et des environs, comté de Welland ; du rév. *H. Cameron* et autres, de Kippen et des environs ; de *S. Martin* et autres, des cantons de Hay et Stanley ; de *James Forrest* et autres, de Hills Green et des environs, comté de Huron ; de *W. J. Cameron* et autres, de Chesley et des environs ; de *Ira J. Fisher* et autres, de la ville de Kincardine, comté de Bruce ; de *David James* et autres ; de *Charles T. Cocking* et autres ; de *John McCallum* et autres ; de *George Strathan* et autres, de Midland ; et du rév. *O. G. Dobbs*, M.A., et autres, de Tiny et Tay, comté de Simcoe, tous d'Ontario ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Du conseil municipal du village de Parkdale, comté d'York ; demandant l'adoption de mesures propres à protéger la vie et la propriété au passage à niveau de la voie ferrée sur la rue Queen, à l'entrée de la cité de Toronto.

Du conseil municipal du comté de Brant, Ont. ; demandant la passation d'un acte à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada.

Sir *John A. Macdonald* soumet à la Chambre,—une déclaration de la Cour Suprême du Canada, à l'effet que la cédule D des règles de la dite cour soit amendée, et qu'il

soit imposé, par le registraire, et à sa discrétion, sur l'agent régulièrement inscrit dans tout appel, une allocation jusqu'au montant de $20.

M. *Weldon*, du comité spécial sur le bill (No 78) pour amender l'Acte passé dans la 45ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour abolir le droit imposé sur les billets promissoires, traites et lettres de change," et pour déclarer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change, rapporte le dit bill, avec des amendements.

M. *Curran* présente un bill (No 99) pourvoyant à la répartition des biens des négociants insolvables,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. *Royal* propose, que le bill (No 19) pour constituer en corporation " Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest, " soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Blake* propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec mandat et pouvoir de le modifier en ajoutant les mots suivants:— " Pourvu que la dite corporation se défasse, dans les dix ans qui suivront l'achat, de toute partie des propriétés foncières qui ne sera pas requise pour l'usege et l'occupation de la corporation, ou autres fins semblables.—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé en comité général, modifié, rapporté, agréé, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre reprend de nouveau en considération la motion de M. *Desjardins* à l'effet que le bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien, soit maintenant lu pour la troisième fois,—et l'amendement de M. *Auger* portant que le bill soit lu pour la troisième fois dans six mois à dater d'aujourd'hui,—et le sous-amendement de M. *Ouimet* portant que le dit bill soit renvoyé en comité général, avec mandat et pouvoir de modifier la *clause* 2, en ajoutant les mots suivants: " y compris l'allocation annuelle pour frais de gestion."—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, et agréé.

M. *Desjardins* propose, que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Auger* propose, comme amendement, que le bill soit lu pour la troisième fois dans six mois à dater d'aujourd'hui.—Rejeté sur la division suivante :—

POUR:

Messieurs

Allen,	Harley,	Platt,
Armstrong,	Innis,	Ray,
Auger,	Irvine,	Somerville (*Brant*),
Bain,	Jackson,	Somerville (*Bruce*),
Burpee (*Sunbury*),	Keefler,	Springer,
Campbell (*Renfrew*),	Kirk,	Thompson,
Catudal,	Landerkin,	Vail,
Cook,	McMillan (*Huron*),	Wheler,
Davies,	McCraney,	White (*Hastings*),
Farrow,	McIntyre,	Wilson et
Fisher,	McMullen,	Yeo.—35.
Gillmor,	McNeill,	

CONTRE :

Messieurs

Allison,
Amyot,
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Bernier,
Billy,
Blake,
Blanchet,
Blondeau,
Bolduc,
Bossé,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (*Huron*),
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Casey,
Cimon,
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Forbes,
Fortin,
Foster,
Fréchette,
Gagné,
Geoffrion,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Gunn,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Laurier,
Lesage,
Livingtone,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McCarthy,
McDougald,
McIsaac,
McLelan,
Massue,
Méthot,
Mitchell,
Moffat,
Montplaisir,
Mulock,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Essex*),
Pickard,
Pinsonneault,
Pope,
Reid,
Richey,
Rinfret,
Ross (*Lisgar*),
Ross (*Middlesex*),
Royal,
Rykert,
Scott,
Small,
Smyth,
Sproule,
Sutherland (*Oxford*),
Sutherland (*Selkirk*),
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Trow,
Tupper (*Cumberland*),
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
Watson,
Weldon,
Wells,
White (*Cardwell*),
White (*Renfrew*),
Wigle,
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*) et
Wright.—145.

La motion principale est alors agréée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 36) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende, est délibéré en comité général et rapporté,—et, sur motion de M. *Gunn*, le dit bill est renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour y être de nouveau pris en considération.

Le bill (No 40) à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la Cie des Poudres de l'Acadie (limitée), est de nouveau délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Le bill (No 49) pour incorporer la Cie des Phosphates et Mines du Canada, est délibéré en comité général, rapporté, délibéré tel que modifié, lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, et remis pour la troisième lecture, à demain, savoir:—

Bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses. (Modifié.)

Bill (No 75) à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, modifiés, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 10) autorisant la fusion de la Banque de la Nouvelle-Ecosse avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard. (Modifié).

Bill (No 67) concernant la Cie d'assurance des Citoyens du Canada (limitée).

Bill (No 23) à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la Cie d'assurance de Québec contre les accidents du feu ;—et

Bill (No 29) à l'effet d'incorporer la Banque de London en Canada.

Le bill (No 53) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario (limitée), est délibéré en comité général et rapporté,—et, sur motion de M. *Hay*, il est renvoyé de nouveau au comité des Banques et du Commerce pour y être de nouveau pris en considération.

Le bill (No 93) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Cie du chemin de fer du Nord du Canada ", est lu pour la seconde fois et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Cameron* (Huron) :—Ordre de la Chambre pour copie de tous rapports, plans et relevés faits par les ingénieurs du gouvernement concernant le hâvre de Port-Albert, dans le comté de Huron, et relevé du coût estimatif du prolongement des jetées du dit hâvre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre la Cie des jetées de Port-Albert et le gouvernement au sujet du dit hâvre.

Par M. *Valin :*—Ordre de la Chambre pour copie de tous les documents et correspondance qui ont rapport à la saisie du tabac du brig *Adeline* et de l'enquête qui a été faite le 17 au 21 mai 1880 à la demande de MM. *Lemesurier* et fils, au sujet de la dite saisie.

Par M. *Gordon :*—Adresse demandant copie de toutes les pétitions et de la correspondance concernant les droits des colons ou squatters sur la réserve du chemin de fer dans l'Ile de Vancouver.

Par M. *Casgrain :*—Ordre de la Chambre pour compléter la réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février dernier, demandant copie de la correspondance, etc., concernant la construction d'une rallonge au quai de St-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet, en donnant la date du memorandum qui se trouve à la fin de ces documents.

Par M. *Forbes :*—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance échangée entre quelques personnes que ce soit, relativement à la construction d'un brise-lames sur le côté ouest de la Baie Liverpool ; aussi, copie des pétitions, et des levés et rapports des ingénieurs du gouvernement, avec l'évaluation du coût du dit brise-lames, depuis 1870 jusqu'à 1882.

Par M. *Ross* (Middlesex) : —Ordre de la Chambre pour un état indiquant le montant payé pour du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet, 1878 ; la nature de tel matériel et l'endroit où il a été fabriqué ; la quantité de tel matériel chargée au capital et au revenu, respectivement, et la quantité destinée respectivement à l'équipement de la section de la Rivière-du-Loup et de l'Intercolonial proprement dit.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant la nature du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial compris dans l'item de $153,853.84, à la page 238, part. II des comptes publics de 1882 ; l'endroit où il a été fabriqué, et le prix payé pour chacune des différentes classes de matériel roulant.

Par M. *Blake :*—Adresse demandant copie des dépêches au sujet des lois du Canada et des provinces relatives à l'imposition de restrictions sur la vente des boissons enivrantes, et copie des rapports et ordres en conseil concernant telles dépêches.

Par M. *Casgrain :*—Adresse demandant copie de la correspondance, des ordres en conseil, documents et communications échangés entre le Secrétaire d'Etat et les départements de la Marine et des Pêcheries et de la Justice, concernant les suppliques de divers marins du port de Québec, demandant d'être relaxés de prison pour retourner en mer, etc., à la demande de *R. Temple*, patron du navire anglais, le *Genie*.

Par M. *Somerville* (Brant) : —Ordre de la Chambre pour un relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 16 décembre, 1880, jusqu'à date.

Par M. *McCraney :*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant toutes les sommes payées pour défrayer les dépenses des dernières élections fédérales dans les différents districts électoraux du Canada ; les noms des officiers-rapporteurs et des sous-officiers-rapporteurs auxquels elles ont été payées, et spécifiant les divers services pour lesquels les dites sommes ont été affectées.

Par M. *Landry :*—Ordre de la Chambre pour copie des documents (plainte, rapport d'enquête, etc., etc.), se rattachant à une saisie de tabac faite tout dernièrement chez *M. N. Bernatchez*, et autres marchands de Montmagny, en vertu de la loi qui permet de saisir le tabac de contrebande partout où il se trouve.

Et aussi : - Ordre de la Chambre pour production de toute plainte portée contre *Hubert Hébert*, écuier, employé comme agent et chef de gare à Montmagny, relativement à une accusation de manœuvre frauduleuse soutenue affirmativement par *P. B. Casgrain*, écuier, député de l'Islet.

Sur motion de M. *Gigault*, la requête de Sa Grâce l'archevêque de Québec et autres, lue et reçue le 28 mars écoulé, est déférée au comité nommé pour étudier la règlementation de la vente des liqueurs enivrantes.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre de ce jour, pour un état indiquant la nature du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial compris dans l'item de $153,853.84, à la page 238, part. II des comptes publics de 1882 ; l'endroit où il a été fabriqué, et le prix payé pour chacune des différentes classes de matériel roulant.

Le bill (No 83) pour amender les actes concernant la procédure dans les causes criminelles, et autres matières relatives à la loi criminelle, est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Cameron* (Inverness)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les montants portés au compte de la dette publique de la Puissance du Canada qui ont été dépensés pour obligations de chemins de fer, canaux et navigation dans la Colombie Anglaise, le Manitoba, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et l'Ile du Cap-Breton, jusqu'au 1er juillet, 1882 ; aussi, indiquant la superficie et la population de chacune de ces divisions de la Puissance du Canada, respectivement.

M. *Gunn*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il le droit préférentiel de dix pour cent imposé sur le thé importé des Etats-Unis.

M. *Scott*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter un bill, pendant cette session, à l'effet de pourvoir aux réclamations supplémentaires des métis, qui ont été prouvées après le partage des terres ?

M. *McLelan*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de modifier l'Acte de pêcheries en établissant de meilleures dispositions pour l'octroi des baux et licences de pêche, et au sujet de l'usage des rêts et autres appareils pour la capture du saumon ; en pourvoyant à la définition de la limite des estuaires de pêche où se fait sentir la marée ; en établissant des mesures plus sévères concernant la saisie et la confiscation d s matériaux, ustensiles et engins employés en contravention de l'acte ; en donnant au poursuivant (n'étant pas un officier des pêcheries) une part de l'amende ou confiscation encourue par le contrevenant poursuivi par lui, et en établissant des dispositions en ce qui concerne les appels des condamnations prononcées sous l'autorité de l'acte, et pour la protection des officiers employés sous l'autorité de l'acte, en les faisant bénéficier des privilèges et droits conférés pour le même objet aux officiers des douanes.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi prochain, le 4 avril courant, ou après, savoir :—

Bill (No 93) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Cie du chemin de fer du Nord du Canada."

No. 34.

OTTAWA, LUNDI, 2 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 35

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 3 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, soumet le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 3) à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, et il est convenu de faire rapport que le préambule n'est pas prouvé d'une manière satisfaisante.

Votre comité soumet aussi en même temps des déclarations faites devant lui pour ou contre la mesure projetée.

M. *McLelan* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 27 février dernier, pour copie de toute correspondance échangée entre quelques membres de cette Chambre ou toute autre personne et le gouvernement, au sujet de la levée hydrographique des grands lacs, du fleuve et du golfe St-Laurent et des autres côtes maritimes du Canada.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 écoulé, pour un état de toutes les soumissions présentées pour la construction des hangars à marchandises et des entrepôts au dépôt de l'Intercolonial à St-Jean N.-B. ; pour les fondations, travaux en brique et en maçonnerie et autres travaux y relatifs ; les noms des divers entrepreneurs et le montant de chaque contrat ; le nombre et les noms des surintendants et surveillants des travaux et les montants payés pour leurs services.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 écoulé, pour un état des diverses sommes payées à titre de dédommagement pour expropriation de terrains sur les rues Mill et Pond, à St-Jean, N.-B., pour le chemin de fer Intercolonial ; les noms des arbitres nommés pour évaluer les terrains et les appointements qu'ils ont reçus ; les diverses sentences arbitrales qu'ils ont rendus ; la preuve sur laquelle telles sentences ont été basées et les particuliers auxquels a été payé le montant fixé par ces sentences arbitrales.

M. *Landry* présente un bill (No 100) pour limiter la juridiction de la Cour Suprême en appel,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Le bill (No 46) à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé: " Acte concernant les banques et le commerce de banque," et les différents actes qui le modifient, est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir *Leonard Tilley*, à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et le débat continuant,—il est ajournée, sur motion de M. *Charlton*.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, il est *Résolu*,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité les jeudis, pendant le reste de la session.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Sutherland* (Selkirk) —Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de l'importation des instruments aratoires, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et des wagons, traineaux et voitures, du 30 juin jusqu'au 31 décembre dernier.

M. *Sutherland* (Selkirk)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traineaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada, entre le 1er juillet et le 31 décembre dernier.

M. *Sutherland* (Selkirk)—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance et des ordres en conseil, depuis le commencement de la dernière session, concernant les subventions ou octrois à la province du Manitoba.

M. *Sutherland* (Selkirk)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traineaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier.

M. *Sutherland* (Selkirk)—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de tous les ordres en conseil et règlements et de la correspondance avec des agents, défendant la concession, à titre de homesteads ou de préemption, de toutes les terres situées au sud de la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique canadien ; aussi, copie des règlements existants au sujet de la disposition des dites terres.

M. *Fortin*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance et des documents concernant les conventions de réciprocité commerciale intervenues entre le gouvernement brésilien, les différentes authorités administratives dans les Indes occidentales soit anglaises soit étrangères, et le Mexique, d'une part, et le Canada, d'autre part ; un état faisant connaître le tarif douanier qui régit les importations et exportations de ces pays ; les quantités des divers articles manufacturés ou non-manufacturés exportés du Canada en ces divers pays, et importés de ces pays en Canada, pendant la dernière décade ; et copie des traités commerciaux, s'il en est, conclus entre aucuns de ces pays (les colonies anglaises exceptées) et la Grande-Bretagne.

M. *Forbes*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de compléter les travaux à l'Ile Coffin, comté de Queen, N.E., pendant la session prochaine ; si oui, seront-ils exécutés par voie de soumission et adjudication ou en vertu d'arrangements privés ?

M. *Blake*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la valeur des instruments aratoires, voitures, waggons, etc., sur laquelle ont été basés les nouveaux droits spécifiques projetés, avec les données qui ont servi à établir cette valeur.

M. *Blake*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Une partie de la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien est-elle en voie de construction au nord du lac Supérieur et à l'est de Current River; et, si oui, quelle en est la longueur ? Le tracé de cette partie a-t-il été soumis pour approbation et quand ? Si oui, a-t-il été approuvé, et quand ? Si non, en vertu de quels arrangements la construction se fait-elle ?

M. *Blake*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes dépêches, ordres en conseil et rapports touchant le rappel des troupes de Halifax.

M. *Richey*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Dans le cas où des sociétés de bienfaisance ou des particuliers en Angleterre et ailleurs organiseraient une émigration considérable au Canada de jeunes personnes tirées d'orphélinats et autres institutions, dans le but de les établir dans diverses parties de la Puissance en qualité d'apprenties et de servantes, le gouvernement se propose-t-il d'organiser un système d'inspection tendant à faire connaître de temps à autre la manière dont seront traités les enfants émigrés en ce pays, et la localité où ils seront fixés?

M. *Irvine*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes lettres, rapports et autres documents concernant toute plainte ou accusation portée contre *Stephen G. Burpee*, maître de poste à Florenceville, N.-B., depuis le 1er janvier, 1879.

M. *Irvine*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre aucun département du gouvernement et toute personne quelconque au sujet de la nomination de *James H. Jacques* et *Charles Kearny*, du comté de Carleton, N.-B., ou de l'un ou de l'autre, à des emplois dans le service civil du Canada.

M. *Curran*—Vendredi prochain—Qu'une copie des "Débats" contenant la discussion sur l'adoption de la politique nationale en 1879, serait grandement utile aux honorables membres de cette Chambre, et que des mesures devraient être prises pour leur procurer telle copie.

M. *Dawson*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario touchant la disposition, par ce dernier, en faveur de particuliers, de lots de terrain recouverts par les eaux dans les havres des lacs Huron et Supérieur.

No. 35.

OTTAWA, MARDI, 3 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉS MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 36

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 4 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *Duncan Livingstone* et autres, de Whycocomah, comté de Inverness ; de *John M. Baillie* et autres, de Wallace ; de *Alexander MacMillan* et autres, de Malagash, comté de Cumberland ; de *Donald McKenzie* et autres, de St. Peter et des environs, comté de Richmond, tous de la Nouvelle-Ecosse ; du rév. *Joseph Andrew* et autres, du canton de Lanark, comté de Lanark, Ont. ; de *James Frier* et autres, de Shédiac ; de *Andrew Dunn* et autres, de Weldford ; et de *A. W. Walker* et autres, de Bass River et Mill Branch, comté de Kent, tous du Nouveau-Brunswick ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De *B. Normandin*, maire, et autres, de la ville de Longueuil ; et de *James Thomson*, maire de St-Lambert, et autres, de la paroisse de Longueuil, comté de Chambly ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer en corporation la Cie du pont et manufacturière du St-Laurent, devienne loi.

De la chambre de commerce de la Colombie-Anglaise ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de répartir équitablement les bien des faillis, devienne loi.

Du rév. *Charles E. Trudel*, curé, et autres, de la municipalité de la Malbaie, comté de Gaspé ; demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière que la pêche au saumon à la mouche et celle au filet soient fermées à la même époque.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et a résolu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 48) pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle et Prince-Albert.

Bill (No 58) pour amender les divers actes incorporant la Compagnie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest, et de changer son nom en celui de " La Compagnie du Grand chemin de fer du Nord du Canada," et

Bill (No 73) relatif à la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, et pour changer son nom en celui de " Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental."

Quant aux deux bills en premier lieu mentionnés, votre comité a cru devoir en changer les noms en " La Compagnie du chemin de fer Montagne-de-Bois et Qu'Appelle " et " La Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord du Canada."

M. *McLelan* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars, 1882, pour un état relatif au nombre des navires enregistrés dans la province de Québec ; aussi, un état indiquant le nombre des navires vendus et perdus depuis le 1er janvier, 1873, jusqu'au 1er janvier, 1882.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars, 1882, pour copie de toutes pétitions et de toute correspondance adressées au ministère de la marine et des pêcheries depuis le 1er janvier, 1881, au sujet de la pose d'un sifflet de brume à l'entrée du port de Shelburne, N.-E.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 15 écoulé, pour copie de la correspondance, des mémoires, pétitions et papiers en possession du gouvernement, se rapportant aux droits sur le sel.

Sur motion de M. *Cameron* (Inverness), il est émis un ordre de la Chambre pour un état indiquant les montants portés au compte de la dette publique de la Puissance du Canada qui ont été dépensés pour obligations de chemins de fer, canaux et navigation dans la Colombie Anglaise, le Manitoba, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et l'Ile du Cap-Breton, jusqu'au 1er juillet, 1882 ; aussi, indiquant la superficie et la population de chacune de ces divisions de la Puissance du Canada, respectivement.

Sir *John A. Macdonald* présente,—la réponse à une adresse du 15 écoulé, demandant copie de toutes pétitions, correspondance et télégrammes, ordres en conseil et autres documents concernant le fait que le gouvernement a pris à sa charge le paiement du montant octroyé par la ville de Pembroke pour aider au chemin de fer du Canada Central.

Aussi,—la réponse à une adresse du 1er mai, 1882, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou aucun de ses membres et le gouvernement fédéral ou aucun de ses membres, au sujet de la création d'une nouvelle cour de comté dans cette province et de la nomination d'un juge pour la dite cour.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février, 1882, pour un état faisant connaître le nombre de causes décidées par le juge et les différents juges subrogés de la cour maritime depuis sa création jusqu'au 1er février 1882 ; la localité où chacune des dites causes a été jugée ; le nom du demandeur et du défendeur dans chaque cause, et le nom du navire ou de la propriété saisie ; le chiffre de chaque réclamation ; le montant accordé à la disposition finale de chaque cause, soit par voie d'appel ou autrement ; le montant des frais accordés au plaideur heureux, le montant des honoraires de l'huissier, celui reçu par chaque officier de la cour, dans chaque cause, la valeur du navire ou de la propriété saisie, suivant évaluation, et le chiffre de la vente ; aussi à quelles dates les causes ont été intentées et finalement décidées.

Et aussi,—la réponse à une adresse du 1er mars, 1882, demandant copie des chartes ou constitutions octroyées par la couronne ou le parlement impérial aux provinces du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie Anglaise et de l'Ile Vancouver ; aussi, copie de tous actes, chartes, instructions royales, commissions, ordres en conseil ou dépêches altérant ou modifiant les dites chartes ou constitutions telles qu'octroyées dans le principe, ou conférant ou retirant tous droits ou privilèges politiques avant ou après l'octroi de telles chartes.

M. *McCarthy* propose, que le bill (No 14) concernant les voituriers par terre, tel que modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

M. *Ouimet* propose, comme amendement, que tous les mots après " que " soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" dans l'opinion de cette Chambre, l'adoption de ce bill serait inconstitutionnelle et peu judicieuse."

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P. M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

M. *Tupper* (Pictou) propose, que le bill (No 40) pour conférer certains pouvoirs à la Cie des poudres d'Acadie (limitée), soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Amyot* propose, comme amendement, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit déclaré par cette Chambre que ce bill est en dehors de la juridiction du gouvernement fédéral de la Puissance du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. *Ives.*

Le bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses, est lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 75) à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest, est lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 20) autorisant la Cie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution, est délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Le bill (No 88) à l'effet de réunir la Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et la Cie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, en une seule compagnie sous le nom de " Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur l'amendement proposé par M. *Ouimet* à la troisième lecture du bill (No 14) concernant les voituriers par terre.

Et un nouveau débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir *Hector Langevin.*

Le bill (No 78) pour amender l'Acte passé dans la 45ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour abolir le droit imposé sur les billets promissoires, traites et lettres de change," et pour déclarer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change, est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, agréé et remis pour la troisième lecture, à demain.

Le bill (No 84) à l'effet d'amender la loi relative aux connaissements, est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Sur motion de M. *McLelan*, la Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution pourvoyant à l'examen des patrons et seconds de navires employés dans les eaux intérieures du Canada.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'examen de ceux qui désirent devenir patrons ou seconds de navires d'une certaine catégorie, enregistrés au Canada et employés dans les eaux intérieures de la Puissance ou au cabotage—et que, après certaines dates fixées, tout tel navire ainsi employé devra avoir un patron porteur d'un certificat régulier d'aptitudes, à la suite de tel examen et devra aussi, s'il est d'une certaine classe ou catégorie, avoir un second ayant subi l'examen voulu et obtenu un certificat qu'il est apte à remplir ce poste.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois et agréée.

M. *McLelan* présente alors un bill (No 89) concernant les certificats des patrons et seconds de navires employés dans les eaux intérieures et au cabotage,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *Leonard Tilley*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender les actes concernant la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada, en prescrivant que,—

(*a.*) Le Gouverneur en conseil pourra accorder à toute personne qui aura été employée en une qualité reconnue, dans le service civil, pendant dix ans ou plus longtemps, et qui aura atteint l'âge de soixante ans, ou qu'une infirmité corporelle rendra incapable de continuer convenablement l'exercice de ses fonctions, une pension de retraite établie sur son salaire annuel moyen des trois dernières années, et n'excédant pas les taux suivants, savoir :—si cette personne a servi dix ans et moins de onze, une pension de dix cinquantièmes du dit salaire moyen ; et si elle a servi onze ans et moins de douze, une pension annuelle de onze cinquantièmes de ce salaire ; et ainsi de suite, en ajoutant toujours un cinquantième du salaire moyen pour chaque année de services en sus, jusqu'au terme de trente-cinq ans, qu'une pension annuelle de trente-cinq cinquantièmes pourra lui être accordée ; mais il ne sera fait aucune autre augmentation pour des services de plus de trente-cinq ans de durée. Si les services n'ont pas été continus, la période ou les périodes d'interruption ne seront pas comptées, et l'arrêté en conseil rendu dans ce cas sera déposé sur le bureau des Chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine.

(*b.*) Dans le cas d'une personne entrée dans le service civil après l'âge de trente ans, à raison de certaines capacités ou connaissances spéciales, soit professionnelles ou autres, requises pour l'emploi qu'elle a reçu et qui ne s'acquièrent pas ordinairement dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra ajouter au nombre effectif d'années de service de cette personne tel autre nombre d'années n'excédant point dix qu'il paraîtrait juste de lui accorder pour les raisons énoncées dans l'arrêté en conseil rendu à son égard ; et ce nombre d'années additionnel sera réputé faire partie de la durée de service sur laquelle se calculera la pension de retraite de cette personne ; et en pareil cas, l'arrêté en conseil sera déposé sur le bureau des Chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine.

(*c.*) Pour fournir aux allocations de retraite susmentionnées, il sera fait, sur le salaire de chaque personne employée dans le service civil à qui le présent acte est applicable, une retenue de deux pour cent par an, si le salaire est de six cents piastres ou au-dessus, et de un et quart pour cent par an, s'il est au-dessous de six cents piastres : et la somme ainsi déduite formera partie du fonds du revenu consolidé ; mais la retenue ne se fera que pendant les trente-cinq premières années de service.

(*d.*) L'entière allocation de retraite, telle qu'elle est établie ci dessus, ne sera accordée qu'aux personnes qui auront été assujetties à la retenue pendant dix ans ou plus longtemps ; la pension de toute personne qui n'aura pas subi cette retenue, ou qui l'aura subie pendant moins de dix ans, étant sujette à une diminution de un pour cent pour chaque année au-dessous de dix pendant laquelle elle n'aura pas subi la retenue ; toutefois la pension des personnes qui se retireront du service à l'avenir, ne sera point diminuée à raison de ce qu'elles n'auront pas subi la retenue susmentionnée, une ou plusieurs années durant, après avoir accompli leurs trente-cinq premières années de service.

(*e.*) La retraite sera d'obligation pour toute personne à qui sera offerte l'allocation susmentionnée ; et l'offre de cette allocation ne sera point considérée comme impliquant aucun blâme contre la personne à qui elle sera faite ; nul ne sera non plus regardé comme ayant un droit absolu à une pareille allocation ; mais elle sera seulement accordée en considération des fidèles et bons services rendus pendant l'espace de temps sur lequel elle s'établit ; et rien dans le présent acte ne sera censé

amoindrir ou diminuer le droit du Gouverneur de révoquer ou destituer d'un emploi dans le service civil.

(*f*.) Si le chef d'un département fait rapport, à l'égard d'une personne employée dans son département et qui est sur le point d'être mise à la retraite pour une cause autre que la mauvaise santé ou l'âge, que ses services n'ont pas été satisfaisants, le Gouverneur en conseil pourra assigner à cette personne une allocation de retraite moindre que celle à laquelle, sans cela, elle aurait eu droit, suivant qu'il le jugera à propos.

(*g*.) Si une personne à laquelle s'applique le présent acte est contrainte par quelque infirmité mentale ou corporelle de quitter le service civil avant d'avoir complété le temps exigé pour être admise à la pension, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer une gratification n'excédant pas un mois de salaire, pour chaque année de services rendus ; et si telle personne est ainsi contrainte de se retirer avant ce temps-là, par suite d'une grave blessure corporelle reçue par elle, sans qu'il y ait eu de sa faute, dans l'exercice de ses fonctions publiques, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer soit une gratification n'excédant pas trois mois de salaire pour chaque deux années de service, soit une pension n'excédant pas le cinquième de son salaire moyen des trois années alors dernières.

(*h*). Si une personne à laquelle s'applique le présent acte est révoquée, par suite de la suppression de son emploi, opérée en vue d'améliorer l'organisation du département auquel elle appartient ; ou si on la révoque ou la retire d'emploi en vue d'obtenir plus d'efficacité ou d'effectuer une économie dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra lui accorder telle gratification ou telle pension de retraite qui la dédommage équitablement de la perte de son emploi, sans excéder celle à laquelle aurait eu droit cette personne si elle se fût retirée pour cause d'infirmité mentale ou corporelle d'une nature permanente,—en ajoutant dix ans à la durée effective de ses services.

(*i*). Les pensions et les gratifications accordées sous l'empire du présent acte, seront payables sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

(*k*). Toutes les allocations de retraite fixées et accordées en vertu des actes par le présent abrogés sont maintenues.

M. *Vail*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé des sommes d'argent perçues pour droits de quaiage au quai public de Digby, N.-E., chaque année, depuis 1879 jusqu'en 1882, inclusivement.

M. *Platt*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est l'endroit ou quels sont les endroits particulièrement choisis sur la côte du comté de Prince-Edouard pour y établir des stations de sauvetage ? Et quelle personne ou quelles personnes ont été nommées, comme capitaines ou gardiens de ces stations ?

M. *Platt*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire transporter les malles entre Pictou et Trenton par chemin de fer au lieu de voitures ? Si oui, quand le changement se fera-t-il ?

M. *Fortin*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes communications relatives au steamer qui voyage entre Campbellton, Gaspé et les ports intermédiaires, en correspondance avec le chemin de fer Intercolonial.

M. *Coughlin*—Lors de la troisième lecture du bill (No 14) concernant les voituriers par terre—Proposera que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en retranchant les mots "à moins que ce contrat ne soit," dans la 9me ligne de la clause 11, et en les remplaçant par les suivants : "que ce contrat soit ou ne soit pas" ; et aussi en biffant la clause 12.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi prochain, le 11 avril courant, ou après, savoir :—

Bill (No 88) à l'effet de réunir la Cie du chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et la Cie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, en une seule compagnie sous le nom de " Cie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg et de la Baie d'Hudson."

No. 36.

OTTAWA, MERCREDI, 4 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 37

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 5 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Quatorze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *David Frieze* et autres, de Maitland, comté de Hants ; du rév. *Duncan P. McDonald* et autres, de Cow Bay, comté du Cap-Breton ; du rév. *H. H. McPherson* et autres, de Halifax, comté de Halifax ; du rév. *W. Stuart* et autres, de Green Hill ; du rév. *Robert Laird* et autres, de Little Harbor, comté de Pictou, tous de la Nouvelle-Ecosse ; et de *G. S. Grimmer* et autres, de St-André, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick ; demandant que des mesures soient prises pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De *Thomas Deacon* et autres, du comté de Renfrew ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer l'Association Loyale Orangiste de l'Amérique Britannique, devienne loi.

Du rév. *F. Bourgeault*, curé, et autres, de Laprairie ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer en corporation la Cie du pont et manufacturière du St-Laurent, devienne loi.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et a résolu de les rapporter avec des amendemens, savoir :

Bill (No 59) à l'effet d'amender l'acte incorporant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest, et

Bill (No 50) à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Credit-Valley.

Votre comité a aussi examiné le bill (No 41) à l'effet d'incorporer la Compagnie de fidéicommis et de construction de chemins de fer de la Puissance du Canada (à responsabilité limitée), et désire faire rapport, que comme il appert de la déclaration des promoteurs du bill qu'ils en abandonnent cette partie qui cherche à avoir le pouvoir d'affermer et exploiter des chemins de fer et de mettre en opération des lignes de télégraphes, etc., et qu'ils désirent limiter les pouvoirs demandés à aider à la construction de lignes de chemins de fer et télégraphes, qu'il soit *Résolu*,—" Que dans ces circonstances le dit bill qui doit être ainsi amendé, ne vient pas sous la juridiction ordinaire de ce comité, et qu'il soit renvoyé à la Chambre pour en disposer comme elle jugera à propos."

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente le cinquième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 26) pour constituer légalement une compagnie sous le nom de " *H. B. Rathbun.*"

Bill (No 37) pour incorporer la Société Royale du Canada.

Bill (No 42) à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Cie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins ;—et

Bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

En ce qui concerne le dernier bill (No 43) votre comité en a modifié le préambule en retranchant les mots : " ou pour telles autres fins "—" et donner pouvoir à la dite société d'accepter de l'argent en dépôt et de donner des obligations de rente annuelle, et pour d'autres fins," vû que votre comité considère qu'ils sont inutiles.

Le comité recommande aussi le remboursement des honoraires et frais, moins les frais de traduction et d'impression payés pour les bills (No 37) pour incorporer la Société Royale du Canada,—et (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada, vû qu'ils ne sont pas sujets aux honoraires et frais prélevés sur les bills privés en vertu de l'article 58 du règlement.

M. *White* (Cardwell), du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des " Débats " de cette Chambre pendant la présente session, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre du 14 mars, 1883, votre comité a pris de nouveau en considération son premier rapport, et demande respectueusement qu'il lui soit permis de le retirer et de lui substituer la résolution suivante, à titre de recommandation :—

Résolu,—Que le système d'adjudication pour la traduction du rapport officiel des " Débats " de cette Chambre soit discontinué après la présente session, et qu'il soit nommé quatre traducteurs permanents qui seront sous le contrôle du comité ; l'un de ces traducteurs devant être le chef du personnel, avec un salaire de $1,000, et les trois autres devant recevoir $800 chacun ; aucun d'eux ne devant être employé par la Chambre à aucun autre travail que celui de la traduction des " Débats "—il est entendu que le chef des traducteurs sera tenu responsable de la correction des épreuves et de la rédaction de l'index.

Votre comité recommande aussi que M. *J. O. Marceau* soit nommé sténographe français supplémentaire dans le personnel officiel des " Débats " pendant le reste de la session, et qu'il soit payé au *pro rata* de son service.

Sur motion de M. *Williams*, il est ordonné que l'honoraire payé pour le bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses, soit remboursé, moins les frais de traduction et d'impression, conformément à la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Bills Privés, vû qu'il n'est pas sujet aux honoraires et frais perçus sur les bills privés en vertu de l'art. 58 du règlement.

Sir *Leonard Tilley* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er écoulé, pour copie de toute correspondance échangée entre aucun membre de cette Chambre ou autres personnes et le gouvernement, au sujet de l'établissement d'une communication directe par bateaux à vapeur entre Montréal, Québec, St-Jean, N.-B., Halifax et les ports de mer de l'Allemagne.

M. *McLelan* présente,—la réponse à une adresse du 2 courant, demandant copie de la correspondance, des ordres en conseil, documents et communications échangés entre le Secrétaire d'Etat et les départements de la Marine et des Pêcheries et de la

Justice, concernant les suppliques de divers marins du port de Québec, demandant d'être rélaxés de prison pour retourner en mer, etc., à la demande de *R. Temple*, patron du navire anglais, le *Genie*.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir *Leonard Tilley* à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur motion de M. *Wigle*.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de demander à la Chambre un crédit suffisant pour racheter les timbres de billets non présentés pour rachat dans le délai fixé par le statut ?

M. *de St-Georges*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, relativement au subside octroyé à la dite compagnie; et un état de toutes les sommes payées à la dite compagnie sur le dit subside jusqu'à ce jour.

M. *White* (Cardwell)—Lundi prochain—Que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre soit adopté.

M. *McIsaac*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures, pendant cette session, pour reconstruire le brise-lames du Cap-George, N.-E. ?

M. *Kirk*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous documents, papiers et correspondance échangés entre le gouvernement du Canada, ou aucun de ses membres, et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ou aucun de ses membres ou fonctionnaires et aucun membre ou officier de l'association nationale des distillateurs des Etats-Unis, concernant la modification des lois et règlements douaniers actuellement en vigueur en Canada; aussi, copie de tous ordres en conseil à ce sujet et de toutes requêtes, correspondance et télégrammes adressés à ce sujet par des particuliers ou par des associations en Canada.

M. *Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il construit, l'an dernier, quelques sémaphores sur la côte du comté de Guysboro, N.-E. ? Si oui, combien en a-t-il construit, en quels endroits et à quel prix ? S'il n'en a pas été construit l'an dernier, se propose-t-on d'en construire cette année ? Et, si oui, combien ?

M. *Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accéder à la requête présentée par l'association nationale des distillateurs des Etats-Unis pour modifier les lois et règlements douaniers actuels, de manière à permettre l'entrée en Canada des liqueurs spiritueuses des pays étrangers en colis contenant une quantité moindre que celle autorisée par les règlements ?

M. *Hawkins*—Lundi prochain—COMITÉ SPÉCIAL pour examiner et faire rapport sur la conduite du juge de comté du comté de Kent, province d'Ontario, en refusant le décompte des votes ou bulletins inscrits à l'élection d'un membre pour représenter le district électoral de Bothwell dans la Chambre des Communes du Canada, tenue dans le mois de juin, 1882, bien qu'une demande régulière en eût été faite (accompagné d'un reçu de dépôt indiquant que le dépôt requis en espèces avait été fait entre les mains du greffier du comité) par *James Dawson*, électeur dûment qualifié du dit district, de la part de *J. J. Hawkins*, l'un des candidats à la dite élection; et que le dit comité soit composé de MM. *Beaty*, *Daly*, *McMaster*, *Macmillan* (Middlesex), *Tupper* (Pictou), *Amyot*, *Weldon*, *Wells* et *Davies*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

M. *Costigan*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'*Acte d'inspection générale*, 1874, en ajoutant Winnipeg aux cités mentionnées dans la seconde clause du dit acte; et, de plus, en prescrivant que le blé dit *Flinty Fife*, lorsque cultivé dans la province du Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, pourra être considéré à l'inspection comme supérieur au No 2.

No. 37.

OTTAWA, JEUDI, 5 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.,

1883.

264

No 38.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 6 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *William Murray* et autres, de Lochaber, partie sud ; de *Horatio McDonald* et autres, de Caledonia, Ste-Marie, comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse ; de l'Association Ministérielle de Guelph ; et de *William Wry* et autres, de Shédiac, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De *W. H. Waller*, vice-président, et autres, membres de la Société Métropolitaine pour empêcher la cruauté envers les animaux, de la cité d'Ottawa ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour amender les actes concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Des professeurs et conférenciers de l'Ecole de Science Pratique de Toronto ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de pourvoir à l'admission des gradués du collège militaire royal à la profession d'arpenteur fédéral, ne devienne pas loi à moins que toutes les autres écoles scientifiques du Canada ne soient admises à jouir du même privilège.

M. *Colby*, du comité spécial chargé d'aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et d'agir comme membres des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité s'est spécialement occupé de la nécessité de prendre les moyens d'augmenter et de rendre plus utile la bibliothèque qui est loin d'être complète surtout en ce qui regarde les sections importantes des ouvrages sur l'Amérique du Nord, et des recherches scientifiques, et cela à cause des dépenses encourues pour l'achat des ouvrages de droit depuis l'établissement de la Cour Suprême.

A la dernière session, il a été convenu, conformément à l'avis du comité, de transférer à la Cour Suprême, les séries des rapports judiciaires de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. L'expérience a démontré qu'il n'était pas à propos de séparer ces rapports des ouvrages sur le droit.

Dans le but de rendre la bibliothèque de la Cour Suprême aussi complète que possible et en même temps d'enlever à la bibliothèque du Parlement la dépense considérable nécessaire pour maintenir cette collection aussi complète que possible, le

comité a décidé de recommander de transporter d'une façon permanente à la bâtisse de la Cour Suprême la plupart des ouvrages de droit et de donner au département de la Justice le soin de maintenir et de contrôler cette bibliothèque de droit qui ne devra plus être considérée comme faisant partie de la bibliothèque du Parlement. Il est entendu cependant que les membres des deux Chambres auront le droit de se servir de ces livres en tout temps et partout où il leur conviendra de les consulter. On ne conservera à la bibliothèque, ou on ne conservera pour son usage que les livres de droit qui sont nécessaires à la législation.

En approuvant le rapport du sous-comité sur ce sujet, rapport ci-annexé, le comité désire exprimer l'opinion que la bibliothèque du Parlement ne peut être complèter de façon à la rendre aussi utile qu'il est désirable et à faire honneur au Canada, sans augmenter son crédit actuel. Le comité propose donc que les cinq années à venir, la somme de douze mille piastres soit votée annuellement, pour complèter la bibliothèque, surtout les sections mentionnées plus haut, en laissant au département de la Justice le soin de demander l'argent nécessaire à la bibliothèque de droit transférée à la Cour Suprême.

Le comité prend la liberté d'attirer l'attention sur le rapport de son sous-comité relativement à la question des salaires du personnel de la bibliothèque ; il demande aux deux Chambres d'accepter les recommandations qu'il renferme.

Le comité a pris en considération la requête de M. *J. S. Bourinot*, greffier de la Chambre des Communes, soumise avec le présent, demandant qu'on l'aide à publier un ouvrage auquel il travaille depuis quelques années, sur les usages et la procédure du Parlement. Certain du mérite et de l'utilité de ce traité, le comité recommande qu'il soit acheté, pour l'usage des membres, trois cents exemplaires, à raison de cinq piastres chacun.

Le comité désire que la bibliothèque se procure une série complète de tous les Journaux des Chambres, statuts, documents officiels des différentes provinces qui font partie du Canada, depuis leur origine, et aussi la série des publications officielles du Canada, depuis la confédération, lesquels seront mis de côté, à la bibliothèque, pour y être consultés, sans qu'il puisse jamais être permis de les laisser sortir de l'édifice. Le comité a, en conséquence, donné ordre au bibliothécaire de demander ces documents à qui de droit, et il demande à l'Exécutif d'aider cette entreprise.

BUREAU DE L'ORATEUR,
CHAMBRE DES COMMUNES,
5 avril, 1883.

Le sous-comité auquel a été renvoyé la question du crédit annuel accordé à la bibliothèque, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Le sous-comité croit que la première question à décider est celle qui a trait à la bibliothèque du droit. On en est venu à la conclusion que l'arrangement actuel d'après lequel les rapports sont conservés dans l'édifice de la Cour Suprême et les livres de textes, dans la bibliothèque du Parlement, ne saurait être justifié. Ces livres devraient être réunis et mis sous notre contrôle.

Le sous-comité recommande que tous les livres de textes, sauf les éditions les plus récentes et les livres de textes traitant du droit constitutionnel, et tels autres qui doivent se trouver dans une bibliothèque parlementaire générale, comme par exemple les ouvrages sur le droit criminel, soient conservés avec les rapports dans l'édifice de la Cour Suprême ; que cette bibliothèque du droit soit mise sous le contrôle de l'administration du ministère de la Justice, lequel aurait à demander le crédit nécessaire pour la maintenir et l'administrer, et qu'elle ne soit plus considérée comme faisant partie de la bibliothèque du Parlement, sauf cependant pour les membres des deux Chambres, la réserve du droit d'avoir accès et de se servir d'aucun des livres, soit dans la bibliothèque, soit dans les édifices du Parlement, suivant qu'ils le préféreront.

Le sous-comité recommande que l'achat futur de livres de droit pour la bibliothèque du Parlement soit limité aux rapports des tribunaux des provinces et de la Cour Suprême et aux livres de textes sur des questions de droit constitutionnel, qui n'entraîneront qu'une dépense limitée.

Le sous-comité considère que par suite de la dépense pour l'achat de livres de droit depuis l'établissement de la Cour Suprême, les achats pour les autres départements ont été si sérieusement diminués, que la bibliothèque se trouve aujourd'hui dans un état arriéré fort à regretter.

Il y a une lacune déplorable sur ce qui concerne les livres sur l'Amérique du Nord, et pourtant notre bibliothèque devrait être complète sous ce rapport. Les plus anciens livres sur cette matière qui nous manquent, ne peuvent être achetés que par occasion et à des prix élevés.

Le sous-comité trouve aussi que la bibliothèque est très-insuffisante en livres traitant de sujets scientifiques, et qu'à cet égard il y aurait beaucoup à suppléer, de même qu'il y aurait des achats annuels considérables à faire.

Le sous-comité désirerait attirer l'attention du comité sur le fait qu'une grande partie du crédit annuel est nécessairement dépensé pour défrayer l'achat de livres écrits en la langue française, et qu'en conséquence la dépense annuelle de cette bibliothèque doit être plus considérable que dans la plupart des bibliothèques publiques, où le gros des achats est de livres en une seule langue.

Néanmoins le crédit accordé est loin d'approcher des ressources mises à la disposition d'autres bibliothèques, ainsi qu'il apparaîtra en consultant le mémoire annexé à ce rapport.

Dans de précédendes occasions il n'a pas été jugé opportun, vû l'état du revenu public, de demander une augmentation du crédit, mais le sous-comité croirait manquer à son devoir dans les circonstances actuelles, s'il hésitait à proposer cette démarche.

Le sous-comité croit qu'il devrait être accordé pendant cinq ans un crédit spécial de $2,000 par année, qui serait consacré exclusivement à l'achat de livres sur l'Amérique du Nord, et que le crédit général, pendant la même période, devrait être en outre d'au moins $10,000 par année, et il recommande que cette proposition soit soumise à l'approbation du Parlement.

Le sous-comité recommande de plus que tous les ouvrages rares et de prix de la bibliothèque soient placés dans une chambre séparée, et que des précautions spéciales soient prises par le bibliothécaire pour leur conservation.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE A. KIRKPATRICK.

Ottawa, 21 mars, 1883.

MÉMOIRE des dépenses annuelles pour le compte de certaines grandes bibliothèques publiques, compilé d'après des documents officiels :

La Bibliothèque publique de Boston (contenant 400,000 volumes) reçoit de la ville une subvention annuelle de $115,000 en sus d'un revenu provenant d'un fonds placé en fidéicommis.

La Bibliothèque publique de Cincinnati (123,000 vols.) a dépensé l'an dernier $51,465.

La Bibliothèque Astor et la Bibliothèque Lennox, de New-York, possèdent chacune une dotation d'au-delà d'un million cent mille piastres.

La Bibliothèque publique de Manchester (160,000 vols.) dépense annuellement environ $55,000.

La Bibliothèque du Congrès à Washington (400,000 vols.) reçoit du Congrès une subvention annuelle de $52,840 pour augmentation et entretien.

La Bibliothèque publique de Melbourne, Victoria, Australie, près de ($100,000 vols.) L'année dernière la subvention a été de $25,000.

La Bibliothèque du Musée Britannique dépense annuellement $50,000 en achat de livres, sans compter les augmentations énormes en vertu de l'acte concernant les droits d'auteur, $12,500 pour l'achat de manuscrits, et environ $12,500 pour reliure et entretien des livres.

La Bibliothèque de l'Université Cowell (New-York) a un revenu annuel de près de $50,000.

Une nouvelle bibliothèque a été récemment établie dans l'Etat d'Indiana au moyen de fonds s'élevant à $750,000 qui doivent être dépensés pour l'achat de livres d'ici à dix ans, et dans la partie nord-ouest de Chicago, une somme d'au-delà de deux millions de piastres a été léguée pour fonder une bibliothèque gratuite dans cette partie de la ville en sus de la grande bibliothèque publique qui existe à Chicago depuis 1872.

Le sous-comité auquel a été déféré la question des salaires du personnel de la bibliothèque, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Le comité mixte de la bibliothèque, à la date du 13 avril, A.D., 1880, a fait un rapport embrassant toute cette question et a fixé les salaires et défini le principe qui devrait régir les augmentations (*voir le Journal de la Chambre des Communes, page* 232), et depuis, ce rapport a été mis à effet.

2. M. *Laperrière* demande d'être promu au rang de commis principal ; mais le comité ne voit pas qu'un tel officier soit nécessaire dans le service de la bibliothèque et, conséquemment, il ne peut recommander cette promotion.

3. Il s'est présenté une difficulté dans le cas de MM. *Fletcher* et *Campbell*, par suite du changement apporté dans la classification des commis par l'acte du service civil de la dernière session.

Pour que ces deux messieurs puissent obtenir l'augmentation de $50 pour l'année courante et la suivante, à laquelle ils ont droit aux termes du rapport déjà mentionné et pour laquelle ils ont été recommandés, il est nécessaire, d'après les prescriptions de l'auditeur-général, qu'il y ait une recommandation du comité approuvée par le Parlement.

Le sous-comité est d'avis que MM. *Fletcher* et *Campbell* ont droit à cette augmentation, et il recommande que le comité adopte sa manière de voir et la soumette au Parlement pour son concours ; et alors le crédit nécessaire sera sans doute voté.

4. M. *L. J. Casault* a demandé une augmentation à son salaire qui avait été fixé par le précédent rapport à $850 par année et le logement.

Le sous-comité est d'opinion que les appointements de M. *Casault* sont proportionnés à la charge de messager en chef et de gardien, mais il a constaté que M. *Casault* est parfaitement au fait du service de la bibliothèque et qu'il se rend extrêmement utile en aidant aux commis à répondre aux demandes des députés et du public ; en considération de ses aptitudes et des services qu'il rend, le sous-comité recommande qu'une augmentation finale de $50 soit faite à son salaire.

Mais le sous-comité recommande que dans le cas où la charge de M. *Casault* deviendrait vacante, la question du salaire attaché à cette charge soit considérée de nouveau, vû que le comité est d'avis que le salaire devrait être diminué si le nouveau titulaire ne remplissait que les devoirs assignés à un messager en chef et gardien.

Le sous-comité ne fait pas d'autres recommandations au sujet des salaires, car l'application du rapport de 1880 semble devoir règler d'une manière satisfaisante toutes les questions qui pourraient être soulevées au sujet des autres officiers.

3 AVRIL, 1883.

A l'honorable GEO. A. KIRKPATRICK,
Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR L'ORATEUR,—Pendant les dix dernières années, j'ai consacré la majeure partie de mes loisirs à préparer un traité sur les règles, les usages et la procédure suivis dans le Sénat et la Chambre des Communes. Ce travail a été compilé avec le plus grand soin, et a été tiré des sources les plus autorisées tant en Angleterre qu'en Canada. Il explique l'origine de chaque règle et de chaque usage et la pratique qui s'y rapporte ; il indique la différence, s'il en est, entre la pratique du Parlement canadien et celle des chambres anglaises. Dans tous les cas douteux et imprévus, la

pratique du Parlement anglais est indiquée et appuyée par de nombreux exemples. Je me suis attaché constamment à donner à ce travail le caractère pratique que mon expérience officielle pendant quinze ans dans les deux Chambres m'autorise à considérer comme le plus utile aux hommes qui s'occupent de questions parlementaires.

Ce travail est divisé en vingt-deux chapitres dont chacun donne l'exposé complet du sujet qui y est traité. Ces chapitres sont aussi divisés en parties distinctes qui permettent de trouver à l'instant chaque sujet spécial. Le chapitre suivant explique la chose :—

CHAPITRE XIV.—*Bills d'intérêt public.*

I. Dépôt des bills concernant les taxes ou bills d'argent.
II. Procédure lors du dépôt des bills dans les deux Chambres.
III. Bills concernant les matières commerciales.
IV. Bills imposant des charges ou fardeaux au public, délibérés en premier lieu en comité général.
V. Deuxième lecture des bills.
VI. Motion portant que la Chambre se forme en comité général.—Instructions.
VII. Renvoi des bills aux comités spéciaux.
VIII. Avis des amendements à proposer en comité général.
IX. Bills rapportés des comités spéciaux.
X. Procédure en comité général.
XI. Rapport du comité général.
XII. Bills non déférés au comité général.
XIII. Troisième lecture des bills.
XIV. Motion pour passation des bills.
XV. Bills communiqués à chaque Chambre, et procédure dans le cas d'amendements à ces bills.
XVI. Sanction royale aux bills.
XVII. Remise en vigueur d'un bill.
XVIII. Bill déposé par erreur.
XIX. Diligence pour la passation des bills.
XX. Un bill une fois déposé ne peut être changé sans l'autorisation de la Chambre.
XXI. Erreurs pendant la passation d'un bill, et manière de la corriger.
XXII. Perte d'un bill pendant la session.
XXIII. Un bill rejeté ne peut être présenté de nouveau pendant la même session.
XXIV. Des actes peuvent être amendés pendant la même session.

Cette méthode de diviser les chapitres jointe à un index bien fait, donnera beaucoup plus de facilité pour consulter l'ouvrage.

Les chapitres consacrés aux bills d'intérêt privé seront aussi trouvés très utiles, car je me suis appliqué à citer les divers précédents que l'on rencontre si fréquemment dans le vaste domaine constitutionnel de la législation fédérale.

J'ai cru qu'il serait aussi très utile de faire dans un chapitre préliminaire une courte revue des divers changements constitutionnels qui ont conduit à l'établissement du système largement libéral de gouvernement parlementaire dont le Canada jouit actuellement. Le lecteur trouvera dans ce chapitre un sommaire des diverses mesures constitutionnelles sous l'autorisation desquelles les provinces anglaises de l'Amérique du Nord ont été et sont actuellement gouvernées, ainsi que la mention des autorités qui sont nécessaires pour comprendre clairement notre système parlementaire.

Le travail auquel j'ai dû me livrer pour perfectionner ce traité a été très considérable, mais je ne le regretterai pas s'il répond au but auquel il est destiné. Mon

expérience au bureau de la Chambre m'a convaincu qu'un ouvrage de ce genre, complété avec soin, est d'une valeur inappréciable pour quiconque s'occupe de questions parlementaires.

Mon désir est de faire publier cet ouvrage à temps pour la prochaine session du parlement. La correction des épreuves et la préparation de l'index prendront nécessairement plusieurs mois. Qu'il me soit permis d'ajouter ici que les précédents cités comprendront la session actuelle.

Je me dois à moi-même de dire que si j'eusse employé le même temps et le même travail à d'autres études d'un caractère plus général, j'aurais obtenu une rétribution plus forte que celle que je recevrai probablement pour la publication d'un livre dont la circulation sera de toute nécessité restreinte au Canada. Néanmoins, j'ai pensé que les membres des deux Chambres apprécieraient, comme il mérite de l'être, le fait de m'être voué à ces études qui me permettent de rendre des services plus utiles au parlement.

En conséquence, je prends respectueusement la liberté de soumettre le résultat de mes travaux à votre bienveillante considération et à celle des autres membres du comité de la bibliothèque du parlement, et si le comité approuve mon traité, j'ai tout lieu d'espérer qu'il en fera un rapport propre à m'encourager à le publier aussi tôt et de la meilleure manière qu'il me sera possible de le faire.

J'ai l'honneur de me souscrire, bien respectueusement,
Votre obéissant serviteur,

JNO. GEO. BOURINOT.

M. *Abbott*, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir:—

Bill (No 28) à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico.*

Bill (No 52) pour incorporer la Banque du Canada du comté de Brant;—et

Bill (No 55) à l'effet d'incorporer la Cie de steamers à passagers Royale Canadienne.

Le comité a considéré de nouveau le bill (No 53) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario (limitée), qui lui a été de nouveau renvoyé pour considération ultérieure, et le rapporte modifié de nouveau.

Le comité a aussi examiné le bill (No 35) à l'effet de constituer la Cie Fédérale d'Assurance sur la vie, et les promoteurs du bill ayant exprimé le désire de le retirer, le comité recommande que le dit bill soit retiré et que les honoraires et frais soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. *Kilvert*, le dit bill est retiré et il est ordonné de rembourser l'honoraire payé moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité en dernier lieu mentionné.

Sur motion de M. *McCarthy*, il est ordonné que l'honoraire payé pour le bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada, soit remboursé, moins les frais de traduction et d'impression, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. *Desjardins*, il est ordonné de remboursé l'honoraire payé pour le bill (No 37) à l'effet d'incorporer la Société Royale du Canada, moins les frais de traduction et d'impression, conformément à la recommendation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir *Leonard Tilley* à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P. M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Le bill (No 20) autorisant la Cie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution, est lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 48) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de la Montagne-de Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, et pour changer son nom en celui de "Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental."

Bill (No 59) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest.

Bill (No 50) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit-Valley.

Bill (No 26) pour constituer légalement une compagnie sous le nom de "*H. B. Rathbun* et fils."

Bill (No 37) pour incorporer la Société Royale du Canada;—et

Bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 41) à l'effet d'incorporer la Compagnie de fidéicommis et de construction de chemins de fer de la Puissance du Canada (à responsabilité limitée), est rescindé, et le bill est déféré au comité des Bills Privés.

Le bill (No 42) à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Cie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins, est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, agréé et remis pour la troisième lecture, à lundi prochain.

Le débat est alors continué sur la motion de Sir *Leonard Tilley*, à l'effet que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 7 avril, 1883.

Et la question étant mise; elle est adoptée.

La Chambre se forme en conséquence en comité des Voies et Moyens; et après avoir ainsi siégé quelque temps,—sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, mardi prochain.

La Chambre s'ajourne alors à 2.50 A.M. jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Colby*—Lundi prochain—BILL intitulé: " Acte pour amender et étendre à toute la Puissance le chapitre 71 des Statuts Refondus du Canada, concernant les associations de charité, de philantropie et de prévoyance.

M. *Abbott*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous documents et correspondance entre le gouvernement et les personnes qui se prétendent propriétaires de la seigneurie de Mingan, concernant les droits de propriété sur cette seigneurie et sur les pêcheries maritimes et fluviales le long du front de la dite seigneurie et dans ses limites.

M. *Gigault*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant:

1° Le montant de droits perçus, du 15 mars, 1879, au 1er janvier, 1883, sur les céréales comprises sous le titre " Grain et produits du grain " dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada.

2° La quantité de grain et de produits du grain importés et entrés pour la consommation en Canada pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant voir la réduction opérée par suite du changement apporté dans le mode de construction sur les sections A et B du chemin de fer du Pacifique Canadien et le montant compris dans ce changement; aussi, un état indiquant le chiffre de chacun des paiements faits chaque mois aux entrepreneurs respectifs depuis l'adjudication des travaux; aussi, un état de toutes les réclamations présentées par les entrepreneurs de ces travaux et la date de chacune d'elles.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie des instructions données à Sir *A. T. Galt* lui enjoignant d'obtenir des conditions plus libérales en traitant de la réciprocité commerciale entre le Canada et l'Espagne ou aucune des colonies espagnoles.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance au sujet de tout traité ou traités pour ouvrages de lithographie conclus entre *J. B. Burland* et Cie, de Montréal, et le gouvernement du Canada, faisant connaître quelles offres, s'il en est, ont été faites par d'autres personnes pour l'exécution de semblables travaux; les noms et adresses de telles personnes et l'échelle des prix qui ont servi de base à telles offres; aussi, l'échelle des prix convenus entre le gouvernement et le dit *J. B. Burland* et Cie, ou toute autre personne.

M. *Blake*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des valeurs qui ont servir de bâse aux calculs des droits projetés sur les articles que l'on se propose de frapper d'un droit spécifique ou spécifique et *ad valorem* combinés, en vertu des résolutions du tarif déposées sur le bureau.

M. *Blake*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes lettres, mémoires ou représentations demandant une élévation du tarif sur aucuns des articles dont le taux de droits est changé par les résolutions projetées du tarif.

M. *McCarthy*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance non encore soumise à cette Chambre, échangée entre le secrétaire d'Etat et le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario au sujet de la sentence arbitrale relative aux limites nord et nord-ouest de cette province.

No. 38.

OTTAWA, VENDREDI, 6 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 39.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 9 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la couronne en chancellerie a déposé sur le bureau, conformément à l'ordre de la Chambre, du 21 février dernier,—un état dressé d'après les dossiers des élections à la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre de votes inscrits pour les candidats respectifs dans les divers districts électoraux, et dans leurs diverses subdivisions ; aussi, le nombre de bulletins rejetés et maculés dans chaque subdivision, à la dernière élection générale, et aussi à chaque élection tenue subséquemment jusqu'à date ; aussi, le nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs, avec le chiffre de la population telle que donnée par le dernier recensement de chaque subdivision, soit que l'élection ait été faite par acclamation ou par scrutin ; aussi, un état séparé dans chaque cas où une nouvelle addition, ou un décompte a été fait, indiquant les changements produits dans chaque subdivision et dans le district lors de tel décompte, avec le nombre de bulletins rejetés qui avaient précédemment été acceptés, et de ceux acceptés lorsqu'ils avaient été précédemment rejetés, dans toute telle subdivision, et les motifs, en tant qu'on a pu les obtenir, de tel rejet ou acceptation.

M. l'Orateur met aussi devant la Chambre,—Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'Arthabaska, Chicoutimi, Québec et Trois-Rivières, et dans le comté de Gaspé, pendant l'année 1882 ;—et

Etat des affaires de la Cie Anglo-Canadienne de Prêt et Placement (limitée), à la date du 31 décembre, 1882, ainsi qu'un prospectus de débentures et une liste des actionnaires de la dite compagnie, conformément à l'Acte 43 *Vic.*, chap. 43.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *John P. Mott*, vice-président, et autres, de la cité de Halifax, N.-E ; et de *John Sears*, président, et autres, de la cité de St-Jean, N.-E., tous membres de sociétés pour empêcher la cruauté envers les animaux ; demandant séparément que le bill dont le Parlement est actuellement saisi aux fins d'amender les actes concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De *John Munro* et autres ; de *William Stewart* et autres, de Dalhousie, Sherbrooke-Nord et Lavant ; de *John McNicol* et autres, du comté de Lanark, Ontario ; du révérend *A. F. Thomson* et autres, d'Economy ; de *J. M. Pitblado* et autres, de

Truro ; de *George B. Morrison* et autres, de Five Islands ; de *Edward Sutton* et autres, de Bass River ; de *Alexander Cameron* et autres, de Portapique ; de *James E. Dickie* et autres, de Upper Stewiake ; de *John Bradley* et autres, tous du comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse ; de *Archibald Charters* et autres, de New Maryland ; du révérend *A. J. Mowatt* et autres, de la cité de Fredericton, comté de York, Nouveau-Brunswick ; de *Alexander Fleming* et autres, de la cité de Brandon, Manitoba ; du révérend *George Richardson* et autres, de Stratford, comté de Perth ; et du révérend *John W. Smith* et autres, de Grafton et des environs, comté de Northumberland, Ontario ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De la branche auxiliaire de Pictou et de la Nouvelle-Ecosse de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à une adresse du 7 écoulé, demandant copie de la correspondance au sujet de l'érection de sémaphores sur le quai de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Témiscouata, et sur le " Brandy-Pot."

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 écoulé, pour copie des rapports faits jusqu'à ce jour, touchant les mouvements de la glace au quai de la Rivière-du-Loup et à celui de la Rivière-Ouelle.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 15 écoulé, pour un rapport de tous les dommages et accidents qui ont eu lieu sur la ligne de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ou sur aucun de ses embranchements ou chemins de fer avec qui elle est en société ou sur lesquels elle exerce le contrôle ; entraînant soit perte de vie ou tort aux personnes ou aux choses ; avec un état montrant toute l'étendue et les détails de ces accidents les endroits où ils sont arrivés et leur cause et nature ; avec une copie des règlements de la dite compagnie de chemin de fer, et ses embranchements, des chemins de fer avec qui elle est en société ou qui sont sous son contrôle conformément à la 55ème clause de l'acte des chemins de fer de 1879.

Aussi,—la réponse à une adresse du 15 écoulé, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses départements et la Cie du chemin de fer Grand Tronc du Canada ou aucuns de ses officiers relativement aux sujets mentionnés dans les avis publiés dans la *Gazette du Canada* du 3 mars courant, par *H. W. Tyler*, président, et *J. B. Benton*, secrétaire de la dite compagnie, datés de Dashwood House, 9, New Broad Street, Londres, le 28 février dernier, convoquant à Londres, pour le 29 mars courant une assemblée de la dite compagnie dans le but de prendre en considération, entre autres choses, l'achat de bons et actions du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce, et aussi, l'achat, pour le compte de la compagnie, de certaines actions et parts de la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest et de la Cie du chemin de fer St Laurent et Ottawa.

Aussi, copie des arrangements relatifs au trafic ou de la correspondance y relative, ou de la correspondance concernant l'achat ou la vente du chemin de fer de la rive Nord adressée par, ou échangée entre la Cie du chemin de fer en dernier lieu mentionné et la Cie du Grand Tronc ou avec le gouvernement du Canada ; aussi, un état détaillé de toute obligation ou engagements contractés à ce sujet par la dite Cie du Grand Tronc ou en son nom.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 15 écoulé, pour copie de toute la correspondance entre la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ou aucun de ses officiers et le gouvernement du Canada ou aucun des ministères ou des membres du gouvernement, relativement à l'acquisition ou vente de l'embranchement sur la Rivière-du-Loup du dit chemin de fer, maintenant la propriété du gouvernement du Canada ; aussi de toute correspondance montrant la manière dont la dite compagnie a dépensé ou se propose de dépenser l'argent ainsi reçu pour l'embranche-

ment de la Rivière-du-Loup ; et aussi de toute correspondance relative à la dépense qui se fait de cet argent en tout ou en partie ou qui s'en est faite en tout ou en partie pour l'achat ou la construction d'un chemin de fer ou de chemins de fer dans les Etats-Unis, soit en son propre nom ou par aucune compagnie associée ou d'aucune autre manière et combien a été ainsi dépensé de l'argent reçu pour la vente du chemin de fer de la Rivière-du-Loup ; et aussi de toute la correspondance indiquant si l'hypothèque du gouvernement pour cette dette de £3,111,500 et l'intérêt échu dû par le dit chemin de fer grève le chemin de fer ou les chemins de fer ainsi achetés ou construits dans les dits Etats-Unis, donnant aussi leur longueur et leur coût.

Il met aussi devant la Chambre, conformément à une résolution de la Chambre, en date du 20 février, 1882,—le tracé de la section est, de Current River à Nipigon, et le tarif de transport du chemin de fer du Pacifique canadien, section ouest.

Sur motion de M. *White* (Cardwell) le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session est adopté.

M. *Colby* présente un bill (No 102) pour amender et étendre à toute la Puissance le chapitre 71 des Statuts Refondus du Canada concernant les associations charitables, philantropiques et de prévoyance,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de *Tupper* (Pictou) à l'effet que le bill (No 40) pour accorder certains pouvoirs à la Cie des Poudres de l'Acadie (limitée), soit maintenant lu pour la troisième fois,—et sur l'amendement de M. *Amyot* portant que le dit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit déclaré par cette Chambre que ce bill dépasse la juridiction du gouvernement fédéral de la Puissance du Canada.

Et la question étant mise sur le dit amendement ;

M. *Blake* propose que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour plus ample considération.—Adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau, demain.

Le bill (No 58) à l'effet d'amender les divers actes incorporant la Cie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest, et de changer le nom de la dite Cie en celui de "Cie du Grand chemin de fer du Nord du Canada," est considéré en comité général, amendé, rapporté, considéré tel qu'amendé, et adopté, et le bill est lu la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 53) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario (limitée).

Bill (No 28) à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico*.

Bill (No 52) pour incorporer la Banque du Canada du comté de Brant ;—et

Bill (No 55) à l'effet d'incorporer la Cie de steamers à passagers Royale Canadienne.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de leurs Honneurs auquel le concours de cette Chambre est demandé :—

Bill (No 103) intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnie de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Sutherland* (Selkirk) :—Ordre de la Chambre pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de l'importation des instruments aratoires dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et des wagons, traîneaux et voitures, du 30 juin jusqu'au 31 décembre derniers.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada, entre le 1er juillet et le 31 décembre dernier.

Aussi :—Adresse demandant copie de la correspondance et des ordres en conseil, depuis le commencement de la dernière session, concernant les subventions ou octrois à la province du Manitoba.

Aussi :—Ordre de la Cnambre pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier.

Et aussi :—Adresse demandant copie de tous les ordres en conseil et règlements et de la correspondance avec des agents, défendant la concession, à titre de homesteads ou de préemption, de toutes les terres situées au sud de la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique canadien ; aussi, copie des règlements existants au sujet de la disposition des dites terres.

Par M. *Blake* :—Adresse demandant copie de toutes dépêches, ordres en conseil et rapports touchant le rappel des troupes de Halifax.

Et :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant la valeur des instruments aratoires, voitures, wagons, etc., sur laquelle ont été bâsés les nouveaux droits spécifiques projetés, avec les données qui ont servi à établir cette valeur.

Par M. *Fortin* :—Ordre de la Chambre pour copie de toutes communications relatives au steamer qui voyage entre Campbellton, Gaspé et les ports intermédiaires, en correspondance avec le chemin de fer Intercolonial.

Par M. *Dawson* :—Adresse demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario touchant la disposition, par ce dernier, en faveur de particuliers, de lots de terrain recouverts par les eaux dans les havres des lacs Huron et Supérieur.

Par M. *Vail* :—Ordre de la Chambre pour un relevé des sommes d'argent perçues pour droits de quaiage au quai public de Digby, N.-E., chaque année, depuis 1879 jusqu'en 1882, inclusivement.

M. *Curran* propose, qu'il soit *Résolu*,—Qu'une copie des " Débats " contenant la discussion sur l'adoption de la politique nationale en 1879, serait grandement utile aux honorables membres de cette Chambre, et que des mesures devraient être prises pour leur procurer telle copie.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Irvine* :—Ordre de la Chambre pour copie de toutes lettres, rapports et autres documents concernant toute plainte ou accusation portée contre *Stephen G. Burpee*, maître de poste à Florenceville, N.-B., depuis le 1er janvier, 1879.

Par M. *de St-Georges* :—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, relativement

au subside octroyé à la dite compagnie ; et un état de toutes les sommes payées à la dite compagnie sur le dit subside jusqu'à ce jour.

Par M. *Irvine* :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre aucun département du gouvernement et toute personne quelconque au sujet de la nomination de *James H Jacques* et *Charles Kearny*, du comté de Carleton, N.-B., ou de l'un ou de l'autre, à des emplois dans le service civil du Canada.

Par M. *Kirk* :—Adresse demandant copie de tous documents, papiers et correspondance échangés entre le gouvernement du Canada, ou aucun de ses membres, et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ou aucun de ses membres ou fonctionnaires et aucun membre ou officier de l'association nationale des distillateurs des Etats-Unis, concernant la modification des lois et règlements douaniers actuellement en vigueur en Canada ; aussi, copie de tous ordres en conseil à ce sujet et de toutes requêtes, correspondance et télégrammes adressés à ce sujet par des particuliers ou par des associations en Canada.

M. *McLelan* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, de ce jour, pour un état du montant perçu pour droit de quaiage au quai public à Digby, N.E., pendant chacune des années comprise entre 1879 et 1882, inclusivement.

M. *Hawkins* propose, qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner et faire rapport sur la conduite du juge de comté du comté de Kent, province d'Ontario, en refusant le décompte des votes ou bulletins inscrits à l'élection d'un membre pour représenter le district électoral de Bothwell dans la Chambre des Communes du Canada, tenue dans le mois de juin, 1882, bien qu'une demande régulière en eût été faite (accompagné d'un reçu de dépôt indiquant que le dépôt requis en espèces avait été fait entre les mains du greffier de la couronne et des plaids par *James Dawson*, électeur dûment qualifié du dit district, de la part de *J. J. Hawkins*, l'un des candidats à la dite élection ; et que le dit comité soit composé de MM. *Beaty*, *Daly*, *McMaster*, *Macmillan* (Middlesex), *Tupper* (Pictou), *Amyot*, *Weldon*, *Wells* et *Davies*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MARDI, 10 avril, 1883.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée.

La Chambre s'ajourne alors à 12.05 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Smyth*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une pétition de certains résidents de Kent, Ont., demandant l'imposition d'un droit d'exportation sur les billots d'orme; et une députation s'est-elle rendue auprès de l'honorable ministre des Finances pour cet objet? Quelle réponse le ministre a-t-il faite à la députation? Et quelles sont les instructions du gouvernement relativement à tel droit d'exportation?

M. *Casey*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance, des rapports, etc., concernant les améliorations projetées au havre de Morpeth, sur le lac Erié; aussi, un état des crédits votés pour ces améliorations et des sommes réalisées au moyen de souscriptions particulières ou fournies par le canton de Howard ou aucune partie du dit canton pour exécuter ces améliorations; faisant connaître comment l'on a disposé des deniers ainsi votés ou souscrits.

M. *O'Brien*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance et des pétitions adressées, depuis le 1er janvier dernier, au ministre de la Marine et des Pêcheries touchant la protection des pêcheries dans la baie Georgienne du lac Huron.

M. *Costigan*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de refondre les actes concernant le Revenu de l'Intérieur et de les modifier comme suit:—

De prescrire que les rapports à faire en vertu de l'acte seront dressés mensuellement et que l'inventaire sera fait tous les ans.

De prescrire que les obligations à consentir pour licences pour exercer une industrie sujette à l'excise, devront comprendre les droits dont seront frappées les marchandises en entrepôt pendant la durée de la licence.

De prescrire que l'obligation d'une compagnie de garantie approuvée pourra être acceptée par le département du Revenu de l'Intérieur au lieu d'autres sûretés.

De prendre de meilleures dispositions pour obtenir des preuves dans les questions se rattachant à la perception du revenu, et pour imposer des amendes pour contraventions à la loi.

De faciliter l'usage des appareils de distillation employés pour la fabrication des préparations médécinales, chimiques et pharmaceutiques.

De prendre de meilleures dispositions quant à l'entreposage et à la sortie de l'entrepôt des articles sujets à l'excise.

D'autoriser l'établissement d'entrepôts du Revenu de l'Intérieur par le gouverneur en conseil et la promulgation de règlements pour leur usage et pour la mise en bouteilles des spiritueux entreposés.

De prendre de meilleures mesures pour protéger le revenu en ce qui concerne l'emploi d'estampilles et d'enveloppes estampillées qui ont déjà servi, l'apposition et l'annulation des estampilles, marques et étiquettes, et le transfert du tabac en feuilles dans les fabriques de tabac et de cigares.

De pourvoir à l'octroi d'un drawback en ce qui concerne les estampilles employées en paiement des droits sur certains tabacs fabriqués mis en paquets d'une livre, lorsque la déclaration en est faite au sortir de la manufacture.

De pourvoir à la fabrication séparée des cigares et du tabac, et de définir les limites territoriales dans lesquelles des licences pour chacune de ces fabrications pourront être accordées.

D'établir un taux minimum de production du tabac et des cigares relativement à la quantité de matière brute employée.

De pourvoir à l'imposition des droits sur les cigares par mille au lieu de la pesanteur.

De pourvoir à l'enregistrement des faiseurs de cigares.

De pourvoir à la modification des méthodes suivies pour la mise en paquets et la vente du tabac.

De prescrire que les droits d'excise sur les tabacs et les cigares seront comme suit :—

Sur tout tabac fabriqué provenant de tabacs en feuilles étrangers (à l'exception du tabac en poudre humecté), 12 centins par livre.

Sur les cigarrettes et le tabac haché provenant de tabac en feuilles étrangers, s'ils sont mis en paquets d'un vingtième de livre ou moins, 20 centins par livre.

Sur le tabac en poudre humecté, 8 centins par livre.

Sur le tabac fabriqué, (y compris le tabac canadien en torquette) le produit du tabac en feuilles récolté en Canada, exclusivement, 2 centins par livre.

Sur les cigares fabriqués avec du tabac en feuilles étranger, 30 centins par livre, jusqu'au 30 juin 1883, et $3 par mille après cette date.

Sur les cigares fabriqués exclusivement avec du tabac canadien en feuilles, 15 centins par livre jusqu'au 30 juin 1883, et $1.50 par mille après cette date.

Tous ces droits devant être imposés à partir du 1er mai 1883.

M. *Béchard*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Si un maître de poste a été nommé à Mount-Johnson, comté d'Iberville, depuis le 15 mars dernier ? Si oui, qui est-il? et à la recommendation de qui a-t-il été nommé ? Reçoit-il un traitement fixe ? et, si oui, quel en est le montant ?

M. *Casey*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelles mesures ont été prises par le gouvernement, ou par aucunes compagnies de chemins de fer ou de steamers, à la connaissance et du consentement du gouvernement, pour s'assurer d'une partie de l'immigration des districts d'Irlande dans la détresse ? Et avec quel succès ?

M. *Casey*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance, des rapports, etc., concernant l'immigration des réfugiés juifs de Russie dans aucune partie du Canada, et l'entretien ultérieur et le placement de tels immigrants.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de toutes sommes d'argent avancées par anticipation au gouvernement du Nouveau-Brunswick à compte de sa subvention, depuis le 1er janvier, 1882; les dates des diverses avances, le taux d'intérêt stipulé et le montant de l'intérêt porté en débit.

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir bientôt un service postal journalier entre Mount-Forest et Glen Eden ?

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir un service postal journalier entre Flesherton et Vandelem ? Et, si oui, quand ?

No. 39.

OTTAWA, LUNDI, 9 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 40.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 10 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir *Hector Langevin*, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a de nouveau considéré le bill (No 36) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende, qui lui a été renvoyé de nouveau pour considération ultérieure, et rapporte ce bill avec de nouveaux amendements.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter modifiés, savoir :—

Bill (No 57) à l'effet d'amender les actes relatifs à la Cie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et bill (No 65) pour amender l'acte qui incorpore la Cie du chemin de fer Ontario et Pacifique ; et le bill suivant sans amendement :—

Bill (No 80) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du Grand chemin de fer Oriental.

Le comité a l'honneur de recommander que les honoraires et frais payés pour le bill en dernier lieu mentionné soient remboursés.

M. *White* (Cardwell), du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les documents suivant, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre, —Relevé détaillé de toutes les sommes dépensées pour la commission du chemin de fer du Pacifique Canadien, concernant les personnes qui ont été payées, et l'impression de la preuve ou du rapport. (No 27*g*.)

Copie des contrats passés pour le chemin de fer du Pacifique canadien, conformément aux prescriptions de l'Acte 37 *Vic.*, chap. 14, clause 19, contrats Nos 94, 95, 96, 97, 98. (No 27*i*.)

Réponse supplémentaire à Adresse (Sénat),—Correspondance relative au service postal entre le Canada et le Royaume-Uni, ou au tarif de transport exigé par les propriétaires de la ligne de steamers qui font tel service postal. (*Dans les documents de la session seulement*). (No 39*a*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la nature du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial compris dans l'item de $153,853.84, à la page 238, part. II des comptes publics de 1882. (No 40*f*.)

Réponse à Ordre,—Etat des diverses sommes payées à titre de dédommagement pour expropriation de terrains sur les rues Mill et Pond, à St-Jean, N.-B., pour le chemin de fer Intercolonial, et les noms des arbitres. (No 40*h*.)

Réponse à Adresse,—Copie des mémoires adressés à Son Excellence par la société royale du Canada et par l'institut canadien de Toronto, concernant la représentation du Canada à la conférence internationale qui sera appelée à déterminer un méridien unique suivant les vues du Congrès des Etats-Unis. (No 48.)

Réponse à Adresse,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis ou entre aucune chambre de commerce au sujet de la question d'une réciprocité commerciale entre les deux pays. (No 55.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les quantités, sous leurs différents noms, tel que mentionnés aux rapports du commerce, des liqueurs distillées et fermentées importées et consommées au Canada depuis 1868 à 1882, ces deux années comprises, calculées en gallons impériaux, chaque province séparément, avec leur valeur et les droits payés. (No 59.) (4,000 *copies en langue anglaise et* 1,000 *copies en langue française.*)

Réponse à Ordre,—Correspondance au sujet de la levée hydrographique des grands lacs, du fleuve et du golfe St-Laurent et des autres côtes maritimes du Canada. (No 64.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Correspondance, etc., concernant le fait que le gouvernement a pris à sa charge le paiement du montant octroyé par la ville de Pembroke pour aider au chemin de fer du Canada Central. (No 69.)

Réponse à Adresse,—Copie des chartes ou constitutions octroyées par la couronne ou le parlement impérial aux provinces du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince Edouard, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie Anglaise et de l'Ile Vancouver. (No 70.) (*Documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Correspondance au sujet de l'établissement d'une communication directe par bateaux à vapeur entre Montréal, Québec, St-Jean, N.-B., Halifax et les ports de mer de l'Allemagne. (No 71) (*Laissant de côté les parties déjà imprimées.*)

Troisième rapport du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, avec les états y annexés. (Appendice No 1.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Réponse à Adresse,—Etat détaillé de toutes dépenses faites au sujet de la commission ou de l'autorisation donnée à l'honorable *James Cockburn*, C.R., de refondre les statuts fédéraux, et copie de la commission ou de l'autorisation, et de tous rapports faits par lui à ce sujet. (No 17*a*.)

Réponse à Adresse,—Correspondance concernant la nomination d'un commissaire pour réviser les statuts du Canada ; aussi, un état détaillé de tous paiements faits au sujet de telle nomination. (No 17*b*.)

Carte indiquant le tracé de construction du chemin de fer du Pacifique canadien entre Callander et les Moulins d'Algoma, 191 milles. (No 27*h*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative au transfert à Richmond, de *William D. McCallum*, chef du mouvement à Truro, N.E. (No 40*c*.)

Réponse à Ordre,—Etat des accidents arrivés aux convois sur le chemin de fer Intercolonial par suite de rails brisés ou autrement, lorsqu'il n'y a pas eu perte de vies ou blessures. (No 40*d*.)

Réponse à Ordre,—Copie de la réclamation du docteur *LeBel*, de St-Gervais, pour avoir soigné l'un des employés de l'Intercolonial, nommé *Dionne*, l'automne dernier ; ainsi que copie de la réclamation du docteur *Renouf* pour le même object, et un état des sommes à eux payées. (No 40*e*.)

Réponse à Ordre,—Etat de toutes les soumissions présentées pour la construction des hangars à marchandises et des entrepôts au dépôt de l'Intercolonial à St-Jean, N.-B. (No 40*g*.)

Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts du Bas-Canada. (No 44.)

Réponse à Ordre,—Copie du contrat pour la construction de la salle d'exercices à Iona, Ontario, du rapport d'inspection de cette salle, et des paiements faits à l'entrepreneur, à compte de cette entreprise. (No 50.)

Réponse à Adresse,—Copie de l'ordre en conseil destituant M. *Octave C. de la Chevrotière* de sa position de gardien d'un phare situé dans la paroisse de Lotbinière. (No 51.)

Réponse à Ordre,—Copie de l'annonce relative à la construction du brise-lames à Port-Lorne, N.-E., et des diverses soumissions reçues. (No 52.)

Réponse à Ordre,—Copie de la correspondance touchant la construction d'un brise-lames à New Harbor, comté de Guysborough, N.-E. (No 52*a*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée avec M. *J. A. Miller*, ci-devant juge de la Cour du Banc de la Reine, Manitoba, au sujet de la démission de sa charge. (No 53.)

Réponse à Ordre,—Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le levé du havre de Summerside, I.P.E, l'été dernier, en vue d'améliorer la navigation du dit havre. (No 54.)

Réponse à Ordre,—Rapport du nombre de cadets qui ont obtenu leurs diplômes au collège militaire royal depuis son établissement ; le nombre de ceux qui ont obtenu des commissions dans le service impérial. (No 56.)

Réponse à Ordre,—Etat des soumissions reçues pour la réfection du phare de Quaco, N.-B., le nom de l'adjudicataire des travaux. (No 57.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative aux accidents survenus aux navires canadiens naviguant sur les grands lacs et la baie Georgienne, pendant les trois dernières années. (No 58.)

Réponse à Ordre,—Etat relatif au nombre de navires enregistrés dans la province de Québec ; aussi, un état indiquant le nombre des navires vendus et perdus depuis le 1er janvier, 1873, jusqu'au 1er janvier, 18 2. (No 58*a*.)

Déclaration de la Cour Suprême du Canada, à l'effet que la cédule D des règles de la dite cour soit amendée. (No 63.)

Réponse à Ordre,—Copie de la correspondance se rapportant aux droits sur le sel. (No 65.)

Réponse à Ordre,—Correspondance au sujet de la pose d'un sifflet de brume à l'entrée du port de Shelburne, N.-B. (No 66.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement du Nouveau Brunswick et le gouvernement fédéral au sujet de la création d'une nouvelle cour de comté dans cette province et de la nomination d'un juge pour la dite cour. (No 67.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre de causes décidées par le juge et les différents juges subrogés de la cour maritime depuis sa création jusqu'au 1er février, 1882. (No 68.)

Réponse à Adresse, —Correspondance, etc , concernant les suppliques de divers marins du port de Québec, demandant d'être relaxés de prison pour retourner en mer, etc., à la demande de *R. Temple*, patron du navire anglais le *Genii*. (No 72.)

Liste des actionnaires et état des affaires de la Cie Britannique Canadienne de prêt et de placement, à la date du 31 décembre, 1882. (No 73.) (Sénat.)

Votre comité recommande aussi, respectueusement, qu'il soit fait droit aux demandes présentées par le comité permanent d'Immigration et de Colonisation et par le comité spécial chargé de prendre en considération la question du commerce interprovincial, etc., aux fins que la preuve faite devant eux, de jour en jour, soit imprimée pour l'usage de ces comités.

M. *Caron* présente,—la réponse à une adresse du 15 écoulé, demandant copie de toutes soumissions, annonces, contrats, lettres, comptes, pièces justificatives, mandats, rapports et autres documents relatifs à l'achat de couvertes pour la milice, pendant la vacance.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars, 1882, pour un relevé de la quantité totale de terre qui doit être vendue par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, et du prix total à être payé pour ces ventes, chaque mois, jusqu'au 1er mars, 1882 ; faisant la différence entre les ventes de terres pour fins agricoles, et celles pour emplacements de villes, villages ou stations, terrains boisés, miniers, de carrière ou autres terrains de nature spéciale, y compris les quantités et les prix réalisés pour des terrains dans lesquels la compagnie a acquis des intérêts par suite de contrats se rapportant à l'emplacement des stations.

Sir *John A. Macdonald* présente,—la réponse à une adresse du 2 écoulé, demandant un état du nombre de causes entendues dans chacune des cours de comté des comtés de King et Albert depuis le 1er juin, 1882, ainsi que du montant des verdicts et des sentences portés dans ces causes.

Et aussi,—la réponse à une adresse du 22 février dernier, demandant copie des jugements dans la cause de *Russell vs.* la Reine dans la Cour Suprême du Canada et le Conseil Privé, et des jugements dans toutes cours provinciales de juridiction supérieure ou dans la Cour Suprême du Canada, dans toutes les causes traitant de la question du droit d'une législature provinciale de passer des lois affectant, règlementant ou restreignant le nombre ou le caractère des personnes licenciées pour vendre des liqueurs enivrantes ou les heures de telle vente.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*,—Que vû que MM. *Ross* (Middlesex), *Blake*, *Burpee* (St-Jean), *Laurier*, *Casgrain* et *Robertson* (Shelburne), ont déclaré qu'ils refusent de faire partie du comité spécial sur le paragraphe du discours du trône lu vendredi, le 16 mars, MM. *Shakespeare*, *Bowell*, *Burns*, *Gigault*, *Landry* et *Allison* soient nommés membres de ce comité, et que l'article 78 du règlement de cette Chambre soit suspendu à cette fin.

Sir *Hector Langevin* propose, que la Chambre se forme en comité général jeudi prochain, pour considérer certaines résolutions concernant l'*Acte du Service Civil du Canada*, 1882.

Alors, Sir *John A. Macdonald* informe la Chambre que Son Excellence le gouverneur-général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions les recommandent à la Chambre.

Ordonné, —Que la Chambre se forme en comité général, jeudi prochain, pour considérer les dites résolutions projetées.

Sur motion de M. *Mc Lelan*, la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'*Acte des Pêcheries*.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte des pêcheries en établissant de meilleures dispositions pour l'octroi des baux et licences de pêche, et au sujet de l'usage des rêts et autres appareils pour la capture du saumon ; en pourvoyant à la définition de la limite des estuaires de pêche où se fait sentir la marée ; en établissant des mesures plus sévères concernant la saisie et la confiscation des matériaux, ustensiles et engins employés en contravention de l'acte ; en donnant au poursuivant (n'étant pas un officier des pêcheries) une part de l'amende ou confiscation encourue par le contrevenant poursuivi par lui, et en établissant des dispositions en ce qui concerne les appels des condamnations prononcées sous l'autorité de l'acte, et pour la protection des officiers employés sous l'autorité de l'acte.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois et agréée.

M. *McLelan* présente alors un bill (No 101) à l'effet d'amender de nouveau l'*Acte des Pêcheries*,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sur motion de M. *Costigan*, la Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution concernant l'*Acte d'inspection générale*, 1874.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'*Acte d'inspection générale*, 1874, en ajoutant Winnipeg aux cités mentionnées dans la seconde clause du dit acte; et, de plus, en prescrivant que le blé dit *Flinty Fife*, lorsque cultivé dans la province du Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, pourra être considéré à l'inspection comme supérieur au No 2.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

M. *Costigan* présente alors un bill (No 104) à l'effet d'amender de nouveau l'*Acte d'inspection générale*, 1874,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Le bill (No 31) à l'effet de refondre et amender les lois concernant la milice du Canada, est lu pour la seconde fois et délibéré en comité général.—Sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau demain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et déférés à un comité général devant siéger demain, savoir:—

Bill (No 45) à l'effet d'amender de nouveau et de refondre les divers actes concernant les terres publiques du Canada y mentionnés;—et

Bill (No 34) à l'effet d'amender et refondre les actes concernant les douanes.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McMillan* (Huron)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous rapports, plans et relevés hydrographiques du havre de Bayfield, dans le comté de Huron, dressés par des ingénieurs du gouvernement.

M. *Ross* (Middlesex)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nom et le salaire et les fonctions de chaque officier faisant partie du personnel d'instruction du collège militaire royal, et la date de sa nomination. Aussi, un état indiquant le personnel complet d'instruction des batteries A et B respectivement, avec le chiffre du salaire et la date de la nomination.

M. *Ross* (Middlesex)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant le nom de chaque officier et employé dans chaque district militaire, avec le salaire et la date de la nomination.

M. *Ross* (Middlesex)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant le coût de la abrique de cartouches à Québec, depuis sa création, et les noms et salaires de tous les officiers et employés et la valeur et la quantité des munitions fabriquées.

M. *Ross* (Middlesex)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qui ont suivi un cours d'instruction dans les batteries A et B, chaque année depuis leur établissement ; le nombre de ceux qui ont obtenu un certificat d'aptitudes, chaque année, et le coût complet, par année, de chaque batterie pendant la même période.

M. *White* (Cardwell)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître le montant de droits payés par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour articles importés par elle depuis la date de son contrat avec le gouvernement jusqu'au 28 février, 1883 ; spécifiant les ports d'entrée où ces articles ont été déclarés en douane et le montant payé à chaque port.

M *De St. Georges*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de rappeler l'ordre en conseil du 26 juillet 1882, approuvant le règlement de la commission du havre de Montréal, et notamment l'article 142 du dit règlement ?

M. *Small*—Jeudi prochain—BILL intitulé : "Acte pour augmenter les facilités de havre dans la cité de Toronto, prolonger l'esplanade et en contrôler l'usage et l'administration."

M. *Blake*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance et des rapports au conseil et ordres en conseil concernant la réclamation de M. *Dustan*, de Halifax, pour remise de droits sur machines destinées à une raffinerie de sucre.

M. *Blake*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements d'Ontario et du Canada touchant la vente de l'île La Cloche, près de la baie Georgienne ou les îles aux Canards, et touchant les droits respectifs de ces gouvernements sur les îles situées dans ces parages. Aussi, copie de la correspondance et des documents concernant les ventes de telles îles et un état donnant les détails de toutes ventes opérées, y compris les dates, noms et prix.

Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant le cens d'éligibilité."

Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Que les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes autres mesures tous les mercredis qui suivront cette date.

M *Mitchell*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître tous les accidents arrivés sur les divers chemins de fer en Canada pendant les trois dernières années expirées le 31 décembre, 1882, entraînant soit pertes de vie, blessures, ou dommages à la propriété, et un relevé séparé pour chaque voie ferrée, indiquant l'étendue et les détails de tels accidents, la localité où ils sont arrivés, leur cause et leur nature ; et, dans les cas où les accidents ont eu des résultats fatals, si une enquête de coroner a eu lieu ou non, avec les divers verdicts rendus ; et copie des règles et règlements de chacune des dites compagnies de chemins de fer, tel que requis par la clause 55 de l'acte des chemins de fer, 1879. Les états ci-dessus devant comprendre des états semblables pour les chemins de fer du gouvernement.

M. *Kirk*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie des ordres en conseil en vigueur fixant la saison pendant laquelle la pêche du homard est prohibée, et de toutes pétitions adressées au gouvernement à ce sujet depuis 1879.

M. *Ross* (Middlesex)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelqu'intimation des autorités du chemin de fer du Pacifique canadien confirmant la rumeur relative au fusionnement de ce chemin avec le Grand Tronc? Le gouvernement se propose-t-il de faire quelque chose pour protéger les intérêts du Canada si un tel fusionnement a lieu ?

No. 40.

OTTAWA, MARDI, 10 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 41.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SEANCE DU MERCREDI, 11 AVRIL 1883.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *Joel Furney* et autres, de Vernonville et des environs, comté de Northumberland, Ont.; et du rév. *E. Bruce* et autres, membres de l'Eglise St-David, St-Jean, N.-B.; demandant l'adoption de mesures pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 54) à l'effet de constituer la compagnie du chemin de fer de Québec à la Baie de James, et est convenu de le rapporter modifié.

Il recommande aussi la résolution suivante :—

Que dans l'opinion de ce comité les bills concernant des matières qui lui sont déférées devraient, dans les sessions à venir, être dressés de manière à incorporer, par mode de renvoi, les clauses des actes généraux se rapportant aux détails auxquels ces bills doivent pourvoir; que l'on devrait établir des règles spéciales pour toute infraction à ce principe, ou pour l'introduction d'autres dispositions quant à tels détails, et que telles autres dispositions devraient être imprimées en italiques avec renvoi à la clause de l'acte général dont on désire s'écarter, et que les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devraient être remodelés et imprimés par les promoteurs avant que le comité fasse l'examen des clauses; et que cette résolution soit rapportée à la Chambre et recommandée pour faire partie des ordres permanents de la Chambre.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente le sixième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 66) pour incorporer la Cie des Piliers et Estacades et d'amélioration des Quinze,—et

Bill (No 79) pour incorporer la Cie Davis and Lawrence.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le cinquième rapport du comité mixte des impressions du parlement est adopté.

Sur motion de M. *Massue*, il est ordonné de rembourser l'honoraire payé pour le bill (No 80) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du chemin de fer Grand-Oriental, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. *Bergeron*, l'article 49 du règlement est suspendu au sujet d'un bill pour accorder certains pouvoirs à la Cie Canadienne de Lumière Electrique.

Il présente alors un bill (No 105),—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sir *Chas. Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 courant, pour production de toute plainte portée contre *Hubert Hébert*, écuier, employé comme agent et chef de gare à Montmagny, relativement à une accusation de manœuvre frauduleuse soutenue affirmativement par *P. B. Casgrain*, écuier, député de l'Islet.

Et la réponse à une adresse du 15 écoulé, demandant copie de la correspondance, des mémoires, plans, devis, etc., se rapportant aux études faites en 1882, pour la construction d'un canal entre les lacs Shushwap et Okanagon, dans la Colombie anglaise.

M. *Costigan* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 courant, pour copie des documents (plainte, rapport d'enquête, etc., etc.), se rattachant à une saisie de tabac faite tout dernièrement chez *M. N. Bernatchez*, et autres marchands de Montmagny, en vertu de la loi qui permet de saisir le tabac de contrebande partout où il se trouve.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, le bill (No 83) à l'effet d'amender les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières relatives à la loi criminelle.

Aussi,—adoptant le bill (No 67) concernant la Cie d'assurance des Citoyens du Canada, avec un amendement. (Sur motion de M. *Abbott*, le dit amendement est pris en considération, et adopté.)

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Paterson* (Brant) :—Ordre de la Chambre pour un état faisant voir la réduction opérée par suite du changement apporté dans le mode de construction sur les sections A et B du chemin de fer du Pacifique Canadien et le montant compris dans ce changement ; aussi, un état indiquant le chiffre de chacun des paiements faits chaque mois aux entrepreneurs respectifs depuis l'adjudication des travaux ; aussi, un état de toutes les réclamations présentées par les entrepreneurs de ces travaux et la date de chacune d'elles.

Et :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance au sujet de tout traité ou traités pour ouvrages de lithographie conclus entre *J. B. Burland* et Cie, de Montréal, et le gouvernement du Canada, faisant connaître quelles offres, s'il en est, ont été faites par d'autres personnes pour l'exécution de semblables travaux ; les noms et adresses de telles personnes et l'échelle des prix qui ont servi de base à telles offres ; aussi, l'échelle des prix convenus entre le gouvernement et le dit *J. B. Burland* et Cie, ou toute autre personne.

Par M. *Blake :*—Ordre de la Chambre pour un état des valeurs qui ont servis de bâse aux calculs des droits projetés sur les articles que l'on se propose de frapper d'un droit spécifique ou spécifique et *ad valorem* combinés, en vertu des résolutions du tarif déposées sur le bureau.

Par M. *McCarthy :*—Adresse demandant copie de toute correspondance non encore soumise à cette Chambre, échangée entre le secrétaire d'Etat et le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario au sujet de la sentence arbitrale relative aux limites nord et nord-ouest de cette province.

Par M. *Casey* :—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance, des rapports, etc., concernant les améliorations projetées au havre de Morpeth, sur le lac Erié ; aussi, un état des crédits votés pour ces améliorations et des sommes réalisées au moyen de souscriptions particulières ou fournies par le canton de Howard ou aucune partie du dit canton pour exécuter ces améliorations ; faisant connaître comment l'on a disposé des deniers ainsi votés ou souscrits.

M. *Paterson* (Brant) propose qu'il soit voté une adresse demandant copie des instructions données à Sir *A. T. Galt* lui enjoignant d'obtenir des conditions plus libérales en traitant de la réciprocité commerciale entre le Canada et l'Espagne ou aucune des colonies espagnoles.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. *Blake* propose qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toutes lettres, mémoires ou représentations demandant une élévation du tarif sur aucuns des articles dont les résolutions projetées du tarif changent les taux de droits ou auxquels elles accordent une prime.—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,	Forbes,	Paterson (*Brant*),
Armstrong,	Geoffrion,	Pickard,
Auger,	Gillmor,	Platt,
Bain,	Harley,	Ray,
Béchard,	Holton,	Rinfret,
Bernier,	Innis,	Robertson (*Shelburne*),
Blake,	Irvine,	Scriver,
Bourassa,	Keefler,	Somerville (*Brant*),
Burpee (*St-Jean*),	King,	Somerville (*Bruce*),
Burpee (*Sunbury*),	Kirk,	Springer,
Cameron (*Huron*),	Landerkin,	Sutherland (*Oxford*),
Campbell (*Renfrew*),	Laurier,	Sutherland (*Selkirk*),
Casey,	Lister,	Thompson,
Casgrain,	Livingtone,	Trow,
Catudal,	Mackenzie,	Vail,
Charlton,	McMillan (*Huron*),	Watson,
Cockburn,	McCraney,	Weldon,
Davies,	McIntyre,	Wells,
De St. Georges,	McIsaac,	Wheler,
Fairbank,	McMullen,	Wilson et
Fisher,	Mitchell,	Yeo.—65.
Fleming,	Mulock,	

CONTRE :

Messieurs

Abbott,	Dickinson,	McLelan,
Allison,	Dodd,	McNeill,
Amyot,	Dugas,	Massue,
Baker (*Missisquoi*),	Dundas,	Méthot,
Baker (*Victoria*),	Dupont,	Moffat,
Beaty,	Farrow,	Montplaisir,
Bell,	Ferguson (*Welland*),	O'Brien,
Benoit,	Fortin,	Orton,
Benson,	Foster,	Ouimet,

Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Bolduc,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (*Inverness*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Fréchette,
Gagné,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Homer,
Ives,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Lesage,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
Macmaster,
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McCarthy,
McDougald,
Paint,
Patterson (*Essex*),
Pinsonneault,
Pope,
Reid,
Richey,
Robertson (*Hamilton*),
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tupper (*Cumberland*),
Tyrwhitt,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wigle,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*)
Woodworth et
Wright.—115.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P. M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Le bill (No 42) à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Cie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins, est lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 40) à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la Cie des Poudres de l'Acadie (limitée), est de nouveau délibéré en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 36) pour amender l'acte qui incorpore la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende.

Bill (No 65) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique ;—et

Bill (No 80) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Grand Oriental.

(Bills publics et ordres.)

Le bill (No 78) pour amender l'Acte passé dans la 45ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour abolir le droit imposé sur les billets promissoires, traites et lettres de change," et pour déclarer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change, est lu pour la troisième fois et passé.

M. *McCarthy* propose que le bill (No 3) à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, soit maintenant délibéré en comité général.—Rejeté.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Tassé*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les sommes dépensées chaque année, depuis 1875, pour assurer le repatriement des canadiens émigrés aux Etats-Unis; les conditions de transport qui leur ont été faites; les noms des agents employés pour cette fin, et leurs salaires ou commissions.

M. *McIsaac*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer une somme dans le budget supplémentaire pour terminer ou prolonger le brise-lames de Bayfield, N.-E. ?

M. *Rinfret*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender la section 2, chapitre 43 de l'acte 45 Victoria, de manière à enlever toute restriction à l'usage des chenaux du St-Laurent par les trains de bois et les petits bateaux ?

M. *Abbott*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous documents et correspondance entre le gouvernement et les personnes qui se prétendent propriétaires de la seigneurie de Mingan, concernant les droits de propriété sur cette seigneurie et sur les pêcheries maritimes et fluviales le long du front de la dite seigneurie et dans ses limites.

M. *Farrow*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les bornes et limites de chacune des divisions électorales du Manitoba telles que représentées dans cette Chambre, leur nombre, nom et population; le nombre de votes inscrits lors de la dernière élection fédérale dans chaque division, et le nombre de votes non inscrits. Aussi, les candidats heureux, et dans les cas de contestation, le nombre de votes donnés à chacun.

M. *Thompson*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer une augmentation de la pension des vétérans de 1812-15, ou de proposer le paiement d'une pension à leurs veuves, ou de proposer des concessions de terre à ces vétérans ou à leurs veuves ?

M. *Colby*—Vendredi prochain—Que le premier rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement soit adopté.

No. 41.

OTTAWA, MERCREDI, 11 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 18

PROCÈS-VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.

1883.

No 42

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 12 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du rév. *J. M. Sutherland* et autres, de la paroisse de St-Jean, comté de Charlotte ; du rév. *Samuel Johnson* et autres, de Chipman, comté de Queen ; de *Neil Shaw* et autres, de Maple Green, Pointe-la-Nim et Dundee, comté de Restigouche, tous du Nouveau-Brunswick ; de *M. Hunsberger* et autres, de St-Thomas, comté de Elgin, Ont. ; et de *Isaac Carmichael* et autres, de Fisher's Grant, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

M. *Richey*, du comité spécial sur le bill (No 25) à l'effet de modifier la loi concernant la cruauté envers les animaux, rapporte le dit bill, avec des amendements.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré les bills suivants et est convenu de les rapporter modifiés, savoir :

Bill (No 70) à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand-Occidental à la rive du lac Ontario.

Bill (No 71) à l'effet de constituer en corporation la compagnie de houille et de chemin de fer de Cumberland, et

Bill (No 72) à l'effet de constituer la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. *McCarthy* :—Bill (No 97) concernant la déclaration de titres à des biens fonciers et pour faciliter leur transport dans les territoires du Canada.

Par M. *Small* :—Bill (No 106) pour augmenter les facilités de havre dans la cité de Toronto, prolonger l'esplanade et contrôler son emploi par des compagnies de chemins de fer.

Sur motion de M. *Costigan*, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer une certaine résolution au sujet de l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour l'amender.

M. *Pope* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du ministre d'Agriculture pour l'année civile 1882.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, avec des amendements, le bill (No 18) pour constituer en corporation l'Université de Saskatchewan, et pour autoriser l'établissement de collèges dans les limites du diocèse de Saskatchewan. (Sur motion de M. *White* (Hastings), les dits amendements sont pris en considération et adoptés.

Le bill (No 31) pour refondre et amender les lois concernant la milice du Canada, est de nouveau délibéré en comité général. Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

Le bill (No 34) à l'effet d'amender et refondre les actes concernant les douanes, est délibéré en comité général. Et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant les noms et les montants respectifs des droits de douane remboursés, au port de Toronto, pendant la dernière année fiscale, et les articles sur lesquels les droits ont été perçus et remboursés.

M. *Gigault*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant:

1° Le montant de droits perçus, du 15 mars, 1879, au 1er janvier, 1883, sur les céréales comprises sous le titre "Grain et produits du grain" dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada.

2° La quantité de grain et de produits du grain importés et entrés pour la consommation en Canada pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882.

M. *De Saint-Georges*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de l'ordre en conseil passé le 26 juillet 1882, confirmant un règlement de la commission du havre de Montréal.

M. *McMullen*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter, pendant cette session, quelque mesure législative en réponse aux nombreuses pétitions présentées à cette Chambre demandant que l'on empêche la circulation des trains de chemins de fer, le dimanche?

M. *Brecken*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des pétitions, lettres et autre correspondance échangées entre le gouvernement et aucuns particuliers touchant l'établissement de stations de signaux aux phares du Cap Nord et de la Pointe Est, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, et la construction de deux courtes lignes de télégraphe, pour relier ces points aux réseaux télégraphiques de l'Ile du Prince-Edouard et du Canada, en vue de diminuer les dangers de la navigation dans le golfe St-Laurent.

M. *Hackett*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait un relevé hydrographique à Brai, comté de Prince, I.P.É., l'été dernier, en vue d'améliorer le havre de cette localité.

300

No. 42.

OTTAWA, JEUDI, 12 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 43.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 13 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *Thomas Gordon* et autres, de Amaranthe et Luther-Est; et de *D. C. McLagan* et autres, de Waldemar, comté de Wellington, Ont.; demandant séparément l'adoption de mesures de nature à empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, a présenté le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 68) à l'effet d'incorporer la Cie de ponts et manufacturière du St-Laurent, et il trouve que le préambule de ce bill n'est pas prouvé d'une manière satisfaisante pour le motif que l'intervention de la législature n'est pas opportune actuellement.

Il recommande aussi que vû que les promoteurs du bill No 56, à l'effet d'incorporer la Cie de chemin de fer et de navigation d'Edmonton à la Rivière-à-la-Paix ont exprimé le désir de retirer ce bill, il soit retiré et que toute balance d'honoraires, après déduction faite des frais d'impression et de traduction, soit remboursée.

Sur motion de M. *Kilvert*, le dit bill en dernier lieu mentionné, est retiré, et il est ordonné de rembourser l'honoraire payé, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du précédent rapport.

M. *White* (Cardwell), du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des " Débats " de cette Chambre pendant la présente session, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a l'honneur de soumettre les recommandations suivantes :

1° Que M. *Mortimer*, l'entrepreneur pour la reliure du compte-rendu officiel des Débats de la dernière session, reçoive une augmentation de cinquante-cinq centins par volume, pour le dédommager des pertes qu'il a subies en exécutant son contrat par suite de l'épaisseur inusitée du volume.

2° Qu'après cette session, chaque membre de la Chambre des Communes ait droit à trois volumes reliés additionnels des " Débats."

3° Que, vû que le contrat pour la reliure des " Débats " expire avec les travaux de la présente session, le comité soit autorisé à demander des soumissions pour l'exécution de ce service pour la prochaine session du parlement.

4° Qu'à l'avenir, il ne soit pas relié de volume des Débats de plus de 1,200 pages.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le dit troisième rapport est adopté.

M. *Caron* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 écoulé, pour copie de toutes requêtes demandant de nouveaux canons pour la batterie de campagne de Richmond, et de toute correspondance à ce sujet.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 19 écoulé, pour copie de toute la correspondance relative à la supplique de *John Stewart*, de Woodbridge, l'un des volontaires de 1837-38, demandant de l'assistance soit par un octroi de terre ou autrement pour ses services dans la défence du pays pendant ces années.

Sir *John A. Macdonald* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars, 1882, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les juges de cours de comté du Canada, et autres, concernant la résolution présentée à la Chambre lors de la dernière session du Parlement par le ci-devant ministre de la Justice au sujet de l'élévation projetée du traitement de tels juges.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 écoulé, pour copie de toutes pétitions venant de la province de Québec au sujet de la législation projetée relative à la vente des liqueurs enivrantes.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février dernier, pour un état donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er jour de juillet, 1856, jusqu'au 1er jour de juillet, 1882, et les objets auxquels les sommes ainsi perçues ont été appliquées; aussi, un état désignant les différentes propriétés dont partie a été ainsi vendue ou louée, et le nombre d'acres dans chaque cas.

Et aussi,—la réponse à une adresse du 2 courant, demandant copie des dépêches au su et des lois du Canada et des provinces relatives à l'imposition de restrictions sur la vente des boissons enivrantes, et copie des rapports et ordres en conseil concernant telles dépêches.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes autres mesures tous les mercredi.

Sir *John A. Macdonald* présente un bill (No 107) concernant le cens d'éligibilité,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

M. *Blanchet*, du comité des Privilèges et Elections, auquel a été déféré le rapport transmis par *Michael McCormack*, officier-rapporteur pour le district électoral du comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard, à la dernière élection pour le dit district électoral, avec tous les papiers y annexés, présente le rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a interrogé *James E. Robertson*, écr., le candidat à la dernière élection pour le district électoral du comté de King, Ile du Prince-Edouard, nommé dans le dit rapport, et s'est aussi procuré et a fait produire devant lui des copies certifiées du bref d'élection pour le quatrième district électoral du comté de King, par lequel le grand shérif du comté de King a été requis de faire choisir

par les électeurs deux membres pour représenter le dit district électoral dans la Chambre d'Assemblée de cette province, lequel bref porte la date du quinzième jour d'avril, 1882, et aussi, certains autres papiers et documents y relatifs, lesquels, ainsi que la déposition du dit *James E. Robertson*, sont par le présent attestés à la Chambre.

Votre comité trouve que les faits relatifs à la dite élection et à la prétendue disqualification du dit *James E. Robertson*, établis par la preuve du dit *James E. Robertson*, et que les documents produits à l'enquête, sont comme suit :—

(A.) Que le dit *James E. Robertson* était candidat à l'élection pour le quatrième district électoral du comté de King pour la Chambre d'Assemblée de la dite province, tenue les premier et huitième jours de mai, 1882, et qu'il parait avoir été dûment élu et qu'il a été ainsi rapporté par l'officier-rapporteur, *Michael McCormack*, écr., lors de la dite élection, comme l'un des membres du dit district électoral, le 27me jour de mai de la dite année 1882.

(B.) A l'élection pour le district électoral du comté de King qui a eu lieu dans le but de choisir deux membres pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes et qui a été tenue les treizième et vingtième jours de juin, 1882,—

Peter Adolphus McIntyre, le dit *James E. Robertson*, *Augustine C. MacDonald*, et *Ephraim B. Muttart*, écuiers, étaient candidats et ont reçu le nombre de votes suivant, savoir :—

Peter Adolphus McIntyre	2,124
James E. Robertson	2,002
Augustine C. MacDonald	1,941
Ephraim B. Muttart	1,854

(C.) Qu'il a semblé à l'officier-rapporteur, le dit *Michael McCormack*, auquel le dit bref a été adressé, avant ou lors de la déclaration, que le dit *James E. Robertson* avait été candidat, et qu'il avait été, par lui, le dit officier-rapporteur, rapporté comme l'un des membres pour le dit quatrième district électoral du comté de King pour la dite Chambre d'Assemblée, le dit 27ème jour de mai, et que le lieutenant-gouverneur de la dite province, n'avait pas, le ou avant le vingt-sixième jour du dit mois de juin, reçu du dit *James E. Robertson*, ou de toute autre personne de sa part, aucune démission du dit *James E. Robertson* comme membre de la dite Chambre d'Assemblée, ni qu'il avait reçu aucun avis de telle démission du dit *James E. Robertson*, ou d'aucun membre ou d'aucuns membres de la dite Chambre d'Assemblée, ni d'aucune personne quelconque de la part du dit *James E. Robertson*.

(D.) Que le dit officier-rapporteur, alors et le dit vingt-sixième jour de juin, a fait rapport en réponse au dit bref, que le dit *James E. Robertson*, à l'époque de sa nomination comme candidat, et lors de la dite élection, avait été dûment élu membre de la Chambre d'Assemblée de la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour le quatrième district électoral du comté de King, et, de plus, que *Augustine Collin MacDonald*, candidat dûment qualifié à la dite élection, avait obtenu, après lui, le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection.

(E.) Que le 12ème ou 13ème jour du mois de juin, et antérieurement à la nomination, le dit jour en dernier lieu mentionné, le dit *James E. Robertson*, par une déclaration écrite adressée à *Malcolm McFadyen* et à *Peter McLaren*, qui était alors membres de l'Assemblée Législative de la dite province, a déclaré son intention de mettre sa démission comme membre du quatrième district électoral du comté de King, dans les termes suivants : " son intention de se faire mettre en nomination comme candidat, " à la Chambre des Communes du Canada à l'élection prochaine à être tenue le vingt " unième jour de juin pour le comté de King, Ile du Prince-Edouard."

(F.) Qu'à l'exception de ce que ci-après mentionné, avis de cette intention n'a été communiquée au lieutenant gouverneur qu'après le huitième jour du mois de juillet suivant, alors que par un document sous les sceings et sceaux du dit *Malcolm McFadyen* et *Peter McLaren*, portant la date du vingt sixième jour de juin, ces derniers ont " informé Son Honneur le lieutenant-gouverneur, conformément aux " prescriptions de l'acte trente-neuf *Victoria*, chapitre 3, que le dit *James E. Robertson*, " membre élu pour représenter le quatrième district électoral du comté de King dans

" la Chambre d'Assemblée de la province, leur a adressé et remis, le 12ème jour de " juin, une déclaration écrite signée par lui faisant connaître son intention de se " démettre, et sa démission comme membre élu du dit quatrième district électoral du " comté de King, dont copie est annexée par eux aux présentes."

(G.) Que le vingt neuvième jour de juin, par une lettre adressée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, le dit *James E. Robertson* a informé Son Honneur qu'un protêt avait été produit contre son élection comme député du comté de King à la Chambre des Communes du Canada, bâsé sur le fait qu'il n'avait pas donné sa démission comme membre de la législature locale, et qu'il avait, le jour précédant la nomination des candidats pour l'élection fédérale, dûment resigné son mandat dans la législature locale en remettant sa démission écrite, en bonne et due forme, à *Malcolm McFadyen*, écr., et *Peter McLaren*, M.D., membres de la Chambre d'Assemblée pour les quatrième et troisième districts électoraux du comté de King, respectivement ; laquelle lettre, suivant toute apparence, constitue la première information que le lieutenant-gouverneur ait reçue de la prétendue démission du dit *James E. Robertson.*

(H.) Qu'aucune raison n'a été donnée et qu'aucune explication n'a été offerte au comité pourquoi le dit avis n'a été communiqué au lieuteuant-gouverneur qu'après l'élection à la Chambre des Communes, autre que la déclaration contenue dans la lettre du dit *James E. Robertson*, du vingt-neuvième jour de juin, au lieutenant-gouverneur, et qui se lit comme suit :—" Je suppose que la raison pour laquelle Votre " Honneur n'a reçu d'eux aucun avis de ma démission est due à ce que M. *McFadyen* " a été presque continuellement absent de l'Ile depuis lors."

(I.) Votre comité est d'opinion que d'après la loi de la province de l'Ile du Prince-Edouard, un représentant élu pour la Chambre d'Assemblée ne peut se démettre de son mandat qu'après vingt jours, les dimanches et jours de fêtes non compris, à partir de la date du rapport fait au secrétaire provincial par l'officier-rapporteur sur le bref d'élection ; et, s'appuyant sur unj ugement rendu par la Cour du Banc de la Reine de la province d'Ontario, *in re* la division ouest de Durham, (31 C. B. R. H. C. 414), conformément à une loi de cette province, conçue dans les mêmes termes, il est aussi d'opinion qu'un député ne peut se démettre de son mandat avant la première réunion de la Chambre, à la suite d'élections générales, et que la dite démission qu'a voulu donner le dit *James E. Robertson* est nulle et de nul effet.

(J.) Votre comité est de plus d'opinion qu'en supposant que le dit *James E. Robertson* ait offert sa démission à deux membres de la dite Chambre d'Assemblée, le jour indiqué en icelle, mettant de côté la question résultant du défaut des deux dits représentants d'en donner avis au lieutenant-gouverneur avant la nomination des candidats à l'élection d'un représentant pour la Chambre des Communes, le dit *James E. Robertson* était, les dits treizième et vingtième jour de juin, un des députés du dit quatrième district électoral du comté de King à la dite Chambre d'Assemblée.

(K.) Votre comité trouve que, conformément à une loi de la province de l'Ile du Prince-Edouard, intitulé : " Acte pour assurer d'avantage l'indépendance de " l'Assemblée générale de la dite province," passée en l'année 1876 (39 *Victoria*, chapitre 3) nul membre du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada n'est éligible comme membre de la Chambre d'Assemblée de la province, et, suivant la dite loi, telle personne ne siègera ni ne votera dans la dite Chambre d'Assemblée tant qu'elle continuera d'être membre du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada.

(L.) Votre comité est d'opinion que, d'après les dispositions de l'acte de 1872 (35 *Victoria*, chapitre 15) intitulé : " Acte pour obliger les membres des législatures locales, dans les provinces où le double mandat n'est pas permis, de résigner leurs sièges avant de se porter candidats à la représentation dans le Parlement fédéral ", et d'après celle de l'acte de 1873 (36 *Victoria*, chapitre 2) intitulé : " Acte à l'effet de " déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du Canada, " les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui " forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du Canada ", le dit *James E. Robertson* étant alors membre de la Chambre d'Assemblée de l'Ile du

Prince-Edouard, était inéligible dans le dit district électoral pour la Chambre des Communes, et n'était pas qualifié pour être élu membre de la Chambre des Communes.

(M.) Votre comité a aussi étudié la question de savoir si la clause de l'acte en premier lieu mentionné dans le paragraphe précédent est applicable à la province de l'Ile du Prince-Edouard, et en force dans cette province.

(N.) Votre comité a examiné avec soin l'ordre de Sa Majesté en son Conseil Privé, en date du 26e jour de juin 1873, par lequel, sur présentation d'une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, et du Conseil Législatif ainsi que de la Chambre d'Assemblée de l'ancienne colonie de l'Ile du Prince-Edouard, l'Ile du Prince-Edouard a été admise dans la Confédération, et est devenue une province de cette dernière, et les dispositions de l'acte du parlement (36 Victoria, chapitre 40) pourvoyant à l'admission de la dite province.

(O.) Et votre comité trouve qu'en vertu de l'acte plus haut mentionné, tous les actes du parlement du Canada, passés dans la présente ou dans toute session antérieure du dit Parlement, et se rattachant, entre autres objets, au "Sénat et à la Chambre des Communes, y compris leurs délibérations, et les vacances survenant dans les sièges des membres de la Chambre des Communes et le mode de remplir ces vacances, devaient, en tant qu'ils n'étaient pas incompatibles avec les dispositions de "l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867" ou le dit ordre de Sa Majesté en son Conseil Privé admettant la dite colonie dans l'Union, s'appliquer à la dite colonie ou province de l'Ile du Prince-Edouard et y être en force, comme si cette dernière avait fait partie du Canada lorsque les dits actes ont été respectivement passés.

(P.) Votre comité est d'opinion qu'il n'y a rien dans l'ordre en Conseil d'incompatible avec les dispositions des actes se rattachant au Sénat et à la Chambre des Communes et promulgués jusqu'à cette époque, sauf ce qui a trait à la tenue de la première élection dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, et, qu'en conséquence, l'acte de 1872 (35 Victoria, chapitre 15) déjà mentionné, se rattachant au Parlement du Canada, était en force dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, à partir de l'admission de cette province dans la Confédération.

(Q.) "La section 2 de cet acte se lit comme suit:" Si tel membre d'une "législa-"ture provinciale, nonobstant sa disqualification tel que mentionné dans la section "précédente, reçoit une majorité de votes sera en pure perte, et il sera du devoir de "l'officier-rapporteur de déclarer élue la personne qui aura le plus grand nombre de "votes ensuite, pourvu qu'elle soit qualifiée autrement."

(R.) Votre comité est conséquemment d'opinion que le dit *James E. Robertson* étant, à cette époque, membre de la Chambre d'Assemblée de l'Ile du Prince-Edouard, province dans laquelle, en vertu de l'Acte d'icelle déjà mentionné, (39 *Victoria*, chapitre 3) il était déclaré illégal pour tout membre de la Chambre des Communes d'être élu membre de la Chambre d'Assemblée, ou d'y siéger ou voter, conformément aux termes exprès de la section de l'Acte de 1872, ci-dessus mentionné, la majorité des votes donnés au dit *James E. Robertson* à telle élection était en pure perte, et qu'il était du de voir de l'officier-rapporteur de déclarer élu *Augustine Colin Macdonald*, comme étant le candidat, et autrement qualifié, ayant le plus grand nombre de votes ensuite, et il recommande à la Chambre que le rapport du bref d'élection soit amendé en conséquence.

(S.) Votre comité en étant venu aux conclusions déjà mentionnées, quant à la loi qui concerne et, d'après son opinion, régit les questions nécessaires pour arriver à une solution dans l'accomplissement du devoir qui lui a été dévolu, trouve qu'il n'a pas de discrétion à exercer, mais qu'il est obligé de mettre la loi à exécution, tel qu'il la trouve.

Sur motion de M. *Bowell*, la preuve et tous les documents et papiers se rapportant au rapport qui précède, sont déférés au comité mixte des impressions du parlement.

Sir *Leonard Tilley* propose,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P. M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir:—

Bill (No 23) à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la Cie d'assurance de Québec contre les accidents du feu ;—et

Bill (No 29) à l'effet d'incorporer la Banque de London en Canada.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 54) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de Québec et de la Baie de James.

Bill (No 70) pour amender les actes concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Bill (No 71) pour incorporer la Cie du chemin de fer et houillière de Cumberland ;—et

Bill (No 72) pour incorporer la Cie du chemin de fer et de bateaux à vapeur de Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan.

La Chamhre reprend alors en considération la motion proposée par Sir *Leonard Tilley*, à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continuée à siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 14 avril, 1883.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B des dits actes, en faisant les modifications et additions qui suivent, savoir:—

Après le mot "Agates," retrancher les mots "non ouvrées," et insérer les mots: *rubis, perles, saphirs, émeraudes, grenats et opales non polis ni autrement ouvrés.*

Après les mots "Teintures d'aniline," ajouter les mots *en blocs ou paquets ne pesant pas moins d'une livre.*

Eaux minérales naturelles. "En vertu de règlements à être faits par le ministre des Douanes."

Après les mots "Cellulose ou xyloïdine en feuilles," ajouter les mots *en masses ou blocs.*

Sous le titre "Couleurs, sèches," retrancher les mots "blanc fixé" et "de marjacca," et ajouter les mots *couleurs métalliques, savoir: cobalt, zinc et étain.*

Forets à diamants, ponr recherches dans les terrains miniers.

Teinture, noir de jais.

Kainite, ou sels de potasse allemande, pour engrais.

Sous le titre "Bois de service et de charpente," aprés le mot "chataignier" et

avant les mots " noyer noir," insérer le mot *gommier* ; et après le dernier mot " manufacturés," ajouter les mots *et le bran de scie de ces bois. Pourvu que le bois de noyer dur débité pour raies de roues, mais non autrement manufacturé, soit aussi franc de droits.*

Sous le titre " Effets appartenant aux colons," après les mots " arrivée en Canada " et avant les mots " ne comprenant toutefois," insérer les mots *instruments de musique, machines à coudre pour usage domestique, bétail sur pied, charrettes ou autres véhicules et instruments aratoires dont le colon s'est servi pendant au moins une année avant son arrivée en Canada ;* et après le mot " machines " retrancher les mots " ni bétail vivant," et après les mots " entré comme effet appartenant à un colon " et avant les mots " ne soit vendu," insérer les mots *ne puisse être ainsi entré à moins qu'il n'ait été apporté par le colon lors de sa première arrivée et.*

Toute la partie de l'annexe A qui impose des droits de douane sur les articles suivants, est par les présentes abrogée, et les dits articles sont ajoutés à l'annexe B des effets admis en franchise, savoir :

Asphalte.

Livres, reliés, qui auront été imprimés depuis plus de sept ans lors de la date de l'importation, à l'exception des ré-impressions étrangères d'ouvrages soumis aux droits de propriété littéraire dans le Royaume-Uni, seront sujets au droit de propriété littéraire.

Livres, publiés par aucun gouvernement ou par aucune association scientifique ou autre société actuellement existante, pour la diffusion des sciences et des lettres, comme résultat de leurs délibérations et non pour des fins de niégoce.

Chronomètres et boussoles, pour navires.

Cuivre rouge, en feuilles.

Peluche, pour chapeliers, en soie ou coton.

Fer et acier, de rebut et ferraille.

Poutres, feuilles ou plaques et courbes en fer pour navires en fer ou mixtes.

Iode, crù,

Manuscrits.

Marbre brut en blocs, venant de la carrière, ou scié sur deux faces seulement, n'ayant aucune forme particulière, contenant quinze pieds cubes ou plus.

Journaux. Après les mots " semi-mensuelles " et avant les mots " non reliées, " ajouter *et publications littéraires hebdomadaires.*

Otto de rose.

Fil de platine.

Graines, anis, coriandre, cardamome, fenouil et fenugrec.

Molettes et cazettes employées pour la fabrication de la faïence.

Enveloppes de saucisses, non nettoyées.

Racine de valeriane.

Fil de cuivre jaune ou rouge, rond ou plat.

Fil de fer ou d'acier, galvanisé ou étamé, du numéro 15 ou plus fin.

Fil d'acier à ressorts, cuivrés, pour la fabrication des sommiers élastiques, du numéro neuf, et plus petit.

Retrancher l'item concernant l' " acier en lingots, en barres, en feuilles et en rouleaux, et barres ou lisses et éclisses de chemins de fer," et insérer le suivant :—

Acier—barres ou lisses et éclisses de chemin de fer, et acier en feuilles pour la fabrication des scies.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 1.40 A.M., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Royal*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender l'*Acte à l'effet de règler définitivement les réclamations de terres dans le Manitoba par suite d'occupation, en vertu de l'acte trente-trois Victoria, chapitre trois.*"

M. *Royal*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'*acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans le Manitoba.*"

M. *Baker* (Victoria)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'informer les députés de la Colombie Anglaise dans cette Chambre du résultat des négociations récentes avec le gouvernement de cette province au sujet de la cale sèche d'Esquimalt, du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo et de l'affectation pour fins de colonisation des terres de chemins de fer dans la Colombie Anglaise ?

M. *Baker* (Victoria)—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée récemment entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie Anglaise, et des ordres en conseil au sujet de l'immigration dans cette province.

M. *Weldon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier, 1877, jusqu'au 31 mars, 1883, entre le département de la marine et des pêcheries à Ottawa, et l'inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, et des rapports adressés au département par le dit inspecteur au sujet de la réclamation de l'ex-garde-pêche, *Amos Perley*, de Chatham, pour services se rattachant à la pêcherie d'éperlans de Miramichi pendant les années 1876, 1877 et 1878.

M. *Fortin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la pétition relative au commerce entre le Canada et les Indes Occidentales et le Brésil, signée par les principaux marchands de poisson de la côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs, et adressée à l'honorable ministre des Finances, et copie de la lettre accompagnant la dite pétition.

M. *White* (Renfrew)—Lors de la troisième lecture du bill (No 66) intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Cie des Piliers et Estacades et d'améliorations des Quinze, proposera d'ajouter la clause suivante :—

Si en aucun temps, il est trouvé que l'intérêt public le requiert, le gouverneur en conseil pourra reprendre les travaux des mains de la compagnie, en lui en payant la valeur actuelle telle que constatée (en cas de désaccord) par les arbitres officiels du Canada.

Sir *Leonard Tilley*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'une prime d'une piastre et cinquante centins par tonne sera payée pour tout le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien, entre le premier jour de juillet 1883, et le trentième jour de juin 1886, inclusivement, et qu'une prime d'une piastre par tonne sera pareillement payée pour ce même article fabriqué entre le premier jour de juillet, 1886, et le trentième jour de juin, 1889, inclusivement.

Sir *Leonard Tilley* proposera d'ajouter l'item suivant aux résolutions du tarif en comité des Voies et Moyens :—

Après l'item concernant les " médicaments particuliers " et avant l'item concernant le " métal de Babbitt ", insérer le suivant :—

Toutes préparations médécinales, soit chimiques ou autrement, ordinairement importées avec le nom du fabricant, porteront le nom de tel fabricant et du lieu où elles sont préparées, apposé d'une manière permanente et lisible sur chaque paquet au moyen d'une estampille, étiquette ou autrement ; et toutes préparations médécinales importées sans ces noms ainsi apposés, seront confisquées.

OTTAWA, VENDREDI, 13 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 44.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 16 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *A. Struthers* et autres ; de *John T. Anderson* et autres, de Westmeath et des environs ; du rév. *William M. Christie* et autres, de Beachburg et des environs, comté de Renfrew, Ont. ; du rév. *Archibald Gunn* et autres, de Windsor, comté de Hants ; du rév. *Kenneth McKenzie* et autres, de Forks et Baddeck River ; de *Michael McKinnon* et autres, de Baddeck, comté de Victoria ; et du rév. *John A. Logan* et autres, de Acadia Mines, Folly Mountain et Westchester, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément l'adoption de mesures pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Sur motion de M. *Colby*, la requête de la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada présentée ce jour,—demandant que, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, il lui soit permis de mettre devant la Chambre sa pétition pour un acte l'autorisant à conclure un traité de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive-Nord pour un terme de cinquante ans,—est lue et reçue ; et la dite pétition est déférée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, le bill (No 103) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 19) pour constituer en corporation " Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest ; " et

Bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Aussi,—adoptant le bill (No 49) pour incorporer la Cie des Phosphates et Mines du Canada, avec des amendements.

Le bill (No 79) pour incorporer la Cie *Davis and Lawrence*, est délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois, et passé.

M. *White* (Hastings) propose que le bill (No 87) pour incorporer l'Association Loyale Orangiste de l'Amérique Britannique, soit maintenant lu la seconde fois.

M. *Curran* propose, comme amendement, que le dit bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il subisse sa seconde lecture dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain,
Béchard,
Benoit,
Bergeron,
Bergin,
Bernier,
Billy,
Blake,
Blanchet,
Bolduc,
Bossé,
Bourassa,
Bourbeau,
Brecken,
Burns,
Burpee (*St-Jean*),
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Caron,
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cimon,
Cockburn,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
De Beaujeu,
De St. Georges,
Desaulniers,
Desjardins,
Dupont,
Fairbank,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Fortin,
Fréchette,
Gagné,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Grandbois,
Guilbault,
Hackett,
Hall,
Harley,
Holton,
Innis,
Jackson,
Keefler,
Kirk,
Labrosse,
Landerkin,
Landry,
Langevin,
Laurier,
Lister,
Livingtone,
Mackenzie,
Macmaster,
McMillan (*Huron*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McGreevy,
McIntyre,
McIsaac,
Massue,
Méthot,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulock,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Essex*),
Pinsonneault,
Pope,
Rinfret,
Riopel,
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Royal,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Tassé,
Thompson,
Trow,
Vail,
Valin,
Vanasse,
Weldon,
Wells,
Wheler,
Wilson,
Wright, et
Yeo.—106.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Allison,
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Irvine,
Jamieson,
Richey,
Rykert,
Scott,
Scriver,
Shakespeare,
Small,

Benson,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Cochrane,
Davies,
Dickinson,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Foster,
Gordon,
Gunn,
Haggart,
Hawkins,
Hay,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Macdonald (Sir John),
Mackintosh,
Macmillan (*Middlesex*),
McCallum,
McCarthy,
McDougald,
McLelan,
McNeill,
Moffat,
O'Brien,
Paint,
Pickard,
Ray,
Reid,
Sproule,
Sutherland (*Oxford*),
Sutherland (*Selkirk*),
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
Watson,
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wigle,
Williams,
Wood (*Brockville*), et
Woodworth.—70.

Et la question étant mise sur la motion, telle qu'amendée, —elle est adoptée, sur la même division.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *O'Brien* :—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance et des pétitions adressées, depuis le 1er janvier dernier, au ministre de la Marine et des Pêcheries touchant la protection des pêcheries dans la baie Georgienne du lac Huron.

Par M. *Casey* :—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance, des rapports, etc., concernant l'immigration des réfugiés juifs de Russie dans aucune partie du Canada, et l'entretien ultérieur et le placement de tels immigrants ; aussi, un état du coût, s'il en est, se rapportant à leur émigration et entretien.

Par M. *Weldon* :—Ordre de la Chambre pour un état de toutes sommes d'argent avancées par anticipation au gouvernement du Nouveau-Brunswick à compte de sa subvention, depuis le 1er janvier, 1882 ; les dates des diverses avances, le taux d'intérêt stipulé et le montant de l'intérêt porté en débit.

Par M. *Ross* (Middlesex) :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant le nom et le salaire et les fonctions de chaque officier faisant partie du personnel d'instruction du collège militaire royal, et la date de sa nomination. Aussi, un état indiquant le personnel complet d'instruction des batteries A et B respectivement, avec le chiffre du salaire et la date de la nomination.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état donnant le nom de chaque officier et employé dans chaque district militaire, avec le salaire et la date de la nomination.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un état donnant le coût de la fabrique de cartouches à Québec, depuis sa création, et les noms et salaire de tous les officiers et employés et la valeur et la quantité des munitions fabriquées.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour un état donnant le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qui ont suivi un cours d'instruction dans les batteries A et B, chaque année depuis leur établissement ; le nombre de ceux qui ont obtenu un certificat d'aptitudes, chaque année, et le coût complet, par année, de chaque batterie pendant la même période.

Par M. *White* (Cardwell) :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître le montant de droits payés par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour articles importés par elle depuis la date de son contrat avec le gouvernement jusqu'au

28 février, 1883 ; spécifiant les ports d'entrée où ces articles ont été déclarés en douane et le montant payé à chaque port.

Par M. *Blake* :—Adresse demandant copie de la correspondance et des rapports au conseil et ordres en conseil concernant la réclamation de M. *Dustan*, de Halifax, pour remise de droits sur machines destinées à une raffinerie de sucre.

Par M. *Kirk* :—Adresse demandant copie des ordres en conseil en vigueur fixant la saison pendant laquelle la pêche du homard est prohibée, et de toutes pétitions adressées au gouvernement à ce sujet depuis 1879.

Par M. *Farrow* :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les bornes et limites de chacune des divisions électorales du Manitoba telles que représentées dans cette Chambre, leur nombre, nom et population. Aussi, les candidats heureux, et dans les cas de contestation, le nombre de votes donnés à chacun.

Par M. *Abbott* :—Adresse demandant copie de tous documents et correspondance entre le gouvernement et les personnes qui se prétendent propriétaires de la seigneurie de Mingan, concernant les droits de propriété sur cette seigneurie et sur les pêcheries maritimes et fluviales le long du front de la dite seigneurie et dans ces limites.

Par M. *McMullen* :—Ordre de la Chambre pour un état donnant les noms et les montants respectifs des droits de douane remboursés, au port de Toronto, pendant la dernière année fiscale, et les articles sur lesquels les droits ont été perçus et remboursés.

Par M. *Blake* :—Adresse demandant copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements d'Ontario et du Canada touchant la vente de l'île La Cloche, près de la baie Georgienne ou les îles aux Canards, et touchant les droits respectifs de ces gouvernements sur les îles situées dans ces parages. Aussi, copie de la correspondance et des documents concernant les ventes de telles îles et un état donnant les détails de toutes ventes opérées, y compris les dates, noms et prix.

Par M *Mitchell* :—Ordre de la Chambre pour un état faisant connaître tous les accidents arrivés sur les divers chemins de fer en Canada pendant les trois dernières années expirées le 31 décembre, 1882, entraînant soit pertes de vie, blessures, ou dommages à la propriété, et un relevé séparé pour chaque voie ferrée, indiquant l'étendue et les détails de tels accidents, la localité où ils sont arrivés, leur cause et leur nature ; et, dans les cas où les accidents ont eu des résultats fatals, si une enquête de coroner a eu lieu ou non, avec les divers verdicts rendus ; et copie des règles et règlements de chacune des dites compagnies de chemins de fer, tel que requis par la clause 55 de l'acte des chemins de fer, 1879. Les états ci-dessus devant comprendre des états semblables pour les chemins de fer du gouvernement.

Par M. *Weldon* :—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier, 1877, jusqu'au 31 mars, 1883, entre le département de la marine et des pêcheries à Ottawa, et l'inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, et des rapports adressés au département par le dit inspecteur au sujet de la réclamation de l'ex-garde-pêche, *Amos Perley*, de Chatham, pour services se rattachant à la pêcherie d'éperlans de Miramichi pendant les années 1876, 1877 et 1878.

Sur motion de M. *Beaty*, l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 82) pour amender l'acte d'incorporation de la Banque du Nord-Ouest, est rescindé, et le bill retiré.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Costigan*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de pourvoir plus amplement à la règlementation et à la perception des péages et droits pour l'usage des travaux construits par le gouvernement pour faciliter la descente du bois de construction et de charpente dans les rivières et cours d'eau ; d'autoriser le gouverneur en conseil à faire des règlements dans ce sens ; d'exiger l'attestation assermentée de déclarations relatives à ces matières, et d'imposer des amendes pour infraction à tels règlements ; et de prescrire que le bois de construction et de charpente, et ses produits, seront assujétis à tels péages et droits et pourront être saisis jusqu'à paiement de tels péages et droits.

M. *Casgrain*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de solder les réclamations de *Narcisse André Pelletier* et autres, cultivateurs, de la paroisse de St-Roch-des-Aulnets, comté de l'Islet, pour dommages causés à leurs clôtures par le feu des locomotives du chemin de fer Intercolonial ? Et, si oui, quand ?

M. *Ross* (Middlesex)—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance, des instructions, rapports et ordres en conseil, jusqu'à date, concernant les accusations portées contre le major *Peters*, Troupe No 2 du 1er Régiment de Cavalerie de London.

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'établir un service postal deux fois par jour sur les deux lignes ferrées du Grand Tronc de la Baie Georgienne et du lac Erié, aux bureaux de toutes les stations au nord de Palmerston ? Et, si oui, quand ?

M. *McLelan*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender d'avantage l'acte 36 Vic., chap. 63, concernant le havre de Pictou, en exemptant les navires de plus de quarante tonneaux de régistre et ne dépassant pas quatre vingt, de payer les droits de havre plus que deux fois par chaque année civile, quelque soit le nombre de fois qu'ils fréquenteront ce havre.

M. *Woodworth*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre aucun membre du gouvernement et le nommé *Amos Rowe*, propriétaire supposé du " Times " de Winnipeg, et de toutes instructions adressées par tel membre du gouvernement au dit *Amos Rowe*, touchant la ligne de conduite à suivre par le dit " Times " de Winnipeg ou le dit *Amos Rowe* pendant la dernière élection locale de la province du Manitoba ; et aussi touchant le tarif et les accusations portées contre l'honorable *Edgar Dewdney*, gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

M. *Caron*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient de décréter que les officiers et soldats de la milice active —forces de terre—recevront, pour chaque jour d'exercice de trois heures, en vertu de la clause 45 du bill (No 31) actuellement devant la Chambre, la solde indiquée dans le tableau suivant :—

OFFICIERS :	
Lieutenant-colonel	$4.87
Major	3.90
Payeur	3.05

Adjudant avec rang de lieutenant	2.44
do 2nd lieutenant	2.13
Chirurgien	3.65
Aide-chirurgien	2.43
Quartier-maître	1.94
Capitaine	2.82
Lieutenant	1.58
2nd lieutenant	1.28
SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS :	
Sergent-major	1.00
Quartier-maître sous-officier	.90
Commis du payeur	.90
Secrétaire du régiment	90
Infirmier-major	.90
Sergent-fourrier	.80
Sergent	.75
Caporal	.60
Clairon	.50
Soldats	.50
Pour chaque cheval employé à tel exercice	1.00

2. Que la solde du quartier-maître-général aux quartiers-généraux, sera de deux mille six cent piastres par année.

3. Que les officiers et soldats de la milice navale, et les officiers de la milice de réserve, lorsqu'ils seront convoqués et exercés en vertu des clauses 46 et 47 du dit bill (No 31), recevront, pour chaque jour d'exercice, la solde de leur grade respectif conformément au tableau qui précède.

4. Toutes sommes d'argent nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées par le présent acte pourront être puisées au fonds consolidé de revenu, sur mandat adressé par le Gouverneur au receveur-général ; mais nulle somme ne sera ainsi payée à moins qu'elle ne fasse partie des sommes votées par le parlement ; et un état détaillé des deniers ainsi dépensés devra être soumis au parlement dans le cours de la session qui suivra.

No. 44.

OTTAWA, LUNDI, 16 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 188

PROCÈS-VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN ROGER ET CIE.

1883.

No 45.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 17 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 74) à l'effet d'incorporer la Compagnie du Grand chemin de fer du Nord-Ouest, et

Bill (No 51) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée) ; et quant au bill en premier lieu mentionné, le comité a cru devoir en changer le nom en celui de la " Compagnie du chemin de fer de Saskatchewan et du Nord-Ouest."

Le comité a aussi l'honneur de faire les recommandations suivantes :

Premièrement :—Que les bills suivants soient retirés, savoir : Bill (No 61) à l'effet d'incorporer la compagnie du Pont de chemin de fer de Niagara, et bill (No 62) à l'effet de constituer en corporation la compagnie du télégraphe de l'Atlantique, du Pacifique et de la Rivière à la Paix ; et que les honoraires payés pour le bill (No 61), moins les frais d'impression et de traduction, soient remboursés.

Deuxièmement :—Que les honoraires payés pour le bill (No 68) à l'effet d'incorporer la "Compagnie de pont et de manufacture du Saint-Laurent," soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Troisièmement :—Que vu que le délai pour recevoir des rapports sur bills privés expire demain, ce délai soit encore prorogé pour une période de huit jours, à partir de telle date.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le délai pour recevoir des rapports sur bills privés est, en conséquence, prorogé pour une période de huit jours, conformément à la recommandation formulée dans le précédent rapport.

M. *McDonald* (Cap-Breton), du comité des Ordres Permanents, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada,—demandant que, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, il lui soit permis de mettre devant la Chambre sa pétition pour un acte l'autorisant à conclure un traité de trafic avec la Cie du chemin de fer

de la Rive-Nord pour un terme de cinquante ans, et comme les causes assignées au délai sont satisfaisantes, il recommande que la permission demandée soit accordée.

M. *White* (Cardwell), du comité des Banques et du Commerce, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, et est convenu de le rapporter modifié, savoir :—

Bill (No 44) à l'effet d'incorporer la Grange Trust (à resp. limitée).

En ce qui concerne le bill (No 17) pour amender d'avantage l'Acte 37 Vic., chap. 50, concernant les sociétés permanentes de construction dans la province d'Ontario, votre comité, avec l'assentiment des promoteurs, a l'honneur de faire rapport qu'il est inopportun de pousser plus loin la mesure projetée dans sa forme actuelle pendant cette session, et il recommande, en conséquence, que le bill soit retiré.

Il recommande aussi la résolution suivante :—

Que dans l'opinion de ce comité les bills concernant des matières qui lui sont déférées devraient, dans les sessions à venir, être dressés de manière à incorporer, par mode de renvoi, les clauses des actes généraux se rapportant aux détails auxquels ces bills doivent pourvoir ; que l'on devrait établir des règles spéciales pour toute infraction à ce principe, ou pour l'introduction d'autres dispositions quant à tels détails, et qu'une note devrait être annexée au bill pour indiquer les dispositions du bill au sujet desquelles l'on propose de s'écarter de l'acte général ; que les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devraient être remodelés et ré-imprimés par les promoteurs avant que le comité passe à l'examen des clauses ; que cette résolution soit rapportée à la Chambre et recommandée pour faire partie des ordres permanents de la Chambre, et que l'article 50 du règlement soit modifié de manière à pourvoir à la publication de cette résolution.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour le bill (No 61) à l'effet d'incorporer la Cie du pont de chemin de fer de Niagara,—et pour le bill (No 68) pour incorporer la Cie de pont et de manufacture du St-Laurent, conformément à la recommandation formulée dans le dixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir *Leonard Tilley* soumet à la Chambre,—Relevés sommaires des compagnies d'assurance contre le feu et maritimes, pour l'année expirée le 31 décembre, 1882.

Il présente aussi,—la réponse (partielle) à un ordre de la Chambre du 28 écoulé, pour un état indiquant séparément, pour chaque année depuis l'établissement de la caisse de retraite,—

1° le nombre de personnes placées sur la liste de l'année comme ayant droit aux bénéfices de l'acte ;

2° le nombre de personnes mises à la retraite avec pension, pendant l'année, en vertu de l'acte ;

3° le nombre de personnes qui se sont retirées pendant l'année avec une gratuité, en vertu de l'acte ;

4° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par celles qui, pendant l'année, ont été mises à la retraite avec pension, ou qui se sont retirées avec une gratuité, faisant la différence entre celles dont la mise à la retraite a été occasionnée par l'abolition de la charge ;

5° le nombre de personnes sur la liste de l'année qui sont décédées pendant leur service ;

6° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par les personnes mortes, dans l'année, pendant leur service.

Sur motion de M. *Colby*, la pétition de la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada, présentée ce jour,—demandant la passation d'un acte l'autorisant à con-

clure un traité de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive-Nord pour un terme de cinquante ans,—est lue et reçue.

M. *Royal* présente les deux bills suivants,—lesquels sont lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :

Bill (No 109) pour amender l'acte à l'effet de règler définitivement les réclamations de terres dans le Manitoba par suite d'occupation, en vertu de l'acte 33 Vic., chap. 3 ; et

Bill (No 110) à l'effet d'amender l'Acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans le Manitoba.

Un message est reçu du Sénat, avec les bills suivants de leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 111) intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois concernant les pénitenciers."

Bill (No 112) intitulé : " Acte pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la banque du Nord-Ouest."

Aussi, adoptant le bill (No 48) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, avec un amendement.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février dernier, pour un état indiquant jusqu'au 1er janvier 1883, le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un des règlements concernant les terres, en date du 23 décembre, 1881 ; les noms des personnes qui ont fait ces demandes, la date de la demande et la quantité de terre demandée dans chaque cas.

Aussi, un état indiquant jusqu'au 1er janvier 1883, le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro deux des règlements concernant les terres en date du 23 décembre, 1881 ; les noms des personnes qui ont fait ces demandes, la date de la demande et la quantité de terre demandée dans chaque cas.

Et,—la réponse supplémentaire à une adresse du 7 écoulé, demandant copie de la correspondance échangée avec les municipalités et des pétitions présentées par elles, touchant la nomination de huissiers fédéraux pour escorter les prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers.

Et aussi,—la réponse à une adresse du 21 février dernier, demandant un relevé de toutes les sommes payées à l'honorable *John O'Connor* depuis qu'il s'est démis de sa charge, avec dates et détails. Aussi, copie de tout document faisant connaître l'arrangement en vertu duquel telles sommes ont été payées.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient de modifier l'acte 42 Vict., chap. 15, intitulé : " Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise, et les actes de 1880, 1881 et 1882 qui l'amendent,—

En abrogeant toute la partie de l'Annexe A des dits Actes qui impose des droits de douane sur les articles suivants, et en substituant d'autres dispositions ; aussi en changeant les descriptions dans certains cas et en y ajoutant certains articles non encore énumérés :—

ACIDES :—

1. Acide acétique, actuellement frappé d'un droit de douze centins par gallon impérial, sera de *quinze centins*.....	15 cts. per gall. Imp.

Retrancher les mots "sulfurique et nitrique, à l'état de combinaison, vingt pour cent *ad valorem*," et les remplacer par les suivants :

2. *Sulfurique et nitrique combinés, et tous les acides mélangés, vingt-cinq pour cent ad valorem* ..... 25 p. cent.,

3. Dans l'item "Cartes à jouer," retrancher les mots "trente pour cent *ad valorem*, 30 p. c.," et insérer les mots *six centins par paquet* ..... 6 c. p. paquet

4. Dans l'item "Musique imprimée, reliée en feuilles," retrancher les mots et chiffres "six 6," et insérer les mots et chiffres *dix* 10.... 10 cts p. lb.

5. Bretelles de toutes sortes actuellement frappées d'un droit de vingt-cinq pour cent, paieront trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. cent.

6 à 12 VOITURES :—*Bogueys de toutes sortes, wagons de ferme, camions de chemins de fer ou de fret, charettes à ressorts ou Gigs à deux roues, et véhicules semblables, non autrement dénommés, trente-cinq pour cent ad volorem, à prendre effet le et après le 10 mai prochain*..... 35 p. cent.

13. *Wagons de chemins de fer, traîneaux, cutters, brouettes et charettes à bras, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent

14 à 19 *Voitures d'enfants de toutes sortes, trente-cinq pour cent ad valorem, à prendre effet le et après le 10 mai prochain* ..... 35 p. cent.

20. *Les différentes parties des voitures ou autres pièces ouvrées seront frappées du même droit proportionnellement à leur valeur, que celui qui est imposé sur l'article complètement fini.*
imposable.

21. Sous le titre "coton ouvré," dans l'item "Toile à voiles, de coton, de chanvre ou de lin, et fil à voiles, lorsqu'ils seront employés pour voiles de chaloupes et navires, cinq pour cent ad valorem," retrancher "de coton," et insérer ce qui suit :—*L'importateur de toile de coton employée pour voiles de navires ou barques de pêche ou autres embarcations aura droit à un drawback égal au droit payé sur icelle, moins cinq pour cent de la valeur de l'article, en fournissant la preuve que la toile a été ainsi employée, en vertu de règlements à être faits par le ministre des douanes.*

Après l'item "vêtements de coton ou autre matière, etc.," insérer l'item :—

22. *Mèches de lampes, trente pour cent ad valorem* ..... 30 p. cent.

Et aussi le suivant :—

23. *Pourvu que les cotons imprimés ou teints, excepté les jeannettes, coutils, toiles de coton, batistes croisées et casbans, soient, le et après le premier jour de janvier, 1884, frappés d'un droit de vingt-sept et demi pour cent ad valorem*..... $27\frac{1}{2}$ p. cent.

Retrancher les items concernant les "cordages pour navires" et "cordages, toute autre espèce de, y compris merlin de manille, etc.," et insérer le suivant :—

24. *Cordages de toute espèce, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.

Retrancher l'item "Tuile et tuyaux de drainage, tuyaux d'égouts, etc., vingt pour cent," et les remplacer par les suivants :—

25. *Tuiles de drainage, non vernies, vingt pour cent ad valorem* ..... 20 p. cent.

26. *Tuyaux de drainage et tuyaux d'égouts, vernis, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.

27. Sous le titre "Fruits sucrés," dans le second item, "Raisin de Corinthe, dattes, etc.," *le droit de vingt-cinq pour cent est réduit à vingt pour cent*..... 20 p. cent.

28. Dans l'item "Fruits en boîte, hermétiquement fermées," après les mots "y compris les boîtes," retrancher les mots "trois centins par livre, s'ils sont sucrés et deux centins par livre, s'ils ne sont pas sucrés," et insérer les mots :—*Ne pesant pas plus qu'une livre, trois centins par boîte*..... 3 c. p. boîte

Et trois centins additionnels par boîte pour chaque livre ou fraction de livre au dessus d'une livre pesant.

29. Sous le titre "Meubles," après le mot "bureau," insérer les mots :— *en bois, en fer ou tous autres matériaux.* Après les mots "traversins et oreillers" et avant les mots "bières et cercueils," retrancher les mots "les vitrines," et ajouter l'item suivant :—

Vitrines, un droit spécifique de deux piastres chacune, et en outre, trente cinq pour cent ad valorem ..... $2 chaque et 35 p. c.

30. Sous le titre "Fer et fer ouvré," après l'item "Tubes en fer forgé, unis,' et avant l'item "Lits et autres meubles, etc.," retrancher le titre "ouvrages en fer ou acier, ou en fer et acier combinés."

31. Dans l'item "Lits et autres meubles et ouvrages d'ornement en fer, et treillage en fil de fer," retrancher les mots "Lits et autres meubles," et les insérer dans l'item concernant les "Meubles de salon, de ménage et de bureau, *trente-cinq pour cent ad valorem.*" 35 p. cent.

Après l'item concernant les "Machines à coudre," et avant l'item "Feutre pour chaussures," insérer ce qui suit :—

32. *Tous les articles classés comme fer ou fer ouvré seront frappés du même droit, s'ils sont importés comme acier ou acier et fer combinés, à moins qu'il ne soit pourvu autrement.*

Sous le titre "Cuirs," dans l'item "Cuirs à semelle et cuir à courroie, et tout cuir à empeigne," après le mot "mouton," et avant les mots "veau, tanné ou préparé," retrancher les mots "daim, antilope," et substituer l'item suivant :—

33. *Cuirs à gants, savoir :—Chevreuil, daim, élan et antilopes, tannés ou préparés, teints ou non teints, dix pour cent ad valorem* ..... 10 p cent.

35. Sous le titre "réglisse, racine de, extrait en pâte de, pour des fins de manufacture," le droit de "vingt pour cent" est réduit à *quinze pour cent ad valorem* ..... 15 p. cent.

36. Sous le titre "marbre," dans le premier item, après le mot "contenant" et avant le mot "quinze," insérer les mots *moins de*, et après le mot "cubes," et avant le mot "dix," retrancher les mots "ou plus." ..... 10 p. cent.

37. Dans le second item, après le mot "cotés" et avant les mots "pour cent," retrancher le mot "quinze" et insérer le mot *dix*..... 10 p. cent.

38. Sous le titre "huiles," dans l'item concernant "l'huile carbolique ou huile lourde," après le mot "lourde" et avant les mots "dix pour cent," retrancher les mots "employée dans la fabrication de pavés en bois, et servant à traiter les bois de construction et les traverses de chemins de fer."

Retrancher l'item "huiles à lubrifier, de toute sorte, vingt-cinq pour cent ad valorem—25 p. cent" et le remplacer par le suivant :—

39. *Huiles à lubrifier composées en tout ou en partie de pétrole et coûtant trente centins ou plus par gallon impérial ou au-dessus, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.

40. *Les mêmes huiles coûtant moins que trente centins par gallon impérial, sept centins et un cinquième par gallon impérial* ..... 7⅕c. p.gal.im.

41. *Toutes autres huiles à lubrifier, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.

42. Dans l'item "papiers peints ou à tentures," après les mots "tentures" insérer les mots : *et vernis, lustrés, marbrés, glacés ou en relief, papiers en rouleaux ou feuilles et cartons pareillement ouvrés.*

43. Dans l'item "papier-toile pour faux-cols," après les mots "non taillé" et avant les mots "pour cent," retrancher le mot "dix" et insérer le mot *cinq*..... 5 p. cent.

44. Dans l'item concernant les "épices," après les mots "non moulus" et avant les mots "par cent," retrancher le mot "vingt" et insérer le mot *dix*..... 10 p. cent.

45. Dans l'item "Tabac manufacturé et en poudre," après le mot "vingt" retrancher le mot "cinq" et le chiffre "25," et insérer le chiffre 20, *pour prendre effet le ou après le premier jour de mai prochain*..... 20 c. par lb.

Dans l'item "Valises, etc.," après les mots "sacs de nuit" insérer les mots *porte-monnaie et carnets de poche.*

46. Dans l'item "Térébenthine," après les mots "esprit de" et avant les mots "pour cent" retrancher le mot "vingt" et insérer le mot *dix*..... 10 p. cent.

47. Sous le titre "Légumes," retrancher les mots "tomates en boîtes, deux centins par livre," et les remplacer par les suivants: *Tomates et autres légumes, y compris le maïs, en boîtes ne pesant pas plus qu'une livre, deux centins par boîte*..... 2 c. p. boîte.

Et deux centins de plus par boîte pour chaque livre ou fraction de livre au-dessus d'une livre pesant.

48. Dans l'item "Vinaigre," avant le mot "centins," retrancher le mot "douze" et insérer le mot *quinze*..... 15c. p. g. imp.

49. Sous le titre "Laines et lainages," dans le premier item, après les mots "fil de laine peignée," retrancher les mots "au-dessous du n° 30," et après le mot "bonneterie" et avant le mot "sept" retrancher les mots "de toute sorte," et insérer les mots "*non spécifiée ailleurs.*"

50. Dans le second item concernant les "confections," après les mots "y compris" et avant les mots "casquettes de drap," insérer les mots *effets tricotés, savoir : chaussettes et bas.*

Entre le second et le troisième items, insérer le suivant:

51. *Etoffes pour toilettes et costumes, serges et tissus semblables, au-dessous de vingt-cinq pouces de largeur et ne pesant pas plus que trois onces et demi par verge carrée, séparément ou toutes deux, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.

En ajoutant à l'Annexe A les items suivants, savoir:—

53. *Absinthe, deux piastres par gallon impérial*..... $2 p. gal Im

54. *Agates, saphirs, émeraudes, grenats et opales polis mais non montés ou ouvrés, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent

55. *Aniline, teintures d'—non autrement pourvues, dix pour cent ad valorem.* 10 p. cent

Sous le titre "Instruments aratoires," ajouter ce qui suit:—

56 à 72. *Faucheuses, moissonneuses et engerbeuses, moissonneuses, sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrue avec siége, charrues simples, charrues, pièces de, herses, faulx, rateaux à cheval, rateaux simples, rateaux de jardiniers, de toutes sortes, semoirs, bêches et pelles, houes, fourches pour foin, paille et fumier, pour bêcher et miner, et tous autres articles semblables ou parties d'iceux, trente cinq pour cent ad valorem, à prendre effet le et après le 10 mai prochain*..... 35 p. cent.

MACHINES PORTATIVES:—

73 à 78. *Machines à vapeur portatives, machines à battre et séparer, moulins à battre, à cheval, scieries portatives, vanneuses, et parties de vanneuses, trente-cinq pour cent ad valorem, à prendre effet le ou après le 10 mai prochain*..... 35 p. cent.

79. *Courtes-pointes ou couvre-pieds de coton, vingt sept et demi pour cent ad valorem*..... 27½ p. cent.

80. *Cloches de toutes matières, à l'exception des cloches d'églises, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.

81. *Lacets de bottes ou de souliers, de toutes matières, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.

83. *Couvertures de boutons, Crosier, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent.
84. *Jonc ou rotin, fendu ou autrement ouvré, vingt-cinq pour cent ad val.* 25 p. cent.
85. *Ecrins à bijoux et boîtiers de montres, et autres articles semblables de toutes matières, trente pour cent ad valorem* ..... 30 p. cent.
86. *Poussière de charbon, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.
87. *Etoffe de crin, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.
88. *Etoffe de caoutchouc, ou tissu rendu imperméable au moyen du caoutchouc, trente-cinq pour cent ad valorem*..... 35 p. cent.
89. *Gelées et marmelades, cinq centins par livre* ..... 5 cts p. lb
90. *Jute, tapis ou nattes en, vingt-cinq pour cent ad valorem* ..... 25 p. cent
91. *Noir de fumée et noir d'ivoire, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent
92. *Plomb, nitrate et acetate de, cinq pour cent ad valorem*..... 5 p. cent
93. *Lanternes magiques et instruments d'optique, y compris les microscopes et télescopes, vingt cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent
94. *Anodes en nickel, dix pour cent ad valorem* ..... 10 p. cent
96. *Pompes en fer, rotative, à jet continu, de citerne, de puits et foulante, trente-cinq pour cent ad valorem* ..... 35 p. cent
97. *Cristaux d'étain, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent
98 *Vaseline et autres semblables préparations de pétrole pour la toilette, pour médicaments et autres fins, en blocs, quatre centins par livre*..... 4 cts p. lb
En bouteilles ou autres colis ne pesant pas plus d'une livre chaque, six centins par livre..... 6 cts p. lb

Sous le titre " Acier et acier ouvré " retrancher le premier item concernant " acier en lingots, en barres, en feuilles et en rouleaux, et barres ou lisses et éclisses de chemin de fer," et le remplacer par les suivants :—

99. *Acier en lingots, en barres, en feuilles et en rouleaux non spécifié ailleurs un droit spécifique de cinq piastres par tonne, à prendre effet le, et après le premier juillet prochain ; admission en franchise jusqu'à cette date*..... $5 p. tonne
100. Dans l'item " Pelles, etc," retrancher les mots " y compris limes," et y ajouter les suivants :—
101. *Limes et râpes, trente-cinq pour cent ad valorem* ..... 35 p. cent.
102. Après l'item concernant les " Médicaments particuliers " et avant l'item concernant le " Métal de Babbitt," insérer le suivant :

Toutes préparations médécinales, soit chimiques ou autrement, ordinairement importées avec le nom du fabricant, porteront le nom de tel fabricant et du lieu où elles sont préparées, apposé d'une manière permanente et lisible sur chaque paquet au moyen d'une estampille, étiquette ou autrement ; et toutes préparations médécinales importées sans ces noms ainsi apposés, seront confisquées.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient de passer une loi, prohibant l'exportation du chevreuil, des dindons sauvages et des cailles, abattus ; et imposant une pénalité pour chaque infraction à telle défense.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué à siéger jusqu'à minuit ;

MERCREDI, 18 avril, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 2.10 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, papiers et décisions administratives au sujet de la réclamation de *Roderick McLennan* concernant la section 31, township 21, rang 27 ouest, Territoires du Nord-Ouest.

M. *McCraney*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état de tous les certificats pour liqueurs octroyés en vertu du paragraphe 99 de la clause 4, partie 2me de l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878, par les médecins du comté de Halton, donnant le nom de chaque médecin, et spécifiant le nombre de certificats octroyés par chacun depuis le 1er mai jusqu'au 31 décembre 1882.

M. *McCraney*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé du nombre de voitures d'enfants importées en Canada, chaque année, depuis le 1er juillet, 1878, jusqu'au 1er juillet, 1882, et le montant des droits perçus chaque année.

M. *McCraney*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant les noms des personnes qui ont obtenu des permis pour couper du bois de construction, traverses, poteaux de télégraphes et billots de sciage dans le district du lac et de la rivière La Pluie et du lac des Bois et le long de leurs tributaires; les quantités enlevées et les droits perçus depuis le 1er juillet, 1880, jusqu'au 1er juillet, 1882, l'étendue du terrain octroyé à chaque personne, le nom de l'arpenteur; et copie de la correspondance à ce sujet.

No. 45.

OTTAWA, MARDI, 17 AVRIL, 1883

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1

PROCÈS-VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

MacLEAN ROGER ET Cie

1883.

No 46.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 18 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition de *John Bagee* et autres, du comté de Hants, N.-E.; demandant séparément l'adoption de mesures pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche, est lue et reçue.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le douzième rapport de ce comité, informant la Chambre qu'il a pris en considération la pétition de la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada demandant la passation d'un acte l'autorisant à conclure un traité de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive Nord pour une période de cinquante ans; et qu'il a trouvé qu'aucun avis n'en a été donné,—la nécessité de cette demande s'étant fait sentir trop récemment pour en permettre la publication, et recommandant la suspension de l'article 51 du règlement.

Comme la session tire probablement à sa fin, le comité recommande que l'avis requis des comités, aux termes de l'article 60 du règlement, avant la prise en considération des bills privés, soit réduit à 24 heures, pendant le reste de la session.

Sur motion de M. *Beaty*, l'avis que doivent donner les comité, aux termes de l'article 60 du règlement, avant la prise en considération des bills privés, est réduit à 24 heures, pendant le reste de la session, conformément à la recommandation du rapport qui précède.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente le septième rapport de ce comité, rapportant le bill suivant avec des amendements, savoir:—

Bill (No 41) à l'effet d'incorporer la Compagnie de fidéicommis et de construction de chemin de fer de la Puissance du Canada (à responsabilité limitée).

Sur motion de M. *Colby*, l'article 51 du règlement est suspendu au sujet d'un bill à l'effet d'autoriser la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada à proroger son arrangement de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive Nord pour une période de cinquante ans à compter de sa date.

Il présente alors le dit bill (No 113),—lequel est lu pour les première et seconde fois (l'article 43 du règlement étant suspendu au sujet de ce bill), et il est déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. *Beaty*, le bill (No 112) du Sénat, intitulé: "Acte pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la banque du Nord-Ouest," est lu pour les première et

seconde fois (l'article 43 du règlement étant suspendu au sujet de ce bill), et il est déféré au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, le bill (No 111) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois concernant les pénitenciers," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 10) autorisant la fusion de la Banque de la Nouvelle-Ecosse avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill (No 20) autorisant la Cie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution.

Bill (No 24) à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance contre l'incendie du Manitoba et du Nord-Ouest.

Bill (No 22) concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Bill (No 63) à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses ; et

Bill (No 37) pour incorporer la Société Royale du Canada.

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 53) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario (limitée).

Bill (No 46) à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," et les différents actes qui le modifient.

Bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

Sir *Leonard Tilley* propose, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer certaine résolution pourvoyant au paiement d'une prime sur tout le fer en gueuse manufacturé en Canada avec du minérai canadien.

Alors Sir *Leonard Tilley* informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait du sujet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution proposée.

M. *Caron* propose, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer certaines résolutions concernant la solde des officiers et soldats de la milice active.

Alors M. *Caron* informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait du sujet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions proposées.

Le bill (No 34) à l'effet d'amender et refondre les actes concernant les douanes, est de nouveau délibéré en comité général ;

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 74) à l'effet d'incorporer la Compagnie du Grand chemin de fer du Nord-Ouest.

Bill (No 51) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée) ; et

Bill (No 44) pour constituer en corporation la " Grange Trust " (limitée).

Le bill (No 105) pour accorder certains pouvoirs à la Cie Canadienne de Lumière Electrique, est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Bills Privés.

Le comité général reprend en considération le bill (No 34) à l'effet d'amender et refondre les actes concernant les douanes.

Le dit bill est amendé, rapporté, délibéré tel que modifié, agréé, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 89) concernant les certificats de patrons et de seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté et remis pour la troisième lecture, à demain.

Le bill (No 106) pour augmenter les facilités de havre dans la cité de Toronto, prolonger l'esplanade et contrôler son emploi par des compagnies de chemins de fer, est lu pour la seconde fois et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie du contrat conclu par la Cie du chemin de fer du Pacifique avec une compagnie de construction appelée "*The North-American Constructing Company*" ou quelque nom semblable, pour construire la voie ferrée; aussi, copie de l'acte constitutif ou d'association de la dite compagnie de construction, et un état des noms des actionnaires ou associés.

Sir *Hector Langevin*—Vendredi prochain—Que conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes et de celui des Banques et du Commerce, la résolution suivante forme partie des ordres permanents de cette Chambre :—

Tous bills privés pour actes constitutifs devront être dressés de manière à incorporer, par mode de renvoi, les clauses des actes généraux se rapportant aux détails auxquels ces bills doivent pourvoir ; l'on devra établir des règles spéciales pour toute infraction à ce principe, ou pour l'introduction d'autres dispositions quant à tels détails, et une note devra être annexée au bill pour indiquer les dispositions du bill au sujet desquelles l'on propose de s'écarter de l'acte général ; les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés et ré-imprimés par les promoteurs avant qu'aucun comité passe à l'examen des clauses ; et la lettre de la règle sera publiée par le greffier conformément aux prescriptions de l'article 50 du règlement.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été, ce jour, affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, vendredi prochain, le 20 courant, ou après :—

Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 113) à l'effet d'autoriser la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada à proroger son arrangement de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive Nord pour une période de 50 ans à compter de sa date.

Comité des Banques et du Commerce :—

Bill (No 112) du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Banque du Nord-Ouest."

Comité des Bills Privés :—

Bill (No 105) pour accorder certains pouvoirs à la Cie Canadienne de Lumière Electrique.

No. 46.

OTTAWA, MERCREDI, 18 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 47.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 19 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition de la chambre de commerce de Québec, demandant que des mesures soient prises en vue de faire mettre en vigueur, par proclamation, l'acte pour abroger certaines prescriptions de l'Acte d'Inspection Générale de 1874, est lue et reçue.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter modifiés, savoir :—

Bill (No 88) à l'effet de réunir la Cie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson et la Cie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, en une même corporation, sous le nom de " Cie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson ";—et

Bill (No 64) à l'effet d'incorporer la Cie de chemin de fer du Pacifique à la Rivière de la Paix.

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité en a modifié le préambule de manière à le rendre conforme aux dispositions contenues dans le dit bill.

Votre comité a aussi examiné le bill (No 69) modifiant de nouveau l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, et avec l'assentiment des promoteurs, il fait rapport qu'il n'est pas opportun de procéder avec la mesure dans sa forme actuelle pendant la présente session, et il recommande, en conséquence, que le dit bill soit retiré.

Sur motion de M. *White* (Renfrew), le dit bill (No 69) est retiré, conformément à la recommandation contenue dans le rapport qui précède.

Sur motion de M. *Williams*, le bill (No 17) à l'effet d'amender l'Acte 37 *Vic.*, chap. 50, concernant les sociétés de construction permanentes dans Ontario, est retiré, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 5 écoulé pour copie de tous rapports, papiers et documents relatifs à l'étude faite en mai et juin derniers d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre la station de Harmony, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et Elmira East Point, I. P.-E.; aussi, un relevé du coût de la dite étude.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 courant, pour un état indiquant le montant payé pour du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet, 1878; la nature de tel matériel et l'endroit où il a été fabriqué; la quantité de tel matériel chargée au capital et au revenu, respectivement, et la quantité destinée respectivement à l'équipement de la section de la Rivière-du-Loup et de l'Intercolonial proprement dit.

Sur motion de M. *Costigan*, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer une certaine résolution concernant la règlementation et la perception des péages et droits pour l'usage des travaux construits par le gouvernement pour faciliter la descente du bois de construction et de charpente dans les rivières et cours d'eau.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution concernant le paiement d'une prime pour tout le fer en gueuses manufacturé en Canada avec du minérai canadien.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'une prime d'une piastre et cinquante centins par tonne sera payée pour tout le fer en gueuses fabriqué en Canada avec du minerai canadien, entre le premier jour de juillet 1883, et le trentième jour de juin 1886, inclusivement, et qu'une prime d'une piastre par tonne sera pareillement payée pour ce même article fabriqué entre le premier jour de juillet, 1886, et le trentième jour de juin, 1889, inclusivement.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la solde des officiers et soldats de la milice active.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient de décréter que les officiers et soldats de la milice active—forces de terre—recevront, pour chaque jour d'exercice de trois heures, en vertu de la clause 45 du bill (No 31) actuellement devant la Chambre, la solde indiquée dans le tableau suivant :—

OFFICIERS :	
Lieutenant-colonel	$4.87
Major	3.90
Payeur	3.05
Adjudant avec rang de lieutenant	2.44
do 2nd lieutenant	2.13
Chirurgien	3.65
Aide-chirurgien	2.43
Quartier-maître	1.94
Capitaine	2.82
Lieutenant	1.58
2nd lieutenant	1.28
SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS :	
Sergent-major	1.00
Quartier-maître sous-officier	.90
Commis du payeur	.90
Secrétaire du régiment	90

Infirmier-major	.90
Sergent-fourrier	.80
Sergent	.75
Caporal	.60
Clairon	.50
Soldats	.50
Pour chaque cheval employé à tel exercice	1.00

2. *Résolu*,—Que la solde du quartier-maître-général aux quartiers-généraux, sera de deux mille six cent piastres par année.

3. *Résolu*,—Que les officiers et soldats de la milice navale, et les officiers de la milice de réserve, lorsqu'ils seront convoqués et exercés en vertu des clauses 46 et 47 du dit bill (No 31), recevront, pour chaque jour d'exercice, la solde de leur grade respectif conformément au tableau qui précède.

4. *Résolu*,—Toutes sommes d'argent nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées par le présent acte pourront être puisées au fonds consolidé de revenu, sur mandat adressé par le Gouverneur au receveur-général ; mais nulle somme ne sera ainsi payée à moins qu'elle ne fasse partie des sommes votées par le parlement ; et un état détaillé des deniers ainsi dépensés devra être soumis au parlement dans le cours de la session qui suivra.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues pour la seconde fois et agréées, et sont déférées au comité général sur le bill (No 31) pour refondre et amender les lois concernant la milice du Canada.

Le dit bill est alors de nouveau délibéré en comité général, modifié et rapporté.

M. *Caron* propose, que le bill, tel que modifié, soit maintenant pris en considération.

M. *Ross* (Middlesex) propose, comme amendement, que le dit bill soit renvoyé en comité général pour y être modifié en insérant après le mot " armée " dans la 2ème ligne de la clause 64, les mots suivants :—" mais rien dans les dits règlements " et ordres, en tant qu'ils se rapportent à l'établissement de cantines, ne rendre " légale la vente de la bière ou des liqueurs de malt d'aucune espèce."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de sir *Leonard Tilley*.

La résolution adoptée en comité des Voies et Moyens, vendredi dernier, est rapportée et est comme suit :

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B des dits actes, en faisant les modifications et additions qui suivent, savoir :—

Après le mot " Agates," retrancher les mots " non ouvrées," et insérer les mots : *rubis, perles, saphirs, émeraudes, grenats et opales non polis ni autrement ouvrés.*

Après les mots " Teintures d'aniline," ajouter les mots *en blocs ou paquets ne pesant pas moins d'une livre.*

Eaux minérales naturelles. " En vertu de règlements à être faits par le ministre des Douanes."

Après les mots " Cellulose ou xyloïdine en feuilles," ajouter les mots *en masses ou blocs.*

Sous le titre " Couleurs, sèches," retrancher les mots " blanc fixé " et " de marjacca," et ajouter les mots *couleurs métalliques, savoir : cobalt, zinc et étain.*

Forets à diamants, pour recherches dans les terrains miniers.

Teinture, noir de jais.

Kainite, ou sels de potasse allemande, pour engrais.

Sous le titre " Bois de service et de charpente," après le mot " chataignier " et avant les mots " noyer noir," insérer le mot *gommier* ; et après le dernier mot " manufacturés," ajouter les mots *et le bran de scie de ces bois. Pourvu que le bois de noyer dur débité pour raies de roues, mais non autrement manufacturé, soit aussi franc de droits.*

Sous le titre " Effets appartenant aux colons," après les mots " arrivée en Canada " et avant les mots " ne comprenant toutefois," insérer les mots *instruments de musique, machines à coudre pour usage domestique, bétail sur pied, charrettes ou autres véhicules et instruments aratoires dont le colon s'est servi pendant au moins une année avant son arrivée en Canada ;* et après le mot " machines " retrancher les mots " ni bétail vivant," et après les mots " entré comme effet appartenant à un colon " et avant les mots " ne soit vendu," insérer les mots *ne puisse être ainsi entré à moins qu'il n'ait été apporté par le colon lors de sa première arrivée et.*

Toute la partie de l'annexe A qui impose des droits de douane sur les articles suivants, est par les présentes abrogée, et les dits articles sont ajoutés à l'annexe B des effets admis en franchise, savoir :

Asphalte.

Livres, reliés, qui auront été imprimés depuis plus de sept ans lors de la date de l'importation, à l'exception des ré-impressions étrangères d'ouvrages soumis aux droits de propriété littéraire dans le Royaume-Uni, seront sujets au droit de propriété littéraire.

Livres, publiés par aucun gouvernement ou par aucune association scientifique ou autre société actuellement existante, pour la diffusion des sciences et des lettres, comme résultat de leurs délibérations et non pour des fins de niégoce.

Chronomètres et boussoles, pour navires.

Cuivre rouge, en feuilles.

Peluche, pour chapeliers, en soie ou coton.

Fer et acier, de rebut et ferraille.

Poutres, feuilles ou plaques et courbes en fer pour navires en fer ou mixtes.

Iode, crù,

Manuscrits.

Marbre brut en blocs, venant de la carrière, ou scié sur deux faces seulement, n'ayant aucune forme particulière, contenant quinze pieds cubes ou plus.

Journaux. Après les mots " semi-mensuelles " et avant les mots " non reliées, ajouter *et publications littéraires hebdomadaires.*

Otto de rose.

Fil de platine.

Graines, anis, coriandre, cardamome, fenouil et fenugrec.

Molettes et cazettes employées pour la fabrication de la faïence.

Enveloppes de saucisses, non nettoyées.

Racine de valeriane.

Fil de cuivre jaune ou rouge, rond ou plat.

Fil de fer ou d'acier, galvanisé ou étamé, du numéro 15 ou plus fin.

Fil d'acier à ressorts, cuivrés, pour la fabrication des sommiers élastiques, du numéro neuf, et plus petit.

Retrancher l'item concernant l' " acier en lingots, en barres, en feuilles et en rouleaux, et barres ou lisses et éclisses de chemins de fer," et insérer le suivant :—

Acier—barres ou lisses et éclisses de chemin de fer, et acier en feuilles pour la fabrication des scies.

Sir *Leonard Tilley* propose, que la dite résolution soit maintenant lue pour la seconde fois.

Et la Chambre ayant continué à siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 20 avril, 1883.

Et la question étant mise,—elle est adoptée et la dite résolution est en conséquence lue pour la seconde fois.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, les mots suivants sont ajoutés à la fin de la dite résolution :—

" Cette résolution viendra en force le 20 avril, 1883, et après."

La dite résolution, telle qu'amendée, est alors adoptée.

Les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, mardi dernier, sont rapportées, et sont comme suit :—

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient de modifier l'acte 42 Vict., chap. 15, intitulé : " Acte à l'effet de modifier les droits de douane et d'accise, et les actes de 1880, 1881 et 1882 qui l'amendent,—

En abrogeant toute la partie de l'Annexe A des dits Actes qui impose des droits de douane sur les articles suivants, et en substituant d'autres dispositions ; aussi en changeant les descriptions dans certains cas et en y ajoutant certains articles non encore énumérés :—

ACIDES :—

1. Acide acétique, actuellement frappé d'un droit de douze centins par gallon impérial, sera de *quinze centins* ..... 15 cts. per gall. Imp.

Retrancher les mots " sulfurique et nitrique, à l'état de combinaison, vingt pour cent *ad valorem*," et les remplacer par les suivants :

2. *Sulfurique et nitrique combinés, et tous les acides mélangés, vingt-cinq ponr cent ad valorem*..... .... 25 p. cent.,

3. Dans l'item " Cartes à jouer," retrancher les mots " trente pour cent *ad valorem*, 30 p. c.," et insérer les mots *six centins par paquet* .... 6 c. p. paquet

4. Dans l'item " Musique imprimée, reliée en feuilles," retrancher les mots et chiffres " six 6," et insérer les mots et chiffres *dix* 10.... 10 cts p. lb.

5. Bretelles de toutes sortes actuellement frappées d'un droit de vingt-cinq pour cent, paieront trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. cent.

6 à 12 VOITURES :—*Bogueys de toutes sortes, wagons de ferme, camions de chemins de fer ou de fret, charettes à ressorts ou Gigs à deux roues, et véhicules semblables, non autrement dénommés, trente-cinq pour cent ad volorem, à prendre effet le et après le* 10 *mai prochain*..... ..... 35 p. cent.

13. *Wagons de chemins de fer, traîneaux, cutters, brouettes et charettes à bras, trente pour cent ad valorem*..... .... 30 p. cent

14 à 19 *Voitures d'enfants de toutes sortes, trente-cinq pour cent ad valorem, à prendre effet le et après le* 10 *mai prochain* ..... 35 p. cent.

20. *Les différentes parties des voitures ou autres pièces ouvrées seront frappées du même droit proportionnellement à leur valeur, que celui qui est imposé sur l'article complètement fini.*
imposable.

21. Sous le titre " coton ouvré," dans l'item " Toile à voiles, de coton, de chanvre ou de lin, et fil à voiles, lorsqu'ils seront employés pour voiles de chaloupes et navires, cinq pour cent ad valorem." retrancher " de coton," et insérer ce qui suit :—*L'importateur de toile de coton employée pour voiles de navires ou barques de pêche ou autres embarcations aura droit à un drawback égal au droit payé sur icelle, moins cinq pour cent de la valeur de l'article, en fournissant la preuve que la toile a été ainsi employée, en vertu de règlements à être faits par le ministre des douanes.*

Après l'item " vêtements de coton ou autre matière, etc.," insérer l'item :—

22. *Mèches de lampes, trente pour cent ad valorem*..... ..... 30 p. cent.

Et aussi le suivant :—

23. *Pourvu que les cotons imprimés ou teints, excepté les jeannettes, coutils, toiles de coton, batistes croisées et casbans, soient, le et après le premier jour de janvier*, 1884, *frappés d'un droit de vingt-sept et demi pour cent ad valorem*..... .. 27½ p. cent.

Retrancher les items concernant les " cordages pour navires " et " cordages, toute autre espèce de, y compris merlin de manille, etc.," et insérer le suivant :—

24. *Cordages de toute espèce, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.

Retrancher l'item " Tuile et tuyaux de drainage, tuyaux d'égouts, etc., vingt pour cent," et les remplacer par les suivants :—

25. *Tuiles de drainage, non vernies, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.

26. *Tuyaux de drainage et tuyaux d'égouts, vernis, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.

27. Sous le titre " Fruits sucrés," dans le second item," Raisin de Corinthe, dattes, etc," *le droit de vingt-cinq pour cent est réduit à vingt pour cent*..... 20 p. cent.

28. Dans l'item " Fruits en boîte, hermétiquement fermées," après les mots " y compris les boîtes," retrancher les mots " trois centins par livre, s'ils sont sucrés et deux centins par livre, s'ils ne sont pas sucrés," et insérer les mots :—*Ne pesant pas plus qu'une livre, trois centins par boîte*..... 3 c. p. boîte

Et trois centins additionnels par boîte pour chaque livre ou fraction de livre au dessus d'une livre pesant.

29. Sous le titre " Meubles," après le mot " bureau," insérer les mots :— *en bois, en fer ou tous autres matériaux.* Après les mots " traversins et oreillers " et avant les mots " bières et cercueils," retrancher les mots "les vitrines," et ajouter l'item suivant :—

Vitrines, un droit spécifique de deux piastres chacune, et en outre, trente cinq pour cent ad valorem..... $2 chaque et 35 p. c.

30. Sous le titre " Fer et fer ouvré," après l'item " Tubes en fer forgé, unis,' et avant l'item " Lits et autres meubles, etc.," retrancher le titre " ouvrages en fer ou acier, ou en fer et acier combinés."

31. Dans l'item " Lits et autres meubles et ouvrages d'ornement en fer, et treillage en fil de fer," retrancher les mots " Lits et autres meubles," et les insérer dans l'item concernant les "Meubles de salon, de ménage et de bureau, *trente-cinq pour cent ad valorem.*" 35 p. cent.

Après l'item concernant les " Machines à coudre," et avant l'item " Feutre pour chaussures," insérer ce qui suit :—

32. *Tous les articles classés comme fer ou fer ouvré seront frappés du même droit, s'ils sont importés comme acier ou acier et fer combinés, à moins qu'il ne soit pourvu autrement.*

Sous le titre " Cuirs," dans l'item " Cuirs à semelle et cuir à courroie, et tout cuir à empeigne," après le mot " mouton," et avant les mots " veau, tanné ou préparé," retrancher les mots " daim, antilope," et substituer l'item suivant :—

33. *Cuirs à gants, savoir :—Chevreuil, daim, élan et antilopes, tannés ou préparés, teints ou non teints, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent.

35. Sous le titre " réglisse, racine de, extrait en pâte de, pour des fins de manufacture," le droit de " vingt pour cent " est réduit à *quinze pour cent ad valorem*..... 15 p. cent.

36. Sous le titre " marbre," dans le premier item, après le mot " contenant " et avant le mot " quinze," insérer les mots *moins de*, et après le mot " cubes," et avant le mot " dix," retrancher les mots " ou plus."..... 10 p. cent.

37. Dans le second item, après le mot " cotés " et avant les mots " pour cent," retrancher le mot " quinze " et insérer le mot *dix*..... 10 p. cent.

38. Sous le titre " huiles," dans l'item concernant " l'huile carbolique ou huile lourde," après le mot " lourde " et avant les mots " dix pour cent," retrancher les mots " employée dans la fabrication de pavés en bois, et servant à traiter les bois de construction et les traverses de chemins de fer."

Retrancher l'item " huiles à lubrifier, de toute sorte, vingt-cinq pour cent ad valorem—25 p. cent " et le remplacer par le suivant :—

39. *Huiles à lubrifier composées en tout ou en partie de pétrole et coûtant*

trente centins ou plus par gallon impérial ou au-dessus, vingt-cinq pour cent ad valorem..... 25 p. cent.

40. *Les mêmes huiles coûtant moins que trente centins par gallon impérial, sept centins et un cinquième par gallon impérial* ..... 7½c. p.gal.im.

41. *Toutes autres huiles à lubrifier, vingt cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent.

42. Dans l'item " papiers peints ou à tentures," après les mots " tentures " insérer les mots : *et vernis, lustrés, marbrés, glacés ou en relief, papiers en rouleaux ou feuilles et cartons pareillement ouvrés.*

43. Dans l'item " papier-toile pour faux-cols," après les mots " non taillé " et avant les mots " pour cent," retrancher le mot " dix " et insérer le mot *cinq*... ..... 5 p. cent.

44. Dans l'item concernant les " épices," après les mots " non moulus " et avant les mots " par cent," retrancher le mot " vingt " et insérer le mot *dix*..... 10 p. cent.

45. Dans l'item " Tabac manufacturé et en poudre," après le mot " vingt " retrancher le mot " cinq " et le chiffre " 25," et insérer le chiffre 20, *pour prendre effet le ou après le premier jour de mai prochain*..... .... 20 c. par lb.

45*a*. Dans l'item " Valises, etc ," après les mots " sacs de nuit " insérer les mots *porte-monnaie et carnets de poche.*

46. Dans l'item " Térébenthine," après les mots " esprit de " et avant les mots " pour cent " retrancher le mot " vingt " et insérer le mot *dix* ..... 10 p. cent.

47. Sous le titre " Légumes," retrancher les mots " tomates en boîtes, deux centins par livre," et les remplacer par les suivants : *Tomates et autres légumes, y compris le maïs, en boîtes ne pesant pas plus qu'une livre, deux centins par boîte* .... 2 c. p. boîte.

Et deux centins de plus par boîte pour chaque livre ou fraction de livre au-dessus d'une livre pesant.

48. Dans l'item " Vinaigre," avant le mot " centins," retrancher le mot " douze " et insérer le mot *quinze*..... .....15c. p. g. imp.

49. Sous le titre " Laines et lainages," dans le premier item, après les mots " fil de laine peignée," retrancher les mots " au-dessous du n° 30," et après le mot " bonneterie " et avant le mot " sept " retrancher les mots " de toute sorte," et insérer les mots " *non spécifiée ailleurs.*"

50. Dans le second item concernant les " confections," après les mots " y compris " et avant les mots " casquettes de drap," insérer les mots *effets tricotés, savoir : chaussettes et bas.*

Entre le second et le troisième items, insérer le suivant:

51. *Etoffes pour toilettes et costumes, serges et tissus semblables, au-dessous de vingt-cinq pouces de largeur et ne pesant pas plus que trois onces et demi par verge carrée, séparément ou toutes deux, vingt pour cent ad valorem*..... .... 20 p. cent.

En ajoutant à l'Annexe A les items suivants, savoir:—

53. *Absinthe, deux piastres par gallon impérial*..... ..... $2 p. gal Im

54. *Agates, saphirs, émeraudes, grenats et opales polis mais non montés ou ouvrés, dix pour cent ad valorem* .... 10 p. cent

55. *Aniline, teintures d'—non autrement pourvues, dix pour cent ad valorem.* 10 p. cent

Sous le titre " Instruments aratoires," ajouter ce qui suit:—

56 à 72. *Faucheuses, moissonneuses et engerbeuses, moissonneuses, sans appareils pour engerber, appareils pour engerber, moissonneuses simples, charrue avec siége, charrues simples, charrues, pièces de, herses, faulx, rateaux à cheval, rateaux simples, rateaux de jardiniers, de toutes sortes, semoirs, bêches et pelles, houes, fourches pour foin, paille et fumier, pour bêcher et miner, et tous autres articles semblables*

ou parties d'iceux, trente cinq pour cent ad valorem, à prendre effet le et après le 10 *mai prochain*..... 35 p. cent.

MACHINES PORTATIVES :—

73 à 78. *Machines à vapeur portatives, machines à battre et séparer, moulins à battre, à cheval, scieries portatives, vanneuses, et parties de vanneuses, trente-cinq pour cent ad valorem, à prendre effet le ou après le* 10 *mai prochain*..... 35 p. cent.

79. *Courtes-pointes ou couvre-pieds de coton, vingt sept et demi pour cent ad valorem*..... 27½ p. cent.

80. *Cloches de toutes matières, à l'exception des cloches d'églises, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.

81. *Lacets de bottes ou de souliers, de toutes matières, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.

83. *Couvertures de boutons, Crosier, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent.

84. *Jonc ou rotin, fendu ou autrement ouvré, vingt-cinq pour cent ad val.* 25 p. cent.

85. *Ecrins à bijoux et boîtiers de montres, et autres articles semblables de toutes matières, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.

86. *Poussière de charbon, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent.

87. *Etoffe de crin, trente pour cent ad valorem*..... 30 p. cent.

88. *Etoffe de caoutchouc, ou tissu rendu imperméable au moyen du caoutchouc, trente-cinq pour cent ad valorem*..... 35 p. cent.

89. *Gelées et marmelades, cinq centins par livre*..... 5 cts p. lb

90. *Jute, tapis ou nattes en, vingt-cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent

91. *Noir de fumée et noir d'ivoire, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent

92. *Plomb, nitrate et acetate de, cinq pour cent ad valorem*..... 5 p. cent

93. *Lanternes magiques et instruments d'optique, y compris les microscopes et télescopes, vingt cinq pour cent ad valorem*..... 25 p. cent

94. *Anodes en nickel, dix pour cent ad valorem*..... 10 p. cent

96. *Pompes en fer, rotative, à jet continu, de citerne, de puits et foulante, trente-cinq pour cent ad valorem*..... 35 p. cent

97. *Cristaux d'étain, vingt pour cent ad valorem*..... 20 p. cent

98 *Vaseline et autres semblables préparations de pétrole pour la toilette, pour médicaments et autres fins, en blocs, quatre centins par livre*..... 4 cts p. lb

En bouteilles ou autres colis ne pesant pas plus d'une livre chaque, six centins par livre..... 6 cts p. lb

Sous le titre " Acier et acier ouvré " retrancher le premier item concernant " acier en lingots, en barres, en feuilles et en rouleaux, et barres ou lisses et éclisses de chemin de fer," et le remplacer par les suivants :—

99. *Acier en lingots, en barres, en feuilles et en rouleaux non spécifié ailleurs un droit spécifique de cinq piastres par tonne, à prendre effet le, et après le premier juillet prochain ; admission en franchise jusqu'à cette date*..... $5 p. tonne

100. Dans l'item " Pelles, etc," retrancher les mots " y compris limes," et y ajouter les suivants :—

101. *Limes et râpes, trente cinq pour cent ad valorem*..... 35 p. cent.

102. Après l'item concernant les " Médicaments particuliers " et avant l'item concernant le " Métal de Babbitt," insérer le suivant :

Toutes préparations médécinales, soit chimiques ou autrement, ordinairement importées avec le nom du fabricant, porteront le nom de tel fabricant et du lieu où elles sont préparées, apposé d'une manière permanente et lisible sur chaque paquet au moyen d'une estampille, étiquette ou autrement ; et toutes préparations médécinales importées sans ces noms ainsi apposés, seront confisquées.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient de passer une loi, prohibant l'exportation du chevreuil, des dindons sauvages et des cailles, abattus ; et imposant une pénalité pour chaque infraction à telle défense.

Sir *Leonard Tilley* propose, que les dites résolutions soient maintenant lues pour la seconde fois,—adopté.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, les mots suivants sont ajoutés à la fin de la résolution 2 :—" Les modifications dans les droits douaniers, sur les articles énumérés dans les divers items de cette résolution, savoir : de 1 à 5 inclusivement, 13, de 20 à 22 inclusivement, de 24 à 44 inclusivement, de 45 à 55 inclusivement, de 79 à 98 inclusivement, de 100 à 102 inclusivement, viendront en force le 20 avril, 1883, et après."

La dite résolution, telle que modifiée, est alors adoptée.

La résolution 3, est alors adoptée.

La Chambre alors s'ajourne à 1.10 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Smyth*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'accéder à la requête des habitants de la partie sud du comté de Kent qui demandent la construction d'une jetée à *Buckhorn*, sur le lac Erié, dans le susdit comté ?

M. *Wheler*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention, pendant cette session, de modifier les règlements des postes de manière à permettre que les journaux soient déposés pour distribution dans les bureaux de postes du lieu de la publication, sans payer de port ?

No. 47

OTTAWA, JEUDI, 19 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉS MACLEAN ROGER ET CIE,
1883.

No 48.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 20 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition suivante est lue et reçue :—

De MM. *Verret, Stewart* et Cie, marchands, et autres; et de MM. *J. B. Renaud* et Cie, marchands, et autres, intéressés dans le commerce du hareng en Canada; demandant que des mesures soient prises en vue de faire mettre en vigueur, par proclamation, l'acte pour abroger certaines prescriptions de l'Acte d'Inspection Générale de 1874.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter modifiés, savoir :—

Bill (No 93) concernant la Cie du chemin de fer du Nord du Canada, (du Sénat) ;—et

Bill (No 76) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault-Ste-Marie, et de changer le nom de la dite compagnie en celui de " Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique."

Votre comité soumet aussi les recommandations suivantes, savoir :

Premièrement.—Que le bill (No 38) pour incorporer la Cie d'améliorations de la Rivière La Pluie, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais de traduction et d'impression.

Deuxièmement.—Qu'avec l'assentiment des promoteurs du bill (No 32) à l'effet d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, il est inopportun de procéder avec cette mesure dans sa forme actuelle pendant la présente session, et que le dit bill soit retiré.

Troisièmement.—Que le délai pour recevoir des rapports du comité des Ordres Permanents soit prorogé à une semaine à compter de cette date.

Sur motion de M. *Dawson*, le dit bill (No 38) est retiré, et il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour ce bill, moins les frais de traduction et d'impression, conformément à la recommandation du rapport qui précède.

M. *Hackett*, du comité chargé d'étudier la question d'une communication par vapeurs entre l'Ile du Prince Edouard et la terre ferme, en hiver et en été, présente un rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Lorsque l'Ile du Prince-Edouard a été admise dans l'Union, l'une des conditions stipulées par le gouvernement fédéral dans l'Acte d'Union se lisait comme suit : " Un service effectif, au moyen de vapeurs, pour le transport des malles et des " voyageurs sera établi et maintenu entre l'Ile et la terre ferme été et hiver, mettant " par ce moyen l'Ile en communication permanente avec l'Intercolonial et le réseau " ferré du Canada."

Cette communication a été maintenue, pendant la saison d'été, par la Cie de navigation à vapeur de l'Ile du Prince-Edouard, entre Summerside et Shédiac et entre Charlottetown et Pictou, avec escale à Georgetown ; et pendant l'hiver, par le steamer " Northern Light," entre Georgetown et Pictou, et par des bateaux-traîneaux (ice-boats), entre les caps Tourmente et Traverse.

Pour s'assurer de l'efficacité de ce service par le passé, et afin de constater quels sont les meilleurs moyens de maintenir une communication régulière et efficace à l'avenir, votre comité a soigneusement étudié les relations de voyages faits par le " Northern Light," dans les saisons où ce navire a été employé sur cette ligne, et a aussi assigné et interrogé quelques-uns de ses officiers, et il a constaté que ce navire a fait le nombre suivant de voyages et qu'il n'a pu réussir le nombre de jours marqués en regard chaque saison :

	Aller et retour.	Jours de non-réussite.
Saison de 1877–78	31	44
" 1878–79	21	30
" 1879–80	37	44
" 1880–81	45	72
" 1881–82	30	54

Qu'en moyenne, la traversée n'a pas été possible quarante huit jours au milieu de l'hiver.

Le journal du bord tenu par le patron du " Northern Light," et le témoignage rendu par les officiers, démontrent que la trop grande quantité de glace rencontrée a été la cause qui l'a forcé de cesser de traverser au milieu de l'hiver.

Dans l'interrogatoire, les officiers entendus ont déclaré que le steamer n'est pas construit pour surmonter les difficultées de la navigation d'hiver ; et bien qu'ils conseillent de faire quelques légers changements dans sa construction qui le rendraient plus apte au service auquel il est destiné, ils sont néanmoins tous d'avis qu'il est impossible de construire un bâtiment à vapeur capable de maintenir une communication non-interrompue au milieu de l'hiver entre l'Ile et la terre ferme.

Votre comité a interrogé plusieurs personnes ayant beaucoup d'expérience sur la traversée de l'Ile pendant la saison d'hiver, et toutes ont confirmé ce qui précède. Leur témoignage est annexé aux présentes.

Votre comité a ensuite porté son attention sur la ligne de communication entre le cap Tourmente, du côté de la terre ferme, et le cap Traverse, sur l'Ile du Prince-Edouard, et il a constaté que cette route a servi comme moyen de communication au milieu de l'hiver, depuis cinquante ans. La traversée se fait dans des bateaux ouverts qu'on hale à bras par-dessus les banquises flottantes. Le témoignage de ceux qui sont chargés de ce service sur ce point, prouve qu'on a peu amélioré ce mode de traverser depuis qu'il a été inauguré ; que le service se fait avec assez de régularité, sans grande perte de biens ou de vies, mais aussi qu'il est susceptible de grandes améliorations à peu de frais comparativement.

Vu ces faits, et vu les obligations imposées au gouvernement du Canada, aux termes de l'Union, et les besoins de la population de l'Ile du Prince-Edouard auxquels il faut jusqu'à un certain point subvenir, votre comité recommande ce qui suit : Que le gouvernement adopte les caps Traverse et Tourmente comme points de communication pour les malles et les voyageurs ; et vu que toute la preuve démontre que les

communications durant la partie la plus rigoureuse de l'hiver ne peuvent être tenues ouvertes qu'entre ces deux points, que le gouvernement rende le service actuel par bateaux-traîneaux aussi effectif que possible, et dans ce but votre comité conseille ce qui suit :—

1° Qu'à l'avenir le gouvernement se charge de ce service au lieu d'en adjuger l'entreprise à des particuliers.

2° Qu'on emploie un plus grand nombre de bateaux et un nombre plus considérable d'hommes afin de pouvoir faire chaque jour la traversée dans les deux directions chaque fois que la chose est praticable.

3° Que des hangars pour les bateaux soient construits des deux côtés du détroit pour protéger et réparer les embarcations et mettre à l'abri les hommes.

4° Que l'on choisisse des postes pour faire des observations et établir un service de signaux destinés à guider les bateaux pendant la traversée.

5° Que l'on fournisse des chaloupes de bonnes dimensions pour venir en aide aux bateaux-traîneaux ou les remplacer dans les endroits libres de glaces.

6° Votre comité, s'appuyant sur la preuve qu'il a devant lui, est d'opinion qu'un petit steamer à hélice pourrait être employé durant une partie considérable de l'hiver, en même temps que les bateaux-traîneaux, et pourrait être mis en sûreté dans un bassin creusé dans la glace bordant les rives, lorsqu'on ne s'en servirait pas, et il recommande au gouvernement de prendre des mesures pour faire un essai dans le but de constater la praticabilité du projet.

7° Relativement aux communications en été, votre comité recommande de plus, qu'en rapport avec le chemin de fer conduisant au cap Traverse et l'embranchement actuellement en voie de construction sur la terre ferme, des jetées soient construites aux deux caps, et qu'un steamer soit affecté au transport des malles et des passagers durant l'été, conformément au rapport de M. *McLeod*, ingénieur civil.

Votre comité voit que la compagnie de navigation à vapeur de l'Ile du Prince-Edouard, subventionnée par le gouvernement fédéral, a le contrat pour le transport des malles et que les bateaux qu'emploie cette compagnie pour cet objet, transportent la plus grande partie des passagers et du fret, et que les bateaux dont on se sert actuellement, ont fait cette besogne avec assez de succès et de régularité (sauf l'exception ci-après mentionnée) depuis dix-neuf ans.

Qu'un des bateaux de cette compagnie fait chaque jour un voyage aller et retour entre les ports de Summerside, Ile du Prince-Edouard, et la Pointe du Chêne, Nouveau-Brunswick, et l'autre trois voyages par semaine de Charlottetown et Pictou, arrêtant de temps en temps à Georgetown.

Que ces bateaux, bien qu'ils aient pu suffire aux exigences du commerce du pays, lorsqu'ils ont d'abord été placés sur leurs lignes respectives, sont maintenant complètement insuffisants pour faire la besogne requise ; votre comité ayant reçu l'information que les exportations de l'Ile du Prince-Edouard ont considérablement augmenté durant la dernière décade, et les apparences étant qu'elles continueront d'augmenter à l'avenir.

Que plus des deux tiers du fret que transportent les dits bateaux passe par Summerside et la Pointe du Chêne, et est expédié de là à sa destination par le chemin de fer Intercolonial.

Que les bateaux de la dite compagnie étant mus par des roues à aubes, ne peuvent lutter contre la glace et que des bateaux à hélice convenables pourraient continuer à traverser environ trois semaines plus tard dans l'automne et commencer deux ou trois semaines plus à bonne heure au printemps.

Les ports de Summerside et Charlottetown doivent, vu leur position géographique et leurs excellents havres, continuer à être les débouchés naturels et principaux du commerce de l'Ile.

Qu'après la fermeture des ports de Summerside, Charlottetown et Shédiac, à l'automne, et avant leur ouverture, au printemps, les steamers peuvent naviguer entre Georgetown et Pictou ou le cap George, pendant quelques semaines, chaque saison, (plusieurs témoins de beaucoup d'expérience ayant émis l'opinion que le cap George est plus accessible que Pictou, durant l'hiver).

Afin de favoriser davantage le transport du fret considérablement augmenté entre l'Ile et la terre ferme, nous recommandons de plus l'octroi à une compagnie d'une subvention suffisante pour maintenir des communications sur les routes actuelles, et qu'il soit stipulé que de bons bateaux soient fournis pour voyager entre Shédiac et Summerside, Charlottetown et Pictou, arrêtant à Georgetown et Souris, ces bateaux devant être de dimensions suffisantes pour répondre aux besoins du commerce croissant de l'Ile.

Qu'au moins un de ces bateux devrait être à hélice, et construit de manière à pouvoir naviguer aussi tard l'automne et aussi de bonne heure le printemps que le permettrait la sécurité des voyageurs et des marchandises.

Que le service entre Georgetown et Pictou, fait actuellement par le "Northern Light," soit continué ; et comme la preuve faite devant votre comité démontre que ce navire devient rapidement impropre au service, votre comité recommande que l'on se procure un autre steamer convenable pour le remplacer.

Dans l'intérêt de la population de l'Ile du Prince-Edouard, votre comité considère que les suggestions ci-dessus devraient être mises à exécution aussitôt que possible.

(*Pour la preuve annexée à ce rapport, voir l'appendice No* 3.)

Sur motion de M. *White* (Cardwell), il est *Résolu*,—Que cette partie du second rapport du comité mixte des impressions du Parlement qui recommande que "le rapport de l'honorable *James Cockburn*, le commissaire chargé de réunir, examiner et classifier les Statuts de la Puissance du Canada" ne soit pas imprimé, soit déféré de nouveau au dit comité pour être pris de nouveau en considération.

Sur motion de M. *Abbott*, la requête de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre sa pétition pour un acte l'autorisant à louer les lignes de la Cie du chemin de fer de Credit Valley,—de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec,—et une partie de la ligne de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue ; et la dite pétition est déférée au comité des Ordres Permanents.

M. *McClelan* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 février dernier, pour copie de toute la correspondance qui a eu lieu avec aucun département de l'administration, pendant les quatre dernières années, relativement aux bouées et balises dans le chenal du nord du lac Huron, avec copie de tout contrat passé pour les mettre en place au printemps et les enlever à l'automne ; aussi un état montrant en détail le coût annuel de ce service pendant la période des quatre années précédant immédiatement la passation de ces contrats—faisant la différence entre les sommes dépensées en sondages et la dépense occasionnée par la mise en place des bouées et balises.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à une adresse du 6 écoulé, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et les départements des Chemins de fer et des Travaux Publics, au sujet du tranfert de l'embranchement de chemin de fer entre Truro et Pictou, et de la correspondance échangée avec la Cie de chemin de fer et de charbon de Halifax et du Cap Breton, concernant les affaires du chemin de fer de prolongement vers l'est dans la Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 15 écoulé, pour copie de toute la correspondance entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ou aucun de ses officiers et le gouvernement du Canada ou aucun des ministères ou des membres du gouvernement, relativement à l'acquisition ou vente de l'embranchement sur la Rivière-du-Loup du dit chemin de fer, maintenant la propriété du gouvernement du Canada ; aussi de toute correspondance montrant la manière dont la dite compagnie a dépensé ou se propose de dépenser l'argent ainsi reçu pour l'embranchement de la Rivière-du-Loup ; et aussi de toute correspondance relative à

la dépense qui se fait de cet argent en tout ou en partie ou qui s'en est faite en tout ou en partie pour l'achat ou la construction d'un chemin de fer ou de chemins de fer dans les Etats-Unis, soit en son propre nom ou par aucune compagnie associée ou d'aucune autre manière et combien a été ainsi dépensé de l'argent reçu pour la vente du chemin de fer de la Rivière-du-Loup ; et aussi de toute la correspondance indiquant si l'hypothèque du gouvernement pour cette date de £3,111,500 et l'intérêt échu dû par le dit chemin de fer grève le chemin de fer ou les chemins de fer ainsi achetés ou construits dans les dits Etats-Unis, donnant aussi leur longueur et leur coût.

Et aussi,—la réponse à une adresse du 9 courant, demandant dopie de toutes dépêches, ordres en conseil et rapports touchant le rappel des troupes de Halifax.

Sir *Charles Tupper* met aussi devant la Chambre,—Rapports, statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada,—avec une carte des chemins de fer du Canada devant accompagner le rapport annuel sur les statistiques de chemins de fer.

Sur motion de M. *McLelan*, la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour amender davantage l'Acte 36 *Vic.*, chap. 63, concernant le havre de Pictou.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu—Qu'il est expédient d'amender d'avantage l'acte 36 Vic., chap. 63, concernant le havre de Pictou, en exemptant les navires de plus de quarante tonneaux de régistre et ne dépassant pas quatre vingt, de payer les droits de havre plus que deux fois par chaque année civile, quelque soit le nombre de fois qu'ils fréquenteront ce havre.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

M. *McLelan* présente alors un bill (No 108) pour amender davantage l'acte concernant le havre de Pictou,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 52) à l'effet d'incorporer la Banque du Canada du comté de Brant, sans amendement.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, il est *Résolu*,—Que conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Telégraphes et de celui des Banques et du Commerce, la résolution suivante forme partie des ordres permanents de cette Chambre :—

Tous bills privés pour actes constitutifs devront être dressés de manière à incorporer, par mode de renvoi, les clauses des actes généraux se rapportant aux détails auxquels ces bills doivent pourvoir ; l'on devra établir des règles spéciales pour toute infraction à ce principe, ou pour l'introduction d'autres dispositions quant à tels détails, et une note devra être annexée au bill pour indiquer les dispositions du bill au sujet desquelles l'on propose de s'écarter de l'acte général ; les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés et ré-imprimés par les promoteurs avant qu'aucun comité passe à l'examen des clauses; et la lettre de la règle sera publiée par le greffier conformément aux prescriptions de l'article 50 du règlement.

Le bill (No 89) concernant les certificats de patrons et de seconds de navires de l'intérieur et de caboteiers, est lu pour la troisième fois, et passé.

La résolution adoptée en comité général, hier, pour prescrire par une loi qu'une prime soit payée sur tout le fer en gueuses manufacturé en Canada avec du minérai canadien, est rapportée, lue pour la seconde fois et agréée, et est comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'une prime d'une piastre et cinquante

centins par tonne sera payée pour tout le fer en gueuses fabriqué en Canada avec du minerai canadien, entre le premier jour de juillet 1883, et le trentième jour de juin 1886, inclusivement, et qu'une prime d'une piastre par tonne sera pareillement payée pour ce même article fabriqué entre le premier jour de juillet, 1886, et le trentième jour de juin, 1889, inclusivement.

La Chambre se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

II.—FRAIS DE GESTION.

Inspecteur des finances		2,600 00
Bureau du sous-receveur général, Toronto		7,600 00
do do Montréal		5,500 00
Auditeur et do Halifax		11,000 00
do do Saint-Jean		10,500 00
do do Winnipeg		5,700 00
do do do frais de pension		850 00
do do Victoria		7,200 00
do do Charlottetown, I.P.E.		4,900 00
Caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique		14,200 00
Augmentation d'appointements et établissement de nouveaux bureaux		2,000 00
Agents de Londres:		
Commission sur paiements de $5,660,136.79, intérêt sur la dette		28,300 68
1 Commission et courtage sur $478,698.23, fonds d'amortissement de l'emprunt consolidé		2,393 49
Courtage sur $274,795.75, fonds d'amortissement de l'emprunt du chemin de fer Intercolonial		686 99
Courtage sur $28,106.39, fonds d'amortissement de l'emprunt de la Terre de Rupert		70 02
Courtage sur $39,957.74, fonds d'amortissement de l'emprunt de la Colombie-Britannique		99 89
Courtage sur $587,960.18, fonds d'amortissement, emprunt de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879		2,939 80
Timbres anglais, frais de port et de télégraphie		7,000 00
Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, y compris commis surnuméraire		7,000 00
Impressions, annonces, inspection, frais de transport, etc., y compris commutation des droits de timbres et dépenses contingentes des caisses d'épargnes rurales		15,000 00
Impression des billets fédéraux		35,000 00
Dépenses se rattachant au bureau du sous-receveur général à Halifax, y compris loyer		1.600 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2	Bureau du secrétaire du gouverneur général	9,730 00
3	Bureau du conseil privé de la reine pour le Canada	17,755 00
4	Ministère de la justice	16,015 00
5	do division des pénitenciers	5,450 00
6	de la milice	36,980 00
7	du secrétaire d'Etat	42,195 00
8	de l'intérieur	103,134 00
9	des affaires des sauvages	31,287 50
10	Bureau de l'auditeur général	19,200 00

11	Ministère des finances et conseil de la trésorerie		58,125 00
12	do	du revenu de l'intérieur	35,712 50
13	do	des douanes	32,950 00
14	do	des postes	141,125 00
15	do	de l'agriculture	43,065 00
16	do	de la marine et des pêcheries	35,000 00
17	do	des travaux publics	41,430 00

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 41) à l'effet d'incorporer la Compagnie de fidéicommis et de construction du chemin de fer de la Puissance du Canada (à responsabilité limitée).

Bill (No 88) à l'effet de réunir la Cie du chemin de fer et de steamers de Winnipeg à le Baie d'Hudson et la Cie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, en une même corporation, sous le nom de " Cie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson ";—et

Bill (No 64) pour incorporer la Cie du chemin de fer du Pacifique et de la Rivière-à-la-Paix.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 53) pour élucider l'intention et la portée de certaines dispositions de l'acte à l'effet d'incorporer la Cie de placement de London et Ontario (limitée), sont pris en considération et adoptés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(*Fin*).

18	Ministère des chemins de fer et canaux	43,230 00
19	Dépenses contingentes des ministères	153,950 00
20	Bureau de la papeterie (pour papeterie)	7,000 00
21	Dépenses qu'entraîneront des changements probables dans le personnel ou autres	5,000 00
22	Somme requise pour faire face aux dépenses contingentes du haut commissaires du Canada à Londres	4,000 00
23	Ministères des postes et des finances—dépenses contingentes—Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargnes dans les ministères des postes et des finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1883	2,000 00
24	Traitements des membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'acte du service civil	2,500 00

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

	Administration de la justice, divers—y compris les Territoires du Nord-Ouest	15,000 00
	Frais de voyages des magistrats stipendiaires dans les territoires du Nord-Ouest	2,500 00
	Allocations des circuits, Colombie Britannique	6,000 00
	Allocations pour voyages aux juges de la cour suprême et des cours de comtés, Manitoba	2,500 00
	Rapporteur de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	2,000 00

25	Commis du bureau du régistraire de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	800 00
	Deuxième commis du bureau du régistraire de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	600 00
	Premier messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	500 00
	Second messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	420 00
	Troisième messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	280 00
	Dépenses contingentes et déboursés, y compris l'impression, la reliure et la distribution des rapports, et les frais de voyages des juges ; aussi, appointements des officiers (shérif, huissier, etc.), dans les cours suprême et de l'échiquier du Canada, et $150 de livres pour les juges	5,000 00
	Divers déboursés se rattachant à la cour maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc	100 00
	Appointements du régistraire de la cour de vice-amirauté, Québec.	666 66
	Salaire du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec	333 34

V.—POLICE.

26	Police fédérale	15,000 00

VI.—PÉNITENCIERS.

27	Kingston	112,878 23
28	Saint-Vincent-de-Paul	83,546 36
29	Dorchester	45,856 00
30	Manitoba	32,253 90
31	Colombie-Britannique	21,706 83

VII.—LÉGISLATION

Sénat.

32	Appointements du personnel et dépenses contingentes du sénat	56,738 00

Chambre des Communes.

33	Appointements, d'après l'estimation du greffier	61,000 00
34	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc	12,800 00
35	Dépenses contingentes	20,500 00
36	Publication des *Débats*	20,000 00
37	Appointements et dépenses contingentes, d'après l'estimation du sergent d'armes	28,482 50

Divers.

38	Crédit pour la bibliothèque du Parlement	10,000 00

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

SAMEDI, 21 avril, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.05 A.M., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Laurier*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute représentation par l'une ou l'autre des Chambres de la législature de Québec au sujet d'une augmentation du subside provincial.

Sir *Leonard Tilley*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte pour définir certaines offences contre les personnes employées dans les fabriques."

M. *Cameron* (Inverness)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des rapports géologiques des comtés de Victoria, Inverness et Richmond, dressés par M. *Hugh Fletcher*, avec les cartes qui les accompagnent.

M. *Keefler*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, rapports et pétitions concernant la construction d'un phare à la Pointe Westhaver, à l'entrée de l'anse Hubbard, dans le comté de Lunenburg, et de toutes instructions adressées au commandant du steamer "Newfield" ou à aucun autre officier du gouvernement au sujet du site du dit phare et sous l'autorité desquelles ce fonctionnaire a agi le 10 juin dernier, et de tout rapport y relatif.

Aussi, copie de l'arrangement conclu pour l'acquisition du terrain pour le dit phare par *C. E. Kaulback*, écr., ex-M. P., au nom du gouvernement, dans les dix jours qui ont précédé la dernière élection générale.

M. *Keefler*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes pétitions, rapports et correspondance concernant la réclamation de *James Dauphinee*, de Bridgewater, dans le comté de Lunenburg, pour remboursement des dépenses encourues par lui dans l'exercice de ses fonctions comme gardien de pêche de ce comté.

M. *Keefler*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le ministre de la marine et des pêcheries permettra-t-il que les rets pour la pêche à la morue autorisés à être tendus sur la côte du Labrador, soient enlevés et disposés à tout autre endroit ou endroits sur la dite côte à l'option du propriétaire, sans exiger un honoraire additionnel, tel que demandé par la pétition des pêcheurs de la rivière La Have, dans le comté de Lunenburg ?

M. *McIsaac*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures, pendant cette session, pour réparer le brise-lames de Tracadie, N.-E. ?

No. 48.

OTTAWA, VENDREDI, 20 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria. 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

350

No 49.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 23 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de *Archibald Wright*, et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba ; demandant que le bureau de poste temporaire que l'on se propose d'ériger dans la dite cité, ne soit pas construit sur le lot vacant situé entre le bureau des Terres et la Douane, mais sur un lot en arrière du présent bureau de poste,—est lue et reçue.

M. *White* (Cardwell), du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre,—Etat indiquant séparément, pour chaque année depuis l'établissement de la caisse de retraite,—

1° le nombre de personnes placées sur la liste de l'année comme ayant droit aux bénéfices de l'acte ;

2° le nombre de personnes mises à la retraite avec pension, pendant l'année, en vertu de l'acte; etc., etc. (No 21*b*). (*Dans les documents de la session seulement.*)

Tracé de la section est, de Current River à Nipigon, et le tarif de transport du chemin de fer du Pacifique canadien, section ouest. (No 27*j*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant payé pour du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet, 1878, et l'endroit où il a été fabriqué ; etc., etc. (No 40*i*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et le gouvernement du Canada relativement à l'acquisition ou vente de l'embranchement sur la Rivière-du-Loup du dit chemin de fer, maintenant la propriété du gouvernement du Canada ; etc., etc. (No 76*b*.)

Etat dressé d'après les dossiers des élections à la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre de votes inscrits pour les candidats respectifs dans les divers districts électoraux, et dans leurs diverses subdivisions ; etc., etc. (No 77.)

Réponse à Adresse,—Jugements dans la cause de *Russell vs.* la Reine dans la Cour Suprême du Canada et le Conseil Privé, etc., dans toutes les causes traitant de la question du droit d'une législature provinciale de passer des lois affectant la vente des liqueurs enivrantes ou les heures de telle vente. (No 80).

Réponse à Adresse,—Correspondance, etc., se rapportant aux études faites en 1882, pour la construction d'un canal entre les lacs Shushwap et Okanagon, dans la Colombie anglaise. (No 81).

Réponse à Adresse (Sénat),—Soumissions reçues pour la construction du canal Murray, ainsi que copie des rapports et devis estimatifs d'ingénieurs; etc., etc. (No 83).

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un et au projet numéro deux des règlements concernant les terres, en date du 23 décembre, 1881; etc., etc. (No 84).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

Réponse à Ordre,—Relevé de la quantité totale de terre qui doit être vendue par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, et du prix total à être payé pour ces ventes, chaque mois, jusqu'au 1er mars, 1882; etc., etc. (No 27*k*).

Réponse à Ordre,—Requêtes demandant de nouveaux canons pour la batterie de campagne de Richmond; etc., etc. (No 31*c*).

Réponse à Ordre,—Correspondance relative à la supplique de *John Stewart*, de Woodbridge, l'un des volontaires de 1837-38, demandant de l'assistance soit par un octroi de terre ou autrement; etc., etc. (No 31*d*).

Réponse à Ordre,—Pétitions venant de la province de Québec au sujet de la législation projetée relative à la vente des liqueurs enivrantes. (No 59*a*).

Réponse à Adresse,—Dépêches au sujet des lois du Canada et des provinces relatives à l'imposition de restrictions sur la vente des boissons enivrantes; etc., etc. (No 59*b*).

Réponse à Adresse,—Correspondance relative à la nomination de l'honorable *Hector Fabre* à la position qu'il occupe maintenant en France; etc., etc. (No 60).

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et tous hôteliers licenciés au sujet de mesures législatives affectant la vente des liqueurs. (No 61).

Réponse et réponse supplémentaire à Adresse,—Correspondance échangée avec les municipalités et pétitions présentées par elles, touchant la nomination de huissiers fédéraux pour escorter les prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers. (Nos 62 et 62*a*).

Réponse à Adresse,—Etat du nombre de causes entendues dans chacune des cours de comté des comtés de King et Albert depuis le 1er juin, 1882, etc., etc. (No 67*a*).

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre le gouvernement et les juges de cours de comté du Canada, et autres, concernant la résolution présentée à la Chambre lors de la dernière session du Parlement par le ci-devant ministre de la Justice au sujet de l'élévation projetée du traitement de tels juges. (No 67*b*).

Etat des affaires de la Cie Anglo-Canadienne de Prêt et Placement, le 31 décembre, 1882. (No 73).

Réponse à Adresse,—Correspondance au sujet de l'érection de sémaphores sur le quai de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Témiscouata, et sur le "Brandy Pot." (No 74).

Réponse à Ordre,—Rapports faits jusqu'à ce jour, touchant les mouvements de la glace au quai de la Rivière-du-Loup et à celui de la Rivière-Ouelle. (No 75).

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et la Cie du chemin de fer Grand Tronc du Canada relativement à une assemblée de la dite compagnie dans le but de prendre en considération l'achat de bons et actions du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce, et aussi, l'achat de certaines actions et parts de la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest et de la Cie du chemin de fer St Laurent et Ottawa; aussi, correspondance concernant l'achat ou la vente du chemin de fer de la rive Nord; etc., etc. (No 76).

Réponse à Ordre,—Rapports de tous les accidents qui ont eu lieu sur la ligne de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ou sur aucun de ses

embranchements, entraînant soit perte de vie ou tort aux personnes ou aux choses; etc., etc. (No 76*a*).

Réponse à Ordre,—Plainte portée contre *Hubert Hébert*, écuier, employé comme agent et chef de gare à Montmagny, relativement à une accusation de manœuvre frauduleuse soutenue affirmativement par *P. B. Casgrain*, écuier, député de l'Islet. (No 78).

Réponse à Ordre,—Etat du montant perçu pour droit de quaiage au quai public à Digby, N.-E., pendant chacune des années comprise entre 1879 et 1882, inclusivement. (No 79).

Réponse à Ordre,—Etat donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er jour de juillet, 1856, jusqu'au 1er jour de juillet, 1882; etc., etc. (No 82.)

Réponse à Adresse—Relevé de toutes les sommes payées à l'honorable *John O'Connor* depuis qu'il s'est démis de sa charge; etc., etc. (No 85.)

L'attention de votre comité ayant été attirée sur la nécessité de donner plus d'espace au bureau de la distribution pour faciliter l'expédition du travail qui s'y fait, il a constaté, après renseignements pris, qu'il n'y a pas de place vacante disponible à utiliser à cette fin; et il recommande respectueusement que, pendant la vacance, les Orateurs des deux Chambres soient priés de se concerter avec le département des Travaux Publics pour approprier autrement les pièces dont ils ont la jouissance (en y ajoutant, si possible) de manière à faciliter l'expédition du travail en donnant un local plus étendu. Un magasin plus convenable est aussi nécessaire pour le papier d'imprimerie et pour mettre en sûreté les feuilles imprimées des rapports des départements et des "Débats", avant leur livraison au relieur.

De plus, votre comité expose respectueusement que, pendant la dernière vacance, son greffier a adressé, d'après les instructions du comité, une circulaire aux législatures des diverses provinces du Canada demandant un échange de documents, etc. Des réponses affirmatives ont été reçues des provinces de Québec et d'Ontario. La législature de la Nouvelle-Ecosse a répondu "que la question serait prise en considération"; mais il n'y a pas eu de communication subséquente. Les autres provinces ne paraissent pas s'être occupé des circulaires qui leur ont été adressées, car elles n'y ont pas répondu.

M. *Méthot*, du comité des Ordres Permanents, présente le treizième rapport de ce comité, informant la Chambre qu'il a examiné la requête de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre sa pétition pour un acte l'autorisant à louer les lignes de la Cie du chemin de fer de Credit Valley,—de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec,—et une partie de la ligne de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, et que les raisons assignés pour le délai lui ayant paru satisfaisantes, il recommande que la permission demandée soit accordée.

Sir *Charles Tupper* met devant la Chambre, conformément à une résolution du 20 février, 1882,—une communication de *W. C. Van Horne*, gérant général de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, datée de Montréal, le 18 avril, 1883, donnant de nouvelles informations sur la ligne que l'on se propose d'adopter à travers les Montagnes Rocheuses et les montagnes de Selkirk.

Sur motion de M. *Abbott*, la pétition de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien est lue et reçue; elle demande la passation d'un acte l'autorisant à louer les lignes de la Cie du chemin de fer de Credit Valley,—de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec,—et de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest.

Le bill (No 57) à l'effet d'amender davantage les actes concernant la Cie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, est délibéré en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 76) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault-Ste-Marie, et de changer le nom de la dite compagnie en celui de "Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique," est délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 48) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, étant lu;

M. *Beaty* propose, que cette Chambre s'objecte au dit amendement pour la raison que les prescriptions de la clause exceptée sont de la compétence de ce parlement, vu que la ligne du chemin de fer est située dans le territoire d'Assiniboine et non dans la province du Manitoba.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir *Hector Langevin*.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 75) à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Bill (No 80) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Grand Oriental.

Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, et pour changer son nom en celui de "Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental."

Bill (No 65) à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest.

Aussi,—adoptant, avec des amendements, le bill (No 78) pour amender l'Acte passé dans la 45ème année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour abolir le droit imposé sur les billets promissoires, traites et lettres de change," et pour déclarer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change. (Sur motion de M. *Weldon*, les dits amendements sont pris en considération, et adoptés.)

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Fortin* :—Adresse demandant copie de la correspondance et des documents concernant les conventions de réciprocité commerciale intervenues entre le gouvernement brésilien, les différentes authorités administratives dans les Indes occidentales soit anglaises soit étrangères, et le Mexique, d'une part, et le Canada, d'autre part ; un état faisant connaître le tarif douanier qui régit les importations et exportations de ces pays ; les quantités des divers articles manufacturés ou non-manufacturés exportés du Canada en ces divers pays, et importés de ces pays en Canada, pendant la dernière décade ; et copie des traités commerciaux, s'il en est, conclus entre aucuns de ces pays (les colonies anglaises exceptées) et la Grande-Bretagne.

Par M. *McMillan* :—Ordre de la Chambre pour copie de tous rapports, plans et relevés hydrographiques du havre de Bayfield, dans le comté de Huron, dressés par des ingénieurs du gouvernement.

M. *Gigault* propose, qu'un ordre de la Chambre soit émis pour un état indiquant:

1° Le montant de droits perçus, du 15 mars, 1879, au 1er janvier, 1883, sur les céréales comprises sous le titre "Grain et produits du grain" dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada.

2° La quantité de grain et de produits du grain importés et entrés pour la consommation en Canada pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882.

M. *Charlton* propose, comme amendement, d'ajouter les mots suivants après le

mot " Canada," à la fin du premier paragraphe : " les quantités totales de grains et produits de grains importés ; " et les mots suivants à la fin du second paragraphe : " aussi, un état de la quantité de grains et produits de grains exportés pendant ces mêmes années."—Adopté.

La motion principale, telle que modifiée, est alors adoptée, et un ordre de la Chambre est émis en conséquence.

M. *De Saint-Georges* propose, qu'il soit voté une adresse demandant copie de l'ordre en conseil passé le 26 juillet 1882, confirmant un règlement de la commission du havre de Montréal.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Hackett* :—Ordre de la Chambre pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait un relevé hydrographique à Brai, comté de Prince, I.P.E., l'été dernier, en vue d'améliorer le havre de cette localité.

Par M. *Baker* (Victoria) :—Adresse demandant copie de la correspondance échangée récemment entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie Anglaise, et des ordres en conseil au sujet de l'immigration dans cette province.

Par M. *McCraney* :—Ordre de la Chambre pour un état de tous les certificats pour liqueurs octroyés en vertu du paragraphe 99 de la clause 4, partie 2me de l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878, par les médecins du comté de Halton, donnant le nom de chaque médecin, et spécifiant le nombre de certificats octroyés par chacun depuis le 1er mai jusqu'au 31 décembre 1882.

Aussi :—Ordre de la Chambre pour un relevé du nombre de voitures d'enfants importées en Canada, chaque année, depuis le 1er juillet, 1878, jusqu'au 1er juillet, 1882, et le montant des droits perçus chaque année.

Et aussi :—Ordre de la Chambre pour un état de tous les permis et baux octroyés pour couper du bois de construction, traverses, poteaux de télégraphes et billots de sciage dans le district du lac et de la rivière La Pluie et du lac des Bois et le long de leurs tributaires ; le dit état devant indiquer les quantités enlevées et les droits perçus jusqu'à la date la plus récente, l'étendue du terrain octroyé à chaque personne, le nom de l'arpenteur, et copie de la correspondance à ce sujet.

Par M. *Blake* :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, papiers et décisions administratives au sujet de la réclamation de *Roderick McLennan* concernant la section 31, township 21, rang 27 ouest, Territoires du Nord-Ouest.

M. *Blake* propose, qu'il soit voté une adresse demandant copie du contrat conclu par la Cie du chemin de fer du Pacifique avec une compagnie de construction appelée " *The North-American Constructing Company*," ou quelque nom semblable, pour construire la voie ferrée ; aussi, copie de l'acte constitutif ou d'association de la dite compagnie de construction, et un état des noms des actionnaires ou associés.—Rejeté.

Par M. *Laurier* :—Adresse demandant copie de toute représentation par l'une ou l'autre des Chambres de la législature de Québec au sujet d'une augmentation du subside provincial.

Par M. *Cameron* (Inverness) :—Ordre de la Chambre pour copie des rapports géologiques des comtés de Victoria, Inverness et Richmond, dressés par M. *Hugh Fletcher*, avec les cartes qui les accompagnent.

Par M. *Keefler* :—Ordre de la Chambre pour copie de tonte correspondance, rapports et pétitions concernant la construction d'un phare à la Pointe Westhaver, à l'entrée de l'anse Hubbard, dans le comté de Lunenburg, et de toutes instructions adressées au commandant du steamer " Newfield " ou à aucun autre officier du gou-

vernement au sujet du site du dit phare et sous l'autorité desquelles ce fonctionnaire a agi le 10 juin dernier, et de tout rapport y relatif.

Aussi, copie de l'arrangement conclu pour l'acquisition du terrain pour le dit phare par *C. E. Kaulback*, écr., ex-M.P., au nom du gouvernement, dans les dix jours qui ont précédé la dernière élection générale.

Et :—Ordre de la Chambre pour copie de toutes pétitions, rapports et correspondance concernant la réclamation de *James Dauphinee*, de Bridgewater, dans le comté de Lunenburg, pour remboursement des dépenses encourues par lui dans l'exercice de ses fonctions comme gardien de pêche de ce comté.

Par M. *Fortin* :—Ordre de la Chambre pour copie de la pétition relative au commerce entre le Canada et les Indes Occidentales et le Brésil, signée par les principaux marchands de la côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs et adressée à l'honorable ministre des Finances, et copie de la lettre accompagnant la dite pétition.

M. *Ross* (Middlesex) propose, qu'il soit voté une adresse demandant copie de la correspondance, des instructions, rapports et ordres en conseil, jusqu'à date, concernant les accusations portées contre le major *Peters*, troupe No 2 du 1er Régiment de Cavalerie de London.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Cockburn*, la pétition de MM. *Wyld*, *Brock* et *Darling*, et autres, de la cité de Toronto,—et la pétition de MM. *Gooderham* et *Worts*, et autres, de la cité de Toronto, présentées ce jour, sont lues et reçues ; elles demandent qu'aucune décision ne soit prise, pendant la présente session, au sujet du bill No 106 pour augmenter les facilités de havre dans la cité de Toronto, prolonger l'esplanade et contrôler son emploi par des compagnies de chemins de fer, ou jusqu'à ce que tous les intéressés aient eu le temps d'en examiner les dispositions ; et les dites pétitions sont déférées au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes qui est actuellement à étudier le dit bill.

Le bill (No 25) pour amender les actes concernant la cruauté envers les animaux, est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié et adopté. — Troisième lecture, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Brecken*—Mercredi prochain—Que le rapport du comité spécial chargé d'étudier la question d'une communication à vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, en été et en hiver, soit adopté.

M. *Rinfret*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes correspondances, rapports, etc., non demandés jusqu'ici, échangés entre le gouvernement du Canada et les commissaires des hâvres de Québec et de Montréal, les chambres de commerce des différentes parties du pays et toutes personnes y intéressées, concernant le creusement du lac St-Pierre et des chenaux du St-Laurent, le creusement des canaux, l'amélioration des hâvres de Québec et de Montréal et l'adoption de la dette, contractée par le hâvre de Montréal pour améliorations du fleuve St-Laurent, par la Puissance du Canada.

M. *Farrow*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Pour quelles raisons le gouvernement n'a-t-il pas produit l'état demandé lors de la dernière session au sujet d'un nommé *Wells*, brasseur de Goderich, et du gouvernement?

M. *Blake* - Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-il de règle dans le département des postes, que les lettres mises à la malle et portant sur l'enveloppe un avis de les renvoyer à une adresse spécifiée si elles ne sont pas retirées ou distribuées dans un temps donné, soient ainsi renvoyées sans être ouvertes? Ou, sont-elles transmises au bureau des lettres mortes pour y être ouvertes avant de les renvoyer?

M. *Casey*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Douanes et aucunes personnes touchant la remise du droit sur le fer importé pour la construction du pont Dufferin, en 1873, avec copie de tout ordre en conseil autorisant telle remise, et du mémoire du ministre des Douanes recommandant cette remise et les raisons données à l'appui.

Aussi, état faisant connaître la valeur du fer déclaré en douane et le montant des droits remis.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de pétitions présentées à cette Chambre pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche, et le nombre total de noms attachés à ces pétitions.

M. *Casey*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la sentence arbitrale sur la demande d'indemnité pour dommages présentée par l'entrepreneur du canal de Grenville et Carillon en vertu du contrat en vigueur en 1871-72, et un état des sommes payées aux termes de ce contrat.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE demandant la production d'un rapport sur la condition et la gestion de l'agence des sauvages du Manitoba, sous *J A. N. Provencher*, surintendant des sauvages du district de Manioba, fait par la commission d'enquête instituée par le gouvernement et composée de feu *W. H. Rose*, avocat, et *Ebenezer McColl*, inspecteur de l'agence des sauvages, et de la preuve sur laquelle a été bâsé ce rapport; aussi, copie d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de $180, signée par le nommé *Tremblay*; d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de $1,290, signée par le nommé *Tremblay*; et d'une autre pièce justificative, en date du 26 décembre 1875, pour la somme de $600, signée par le nommé *Tremblay*.

M. *Royal*—Lorsque la Chambre se formera en comité général sur le bill (No 45) Acte à l'effet d'amender de nouveau et de refondre les divers actes concernant les terres publiques du Canada y mentionnés, que la clause suivante soit insérée dans le dit acte comme clause 36,—la clause 36 du dit acte devenant la clause 37, et ainsi de suite :—

36. Il sera loisible au Gouverneur en conseil de dispenser, dans certains cas, de la condition de résidence requise du colon sous l'autorité du dit acte ; et, au lieu de telle résidence, un montant progressif de culture et d'améliorations pourra être exigé chaque année successive sur tout homestead ainsi octroyé, tel qu'il pourrait être prescrit par ordre en conseil. Pourvu, toutefois, que tel colon puisse être privé des avantages mentionnés dans le paragraphe 3 de la clause 34, et dans la clause 37 du dit acte ; et pourvu, aussi, que les terres situées dans un rayon de douze milles de toute cité, ville ou emplacement de ville, ne viennent pas sous l'opération de cette clause.

M. *Cameron* (Victoria)—En comité général, ajouter les clauses suivantes au bill (No 93) intitulé : " Acte concernant la Cie du chemin de fer du Nord du Canada " :—

8. La compagnie est par le présent autorisée, sujet à l'approbation des deux-tiers de la majorité de chaque classe de ses porteurs de bons et de la majorité de ses actionnaires privilégiés et ordinaires, présente en personne ou par fondés de pouvoirs et votant séparément à une assemblée convoquée spécialement à cette fin, à entrer en arrangement avec la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault-Sainte-Marie, pour le louage ou l'acquisition, par la compagnie, des franchises et entreprises de la dite compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault-Sainte-Marie, ou d'aucune partie ou parties d'icelui, ou pour se fusionner avec telle Cie pour se former en une seule compagnie sous le nom de Cie du chemin de fer du Nord du Canada, et à tels termes et conditions suivant que les directeurs des compagnies respectives jugeront à propos ; et tel arrangement pourra pourvoir, dans le cas de tel achat ou fusionnement, à l'émission des bons autorisés par les actes concernant la dite Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault-Sainte-Marie au nom de la Cie du chemin de fer du Nord du Canada, mais comme hypothèque et première charge sur les dites entreprises ou aucune section ou sections d'icelle, et le dit arrangement sera valide et obligatoire conformément à ses termes et à sa teneur.

9. Dans l'éventualité de telle acquisition ou fusionnement, tous les pouvoirs, droits, franchises, privilèges et propriétés de la dite Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault-Sainte-Marie, seront dès lors acquis à la Cie du chemin de fer du Nord du Canada.

10. La Cie est, par le présent, autorisée, sujet à l'approbation de la majorité de ses actionnaires préférentiels et ordinaires présents en personne ou par fondés de pouvoirs et votant ensemble à une assemblée convoquée spécialement dans ce but, à conclure un arrangement avec le gouvernement du Canada, constituant comme charge sur le chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault-Sainte-Marie, toute somme d'argent que le gouvernement du Canada pourra accorder pour venir en aide à l'entreprise de la compagnie, dans tels cas, et sujet à tels termes et conditions qu'il pourra être convenu entre la compagnie et le gouvernement du Canada, relativement à l'établissement de cette charge et à la position et au rang de telle charge et autrement, mais toujours sujet à la priorité et sans préjudice du capital de la compagnie emprunté de temps en temps et de toutes les obligations résultant de conventions antérieurement conclues entre la compagnie et d'autres compagnies de chemins de fer.

OTTAWA, LUNDI, 23 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

360

No 50.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 24 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 113) autorisant la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive Nord, et est convenu de le rapporter modifié.

Votre comité a aussi l'honneur de faire rapport qu'en ce qui concerne le bill (No 106) à l'effet d'augmenter les facilités du havre de la cité de Toronto, de prolonger l'esplanade et de pourvoir au contrôle de son usage par des compagnies de chemins de fer, il trouve que le préambule n'en est pas prouvé d'une manière satisfaisante.

Votre comité recommande aussi que, vû que le délai fixé pour la réception des rapports des comités sur bills privés expirera jeudi prochain, il soit prorogé jusqu'au mardi suivant inclusivement.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le délai fixé pour la réception des rapports de comités sur bills privés est prorogé à mardi, le 1er mai prochain, conformément à la recommandation contenue dans le précédent rapport.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le quatorzième rapport de ce comité, informant la Chambre qu'il a examiné la pétition de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, demandant la passation d'un acte l'autorisant à louer les lignes de la Cie du chemin de fer de Credit Valley,—de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec,—et de la Cie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest, et qu'il trouve qu'aucun avis n'en a été donné,—la nécessité de la demande s'étant présenté trop récemment pour permettre de le faire ; et il recommande la suspension de l'article 51 du règlement.

M. *Brecken*, du comité des Bills Privés, rapporte le bill (No 105) pour accorder certains pouvoirs à la Cie canadienne de l'éclairage électrique, avec des amendements.

Le comité recommande aussi la résolution suivante :—Que dans toute pétition pour constituer en corporation des compagnies privées qui pourraient être constituées en vertu de l'*Acte relatif aux compagnies par actions*, 1869, les raisons particulières pour lesquelles un acte constitutif spécial est requis, soient exposées ; et, si l'on se propose d'exempter la compagnie de l'opération d'aucune des clauses du dit acte, les

promoteurs du dit bill devront faire connaître au comité, avant qu'il passe à l'examen des clauses, les raisons qui leur font désirer cette exemption ; et que la substance de cette règle soit publiée par le greffier, conformément aux prescriptions de l'article 50 du règlement.

Sir *Leonard Tilley* présente,—la réponse à une adresse du 23 février dernier, demandant copies de toutes dépêches, correspondance et télégrammes entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada et entre le gouvernement du Canada et le Haut-Commissaire, touchant les négociations pour des arrangements commerciaux avec la France, l'Espagne ou d'autres contrées, et de tous rapports du Haut-Commissaire sur le sujet.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à une adresse du 9 courant, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, relativement au subside octroyé à la dite compagnie, et un état de toutes les sommes payées à la dite compagnie sur le dit subside jusqu'à ce jour.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 courant, pour compléter la réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 février dernier, demandant copie de la correspondance, etc., concernant la construction d'une rallonge au quai de Saint-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet, en donnant la date du memorandum qui se trouve à la fin de ces documents.

Sur motion de M. *Abbott*, l'article 51 du règlement est suspendu au sujet d'un bill concernant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien.

Il présente alors le dit bill (No 114),—lequel est lu pour les première et seconde fois, et est déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le sixième rapport du comité mixte des impressions du parlement est adopté.

Sur motion de M. *Colby*, la requête des directeurs provisoires de la Cie de cable européen, américain, canadien et asiatique (limitée), domiciliés en Canada, présentée ce jour, est lue et reçue ; elle demande qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre leur pétition pour la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés ; et la dite pétition est déférée au comité des Ordres Permanents.

Sir *John A. Macdonald* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 19 février dernier, pour copie de toutes demandes de ventes ou de locations de terrains houilliers dans le Nord-Ouest, de toute correspondance et rapports à ce sujet, et de tous baux passés pour tels terrains qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre ; aussi, un relevé des paiements effectués en vertu d'affermages de terrains houilliers.

Le bill (No 96) du Sénat, intitulé : "Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement," est lu pour la seconde fois et délibéré en comité général.—Sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, le bill (No 36) pour amender l'acte qui incorpore la Cie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende.

Aussi,—adoptant, avec des amendements, le bill (No 58) à l'effet d'amender les divers actes incorporant la Cie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest, et de changer le nom de la dite Cie en celui de " Cie du Grand chemin de fer du Nord du Canada." (Sur motion de M. *White* (Cardwell), les dits amendements sont pris en considération et adoptés).

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour refondre les actes concernant le Revenu de l'Intérieur et les amender.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de refondre les actes concernant le Revenu de l'Intérieur et de les modifier comme suit :—

De prescrire que les rapports à faire en vertu de l'acte seront dressés mensuellement et que l'inventaire sera fait tous les ans.

De prescrire que les obligations à consentir pour licences pour exercer une industrie sujette à l'excise, devront comprendre les droits dont seront frappées les marchandises en entrepôt pendant la durée de la licence.

De prescrire que l'obligation d'une compagnie de garantie approuvée pourra être acceptée par le département du Revenu de l'Intérieur au lieu d'autres sûretés.

De prendre de meilleures dispositions pour obtenir des preuves dans les questions se rattachant à la perception du revenu, et pour imposer des amendes pour contraventions à la loi.

De faciliter l'usage des appareils de distillation employés pour la fabrication des préparations médécinales, chimiques et pharmaceutiques.

De prendre de meilleures dispositions quant à l'entreposage et à la sortie de l'entrepôt des articles sujets à l'excise.

D'autoriser l'établissement d'entrepôts du Revenu de l'Intérieur par le gouverneur en conseil et la promulgation de règlements pour leur usage et pour la mise en bouteilles des spiritueux entreposés.

De prendre de meilleures mesures pour protéger le revenu en ce qui concerne l'emploi d'estampilles et d'enveloppes estampillées qui ont déjà servi, l'apposition et l'annulation des estampilles, marques et étiquettes, et le transfert du tabac en feuilles dans les fabriques de tabac et de cigares.

De pourvoir à l'octroi d'un drawback en ce qui concerne les estampilles employées en paiement des droits sur certains tabacs fabriqués mis en paquets d'une livre, lorsque la déclaration en est faite au sortir de la manufacture.

De pourvoir à la fabrication séparée des cigares et du tabac, et de définir certaines limites territoriales dans lesquelles des licences pour chacune de ces fabrications pourront être accordées.

D'établir un taux minimum de production du tabac et des cigares relativement à la quantité de matière brute employée.

De pourvoir à l'imposition des droits sur les cigares par mille au lieu de la pesanteur.

De pourvoir à l'enregistrement des faiseurs de cigares.

De pourvoir à la modification des méthodes suivies pour la mise en paquets et la vente du tabac.

De prescrire que les droits d'excise sur les tabacs et les cigares seront comme suit :—

Sur tout tabac fabriqué provenant de tabacs en feuilles étrangers (à l'exception du tabac en poudre humecté), 12 centins par livre.

Sur les cigarrettes et le tabac haché provenant de tabac en feuilles étrangers, s'ils sont mis en paquets d'un vingtième de livre ou moins, 20 centins par livre.

Sur le tabac en poudre humecté, 8 centins par livre.

Sur le tabac fabriqué, (y compris le tabac canadien en torquette) le produit du tabac en feuilles récolté en Canada, exclusivement, 2 centins par livre.

Sur les cigares fabriqués avec du tabac en feuilles étranger, 30 centins par livre, jusqu'au 30 juin 1883, et $3 par mille après cette date.

Sur les cigares fabriqués exclusivement avec du tabac canadien en feuilles, 15 centins par livre jusqu'au 30 juin 1883, et $1.50 par mille après cette date.

Tous ces droits devant être imposés à partir du 1er mai 1883.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

M. *Costigan* présente alors un bill (No 115) à l'effet de refondre et amender les divers actes concernant le Revenu de l'Intérieur,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Le bill (No 103) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," est lu pour les seconde et troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Scott*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il choisi des emplacements pour les bureaux de poste permanents et temporaires qui doivent être construits à Winnipeg ; et, dans ce cas, où ?

M. *Yeo*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'insérer une somme dans le budget supplémentaire, pour réparer le brise-lames, au havre de Malpèque, Ile du Prince-Edouard ?

Sir *Hector Langevin*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender davantage l'Acte concernant l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie."

M. *Rinfret*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des plaintes portées contre le maître de poste de L'Avenir, comté de Drummond, durant l'année 1882, des témoignages rendus lors de l'enquête qui eut lieu à ce sujet ainsi que de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'inspecteur des Postes.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill (No 114) concernant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, jeudi prochain, le 26 courant, ou après.

No. 50.

OTTAWA, MARDI, 24 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 51.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 25 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *John B. Chalmers* et autres, du comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick ; de *Roderick McLennan* et autres, de Middle River ; et de *Angus McIver* et autres, de Little Narrows, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De la Cie Anglo-Américaine de télégraphe (limitée) ; demandant que le bill pour incorporer la Cie canadienne de télégraphe rapide (limitée) ne devienne pas loi, à moins que ses intérêts soient protégés, et qu'elle puisse protester, par l'entremise d'un conseil, contre toute violation de ses droits et privilèges comme corps incorporé.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le quinzième rapport de ce comité, informant la Chambre qu'il a examiné la requête des directeurs provisoires de la Cie de câble européen, américain, canadien et asiatique (limitée), domiciliés en Canada, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre leur pétition pour la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés ; et comme les raisons assignées pour le délai sont satisfaisantes, le comité recommande que la permission demandée soit accordée.

M. *Hall*, du comité des Banques et du Commerce, présente le septième rapport de ce comité, rapportant, avec des amendements, le bill (No 112) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Banque du Nord-Ouest."

Le comité recommande aussi que le bill (No 47) à l'effet de faire revivre et d'amender certains actes concernant la " Cie d'assurance l'Union du Canada," et de changer le nom de la Cie en celui de " Cie d'assurance la Couronne, du Canada," soit retiré et que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. *Beaty*, le dit bill (No 47) est retiré et il est ordonné de rembourser l'honoraire payé moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité en dernier lieu mentionné.

M. *Paint*, du comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour développer le commerce interprovincial, augmenter davantage les recettes et le trafic de l'Intercolonial en transportant les produits d'Ontario et de Québec dans les provinces maritimes et Terreneuve et en rapportant du fret de retour, présente le rapport suivant:—

Des personnes venant de diverses parties de la Confédération et parfaitement renseignées sur le trafic qui a cours entre les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard, ont comparus devant le comité, et après les avoir interrogées sur l'augmentation de ce trafic depuis l'union des provinces en 1867, sur son état actuel, ses chances d'augmentation et les conditions qui peuvent nous faire espérer de le voir se développer bien davantage, il est heureux de pouvoir déclarer que, sur tous ces points, la preuve faite devant lui parait être très importante et des plus encourageante.

Ainsi, par exemple, il est démontré qu'en 1866, la valeur des articles importés du Canada dans les provinces maritimes atteignait seulement le chiffre de $1,200,000, tandis qu'en 1882, ces importations se sont élevées à la somme de $22,000,000 ; et bien que le plus fort courant commercial se dirige de l'ouest vers l'est, néanmoins l'on constate que l'importation du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans la province de Québec a considérablement augmenté pendant ces dernières années, et que le commerce du hareng et de la morue du Cap Breton et de la Nouvelle-Ecosse s'est, suivant l'expression de l'un des témoins, " développé dans de grandes proportions." " Le trafic inter-provincial," dit-il, " augmente tous les jours, et les relations entre les provinces sont bien plus satisfaisantes qu'elles ne l'étaient il y a quelques années."

Suivant un autre, " un trafic considérable de poisson, d'huile, de denrées, des Indes Occidentales et de charbon se dirige déjà vers l'ouest jusqu'à Montréal." L'on se rend compte, toutefois, que ce mouvement commercial est loin d'avoir atteint son apogée, et qu'il s'accentuera indubitablement à mesure que l'on fera disparaître les obstacles qui s'opposent à son développement.

Tous les témoins s'accordent à dire que ce commerce ne jouit pas actuellement de toutes les facilités qu'il devrait avoir. Les chemins de fer, suivant eux, ne peuvent fournir à la demande. Les marchands et d'autres, qui ont été interrogés, déclarent que le Grand Tronc ne peut suffire aux besoins. L'un d'eux, comme on peut le voir, s'exprime en ces termes : " nous avons des marchandises expédiées il y a deux mois de London à Québec et dont nous ne pouvons encore avoir aucune nouvelle et, avant mon départ, il y en avait aussi une quantité assez considérable en route depuis un mois. Il en a été ainsi tout l'hiver. Nous avons un client à Chatham à qui nous vendons beaucoup. Nous lui avons expédié dernièrement cinq wagons de marchandises qui ne lui sont pas encore parvenus, bien qu'ils soient sur le chemin quelque part depuis environ six semaines."

Un autre dit : " A Toronto nous sommes à une distance de 800 à 1,300 milles de Halifax et durant la saison d'hiver, surtout cet hiver, les retards nous ont causé beaucoup d'embarras. Nos expéditions ont mis jusqu'à six semaines à parvenir à destination. C'est là un des grands empêchements du commerce. L'été, le transport se fait souvent en 13 et quelque fois en 10 jours."

Et encore : " Vous n'avez pas d'idée des tracas auxquels nous sommes soumis. Nous avons des difficultés exceptionnelles à maintenir ce commerce. Tout récemment il y avait, dans un seul dépôt, 136 wagons chargés attendant le transport. Ce n'est pas la faute du Grand Tronc, parce que tout son matériel roulant est sans cesse en mouvement.

Un autre parle d'un encombrement récent de wagons de charbon à la jonction de la Chaudière. Pour dégager la voie, les autorités de l'Intercolonial offrirent leurs propres locomotives, si le Grand Tronc voulait leur permettre de charroyer le charbon, sur son chemin, jusqu'à Montréal, et de remaner leurs wagons. Et le même témoin mentionne une lettre d'un correspondant de Chicago où celui-ci dit qu'il a été obligé de discontinuer l'importation du poisson de Halifax, parce que ses marchandises avaient été quelque fois quarante jours dans le trajet de Halifax à Chicago.

Outre l'augmentation des facilités de transport en chemin de fer par de grandes

lignes rivales—ce qui, de toute nécessité, ne pourra se faire qu'après un temps considérable—les principaux moyens pratiques de surmonter ces difficultés suggérés à votre comité sont l'établissement immédiat d'une ligne de propulseurs pour relier les ports de l'extrême ouest du lac Ontario avec le chemin de fer Intercolonial à la Pointe-Lévis, et le creusage aussi rapide que possible des canaux du St Laurent, à la même profondeur que le canal Welland. On prétend que non-seulement une ligne de propulseurs faisant un service régulier en correspondance avec l'Intercolonial répondrait aux besoins du commerce actuel, mais qu'elle causerait dans le tarif de transport une réduction telle, qu'une grande quantité des expéditions qui se font maintenant de l'Ontario par les Etats-Unis, prendrait dorénavant nos voies de communications ; ce qui permettrait d'offrir dans les villes et villages de l'Ontario le charbon de la Nouvelle-Ecosse à aussi bas prix que celui qui est importé de la république voisine ; tandis que les autres produits des provinces maritimes pourraient aussi de cette manière atteindre les marchés de la province supérieure en quantités beaucoup plus considérables que maintenant. On a dit néanmoins qu'avec le contrôle que les compagnies de chemins fer peuvent exercer, aucune ligne de propulseurs ne pourrait être établie sans la garantie d'une certaine quantité de fret pour chaque voyage, ou un subside accordé par le gouvernement, bien que l'on pense qu'une fois l'opération en bonne voie, ces conditions ne seraient plus nécessaires dans les années à venir. La majorité semble croire qu'il faudrait dix mille dollars pour six mois pour chaque bâtiment de la ligne, quoique d'autres prétendent qu'on pourrait obtenir une ligne effective de trois ou quatre bateaux pour $25,000 à $30,000.

Quant au creusage des canaux, on prétend que cela est indispensable au développement régulier du commerce inter-provincial. Un homme de grande expérience, de l'Ontario, affirme: " que le moyen le plus efficace d'augmenter le commerce avec les provinces maritimes serait l'agrandissement des canaux du St Laurent à l'époque la plus rapprochée possible, pour les assimiler au canal Welland comme dimensions d'écluse et profondeur d'eau, de sorte que des bâtiments d'un fort tonnage puissent y passer.

Les navires transportant de fortes cargaisons donneraient le moyen d'abaisser le tarif de transport. Ils pourraient se rendre dans les provinces maritimes, décharger leurs cargaisons et prendre, au retour, un chargement de charbon et le transporter dans les provinces supérieures pour un prix minime, disons $1.00 ou $1.25 par tonne. Ils pourraient aussi transporter du poisson et autres articles qu'il leur serait possible d'avoir. De cette manière le charbon pourrait probablement être transporté dans l'ouest d'Ontario pour un prix moindre que le charbon américain, et par conséquent, il entrerait, pour une large part, dans la consommation d'Ontario.

Un autre, domicilié au Cap Breton, et ayant des intérêts dans des entreprises minières, déclare " que si le creusement des canaux était complété, nous pourrions expédier au-delà d'un million de tonnes de charbon dans Ontario. Une fois cet agrandissement opéré, le trafic du grain prendrait la route de Montréal, notre charbon serait expédié dans l'ouest, le tarif de transport serait diminué et le Canada suffirait à lui-même."

Le comité a considéré qu'il était de son devoir de faire part, de cette manière, des faits et opinions qui ont été mis au jour au cours de l'enquête, et il a maintenant l'honneur de soumettre à la considération de la Chambre la preuve et les déclarations en détail, telles qu'elles ont été faites.

(*Pour la preuve accompagnant ce rapport, voir l'appendice No* 4)

Sur motion de M. *Colby*, la pétition des directeurs provisoires de la Cie de câble européen, américain, canadien et asiatique (limitée), présentée ce jour, est lue et reçue ; elle demande la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie en celui de " Cie de câble américain, anglais et continental (limitée)."

Sir *Hector Langevin* présente un bill (No 116) pour amender davantage l'acte concernant l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin

entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les Actes relatifs à la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada, et pour les amender.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender les actes concernant la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada, en prescrivant que,—

(*a.*) Le Gouverneur en conseil pourra accorder à toute personne qui aura été employée en une qualité reconnue, dans le service civil, pendant dix ans ou plus longtemps, et qui aura atteint l'âge de soixante ans, ou qu'une infirmité corporelle rendra incapable de continuer convenablement l'exercice de ses fonctions, une pension de retraite établie sur son salaire annuel moyen des trois dernières années, et n'excédant pas les taux suivants, savoir :—si cette personne a servi dix ans et moins de onze, une pension de dix cinquantièmes du dit salaire moyen ; et si elle a servi onze ans et moins de douze, une pension annuelle de onze cinquantièmes de ce salaire ; et ainsi de suite, en ajoutant toujours un cinquantième du salaire moyen pour chaque année de services en sus, jusqu'au terme de trente-cinq ans, qu'une pension annuelle de trente-cinq cinquantièmes pourra lui être accordée ; mais il ne sera fait aucune autre augmentation pour des services de plus de trente-cinq ans de durée. Si les services n'ont pas été continus, la période ou les périodes d'interruption ne seront pas comptées, et l'arrêté en conseil rendu dans ce cas sera déposé sur le bureau des Chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine.

(*b.*) Dans le cas d'une personne entrée dans le service civil après l'âge de trente ans, à raison de certaines capacités ou connaissances spéciales, soit professionnelles ou autres, requises pour l'emploi qu'elle a reçu et qui ne s'acquièrent pas ordinairement dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra ajouter au nombre effectif d'années de service de cette personne tel autre nombre d'années n'excédant point dix qu'il paraîtrait juste de lui accorder pour les raisons énoncées dans l'arrêté en conseil rendu à son égard ; et ce nombre d'années additionnel sera réputé faire partie de la durée de service sur laquelle se calculera la pension de retraite de cette personne ; et en pareil cas, l'arrêté en conseil sera déposé sur le bureau des Chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine.

(*c.*) Pour fournir aux allocations de retraite susmentionnées, il sera fait, sur le salaire de chaque personne employée dans le service civil à qui le présent acte est applicable, une retenue de deux pour cent par an, si le salaire est de six cents piastres ou au-dessus, et de un et quart pour cent par an, s'il est au-dessous de six cents piastres : et la somme ainsi déduite formera partie du fonds du revenu consolidé ; mais la retenue ne se fera que pendant les trente-cinq premières années de service.

(*d.*) L'entière allocation de retraite, telle qu'elle est établie ci-dessus, ne sera accordée qu'aux personnes qui auront été assujetties à la retenue pendant dix ans ou plus longtemps ; la pension de toute personne qui n'aura pas subi cette retenue, ou qui l'aura subie pendant moins de dix ans, étant sujette à une diminution de un pour cent pour chaque année au-dessous de dix pendant laquelle elle n'aura pas subi la retenue ; toutefois la pension des personnes qui se retireront du service à l'avenir, ne sera point diminuée à raison de ce qu'elles n'auront pas subi la retenue susmentionnée, une ou plusieurs années durant, après avoir accompli leurs trente-cinq premières années de service.

(*e.*) La retraite sera d'obligation pour toute personne à qui sera offerte l'allocation susmentionnée ; et l'offre de cette allocation ne sera point considérée comme impliquant aucun blâme contre la personne à qui elle sera faite ; nul ne sera non plus regardé comme ayant un droit absolu à une pareille allocation ; mais elle sera seulement accordée en considération des fidèles et bons services rendus pendant l'espace de temps sur lequel elle s'établit ; et rien dans le présent acte ne sera censé

amoindrir ou diminuer le droit du Gouverneur de révoquer ou destituer d'un emploi dans le service civil.

(*f*.) Si le chef d'un département fait rapport, à l'égard d'une personne employée dans son département et qui est sur le point d'être mise à la retraite pour une cause autre que la mauvaise santé ou l'âge, que ses services n'ont pas été satisfaisants, le Gouverneur en conseil pourra assigner à cette personne une allocation de retraite moindre que celle à laquelle, sans cela, elle aurait eu droit, suivant qu'il le jugera à propos.

(*g*.) Si une personne à laquelle s'applique le présent acte est contrainte par quelque infirmité mentale ou corporelle de quitter le service civil avant d'avoir complété le temps exigé pour être admise à la pension, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer une gratification n'excédant pas un mois de salaire, pour chaque année de services rendus ; et si telle personne est ainsi contrainte de se retirer avant ce temps-là, par suite d'une grave blessure corporelle reçue par elle, sans qu'il y ait eu de sa faute, dans l'exercice de ses fonctions publiques, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer soit une gratification n'excédant pas trois mois de salaire pour chaque deux années de service, soit une pension n'excédant pas le cinquième de son salaire moyen des trois années alors dernières.

(*h*). Si une personne à laquelle s'applique le présent acte est révoquée, par suite de la suppression de son emploi, opérée en vue d'améliorer l'organisation du département auquel elle appartient ; ou si on la révoque ou la retire d'emploi en vue d'obtenir plus d'efficacité ou d'effectuer une économie dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra lui accorder telle gratification ou telle pension de retraite qui la dédommage équitablement de la perte de son emploi, sans excéder celle à laquelle aurait eu droit cette personne si elle se fût retirée pour cause d'infirmité mentale ou corporelle d'une nature permanente,—en ajoutant dix ans à la durée effective de ses services.

(*i*). Les pensions et les gratifications accordées sous l'empire du présent acte, seront payables sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

(*k*). Toutes les allocations de retraite fixées et accordées en vertu des actes par le présent abrogés sont maintenues.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, avec des amendements, le bill (No 28) à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico*.

M. *Blanchet* propose, que le rapport du comité des Privilèges et Elections, concernant la dernière élection pour le district électoral du comté de King, Ile du Prince-Edouard, soit maintenant adopté.

M. *Weldon* propose, comme amendement, que tous les mots après " que " dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants: " vû les prescriptions de l'*Acte des Elections Fédérales*, 1874, et les devoirs de l'officier-rapporteur qui y sont définis, et aussi, vû les faits qui ressortent de la preuve faite devant le comité des Privilèges et Elections maintenant devant la Chambre,—il était du devoir de l'officier-rapporteur à la dite élection pour le district électoral du comté de King, Ile du Prince-Edouard, de déclarer et rapporter *James Edwin Robertson* comme l'un des membres élus à la dite élection."

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quite le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.*)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill

(No 93) du Sénat, concernant la Cie du chemin de fer du Nord du Canada, est rescindé, et le bill est déféré de nouveau au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour considération ultérieure.

Le bill (No 113) autorisant la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive Nord est délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture à lundi prochain.

Sur motion de M. *Cameron* (Victoria), les amendements faits par le Sénat au bill (No 49) pour incorporer la Cie des Phosphates et Minière du Canada, sont pris en considération et adoptés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur l'amendement proposé à la motion de concours au rapport du comité des Privilèges et Elections sur la dernière élection du comté de King, I.P.E.

M. *Cameron* (Huron) propose, comme sous-amendement, "qu'il existe une divergence d'opinion, dans le comité des Privilèges et Elections, ainsi que dans cette Chambre, quant à l'application des dispositions des Statuts à l'élection du comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard.

Que l'esprit de la législation récente est de déférer les questions affectant les élections au jugement des tribunaux.

Que la Cour Suprême est la cour en dernier ressort dans les causes d'élections,—que l'acte de la Cour Suprême prescrit que toutes questions quelconques pourront être déférées à la Cour Suprême par le gouverneur en conseil, pour audition et examen, et que la cour les entendra et examinera alors et transmettra son opinion certifié sur ces questions.

Que dans l'opinion de cette Chambre, il est à désirer qu'avant qu'une décision soit prise par cette Chambre sur le sujet, des mesures devraient être adoptées pour obtenir l'opinion de la Cour Suprême sur les questions suivantes, savoir :—1o. Si, en vertu de la loi relative à la tenue de l'élection, *James E. Robertson* a été, le 13 juin, 1882, déqualifié pour être élu membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de King, I.P.E. ; —et, 2o. Si, en vertu de la loi, le dit *James E. Robertson*, ou le dit *Augustine C. McDonald*, aurait dû être déclaré et rapporté par l'officier-rapporteur comme étant élu membre pour le dit district électoral dans le présent parlement ;—ou si la dite élection est nulle et de nul effet."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

JEUDI, 26 avril, 1883.

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allen,	Forbes,	Mulock,
Armstrong,	Geoffrion,	Paterson (*Brant*),
Auger,	Gillmor,	Pickard,
Bain,	Gunn,	Platt,
Béchard,	Harley,	Ray.
Bernier,	Holton,	Rinfret,
Blake,	Innes,	Robertson (*Hamilton*),
Bourassa,	Irvine,	Ross (*Middlesex*),
Burpee (*St-Jean*),	Jackson,	Scriver,
Burpee (*Sunbury*),	Keefler,	Somerville (*Brant*),
Cameron (*Huron*),	King,	Somerville (*Bruce*),
Campbell (*Renfrew*),	Kirk,	Springer,

Casey,
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Davies,
De St. Georges,
Fairbank,
Fleming,
Landerkin,
Laurier,
Lister,
Livingtone,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McMullen,
Sutherland (*Oxford*),
Sutherland (*Selkirk*),
Thompson,
Trow,
Watson,
Weldon,
Wheler,
Wilson, et
Yeo.—64.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Amyot,
Baker (*Missisquoi*),
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burns,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Carling,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Dupont,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fréchette,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McDougald,
Massue,
Méthot,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Pinsonneault,
Pope,
Reid,
Richey,
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*), et
Wright.—108.

La question étant alors mise sur l'amendement à la motion principale,—il est rejeté, sur la même division que ci-haut.

La question étant alors mise sur la motion principale ;

M. *Davies* propose, comme amendement, qu'il soit *Résolu*,—Que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants :—" la Chambre ayant refusé de décider que *James E. Robertson* aurait dû être rapporté par l'officier-

rapporteur, il est convenable que l'élection du second député du district électoral du comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard, soit déclarée nulle et qu'un nouveau bref soit émané ".—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,
Armstrong,
Auger,
Bain,
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee (*St-Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Davies,
De St. Georges,
Fairbank,
Fleming,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmor,
Girouard (*Jacques Cartier*),
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Keefler,
King,
Kirk,
Landerkin,
Laurier,
Lister,
Livingstone,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McMullen,
Mulock,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Essex*),
Pickard,
Platt,
Ray,
Rinfret,
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Scriver,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Sutherland (*Selkirk*),
Thompson,
Trow,
Watson,
Weldon,
Wheler,
Wilson et
Yeo. – 66.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Amyot,
Baker (*Missisquoi*),
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burns,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Carling,
Cimon,
Cochrane,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Dupont,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fréchette,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
McCallum,
McDougald,
Massue,
Méthot,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Pinsonneault,
Pope,
Reid,
Richey,
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,

Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Dalay,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Vaudreuil*),
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*), et
Wright.—108.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Amyot,
Baker (*Missisquoi*),
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burns,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Carling,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Dupont,
Ferguson (*Leeds and Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fréchette,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Macdonald (sir John),
McDonald (*Cape Breton*),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McDougald,
Massue,
Méthot,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Pinsonneault,
Pope,
Reid,
Richey,
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Pictou*),
Trywhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*), et
Wright.—107.

CONTRE :

Messieur

Allen,
Armstrong,
Auger,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmor,
Mulock,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Essex*),

Bain,	Girouard (*Jacques Cartier*),	Pickard,
Béchard,	Gunn,	Platt,
Bernier,	Harley,	Ray,
Blake,	Holton,	Rinfret,
Bourassa,	Innes,	Robertson (*Shelburne*),
Burpee (*St Jean*),	Irvine,	Ross (*Middlesex*),
Burpee (*Sunbury*),	Jackson,	Scriver,
Cameron (*Huron*),	Keefler,	Somerville (*Brant*),
Campbell (*Renfrew*),	King,	Somerville (*Bruce*),
Casey,	Kirk,	Springer,
Casgrain,	Landerkin,	Sutherland (*Oxford*),
Catudal,	Laurier,	Sutherland (*Selkirk*),
Charlton,	Lister,	Thompson,
Cockburn,	Livingstone.	Trow,
Cook,	McMillan (*Huron*),	Watson,
Davies,	McCraney,	Weldon,
De St. Georges,	McIntyre,	Wheler,
Fairbank,	McIsaac,	Wilson, et
Fleming,	McMullen,	Yeo.—66.

M. *Blanchet* propose qu'il soit *Résolu*,—Que le greffier de la couronne en chancellerie se présente immédiatement devant la Chambre avec le rapport pour le district électoral du comté de King, dans l'Ile du Prince-Edouard, et qu'il le modifie en biffant le nom de *James E. Robertson*, écr.—Adopté, sur la même division que celle en dernier lieu mentionnée.

Le greffier de la couronne en chancellerie se présente devant la Chambre, conformément à l'ordre, et modifie le rapport en conséquence.

Sir *John A. Macdonald* propose, que le dit rapport soit de nouveau modifié en en retranchant tous les mots après " Je certifie de plus que ", et en insérant les suivants : " *Augustine Colin McDonald*, de Montague Bridge, dans le comté de King, marchand, est aussi élu pour le dit district électoral comme ayant obtenu ensuite le plus grand nombre de votes légalement donnés à telle élection ".—Adopté, sur la même division.

Le greffier de la couronne en chancellerie modifie alors le dit rapport en conséquence.

La Chambre alors s'ajourne à 1.40 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Woodworth*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre aucun membre du gouvernement et le nommé *Amos Rowe*, propriétaire supposé du " Times " de Winnipeg, et de toutes instructions adressées par tel membre du gouvernement au dit *Amos Rowe*, touchant la ligne de conduite à suivre par le dit " Times " de Winnipeg ou le dit *Amos Rowe* pendant la dernière élection locale de la province de Manitoba, et aussi touchant le tarif et les accusations qu'il devait porter dans son journal contre l'honorable *Edgar Dewdney*, gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

M. *Royal*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour communication de tous documents ou extraits de documents faisant connaître : 1° la longueur totale du chemin de fer du Pacifique canadien construit dans la province de Manitoba et ayant droit à l'octroi de terres ; 2° la longueur des embranchements du chemin de fer du Pacifique canadien construits dans la province de Manitoba et ayant également droit à l'octroi de terres ; 3° le chiffre total des acres de terre donnés à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien par le gouvernement du Canada dans la province de Manitoba en vertu des dispositions du chapitre un, 44e *Victoria*.

No. 51.

OTTAWA, MERCREDI, 25 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 52.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 26 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition du rév. *Josué Paradis*, et autres, du comté de Gaspé, province de Québec ; est lue et reçue ; elle demande l'adoption de mesures de nature à assurer le creusement d'un hâvre à l'embouchure de la rivière Grand Pabos.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatorzième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 114) concernant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, avec des amendements.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente le seizième rapport de ce comité, informant la Chambre qu'il a examiné la pétition des directeurs provisoires de la Cie de câble européen, américain, canadien et asiatique (limitée), demandant la passation d'un acte les autorisant à changer le nom de la dite compagnie en celui de " Cie de câble américain, anglais et continental (limitée) ", et qu'il trouve qu'aucun avis n'en a été donné ; mais comme la question est de grande importance pour le public, il recommande la suspension de l'article 51 du règlement.

Sir *Leonard Tilley* présente un bill (No 117) pour définir certaines offences contre les personnes employées dans les fabriques,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Colby*, l'article 51 du règlement est suspendu au sujet d'un bill à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie de câble européen, américain, canadien et asiatique (limitée) et de changer le nom de la compagnie en celui de " Cie de câble américain, anglais et continental (limitée) ".

Il présente alors le dit bill (No 118), lequel est lu pour les première et seconde fois, et est déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 courant, pour un état donnant les noms et les montants respectifs des droits de douane remboursés, au port de Toronto, pendant la dernière année fiscale, et les articles sur lesquels les droits ont été perçus et remboursés.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 février dernier, pour un état des importations et exportations du 1er juillet, 1882, au 1er janvier, 1883, donnant les quantités et la description des articles, suivant la formule employée pour les relevés mensuels publiés dans la *Gazette* et indiquant les pays avec lesquels s'est fait ce commerce d'importation et d'exportation.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 courant, pour un état faisant connaître le montant de droits payés par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien pour articles importés par elle depuis la date de son contrat avec le gouvernement jusqu'au 28 février, 1883 ; spécifiant les ports d'entrée où ces articles ont été déclarés en douane et le montant payé à chaque port.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 27 février, 1882, pour un état faisant connaître le nombre de navires, y compris le tonnage, la nationalité et le port où ils ont fait leur déclaration, qui ont importé du sucre, du sirop et de la mélasse pendant l'année fiscale expirée le 30 juin, 1881 ; la quantité de sucre au-dessus du No. 14 T.H., et la quantité de sucre de qualité inférieure importée par chaque navire ou steamer.

Aussi un état semblable pour les six mois compris entre le 1er juillet, 1881, et le 1er janvier, 1882.

M. *Pope* présente,—la réponse à une adresse du 23 courant, demandant copie de la correspondance échangée récemment entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie Anglaise, et des ordres en conseil au sujet de l'immigration dans cette province.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, les amendements faits par le Sénat au bill (No 46) à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : "Acte concernant les banques et le commerce de banque," et les différents actes qui le modifient, sont pris en considération, et adoptés.

Le bill (No 104) à l'effet d'amender de nouveau l'acte d'inspection générale, 1874, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. *Caron*,—Que le bill (No 31) à l'effet de refondre et amender les lois concernant la milice du Canada, tel que modifié en comité général, soit maintenant pris en considération,—et sur l'amendement de M. *Ross* (Middlesex),—Que le dit bill soit renvoyé de nouveau en comité général pour y être modifié en insérant après le mot "armée" dans la 2ème ligne de la clause 64, les mots suivants :—"mais rien dans les dits règlements "et ordres, en tant qu'ils se rapportent à l'établissement de cantines, ne rendre "légale la vente de la bière ou des liqueurs de malt d'aucune espèce."

Et le débat continuant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Le dit bill est alors pris en considération, tel que modifié, et adopté.

M. *Caron* propose, que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Ross* (Middlesex) propose, comme amendement, que le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit *Résolu*,—Que par la clause 21, il est proposé d'autoriser l'enrôlement, pour service continu, en addition aux batteries déjà existantes A et B, d'une troisième batterie d'artillerie, d'une troupe de cavalerie et de trois compagnies d'infanterie, lequel enrôlement entraînera une augmentation de dépense permanente sur le revenu de plus de $200,000 en rapport avec la milice ; que dans l'opinion de cette Chambre, si une augmentation doit être faite dans les dépenses pour la milice, l'efficacité de cette force et l'intérêt public seraient mieux assurés par l'adoption de meilleures mesures pour l'exercice de la milice active que par l'enrôlement projeté d'une batterie d'artillerie, d'une troupe de cavalerie et de

trois compagnies d'infanterie,—et que le dit bill soit renvoyé de nouveau en comité général pour y être modifié en retranchant les dispositions relatives au dit enrôlement projeté.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,
Armstrong,
Auger,
Bain,
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee (*St-Jean*),
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Huron*),
Campbell (*Renfrew*),
Casey,
Catudal,
Charlton,
Cockburn,
Davies,
De St. Georges,
Fairbank,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmor,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Keefler,
King,
Kirk,
Landerkin,
Laurier,
Lister,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
McMullen,
Mulock,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Platt,
Rinfret,
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Thompson,
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wells,
Wilson et
Yeo.—60.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Amyot,
Baker (*Missisquoi*),
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burns,
Cameron (*Inverness*),
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Dupont,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fortin,
Fréchette,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hay,
McMillan (*Vaudreuil*),
McCallum,
McDougald,
McGreevy,
Massue,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Patterson (*Essex*),
Pinsonneault,
Pope,
Ray,
Reid,
Richey,
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,

Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Casgrain,
Cimon,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Lesage,
Macdonald (*King*),
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Macmillan (*Middlesex*),
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (*Albert*),
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*), et
Wright.—113.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 70) pour amender les actes concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Bill (No 79) pour incorporer la Cie *Davis and Lawrence*;—et

Bill (No 40) à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la Cie des Poudres de l'Acadie.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Divers—(Fin.)

39	Appointements des officiers et dépenses contingentes de la bibliothèque	20,260 00
40	Impressions, reliure et distribution des prix	12,000 00
42	Appointements du greffier de la couronne en chancellerie	2,100 00
43	Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie	1,200 00
44	Impressions diverses	2,000 00
45	Livres de loi, pour la cour suprême	1,500 00
46	Reliure de journaux, etc	1,000 00

VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

47	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la collection et à la garde des archives	6,000 00
48	Pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*	8,500 00
49	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle	4,000 00
50	Pour faire face aux dépenses du recensement (à voter de nouveau, $20,000)	45,000 00
51	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale	10,000 00
52	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire	20,000 00
53	Pour recueillir et compiler la statistique agricole, industrielle, etc., au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest ; et pour le même service ailleurs (à voter de nouveau)	20,000 00

IX.—IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

	Appointements des agents et employés de l'immigration, savoir :	
	Agent, Québec	1,650 00
	Sous-agent do	1,050 00
	Commis do	1,000 00
	Interprète norvégien	630 00
	Messager	200 00
	Agent, Montréal	1,250 00
	do Ottawa	1,250 00
	do Kingston	1,250 00
	do Toronto	1,600 00
	do Hamilton	1,200 00
	do London, Ont.	1,000 00
	do Halifax	1,000 00
54	do Saint-Jean	1,000 00
	do Manitoba	2,400 00
	do Brandon	1,400 00
	do Qu'Appelle	1,400 00
	do Territoires du Nord-Ouest	1,400 00
	do Prince-Arthur's-Landing	1,000 00
	Appointements, bureau de Londres, Angleterre	6,241 00
	do des agents en Europe	7,200 00
	Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes)	24,000 00
	Frais de voyages des agents en Europe	7,000 00
	Pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses	450,000 00
	Appointements d'un interprète à Winnipeg	800 00
	do do Brandon	800 00
	Subvention à la société montréalaise pour la protection des immigrantes	1,000 00
	Inspection médicale, Québec	1,600 00
	Quarantaine, Grosse Isle	9,566 00
	do Saint-Jean, N.B	2,600 00
	do Pictou, N.E	800 00
	do Halifax, N.E	3,400 00
	do Charlottetown, I.P.E	1,000 00
	do Victoria, C.B	2,000 00
	do Ile Vancouver, C.B	1,700 00
55	Lazaret de Tracadie	3,100 00
	Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique :—	
	Salubrité publique $ 5,000 00	
	Quarantaine des bestiaux Lévis 5,000 00	
	do Ouest 3,000 00	
	do Halifax 5,000 00	
		18,000 00
	Maladie des bestiaux à Pictou (à voter de nouveau, $3,000)	8,000 00

X.—PENSIONS.

56	John Bright, messager, Chambre d'assemblée	80 00
	Nouvelles pensions de miliciens.	
	Mme Caroline McEachern et deux enfants	184 00
	Janet Anderson	110 00
	Margaret McKenzie	80 00
	Mary Ann Richey et un enfant	288 00
	Mary Morrison	80 00

	Louis Prud'homme	110 00
	Virginie Charron et un enfant	120 00
	Paul M. Robins	146 00
	Charles T. Bell	73 00
	Alex. Oliphant	109 50
	Charles Lugsden	91 25
	Thomas Charters	91 25
	Charles T. Robertson	110 00
	Percy G. Routh	400 00
57	Richard S. King	400 00
	George A. McKenzie	73 00
	Edwin Hilder	146 00
	Fergus Schofield	73 00
	John Bradley	109 50
	James Bryan	109 50
	Enseigne W. Fahey	200 00
	Mary Hodgins et trois enfants	191 00
	John Martin	110 00
	Mme J. Thorburn	150 00
	Mme P. T. Worthington et un enfant	314 00
	Mme J. H. Elliott et un enfant	120 00
	Ellen Kirkpatrick et deux enfants	226 00
	Mme George Prentice et trois enfants	352 00
	Mary Hannah Tempest et enfant	298 00
	T. Robinson	50 00
58	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812	25,000 00
59	Compensations aux pensionnaires au lieu de terres	5,120 00

XI.—MILICE.

60	Solde de la division militaire et des états-majors de district	19,800 00
61	Solde des majors de brigade, frais de transport, etc	17,500 00
62	Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec	25,000 00
	Uniformes	60,000 00
	Matériel	50,000 00
63	Salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens	52,000 00
64	Allocation pour l'instruction militaire	40,000 00
	Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires	250,000 00
65	Dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide accordée aux associations de carabiniers et aux musiques de corps régulièrement organisés	38,000 00
66	Subvention à l'association de tir du Canada	8,000 00
67	Salles d'exercice et champs de tir	10,000 00
68	Soin et entretien des propriétés cédées par les autorités impériales.	10,000 00
69	Collège militaire	59,000 00
70	Ecoles militaires, instruction militaire dans les collèges	6,000 00
71	Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B" et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec	125,700 00
72	Contribution du gouvernement aux frais de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre	2,000 00

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 27 avril, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre s'ajourne alors à 1.45 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

ERRATUM.

Dans les Procès-Verbaux d'hier, à la page 372, dans la liste des députés qui ont voté pour le sous-amendement *Cameron* (Huron), au lieu de "*Robertson* (Hamilton)" lisez : *Robertson* (Shelburne).

AVIS DE MOTIONS.

M. *Smyth*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une pétition de certains résidents de Kent, Ont., demandant l'imposition d'un droit d'exportation sur les billots d'orme; et une députation s'est-elle rendue auprès de l'honorable ministre des Finances pour cet objet? Quelle réponse le ministre a-t-il faite à la députation? Et quelles sont les instructions du gouvernement relativement à tel droit d'exportation?

M. *Smyth*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'accéder à la requête des habitants de la partie sud du comté de Kent qui demandent la construction d'une jetée à Buckhorn, sur le lac Erié, dans le susdit comté?

M. *Smyth*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que la Cie du Grand Tronc empêche la navigation du Creek Jeannette, cours d'eau navigable du comté de Kent?

M. *Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de solder les réclamations de *Narcisse André Pelletier* et autres, cultivateurs, de la paroisse de St-Roch-des-Aulnets, comté de l'Islet, pour dommages causés à leurs clôtures par le feu des locomotives du chemin de fer Intercolonial? Et, si oui, quand?

M. *Wheler*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention, pendant cette session, de modifier les règlements des postes de manière à permettre que les journaux soient déposés pour distribution dans les bureaux de postes du lieu de la publication, sans payer de port?

Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL sur la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'il sera loisible au Gouverneur en conseil de fixer, de temps à autre, les sommes à être payées annuellement au préfet et aux autres officiers et serviteurs d'aucun pénitencier établi en vertu des prescriptions du bill (No 111) concernant les pénitenciers,—tenant compte du nombre de prisonniers détenus dans ces établissements, de la responsabilité inhérente à leurs charges respectives, de la durée du service et du labeur qui leur est imposé; mais tels salaires ne dépasseront pas les sommes spécifiées dans l'annexe qui suit:—

ANNEXE A.

Préfet, salaire d'au plus	$3,000
et d'au moins	$1,000
Sous-préfet, au plus	1,400
et au moins	600
Gardien en chef, au plus	900
et au moins	500
Aumônier, au plus	1,200
et au moins	400
Assistant-aumônier, au plus	500
et au moins	300

Médecin-chirurgien, au plus	1,800
et au moins	400
Comptable, au plus	1,000
et au moins	500
Instituteur, au plus	600
et au moins	250
Garde-magasin, au plus	900
et au moins	400
Econome, au plus	700
et au moins	400
(Si les deux charges sont réunies, le salaire pourra être celui du garde-magasin.)	
Maître de métier en chef, au plus	1,100
et au moins	700
Maître de métier, au plus	750
et au moins	500
Gardien de l'hôpital, au plus	750
et au moins	500
Mécanicien, au plus	900
et au moins	500
Fermier-jardinier, au plus	650
et au moins	500
Gardien, au plus	600
et au moins	400
Garde, au plus	600
et au moins	350
Commissionnaire, au plus	600
et au moins	400
Conducteur d'attelage, au plus	400
et au moins	300
Autres serviteurs, un salaire n'excédant pas par jour..	1
Matrone, au plus	550
et au moins	250
Aide-matrone, au plus	350
et au moins	200
Deuxième aide-matrone, au plus	250
et au moins	175
Institutrice, au plus	250
et au moins	120

M. *Landry*— Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il nommé un canadien-français à la commission de la codification de nos lois fédérales ?

M. *Landry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir l'effectif de la police du hâvre de Quebec ; ou se propose-t-il d'augmenter ou de diminuer le nombre des hommes engagés dans ce service ?

M. *Landry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir des communications sémaphoriques, téléphoniques ou télégraphiques entre la station de la quarantaine à la Grosse-Isle et la terre ferme et quand ?

M. *Landry*— Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour production du rapport de l'ingénieur du département des Travaux Publics sur l'exploration faite l'année

dernière dans le bassin de Montmagny par ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics ; copie des plans qui accompagnent le dit rapport et de toute la correspondance échangée au sujet de l'amélioration du hâvre de refuge de la ville de Montmagny.

M. *Landry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire construire, cette année, une gare au Cap St-Ignace, dans le comté de Montmagny, sur le parcours de l'Intercolonial ?

M. *Casey*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par *D. B. Woodworth* et autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur Pembina du Pacifique canadien ; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence.

AVIS DE BILL PRIVE.

Le bill (No 118) à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la Cie du câble européen, américain, canadien et asiatique (limitée), et de changer le nom de la compagnie en celui de " Cie de câble américain, anglais et continental (limitée) ", a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, samedi prochain, le 28 courant, ou après.

No. 52.

OTTAWA, JEUDI, 26 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉS MACLEAN ROGER ET CIE.
1883

No 53.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 27 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. *White*, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des " Débats " de cette Chambre pendant la présente session, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité recommande,—

1° Que, conformément aux termes et conditions de son second rapport, les messieurs suivants soient nommés traducteurs du rapport officiel des " Débats " de cette Chambre, savoir :—

M. *A. Gélinas* comme traducteur principal, et MM. *N. H. Beaulieu*, *J. B Vanasse*, et *Ernest Tremblay*, comme aide-traducteurs.

2° Que les sténographes français des " Débats " soient requis d'aider à la traduction.

3° Que la soumission de M. *A. S. Woodburn* pour la reliure du compte-rendu officiel des " Débats " de cette Chambre pour la prochaine session à quatre-vingt-dix centins par volume, soit acceptée, à la condition que le travail de la présente session sera exécuté à la satisfaction du comité.

Sir *Leonard Tilley* présente,—la réponse à une adresse du 23 courant, demandant copie de toute représentation par l'une ou l'autre des Chambres de la législature de Québec au sujet d'une augmentation du subside provincial.

M. *Caron* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 courant, pour un état donnant le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qui ont suivi un cours d'instruction dans les batteries A et B, chaque année depuis leur établissement; le nombre de ceux qui ont obtenu un certificat d'aptitudes, chaque année, et le coût complet, par année, de chaque batterie pendant la même période.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 21 février dernier, pour un état de toutes réclamations faites depuis le 2 mars, 1882, pour remises de droits sur articles fabriqués pour l'exportation, donnant le nom de toutes les personnes qui ont présenté une demande, leur siège d'affaires, les articles pour lesquels le drawback a été demandé et le montant de chaque réclamation, faisant la différence

entre celles qui ont été acceptées et celles qui ont été désavouées, et celles qui sont sous considération et qui n'ont pas été décidées, et donnant le motif de tel désaveu ; aussi, copie de tous règlements promulgués par le département au sujet de telles réclamations, ainsi que copie de toute réclamation acceptée et la déclaration sous serment qui l'accompagne de chaque exportateur de bouilloires, engins, machines à coudre ou autres articles en fer.

Sir *John A. Macdonald* présente,—la réponse à une adresse du 11 courant, demandant copie de toute correspondance non encore soumise à cette Chambre, échangée entre le secrétaire d'Etat et le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario au sujet de la sentence arbitrale relative aux limites nord et nord-ouest de cette province.

Le bill (No 104) à l'effet d'amender de nouveau l'*Acte d'Inspection Générale*, 1874, est lu pour la troisième fois, et passé.

La résolution adoptée en comité général le 25 courant, concernant les actes relatifs à la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada et pour les amender, est lue pour la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender les actes concernant la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada, en prescrivant que,—

(*a.*) Le Gouverneur en conseil pourra accorder à toute personne qui aura été employée en une qualité reconnue, dans le service civil, pendant dix ans ou plus longtemps, et qui aura atteint l'âge de soixante ans, ou qu'une infirmité corporelle rendra incapable de continuer convenablement l'exercice de ses fonctions, une pension de retraite établie sur son salaire annuel moyen des trois dernières années, et n'excédant pas les taux suivants, savoir :—si cette personne a servi dix ans et moins de onze, une pension de dix cinquantièmes du dit salaire moyen ; et si elle a servi onze ans et moins de douze, une pension annuelle de onze cinquantièmes de ce salaire ; et ainsi de suite, en ajoutant toujours un cinquantième du salaire moyen pour chaque année de services en sus, jusqu'au terme de trente-cinq ans, qu'une pension annuelle de trente-cinq cinquantièmes pourra lui être accordée ; mais il ne sera fait aucune autre augmentation pour des services de plus de trente-cinq ans de durée. Si les services n'ont pas été continus, la période ou les périodes d'interruption ne seront pas comptées, et l'arrêté en conseil rendu dans ce cas sera déposé sur le bureau des Chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine.

(*b.*) Dans le cas d'une personne entrée dans le service civil après l'âge de trente ans, à raison de certaines capacités ou connaissances spéciales, soit professionnelles ou autres, requises pour l'emploi qu'elle a reçu et qui ne s'acquièrent pas ordinairement dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra ajouter au nombre effectif d'années de service de cette personne tel autre nombre d'années n'excédant point dix qu'il paraîtrait juste de lui accorder pour les raisons énoncées dans l'arrêté en conseil rendu à son égard ; et ce nombre d'années additionnel sera réputé faire partie de la durée de service sur laquelle se calculera la pension de retraite de cette personne ; et en pareil cas, l'arrêté en conseil sera déposé sur le bureau des Chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine.

(*c.*) Pour fournir aux allocations de retraite susmentionnées, il sera fait, sur le salaire de chaque personne employée dans le service civil à qui le présent acte est applicable, une retenue de deux pour cent par an, si le salaire est de six cents piastres ou au-dessus, et de un et quart pour cent par an, s'il est au-dessous de six cents piastres : et la somme ainsi déduite formera partie du fonds du revenu consolidé ; mais la retenue ne se fera que pendant les trente-cinq premières années de service.

(*d.*) L'entière allocation de retraite, telle qu'elle est établie ci-dessus, ne sera accordée qu'aux personnes qui auront été assujetties à la retenue pendant dix ans ou plus longtemps ; la pension de toute personne qui n'aura pas subi cette retenue, ou qui l'aura subie pendant moins de dix ans, étant sujette à une diminution de un pour cent pour chaque année au-dessous de dix pendant laquelle elle n'aura pas subi la

retenue ; toutefois la pension des personnes qui se retireront du service à l'avenir, ne sera point diminuée à raison de ce qu'elles n'auront pas subi la retenue susmentionnée, une ou plusieurs années durant, après avoir accompli leurs trente-cinq premières années de service.

(*e.*) La retraite sera d'obligation pour toute personne à qui sera offerte l'allocation susmentionnée ; et l'offre de cette allocation ne sera point considérée comme impliquant aucun blâme contre la personne à qui elle sera faite ; nul ne sera non plus regardé comme ayant un droit absolu à une pareille allocation ; mais elle sera seulement accordée en considération des fidèles et bons services rendus pendant l'espace de temps sur lequel elle s'établit ; et rien dans le présent acte ne sera censé amoindrir ou diminuer le droit du Gouverneur de révoquer ou destituer d'un emploi dans le service civil.

(*f.*) Si le chef d'un département fait rapport, à l'égard d'une personne employée dans son département et qui est sur le point d'être mise à la retraite pour une cause autre que la mauvaise santé ou l'âge, que ses services n'ont pas été satisfaisants, le Gouverneur en conseil pourra assigner à cette personne une allocation de retraite moindre que celle à laquelle, sans cela, elle aurait eu droit, suivant qu'il le jugera à propos.

(*g.*) Si une personne à laquelle s'applique le présent acte est contrainte par quelque infirmité mentale ou corporelle de quitter le service civil avant d'avoir complété le temps exigé pour être admise à la pension, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer une gratification n'excédant pas un mois de salaire, pour chaque année de services rendus ; et si telle personne est ainsi contrainte de se retirer avant ce temps-là, par suite d'une grave blessure corporelle reçue par elle, sans qu'il y ait eu de sa faute, dans l'exercice de ses fonctions publiques, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer soit une gratification n'excédant pas trois mois de salaire pour chaque deux années de service, soit une pension n'excédant pas le cinquième de son salaire moyen des trois années alors dernières.

(*h*). Si une personne à laquelle s'applique le présent acte est révoquée, par suite de la suppression de son emploi, opérée en vue d'améliorer l'organisation du département auquel elle appartient ; ou si on la révoque ou la retire d'emploi en vue d'obtenir plus d'efficacité ou d'effectuer une économie dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra lui accorder telle gratification ou telle pension de retraite qui la dédommage équitablement de la perte de son emploi, sans excéder celle à laquelle aurait eu droit cette personne si elle se fût retirée pour cause d'infirmité mentale ou corporelle d'une nature permanente,—en ajoutant dix ans à la durée effective de ses services.

(*i*). Les pensions et les gratifications accordées sous l'empire du présent acte, seront payables sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

(*k*). Toutes les allocations de retraite fixées et accordées en vertu des actes par le présent abrogés sont maintenues.

Le bill (No 108) à l'effet d'amender de nouveau l'acte concernant le havre de Pictou, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger lundi prochain.

Le bill (No 116) pour amender davantage l'acte concernant l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie, est lu pour la seconde fois et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le bill (No 101) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Pêcheries, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger mardi prochain.

Sir *John A. Macdonald* propose, que le bill (No 45) à l'effet d'amender de nouveau et de refondre les divers actes concernant les terres publiques du Canada y mentionnés, soit maintenant délibéré en comité général.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quite le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Le bill (No 105) pour accorder certains pouvoirs à la Cie canadienne de l'éclairage électrique, est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 112) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Banque du Nord-Ouest," est délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur l'amendement de M. *Beaty* à la motion pour la prise en considération de la modification faite par le Sénat au bill (No 48) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle,—lequel amendement est comme suit :—Que cette Chambre s'objecte à la dite modification pour la raison que les prescriptions de la clause exceptée sont de la compétence de ce parlement, vu que la ligne du chemin de fer est située dans le territoire d'Assiniboine et non dans la province du Manitoba.

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est rejeté.

La modification faite par le Sénat est alors prise en considération et adoptée.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 28) à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico*, sont pris en considération et adoptés.

La Chambre reprend en considération la motion de Sir *John A. Macdonald* portant que le bill (No 46) à l'effet d'amender et refondre les divers actes concernant les terres publiques du Canada y mentionnés, soit délibéré maintenant en comité général.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur le dit bill.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

SAMEDI, 28 avril, 1883.

Sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 2.05 A.M., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Laurier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer les travaux du quai de St. François, Isle-d'Orléans, comté de Montmorency, commencés l'été dernier; et, si oui, à quelle époque ?

M. *Laurier*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil, rapports et correspondance relativement à la destitution de *David D'Amour*, ci-devant capitaine du phare flottant de l'Isle-Rouge.

M. *Sutherland* (Selkirk)—En comité général sur le bill (No 114) Acte concernant le chemin de fer du Pacifique canadien, et aussi lors de la troisième lecture du bill, proposera l'amendement suivant:—Sur cette partie de la ligne de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien qui s'étend de St-Vincent ou de la ligne-frontière à Winnipeg et à tous autres points de la ligne du Pacifique canadien dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, le même tarif, par mille, sera exigé pour toutes marchandises et voyageurs transportés sur l'embranchement ou section de la ligne de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien qui résultera du louage ou des fusions autorisés par cet acte et sur ses raccordements en Canada et dans les Etats-Unis, *viâ* St-Vincent, et pour les marchandises et voyageurs transportés par toutes autres lignes canadiennes de chemin de fer et leurs raccordements en Canada et dans les Etats-Unis *viâ* St-Vincent susdit.

M. *Daly*—Lundi prochain—ADRESSE demandant un relevé des sommes d'argent payées à titre d'émoluments au juge, au greffier et au huissier de la cour de vice-amirauté à Québec, et des sommes payées à chacun des officiers des cours de vice-amirauté à Halifax et St-Jean, respectivement. Aussi, un état indiquant le nombre de plaintes produites et de causes instruites dans les dites cours respectivement, depuis le 1er juillet, 1867, jusqu'à date.

No. 53.

OTTAWA, VENDREDI, 27 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883

No 54.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 30 AVRIL, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *D. Rogers* et autres, de la ville de Summerside, comté de Prince, I. P.-E.; demandant l'adoption de mesures de nature à assurer la construction d'un brise-lames à Summerside.

De *John Copland* et autres, de Rockwood et des environs, comté de Wellington; demandant l'adoption de mesures pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à une adresse du 5 écoulé, demandant

1. Copie du mémorandum officiel de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, daté du 12 décembre 1882, expliquant sa position et ses perspectives.
2. Copie de l'annonce publiée subséquemment par la compagnie, demandant des souscriptions pour son capital social augmenté.
3. Copie de tous mémoires émis à ce sujet.
4. Etat indiquant le montant du stock de la compagnie souscrit antérieurement à l'autorisation de porter son capital social de 25 à 100 millions de piastres, et le montant versé sur le stock ainsi souscrit avec la date de chaque paiement en espèce, et aussi les montants de stock (s'il y en a) donnés pour l'acquisition de propriétés ou autrement, spécifiant, dans ces cas, le prix de celles-ci et le montant de stock donné et la date.
5. Etat des sommes payées à même le capital pour intérêt sur le dit capital social, et le taux de ces paiements.
6. Exposé des faits concernant l'acquisition par la compagnie des chemins de fer Canada Central et Montréal, Ottawa et Occidental, avec dates.
7. Exposé des faits relatifs à l'acquisition par la compagnie de tout intérêt dans le chemin de fer de Credit Valley et dans celui d'Ontario et Québec.
8. Enumération des divers objets sur lesquels il doit être fait rapport en vertu de l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements, séparément, quant à—
   (1) la ligne de chemin de fer comprise dans le contrat avec la Cie de chemin de fer du Pacifique canadien, et

(2) les embranchements et prolongements construits par la compagnie.

9. Etat des sommes totales dépensées par la compagnie jusqu'au 1er février, 1883, en vertu de son contrat,—

(1) pour travaux de construction exécutés sur la ligne que la compagnie doit bâtir, tel que spécifiée dans son contrat ;
(2) pour matériel roulant pour la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, tel que spécifié au dit contrat ;
(3) pour travaux de construction sur les prolongements et les embranchements non compris dans le chemin de fer spécifié par le contrat ;
(4) pour matériel roulant pour tous les prolongements et embranchements non compris dans le chemin de fer spécifié par le contrat ;

et état des recettes de la compagnie jusqu'à la même date, à compte—

(1) du subside en argent ;
(2) des obligations hypothécaires ;
(3) des boni ;
(4) des ventes de terre ou transactions non-comprises dans les opérations se rapportant aux obligations hypothécaires ;
(5) du nombre d'âcres de terre auxquels elle a droit actuellement sur son subside en terre ;
(6) du montant des boni convenus mais non payés ;

Et,—la réponse à un ordre de la Chambre du 7 écoulé, pour copie de tous les rapports, plans, correspondances et autres documents concernant la construction d'un quai ou d'une jetée à Ste-Anne, sur la rivière Saguenay, dans le comté de Chicoutimi.

M. *Bowell* présente,—la réponse à une adresse du 19 écoulé, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le département de la marine et des pêcheries, et le gouvernement britannique ou le Bureau de l'Amirauté de ce gouvernement, au sujet de la cession au Canada de l'île du Portage, à l'entrée de la rivière Miramichi ; aussi, copie de tous les rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet, et de la correspondance s'y rapportant.

Et,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 écoulé, pour copie de l'annonce demandant des soumissions pour la construction d'un steamer pour remplacer le " Glendon " ; les diverses soumissions reçues ; le nom de la personne qui a obtenu le contrat et le montant mentionné dans le dit contrat.

Sir *John A. Macdonald* présente,—la réponse (partielle) à une adresse du 15 écoulé, demandant copie de la correspondance, des requêtes, rapports, ordres en conseil et autres documents concernant toute réclamation présentée par le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard pour le remboursement des dépenses qu'il a faites pour des quais ou jetées d'utilité publique, et aussi, concernant l'entretien des prisonniers condamnés pour une courte période, dans cette province, depuis son entrée dans la Confédération.

Sir *Leonard Tilley* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 courant, pour copie de la pétition relative au commerce entre le Canada et les Indes Occidentales et le Brésil, signée par les principaux marchands de la côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs et adressée à l'honorable ministre des Finances, et copie de la lettre accompagnant la dite pétition.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No 113) autorisant la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive Nord est rescindé, et le bill est renvoyé de nouveau en comité général, délibéré de nouveau, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 114) concernant le chemin de fer du Pacifique canadien, est délibéré en comité général et rapporté.

M. *Sutherland* (Selkirk) propose, que le dit bill soit renvoyé de nouveau en comité général pour y être amendé comme suit :—

" Sur cette partie de la ligne de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien qui s'étend de St-Vincent ou de la ligne frontière à Winnipeg et à tous autres points de la ligne du Pacifique canadien dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, le même tarif, par mille, sera exigé pour toutes marchandises et voyageurs transportés sur l'embranchement ou section de la ligne de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien qui résultera du louage ou des fusions autorisés par cet acte et sur ses raccordements en Canada et dans les Etats-Unis, *viâ* St-Vincent, et pour les marchandises et voyageurs transportés par toutes autres lignes canadiennes de chemin de fer et leurs raccordements en Canada et dans les Etats-Unis *viâ* St-Vincent susdit." —Rejeté.

M. *Abbott* propose alors, que le dit bill soit de nouveau renvoyé en comité général, pour y être amendé en ajoutant ce qui suit :—

" Si la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien entreprend le transport, au Manitoba ou aux territoires du Nord-Ouest, des voyageurs et des marchandises sur les dites lignes affermées, ou sur aucune partie d'icelles, par aucune route quelconque au sud du lac Supérieur, et si elle continue d'agir ainsi après le parachèvement de sa ligne au nord du lac Supérieur, elle sera tenue de recevoir à Emerson, et de transporter, à destination, avec la diligence convenable, tout tel trafic transporté par aucune ligne et lignes alliées canadiennes, de la province d'Ontario à Emerson ; et elle n'exigera pas un tarif plus élevé pour cela que celui qu'elle reçoit pour le transport, sur la même partie de sa ligne, du trafic analogue d'entier parcours transporté par elle et ses lignes alliées, d'Ontario à Emerson : Pourvu, toujours, que toute compagnie de chemin de fer en Canada, se prévalant de la disposition qui précède, et ayant la possession ou le contrôle exclusif d'une communication par voie ferrée d'aucun point sur le chemin de fer du Pacifique canadien dans Ontario ou Québec à aucun autre point dans l'une ou l'autre de ces provinces, soit tenue pareillement de recevoir de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, au point de correspondance, les voyageurs et les marchandises venant du Manitoba ou des territoires du Nord-Ouest et de les transporter à destination, avec la diligence convenable, sur toute telle ligne dont elle a la possession ou le contrôle exclusif, et qu'elle n'exige pas un tarif plus élevé pour cela que celui qu'elle reçoit pour le transport, sur la même partie de sa ligne, d'un trafic analogue transporté par elle et ses lignes alliées, du Manitoba ou des territoires du Nord-Ouest au point de livraison."—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé de nouveau en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 26) pour constituer légalement une compagnie sous le nom de "Cie *Rathbun*."

Bill (No 72) pour incorporer la Cie du chemin de fer et de bateaux à vapeur de Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan ;—et

Bill (No 55) à l'effet d'incorporer la Cie de steamers à passagers Royale Canadienne. (Sur motion de M. *Mitchell*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés).

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Tassé* :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les sommes dépensées chaque année, depuis 1875, pour assurer le repatriement des canadiens émigrés aux Etats-Unis ; les conditions de transport qui leur ont été faites ; les noms des agents employés pour cette fin, et leurs salaires ou commission.

Par M. *Rinfret :*—Ordre de la Chambre pour copie de toutes correspondances, rapports, etc., non demandés jusqu'ici, échangés entre le gouvernement du Canada et les commissaires des hâvres de Québec et de Montréal, les chambres de commerce des différentes parties du pays et toutes personnes y intéressées, concernant le creusement du lac St-Pierre et des chenaux du St-Laurent, le creusement des canaux, l'amélioration des hâvres de Québec et de Montréal et l'adoption de la dette contractée par le hâvre de Montréal pour améliorations du fleuve St-Laurent, par la Puissance du Canada.

Par M. *Casey :*—Adresse demandant copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Douanes et aucunes personnes touchant la remise du droit sur le fer importé pour la construction du pont Dufferin, en 1873, avec copie de tout ordre en conseil autorisant telle remise, et du mémoire du ministre des Douanes recommandant cette remise et les raisons données à l'appui.

Aussi, état faisant connaître la valeur du fer déclaré en douane et le montant des droits remis.

Par M. *McMullen :*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant le nombre de pétitions présentées à cette Chambre pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche, et le nombre total de noms attachés à ces pétitions.

Par M. *Casey :*—Ordre de la Chambre pour copie de la sentence arbitrale sur la demande d'indemnité pour dommages présentée par l'entrepreneur du canal de Grenville et Carillon en vertu du contrat en vigueur en 1871-72, et un état des sommes payées aux termes de ce contrat.

Par M. *Charlton :*—Ordre de la Chambre demandant la production d'un rapport sur la condition et la gestion de l'agence des sauvages du Manitoba, sous *J. A. N. Provencher*, surintendant des sauvages du district de Manioba, fait par la commission d'enquête instituée par le gouvernement et composée de feu *W. H. Rose*, avocat, et *Ebenezer McColl*, inspecteur de l'agence des sauvages, et de la preuve sur laquelle a été bâsé ce rapport; aussi, copie d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de $180, signée par le nommé *Tremblay*; d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de $1,290, signée par le nommé *Tremblay*; et d'une autre pièce justificative, en date du 26 décembre 1875, pour la somme de $600, signée par le nommé *Tremblay*. Aussi, copie de tous autres papiers se rapportant à ce sujet.

Par M. *Rinfret :*—Ordre de la Chambre pour copie des plaintes portées contre le maître de poste de L'Avenir, comté de Drummond, durant l'année 1882, des témoignages rendus lors de l'enquête qui eut lieu à ce sujet ainsi que de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'inspecteur des Postes.

Par M. *Bourbeau :*—Ordre de la Chambre pour communication de tous documents ou extraits de documents faisant connaître : 1° la longueur totale du chemin de fer du Pacifique canadien construit dans la province de Manitoba et ayant droit à l'octroi de terres ; 2° la longueur des embranchements du chemin de fer du Pacifique canadien construits dans la province de Manitoba et ayant également droit à l'octroi de terres ; 3° le chiffre total des acres de terre donnés à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien par le gouvernement du Canada dans la province de Manitoba en vertu des dispositions du chapitre un, 44e *Victoria*.

Par M. *Laurier :*—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil, rapports et correspondance relativement à la destitution de *David D'Amour*, ci-devant capitaine du phare-flottant de l'Isle-Rouge.

Par M. *Daly :*—Adresse demandant un relevé des sommes d'argent payées à titre d'émoluments au juge, au greffier et à l'huissier de la cour de vice-amirauté à Québec, et des sommes payées à chacun des officiers des cours de vice-amirauté à Halifax et St-Jean, respectivement. Aussi, un état indiquant le nombre de plaintes produites et

de causes instruites dans les dites cours respectivement, depuis le 1er juillet, 1867, jusqu'à date.

M. *Casey* propose, qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par *D. B. Woodworth* et autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur Pembina du Pacifique canadien; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné sur motion de M. *White* (Cardwell).

Le bill (No 25) pour amender les actes concernant la cruauté envers les animaux, est lu pour la troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill (No 106) à l'effet d'augmenter les facilités du havre de la cité de Toronto, de prolonger l'esplanade et de pourvoir au contrôle de son usage par des compagnies de chemins de fer, est rescindé, et le bill est retiré.

M. *Auger* propose, que le bill (No 77) pour fixer le taux de l'intérêt en Canada, soit lu pour la seconde fois.—Rejeté.

M. *Bolduc* propose, que le bill (No 85) à l'effet d'amender l'Acte des Elections Fédérales, 1874, soit maintenant lu pour la seconde fois.—Adopté, sur division.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois et délibéré en comité général.—Sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 98) pour mieux prévenir la fraude en rapport avec la vente des droits de brevêts, est rescindé et le bill est retiré.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. *Shakespeare*, à l'effet que la Chambre se forme maintenant en comité général pour considérer la résolution suivante:—

Résolu,—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de promulguer une loi semblable en principe à celle actuellement en vigueur en Australie et qui est intitulée: "Influx of Chinese Restriction Act, 1881."

Sir *Hector Langevin* propose, que le débat soit ajourné.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est rejetée, sur division.

M. *Pope* présente,—la réponse à une adresse du 23 février dernier, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie anglaise et le gouvernement du Canada relativement à l'immigration dans la Colombie anglaise; aussi, de toute correspondance au sujet de l'immigration chinoise.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIV.—TRVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Edifices publics, Ottawa.

109	Nouvel édifice, rue Wellington	200,000 00

XV.—TRAVAUX PUBLIC—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Edifices publics.

Nouvelle Ecosse.

110	Hôpital de la quarantaine, Sydney	2,000 00
	Edifice public à New-Glasgow	12,000 00
	Station de la quarantaine des bestiaux, Halifax	5,000 00
	Douane, bureau de poste et caisse d'épargnes, Truro	21,000 00
	Edifices publics à Antigonish	3,500 00
	Bureau de poste, de douane, etc., de Windsor	10,000 00
	Pénitencier d'Halifax	1,400 00
	Hôpital de la marine de Pictou	2,300 00
	Edifices publics d'Amherst	10,000 00

Ile du Prince-Edouard.

111	Edifices publics à Summerside	9,000 00

Nouveau-Brunswick.

112	Hôpital de la marine de Saint-Jean—Achèvement	12,500 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., de Woodstock	15,000 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., de Saint Stephens	5,000 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., de Sussex—Achèvement	9,000 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., de Moncton	15,000 00
	Pénitencier de Dorchester	30,000 00
	Bureau de poste, etc., de Newcastle	10,000 00
	Bureau de poste de Carleton	10,000 00
	Travaux d'amélioration, etc., édifices publics de Saint Jean	700 00

Québec.

	Fortifications et édifices militaires de Lévis	3,200 00
113	Fortification de Québec	19,000 00
	Terrasse Dufferin—Achèvement	2,500 00
	Citadelle de Québec	22,500 00
	Entrepôt de vérification, Québec	30,000 00
	Consolidation du roc, au pied de la citadelle, Québec—Achèvem.	4,500 00
	Trois-Rivières—Conversion de l'ancien bureau de douane en bureau de poste	5,000 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., Sherbroke	18,500 00
	Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—Achèvement	10,000 00
	Station de quarantaine de la Grosse Ile	1,000 00
	Salle d'exercice, Mont réal	40,000 00
	Edifices fédéraux—Montréal - améliorations, etc	12,900 00
	Hôpital de marine, Chicoutimi	5,750 00
	Edifices du pénitencier de St-Vincent-de-Paul $18,950	
	Matériaux et utils nécessaires aux détenus pour construction 9,050	28,000 00
	Edifices fédéraux, Québec—améliorations	3,000 00
	Edifice public, Sorel	10,000 00
	Station des immigrants, Lévis	650 00
	Edifices militaires, y compris salle d'exercice, Québec	30,000 00

Ontario.

	Bureau de poste, douane, etc., Cornwall	20,000 00
	do do Brokeville	10,000 00
	Fortifications et édifices militaires de Kingston	12,600 00
	Pénitencier de Kingston	15,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., Belleville—Pour l'achèvement	17,000 00
	do do Hamilton	125,000 00
	do do Stratford—Pour l'achèvement	13,000 00
	do do Saint-Thomas	28,000 00
	do do Chatham	16,500 00
	do do London	3,600 00
114	Bureau de poste, douane, etc., Amherstburg	10,000 00
	do do Galt	8,000 00
	do do Cobourg—Pour l'achèvement	7,000 00
	Bureau de poste, etc., Clifton	12,000 00
	Bureau de poste, etc., Barrie	12,000 00
	do Port-Hope	12,000 00
	Edifices fédéraux, Toronto—Changements, renouvellement	7,800 00
	Bureau de poste, Ottawa—Améliorations, etc	1,700 00
	Bureaux de douane et du revenu de l'intérieur, Gananoque	5,500 00
	Bureau de poste de Kingston,—Améliorations, etc	800 00
	Entrepôt de vérification, Belleville	4,000 00
	Station des immigrants, Hamilton	500 00

Territoire en contestation.

115	Abri des immigrants, Prince-Arthur's-Landing	600 00

Manitoba.

	Pénitencier du Manitoba	40,000 00
116	Edifices du parlement, Winnipeg	40,000 00
	Résidence du lieutenant-gouverneur, Winnipeg	33,000 00
	Bureau de poste, Winnipeg	50,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

	Edifices publics, Territoires du Nord-Ouest, en général	5,000 00
	Asiles des aliénés ou hôpital fédéral	20,000 00
117	Nouvelles prisons et maisons d'arrêt	10,000 00
	Nouveaux édifices publics à Régina, capitale des T. N.-O	20,000 00
	Abri des immigrants, Qu'Appelle	3,500 00
	Station des immigrants à l'ouest de Qu'Appelle	600 00

Colombie-Britannique.

	Station de la quarantaine et dépendance, Vancouver	7,500 00
118	New-Westminster—Bureau de poste, douane, etc.—Pour l'achèvement	11,500 00
	Nanaïmo—Bureau de poste, douane, etc.—Pour l'achèvement	22,750 00

Edifices publics en général.

119	Edifices publics généralement	15,000 00

Réparations, meubles, chauffages, etc.

	Réparations, meubles, chauffage, etc	175,000 00
	Terrains, édifices publics, Ottawa	7,500 00
	Enlever la neige, édifices publics, Ottawa	1,800 00
	Chauffage, édifices publics, Ottawa	50,000 00
	Gaz, édifices publics, Ottawa	22,000 00
120	Eau, édifices publics, Ottawa	12,100 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall	8,000 00
	Service de téléphone, édifices publics, Ottawa	4,000 00

| Salaire des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices
| publics du Canada (ci-devant payés par les départements
| respectifs par lesquels ils étaient employés)..... ..... 22,000 00

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

MARDI, 1er mai, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre s'ajourne alors à 1 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Proposera que, lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle reste ajournée jusqu'à samedi, a 3 p.m.

M. *Scott*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre la Société provinciale, agricole et industrielle du Manitoba, la chambre d'agriculture du Manitoba et le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture et tout autre département du gouvernement au sujet de l'octroi d'un terrain dans la cité de Winnipeg pour fins d'expositions.

No. 54.

OTTAWA, LUNDI, 30 AVRIL, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 55.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 1ER MAI, 1883.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris de nouveau en considération le bill (No 95) concernant la Cie du chemin de fer du Nord, du Canada, et est convenu de le rapporter sans autre amendement.

Il a aussi pris en considération les bills suivants, et est convenu de les rapporter comme suit, savoir :—

Bill (No 118) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Cie du câble européen, américain, canadien et asiatique (à resp. limitée), et de changer son nom en celui de "Cie du câble américain, britannique et continental (à resp. limitée)," *avec un amendement*;—et

Bill (No 116) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie, *sans amendement*.

Comme le délai fixé pour la réception des rapports de comités sur bills privés expire aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé à vendredi, le 11 mai courant.

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le délai est, en conséquence, prorogé à vendredi, le 11 courant, conformément à la recommandation formulée dans le rapport qui précède.

Le bill (No 115) à l'effet de refondre et amender les divers actes concernant le revenu de l'Intérieur, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel que modifié et adopté.—Troisième lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé:—

Bill (No 120) intitulé: "Acte pour constituer en corporation la "Cie canadienne de télégraphes rapides (à resp. limitée)." (Sur motion de M. *Davies*, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.)

Aussi,—adoptant le bill (No 71) à l'effet de constituer en corporation la Cie de houille et de chemin de fer de Cumberland, avec des amendements.

Le bill (No 45) à l'effet d'amender de nouveau et de refondre les divers actes concernant les terres publiques de la Puissance y mentionnés, est de nouveau délibéré en comité général; et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau demain.

Le bill (No 108) à l'effet d'amender de nouveau l'acte concernant le havre de Pictou, est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

PORTS ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

121	Baie-aux-Vaches	12,000 00
	Etang de Bénacadie—pour achever les travaux	7,000 00
	Ingonish Sud	10,000 00
	Cheverie	7,500 00
	Parrsboro, ou rivière de l'Ile aux Perdrix—achèvement	2,500 00
	Port Hood—achèvement	12,500 00
	Ile Coffin—achèvement	2,900 00
	Port-Lorne—achèvement	500 00
	Havre des Trois-Brosses	1,000 00
	Ile de la Petite Espérance	1,250 00
	Arichat-Ouest	1,200 00
	L'Ardoise	5,000 00

Ile du Prince-Edouard.

122	Cascumpèque	5,000 00

Nouveau-Brunswick.

123	Port de St-Jean—brise-lames à la pointe du Nègre, achèvement.	71,000 00
	Rivière Tobique et rivière St-Jean, en amont de la Grande Chute	5,000 00
	Rivière St Jean—de la rivière des Chutes à l'Ile aux Ours	2,000 00
	Rivière Madawaska	1,000 00
	Baie du Rocher—brise-lames	4,000 00
	Sainte-Marie	1,500 00
	Grand Lac et Jemseg	5,000 00
	Addition à la jetée Anderson's Hollow	4,000 00

Provinces maritimes généralement.

124	Réparations et améliorations générales, ports et rivières—Provinces Maritimes	10,000 000

Québec.

	New-Carlisle—la municipalité ayant voté $1,000	6,000 00
	Trois-Pistoles	1,500 00
	Rivière-du-Loup (*en bas*)—achèvement	1,000 00
	Rivière Saguenay—amélioration du chenal, en aval de Chicoutimi	7,000 00
	Rivière Saguenay—agrandissement de "La Grande décharge," à partir du lac Saint-Jean	5,000 00
	Rivière Saguenay—relevé hydrographique du lac Saint-Jean	4,000 00
	Baie Saint-Paul—*les autorités locales fournissant* $3,000	12,000 00
	Fleuve St-Laurent—pour enlever les chaînes, ancres, cailloux, etc.	5,000 00
	Rivière Nicolet—port de refuge	15,000 00

	Rivière Yamaska	18,000 00
	Saint-Zotique	4,500 00
	Rivière du Lièvre	4,000 00
	Réparations et améliorations générales—ports et rivières, Québec	10,000 00
	Port de Philipsburg, baie de Missisquoi, lac Champlain—la	
125	localité fournissant un montant égal	4,000 00
	Etang du Nord—travaux à continuer	9,000 00
	Saint-François—Ile d'Orléans	6,000 00
	Québec—Quais de l'hôpital de marine	2,000 00
	Matane	5,000 00
	Ile aux Coudres—Pour l'achèvement	500 00
	Berthier (*en bas*)	7,500 00
	Rivière Blanche—Pour l'achèvement des travaux	5,000 00
	Rivière Saint-Louis	10,000 00
	Jetée de Chicoutimi	1,500 00
	Lanoraie—La localité fournissant $1,500	5,000 00
	Percé	10,000 00
	Rivière Batiscan	2,000 00
	Quai de la Reine, Québec—Amélioration au quai et au bâtiment	8,200 00
	Jetée du Bic	7,500 00
	Rivière Saint François	1,500 00

Ontario.

	Port de Cobourg, lac Ontario	20,000 00
	Port-Hope, L. O	14,000 00
	Port de Toronto, L. O	117,500 00
	Port de Rondeau, lac Erié	4,000 00
	Kincardine, lac Huron	7,000 00
	Port-Elgin, L. H.—Pour l'achèvement	6,100 00
	Goderich, L. H	5,000 00
	Port de Collingwood, L. H	26,000 00
	Wiarton, L. H	5,000 00
126	Meaford—Pour l'achèvement	3,000 00
	Port de Kingston	2,500 00
	Petit Courant, L. H.—Pour l'achèvement	10,000 00
	Améliorations et réparations générales, ports et rivières, Ontario	8,000 00
	Kingsville, lac Erié	5,000 00
	Rivière Sydenham	5,000 00
	Newcastle—Améliorations du port—Pour l'achèvement	8,000 00
	Ile Chantry, L. H	5,000 00
	Rivière Otonabee	1,200 00
	Little Bear Creek	5,000 00

Manitoba.

127	Rivière Rouge—Embouchure de la rivière	12,000 00
	Améliorations et réparations générales, ports et rivières, Manitoba	1,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

128	Rivière Saskatchewan—Amélioration de la	10,000 00

Colombie-Britannique.

	Améliorations et réparations générales, ports et rivières, Colombie-Britannique	2,000 00
129	Haut de la rivière Fraser—Amélioration du canon aux Liards	10,000 00
	Rivière Stickeen	2,000 00
	Port de Victoria—Examen	3,000 00

Généralement.

130 Ports et rivières en général 6,000 00

DRAGAGE.

Nouvel outillage de dragage 64,000 00
do Manitoba 37,500 00
Bateau pour enlever les chicots, Colombie-Britannique 15,000 00
Dragueurs—Réparations 25,100 00
131 Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard 52,000 00
Ontario 20,000 00
Québec 20,000 00
Colombie-Britannique 15,000 00
Service général 5,000 00

PONTS ET CHAUSSÉE.

132 Pont aux Rapides des Joachims, rivière Ottawa—Pour l'achèvement 10,000 00
Sentiers, ponts, etc., territoires du Nord-Ouest 1,800 00
Pont suspendu Union, Ottawa 1,000 00

TÉLÉGRAPHES.

Lignes de terre et câbles sous-marins—pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, savoir :—

Réparation au câble entre la terre ferme et Grand Manan	1,000 00	
Pour relier la Pointe des Monts avec la ligne télégraphique construite et en exploitation sur la rive nord du Saint-Laurent au moyen de câbles sous-marins et des lignes de terre, et pour prolonger la ligne de terre jusqu'à la rivière Moisie	28,000 00	
Ligne télégraphique, Chatham à Escuminac	3,000 00	
		32,000 00

133 Lignes télégraphiques, Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, savoir :—

Ligne de télégraphe, de Prince Arthur's Landing *viâ* Winnipeg, et de la Jonction de Qu'Appelle à la Colombie-Britannique	10,000 00	
Ligne de télégraphe, de Saskatchewan à Prince-Albert, les poteaux étant donnés gratis au gouvernement	7,000 000	
		17,000 00

Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, savoir :—
Nouveau câble sous-marin entre l'île Vancouver et le territoire de Washington *viâ* Victoria et la Pointe Angelos, ou ligne de terre à partir de Victoria jusqu'au Cap Beal *viâ* le port de San Juan, avec câble sous-marin jusqu'au port Neeah —Cap Flattery, territoire de Washington 18,500 00

DIVERS.

Divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu 10,000 00
Explorations et inspections 25,000 00
Arbitrages 5,000 00
Edifices et travaux militaires—réparations, améliorations et construction des 37,500 00

184	Pour élever un monument à la mémoire de feu sir George Cartier, bart	9,000 00
	Classement des documents et transcription des écritures des livres du ci-devant département des travaux publics, se rapportant aux travaux actuellement sous le contrôle du département	1,650 00
	Galerie nationale des beaux arts	1,500 00
	Réclamation de W. L. Macaulay se rattachant à la construction de casernes à Fort-Garry	5,590 85

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

MERCREDI, 2 mai, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre s'ajourne alors à 1.15 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Forbes*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—L'état demandé en mars dernier au sujet de l'emploi du steamer "Newfield" pour aider le steamer "Moravian", etc., etc.,—et les soumissions, rapports et correspondance concernant la construction projetée d'un brise-lames sur le côté ouest de la baie Liverpool, seront-ils déposés sur le bureau de la Chambre avant la fin de la session ?

Sir *Leonard Tilley*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à avancer à la Cie du pont de Saint-Jean et de prolongement du chemin de fer, de temps à autre, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction entrepris par la compagnie, tel qu'attesté par l'ingénieur-en-chef des chemins de fer du gouvernement, des sommes d'argent, à titre de prêt, ne dépassant pas quatre-vingt pour cent du montant dépensé pour telle construction, et ne dépassant pas en totalité le chiffre de $500,000, le dit prêt devant être sujet aux conditions suivantes : la compagnie paiera annuellement pour les montants avancés, un intérêt au taux de 4 pour cent par année, et donnera un acte hypothécaire à la couronne faisant le prêt par le présent autorisé, qui constituera la première charge sur l'entreprise ; la compagnie aura le pouvoir de rembourser le prêt avec l'intérêt en aucun temps pendant les quinze ans qui suivront la date de la première avance faite ; le gouverneur en conseil aura le pouvoir, dans les cinq ans qui suivront la dite date, de prendre possession de l'entreprise, sur paiement de la somme dépensée, y compris les avances déjà faites et l'intérêt sur icelles, et dix pour cent en sus de la dite somme dépensée, et aussi de prendre possession de la dite entreprise, dans le cas où la compagnie ne pourrait la mener à bonne fin tel que prescrit par sa charte, sur paiement, à la compagnie, de la différence entre le montant avancé et l'intérêt sur ce montant et quatre-vingt pour cent des dépenses faites pour les travaux lorsqu'il en sera ainsi pris possession par le gouverneur en conseil.

M. *Scott*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—La Cie du chemin de fer du Pacifique canadien a-t-elle pris possession de la voie entre Prince Arthur's Landing et le Portage du Rat ? Dans ce cas, quand le chemin sera-t-il ouvert au trafic voyageurs ; et le tarif du transport des marchandises a-t-il été fixé par la compagnie et ratifié par le gouvernement ?

M. *Scott*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance (s'il en est) échangée entre le maire et le conseil de Winnipeg et le gouvernement, au sujet de l'octroi ou de la location, à la cité, d'un terrain situé au fort Osborne, pour servir de parc public.

M. *Bowell*—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant le maître de havre du havre de Trois-Rivières."

M. *Bolduc*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu des pétitions de certains tanneurs et marchands de bois des provinces d'Ontario, Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, demandant qu'un droit d'exportation soit imposé sur l'écorce de pruche ? Quelles sont les intentions du gouvernement relativement à tel droit d'exportation ?

M. *Bolduc*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le droit d'exportation imposé sur les billots d'épinette exporté aux Etats-Unis ?

No. 55.

OTTAWA, MARDI, 1ER MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 56.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 2 MAI, 1883.

PRIÈRE.

La pétition de l'association du suffrage des femmes canadiennes,—demandant que dans le bill actuellement soumis au parlement, il soit prescrit que toutes les femmes aussi bien que tous les hommes, ayant les qualifications requises, auront le droit de voter,—est lue et reçue.

M. *White* (Cardwell), du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande :

1° Que M. *John A. Lumsden*, l'un des rapporteurs officiels, ayant mis sa démission, elle soit acceptée, et que M. *S. J. Richardson* soit nommé à sa place et payé au même taux que les autres rapporteurs ; les dites démission et nomination devant prendre effet à la fin de la présente session.

2° Que six machines à copier soient achetées pour l'usage de la Chambre en ce qui concerne le compte-rendu des Débats, conformément aux suggestions contenues dans le mémoire suivant du chef des rapporteurs :—

Mémoire.

J'ai l'honneur de suggérer que six machines à copier soient achetées par le comité des Débats pour l'usage des rapporteurs officiels de cette Chambre.

Les machines resteront, bien entendu, la propriété de la Chambre, comme c'est le cas pour les machines à écrire fournies par les cours d'Ontario à leurs rapporteurs particuliers.

Les avantages à retirer de l'usage de ces machines sont la célérité à transcrire les notes sténographiques et l'excellence de la copie.

Les notes sténographiques prises par un rapporteur habile dans l'espace de dix minutes peuvent être transcrites en une demie-heure environ par un opérateur expert dans le maniement de la machine à copier, tandis qu'un copiste régulier ne peut que rarement faire le même travail en cinquante minutes.

Par conséquent, les machines permettent d'expédier promptement la copie aux imprimeurs.

Un rapporteur aidé par un opérateur habile dans le maniement de la machine à copier, aurait l'avantage de pouvoir reviser ses notes. Avec un copiste ordinaire, la révision est impossible, et ne se fait pas dans la pratique ordinaire. Dans le cas où des machines seraient achetées, le chef des rapporteurs devrait recevoir instruction de voir à ce que chaque rapporteur revise ses notes. Le coût de six machines serait de $400 (il n'y a pas de droits à payer). Comme elles pourraient servir cinq ans au moins, la dépense réelle ne serait que de $80 par année.

Il ne serait pas nécessaire de changer le système suivi actuellement pour le service des copistes, les opérateurs des machines prenant la place de ces copistes.

Des machines à copier sont actuellement employées par M. *Eyvil* et moi-même, et elles nous donnent un résultat des plus satisfaisant.

G. B. BRADLEY,
Chef des rapporteurs.

26 avril, 1883.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, il est *Résolu*,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 3 p.m.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, il est *Résolu*,—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle restera ajournée jusqu'à samedi, à 3 p.m.

Le bill (No 90) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l' " Acte concernant le Service Civil du Canada, 1882 " est lu pour la seconde fois, et déféré à un comité général devant siéger vendredi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions, concernant l'Acte du Service Civil du Canada, 1882, et pour l'amender.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'*Acte du Service Civil du Canada*, 1882, en prescrivant que le secrétaire du Bureau des Examinateurs institué sous l'autorité de la troisième clause du dit acte, sera l'un des membres du Bureau.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger la cinquième clause du dit acte et de la remplacer par la suivante:—

" 5. Le secrétaire du Bureau recevra des appointements, n'excédant pas mille piastres par année. Il rendra les services que la nature de sa fonction nécessite et qui pourraient lui être prescrits, de temps en temps, par arrêté en conseil. Les autres membres du Bureau recevront cinq piastres par jour, lorsqu'ils vaqueront effectivement à leur travail, dont la durée, toutefois, ne devra pas aller à plus de soixante jours dans une même année.

" 2. Les membres du Bureau seront, sur l'autorité d'un arrêté en conseil, indemnisés des frais de voyage et séjour effectivement faits par eux en vaquant ainsi à leur travail.

"3. Les personnes choisies par le Bureau pour l'aider à faire les examens, pourront recevoir telle somme d'argent, n'excédant pas cinq piastres par jour, qui sera fixée par arrêté en conseil."

3. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger la sixième clause du dit acte et de la remplacer par la suivante:—

" 6. Le Bureau des examinateurs pourra se procurer l'aide de personnes ayant acquis de l'expérience dans l'éducation de la jeunesse en Canada, et, avec cette aide, tiendra ou fera tenir des sessions périodiques d'examens pour les admissions au service civil, dans les villes d'Halifax, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), de Charlottetown, de Québec, de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, d'Hamilton, de London, de Winnipeg, de Victoria et en tels autres endroits qui seront désignés par arrêté en conseil. Il ne sera pas nécessaire de tenir chaque session à tous ces endroits ; mais

les époques et les lieux des sessions d'examens seront déterminés, de temps en temps, par arrêté en conseil. Autant que possible, les examens seront écrits. Les dépenses seront soldées au moyen de fonds spéciaux votés d'avance par le parlement."

4. *Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger la treizième clause du dit acte et de la remplacer par la suivante :—

" 13. Le minimum du salaire des premiers commis sera de mille huit cents piastres, avec augmentation annuelle de cinquante piastres jusqu'à ce que le chiffre de deux mille quatre cents piastres soit atteint.

" 2. Aucune augmentation de salaire par application de la présente section ne se fera avant le premier jour de juillet prochain."

5. *Résolu*, Qu'il est expédient de prendre les dispositions suivantes en amendement au dit acte : —

" 9. Les salaires des fonctionnaires, commis et employés mentionnés dans l'annexe B du dit acte seront réglés sur l'échelle qu'elle établit. Les salaires des fonctionnaires, commis et employés de la seconde division, ou division extérieure de départements autres que ceux des Douanes, du Revenu de l'Intérieur et des Postes, seront, sans préjudice des dispositions de tout acte y relatif, fixés dans tous les cas par arrêté en conseil.

" 2. Sera abrogée cette partie de l'annexe B du dit acte qui a trait aux ' départements en général. ' "

6. *Résolu*, Qu'il est expédient de prescrire que l'annexe B du dit acte sera amendée comme suit :—

(*a.*) En supprimant ce qui, dans cette annexe, concerne les Douanes et le Revenu de l'Intérieur, et en insérant à la place ce qui suit :—

DOUANES.

	Echelle des appointements.
Inspecteurs	$1,600 à 2,500
Percepteurs	400 à 4,000
Contrôleurs	1,200 à 2,500
Premiers commis	1,200 à 2,000
Commis	400 à 1,200
Premiers préposés du débarquement	800 à 1,200
Préposés du débarquement	400 à 1,000
Jaugeurs	600 à 1,200
Garde-clefs en chef	800 à 1,200
Garde-clefs	400 à 800
Surveillants des arrivages	800 à 1,000
Préposés des arrivages	400 à 600
Messagers	200 à 500
Estimateurs	800 à 2,000
Aides-estimateurs	600 à 1,000

REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Inspecteur en chef	$ 2,800
Inspecteurs	1,600 à 2,500
Percepteurs	500 à 2,200
Sous-percepteurs	400 à 1,500
Commis (comptables)	600 à 1,200
Agents d'accise de la classe spéciale	1,200
" " des 1re, 2me et 3me classes	600 à 1,000
Agents d'accise stagiaires	500
Messagers	200 à 500

(*b.*) Et en supprimant ce qui, dans l'annexe, concerne les courriers sur chemins de fer, et en insérant à la place ce qui suit:—

Courriers sur chemins de fer.

—	Au début.		Après 2 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.		Après 5 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.		Après 10 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.	
	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.
	$	$	$	$	$	$	$	$
Premiers commis.....	1,000	.....	1,200	.....	1,350	.....	1,500	.....
1ère classe.....	720	880	800	1,000	880	1,100	960	1,200
2me classe.....	600	720	640	800	720	880	800	1,000
3me classe.....	480	600	520	640	560	700	640	800

En sus du salaire régulier, les commis autres que les premiers commis recevront une allocation n'excédant pas un demi-centin par mille parcouru par eux dans l'exercice de leurs fonctions dans les wagons-postes. A cette allocation, il pourra être ajouté, pour inspection des manufactures importantes, un salaire additionnel, pour les agents d'accise de cette classe spéciale qui remplissent cette fonction, n'excédant pas $200 par année.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues pour la seconde fois, adoptées et déférées au comité général sur le bill (No 90) qui précède.

Le bill (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement," est de nouveau délibéré en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 116) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie, est délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 45) à l'effet d'amender de nouveau et de refondre les divers actes concernant les terres publiques de la Puissance y mentionnés, est de nouveau délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié et adopté.

Sir *John A. Macdonald* propose, que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Charlton* propose, comme amendement, que le dit bill soit de nouveau renvoyé en comité général, afin de l'amender en retranchant tout ce qui suit les mots "de temps à autre fixer," dans la ligne 4, paragraphe 1, clause 24, et en substituant les mots suivants:—"Pourvu que toutes ventes de terres agricoles soient faites, à moins de circonstances exceptionnelles applicables à des lots particuliers, sous la condition d'établissement réel par l'acheteur, et en quantités limitées au nombre d'acres qui peuvent être raisonnablement occupés par un colon."

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quite le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, modifiés, rapportés, délibérés tels que modifiés, adoptés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 66) pour incorporer la Cie des Piliers et Estacades et d'amélioration des Quinze,—et

Bill (No 118) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Cie du câble européen, américain, canadien et asiatique (à resp. limitée), et de changer son nom en celui de " Cie du câble américain, britannique et continental (à resp. limitée)."

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris séparément en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 26) pour constituer légalement une compagnie sous le nom de " Cie *Rathbun*,"—et

Bill (No 71) à l'effet de constituer en corporation la Cie de houille et de chemin de fer de Cumberland.

Le bill (No 120) du Sénat, intitulé : " Acte pour constituer en corporation la " Cie canadienne de télégraphes rapides (à resp. limitée)," est lu pour la seconde fois, et déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé :—

Bill (No 122) intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant les brevets d'invention, de 1872."

Aussi,—adoptant le bill (No 54) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de Québec et de la Baie de James, avec des amendements.

La Chambre reprend en considération la motion de Sir *John A. Macdonald* pour la troisième lecture du bill (No 45) concernant les terres publiques du Canada, et l'amendement de M. *Charlton* à cette motion.

Et un nouveau débat s'ensuivant ;

M. *Landerkin* propose, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,	Geoffrion,	McMullen,
Auger,	Gillmor,	Paterson (*Brant*),
Bain,	Gunn,	Pickard,
Béchard,	Holton,	Platt,
Bernier,	Innes,	Rinfret,
Blake,	Irvine,	Ross (*Middlesex*),
Bourassa,	Keefler,	Somerville (*Brant*),
Burpee (*Sunbury*),	Kirk,	Somerville (*Bruce*),
Campbell (*Renfrew*),	Landerkin,	Springer,
Casey,	Laurier,	Thompson,
Casgrain,	Lister,	Trow,

Catudal,
Charlton,
Davies,
Fairbank,
Fisher,
Fleming,
Livingstone,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McIsaac,
Vail,
Watson,
Wells,
Wheler et
Wilson.—49.

CONTRE :

Messieurs

Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bolduc,
Bowell,
Brecken,
Bryson,
Burns,
Cameron (*Inverness*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fortin,
Foster,
Fréchette,
Gagné,
Gigault,
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hall,
Hawkins,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Langevin,
Lesage,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap Breton*),
McCallum,
McCarthy,
McDougald,
McNeill,
Moffat,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Patterson (*Essex*),
Pinsonneault,
Pope,
Ray,
Reid,
Richey,
Ross (*Lisgar*),
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Sutherland (*Selkirk*)
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tupper (*Pictou*),
Tyrwhitt,
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
White (*Hastings*),
White (*Renfrew*),
Wigle,
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*), et
Wright.—101.

La motion principale est alors adoptée, et le dit bill est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVI.—SUBVENTIONS POSTALES.

135 Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, *vid* Yarmouth	10,000 00
136 Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur	10,000 00

137	Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie-Britannique	17,640 00
138	Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine	7,800 00
139	Communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme	4,000 00
140	Subvention pour une année, à $50,000 par année, à être payée à une ligne de steamers faisant le service entre le Canada, les Antilles et le Brésil, à condition que le gouvernement du Brésil paie une égale somme	50,000 00
141	Subvention à une ligne de steamers faisant le service bi-mensuel entre la France et Québec, à condition que le gouvernement français donne une somme égale au montant fourni par la Puissance du Canada	50,000 00
142	Subvention à une ligne de steamers faisant le service alternativement entre Liverpool, ou Londres, ou toutes deux, et Saint-Jean, N.-B., et Liverpool ou Londres, ou toutes deux et Halifax, N.-E.	25,000 00
143	Subvention aux vapeurs faisant le service entre Campbellton, N.-E., Gaspé, et les ports intermédiaires	12,500 00
144	Communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du prolongement Est, à la Baie Est, Cap-Breton	6,000 00
146	Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Pierre	2,000 00
147	Pour accorder une subvention de $1,500 par voyage, pour cinq voyages de steamers, aller et retour, entre l'Ile du Prince-Edouard et la Grande Bretagne	7,500 00
148	Communication à la vapeur d'Halifax à Murray Harbour et Charlottetown, alternativement	3,000 00
149	Communication à la vapeur entre le Canada et Anvers	24,000 00
150	Communication à la vapeur entre le Canada et l'Allemagne	24,000 00

XVII.—SERVICE PAR VOIE DE MER ET DANS LES EAUX INTÉRIEURES.

151	Entretien et réparations des vapeurs "Napoléon III," "Druid," "Newfield," "Sir James Douglas," "Northern Light," et "La Canadienne."	125,000 00
152	Somme nécessaire pour un vapeur devant remplacer le "Glendon"	30,000 00
153	Pour les examens des capitaines et seconds	5,000 00
154	Pour l'achat de canots et appareils de sauvetage, et pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages	5,000 00
155	Pour enquêtes sur les naufrages et accidents, et recueillir des renseignements sur les sinistres maritimes	1,500 00
156	Dépenses d'enregistrement des navires en Canada	500 00
157	Impression de la liste triennale des navires	1,500 00
158	Police riveraine de Montréal et Québec	38,000 00
159	Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières	1,500 00

XVIII.—PHARES ET SERVICE COTIER.

160	Appointements et allocations des gardiens de phares	164,025 00
161	Agences, loyers et dépenses contingentes	18,000 00
162	Entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions	275,000 00
163	Phare du Cap Race	1,300 00
165	Pour achever la construction d'un nouveau phare à Sands Head, entrée de la rivière Fraser, C.B.—$5,000 (à voter de nouveau.)	10,000 00
166	Construction d'un phare au récif de Colchester, lac Erié	5,000 00
167	Stations de signaux	7,500 00

XX.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

169	Observatoire, Toronto		5,250 00
	do Kingston		500 00
	do Montréal		500 00
	do Nouveau-Brunswick		1,500 00
170	Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes		48,000 00

XXI.—HOPITAUX DE LA MARINE POUR LES MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

HÔPITAUX DE LA MARINE.

171	Hôpital de la marine et des immigrants, Québec		20,000 00
	Hôpital de Sainte-Catherine, Ontario	$500 00	
	do Kingston do	500 00	
			1,000 00
	Hôpitaux, etc., dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique		35,000 00
172	Secours aux marins naufragés ou invalides		6,000 00

XXII.—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

173	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur	22,000 00

XXIII.—INSPECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

174	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurances	6,000 00

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

JEUDI, 3 mai, 1883.

Résolutions à rapporter,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12.45 A.M., jusqu'à demain, vendredi, à 3 P.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Fréchette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire faire des explorations géologiques dans les townships de l'Est, surtout dans le comté de Mégantic, vu que les explorations déjà faites ne sont pas suffisantes ?

M. *Laurier*—Samedi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des montants collectifs des primes d'assurance contre le feu perçues, et des pertes payées, pendant chacune des années 1880, 1881 et 1882, dans chacune des cités suivantes : Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax et St. Jean, N.-B, par les différentes compagnies d'assurance autorisées à faire affaires en ce pays.

Sir *Leonard Tilley*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à avancer une somme ou des sommes n'excédant pas en totalité $100,000, aux commissaires du havre de Québec pour compléter le bassin de radoub de Lévis, en sus de la somme de $500,000 dont l'avance est autorisée par l'acte 38 Vic., chap. 56, et aux mêmes conditions quant à l'intérêt et au fonds d'amortissement.

Sir *Leonard Tilley*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Résolu,—Qu'en vue d'aider aux commissaires du havre de Québec à améliorer le dit havre, il est expédient d'amender l'acte 36 Vic., chap. 62, intitulé : "*Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de Quebec*," et l'acte 43 Vic., chap. 17, intitulé: "*Acte à l'effet d'autoriser le prélèvement d'une nouvelle somme, afin de permettre aux commissaires du havre de Québec, de terminer l'avant-port*," en prescrivant que le taux d'intérêt payable par les dits commissaires du havre au receveur-général sur les sommes prélevés sous l'autorité des dits actes précités, sera de quatre pour cent par année, au lieu de cinq, tel que prévu par les dits actes.

M. *Fortin*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il considéré la question d'augmenter la prime d'encouragement pour la construction des navires de pêche, et en est-il venu à une décision à ce sujet ?

M. *Colby*—En comité général sur le bill No. —"Acte à l'effet d'amender l'acte concernant les brevets d'invention, de 1872"—Proposera d'ajouter ce qui suit comme clause 2 :—

2. Le premier paragraphe de la clause 28 du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

28. Tout brevet concédé en vertu du présent acte, le sera sous la condition exprimée que ce brevet et tous les droits et privilèges qu'il confère seront périmés et que ce brevet sera nul et de nul effet, à l'expiration de deux ans à compter de sa date, si le breveté ou son cessionnaire n'a pas commencé et n'a pas ensuite continué à mettre en exploitation en Canada, ou n'a pas employé l'invention brevetée, de manière à permettre à toute personne qui désire faire usage de la chose brevetée, de se la procurer ou de se procurer ses produits, ou de la faire faire à un prix raisonnable, à une manufacture ou établissement à ce destiné en Canada, si c'est une machine ou un procédé ayant pour objet de fabriquer un produit autre qu'une machine, à moins que

toute personne puisse en obtenir le produit ou le faire fabriquer pour un prix raisonnable dans quelqu'établissement manufacturier destiné à le faire ou à le construire en Canada ; et que ce brevet sera nul si, au bout de douze mois après qu'il aura été concédé, le breveté ou son cessionnaire pour la totalité ou partie de son intérêt dans le brevet, importe ou fait importer en Canada l'invention brevetée ; pourvu toujours que s'il s'élevait quelques contestations au sujet de savoir si un brevet a ou n'a pas été périmé en vertu des dispositions de la présente section, le différend sera réglé par le ministre de l'agriculture ou son assistant, dont la décision sera finale.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour constituer en corporation la "Compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée)," a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, ven[illegible]di prochain, le 4 courant, ou après.

No. 56.

OTTAWA, MERCREDI, 2 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 188

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN ROGER ET CIE.
1883

No 57.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 4 MAI, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *John Murray* et autres, de la paroisse de Botsford, comté de Westmoreland, N.-B ; de *J. A. F. McBain* et autres, de Georgetown nord et sud et des environs, comté de Châteauguay, province de Québec ; et de *J. Joseph Haylock* et autres, du canton de Westmeath, comté de Renfrew, Ont. ; demandant séparément l'adoption de mesures pour empêcher la circulation des trains de chemins de fer le dimanche.

De la Chambre de commerce de St-Jean, N.B. ; demandant la passation d'une loi de faillite pour le Canada.

M. *Casgrain* propose, que le bill (No 77) fixant le taux de l'intérêt en Canada, soit placé sur les ordres du jour pour seconde lecture lundi prochain.—Rejeté.

Sur motion de M. *Pope*, le bill (No 122) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant les brevêts d'invention, de 1872," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir *Leonard Tilley* propose, que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quite le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Les amendements faits par le Sénat aux deux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 72) pour incorporer la Cie du chemin de fer et de bateaux à vapeur de Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan ;—et

Bill (No 54) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de Québec et de la Baie de James.

Un message est reçu du Sénat, avec les bills suivants de leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 123) intitulé : " Acte concernant les juges des cours de comté dans la province d'Ontario."

Bill (No 124) intitulé: " Acte relatif à la Haute Cour de Justice d'Ontario; " —et

Bill (No 125) intitulé: " Acte pour établir des dispositions pour recevoir la preuve dans les affaires criminelles pendantes dans des cours de justice des autres possessions de Sa Majesté ou devant des tribunaux étrangers."

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 51) à l'effet d'incorporer la Cie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à resp. limitée.)

Bill (No 50) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit-Valley.

Bill (No 5) pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics,—et

Bill (No 34) à l'effet d'amender et refondre les actes concernant les douanes.

Aussi,—adoptant les amendements faits par cette Chambre au bill (No 112) du Sénat, intitulé: " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Banque du Nord-Ouest," sans amendement.

La Chambre reprend en considération la motion de Sir *Leonard Tilley* pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et un nouveau débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 5 mai, 1883.

Et la question étant mise,—elle est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer du Pacifique Canadien.

73	Canada Central (subvention)	16,800 00
74	Prince-Arthur's-Landing à la Rivière-Rouge	350,000 00
75	Colombie-Britannique	3,500,000 00
76	Stations	30,000 00
77	Subvention à la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien	5,500,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*,—Que les ordres du gouvernement auront la priorité le samedi.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 A.M., jusqu'à 3 P.M., aujourd'hui.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Hawkins*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter une mesure conforme aux conclusions de la pétition du conseil municipal du village de Wallaceburg, pour régler le degré de vitesse des bateaux à vapeur passant à travers le dit village, sur la rivière Sydenham ; et aussi, pour contraindre les propriétaires des bateaux à vapeur qui sont chauffés au bois à recouvrir les cheminés de ces bateaux de toiles métalliques pour empêcher que les étincelles ne mettent le feu aux propriétés situées le long des diverses rivières et cours d'eau du pays ?

M. *Girouard* (Kent)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Des soumissions ont-elles été reçues en réponse aux annonces, en date du 31 mars, 1882, demandant des " soumissions pour enlever l'épave de la barque *Colonist*, obstruant la navigation dans le chenal de la rivière Richibouctou," à Kingston, comté de Kent, N.B. ; et, dans ce cas, combien ont été reçues ? Quelqu'une de ces soumissions a-t-elle été acceptée ? Si non, pourquoi ?

M. *Bourassa*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre dans les estimés aucune appropriation pendant la présente session, pour la réparation des anciennes casernes et autres édifices appartenant maintenant au gouvernement, à l'île aux Nois et à St-Jean, comté de St-Jean, province de Québec ?

No. 57.

OTTAWA, VENDREDI, 4 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 58.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU SAMEDI, 5 MAI, 1883.

PRIÈRE.

Sir *Leonard Tilley* remet un message de Son Excellence le Gouverneur Général, —lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

LORNE.

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin, 1883; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 5 mai, 1883.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, les dits message et budget supplémentaire sont déférés au comité des Subsides.

M. *Bowell* présente un bill (No 121) concernant le maître de havre du port des Trois-Rivières,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Le bill (No 115) à l'effet de refondre et amender les divers actes concernant le Revenu de l'Intérieur, est lu pour la troisième fois et passé.

M. *Caron* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 écoulé, pour un état donnant le coût de la fabrique de cartouches à Québec, depuis sa création, et les noms et salaire de tous les officiers et employés et la valeur et la quantité des munitions fabriquées.

Et,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 écoulé, pour un état donnant le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qui ont suivi un cours d'instruction dans les batteries A et B, chaque année depuis leur établissement; le nombre de ceux qui ont obtenu un certificat d'aptitudes, chaque année, et le coût complet, par année, de chaque batterie pendant la même période.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour un état indiquant:

1° Le montant de droits perçus, du 15 mars, 1879, au 1er janvier, 1883, sur les

céréales comprises sous le titre "Grain et produits du grain" dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada; aussi, les quantités totales de grains et produits de grains importés.

2° La quantité de grain et de produits du grain importés et entrés pour la consommation en Canada pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882; aussi, un état de la quantité de grains et produits de grains exportés pendant ces mêmes années.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars dernier, pour copie de la correspondance échangée entre le ministre de la marine et des pêcheries, ou le sous-ministre, et toute personne ou toutes personnes concernées dans l'emploi du steamer du gouvernement, le "Newfield," pour aider le steamer naufragé, le "Moravian"; aussi, un relevé du nombre de jours pendant lesquels le dit "Newfield" a été employé, la rénumération commune et le montant reçu par le gouvernement pour les dits services.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars dernier, pour un état des baux ou permis de pêche dans les rivières de la province du Nouveau-Brunswick par le département de la Marine et des Pêcheries et le montant du loyer stipulé dans chaque cas; le nombre de baux ou permis annullés ou abandonnés et la date à laquelle les loyers annuels ont été payés.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars dernier, pour copie des instructions adressées aux inspecteurs et autres officiers des pêcheries relativement à la mise en force de l'ordre en conseil du 11 juin, 1879, prohibant la pêche du saumon en Canada, sauf pour les personnes tenant des baux ou licences du département de la Marine et des Pêcheries; le nombre de saisies et de plaintes portées devant des juges de paix contre des personnes faisant la pêche sans avoir un bail ou une licence, et le nombre de condamnations; aussi, un état des poursuites intentées contre des officiers des pêcheries pour empiètement et assaut en cherchant à faire observer les prescriptions du dit ordre en conseil, et le montant des dommages (s'il en est) obtenu dans chaque cas.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXIX.—PERCEPTION DU REVENU.

DOUANES.

Appointements et dépenses contingentes aux différents ports.

	Dans la province d'Ontario	237,995 00
	do de Québec	198,620 00
	do du Nouveau-Brunswick	89,765 00
	do de la Nouvelle-Ecosse	106,260 00
	do du Manitoba	40,650 00
	do des Territoires du Nord-Ouest	8,000 00
	do de la Colombie-Britannique	26,350 00
	do de l'Ile du Prince-Edouard	20,800 00
198	Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel	5,000 00
	Appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection	18,000 00
	Dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée	13,000 00
	Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la Commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de $800 au commissaire des douanes comme président de la commission	15,000 00

XIX.—PÊCHERIES.

SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDES-PÊCHES ET DES GARDIENS.

	Ontario	13,500 00
	Québec	16,000 00
	Nouvelle-Ecosse	16,500 00
	Nouveau-Brunswick	13,000 00
	Ile du Prince-Edouard	3,500 00
168	Colombie-Britannique	2,600 00
	Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	4,000 00
	Pisciculture, passes-migratoires et bancs d'huitres	35,000 00
	Dépenses judiciaires et incidentes relatives aux pêcheries	1,000 00
	Annonces	1,000 00
	Etablissement de pisciculture, C.-B. (*à voter de nouveau*)	4,000 00
164	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume	40,000 00

XXX.—ACCISE.

	Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, y compris ceux des stagiaires	203,680 00
	Dépenses se rattachant à l'amélioration du classement, en vertu de l'acte du service civil, d'après les résultats des examens de l'accise	14,100 00
	Pour augmenter le salaire des principaux officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques	1,600 00
	Frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc	44,000 00
	Allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux	3,500 00
	Service préventif	6,500 00
199	Pour estampilles et estampillage des tabacs canadiens et importés, conformément aux dispositions de la 43e Vic., chapitre 19, et d'autres dépenses qu'exige la perception des droits sur le tabac	12,000 00

Dépenses spéciales.

	Pour mettre le ministre en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 43 Vic., chapitre 19, section 21, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants	2,000 00
	Commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquettes	1,000 00

XXXI.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

Bureau de Québec.

	1 surintendant	2,000 00
	1 sous-surintendant et teneur de livres	1,600 00
	1 caissier	1,400 00
	3 commis de la spécification	1,800 00
	1 messager	400 00
8	Commis de la spécification, etc., 8 mois— 1 à $1,000; 2 à 700; 3 à 600; 2 à 550	5,300 00
200	1 aide de teneur de livres	1,100 00

Emolument des inspecteurs-mesureurs	45,000 00
Dépenses contingentes	4,000 00
Bureau de Montréal.	
1 sous-surintendant	900 00
2 teneur de livres et commis de la spécification	1,000 00
Emolument des inspecteurs-mesureurs	2,500 00
Dépenses contingentes	300 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 44) à l'effet de constituer en corporation la " Grange Trust " (à resp. limitée) ;—et

Bill (No 76) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault-Ste-Marie, et de changer le nom de la dite compagnie en celui de " Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique."

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 88) à l'effet de réunir la Compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson et la Compagnie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, en une même corporation, sous le nom de " Compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson."

Bill (No 74) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de la Saskatchewan et du Nord-Ouest ;—et

Bill (No 64) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer du Pacifique à la Rivière de la Paix.

La Chambre alors s'ajourne, jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Bourassa*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous rapports faits par aucun ingénieur du gouvernement sur la condition actuelle des anciennes casernes et autres édifices appartenant maintenant au gouvernement, à l'Ile aux Noix et à Saint-Jean, comté de Saint-Jean, province de Québec.

M. *Dawson* -Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter pendant la session actuelle une nouvelle mesure pourvoyant à l'inspection des steamers ?

M. *Lister*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le nommé *A. Dingman*, ou toute autre personne ou personnes, au sujet de la vente du bois de chêne sur pied dans l'île Walpole à un nommé *Tennant ;* copie du contrat de vente ; copie de toute offre ou offres qui ont pu avoir été faites par toute personne ou personnes autres que le dit *Tennant* pour acheter le dit bois de chêne ; copie des instructions données par le gouvernement à l'agent local des sauvages et au dit *Dingman* ou à tous deux concernant telle vente, et de toutes pétitions ou lettres adressées au gouvernement à ce sujet par les sauvages de l'île ou autres, avant ou depuis telle vente.

OTTAWA, SAMEDI, 5 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

432

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 59.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 7 MAI, 1883.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition du conseil municipal du village de Wallaceburg, comté de Kent, Ont.; demandant la passation d'un acte pour règler le degré de vitesse des bateaux à vapeur et autres, passant à travers le dit village, sur la rivière Sydenham; et aussi, pour contraindre les propriétaires de bateaux à vapeur à recouvrir les cheminées de ces bateaux de toiles métalliques pour empêcher que les étincelles ne s'en échappent,—est lue et reçue.

Sir *John A. Macdonald* met devant la Chambre, les règlements suivants concernant les mines: —

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES MINES.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 19 avril, 1883.

Règlements pour régir la cession des terrains miniers autres que les terrains houilliers.

Ces règlements s'appliqueront à toutes terres fédérales renfermant des mines d'or, d'argent, de cinabre, de plomb, d'étain, de cuivre, de fer, ou autres minéraux de valeur au point de vue économique, à l'exception des gisements de charbon.

2. Toute personne pourra explorer les terres fédérales non occupées que le gouvernement n'a pas affectées ou réservées pour d'autres fins, et y chercher, soit à la surface ou en pratiquant des fouilles, des gisements de minerai, dans le but d'obtenir, en vertu des règlements, la concession de telles terres pour en exploiter les mines.

3. Une concession pour l'exploitation de mines, excepté pour une mine de fer, n'excèdera pas vingt acres en superficie.

L'étendue de sa surface sera marquée par quatre lignes droites. Sa longueur ne devra pas excéder trois fois sa largeur.

Ses limites souterraines seront constituées par les plans verticaux correspondant aux lignes de surface.

4. Toute personne qui aura découvert un gisement de minerai et désirera être protégée dans ses droits à l'obtention d'une concession minière, en vertu de ces règlements, afin de pouvoir l'exploiter, devra, pour avoir droit à telle protection, procéder comme suit:

Elle devra marquer sur le sol l'étendue du terrain demandé en plaçant à ses

quatre coins des piquets d'au moins quatre pouces carrés, enfoncés à pas moins de dix-huit pouces en terre, et d'une hauteur égale au-dessus de terre. Si le terrain est trop rocheux pour qu'on puisse y planter les piquets, elle devra les placer au milieu d'un monticule ou amoncellement de pierres d'au moins trois pieds de diamètre à sa base, et de dix-huit pouces de hauteur. Elle devra écrire avec un instrument tranchant ou avec de la craie rouge, sur le piquet le plus rapproché du nord-est, son nom au long, avec la date de cette inscription, et les lettre C. M. 1., pour indiquer que le piquet est un piquet No. 1 de concession minière. Prenant ensuite le piquet le plus rapproché du sud-est, elle le marquera C. M. 2, et mettra ses initiales. Ensuite le piquet situé le plus au sud-ouest sera marqué C. M. 3, avec les mêmes initiales, et enfin le piquet qui se trouvera le plus au nord-ouest sera marqué des mêmes initiales et des lettres C. M. suivies du No. 4. De plus, sur l'une des faces de chaque piquet qui devra être planté de manière à ce que cette face soit tournée vers le piquet suivant d'après l'ordre dans lequel ils sont ici nommés et numérotés, elle devra marquer en chiffres le nombre de verges jusqu'à ce piquet immédiatement suivant.

S'il n'y a pas moyen de mesurer exactement ces distances, elles pourront être indiquées approximativement sur chacun des piquets.

(De cette manière, tout explorateur (*prospector*) subséquent, qui connaîtra ces règlements, pourra, lorsqu'il verra un de ces piquets, faire le tour du terrain marqué, en allant d'un piquet à l'autre, et éviter d'empiéter sur ce terrain soit en faisant des recherches ou en se choisissant pour lui-même une autre concession dans le voisinage.)

5. Après avoir ainsi marqué la concession qu'il désire obtenir, l'explorateur devra, dans les soixante jours qui suivront, produire entre les mains de l'agent local du bureau des terres fédérales pour le district dans lequel est située la concession minière, une déclaration sous serment suivant la formule A de l'annexe de ces règlements, (laquelle déclaration peut être assermentée par le dit agent, ou l'avoir été préalablement par un juge de paix ou un commissaire) énonçant les circonstances dans lesquelles il a fait sa découverte, et désignant aussi exactement que possible l'endroit et l'étendue du terrain qu'il aura marqué tel que plus haut mentionné, et il déposera, entre les mains de l'agent, en même temps que sa déclaration, la somme de cinquante piastres qui sera employée tel que prescrit dans la septième clause.

6. L'agent lui donnera un reçu de ce dépôt, suivant la formule B de l'annexe de ces règlements. Ce reçu autorisera le postulant, ses représentants légaux ou ayants-droits, à entrer en possession de la concession demandée, et à extraire, durant le terme d'une année à compter de la date du dit reçu et sujet à la redevance prescrite dans la clause 19 de ces règlements, tout le minerai qui se trouvera dans ses limites et à en disposer.

7. Le dépôt de cinquante piastres sera transmis au Receveur-général par l'agent des terres, en même temps et de la même manière que les autres revenus provenant des terres fédérales dans son district, et si la personne demandant une concession minière remplit toutes les conditions prescrites par ces règlements, le dit dépôt sera considéré comme étant le paiement par elle fait pour l'arpentage de son terrain minier.

8. En aucun temps, avant l'expiration d'une année, à compter du jour où il aura fait sa demande et son dépôt comme susdit, il sera loisible au postulant d'acheter la concession en produisant entre les mains de l'agent local la preuve qu'il a dépensé, au moins cinq cents piastres en opérations minières exécutées de bonne foi sur ce terrain ; telle preuve devant se composer de sa déclaration assermentée, énonçant en détail la nature de ces opérations et le montant qu'elles ont coûté, et être accompagnée d'es affidavits de deux personnes désintéressées la confirmant.

9. Dans le cas où le postulant, ou ses représentants légaux comme susdit, ne prouveraient pas, avant l'expiration d'une année, que la somme prescrite a été dépensée, ou, ayant fait cette preuve, ne paieraient pas dans ce délai, à l'agent local, et en argent comptant, l'entier montant du prix ci-après fixé pour telle concession minière, alors le droit qu'avaient le postulant ou ses représentants sur le terrain minier, ou le droit qu'ils avaient de l'acquérir, sera périmé, et la concession retournera au gouvernement qui la gardera, avec toutes les améliorations d'une nature immobilière qui y auront été faites, pour la céder en vertu de ces règlements, à toute autre personne, ou pour en disposer selon que pourra l'ordonner le ministre de l'Intérieur ; et le dépôt versé par le postulant sera confisqué au profit de la couronne.

10. Le prix a être payé pour un terrain minier sera fixé au taux de vingt-cinq piastres par acre.

11. Si, par suite de son éloignement, ou autre cause, un terrain minier ne peut, à l'époque du dépôt de cinquante piastres opéré par le postulant à cette fin, être arpenté par le gouvernement pour cette somme, le postulant devra, ou attendre jusqu'à ce que l'emploi de quelqu'ingénieur, par le gouvernement, pour d'autres travaux dans le voisinage du dit terrain, permette de faire exécuter l'arpentage pour une somme ne dépassant pas cinquante piastres, ou en faire faire l'arpentage plus tôt à ses propres frais par un arpenteur breveté des terres fédérales, sous la direction de l'arpenteur général; dans ce dernier cas, au reçu des plans et des notes de l'arpentage portant l'approbation de l'arpenteur général, le postulant sera crédité, à compte de la redevance échue ou à écheoir, de la somme de cinquante piastres versée par lui pour subvenir aux frais de l'arpentage.

12. Lorsque deux personnes ou plus réclameront le même terrain minier, le droit d'achat sera donné à celle qui pourra prouver qu'elle a été la première à découvrir le dépôt de minérai compris dans la réclamation et à prendre possession du terrain qui le contient en le marquant de la manière prescrite par ces règlements.

13. La priorité de la découverte ne donnera pas seule le droit d'acquisition; mais une personne qui aura fait la découverte subséquemment et indépendamment et qui aura rempli les autres conditions prescrites par ces règlements, aura le pas sur le premier découvreur si ce dernier n'a pas rempli les dites autres conditions. Pourvu, toutefois, que dans chaque cas où il sera prouvé qu'un réclamant s'est malicieusement servi de la découverte antérieurement faite par une autre personne et affirme frauduleusement qu'il a fait la découverte d'une manière indépendante et qu'il a marqué le terrain, le dit réclamant, à part les autres conséquences légales qui pourraient s'ensuivre, n'aura aucun droit au terrain et encourra la confiscation du dépôt accompagnant sa demande.

14. Un seul terrain minier sera octroyé à chaque postulant.

15. Le ministre de l'Intérieur pourra octroyer un terrain pour l'extraction du minérai de fer, n'excédant pas 160 acres en superficie. Pourvu que dans le cas où une personne faisant une demande dans le but apparent de faire l'extraction du minerai de fer obtiendrait ainsi, soit de bonne foi ou frauduleusement, possession d'un important dépôt de minérai autre que du fer, son droit à tel dépôt sera limité à la superficie prescrite ci-devant pour d'autres minéraux, et le reste du terrain retournera au gouvernement qui en disposera suivant que le ministre de l'Intérieur le décidera.

16, Lorsqu'il y aura deux postulants ou plus pour un terrain minier quelconque dont aucun ne sera le premier découvreur ni son cessionnaire, le ministre de l'Intérieur, s'il juge à propos de disposer du terrain, pourra demander leurs offres respectives, ou des soumissions publiques, ou pourra le vendre à l'enchère, suivant qu'il le jugera convenable.

17. La cession du droit que possède un premier découvreur d'acheter un terrain minier portera à l'endos le reçu ou certificat de cession (formules B et C de l'annexe), et son exécution sera attestée par deux témoins désintéressés; sur dépôt au bureau de l'agent local du reçu ou certificat et de l'acte de cession exécuté et attesté tel que prescrit par les présentes, accompagné d'un honoraire d'enrégistrement de deux piastres, l'agent local délivrera au cessionnaire un reçu suivant la formule C de l'annexe, lequel certificat donnera au cessionnaire tous les droits et privilèges qu'avait le premier découvreur sur le terrain cédé; et la dite cession sera transmise, avec l'honoraire d'enregistrement de deux piastres, au ministre de l'Intérieur par l'agent local, en même temps et de la même manière que ses autres rapports concernant les terres fédérales, et elle sera enrégistrée au département de l'intérieur; et nulle cession du droit que possède un premier découvreur d'acheter un terrain qui n'est pas absolue et conforme sous tous rapports aux dispositions de cette clause, et accompagnée de l'honoraire d'enregistrement ci-haut prescrit, ne sera reconnue par l'agent local, ni enrégistrée dans le département de l'intérieur.

18. Si, en vertu de la clause précédente, le cesssionnaire d'un premier découvreur demande d'acheter une concession minière, et si son droit est dûment reconnu et

enregistré, tel que ci-dessus prescrit, tel cessionnaire aura droit, en se conformant à toutes les dispositions de la clause 8, d'acheter le terrain aux prix et conditions prescrits dans ces règlements, soit que son cédant ait, ou n'ait pas précédemment acquis une concession minière en vertu de ces règlements.

19. Les lettres patentes d'une concession minière réserveront à la Couronne, à perpétuité, une redevance de cinq pour cent sur la vente du produit de toutes les mines que renfermera ce terrain, ainsi que sur la vente des bois de service ou autre qui pourront s'y trouver.

20. Chaque mois ou à toute autre époque que le requerra le ministre de l'intérieur, des rapports attestés sous serment seront faits par le cessionnaire, ou par son agent ou autre employé en charge de la mine, de tout le produit de son terrain minier et du prix ou montant qu'il en aura reçu.

21. Le ministre de l'intérieur pourra ordonner que des terrains miniers soient marqués en aucun lieu où, d'après le rapport du directeur de la commission géologique ou d'après toute autre information, il aura raison de croire qu'il y a des gisements de minerai de valeur au point de vue économique, et il pourra les vendre à ceux qui en feront la demande et qui, selon lui, seront capables de les exploiter et auront réellement l'intention de le faire ; ou bien il pourra de temps à autre faire vendre ces terrains aux enchères ou par soumissions. Ces ventes seront faites pour argent comptant, et à des prix qui ne devront dans aucun cas être moindres que ceux prescrits pour les concessions minières vendues à des premiers découvreurs, et elles seront assujéties autrement à toutes les dispositions de ces règlements.

LINDSAY RUSSELL,
Sous-ministre de l'intérieur.

ANNEXE DES RÈGLEMENTS MINIERS.

FORMULE A.—DEMANDE ET AFFIDAVIT DU DÉCOUVREUR.

Je, (A.B.), de demande par les présentes, sous l'autorité des règlements miniers des terres fédérales, la concession d'un terrain minier situé dans

(donner la description générale de la localité)

dans le but d'en extraire le (donner le nom du métal ou minérai)
et je jure solennellement, par les présentes :—

1. Que j'y ai découvert un dépôt de (donner le nom du métal ou minérai.)

2. Qu'au meilleur de ma connaissance et croyance je suis le premier découvreur du dit dépôt.

3. Que j'ignore que le terrain soit autre qu'un terrain inoccupé faisant partie des terres fédérales.

4. Que le jour de
j'ai marqué sur le sol, en me conformant minutieusement aux prescriptions de la clause quatre des dits règlements miniers, la concession dont je fais la demande, et qu'en ce faisant, je n'ai empiété sur aucun terrain minier antérieurement marqué par aucune autre personne.

5. Que la dite concession minière contient, aussi exactement que j'ai pu la mesurer ou l'évaluer, une superficie de acres, et que la description (et esquisse, s'il en est) datée et annexée aux présentes et signée par moi, donne d'une manière détaillée, au meilleur de ma connaissance, sa position, sa forme et ses dimensions.

6. Que je fais cette demande de bonne foi, dans le seul but d'obtenir le terrain pour y faire des fouilles moi-même, ou moi et mes associés, ou mes ayants-droits.

Assermenté par moi à ce jour de } (*Signature*)

FORMULE B.—REÇU DU DÉPÔT OPÉRÉ PAR LA PERSONNE DEMANDANT UNE CONCESSION MINIÈRE.

No.....

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
Agence 18

REÇU de (A.B.), de cinquante piastres, en paiement du dépôt prescrit par la clause cinq des règlements miniers des terres fédérales, accompagnant sa demande No , en date 18 pour la concession d'un terrain minier dans (insérer la description générale de la localité.)

Ce reçu autorise le dit (A.B.) ses représentants légaux ou ayants-droits, à entrer en possession de la dite concession minière, et pendant la durée d'un an à dater de ce reçu, et sujet à la redevance prescrite par la clause 19 des règlements miniers, à extraire et disposer de tout dépôt de minérai renfermé dans ses limites, et lui donne ou leur donne droit, en se conformant en aucun temps pendant cette période aux diverses prescriptions des dits règlements miniers à cet effet, d'acheter le dit terrain, lequel, provisoirement et jusqu'à ce que l'arpentage en soit fait, peut être connu et décrit comme suit : (Insérer la description détaillée.)

Si le dit A.B, ou ses représentants légaux ou ayants-droits, manquent de se conformer, comme susdit, aux conditions qui leur donneraient droit d'acheter dans le délai d'un an à compter de cette date, ou, ayant rempli les conditions voulues, ne versent pas, pendant ce délai, le paiement entier du terrain, alors le droit d'achat sera périmé, et le terrain retournera au gouvernement, pour qu'il en soit autrement disposé, suivant que le ministre de l'Intérieur l'ordonnera.

Agent des Terres Fédérales.

FORMULE C.—CERTIFICAT DE CESSION D'UN TERRAIN MINIER.

No.....

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
Agence 18

Le présent fait foi que (B.C.), de a produit une cession en bonne forme, en date de 18 , et accompagnée d'un honoraire d'enrégistrement de deux piastres, du droit de (A.B.) de , d'acheter le terrain minier dans

(insérez la description générale de la localité)

demandé par le dit A.B., le 18 .

Le présent certificat donne droit au dit B.C., ou ses représentants légaux ou ayants-droits, à tous les privilèges et droits du premier découvreur, A.B., sur le terrain cédé et ci-après désigné, c'est-à-dire, d'entrer en possession du dit terrain minier, et pendant la durée d'un an à partir de la date du reçu No....., donné au dit A.B., daté du jour de 18 , et sujet à la redevance prescrite par la clause 19 des règlements miniers, d'extraire et disposer de tout dépôt de minérai contenu dans ses limites, et lui donne ou leur donne droit, en se conformant en aucun temps pendant cette période aux diverses prescriptions des règlements miniers à cet effet, d'acheter le dit terrain, lequel, provisoirement et jusqu'à ce que l'arpentage en soit fait, peut être connu et décrit comme suit :— (Insérez la description détaillée.)

Si le dit B.C., ou ses représentants légaux ou ayants-droits, manquent de se conformer, comme susdit, aux conditions qui leur donneraient droit d'acheter dans le

délai d'un an à compter de la date du reçu délivré à A.B., et actuellement déposé dans mon bureau, ou, ayant rempli les conditions voulues, ne versent pas, pendant ce délai, le paiement entier du terrain, alors le droit d'achat sera périmé, et le terrain retournera au gouvernement pour qu'il en soit disposé autrement, suivant que le ministre de l'Intérieur l'ordonnera.

Agent des Terres Fédérales.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, les bills suivants, du Sénat, sont lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 123) intitulé : " Acte concernant les juges des cours de comté dans la province d'Ontario."

Bill (No 124) intitulé : " Acte relatif à la Haute Cour de Justice d'Ontario ; "—et

Bill (No 125) intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour recevoir la preuve dans les affaires criminelles pendantes dans des cours de justice des autres possessions de Sa Majesté ou devant des tribunaux étrangers."

Sur motion de M. *McCarthy*, les amendements faits par le Sénat au bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada, sont déférés, en vertu de l'article 68 du règlement, au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. *Cameron* (Victoria), les amendements faits par le Sénat au bill (No 50) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit-Valley, sont déférés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, en vertu de l'article 68 du règlement.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris séparément en considération, et adoptés, savoir :—

Bill (No 51) à l'effet d'incorporer la Cie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à resp. limitée.)

Bill (No 64) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer du Pacifique à la Rivière de la Paix.

Bill (No 74) à l'effet d'incorporer la Cie du chemin de fer de la Saskatchewan et du Nord-Ouest ;—et

Bill (No 88) à l'effet de réunir la Compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson et la Compagnie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la Nelson, en une même corporation, sous le nom de " Compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson."

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, les bills suivants, savoir :—

Bill (No 108) pour amender davantage l'acte concernant le havre de Pictou.

Bill (No 42) à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Cie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins ;—et

Bill (No 57) à l'effet d'amender davantage les actes concernant la Cie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. *Brecken* :—Ordre de la Chambre pour copie des pétitions, lettres et autre correspondance échangées entre le gouvernement et aucuns particuliers touchant l'établissement de stations de signaux aux phares du Cap Nord et de la Pointe Est, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, et la construction de deux courtes lignes de télégraphe, pour relier ces points aux réseaux télégraphiques de l'Ile du Prince-Edouard et du Canada, en vue de diminuer les dangers de la navigation dans le golfe St-Laurent.

M. *Brecken* propose,—Que le rapport du comité spécial chargé d'étudier la question d'une communication à vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, en été et en hiver, soit adopté.

Et un débat s'ensuivant, la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. *Woodworth* propose, qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre aucun membre du gouvernement et le nommé *Amos Rowe*, propriétaire supposé du " Times " de Winnipeg, et de toutes instructions adressées par tel membre du gouvernement au dit *Amos Rowe*, touchant la ligne de conduite à suivre par le dit " Times " de Winnipeg ou le dit *Amos Rowe* pendant la dernière élection locale de la province de Manitoba, et aussi touchant le tarif et les accusations qu'il devait porter dans son journal contre l'honorable *Edgar Dewdney*, gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Et un débat s'ensuivant, la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Par M. *Scott* :—Adresse demandant copie de toute correspondance échangée entre la Société provinciale, agricole et industrielle du Manitoba, la chambre d'agriculture du Manitoba et le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture et tout autre département du gouvernement au sujet de l'octroi d'un terrain dans la cité de Winnipeg pour fins d'exposition.

Et :—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance (s'il en est) échangée entre le maire et le conseil de Winnipeg et le gouvernement, au sujet de l'octroi ou de la location, à la cité de Winnipeg, d'un terrain situé au fort Osborne, pour servir de parc public.

Par M. *Laurier* :—Ordre de la Chambre pour un état des montants collectifs des primes d'assurance contre le feu perçues, et des pertes payées, pendant chacune des années 1880, 1881 et 1882, dans chacune des cités suivantes : Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax et St. Jean, N.-B, par les différentes compagnies d'assurance autorisées à faire affaires en ce pays.

Par M. *Bourassa* :—Ordre de la Chambre pour copie de tous rapports faits par aucun ingénieur du gouvernement sur la condition actuelle des anciennes casernes et autres édifices appartenant maintenant au gouvernement, à l'Ile aux Noix et à St. Jean, comté de St. Jean, province de Québec.

Par M. *Lister* :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le nommé *A. Dingman*, ou toute autre personne ou personnes, au sujet de la vente du bois de chêne sur pied dans l'île Walpole à un nommé *Tennant* ; copie du contrat de vente ; copie de toute offre ou offres qui ont pu avoir été faites par toute personne ou personnes autres que le dit *Tennant* pour acheter le dit bois de chêne ; copie des instructions données par le gouvernement à l'agent local des sauvages et au dit *Dingman* ou à tous deux concernant telle vente, et de toutes pétitions ou lettres adressées au gouvernement à ce sujet par les sauvages de l'île ou autres, avant ou depuis telle vente.

Le bill (No 85) à l'effet d'amender l'Acte des Elections Fédérales, 1874, est de nouveau délibéré en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, adopté, lu la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 5) pour mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant la dépense de deniers publics, sont pris en considération, et adoptés.

Sir *Leonard Tilley* met devant la Chambre,—un sommaire des assurances sur la vie et contre les accidents en Canada, pour l'année 1882.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 33) à l'effet de pourvoir à l'admission des gradués du collège Royal Militaire à la profession d'arpenteur fédéral, est rescindé, et le bill retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 109) pour amender l'acte à l'effet de règler définitivement les réclamations de terres dans le Manitoba par suite d'occupation, en vertu de l'acte 33 Vic., chap. 3, est rescindé, et le bill retiré.

Le bill (No 110) à l'effet d'amender l'acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans le Manitoba, est lu pour la seconde fois, et déféré à un comité général devant siéger demain.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 écoulé, pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de l'importation des instruments aratoires dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et des wagons, traîneaux et voitures, du 30 juin jusqu'au 31 décembre derniers.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 écoulé, pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada, entre le 1er juillet et le 31 décembre dernier.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 écoulé, pour un état (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre pour un état complet de toute la houille déclarée en transit ou pour l'exportation pendant les années expirées le 30 juin, 1881 et 1882; indiquant la quantée ainsi déclarée à chaque port douanier, les noms des personnes qui ont fait la déclaration, les quantités retirées des entrepôts par chaque personne, et dans le cas d'exportation, le nom du navire ou du chemin de fer par lequel elles ont été transportées et le lieu d'exportation. Aussi, copie des acquit-à-caution en transit démontrant que telle houille a été déchargée dans les ports d'exportation.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. *Casey*, à l'effet qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par *D. B. Woodworth* et autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur Pembina du Pacifique canadien; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, et un ordre de la Chambre est émis en conséquence.

Sir *John A. Macdonald* propose, que la Chambre se forme maintenant en comité général pour considérer certaine résolution concernant les salaires des préfets et autres officiers des pénitenciers.

Alors Sir *John A. Macdonald* informe la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'il sera loisible au Gouverneur en conseil de fixer, de temps à autre, les sommes à être payées annuellement au préfet et aux autres officiers et serviteurs d'aucun pénitencier établi en vertu des prescriptions du bill (No 111) concernant les pénitenciers,—tenant compte du nombre de prisonniers détenus dans ces établissements, de la responsabilité inhérente à leurs charges respectives, de la durée du service et du labeur qui leur est imposé ; mais tels salaires ne dépasseront pas les sommes spécifiées dans l'annexe qui suit :—

ANNEXE A.

Préfet, salaire d'au plus	$3,000
et d'au moins	$1,000
Sous-préfet, au plus	1,400
et au moins	600
Gardien en chef, au plus	900
et au moins	500
Aumônier, au plus	1,200
et au moins	400
Assistant-aumônier, au plus	500
et au moins	300
Médecin-chirurgien, au plus	1,800
et au moins	400
Comptable, au plus	1,000
et au moins	500
Instituteur, au plus	600
et au moins	250
Garde-magasin, au plus	900
et au moins	400
Econome, au plus	700
et au moins	400
(Si les deux charges sont réunies, le salaire pourra être celui du garde-magasin.)	
Maître de métier en chef, au plus	1,100
et au moins	700
Maître de métier, au plus	750
et au moins	500
Gardien de l'hôpital, au plus	750
et au moins	500
Mécanicien, au plus	900
et au moins	500
Fermier-jardinier, au plus	650
et au moins	500
Gardien, au plus	600
et au moins	400
Garde, au plus	600
et au moins	350
Commissionnaire, au plus	600
et au moins	400
Conducteur d'attelage, au plus	400
et au moins	300
Autres serviteurs, un salaire n'excédant pas par jour..	1

Matrone, au plus	$550
et au moins	250
Aide-matrone, au plus	350
et au moins	200
Deuxième aide-matrone, au plus	250
et au moins	175
Institutrice, au plus	250
et au moins	120

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

Le bill (No 90) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'' Acte concernant le Service Civil du Canada, 1882 '", est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié et adopté.—Troisième lecture, demain.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 34) à l'effet d'amender et refondre les actes concernant les douanes, sont pris en considération, et adoptés.

Le bill (No 92) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'' Acte des Postes, 1875,' " est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 94) pour amender l'Acte concernant les charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics, en ce qui a trait aux attributions du ministre des Chemins de fer et Canaux, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution concernant la règlementation et la perception des droits et péages pour l'usage des travaux construits par le gouvernement.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir plus amplement à la règlementation et à la perception des péages et droits pour l'usage des travaux construits par le gouvernement pour faciliter la descente du bois de construction et de charpente dans les rivières et cours d'eau ; d'autoriser le gouverneur en conseil à faire des règlements dans ce sens ; d'exiger l'attestation assermentée de déclarations relatives à ces matières, et d'imposer des amendes pour infraction à tels règlements ; et de prescrire que le bois de construction et de charpente, et ses produits, seront assujétis à tels péages et droits et pourront être saisis jusqu'à paiement de tels péages et droits.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

M. *Costigan* présente alors un bill (No 126) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant la règlementation et la perception des péages sur les glissoires et autres travaux construits par le gouvernement pour faciliter la descente du bois de construction, de service et des billots,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 111) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois concernant les pénitenciers," est lu pour la seconde fois, et déféré à un comité général devant siéger demain ;—et la résolution à ce sujet adoptée ce jour est déférée au comité sur le dit bill.

Le bill (No 121) concernant le maître de havre du port des Trois-Rivières, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXVIII.—DIVERS.

183	*Gazette du Canada*	4,500 00
184	Impressions diverses	42,000 00
185	Dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session	50,000 00
186	Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine	3,000 00
187	Dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris chaussées, ponts, passages d'eau et aide aux écoles	20,000 00
188	Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin	5,000 00
189	Dépenses probables de la mise en vigueur de la loi relative au commerce des spiritueux	5,000 00
190	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la refonte des lois fédérales	6,000 00
191	Pour faire face au rabais sur le fonds de retraite	500 00
192	Compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues dans l'exécution de leurs devoirs	2,000 00
193	Construction des casernes de la gendarmerie à cheval	60,000 00
194	Dépenses se rattachant à l'exposition internationale des produits des pêcheries, Londres	15,000 00
195	Dépenses se rattachant à l'étude des lacs Supérieur et Huron	5,000 00
196	Pour l'achat de rapports et livres de droit pour la bibliothèque du département de la justice	2,000 00
197	La moitié des frais de publication des cas décidés en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, collections et impressions par John R. Cartwright, écr	1,150 00
201	Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures	43,800 00
	Appointements des inspecteurs du gaz	11,300 00
	Loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., P. et M.	18,000 00

XXXIII.—INSPECTION DES DENRÉES.

202	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessaires pour la loi	3,000 00

XXXV.—MENUS REVENUS.

204	Ministère du revenu de l'intérieur	8,000 00
	do de l'intérieur	2,000 00

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

MARDI, 8 mai, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 2.10 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

Sir *Charles Tupper*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte refondu des chemins de fer."

Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Que les règlements concernant les mines déposés sur le bureau de la Chambre, lundi, le 7 mai, soient approuvés.

Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer une résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un bill pour régler l'octroi de licences aux magasins, cabarets, hôtels, navires et maisons de gros, pour la vente de liqueurs enivrantes dans les diverses provinces du Canada

No. 59.

OTTAWA, LUNDI, 7 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 60.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 8 MAI, 1883.

PRIÈRE.

Sir *Hector Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 120) du Sénat, intitulé : " Acte pour incorporer la Cie canadienne des Télégraphes Rapides (à resp. limitée)," et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Il a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 50) à l'effet d'amender l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit Valley, et recommande qu'ils soient adoptés sans modification.

Au sujet des clauses C et D des dits amendements, votre comité désire attirer respectueusement l'attention de la Chambre, conformément à l'article 63 du règlement, sur le fait qu'aucune mention de ces dispositions n'est faite dans l'avis ou la pétition concernant le dit bill.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada, et il a décidé que ces amendements, à l'exception de celui fait à la page 2, ligne 2, ne soient pas adoptés, et que le bill soit renvoyé au Sénat pour la raison suivante :—" Que le Parlement du Canada n'ayant pas juridiction " dans les questions de droit civil qui relèvent des législatures des provinces, il ne " devrait pas prescrire les termes et conditions auxquels les transports devront être " faits à la société, laissant les lois de chaque province statuer sur tels transports ".

M. *Massue*, du comité spécial chargé de s'enquérir de la nécessité de passer une loi pour empêcher la fraude dans la fabrication des engrais agricoles, présente un rapport, lequel est comme suit :—

Votre comité a l'honneur de faire rapport à votre honorable Chambre qu'il a obtenu des informations de divers agronomes et autres (un précis analytique des renseignements fournis par eux est annexé à ce rapport), et que ces informations démontrent clairement que les engrais agricoles sont falsifiés.

En conséquence, votre comité recommande qu'il soit passé quelque mesure législative dans le but de faire disparaître le mal existant.

PRÉCIS analystique des rapports reçus en réponse à une circulaire relative à la pureté des engrais agricoles.

1	Daniel McFarlane.....	Sec. de la Soc. Agricole, Huntingdon, Q.	Un certificat devrait être donné lors de la vente.
2	Jas. A. Cochrane.....	Eleveur de bétail, Compton, Q.	Les fabricants devraient être obligés de fournir une analyse.
3	J. M. Browning.....	Elmhurst, Longueuil, Q.....	Il devrait être passé une loi obligeant le vendeur à donner à l'acheteur un engrais pur.
4	W. Hargraft.....	Marchand de grains, Cobourg, O.	N'a jamais entendu parler de falsification.
5	Lyman, Sons et Cie.....	Fabricants, Montréal, Q.	Les engrais sont purs autant que nous sachions.
6	R. Windatt.....	Sec. Soc. Agricole de Durham-Ouest.	Supposés être purs, mais ne devraient être vendus qu'après analyse.
7	Wm. Brown.....	Prof. d'agriculture et directeur de la ferme, Collège Agric. d'Ontario.	Nomination d'un analyste public auquel des échantillons pourraient être envoyés par les acheteurs.
8	Basile Vannier.....	Sec. Trés., Soc. d'Agric. du comté de Châteauguay.	Les engrais distribués l'an dernier ont donné de pauvres résultats bien que considérés purs.
9	J. J. H. Marsan.....	L'Assomption.	Nomination d'un analyste expert.
10	John Ferguson, M.P.....	Welland, O.	Le gouvernement devrait nommer un inspecteur compétent.
11	Ralph Kalar.....	Stanford, comté de Welland.	Nomination d'un inspecteur par le gouvernement pour examiner tous les engrais.
12	F. M. Beamish.....	Port Hope, O.....	Nullement falsifiés.
13	John A. Bruce et Cie.....	Grainetiers, Hamilton, Ont...	Donne la description de divers engrais, le lieu de la falsification, et la qualité qu'ils vendent, mais rien de plus.
14	J. A. Simmers.....	Grainetiers, Toronto, Ont.....	Nomme les qualités les meilleures en usage et aussi suggère que le fabricant devrait fournir une analyse à tous les acheteurs.
15	John Foot.....	Sec. Soc. d'Agric. de Durham-Est.	Nomination d'un inspecteur de tous les engrais artificiels.
16	....	....	Le gouvernement devrait employer un chimiste qui analyserait les différents échantillons.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 écoulé, pour copie de la correspondance échangée entre quelques personnes que ce soit, relativement à la construction d'un brise-lames sur le côté ouest de la Baie Liverpool; aussi, copie des pétitions, et des levés et rapports des ingénieurs du gouvernement, avec l'évaluation du coût du dit brise-lames, depuis 1870 jusqu'à 1882.

Et aussi,—la réponse à une adresse du 21 février dernier, demandant copie des renseignements recueillis par l'entremise des officiers du gouvernement et de toute correspondance avec les autorités impériales ou autrement, touchant la durée de la saison de navigation dans la baie d'Hudson, indiquant, en autant qu'on a pu s'en assurer, les dates auxquelles les détroits sont suffisamment libres pour permettre le passage des steamers ou des voiliers, les sondages qui ont été pratiqués, et dans

quelle étendue la baie se congèle, si c'est en totalité ou seulement sur une distance de quelques milles à partir du rivage.

Aussi, copie de tous rapports et documents relatifs aux ressources probables de la baie d'Hudson, indiquant approximativement le nombre et la valeur des baleines, loups-marins, morses et marsouins capturés annuellement dans ses eaux; si les rumeurs qui circulent sur l'abondance de la morue dans diverses parties de la baie ont été reconnues comme authentiques, et quelles sont, sur sa côte orientale, les rivières les plus avantageuses pour la pêche du saumon.

Aussi, copie de tous rapports sur les richesses minières des régions voisines de la baie et des îles qu'elle renferme, indiquant dans quelle partie on a trouvé de la houille, et quelles sections du pays sont reconnues comme contenant du minerai de fer, de cuivre et de plomb ainsi que des métaux précieux.

Aussi, une carte de la baie d'Hudson et des détroits faisant voir les explorations les plus récentes.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 écoulé, pour copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier, 1877, jusqu'au 31 mars, 1883, entre le département de la marine et des pêcheries à Ottawa, et l'inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, et des rapports adressés au département par le dit inspecteur au sujet de la réclamation de l'ex-garde-pêche, *Amos Perley*, de Chatham, pour services se rattachant à la pêcherie d'éperlans de Miramichi pendant les années 1876, 1877 et 1878.

Et aussi,—la copie certifiée d'un rapport de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, en date du 2 mai, 1883, concernant l'affectation d'une somme de $50,000 au moins, à titre de prime d'encouragement aux pêcheurs.

Sir *Leonard Tilley* propose, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à avancer une somme ou des sommes n'excédant pas en totalité $100,000, aux commissairss du havre de Québec pour compléter le bassin de radoub de Lévis, en sus de la somme de $500,000 dont l'avance est autorisée par l'acte 38 Vic., chap. 56, et aux mêmes conditions quant à l'intérêt et au fonds d'amortissement.

Alors Sir *Leonard Tilley* informe la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme demain en comité général pour considérer la dite résolution.

Sir *Leonard Tilley* propose, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'en vue d'aider aux commissaires du havre de Québec à améliorer le dit havre, il est expédient d'amender l'acte 36 Vic., chap. 62, intitulé: "*Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de Québec*," et l'acte 43 Vic., chap. 17, intitulé: "*Acte à l'effet d'autoriser le prélèvement d'une nouvelle somme afin de permettre aux commissaires du havre de Québec de terminer l'avant-port*," en prescrivant que le taux d'intérêt payable par les dits commissaires du havre au receveur-général sur les sommes prélevées sous l'autorité des dits actes précités, sera de quatre pour cent par année, au lieu de cinq, tel que prévu par les dits actes.

Alors Sir *Leonard Tilley* informe la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,— Que la Chambre se forme demain en comité général pour considérer la dite résolution.

Sir *Hector Langevin* propose, que le bill (No 90) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l' ' Acte concernant le Service Civil du Canada, 1882 ' ", soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Blake* propose, comme amendement, que le dit bill soit renvoyé de nouveau en comité général, afin de le modifier en ajoutant au paragraphe 3 de la clause 36, article 6, les mots suivants:—" lorsque l'intérêt public l'exigera, mais les nominations faites sous l'autorité de ce paragraphe, autres que celles des maîtres de poste et des percepteurs des villes, ne seront faites que sur un rapport donnant le motif de telles nominations."—Rejeté.

La motion principale est alors adoptée, et le dit bill est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Chemin de fer Intercolonial.

78	Améliorations à Saint-Jean		171,750 00
79	Prolongement jusqu'à Halifax—		
	Quai et élévateur		
	Quai à charbon		
	Prolongement jusqu'à Halifax		12,500 00
	T. Bentley, pour terrain		
	Dommages aux terres, etc		
80	Matériel roulant		268,650 00
81	Embranchement de St-Charles et passage entre Lévis et Québec		130,000 00

Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.

83	Chemin de fer de Cap Traverse	188,200 00

DÉPENSES GÉNÉRALES.

84	Explorations et inspection	10,000 00
85	Statistique des chemins de fer	1,200 00
86	Indemnité à la ville de Pembroke pour changement de tracé	85,250 00

CANAUX.

87	Lachine	530,000 00
88	Cornwall	230,000 00
89	Williamsburg—Construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide Plat	100,000 00
90	Saint-Laurent, rivière et canaux du	150,000 00
91	Murray	350,000 00
92	Welland	600,000 00
93	Welland—Construction d'un coursier entre le réservoir et la rivière Chippewa	24,500 00
94	Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam	246,000 00

95	Sainte-Anne	288,000 00
96	Carillon—Canal, digue et glissoire	200,000 00
97	Grenville	241,000 00
98	Tay—constructions	75,000 00
99	Divers	10,000 00

XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

CANAUX.

Canal Beauharnois.

100	Construction d'un pont tournant à Valleyfield	8,000 00

Canal Cornwall.

101	Construction d'un drain entre la ville et le canal	20,000 00

Canal Welland.

102	Curage des contre-fossés	6,000 00

Canal Burlington.

103	Reconstruction de jetées	13,000 00

Vallée de la Trent.

104	Relèvement de la navigation de la Vallée de la Trent	8,000 00

Canal de Saint-Ours.

105	Construction de portes d'écluses, de jetées, en amont et en aval de l'écluse, élargissement et approfondissement du canal	5,000 00

Canal Chambly.

106	Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluses, etc	34,100 00

Canal Rideau.

107	Construction d'un nouveau bureau à Ottawa	3,000 00
	Approches du pont aux chutes de Jones	500 00

Divers.

108	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu	5,000 00
	Arbitrages et sentences arbitrales	5,000 00
	Levée de plans et inspections	10,000 00

XXXVI.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

CHEMINS DE FER.

Réparations et frais d'exploitation.

205	Chemin de fer Intercolonial	2,500,000 00
206	Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard	220,000 00
207	Embranchement de Windsor	20,000 00

CANAUX

Entretien et réparations.

208	Réparations et frais d'exploitation	439,584 00
209	Appointements et dépenses contingentes des préposés aux canaux	36,320 00

XXXVII.—TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations.

210	Perception des droits de glissoires et d'estacades	21,210 00
211	Réparations et exploitation des ports et glissoires	96,250 00
212	Ligne de télégraphe entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	2,000 00
213	Lignes télégraphiques terrestres et câbles sous-marins—service des côtes et îles du golfe Saint-Laurent	13,000 00
214	Lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	24,000 00
215	Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique	37,000 00
216	Service général—télégraphes et signaux, y compris bulletins de pêches	9,500 00
217	Agent et dépenses contingentes, Colombie-Britannique	4,000 00

XXXVIII.—POSTES.

218	Ontario	1,007,070 00
	Québec	548,323 00
	Nouveau-Brunswick	191,640 00
	Nouvelle-Ecosse	216,570 00
	Ile du Prince-Edouard	49,400 00
	Colombie-Britannique	72,187 00
	Manitoba, Kéwatin et le Nord-Ouest	153,120 00

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

MERCREDI, 9 mai, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les amendements faits par cette Chambre au bill (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement," avec un amendement. (Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le dit amendement est pris en considération, et adopté.)

Aussi,—adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir:—

Bill (No 41) à l'effet d'incorporer la Cie de fidéicommis et de construction de chemins de fer de la Puissance du Canada (à resp. limitée.) (Sur motion de M. *Small*, les dits amendements sont pris en considération, et adoptés);—et

Bill (No 89) concernant les certificats de patrons et de seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

No. 60.

OTTAWA, MARDI, 8 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 61.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 9 MAI, 1883.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *John Carthcart Hutchison*, de la cité de Toronto ; demandant que le ministre de la Justice communique sa décision finale dans l'affaire de la succession de feu *John Hutchison*, de Ramsay.

D'*Isabella Murray* et autres, de la province d'Ontario ; demandant qu'aucunes licences ne soient accordées aux particuliers pour vendre des boissons enivrantes en même temps que des épiceries ou autres marchandises ; que la vente de liqueurs aux mineurs soit prohibée ; que des licences soient refusées aux propriétaires d'hôtels qui ne sont pas appropriés pour recevoir les voyageurs ; que le nombre des licences soient limité plus que par les lois provinciales existantes ; et que des pénalités plus fortes soient imposées pour infractions à la loi.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 écoulé, pour copie de la sentence arbitrale sur la demande d'indemnité pour dommages présentée par l'entrepreneur du canal de Grenville et Carillon en vertu du contrat en vigueur en 1871-72, et un état des sommes payées aux termes de ce contrat.

Sir *Charles Tupper* présente un bill (No 127) à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage général du Canada,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

XXV.—COMMISSION GÉOLOGIQUE.

175 Exploration géologique 60,000 00

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article* 19 *du règlement.*)

Le bill (No 93) du Sénat, intitulé: " Acte concernant la Cie du chemin de fer du Nord, du Canada," est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 120) du Sénat, intitulé: " Acte pour constituer en corporation la " Cie canadienne de télégraphes rapides (à resp. limitée)," est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 50) à l'effet d'amender l'Acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit Valley, sont lus pour la seconde fois.

M. *Blake* propose, que cette Chambre n'approuve pas les amendements, clauses C et D, pour les raisons suivantes:—

" Parce qu'en tenant compte des faits,—

1° que la Cie du chemin de fer de Credit Valley est une compagnie provinciale constituée par la législature d'Ontario;

2° qu'elle a reçu de l'aide des municipalités d'Ontario au montant de $1,165,000, sous diverses conditions;

3° qu'elle a reçu de l'aide de la législature locale au montant de $457,500;

4° que cette aide a été donnée à condition que le gouvernement local puisse obliger la compagnie à conclure des arrangements, à être règlés par le gouvernement local, pour des pouvoirs de circulation, ou pour des arrangements de transport par d'autres compagnies sur son chemin; et à condition de fournir des rapports et renseignements au gouvernement local; et à certaines conditions quant à la détention de ses rails;

5° que la compagnie est actuellement sujette au contrôle de la législature locale, et que ses taux et péages sont règlés par des lois locales;

6° que les conditions auxquelles les octrois municipaux ont été faits, peuvent être maintenant rendues obligatoires par la législature locale;

7° qu'il est du ressort de la législature locale d'autoriser l'affermage du chemin à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien à des conditions qui lui paraîtront équitables;

8° qu'aucune demande n'a été faite à cette fin à la législature locale;

9° qu'il n'a pas été donné avis de l'intention de s'adresser au Parlement du Canada pour obtenir la législation comprise dans l'amendement;

10° qu'il n'a été présenté aucune pétition demandant l'amendement,—il n'est pas expédient d'adopter une législation qui aura pour effet d'enlever le chemin de fer à la juridiction provinciale et de remettre au Parlement du Canada son contrôle exclusif, sans donner l'avis requis par les ordres permanents de la Chambre, ou aucun avis ou pétition quelconque, et sans donner aux parties intéressées l'opportunité de s'expliquer sur la question."—Rejeté, sur division.

M. *Cameron* (Victoria) propose alors, que les dits amendements soient modifiés comme suit:—

" 6. Si, à aucune époque ultérieure, la Cie du chemin de fer de Credit Valley conclut des conventions de fusion ou d'affermage, ou d'exploitation collective, avec la Cie du Grand Tronc, ou des conventions pour l'usage commun de leurs lignes respectives, soit directement ou au moyen d'aucune compagnie affermant ou contrôlant sa ligne, alors les pouvoirs conférés par les clauses 3 et 4 de cet acte, cesseront et se termineront."—Adopté.

Les amendements ainsi modifiés, sont alors adoptés.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada, sont lus pour la seconde fois.

Sur motion de M. *McCarthy*, les premier, troisième, quatrième et cinquième des dits amendements sont adoptés;—et le second des dits amendements n'est pas adopté

pour la raison suivante:—" Que le Parlement du Canada n'ayant pas juridiction " dans les questions de droit civil qui relèvent des législatures des provinces, il ne " devrait pas prescrire les termes et conditions auxquels les transports devront être " faits à la société, laissant les lois de chaque province statuer sur tels transports."

Et il est ordonné qu'un message soit adressé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

Le comité des Subsides reprend alors sa séance.

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXVI.—SAUVAGES.

Ontario et Québec et les provinces maritimes.

Gratuités annuelles au fonds des sauvages.

176	Sauvages de Québec	4,200 00
	Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec	1,600 00
	Ecoles des Sauvages dans Ontario et Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse	10,400 00
	Annuités en vertu du traité Robinson	15,680 00

Nouvelle-Ecosse.

177	Sauvages de la Nouvelle-Ecosse en général	4,500 00

Nouveau-Brunswick.

178	Sauvages du Nouveau-Brunswick en général	4,500 00

Ile du Prince-Edouard.

179	Sauvages de l'Ile du Prince-Edouard en général	2,000 00

Colombie-Britannique.

180	Sauvages de la Colombie-Britannique en général	23,250 00
	Arpentages	7,700 00
	Commission des réserves	11,055 00

Manitoba et le Nord-Ouest.

Estimation en général.

181	Annuités	197,425 00
	Instruments aratoires	10,398 22
	Outils	1,925 77
	Bestiaux	4,375 00
	Grains de semence	5,500 00
	Munitions et ficelle	5,833 00
	Provisions fournies lors des paiements des annuités	38,780 85
	Approvisionnement aux Sauvages sans ressources	355,233 83
	Vêtements	5,000 00
	Ecoles	11,204 00
	Arpentages	18,000 00
	Fermes, gages	30,864 00
	do entretien	7,825 00
	Sioux	4,000 00
	Dépenses en général	82,700 00
	Maison et bureau du commissaire	12,000 00

XXVII.--POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

	Solde de la police, y compris l'état-major, et solde additionnelle aux cultivateurs, jardiniers et artisans	155,000 00
	Rations	51,100 00
	Fourrage	58,400 00
	Combustible et éclairage	11,500 00
182	Habillements	37,000 00
	Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions	47,000 00
	Médicaments et fortifications et dépenses de l'hôpital	5,000 00
	Livres et papeterie	2,000 00
	Frais de transport, guides et charretiers, journaliers et courriers	45,000 00
	Dépenses contingentes	4,000 00

XXXIX.—TERRES FÉDÉRALES--IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

219	Pour arpentages	600,000 00

XL.—TERRES FÉDÉRALES.—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

SERVICE EXTÉRIEUR.

Commission des terres.—Winnipeg.

	Appointements du commissaire	5,000 00
	do secrétaire	2,000 00
	4 aides	3,816 00
	Appointements de l'inspecteur des agences	3,200 00
	Frais de voyages do	1,200 00
	Dépenses contingentes, combustible, éclairage, frais de port, télégrammes, etc	4,880 00
	Messagers	350 00
	Appointements de l'inspecteur des townships des sociétés de colonisation	3,000 00
	Dépenses contingentes, frais de voyages, etc	1,000 00

Agence des terres de la Couronne.

	Agent des terres de la couronne, Winnipeg	2,400 00
	Sous-agent do do	1,200 00
	12 agents locaux des terres fédérales, à $1,200 chacun	14,400 00
	11 sous-agents locaux des terres fédérales, à $1,098 chacun	12,078 00
	1 sous-agent, à $1,000, 1 à $900, 3 à $700	4,000 00
	1 messager	350 00
	Dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustible, etc	12,000 00

220

Agences des bois de la couronne.

	Agent des bois de la couronne, Winnipeg, approvisionnements	1,600 00
	Teneur de livres do	1,200 00
	Agent des bois de la couronne, Edmonton, approvisionnements	1,200 00
	2 agents des bois de la couronne, à $1,200 chacun	2,400 00
	Dépenses contingentes, y compris les gardes forestier	6,500 00
	Papeterie et impressions pour le service extérieur	4,000 00
	Conseil d'examen des arpenteurs fédéraux	1,000 00
	Dépenses contingentes du bureau général pour le service extérieur	1,000 00

Service de guides.

12 guides à $4 par jour chacun, y compris tous frais de transport et d'existence pour six mois 10,000 00

Colombie-Britannique

Appointements de l'agent local, et du personnel de son bureau, ainsi que dépenses contingentes..... 10,645 00

SERVICE INTÉRIEUR.

Commis surnuméraires au bureau général, Ottawa ; cartes géographiques, dépenses d'impressions et annonces et autres 30,000 00

203 Pour subvenir aux dépenses en vertu de l'acte 12,000 00

145 Communication quotidienne à la vapeur entre le Cap Canseau et Port-Hood, avec escale au terminus du chemin de fer à Port-Mulgrave, et à tels autres endroits sur ce parcours qui pourront être désignés..... 3,000 00

41 Impressions, papier d'imprimerie et reliure 60,000 00

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit ;

JEUDI, 10 mai, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 1.10 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Smyth*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accéder aux conclusions des pétitions du conseil municipal de la ville de Chatham, dans le comté de Kent, Ontario, et de certains résidents de la dite ville et du dit comté, au nombre de cinq cents, demandant des améliorations à la navigation de la rivière Thames, dans le dit comté, entre la ville de Chatham et le pont de Kent ?

M. *White* (Cardwell)—Vendredi prochain—Que les quatrième et cinquième rapports du comté chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre soient adoptés.

M. *Béchard*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé du fait que les terres de l'artillerie situées le long de la rive sud de la rivière Richelieu, dans le comté d'Iberville, sont actuellement et ont été par le passé dépouillées par des particuliers des plus baux arbres qui les couvraient ; et, dans ce cas, le gouvernement prendra-t-il quelques mesures pour remédier à cet état de choses ?

Sir *John A. Macdonald*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—Qu'il est expédient de décréter,—

1. Que le traitement du nouveau juge de la Cour d'Appel pour Ontario, dont la nomination est prévue par un acte de la législature de cette province, 46 Vic., chap. 6, sera de cinq mille piastres par année.

2. Que, si le juge en chef du Banc de la Reine, ou le chancelier d'Ontario, ou le juge en chef des Plaids Communs, est nommé à la Cour d'Appel d'Ontario, le gouverneur en conseil pourra ordonné qu'il lui soit accordé un traitement non inférieur à celui qu'il recevait auparavant comme tel juge en chef ou chancelier.

3. Que la troisième clause (concernant l'allocation de retraite aux juges) de l'acte 31 Vic., chap. 33, s'appliquera au juge de la Cour Suprême de Judicature d'Ontario et de la Cour Suprême de Judicature de l'Ile du Prince-Edouard.

4. Que les traitements des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec seront comme suit :—

	P. année.
Le juge en chef de la dite cour.....	$ 6,000
Onze juges puînés de la dite cour dont le domicile est fixé à Montréal ou Québec, chacun	5,000
Treize juges puînés de la dite cour dont le domicile est fixé dans des districts autres que Bonaventure, Gaspé ou Saguenay, chacun..... ...	4,000
Deux juges puînés de la dite cour dont le domicile est fixé dans les districts de Bonaventure et Gaspé ou Saguenay, chacun.....	3,500

5. Que le traitement du juge de la cour de comté du district judiciaire oriental du Manitoba, sera de $2,000 par année, pour ses trois premières années de service, et..... 2,500
par année, après ces trois années de service, et qu'il lui sera alloué tels frais de voyage que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre fixer.

6. Que les traitements et allocations mentionnés dans les précédentes résolutions 1, 3, 4 et 5 prendront effet à dater du prochain, et seront calculés et payés de la manière prévue par la seconde clause du dit acte

31 *Vic.*, chap. 33, sans un vote annuel du Parlement, comme aussi le traitement du juge en chef ou du chancelier d'Ontario mentionné dans la résolution 2.

7. Qu'à dater du premier jour de juillet de la présente année 1883, nulles allocations de voyage ou de circuit ne seront payées aux juges des Cours d'Appel d'Ontario.

Sir *John A. Macdonald*—Vendredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle reste ajournée jusqu'au samedi, à 3 p.m., et que les mesures du gouvernement aient la préséance, samedi.

No. 61.

OTTAWA, MERCREDI, 9 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 62.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 10 MAI, 1883.

3 P.M.

PRIÈRE

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sir *Leonard Tilley* présente,—la réponse à une adresse du 9 écoulé, demandant copie de la correspondance et des ordres en conseil, depuis le commencement de la dernière session, concernant les subventions ou octrois à la province du Manitoba.

Et,—la réponse à un ordre de la Chambre du 4 écoulé, pour un état indiquant les montants portés au compte de la dette publique de la Puissance du Canada qui ont été dépensés pour obligations de chemins de fer, canaux et navigation dans la Colombie Anglaise, le Manitoba, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et l'Ile du Cap-Breton, jusqu'au 1er juillet, 1882; aussi, indiquant la superficie et la population de chacune de ces divisions de la Puissance du Canada, respectivement.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 février dernier, pour copie de toute la correspondance relative à la destitution de *John D. McMillan* de son emploi comme garde-pêche, et à la nomination à sa place de *David Baker;* aussi copie de tous ordres administratifs ou autres ordres touchant telles destitution et nomination ainsi que leurs causes.

Sir *Charles Tupper* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 11 écoulé, pour un état faisant voir la réduction opérée par suite du changement apporté dans le mode de construction sur les sections A et B du chemin de fer du Pacifique canadien et le montant compris dans ce changement; aussi, un état indiquant le chiffre de chacun des paiements fait chaque mois aux entrepreneurs respectifs depuis l'adjudication des travaux; aussi, un état de toutes les réclamations présentées par les entrepreneurs de ces travaux et la date de chacune d'elles.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 février dernier, pour une carte ou des cartes montrant (1) le tracé du chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'où il a été approuvé ou construit; (2) le tracé jusqu'où il a été proposé au gouvernement sans être encore approuvé; (3) le tracé de tout embranchement construit et de tout embranchement maintenant projeté par la compagnie, autant que le gouvernement en a reçu avis; (4) les terres mises en réserve pour la compagnie mais non encore cédées; (5) les terres cédées; (6) les terres demandées mais non encore mises en réserve.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 9 écoulé, pour copie de toutes communications relatives au steamer qui voyage entre Campbellton, Gaspé et les ports intermédiaires, en correspondance avec le chemin de fer Intercolonial.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans modification, les bills suivants, savoir :—

Bill (No 116) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie.

Bill (No 66) pour incorporer la Cie des Piliers et Estacades et d'amélioration des Quinze,—et

Bill (No 114) concernant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien.

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, vendredi, le 20 écoulé, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées,—à l'exception des résolutions 26 à 31, inclusivement, dont la prise en considération est ajournée,—et sont comme suit :—

II.—FRAIS DE GESTION.

Inspecteur des finances		2,600 00
Bureau du sous-receveur général,	Toronto	7,600 00
do do	Montréal	5,500 00
Auditeur et do	Halifax	11,000 00
do do	Saint-Jean	10,500 00
do do	Winnipeg	5,700 00
do do	do frais de pension	850 00
do do	Victoria	7,200 00
do do	Charlottetown, I.P.E.	4,900 00
Caisses d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique		14,200 00
Augmentation d'appointements et établissement de nouveaux bureaux		2,000 00
Agents de Londres :		
Commission sur paiements de $5,660,136.79, intérêt sur la dette		28,300 68
Commission et courtage sur $478,698.23, fonds d'amortissement de l'emprunt consolidé		2,393 49
Courtage sur $274,795.75, fonds d'amortissement de l'emprunt du chemin de fer Intercolonial		686 99
Courtage sur $28,106.39, fonds d'amortissement de l'emprunt de la Terre de Rupert		70 02
Courtage sur $39,957.74, fonds d'amortissement de l'emprunt de la Colombie-Britannique		99 89
Courtage sur $587,960.18, fonds d'amortissement, emprunt de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879		2,939 80
Timbres anglais, frais de port et de télégraphie		7,000 00
Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, y compris commis surnuméraire		7,000 00
Impressions, annonces, inspection, frais de transport, etc., y compris commutation des droits de timbres et dépenses contingentes des caisses d'épargnes rurales		15,000 00
Impression des billets fédéraux		35,000 00
Dépenses se rattachant au bureau du sous-receveur général à Halifax, y compris loyer		1,600 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2	Bureau du secrétaire du gouverneur général	9,730 00
3	Bureau du conseil privé de la reine pour le Canada	17,755 00
4	Ministère de la justice	16,015 00
5	do division des pénitenciers	5,450 00
6	de la milice	36,980 00
7	du secrétaire d'Etat	42,195 00
8	de l'intérieur	103,134 00
9	des affaires des sauvages	31,287 50
10	Bureau de l'auditeur général	19,200 00
11	Ministère des finances et conseil de la trésorerie	58,125 00
12	do du revenu de l'intérieur	35,712 50
13	do des douanes	32,950 00
14	do des postes	141,125 00
15	do de l'agriculture	43,065 00
16	do de la marine et des pêcheries	35,000 00
17	do des travaux publics	47,430 00
18	Ministère des chemins de fer et canaux	43,230 00
19	Dépenses contingentes des ministères	153,950 00
20	Bureau de la papeterie (pour papeterie)	7,000 00
21	Dépenses qu'entraîneront des changements probables dans le personnel ou autres	5,000 00
22	Somme requise pour faire face aux dépenses contingentes du haut commissaires du Canada à Londres	4,000 00
23	Ministères des postes et des finances—dépenses contingentes—Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargnes dans les ministères des postes et des finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1883	2,000 00
24	Traitements des membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'acte du service civil	2,500 00

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

25	Administration de la justice, divers—y compris les Territoires du Nord-Ouest	15,000 00
	Frais de voyages des magistrats stipendiaires dans les territoires du Nord-Ouest	2,500 00
	Allocations des circuits, Colombie-Britannique	6,000 00
	Allocations pour voyages aux juges de la cour suprême et des cours de comtés, Manitoba	2,500 00
	Rapporteur de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	2,000 00
	Commis du bureau du régistraire de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	800 00
	Deuxième commis du bureau du régistraire de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	600 00
	Premier messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	500 00
	Second messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	420 00
	Troisième messager de la cour suprême du Canada et de la cour de l'échiquier	280 00
	Dépenses contingentes et déboursés, y compris l'impression, la reliure et la distribution des rapports, et les frais de voyages des juges; aussi, appointements des officiers (shérif, huissier, etc.), dans les cours suprême et de l'échiquier du Canada, et $150 de livres pour les juges	5,000 00

	Divers déboursés se rattachant à la cour maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc	100 00
	Appointements du régistraire de la cour de vice-amirauté, Québec.	666 66
	Salaire du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec	333 34

V.—POLICE.

26	Police fédérale	15,000 00

VI.—PÉNITENCIERS.

27	Kingston	112,878 23
28	Saint-Vincent-de-Paul	83,546 36
29	Dorchester	45,856 00
30	Manitoba	32,233 90
31	Colombie-Britannique	21,706 83

VII.—LÉGISLATION

Sénat.

32	Appointements du personnel et dépenses contingentes du sénat...	56,738 00

Chambre des Communes.

33	Appointements, d'après l'estimation du greffier	61,000 00
34	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc	12,800 00
35	Dépenses contingentes	20,500 00
36	Publication des *Débats*	20,000 00
37	Appointements et dépenses contingentes, d'après l'estimation du sergent d'armes	28,482 50

Divers.

38	Crédit pour la bibliothèque du Parlement	10,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, jeudi, le 26 écoulé, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Divers—(Fin.)

39	Appointements des officiers et dépenses contingentes de la bibliothèque	20,260 00
40	Impressions, reliure et distribution des prix	12,000 00
42	Appointements du greffier de la couronne en chancellerie	2,100 00
43	Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie.	1,200 00
44	Impressions diverses	2,000 00
45	Livres de loi, pour la cour suprême	1,500 00
46	Reliure, de journaux, etc	1,000 00

VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

47	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la collection et à la garde des archives	6,000 00
48	Pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*	8,500 00
49	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle	4,000 00
50	Pour faire face aux dépenses du recensement (à voter de nouveau, $20,000)	45,000 00
51	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale.	10,000 00
52	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire.	20,000 00
53	Pour recueillir et compiler la statistique agricole, industrielle, etc., au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest ; et pour le même service ailleurs (à voter de nouveau)	20,000 00

IX.—IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

	Appointements des agents et employés de l'immigration, savoir :	
	Agent, Québec	1,650 00
	Sous-agent do	1,050 00
	Commis do	1,000 00
	Interprète norvégien	630 00
	Messager	200 00
	Agent, Montréal	1,250 00
	do Ottawa	1,250 00
	do Kingston	1,250 00
	do Toronto	1,600 00
	do Hamilton	1,200 00
	do London, Ont.	1,000 00
	do Halifax	1,000 00
54	do Saint-Jean	1,000 00
	do Manitoba	2,400 00
	do Brandon	1,400 00
	do Qu'Appelle	1,400 00
	do Territoires du Nord-Ouest	1,400 00
	do Prince-Arthur's-Landing	1,000 00
	Appointements, bureau de Londres, Angleterre	6,241 00
	do des agents en Europe	7,200 00
	Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes)	24,000 00
	Frais de voyages des agents en Europe	7,000 00
	Pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses	450,000 00
	Appointements d'un interprète à Winnipeg	800 00
	do do Brandon	800 00
	Subvention à la société montréalaise pour la protection des immigrantes	1,000 00
	Inspection médicale, Québec	1,600 00
	Quarantaine, Grosse-Isle	9,566 00
	do Saint-Jean, N.B	2,600 00
	do Pictou, N.E	800 00
	do Halifax, N.E	3,400 00
	do Charlottetown, I.P.E	1,000 00
	do Victoria, C.B	2,000 00
	do Ile Vancouver, C.B	1,700 00
55	Lazaret de Tracadie	3 100 00
	Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique :—	
	Salubrité publique $ 5,000 00	
	Quarantaine des bestiaux, Lévis 5,000 00	
	do Ouest 3,000 00	
	do Halifax 5, 00 00	
		18,000 00
	Maladie des bestiaux à Pictou (à voter de nouveau, $3,000)	8,000 00

X.—PENSIONS.

56	John Bright, messager, Chambre d'assemblée	80 00
	Nouvelles pensions de miliciens.	
	Mme Caroline McEachern et deux enfants	184 00
	Janet Anderson	110 00
	Margaret McKenzie	80 00
	Mary Ann Richey et un enfant	288 00
	Mary Morrison	80 00

	Louis Prud'homme	110 00
	Virginie Charron et un enfant	120 00
	Paul M. Robins	146 00
	Charles T. Bell	73 00
	Alex. Oliphant	109 50
	Charles Lugsden	91 25
	Thomas Charters	91 25
	Charles T. Robertson	110 00
	Percy G. Routh	400 00
57	Richard S. King	400 00
	George A. McKenzie	73 00
	Edwin Hilder	146 00
	Fergus Schofield	73 00
	John Bradley	109 50
	James Bryan	109 50
	Enseigne W. Fahey	200 00
	Mary Hodgins et trois enfants	191 00
	John Martin	110 00
	Mme J. Thorburn	150 00
	Mme P. T. Worthington et un enfant	314 00
	Mme J. H. Elliott et un enfant	120 00
	Ellen Kirkpatrick et deux enfants	226 00
	Mme George Prentice et trois enfants	352 00
	Mary Hannah Tempest et enfant	298 00
	T. Robinson	50 00
58	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812	25,000 00
59	Compensations aux pensionnaires au lieu de terres	5,120 00

XI.—MILICE.

60	Solde de la division militaire et des états-majors de district	19,800 00
61	Solde des majors de brigade, frais de transport, etc	17,500 00
62	Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec	25,000 00
	Uniformes	60,000 00
	Matériel	50,000 00
63	Salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens	52,000 00
64	Allocation pour l'instruction militaire	40,000 00
	Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires	250,000 00
65	Dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide accordée aux associations de carabiniers et aux musiques de corps régulièrement organisés	38,000 00
66	Subvention à l'association de tir du Canada	8,000 00
67	Salles d'exercice et champs de tir	10,000 00
68	Soin et entretien des propriétés cédées par les autorités impériales.	10,000 00
69	Collège militaire	59,000 00
70	Ecoles militaires, instruction militaire dans les collèges	6,000 00
71	Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B" et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec	125,700 00
72	Contribution du gouvernement aux frais de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre	2,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, lundi, le 30 écoulé, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit:—

XIV.—TRVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Edifices publics, Ottawa.

109	Nouvel édifice, rue Wellington	200,000 00

XV.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Edifices publics.

Nouvelle-Ecosse.

	Hôpital de la quarantaine, Sydney	2,000 00
	Edifice public à New-Glasgow	12,000 00
	Station de la quarantaine des bestiaux, Halifax	5,000 00
	Douane, bureau de poste et caisse d'épargnes, Truro	21,000 00
110	Edifices publics à Antigonish	3,500 00
	Bureau de poste, de douane, etc., de Windsor	10,000 00
	Pénitencier d'Halifax	1,400 00
	Hôpital de la marine de Pictou	2,300 00
	Edifices publics d'Amherst	10,000 00

Ile du Prince-Edouard.

111	Edifices publics à Summerside	9,000 00

Nouveau-Brunswick.

	Hôpital de la marine de Saint-Jean—Achèvement	12,500 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., de Woodstock	15,000 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., de Saint-Stephens	5,000 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., de Sussex—Achèvement	9,000 00
112	Bureaux de poste, de douane, etc., de Moncton	15,000 00
	Pénitencier de Dorchester	30,000 00
	Bureau de poste, etc., de Newcastle	10,000 00
	Bureau de poste de Carleton	10,000 00
	Travaux d'amélioration, etc., édifices publics de Saint-Jean	700 00

Québec.

	Fortifications et édifices militaires de Lévis	3,200 00
	Fortification de Québec	19,000 00
	Terrasse Dufferin—Achèvement	2,500 00
	Citadelle de Québec	22,500 00
	Entrepôt de vérification, Québec	30,000 00
	Consolidation du roc, au pied de la citadelle, Québec—Achèvem.	4,500 00
	Trois-Rivières—Conversion de l'ancien bureau de douane en bureau de poste	5,000 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., Sherbroke	18,500 00
	Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—Achèvement	10,000 00
113	Station de quarantaine de la Grosse Ile	1,000 00
	Salle d'exercice, Montréal	40,000 00
	Edifices fédéraux—Montréal—améliorations, etc	12,900 00
	Hôpital de marine, Chicoutimi	5,750 00
	Edifices du pénitencier de St-Vincent-de-Paul..... $18,950	28,000 00
	Matériaux et outils nécessaires aux détenus pour construction..... 9,050	
	Edifices fédéraux, Québec—améliorations	3,000 00
	Edifice public, Sorel	10,000 00
	Station des immigrants, Lévis	650 00
	Edifices militaires, y compris salle d'exercice, Québec	30,000 00

Ontario.

	Bureau de poste, douane, etc., Cornwall	20,000 00
	do do Brokeville	10,000 00
	Fortifications et édifices militaires de Kingston	12,600 00
	Pénitencier de Kingston	15,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., Belleville—Pour l'achèvement	17,000 00
	do do Hamilton	125,000 00
	do do Stratford—Pour l'achèvement	13,000 00
	do do Saint-Thomas	28,000 00
	do do Chatham	16,500 00
	do do London	3,600 00
114	Bureau de poste, douane, etc., Amherstburg	10,000 00
	do do Galt	8,000 00
	do do Cobourg—Pour l'achèvement	7,000 00
	Bureau de poste, etc., Clifton	12,000 00
	Bureau de poste, etc., Barrie	12,000 00
	do Port-Hope	12,000 00
	Edifices fédéraux, Toronto—Changements, renouvellement	7,800 00
	Bureau de poste, Ottawa—Améliorations, etc	1,700 00
	Bureaux de douane et du revenu de l'intérieur, Gananoque	5,500 00
	Bureau de poste de Kingston,—Améliorations, etc	800 00
	Entrepôt de vérification, Belleville	4,000 00
	Station des immigrants, Hamilton	500 00

Territoire en contestation.

115	Abri des immigrants, Prince-Arthur's-Landing	600 00

Manitoba.

	Pénitencier du Manitoba	40,000 00
116	Edifices du parlement, Winnipeg	40,000 00
	Résidence du lieutenant-gouverneur, Winnipeg	33,000 00
	Bureau de poste, Winnipeg	50,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

	Edifices publics, Territoires du Nord-Ouest, en général	5,000 00
	Asiles des aliénés ou hôpital fédéral	20,000 00
117	Nouvelles prisons et maisons d'arrêt	10,000 00
	Nouveaux édifices publics à Régina, capitale des T. N.-O	20,000 00
	Abri des immigrants, Qu'Appelle	3,500 00
	Station des immigrants à l'ouest de Qu'Appelle	600 00

Colombie-Britannique.

	Station de la quarantaine et dépendance, Vancouver	7,500 00
118	New-Westminster—Bureau de poste, douane, etc.—Pour l'achèvement	11,500 00
	Nanaïmo—Bureau de poste, douane, etc.—Pour l'achèvement	22,750 00

Edifices publics en général.

119	Edifices publics généralement	15,000 00

Réparations, meubles, chauffages, etc.

	Réparations, meubles, chauffage, etc	175,000 00
	Terrains, édifices publics, Ottawa	7,500 00
	Enlever la neige, édifices publics, Ottawa	1,800 00
	Chauffage, édifices publics, Ottawa	50,000 00
	Gaz, édifices publics, Ottawa	22,000 00
120	Eau, édifices publics, Ottawa	12,100 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall	8,000 00
	Service de téléphone, édifices publics, Ottawa	4,000 00

	Salaire des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics du Canada (ci-devant payés par les départements respectifs par lesquels ils étaient employés).....	22,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, mardi, le 1er courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit:—

PORTS ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

121	Baie-aux-Vaches.....	12,000 00
	Etang de Bénacadie—pour achever les travaux	7,000 00
	Ingonish Sud.....	10,000 00
	Cheverie.....	7,500 00
	Parrsboro, ou rivière de l'Ile aux Perdrix—achèvement.....	2,500 00
	Port Hood—achèvement.....	12,500 00
	Ile Coffin—achèvement	2,900 00
	Port-Lorne—achèvement	500 00
	Havre des Trois-Brosses.....	1,000 00
	Ile de la Petite Espérance	1,250 00
	Arichat-Ouest.....	1,200 00
	L'Ardoise.....	5,000 00

Ile du Prince-Edouard.

122	Cascumpèque.....	5,000 00

Nouveau-Brunswick.

123	Port de St-Jean—brise-lames à la pointe du Nègre, achèvement.	71,000 00
	Rivière Tobique et rivière St-Jean, en amont de la Grande Chute	5,000 00
	Rivière St-Jean—de la rivière des Chutes à l'Ile aux Ours.....	2,000 00
	Rivière Madawaska.....	1,000 00
	Baie du Rocher—brise-lames	4,000 00
	Sainte-Marie.....	1,500 00
	Grand Lac et Jemseg.....	5,000 00
	Addition à la jetée Anderson's Hollow.....	4,000 00

Provinces maritimes généralement.

124	Réparations et améliorations générales, ports et rivières—Provinces Maritimes.....	10,000 000

Québec.

125	New-Carlisle—la municipalité ayant voté $1,000.....	6,000 00
	Trois-Pistoles.....	1,500 00
	Rivière-du-Loup (*en bas*)—achèvement.....	1,000 00
	Rivière Saguenay—amélioration du chenal, en aval de Chicoutimi	7,000 00
	Rivière Saguenay—agrandissement de "La Grande décharge," à partir du lac Saint-Jean.....	5,000 00
	Rivière Saguenay—relevé hydrographique du lac Saint-Jean.....	4,000 00
	Baie Saint-Paul—*les autorités locales fournissant* $3,000	12,000 00
	Fleuve St-Laurent—pour enlever les chaînes, ancres, cailloux, etc.	5,000 00
	Rivière Nicolet—port de refuge.....	15,000 00
	Rivière Yamaska.....	18,000 00
	Saint-Zotique	4,500 00
	Rivière du Lièvre.....	4,000 00
	Réparations et améliorations générales—ports et rivières, Québec.	10,000 00
	Port de Philipsburg, baie de Missisquoi, lac Champlain—la localité fournissant un montant égal.....	4,000 00
	Etang du Nord—travaux à continuer.....	9,000 00
	Saint-François—Ile d'Orléans.....	6,000 00

	Québec—Quais de l'hôpital de marine	2,000 00
	Matane	5,000 00
	Ile aux Coudres—Pour l'achèvement	500 00
	Berthier (*en bas*)	7,500 00
	Rivière Blanche—Pour l'achèvement des travaux	5,000 00
	Rivière Saint-Louis	10,000 00
	Jetée de Chicoutimi	1,500 00
	Lanoraie—La localité fournissant $1,500	5,000 00
	Percé	10,000 00
	Rivière Batiscan	2,000 00
	Quai de la Reine, Québec—Amélioration au quai et au bâtiment.	8,200 00
	Jetée du Bic	7,500 00
	Rivière Saint-François	1,500 00

Ontario.

	Port de Cobourg, lac Ontario	20,000 00
	Port-Hope, L. O	14,000 00
	Port de Toronto, L. O	117,500 00
	Port de Rondeau, lac Erié	4,000 00
	Kincardine, lac Huron	7,000 00
	Port-Elgin, L. H.—Pour l'achèvement	6,100 00
	Goderich, L. H	5,000 00
	Port de Collingwood, L. H	26,000 00
	Wiarton, L. H	5,000 00
126	Meaford—Pour l'achèvement	3,000 00
	Port de Kingston	12,500 00
	Petit Courant, L. H.—Pour l'achèvement	10,000 00
	Améliorations et réparations générales, ports et rivières, Ontario	8,000 00
	Kingsville, lac Erié	5,000 00
	Rivière Sydenham	5,000 00
	Newcastle—Améliorations du port—Pour l'achèvement	8,000 00
	Ile Chantry, L. H	5,000 00
	Rivière Otonabee	1,200 00
	Little Bear Creek	5,000 00

Manitoba.

127	Rivière Rouge—Embouchure de la rivière	12,000 00
	Améliorations et réparations générales, ports et rivières, Manitoba	1,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

128	Rivière Saskatchewan—Amélioration de la	10,000 00

Colombie-Britannique.

	Améliorations et réparations générales, ports et rivières, Colombie-Britannique	2,000 00
129	Haut de la rivière Fraser—Amélioration du canon aux Liards	10,000 00
	Rivière Stickeen	2,000 00
	Port de Victoria—Examen	3,000 00

Généralement.

130	Ports et rivières en général	6,000 00

DRAGAGE.

	Nouvel outillage de dragage	64,000 00
	do Manitoba	37,500 00
	Bateau pour enlever les chicots, Colombie-Britannique	15,000 00
	Dragueurs—Réparations	25,100 00

131	Nouveau-Brunswick Nouvelle-Ecosse Ile du Prince-Edouard		52,000 00
	Ontario		20,000 00
	Québec		20,000 00
	Colombie-Britannique		15,000 00
	Service général		5,000 00

PONTS ET CHAUSSÉE.

132	Pont aux Rapides des Joachims, rivière Ottawa—Pour l'achèvement		10,000 00
	Sentiers, ponts, etc., territoires du Nord-Ouest		1,800 00
	Pont suspendu Union, Ottawa		1,000 00

TÉLÉGRAPHES.

	Lignes de terre et câbles sous-marins—pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, savoir :—		
	Réparation au câble entre la terre ferme et Grand Manan	1,000 00	
	Pour relier la Pointe des Monts avec la ligne télégraphique construite et en exploitation sur la rive nord du Saint-Laurent au moyen de câbles sous-marins et des lignes de terre, et pour prolonger la ligne de terre jusqu'à la rivière Moisie	28,000 00	
	Ligne télégraphique, Chatham à Escuminac	3,000 00	
			32,000 00
133	Lignes télégraphiques, Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, savoir :—		
	Ligne de télégraphe, de Prince Arthur's Landing *viâ* Winnipeg, et de la Jonction de Qu'Appelle à la Colombie-Britannique	10,000 00	
	Ligne de télégraphe, de Saskatchewan à Prince-Albert, les poteaux étant donnés gratis au gouvernement	7,000 000	
			17,000 00
	Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, savoir :—		
	Nouveau câble sous-marin entre l'île Vancouver et le territoire de Washington *viâ* Victoria et la Pointe Angelos, ou ligne de terre à partir de Victoria jusqu'au Cap Beal *viâ* le port de San Juan, avec câble sous-marin jusqu'au port Neeah—Cap Flattery, territoire de Washington		18,500 00

DIVERS.

	Divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu	10,000 00
	Explorations et inspections	25,000 00
	Arbitrages	5,000 00
	Edifices et travaux militaires—réparations, améliorations et construction des	37,500 00
134	Pour élever un monument à la mémoire de feu sir George Cartier, bart	9,000 00
	Classement des documents et transcription des écritures des livres du ci-devant département des travaux publics, se rapportant aux travaux actuellement sous le contrôle du département	1,650 00

Galerie nationale des beaux arts	1,500 00
Réclamation de W. L. Macaulay se rattachant à la construction de casernes à Fort-Garry	5,590 85

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, mercredi, le 2 courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit:—

XVI.—SUBVENTIONS POSTALES.

135 Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, *viâ* Yarmouth	10,000 00
136 Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur	10,000 00
137 Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie-Britannique	17,640 00
138 Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine	7,800 00
139 Communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme	4,000 00
140 Subvention pour une année, à $50,000 par année, à être payée à une ligne de steamers faisant le service entre le Canada, les Antilles et le Brésil, à condition que le gouvernement du Brésil paie une égale somme	50,000 00
141 Subvention à une ligne de steamers faisant le service bi-mensuel entre la France et Québec, à condition que le gouvernement français donne une somme égale au montant fourni par la Puissance du Canada	50,000 00
142 Subvention à une ligne de steamers faisant le service alternativement entre Liverpool, ou Londres, ou toutes deux, et Saint-Jean, N.-B., et Liverpool ou Londres, ou toutes deux et Halifax, N.-E	25,000 00
143 Subvention aux vapeurs faisant le service entre Campbellton, N.-E., Gaspé, et les ports intermédiaires	12,500 00
144 Communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du prolongement Est, à la Baie Est, Cap-Breton	6,000 00
146 Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Pierre.	2,000 00
147 Pour accorder une subvention de $1,500 par voyage, pour cinq voyages de steamers, aller et retour, entre l'Ile du Prince-Edouard et la Grande Bretagne	7,500 00
148 Communication à la vapeur d'Halifax à Murray Harbour et Charlottetown, alternativement	3,000 00
149 Communication à la vapeur entre le Canada et Anvers	24,000 00
150 Communication à la vapeur entre le Canada et l'Allemagne	24,000 00

XVII.—SERVICE PAR VOIE DE MER ET DANS LES EAUX INTÉRIEURES.

151 Entretien et réparations des vapeurs "Napoléon III," "Druid," "Newfield," "Sir James Douglas," "Northern Light," et "La Canadienne."	125,000 00
152 Somme nécessaire pour un vapeur devant remplacer le "Glendon"	30,000 00
153 Pour les examens des capitaines et seconds	5,000 00
154 Pour l'achat de canots et appareils de sauvetage, et pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages	5,000 00
155 Pour enquêtes sur les naufrages et accidents, et recueillir des renseignements sur les sinistres maritimes	1,500 00
156 Dépenses d'enregistrement des navires en Canada	500 00
157 Impression de la liste triennale des navires	1,500 00
158 Police riveraine de Montréal et Québec	38,000 00
159 Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières	1,500 00

XVIII.—PHARES ET SERVICE COTIER.

160	Appointements et allocations des gardiens de phares	164,025 00
161	Agences, loyers et dépenses contingentes	18,000 00
162	Entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions	275,000 00
163	Phare du Cap Race	1,300 00
165	Pour achever la construction d'un nouveau phare à Sands Head, entrée de la rivière Fraser, C.B.—$5,000 (à voter de nouveau.)	10,000 00
166	Construction d'un phare au récif de Colchester, lac Erié	5,000 00
167	Stations de signaux	7,500 00

XX.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

169	Observatoire, Toronto	5,250 00
	do Kingston	500 00
	do Montréal	500 00
	do Nouveau-Brunswick	1,500 00
170	Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes	48,000 00

XXI.—HOPITAUX DE LA MARINE POUR LES MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

Hôpitaux de la marine.

171	Hôpital de la marine et des immigrants, Québec		20,000 00
	Hôpital de Sainte-Catherine, Ontario	$500 00	
	do Kingston do	500 00	
			1,000 00
	Hôpitaux, etc., dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique		35,000 00
172	Secours aux marins naufragés ou invalides		6,000 00

XXII.—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

173	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur	22,000 00

XXIII.—INSPECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

174	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurances	6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, vendredi, le 4 courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

XII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer du Pacifique Canadien.

73	Canada Central (subvention)	16,800 00
74	Prince-Arthur's-Landing à la Rivière-Rouge	350,000 00
75	Colombie-Britannique	3,500,000 00
76	Stations	30,000 00
77	Subvention à la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien	5,500,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, samedi, le 5 courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit:—

XXIX.—PERCEPTION DU REVENU.

DOUANES.

Appointements et dépenses contingentes aux différents ports.

	Dans la province d'Ontario	237,995 00
	do de Québec	198,620 00
	do du Nouveau-Brunswick	89,765 00
	do de la Nouvelle-Ecosse	106,260 00
	do du Manitoba	40,650 00
	do des Territoires du Nord-Ouest	8,000 00
	do de la Colombie-Britannique	26,350 00
	do de l'Ile du Prince-Edouard	20,800 00
198	Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel	5,000 00
	Appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection	18,000 00
	Dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée	13,000 00
	Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la Commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de $800 au commissaire des douanes comme président de la commission	15,000 00

XIX.—PÊCHERIES.

SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDES-PÊCHES ET DES GARDIENS.

	Ontario	13,500 00
	Québec	16,000 00
	Nouvelle-Ecosse	16,500 00
	Nouveau-Brunswick	13,000 00
	Ile du Prince-Edouard	3,500 00
168	Colombie-Britannique	2,600 00
	Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	4,000 00
	Pisciculture, passes-migratoires et bancs d'huitres	35,000 00
	Dépenses judiciaires et incidentes relatives aux pêcheries	1,000 00
	Annonces	1,000 00
	Etablissement de pisciculture, C.-B. (*à voter de nouveau*)	4,000 00
164	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume	40,000 00

XXX.—ACCISE.

	Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, y compris ceux des stagiaires	203,680 00
	Dépenses se rattachant à l'amélioration du classement, en vertu de l'acte du service civil, d'après les résultats des examens de l'accise	14,100 00
	Pour augmenter le salaire des principaux officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques	1,600 00
	Frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc	44,000 00
	Allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux	3,500 00
	Service préventif	6,500 00

199 Pour estampilles et estampillage des tabacs canadiens et importés, conformément aux dispositions de la 43e Vic., chapitre 19, et d'autres dépenses qu'exige la perception des droits sur le tabac 12,000 00

Dépenses spéciales.

Pour mettre le ministre en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 43 Vic., chapitre 19, section 21, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants 2,000 00

Commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquettes 1,000 00

XXXI.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

Bureau de Québec.

1	surintendant	2,000 00
1	sous-surintendant et teneur de livres	1,600 00
1	caissier	1,400 00
3	commis de la spécification	1,800 00
1	messager	400 00
8	Commis de la spécification, etc., 8 mois— 1 à $1,000; 2 à 700; 3 à 600; 2 à 550	5,300 00
200 1	aide de teneur de livres	1,100 00
	Emolument des inspecteurs-mesureurs	45,000 00
	Dépenses contingentes	4,000 00

Bureau de Montréal.

1	sous-surintendant	900 00
2	teneur de livres et commis de la spécification	1,000 00
	Emolument des inspecteurs-mesureurs	2,500 00
	Dépenses contingentes	300 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, lundi, le 7 courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées,—à l'exception des résolutions 196 et 197 dont la prise en considération est ajournée,—et sont comme suit:—

XXVIII.—DIVERS.

183	*Gazette du Canada*	4,500 00
184	Impressions diverses	42,000 00
185	Dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session	50,000 00
186	Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine	3,000 00
187	Dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris chaussées, ponts, passages d'eau et aide aux écoles	20,000 00
188	Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin	5,000 00
189	Dépenses probables de la mise en vigueur de la loi relative au commerce des spiritueux	5,000 00

190	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la refonte des lois fédérales	6,000 00
191	Pour faire face au rabais sur le fonds de retraite	500 00
192	Compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues dans l'exécution de leurs devoirs	2,000 00
193	Construction des casernes de la gendarmerie à cheval	60,000 00
194	Dépenses se rattachant à l'exposition internationale des produits des pêcheries, Londres	15,000 00
195	Dépenses se rattachant à l'étude des lacs Supérieur et Huron	5,000 00
196	Pour l'achat de rapports et livres de droit pour la bibliothèque du département de la justice	2,000 00
197	La moitié des frais de publication des cas décidés en vertu de l'acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, collections et impressions par John R. Cartwright, écr	1,150 00
201	Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures	43,800 00
	Appointements des inspecteurs du gaz	11,300 00
	Loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., P. et M	18,000 00

XXXIII.—INSPECTION DES DENRÉES.

202	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessaires pour la loi	3,000 00

XXXV.—MENUS REVENUS.

204	Ministère du revenu de l'intérieur	8,000 00
	do de l'intérieur	2,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, mardi, le 8 courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit:—

Chemin de fer Intercolonial.

78	Améliorations à Saint-Jean	171,750 00
79	Prolongement jusqu'à Halifax—	
	Quai et élévateur	
	Quai à charbon	
	Prolongement jusqu'à Halifax	12,500 00
	T. Bentley, pour terrain	
	Dommages aux terres, etc	
80	Matériel roulant	268,650 00
81	Embranchement de St-Charles et passage entre Lévis et Québec	130,000 00

Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.

83	Chemin de fer de Cap Traverse	188,200 00

DÉPENSES GÉNÉRALES.

84	Explorations et inspection	10,000 00
85	Statistique des chemins de fer	1,200 00
86	Indemnité à la ville de Pembroke pour changement de tracé	85,250 00

CANAUX.

87	Lachine	530,000 00
88	Cornwall	230,000 00
89	Williamsburg—Construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide Plat	100,000 00

90	Saint-Laurent, rivière et canaux du	150,000 00
91	Murray	350,000 00
92	Welland	600,000 00
93	Welland—Construction d'un coursier entre le réservoir et la rivière Chippewa	24,500 00
94	Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam	246,000 00
95	Sainte-Anne	288,000 00
96	Carillon—Canal, digue et glissoire	260,000 00
97	Grenville	241,000 00
98	Tay—constructions	75,000 00
99	Divers	10,000 00

XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

CANAUX.

Canal Beauharnois.

100	Construction d'un pont tournant à Valleyfield	8,000 00

Canal Cornwall.

101	Construction d'un drain entre la ville et le canal	20,000 00

Canal Welland.

102	Curage des contre-fossés	6,000 00

Canal Burlington.

103	Reconstruction de jetées	13,000 00

Vallée de la Trent.

104	Relèvement de la navigation de la Vallée de la Trent	8,000 00

Canal de Saint-Ours.

105	Construction de portes d'écluses, de jetées, en amont et en aval de l'écluse, élargissement et approfondissement du canal	5,000 00

Canal Chambly.

106	Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluses, etc	34,100 00

Canal Rideau.

107	Construction d'un nouveau bureau à Ottawa	3,000 00
	Approches du pont aux chutes de Jones	500 00

Divers.

108	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu	5,000 00
	Arbitrages et sentences arbitrales	5,000 00
	Levée de plans et inspections	10,000 00

XXXVI.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

CHEMINS DE FER.

Réparations et frais d'exploitation.

205	Chemin de fer Intercolonial	2,500,000 00
206	Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard	220,000 00
207	Enbranchement de Windsor	20,000 00

CANAUX

Entretien et réparations.

208	Réparations et frais d'exploitation	439,584 00
209	Appointements et dépenses contingentes des préposés aux canaux	36,320 00

XXXVII.—TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations.

210	Perception des droits de glissoires et d'estacades	21,210 00
211	Réparations et exploitation des ports et glissoires	96,250 00
212	Ligne de télégraphe entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	2,000 00
213	Lignes télégraphiques terrestres et câbles sous-marins—service des côtes et îles du golfe Saint-Laurent	13,000 00
214	Lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	24,000 00
215	Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique	37,000 00
216	Service général—télégraphes et signaux, y compris bulletins de pêches	9,500 00
217	Agent et dépenses contingentes, Colombie-Britannique	4,000 00

XXXVIII.—POSTES.

218	Ontario	1,007,070 00
	Québec	548,323 00
	Nouveau-Brunswick	191,640 00
	Nouvelle-Ecosse	216,570 00
	Ile du Prince-Edouard	49,400 00
	Colombie-Britannique	72,187 00
	Manitoba, Kéwatin et le Nord-Ouest	153,120 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, hier, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

XXV.—COMMISSION GÉOLOGIQUE.

175	Exploration géologique	60,000 00

XXVI.—SAUVAGES.

ONTARIO ET QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES.

Gratuités annuelles au fonds des sauvages.

176	Sauvages de Québec	4,200 00
	Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec	1,600 00
	Ecoles des Sauvages dans Ontario et Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse	10,400 00
	Annuités en vertu du traité Robinson	15,680 00

NOUVELLE-ECOSSE.

177	Sauvages de la Nouvelle-Ecosse en général	4,500 00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

178	Sauvages du Nouveau-Brunswick en général	4,500 00

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

179	Sauvages de l'Ile du Prince-Edouard en général	2,000 00

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

180	Sauvages de la Colombie-Britannique en général	23,250 00
	Arpentages	7,700 00
	Commission des réserves	11,055 00

MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

Estimation en général.

181	Annuités	197,425 00
	Instruments aratoires	10,398 22
	Outils	1,925 77
	Bestiaux	4,375 00
	Grains de semence	5,500 00
	Munitions et ficelle	5,833 00
	Provisions fournies lors des paiements des annuités	38,780 85
	Approvisionnement aux Sauvages sans ressources	355,233 83
	Vêtements	5,000 00
	Ecoles	11,204 00
	Arpentages	18,000 00
	Fermes, gages	30,864 00
	do entretien	7,825 00
	Sioux	4,000 00
	Dépenses en général	82,700 00
	Maison et bureau du commissaire	12,000 00

XXVII.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

182	Solde de la police, y compris l'état-major, et solde additionnelle aux cultivateurs, jardiniers et artisans	155,000 00
	Rations	51,100 00
	Fourrage	58,400 00
	Combustible et éclairage	11,500 00
	Habillements	37,000 00
	Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions	47,000 00
	Médicaments et fortifications et dépenses de l'hôpital	5,000 00
	Livres et papeterie	2,000 00
	Frais de transport, guides et charretiers, journaliers et courriers	45,000 00
	Dépenses contingentes	4,000 00

XXXIX.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

219	Pour arpentages	600,000 00

XL.—TERRES FÉDÉRALES.—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

SERVICE EXTÉRIEUR.

Commission des terres.—Winnipeg.

	Appointements du commissaire	5,000 00
	do secrétaire	2,000 00
	4 aides	3,816 00
	Appointements de l'inspecteur des agences	3,200 00
	Frais de voyages do	1,200 00
	Dépenses contingentes, combustible, éclairage, frais de port, télégrammes, etc	4,880 00
	Messagers	350 00
	Appointements de l'inspecteur des townships des sociétés de colonisation	3,000 00
	Dépenses contingentes, frais de voyages, etc	1,000 00

Agence des terres de la Couronne.

	Agent des terres de la couronne, Winnipeg	2,400 00
	Sous-agent do do	1,200 00
	12 agents locaux des terres fédérales, à $1,200 chacun	14,400 00
	11 sous-agents locaux des terres fédérales, à $1,098 chacun	12,078 00
	1 sous-agent, à $1,000, 1 à $900, 3 à $700	4,000 00
	1 messager	350 00
	Dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustible, etc	12,000 00
220	*Agences des bois de la couronne.*	
	Agent des bois de la couronne, Winnipeg, approvisionnements	1,600 00
	Teneur de livres do	1,200 00
	Agent des bois de la couronne, Edmonton, approvisionnements	1,200 00
	2 agents des bois de la couronne, à $1,200 chacun	2,400 00
	Dépenses contingentes, y compris les gardes forestier	6,500 00
	Papeterie et impressions pour le service extérieur	4,000 00
	Conseil d'examen des arpenteurs fédéraux	1,000 00
	Dépenses contingentes du bureau général pour le service extérieur	1,000 00
	Service de guides.	
	12 guides à $4 par jour chacun, y compris tous frais de transport et d'existence pour six mois	10,000 00
	Colombie-Britannique	
	Appointements de l'agent local, et du personnel de son bureau, ainsi que dépenses contingentes	10,645 00
	SERVICE INTÉRIEUR.	
	Commis surnuméraires au bureau général, Ottawa; cartes géographiques, dépenses d'impressions et annonces et autres	30,000 00

XXXIV.—FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

203	Pour subvenir aux dépenses en vertu de l'acte	12,000 00

CHAPITRE XVI.

145	Communication quotidienne à la vapeur entre le Cap Canseau et Port-Hood, avec escale au terminus du chemin de fer à Port-Mulgrave, et à tels autres endroits sur ce parcours qui pourront être désignés	3,000 00

CHAPITRE VII.

41	Impressions, papier d'imprimerie et reliure	60,000 00

La Chambre reprend alors en considération les résolutions ajournées qui suivent, savoir:—Nos 26, 27, 28, 29 30, 31, 196 et 197,—lesquelles étant lues séparément pour la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

GOUVERNEMENT CIVIL.

221	*Département du Secrétaire d'Etat.*—Augmentation autorisée par la loi, des appointements de deux commis, à partir du 1er avril 1883	25 00
222	*Département des douanes.*—Augmentation des appointements, pour le mois de juin 1882, du premier-commis, division de la statistique, promu de la 1ère classe	16 67
224	*Departement des postes.*—Augmentation d'appointements, de $1,500 à $1,800, pour le mois de juin 1882, par suite de la promotion d'un commis de la 1ère classe, S. Smith, au grade supérieur suivant	25 00
	Différence des appointements pays à M. C. O. Doucet pour l'exercice finissant le 30 juin 1883, savoir $520 et les appointements auxquels il avait droit et qui auraient dû lui être payés pour la dite période	167 50
226	*Département de la marine et des pêcheries.*—Augmentation des appointements d'un commis de la 1ère classe, W. P. Anderson, du 15 au 30 juin 1882	16 67
	Augmentation des appointements d'un commis de la 1ère classe, F. Gourdeau, du 15 au 30 juin 1882	2 08
	Balance des appointements du secrétaire particulier, jusqu'au 30 juin 1883	225 00
227	*Département du revenu de l'intérieur.*—A. E. Chateauvert, pour remplir les fonctions de M. Doyon pendant la maladie de ce dernier	538 00
228	*Département de l'agriculture.*—Gratification au secrétaire du département pour avoir rempli, depuis mars 1882, les fonctions du sous-chef, absent pour cause de maladie, tel que prescrit par la section 11 de l'acte du Service Civil du Canada, 1882	875 00
229	*Bureau de l'Auditeur Général.*—Somme additionnelle pour dépenses contingentes	750 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

231	A la veuve de feu le juge McKenzie, somme payée par son mari au juge Boyd pour avoir rempli ses fonctions pendant sa maladie	834 00
232	Pour ajouter au crédit voté pour les dépenses contingentes de la cour suprême du Canada le montant payé pour les livres achetés de M. George Duval	820 00
234	Pour pourvoir aux paiements des dépenses faites dans la cause de Russell *vs.* Woodward devant le comité judiciaire du conseil privé du Royaume-Uni sur appel de la cour suprême du Nouveau-Brunswick, à voter de nouveau, $5,500	8,500 00

LÉGISLATION.

236	*Chambre des Communes.*—Pour faire face aux frais additionnels de témoins, sténographes, etc	1,000 00
	Pour payer des copistes surnuméraires employés dans le bureau de la couronne en chancellerie	2,000 00
	Pour dépenses faites depuis le 1er juillet dans le but de compléter les Débats de la dernière session	4,964 75
	Montant additionnel nécessaire pour les Débats de la session actuelle	5,000 00

237	*Bibliothèque.*—Pour acheter 30 exemplaires des *Laws and amendments thereto relating to Building Societies, Loan Companies, Joint Stock Companies, Banks and Banking and other laws appertaining to Monetary Institutions*	120 00
	Pour acheter 30 exemplaires du " *Dominion Annual Register and Review* " de 1882	90 00
	Pour pourvoir à l'achat de livres concernant le Canada et provenant de la bibliothèque de feu le Dr O'Callaghan	1,525 00
	Pour payer 40 exemplaires des vols. 5, 6 et 7 des décisions de la cour suprême	300 00
	Pour payer 50 exemplaires de " L'Histoire du Canada," par F. X. Garneau, $300 ; 2 exemplaires de " l'Histoire des Canadiens-Français, de Sulte," $64 ; 10 exemplaires des " Débats de la Législature de Québec," $50 ; 5 exemplaires de " *Scot in British, N. A.*," $10	424 00
	Pour payer des livres de droit à Rowsell et Hutchison	148 15

IMMIGRATION.

238	Pour la construction d'abris temporaires pour les immigrants à Lévis, par suite d'un incendie qui a détruit les barraques des immigrants en juin dernier	2,699 09
239	Pour le transport d'immigrants, de Québec à divers points de l'ouest, par suite du refus du gouvernement d'Ontario de payer sa quote-part	29,083 71
240	A l'hôpital général de Winnipeg, pour des patients non résidants du Manitoba, entre le 8 avril 1880 et le 31 mars 1883	14,387 10
241	Pour faire face à des dépenses additionnelles à faire jusqu'au 30 juin, l'augmentation de l'immigration ayant dépassé les prévisions	25,000 00

PENSIONS.

242	Pour payer à Mme Edward Duckett le montant qui aurait dû être payé à feu son mari comme pension de retraite	1,200 00

MILICE ET DÉFENSE.

243	Pour donner des médailles d'or aux huit tireurs du peloton envoyé à Wimbledon en 1881, lesquels ont concouru pour la coupe Kolapore cette année-là	250 00
	Pour la solde et l'entretien d'une garde à l'hôtel du gouvernement	2,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Pope* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 février dernier, pour un état faisant connaître le nombre d'agents d'émigration ou de personnes (autres que ceux mentionnés sur les lites officielles et publiées) employés par le gouvernement ou par le département de l'Agriculture et envoyés du Canada en Europe qui ont retiré un salaire du gouvernement pendant les années civiles 1881 et 1882 ; les noms des personnes ainsi employees ; les instructions qu'elles ont reçues ; les conditions de leur engagement ; la période pendant laquelle chaque personne a été ainsi employée, et les appointements payés à chacune d'elles.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

Sir *John A. Macdonald*—Samedi prochain—Que les ordres du gouvernement aient la priorité lundi prochain.

M. *Valin*—Samedi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de demander un crédit, dans le budget supplémentaire de 1883-84, pour l'érection d'un bureau de poste à St. Roch de Québec.

Sir *Leonard Tilley*—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—*Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil de nommer un inspecteur de fabriques, ou plus, à tel salaire qu'il pourra fixer; tel salaire devant être payé à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

OTTAWA, JEUDI, 10 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 63.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 11 MAI, 1883.

3 P.M.

PRIÈRE

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), les quatrième et cinquième rapports du comité chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, sont adoptés.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*,—Que les ordres du gouvernement auront la priorité lundi prochain.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 7 courant, pour un état des montants collectifs des primes d'assurance contre le feu perçues, et des pertes payées, pendant chacune des années 1880, 1881 et 1882, dans chacune des cités suivantes: Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax et St. Jean, N.-B., par les différentes compagnies d'assurance autorisées à faire affaires en ce pays.

M. *Bowell* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars dernier, pour copie des papiers et de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'administration du pilotage dans la Colombie Anglaise ou toutes autres personnes, dans cette province, concernant les pilotes et le pilotage.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars dernier, pour copie de toute correspondance, requêtes, rapports d'explorations, rapports et recommandations d'inspecteurs et autres, touchant l'établissement et le site de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario et autres nappes d'eau de l'intérieur, le genre d'appareils à être employés et le mode d'administration de ces stations; aussi, tous autres rapports sur la construction et le fonctionnement des stations de sauvetage des pays étrangers, que le gouvernement peut avoir en sa possession.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 février dernier, pour un état contenant le nom, l'âge et l'origne de toutes les personnes qui ont été nommées permanemment ou employées temporairement, dans les bureaux des douanes, des postes ou de l'accise, à Montréal, depuis le 1er mai dernier jusqu'au 20 février courant, le montant du salaire alloué à chacun des dits employés. Aussi les noms des employés dans les bureaux de la douane et de l'accise, qui se trouvent inscrits sur la liste du service civil, ayant droit à une pension.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Chemins de fer.

Chemin de fer du Pacifique Canadien.

244	Embranchement de la baie Georgienne	3,000 00
245	Ouest de la Rivière-Rouge	4,000 00
246	Route Dawson—Pour payer à Jas Dick le montant de la sentence arbitrale	4,423 92
247	Pour payer à Jos Whitehead, section 15, la différence entre le coût des travaux et les prix stipulés	86,200 00
248	Pour payer à Purcell et Cie le matériel roulant transporté au gouvernement suivant les termes de leur contrat	93,400 00

Chemin de fer Intercolonial.

249	Améliorations à St-Jean	37,150 00
250	Prolongement d'Halifax	74,000 00
251	Compte de construction (ancien) Commission du chemin de fer Intercolonial. Personnel, et autres dépenses	20,000 00
252	Pour rembourser à H. G. C. Ketchum le montant exigé de trop pour transport de rails, etc., en 1866-7-68, sur ce qui constitue aujourd'hui une portion du chemin de fer Intercolonial	1,637 70
253	Terrains et autres réclamations	10,255 00
254	Matériel roulant	418,000 00
255	Pour payer les frais judiciaires encourus dans la cause de la compagnie de chemin de fer des Comtés de l'Ouest et le Procureur général du Canada *vs.* la compagnie de chemin de fer de Windsor et Annapolis	589 90
256	Embranchement de la Rivière-du-Loup—Réparations et améliorations, réclamations pour terrains, etc	2,000 00
257	Pour payer la réclamation de C. H. Mann	3,162 19
258	Pour payer à M. F. B. Walsh, d'Halifax, les dommages causés à sa propriété	525 00

Chemins de fer—En général.

259	Crédit (additionnel) de $30,000 pour un pont de chemin de fer et de voitures sur la rivière Rouge, à Emerson	20,000 00
	Allocation additionnelle à M. C. Schreiber, comme ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien selon l'arrêté du conseil en date du 31 décembre 1882	500 00

Canaux.

Canal Grenville.

260	Pour payer la sentence arbitrale rendue en faveur de Heney, Stewart et Cie, entrepreneurs, pour des travaux à Greece's Point	17,370 00

Canal de Williamsburgh.

261	Pour payer aux possesseurs de titres de certains terrains pris pour la construction du canal du Rapide-Plat	1,134 59

Canal de la Culbute.

262	Pour le compléter	23,100 00

Canal Cornwall.

263 Agrandissement 15,000 00

Canal Welland.

264 Pour indemniser R. D. Dunn, payeur, pour services se rattachant à l'agrandissement du canal 1,000 00

265 Indemnité à M. J. Page, ingénieur en chef des canaux, pour service spécial rendu comme arbitre unique dans différentes réclamations en litige avec les entrepreneurs 5,000 00

Pour payer à M. Page les déboursés par lui faits à l'occasion des sentences arbitrales 105 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Canal Welland.

266 Pour l'achat d'une pompe à vapeur 5,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

TÉLÉGRAPHES.

267 Lignes télégraphiques—Manitoba et territoires du Nord-Ouest—pour payer aux entrepreneurs Oliver, Davidson et Cie, la balance due pour la construction de la ligne entre la Baie du Tonnerre et Winnipeg 16,000 00

CHEMINS DE FER.

320 Chemin de fer Intercolonial 600,000 00

Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard 50,000 00

321 Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, somme à payer à Mme A. A. McInnis, indemnité pour la mort de son mari, sauf la défense à faire dans la cause 400 00

Embranchement de chemin de fer de Windsor 5,000 00

Chemin de fer Canadien du Pacifique—Diverses notes pour frais encourus lorsque la ligne était exploitée par le gouvernement. 500 00

CANAUX.

322 Welland 20,980 00

do Port-Maitland 1,695 14

Cornwall 2,020 00

Williamsburg 609 00

Chambly 2,900 00

Carillon et Grenville 3,300 00

Rideau 2,050 00

Dragueurs 1,200 00

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

SAMEDI, 12 mai, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 85) à l'effet d'amender l'Acte des Elections Fédérales, 1874.

Bill (No 94) pour amender l'Acte concernant les charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics, en ce qui a trait aux attributions du ministre des Chemins de fer et Canaux;—et

Bill (No 121) concernant le maître de havre du port des Trois-Rivières.

Aussi,—informant cette Chambre, que leurs Honneurs n'insistent pas sur leur second amendement au bill (No 43) à l'effet d'amender l'Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada, que cette Chambre a désapprouvé.

Aussi,—adoptant le bill (No 31) à l'effet de refondre et de modifier les divers Actes concernant la Milice et la Défense du Canada, avec un amendement.

La Chambre alors s'ajourne à 1.15 A.M., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTION.

M. *Billy*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour,—

1° copie de la correspondance, papiers, projet d'acte, transport notarié et télégrammes concernant le contrat d'arpentage No 10 de *L. J. E. Garon*, pour la saison 1881, par lequel *Joseph Adhémar Martin*, marchand de Rimouski, a reçu la somme de $800;

2° copie de la correspondance, papiers, projet d'acte, transport notarié et télégrammes entre le ministre de l'Intérieur et le dit *Joseph Adhémar Martin*, concernant la balance restant due sur le dit contrat d'arpentage No 10 de *L. J. E. Garon* pour la dite saison 1881.

OTTAWA, VENDREDI, 11 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 64.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 14 MAI, 1883.

PRIÈRE

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du presbytère de Guelph, de l'Eglise presbytérienne en Canada; demandant l'adoption de mesures pour faire observer le repos du dimanche surtout en ce qui concerne le trafic des voies ferrées.

De *Noël Brosseau* et autres, des paroisses de St-George de Henryville et de St-Athanase, comté d'Iberville, et autres, des paroisses de St-Valentin et de St-Jean l'Evangéliste, comté de St-Jean, Québec; demandant à la Chambre de prendre leur requête en favorable considération, et d'adopter des mesures de nature à faire disparaître certains obstacles dans la rivière Richelieu en aval et dans le voisinage du pont du chemin de fer, entre les villes de St-Jean et d'Iberville.

Conformément à un ordre de la Chambre du 30 écoulé, le greffier dépose sur le bureau,—un état du nombre de pétitions présentées à cette Chambre, demandant que des mesures soient prises en vue de faire mieux observer le repos du dimanche en ce qui concerne la circulation des trains de chemins de fer, etc.

M. *McCarthy*, du comité spécial chargé d'étudier la question de la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et la règlementation de l'octroi des licences de groceries, cabarets et tavernes, présente un rapport, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement considéré la question qui lui a été déférée, et a décidé de soumettre à la Chambre le bill ci-joint.

Votre comité a entendu les déclarations de certaines députations qui ont comparu devant lui, et il soumet les dites déclarations avec le présent rapport.

(*Pour les dites déclarations, voir l'appendice No* 5.)

M. *Colby*, du comité spécial chargé d'aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et d'agir comme membres des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Dans le but de restreindre la circulation excessive permise par les règlements actuels des deux Chambres du Parlement, le comité a décidé de formuler les règlements

additionnels suivants qu'il recommande à la Chambre des Communes d'adopter comme ordres permanents :—

1° Que les membres des deux Chambres soient requis de remettre, avant la fin de chaque session, tous les livres de la bibliothèque en leur possession.

2° Que le bibliothécaire fasse connaître au comité de la bibliothèque, au commencement de chaque session, les noms de ceux qui n'auront pas observé le susdit règlement.

3° Que l'émission de billets conférant le privilège d'emprunter des livres de la bibliothèque, soit restreinte (1°) aux membres du service civil, selon que le jugera à propos l'un ou l'autre des Orateurs, (ces billets ne devant autoriser le prêt que d'un seul ouvrage à la fois pendant la vacance), et (2°) aux personnes qui s'occupent de travaux littéraires, à la discrétion de l'un des Orateurs.

Les comptes du bibliothécaire pour l'année passée ont été vérifiés et trouvés exacts et satisfaisants.

M. *White* (Cardwell), du comité mixte des deux Chambres des impressions du parlement, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité ayant pris en considération cette partie de son second rapport, qui lui a été déférée de nouveau, recommandant que " le rapport de l'honorable *James Cockburn*, le commissaire chargé de réunir, examiner et classifier les statuts de la Puissance du Canada ne soit pas imprimé," recommande que le dit rapport soit maintenant imprimé ainsi que :—

Réponse à Adresse,—Etat détaillé, avec dates, de toutes dépenses encourues au sujet de la commission de l'honorable *James Cockburn* pour refondre les statuts. (No 17*a*.)

Réponse à Adresse,—Correspondance touchant la nomination d'un commissaire pour réviser les statuts du Canada. (No 17*b*.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Communication, conformément à une résolution de la Chambre, du 20 février, 1882, de *W. C. Van Horne*, gérant général de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, datée de Montréal, le 18 avril, 1883, donnant de nouvelles informations sur la ligne que l'on se propose d'adopter à travers les Montagnes Rocheuses et les montagnes de Selkirk. (No 27*l*.)

Réponse à Adresse,—Copie du mémorandum officiel de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, daté du 12 septembre, 1882, expliquant sa position et ses perspectives. (No 27*n*.)

Réponse à Ordre,—Copie de toutes demandes de ventes ou de locations de terrains houilliers dans le Nord-Ouest ; etc., etc. (*Sous forme de tableau.*)

Réponse à Ordre,—Etat complet de toute la houille déclarée en transit ou pour l'exportation pendant les années expirées le 30 juin, 1881 et 1882 ; indiquant la quantité ainsi déclarée à chaque port douanier ; etc., etc. (No 36*c*.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et les départements des Chemins de fer et des Travaux Publics, au sujet du transfert de l'embranchement de chemin de fer entre Truro et Pictou, et de la correspondance échangée avec la Cie de chemin de fer et de charbon de Halifax et du Cap Breton, concernant les affaires du chemin de fer de prolongement vers l'est dans la Nouvelle-Ecosse. (No 40*j*.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports relatifs à l'étude faite en mai et juin derniers d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre la station de Harmony, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et Elmira East Point, I. P.-E. ; etc., etc. (No 86.)

Réponse à Adresse,—Copies de toutes dépêches, correspondance et télégrammes entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada et entre le gouvernement du Canada et le Haut-Commissaire, touchant les négociations pour des arrangements commerciaux avec la France, l'Espagne ou d'autres contrées ; etc., etc. (No 89.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la

Colombie anglaise et le gouvernement du Canada relativement à l'immigration dans la Colombie anglaise ; aussi, de toute correspondance au sujet de l'immigration chinoise. (No 93*a*.)

Réponse à Adresse,--Copie de la correspondance échangée récemment entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie anglaise, et des ordres en conseil au sujet de l'immigration dans cette province. (No 93.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute représentation par l'une ou l'autre des Chambres de la législature de Québec au sujet d'une augmentation du subside provincial. (No 94.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le secrétaire d'Etat et le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario au sujet de la sentence arbitrale relative aux limites nord et nord-ouest de cette province. (No 95.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le département de la marine et des pêcheries, et le gouvernement britannique au sujet de la cession au Canada de l'île du Portage, à l'entrée de la rivière Miramichi, etc., etc. (No 96.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant de droits perçus, du 15 mars, 1879, au 1er janvier, 1883, sur les céréales comprises sous le titre " Grain et produits du grain " dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada; aussi, les quantités totales de grains et produits de grains importés ; etc., etc. (No 100)

Réponse à Ordre,—Etat (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier. (No 103.)

Réponse à Ordre,—Etat (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de l'importation des instruments aratoires dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et des wagons, traîneaux et voitures, du 30 juin jusqu'au 31 décembre dernier. (No 103*a*.)

Réponse à Ordre,—Etat (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada, entre le 1er juillet et le 31 décembre dernier. (No 103*b*.)

Réponse à Adresse,--Copie des renseignements recueillis par l'entremise des officiers du gouvernement et de toute correspondance avec les autorités impériales ou autrement, touchant la durée de la saison de navigation dans la baie d'Hudson, indiquant, en autant qu'on a pu s'en assurer, les dates auxquelles les détroits sont suffisamment libres pour permettre le passage des steamers ou des voiliers, les sondages qui ont été pratiqués, etc., etc. (No 104.)

Réponse à Ordre,—Copie de la sentence arbitrale sur la demande d'indemnité pour dommages présentée par l'entrepreneur du canal de Grenville et Carillon en vertu du contrat en vigueur en 1871-72; etc., etc. (No 105.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les montants portés au compte de la dette publique de la Puissance du Canada qui ont été dépensés pour obligations de chemins de fer, canaux et navigation dans la Colombie Anglaise, le Manitoba, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite et l'Ile du Cap-Breton, jusqu'au 1er juillet, 1882; etc., etc. (No 109.)

Rapport du comité des Privilèges et Elections (Chambre des Communes) auquel a été déféré le rapport transmis par *Michael McCormick*, officier-rapporteur pour le district électoral du comté de King, I. P.-E., à la dernière élection pour le dit district électoral, et les documents y attachés. (Appendice No 2.)

Rapport du comité spécial (Chambre des Communes) chargé de considérer la question d'une communication à vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, et preuve qui l'accompagne. (Appendice No 3.)

Rapport du comité spécial (Chambre des Communes) chargé de considérer le développement du commerce interprovincial. (Appendice No 4.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Listes des actionnaires des diverses banques du Canada (No 19.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant voir la réduction opérée par suite du changement apporté dans le mode de construction sur les sections A et B du chemin de fer du Pacifique canadien et le montant compris dans ce changement ; etc., etc. (No 27*p*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative au steamer faisant la correspondance entre le chemin de fer Intercolonial et Campbellton, Gaspé et les ports intermédiaires. (No 40*k*.)

Réponse à Adresse,—Copie des ordres en conseil affectant les articles suivants des Comptes Publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882, part. ii, page 204 : " Cie d'Imprimerie du *Citizen*, $732 et $839.75 ; *L. J. Demers* et fils, $816.35, etc., etc. (No 41.)

Réponse à Adresse,—Copie des ordres en conseil affectant les articles suivants du relevé des paiements portés au compte des *Dépenses Imprévues*, déféré par la Chambre au comité des Comptes Publics, le 23 février, 1883 : juillet 12, " La Banque Nationale," $625 ; etc., etc. (No 42.)

Réponse à Adresse,—Copie des ordres en conseil affectant les articles suivants du relevé des mandats du Gouverneur Général, émis pendant les exercices 1881-82 et 1882-83,—lequel relevé a été déféré par la Chambre au comité des Comptes Publics : " Sauvages du Manitoba," pour compléter les paiements annuels, $202,371.14 ; etc., etc. (No 43.)

Réponse à Ordre,—Correspondance, etc., concernant la construction d'une rallonge au quai de Saint-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet ; etc., etc. (No 46*a*.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre de navires, y compris le tonnage, la nationalité et le port où ils ont fait leur déclaration, qui ont importé du sucre, du sirop et de la mélasse pendant l'année fiscale expirée le 30 juin, 1881 ; etc., etc. (No 58*b*.)

Réponse à Adresse,—Dépêches, ordres en conseil et rapports touchant le rappel des troupes de Halifax. (No 88.)

Réponse à Adresse,—Correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, relativement au subside octroyé à la dite compagnie ; etc., etc. (No 90.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms et les montants respectifs des droits de douane remboursés, au port de Toronto, pendant la dernière année fiscale ; (No 91.)

Réponse à Ordre,—Etat des importations et exportations du 1er juillet, 1882, au 1er janvier, 1883, donnant les quantités et la description des articles ; etc., etc. (No 92.)

Réponse à Ordre,—Copie de l'annonce demandant des soumissions pour la construction d'un steamer pour remplacer le " Glendon " ; les diverses soumissions reçues ; etc., etc. (No 97.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le coût de la fabrique de cartouches à Québec, et les noms et salaire de tous les officiers et employés ; etc., etc. (No 99.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre le ministre de la marine et des pêcheries et toute personne ou toutes personnes concernées dans l'emploi du steamer du gouvernement, le " Newfield," pour aider le steamer naufragé, le " Moravian " ; etc., etc. (No 101.)

Copie des règlements concernant la disposition des terrains miniers autres que des gisements de houille. (No 102.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la Colombie Britannique relativement au stationnement permanent d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre de Sa Majesté sur les côtes de la Colombie-Britannique. (No 106.)

Réponse à Adresse,—Correspondance entre le département des Terres de la Couronne de Winnipeg ou le département de l'Intérieur et des particuliers réclamant le lot No 133 dans la paroisse de Ste-Agathe, comté de Provencher, Manitoba. (No 107.)

Sir *Charles Tupper* soumet à la Chambre,—des papiers relatifs à la construction de deux écluses, et autres travaux, à *Greece's Point*, canal de Grenville.

Aussi,—des papiers relatifs à la construction de steamers pour le "lac des Bois et le lac La Pluie."

Aussi,—des papiers relatifs à la réclamation pour surcharge présentée par *F. G. C. Kitchum*, pour transport de rails en 1866, 1867 et 1868, chemin de fer Intercolonial.

Et aussi,—des papiers relatifs aux sections 14 et 15 du chemin de fer du Pacifique Canadien—*Joseph Whitehead*, entrepreneur.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait un relevé hydrographique à Brae, comté de Prince, I.P.É., l'été dernier, en vue d'améliorer le havre de cette localité.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants du Sénat, savoir :—

Bill (No 90) intitulé : "Acte pour amender l'acte du service civil, 1882."

Bill (No 120) intitulé : "Acte pour constituer en corporation la "Cie canadienne de télégraphes rapides (à resp. limitée) ;" et

Bill (No 93) intitulé : "Acte concernant la Cie du chemin de fer du Nord, du Canada."

Aussi,—adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill (No 50) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer de Credit-Valley.

Aussi,—adoptant, sans modification, le bill (No 113) autorisant la Cie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la Cie du chemin de fer de la Rive Nord.

Sir *Hector Langevin* soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport général du ministre des Travaux Publics depuis le 30 juin, 1867, jusqu'au 1er juillet, 1882, accompagné de balances d'appendices au dit rapport, de 1867 à 1882.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

Département de l'intérieur.—Augmentation des appointements, de $1,800 à $2,200 par année, d'un premier-commis, A M. Burgess, du 1er janvier au 30 juin 1883	200 00
Appointements d'un commis de la 1ère classe, J. R. Hall, à $1,800, du 1er janvier au 30 juin 1883	900 00
Appointements d'un commis de la 2me classe, J. Pope, du 1er juillet 1882 au 30 juin 1883	1,200 00
Arrérages d'appointements dus à un commis de la 2me classe, J. Pope, pour le mois de juin 1882	8 33
Appointements d'un commis de la 2me classe, B. Wallis, du 1er juin 1882 au 30 juin 1883, $1,100 par année	1,191 66
Appointements d'un commis de la 2me classe, L. C. Pereira, à compter du 1er janvier au 30 juin 1883, à $1,100 par année.	550 00
Appointements d'un commis de la 2me classe, A. Chisholm, à compter du 26 décembre 1882 au 30 juin 1883, à $1,100 par année	567 74

	Appointements d'un commis de la 2me classe, A. Grignard, du 1er décembre 1882 au 30 juin 1883, à $1,100 par année.....	641 66
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, J. S. Brough, de $700 à $1,000, du 1er janvier au 30 juin 1883.....	150 00
223	Appointements de deux commis de la 3me classe, J. S. Brough et R. M. Bonfellow, du 1er juin 1882 au 30 juin 1883, à $700 par année.....	1,516 66
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, R. M. Bonfellow, de $700 à $950, du 1er janvier au 30 juin 1883.....	125 00
	Appointements d'un commis de la 3me classe, L. G. Broke, du 1er juin 1882 au 30 juin 1883, à $750 par année.....	812 50
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, B. Billings, de $700 à $900 par année, du 1er janvier au 30 juin 1883.....	100 00
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, H. Sherwood, de $700 à $800 par année, du 1er janvier au 30 juin 1883.....	50 00
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, R. Rauscher, de $700 à $800 par année, du 1er janvier au 30 juin 1883.....	75 00
	Appointements d'un commis de la 3me classe, G. V. Ardouin, du 1er janvier au 30 juin 1883.....	325 00
	Appointements de deux commis de la 3me classe, du 1er mars au 30 juin 1883, à $400 par année.....	266 66
	Appointements de trois commis de la 3me classe, du 1er mars au 30 juin 1883, à $600 par année.....	600 00
	Appointements de quatre commis de la 3me classe, du 1er mars au 30 juin 1883, à $750 par année.....	1,000 00
	Appointements d'un commis de la 3me classe, F. Loyer, du 1er juin 1882 au 30 juin 1883, à $400 par année.....	433 33
225	*Département des affaires des sauvages.*—Appointements d'un arpenteur, du 1er février au 30 juin 1883, à $1,600 par année.....	666 65
230	Dépenses contingentes du Haut Commissaire du Canada en Angleterre.....	2,000 00
233	A S. Richards pour avoir présidé certaines assises dans Ontario..	461 50

PÉNITENCIERS.

235	Pour dépenses faites dans le but d'agrandir la prison et loger les personnes condamnées au pénitencier dans l'Ile du Prince-Edouard, depuis le 1er juillet 1873, jusqu'au 31 décembre 1879.	4,075 20

Édifices publics.

Ottawa.

268	Emplacement d'un nouvel édifice public, côté sud de la rue Wellington, Ottawa.....	84,000 00
269	Paiement additionnel à M. Calvert Vaux, pour les plans par lui soumis au sujet de l'embellissement et l'arrangement des terrains qui entourent le Parlement à Ottawa.....	500 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Edifices Publics.

Nouvelle-Ecosse.

270	Hôpital de la marine à Pictou.....	6,000 00

Nouveau-Brunswick.

271	Bureau de poste de Sussex, douanes, etc	4,000 00

Québec.

272	Edifices fédéraux à Montréal	8,100 00
	Hôpital de la marine à Chicoutimi	1,345 35
	Quai et emplacement pour asile des immigrants, Lévis	57,000 00
	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul	650 00

Ontario.

273	Gananoque—Pour l'achat du bureau de douane, y compris le terrain	1,200 00
	Edifices militaires de Kingston	550 00
	Batiments de l'immigration à Hamilton	4,000 00
	Asile des immigrants, Sarnia	2,500 00
	Station de quarantaine des animaux à Pointe-Edouard, Sarnia	1,500 00

Manitoba.

274	Brandon—Bâtiment de l'immigration (à l'ouest de Winnipeg)	9,150 00
	Bureau de poste de Winnipeg—Agrandissements, modifications et ajustements (crédit additionnel)	5,500 00

Prince-Arthur's-Landing.

276	Asile des immigrants à Prince-Arthur's-Landing	6,000 00

Réparations, ameublement, chauffage, etc.

277	Réparations, ameublement, chauffage, etc.—Montant additionnel nécessaire	10,000 00
	Chauffage des édifices publics—Ottawa	6,600 00
	Gaz, édifices publics—Ottawa	750 00
	Eau, édifices publics—Ottawa—Pour couvrir les arrérages pour 1881-82, payés à même le crédit de 1882-83, et pour l'eau fournie au département des affaires des Sauvages	2,880 00
	Nouveaux boyaux à incendie pour la protection des édifices publics, Ottawa	1,400 00
	Département des affaires des Sauvages, rue Wellington	2,000 00
	Département de l'intérieur. Division des terres fédérales. Installation et ameublements	1,080 00
	Bureau du sous-receveur général, Toronto—Nouvelles portes pour les voûtes	1,600 00
	Chauffage des édifices publics du gouvernement fédéral—Combustible, etc., (payés jusqu'à présent par les divers départements qui occupaient les bâtiments)	11,000 00
	Bureau des terres à Winnipeg—Achèvement des mansardes, ameublement, etc	2,300 00

PORTS ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

278	Jetée de Digby	500 00

Québec.

279	Etang du Nord (Iles de la Madeleine)	4,500 00
	Carleton—Pour terminer	200 00
	Saint-Alphonse de Bagotville	3,000 00
	New Carlisle	4,000 00
	Lac Mégantic—Pour terminer	1,500 00

Ontario.

280 { Cobourg 784 79
Owen-Sound 2,000 00

Colombie Anglaise.

281 { Rivière Fraser 300 00
Port de Victoria—Balance due aux représentants de Thos. Spencer, entrepreneur pour l'enlèvement du rocher au Castor 2,504 40

DIVERS.

282 Pour payer une gratification de $250 à la veuve de feu James Meharg, et une somme égale à la veuve de Patrick Cooney, ces deux hommes ayant été tués par accident dans l'exercice de leurs fonctions de mécanicien et de chauffeur de l'entrepôt de vérification à la douane de Montréal 500 00

283 Pour payer à O. Dionne, état détaillé indiquant les dépenses faites pour la construction, l'entretien, les réparations, etc., des travaux publics, par le département des Travaux Publics et celui des chemins de fer et canaux, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1882 ..... 1,500 00

284 Explorations et inspections—somme additionnelle nécessaire 5,000 00

GLISSOIRES ET ESTACADES.

Entretien et réparations.

285 District du Saguenay 2,000 00

DRAGAGE.

286 Nouvel outillage pour les dragueurs,—somme additionnelle nécessaire 700 00

PÊCHERIES.

287 Paiement de services supplémentaires aux employés du département de la marine et des pêcheries, et pour impressions et autres dépenses se rattachant à l'obtention de renseignements et aux paiements à faire sous l'autorité de l'acte accordant des gratifications aux pêcheurs 3,000 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

288 { Service météorologique, somme additionnelle 1,500 00
Dépenses se rattachant à l'observatoire magnétique de Toronto ... 250 00

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

289 Somme additionnelle nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des bateaux à vapeur 2,000 00

PHARES ET SERVICE COTIER.

290 { Somme supplémentaire à payer pour droits de feux pour le phare du Cap Race 451 25
Pour pourvoir à l'entretien—par l'entremise des commissaires du port de Montréal,—des bouées et des balises, pour la saison 1882 ..... 7,000 00
Pour dépenses se rattachant à l'exploration hydrographique des lacs Supérieur et Huron 2,000 00

SAUVAGES.

Nouveau-Brunswick.

291 Pour rétribuer le Rév. M. Bannon des services rendus par lui aux sauvages de la Grande-Anse, N.-B., durant les deux dernières années 1881-82, 1882-83 ..... 150 00

Manitoba et Nord-Ouest.

292 Pour suppléer aux crédits votés pour divers chefs de dépenses dans le Manitoba et le Nord-Ouest..... 200,000 00

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

293 Somme additionnelle nécessaire pour ce service..... 50,000 00

DIVERS.

294 Dépenses encourues pendant le voyage de Son Excellence le gouverneur général et de sa suite, à la Colombie-Britannique..... 10,841 39

295 Pour couvrir les dépenses se rattachant à l'exposition Internationale des pêcheries 15,000 00

296 Pour payer une gratification de retraite aux membres ci-dessous nommés, de la police fédérale :—

Surintendant O'Neill.....	612 20
Sergent-major Connor.....	601 75
Constable Kane.....	542 58
do Purcell.....	336 83
do Jones.....	402 09
Gratification à Mme Egan, veuve du constable Egan.....	161 50

297 Frais judiciaires encourus pour la défense de M. John Burgess, inspecteur de bateaux à vapeur pour le district de Montréal, dans le procès qu'il a subi pour homicide à la suite de l'explosion de la chaudière du steamer *Richelieu* 743 50

300 Dommages et frais dans la poursuite de Phair *vs* Venning..... 707 50

301 Pour les frais de publication des Actes de la Société Royale..... 5,000 00

302 Pour les services de commis surnuméraires employés à la préparation de rapports et états exigés par le parlement..... 20,000 00

303 Commission des manufactures, avance à M. Blackeby..... 300 00

304 Pour l'ouverture d'une route muletière entre Fort McLeod et Kootenay, à voter de nouveau..... 2,500 00

305 Pour frais de fonctionnement du bureau des examinateurs du service civil..... 4,500 00

306 Pour l'achat de 500 exemplaires du *Parliamentary Companion*..... 1,000 00

307 Pour l'achat de 300 exemplaires du *Dominion Annual Register and Review* de 1882..... 900 00

308 Balance de comptes de L. J. Demers et Frère pour l'impression du premier et du second volume du rapport de la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique, version française..... 2,920 88

309 A M. A. Audet pour traduction française du rapport de la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique..... 1,300 00

310 Frais divers se rattachant au service de la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique, *voir* l'Etat des dépenses imprévues présenté au parlement..... 16,321 49

311 Dommages dans la cause de Robertson *vs.* la Reine..... 2,794 32

312 Pour payer à la banque des Marchands les frais dans la cause de la Banque des Marchands *vs.* la Reine..... 1,205 42

POSTES.

	Pour payer au chemin de fer Intercolonial une somme additionnelle de $20 par mille par année sur 843 milles de chemin, pour les exercices de 1881-82 et 1882-83, selon l'arrêté du conseil du 20 novembre 1882	33,720 00
	Ontario, service ordinaire—	
	Service de transport	10,000 00
	Appointements	12,000 00
313	Divers	15,000 00
	Québec service ordinaire—	
	Service de transport	10,000 00
	Divers	10,000 00
	Nouveau-Brunswick, service ordinaire	
	Service de transport	2,000 00
	Appointements	1,000 00
	Colombie-Britannique, service ordinaire—	
	Service de transport	2,000 00
	Appointements	2,000 00
	Manitoba, Kéwatin et Nord-Ouest, service ordinaire—	
	Service de transport	10,000 00
	Appointements	25,000 00
	Divers	10,000 00

IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Douanes.

314	Somme nécessaire pour compléter le service dans la province du Manitoba	25,000 00

Accise.

315	Timbres et timbrage de tabac importé et du tabac canadien, sous l'empire de l'acte 43 Vic., ch. 19	13,000 00
316 A	H. D. Munro: différence entre ses appointements comme officier d'accise stagiaire, et les appointements auxquels son examen lui a donné le droit, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'au 1er juillet 1882, ayant été empêché par ses fonctions de passer cet examen à la date en premier lieu mentionnée, bien qu'il fût prêt à le faire	100 00
317 A	F. G. Wainwright pour services extraordinaires dans le bureau de Halifax du 14 octobre au 20 décembre 1881	40 00
318 A	H. H. Grant: différence entre ses appointements et ceux de son prédécesseur comme percepteur du revenu de l'intérieur à Halifax, depuis le 1er janvier 1882 jusqu'au 30 juin 1883	300 00
319 A	J. Griffith, percepteur du revenu de l'intérieur à Sherbrooke: somme nécessaire pour porter ses appointements à $1,000 par année, depuis le 1er juillet 1882 jusqu'au 30 juin 1883	1,000 00

Inspection du pétrole.

323 A	Martin Battle, pour services extraordinaires pendant les six années qui ont précédé le 1er juillet 1882, se rattachant à l'établissement d'un système uniforme d'inspection pour le pétrole	400 00

Travaux publics.

Entretien et réparations.

324	Lignes de télégraphe de la Colombie-Britannique—Appointements des opérateurs, et matériaux, service de nuit, du 1er janvier au 30 juin 1883	3,000 00

TERRES FÉDÉRALES.

IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

325 Somme additionnelle nécessaire pour ce service..... 150,000 00

ITEMS AUXQUELS IL N'A PAS ÉTÉ POURVU.

326 Items auxquels il n'a pas été pourvu pour 1881-82 (*Voir* Rapport de l'auditeur général, page 435)..... 542,992 32

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

MARDI, 15 mai, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Caron* présente,—la réponse à une adresse du 20 février dernier, demandant copie de tous documents relatifs à la cession par le gouvernement impérial au gouvernement fédéral, et par ce dernier au gouvernement provincial, de divers terrains et notamment de celui sur lequel est érigé la terrasse Frontenac, en la cité de Québec.

La Chambre alors s'ajourne à 2 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

No. 64.

OTTAWA, LUNDI, 14 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 65.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 15 MAI, 1883.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. *Bowell* présente,—la réponse à une adresse du 16 écoulé, demandant copie des ordres en conseil en vigueur fixant la saison pendant laquelle la pêche du homard est prohibée, et de toutes pétitions adressées au gouvernement à ce sujet depuis 1879.

Et,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour copie de toutes pétitions, rapports et correspondance concernant la réclamation de *James Dauphinee*, de Bridgewater, dans le comté de Lunenburg, pour remboursement des dépenses encourues par lui dans l'exercice de ses fonctions comme gardien de pêche de ce comté.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 31) pour refondre et amender les lois concernant la milice du Canada, est pris en considération et adopté.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 89) concernant les certificats de patrons et de seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers, sont pris en considération et adoptés.

Sir *Leonard Tilley* propose, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer une certaine résolution pour autoriser le gouverneur en conseil à avancer à la Cie du pont et du chemin de fer d'extension de St-Jean, une somme de $500,000 à titre de prêt.

Alors Sir *Leonard Tilley* informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution proposée.

Sir *Leonard Tilley* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :

LORNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1884 ; et conformément aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 15 mai, 1883.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, les dits message et budget supplémentaire sont déférés au comité des Subsides.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, avec des amendements, le bill (No 45) à l'effet d'amender de nouveau et de refondre tels qu'amendés les divers actes concernant les terres publiques de la Puissance y mentionnées.

Le bill (No 101) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Pêcheries, est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 126) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant la règlementation et la perception des péages sur les glissoires et autres travaux construits par le gouvernement pour faciliter la descente du bois de construction, de service et des billots, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une avance aux commissaires du havre de Québec pour compléter le bassin de raboub de Lévis.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à avancer une somme ou des sommes n'excédant pas en totalité $100,000, aux commissaires du havre de Québec pour compléter le bassin de radoub de Lévis, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année, en sus de la somme de $500,000 dont l'avance est autorisée par l'acte 38 Vic, chap. 56, et aux mêmes conditions quant au fonds d'amortissement.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

Sir *Leonard Tilley* présente alors un bill (No 129) à l'effet d'amender l'acte 38 Vic., chap. 56, intitulé : "Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de Québec, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à son sujet",—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les actes relatifs au havre de Québec.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'en vue d'aider aux commissaires du havre de Québec à améliorer le dit havre, il est expédient d'amender l'acte 36 Vic., chap. 62, intitulé : "*Acte pour*

amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de Québec," et l'acte 43 Vic., chap. 17, intitulé : "*Acte à l'effet d'autoriser le prélèvement d'une nouvelle somme afin de permettre aux commissaires du havre de Québec de terminer l'avant-port,*" en prescrivant que le taux d'intérêt payable par les dits commissaires du havre au receveur-général sur les sommes prélevées sous l'autorité des dits actes précités, sera de quatre pour cent par année, au lieu de cinq, tel que prévu par les dits actes.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

Sir *Leonard Tilley* présente alors un bill (No 130) à l'effet d'amender l'acte 36 Vic., chap. 62, et l'acte 43 Vic., chap. 17, concernant les commissaires du havre de Québec,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, jeudi, le 10 courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit:—

GOUVERNEMENT CIVIL.

221	*Département du Secrétaire d'Etat.*—Augmentation autorisée par la loi, des appointements de deux commis, à partir du 1er avril 1883	25 00
222	*Département des douanes.*—Augmentation des appointements, pour le mois de juin 1882, du premier-commis, division de la statistique, promu de la 1ère classe	16 67
224	*Département des postes.*—Augmentation d'appointements, de $1,500 à $1,800, pour le mois de juin 1882, par suite de la promotion d'un commis de la 1ère classe, S. Smith, au grade supérieur suivant	25 00
	Différence des appointements pays à M. C. O. Doucet pour l'exercice finissant le 30 juin 1883, savoir $520 et les appointements auxquels il avait droit et qui auraient dû lui être payés pour la dite période	167 50
226	*Département de la marine et des pêcheries.*—Augmentation des appointements d'un commis de la 1ère classe, W. P. Anderson, du 15 au 30 juin 1882	16 67
	Augmentation des appointements d'un commis de la 1ère classe, F. Gourdeau, du 15 au 30 juin 1882	2 08
	Balance des appointements du secrétaire particulier, jusqu'au 30 juin 1883	225 00
227	*Département du revenu de l'intérieur.*—A. E. Chateauvert, pour remplir les fonctions de M. Doyon pendant la maladie de ce dernier	538 00
228	*Département de l'agriculture.*—Gratification au secrétaire du département pour avoir rempli, depuis mars 1882, les fonctions du sous-chef, absent pour cause de maladie, tel que prescrit par la section 11 de l'acte du Service Civil du Canada, 1882	875
229	*Bureau de l'Auditeur Général.*—Somme additionnelle pour dépenses	

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

231	A la veuve de feu le juge McKenzie, somme payée par son mari au juge Boyd pour avoir rempli ses fonctions pendant sa maladie	834 00

232 Pour ajouter au crédit voté pour les dépenses contingentes de la cour suprême du Canada le montant payé pour les livres achetés de M. George Duval 820 00

234 Pour pourvoir aux paiements des dépenses faites dans la cause de Russell *vs.* Woodward devant le comité judiciaire du conseil privé du Royaume-Uni sur appel de la cour suprême du Nouveau-Brunswick, à voter de nouveau, $5,500..... 8,500 00

LÉGISLATION.

236 *Chambre des Communes.*—Pour faire face aux frais additionnels de témoins, sténographes, etc..... 1,000 00

Pour payer des copistes surnuméraires employés dans le bureau de la couronne en chancellerie..... 2,000 00

Pour dépenses faites depuis le 1er juillet dans le but de compléter les Débats de la dernière session..... 4,964 75

Montant additionnel nécessaire pour les Débats de la session actuelle 5,000 00

237 *Bibliothèque.*—Pour acheter 30 exemplaires des *Laws and amendments thereto relating to Building Societies, Loan Companies, Joint Stock Companies, Banks and Banking and other laws appertaining to Monetary Institutions*..... 120 00

Pour acheter 30 exemplaires du "*Dominion Annual Register and Review*" de 1882..... 90 00

Pour pourvoir à l'achat de livres concernant le Canada et provenant de la bibliothèque de feu le Dr O'Callaghan..... 1,525 00

Pour payer 40 exemplaires des vols. 5, 6 et 7 des décisions de la cour suprême..... 300 00

Pour payer 50 exemplaires de "L'Histoire du Canada," par F. X. Garneau, $300; 2 exemplaires de "l'Histoire des Canadiens-Français, de Sulte," $64; 10 exemplaires des "Débats de la Législature de Québec," $50; 5 exemplaires de "*Scot in British, N. A.*," $10..... 424 00

Pour payer des livres de droit à Rowsell et Hutchison..... 148 15

IMMIGRATION.

238 Pour la construction d'abris temporaires pour les immigrants à Lévis, par suite d'un incendie qui a détruit les barraques des immigrants en juin dernier..... 2,699 09

239 Pour le transport d'immigrants, de Québec à divers points de l'ouest, par suite du refus du gouvernement d'Ontario de payer sa quote-part..... 29,083 71

240 A l'hôpital général de Winnipeg, pour des patients non résidants du Manitoba, entre le 8 avril 1880 et le 31 mars 1883..... 14,387 10

241 Pour faire face à des dépenses additionnelles à faire jusqu'au 30 juin, l'augmentation de l'immigration ayant dépassé les prévisions..... 25,000 00

PENSIONS.

242 Pour payer à Mme Edward Duckett le montant qui aurait dû être payé à feu son mari comme pension de retraite..... 1,200 00

MILICE ET DÉFENSE.

243 Pour donner des médailles d'or aux huit tireurs du peloton envoyé à Wimbledon en 1881, lesquels ont concouru pour la coupe Kolapore cette année-là..... 250 00

Pour la solde et l'entretien d'une garde à l'hôtel du gouvernement..... 2,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, vendredi, le 11 courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Chemins de fer.

Chemin de fer du Pacifique Canadien.

244	Embranchement de la baie Georgienne	3,000 00
245	Ouest de la Rivière-Rouge	4,000 00
246	Route Dawson—Pour payer à Jas Dick le montant de la sentence arbitrale	4,423 92
247	Pour payer à Jos Whitehead, section 15, la différence entre le coût des travaux et les prix stipulés	86,200 00
248	Pour payer à Purcell et Cie le matériel roulant transporté au gouvernement suivant les termes de leur contrat	93,400 00

Chemin de fer Intercolonial.

249	Améliorations à St-Jean	37,150 00
250	Prolongement d'Halifax	74,000 00
251	Compte de construction (ancien) Commission du chemin de fer Intercolonial. Personnel, et autres dépenses	20,000 00
252	Pour rembourser à H. G. C. Ketchum le montant exigé de trop pour transport de rails, etc., en 1866-7-68, sur ce qui constitue aujourd'hui une portion du chemin de fer Intercolonial	1,637 70
253	Terrains et autres réclamations	10,255 00
254	Matériel roulant	418,000 00
255	Pour payer les frais judiciaires encourus dans la cause de la compagnie de chemin de fer des Comtés de l'Ouest et le Procureur général du Canada *vs.* la compagnie de chemin de fer de Windsor et Annapolis	589 90
256	Embranchement de la Rivière-du-Loup—Réparations et améliorations, réclamations pour terrains, etc	2,000 00
257	Pour payer la réclamation de C. H. Mann	3,162 19
258	Pour payer à M. F. B. Walsh, d'Halifax, les dommages causés à sa propriété	525 00

Chemins de fer—En général.

259	Crédit (additionnel) de $30,000 pour un pont de chemin de fer et de voitures sur la rivière Rouge, à Emerson	20,000 00
	Allocation additionnelle à M. C. Schreiber, comme ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien selon l'arrêté du conseil en date du 31 décembre 1882	500 00

Canaux.

Canal Grenville.

260	Pour payer la sentence arbitrale rendue en faveur de Heney, Stewart et Cie, entrepreneurs, pour des travaux à Greece's Point	17,370 00

Canal de Williamsburgh.

261	Pour payer aux possesseurs de titres de certains terrains pris pour la construction du canal du Rapide-Plat	1,134 59

Canal de la Culbute.

262	Pour le compléter	23,100 00

Canal Cornwall.

263	Agrandissement	15,000 00

Canal Welland.

264 Pour indemniser R. D. Dunn, payeur, pour services se rattachant à l'agrandissement du canal 1,000 00

265 Indemnité à M. J. Page, ingénieur en chef des canaux, pour service spécial rendu comme arbitre unique dans différentes réclamations en litige avec les entrepreneurs 5,000 00

Pour payer à M. Page les déboursés par lui faits à l'occasion des sentences arbitrales 105 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Canal Welland.

266 Pour l'achat d'une pompe à vapeur 3,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

Télégraphes.

267 Lignes télégraphiques—Manitoba et territoires du Nord-Ouest—pour payer aux entrepreneurs Oliver, Davidson et Cie, la balance due pour la construction de la ligne entre la Baie du Tonnerre et Winnipeg 16,000 00

Chemins de fer.

320 Chemin de fer Intercolonial 600,000 00

Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard 50,000 00

321 Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, somme à payer à Mme A. A. McInnis, indemnité pour la mort de son mari, sauf la défense à faire dans la cause 400 00

Embranchement de chemin de fer de Windsor 5,000 00

Chemin de fer Canadien du Pacifique—Diverses notes pour frais encourus lorsque la ligne était exploitée par le gouvernement. 500 00

Canaux.

322 Welland 20,980 00

do Port-Maitland 1,695 14

Cornwall 2,020 00

Williamsburg 600 00

Chambly 2,900 00

Carillon et Grenville 3,300 00

Rideau 2,050 00

Dragueurs 1,200 00

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mercredi, 16 mai, 1883.

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, hier, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées,—à l'exception des résolutions 308, 309, 310 et 326, dont la prise en considération est ajournée,—et sont comme suit:—

Département de l'intérieur.—Augmentation des appointements, de $1,800 à $2,200 par année, d'un premier-commis, A M. Burgess, du 1er janvier au 30 juin 1883 ..... 200 00

Appointements d'un commis de la 1ère classe, J. R. Hall, à $1,800, du 1er janvier au 30 juin 1883 ..... 900 00

	Appointements d'un commis de la 2me classe, J. Pope, du 1er juillet 1882 au 30 juin 1883	1,200 00
	Arrérages d'appointements dus à un commis de la 2me classe, J. Pope, pour le mois de juin 1882	8 33
	Appointements d'un commis de la 2me classe, B. Wallis, du 1er juin 1882 au 30 juin 1883, $1,100 par année	1,191 66
	Appointements d'un commis de la 2me classe, L. C. Pereira, à compter du 1er janvier au 30 juin 1883, à $1,100 par année.	550 00
	Appointements d'un commis de la 2me classe, A. Chisholm, à compter du 26 décembre 1882 au 30 juin 1883, à $1,100 par année	567 74
	Appointements d'un commis de la 2me classe, A. Grignard, du 1er décembre 1882 au 30 juin 1883, à $1,100 par année	641 66
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, J. S. Brough, de $700 à $1,000, du 1er janvier au 30 juin 1883	150 00
223	Appointements de deux commis de la 3me classe, J. S. Brough et R. M. Bonfellow, du 1er juin 1882 au 30 juin 1883, à $700 par année	1,516 66
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, R. M. Bonfellow, de $700 à $950, du 1er janvier au 30 juin 1883	125 00
	Appointements d'un commis de la 3me classe, L. G. Broke, du 1er juin 1882 au 30 juin 1883, à $750 par année	812 50
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, B. Billings, de $700 à $900 par année, du 1er janvier au 30 juin 1883	100 00
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, H. Sherwood, de $700 à $800 par année, du 1er janvier au 30 juin 1883	50 00
	Augmentation des appointements d'un commis de la 3me classe, R. Rauscher, de $700 à $800 par année, du 1er janvier au 30 juin 1883	75 00
	Appointements d'un commis de la 3me classe, G. V. Ardouin, du 1er janvier au 30 juin 1883	325 00
	Appointements de deux commis de la 3me classe, du 1er mars au 30 juin 1883, à $400 par année	266 66
	Appointements de trois commis de la 3me classe, du 1er mars au 30 juin 1883, à $600 par année	600 00
	Appointements de quatre commis de la 3me classe, du 1er mars au 30 juin 1883, à $750 par année	1,000 00
	Appointements d'un commis de la 3me classe, F. Loyer, du 1er juin 1882 au 30 juin 1883, à $400 par année	433 33
225	*Département des affaires des sauvages.*—Appointements d'un arpenteur, du 1er février au 30 juin 1883, à $1,600 par année	666 65
	contingentes	750 00
230	Dépenses contingentes du Haut Commissaire du Canada en Angleterre	2,000 00
233	A S. Richards pour avoir présidé certaines assises dans Ontario..	461 50

PÉNITENCIERS.

235	Pour dépenses faites dans le but d'agrandir la prison et loger les personnes condamnées au pénitencier dans l'Ile du Prince-Edouard, depuis le 1er juillet 1873, jusqu'au 31 décembre 1879.	4,075 20

ÉDIFICES PUBLICS.

Ottawa.

268	Emplacement d'un nouvel édifice public, côté sud de la rue Wellington, Ottawa	84,000 00
269	Paiement additionnel à M. Calvert Vaux, pour les plans par lui soumis au sujet de l'embellissement et l'arrangement des terrains qui entourent le Parlement à Ottawa	500 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

Nouvelle-Ecosse.

270	Hôpital de la marine à Pictou	6,000 00

Nouveau-Brunswick.

271	Bureau de poste de Sussex, douanes, etc	4,000 00

Québec.

272	Edifices fédéraux à Montréal	8,100 00
	Hôpital de la marine à Chicoutimi	1,345 35
	Quai et emplacement pour asile des immigrants, Lévis	57,000 00
	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul	650 00

Ontario.

273	Gananoque—Pour l'achat du bureau de douane, y compris le terrain	1,200 00
	Edifices militaires de Kingston	550 00
	Batiments de l'immigration à Hamilton	4,000 00
	Asile des immigrants, Sarnia	2,500 00
	Station de quarantaine des animaux à Pointe-Edouard, Sarnia	1,500 00

Manitoba.

274	Brandon—Bâtiment de l'immigration (à l'ouest de Winnipeg)	9,150 00
	Bureau de poste de Winnipeg—Agrandissements, modifications et ajustements (crédit additionnel)	5,500 00

Prince-Arthur's-Landing.

276	Asile des immigrants à Prince-Arthur's-Landing	6,000 00

Réparations, ameublement, chauffage, etc.

277	Réparations, ameublement, chauffage, etc.—Montant additionnel nécessaire	10,000 00
	Chauffage des édifices publics—Ottawa	6,600 00
	Gaz, édifices publics—Ottawa	750 00
	Eau, édifices publics—Ottawa—Pour couvrir les arrérages pour 1881-82, payés à même le crédit de 1882-83, et pour l'eau fournie au département des affaires des Sauvages	2,880 00
	Nouveaux boyaux à incendie pour la protection des édifices publics, Ottawa	1,400 00
	Département des affaires des Sauvages, rue Wellington	2,000 00
	Département de l'intérieur. Division des terres fédérales. Installation et ameublements	1,080 00
	Bureau du sous-receveur général, Toronto—Nouvelles portes pour les voûtes	1,600 00
	Chauffage des édifices publics du gouvernement fédéral—Combustible, etc., (payés jusqu'à présent par les divers départements qui occupaient les bâtiments)	11,000 00
	Bureau des terres à Winnipeg—Achèvement des mansardes, ameublement, etc	2,300 00

PORTS ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

278	Jetée de Digby	500 00

Québec.

279	Etang du Nord (Iles de la Madeleine)	4,500 00
	Carleton—Pour terminer	200 00
	Saint-Alphonse de Bagotville	3,000 00
	New Carlisle	4,000 00
	Lac Mégantic—Pour terminer	1,500 00

Ontario.

280	Cobourg	784 79
	Owen-Sound	2,000 00

Colombie Anglaise.

281	Rivière Fraser	300 00
	Port de Victoria—Balance due aux représentants de Thos. Spencer, entrepreneur pour l'enlèvement du rocher au Castor	2,504 40

DIVERS.

282	Pour payer une gratification de $250 à la veuve de feu James Meharg, et une somme égale à la veuve de Patrick Cooney, ces deux hommes ayant été tués par accident dans l'exercice de leurs fonctions de mécanicien et de chauffeur de l'entrepôt de vérification à la douane de Montréal	500 00
283	Pour payer à O. Dionne, état détaillé indiquant les dépenses faites pour la construction, l'entretien, les réparations, etc., des travaux publics, par le département des Travaux Publics et celui des chemins de fer et canaux, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1882	1,500 00
284	Explorations et inspections—somme additionnelle nécessaire	5,000 00

GLISSOIRES ET ESTACADES.

Entretien et réparations.

285	District du Saguenay	2,000 00

DRAGAGE.

286	Nouvel outillage pour les dragueurs,—somme additionnelle nécessaire	700 00

PÊCHERIES.

287	Paiement de services supplémentaires aux employés du département de la marine et des pêcheries, et pour impressions et autres dépenses se rattachant à l'obtention de renseignements et aux paiements à faire sous l'autorité de l'acte accordant des gratifications aux pêcheurs	3,000 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

288	Service météorologique, somme additionnelle	1,500 00
	Dépenses se rattachant à l'observatoire magnétique de Toronto	250 00

INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

289 Somme additionnelle nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des bateaux à vapeur..... 2,000 00

PHARES ET SERVICE COTIER.

290 Somme supplémentaire à payer pour droits de feux pour le phare du Cap Race..... 451 25

Pour pourvoir à l'entretien—par l'entremise des commissaires du port de Montréal,—des bouées et des balises, pour la saison 1882..... 7,000 00

Pour dépenses se rattachant à l'exploration hydrographique des lacs Supérieur et Huron..... 2,000 0

SAUVAGES.

Nouveau-Brunswick.

291 Pour rétribuer le Rév. M. Bannon des services rendus par lui aux sauvages de la Grande-Anse, N.-B., durant les deux dernières années 1881-82, 1882-83..... 150 00

Manitoba et Nord-Ouest.

292 Pour suppléer aux crédits votés pour divers chefs de dépenses dans le Manitoba et le Nord-Ouest..... 200,000 00

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

293 Somme additionnelle nécessaire pour ce service..... 50,000 00

DIVERS.

294 Dépenses encourues pendant le voyage de Son Excellence le gouverneur général et de sa suite, à la Colombie-Britannique..... 10,841 39

295 Pour couvrir les dépenses se rattachant à l'exposition Internationale des pêcheries..... 15,000 00

296 Pour payer une gratification de retraite aux membres ci-dessous nommés, de la police fédérale :—

Surintendant O'Neill..... 612 20

Sergent-major Connor..... 601 75

Constable Kane..... 542 58

do Purcell..... 336 83

do Jones..... 402 09

Gratification à Mme Egan, veuve du constable Egan..... 161 50

297 Frais judiciaires encourus pour la défense de M. John Burgess, inspecteur de bateaux à vapeur pour le district de Montréal, dans le procès qu'il a subi pour homicide à la suite de l'explosion de la chaudière du steamer *Richelieu*..... 743 50

300 Dommages et frais dans la poursuite de Phair *vs* Venning..... 707 50

301 Pour les frais de publication des Actes de la Société Royale..... 5,000 00

302 Pour les services de commis surnuméraires employés à la préparation de rapports et états exigés par le parlement..... 20,000 00

303 Commission des manufactures, avance à M. Blackeby..... 300 00

304 Pour l'ouverture d'une route muletière entre Fort McLeod et Kootenay, à voter de nouveau..... 2,500 00

305 Pour frais de fonctionnement du bureau des examinateurs du service civil..... 4,500 00

306 Pour l'achat de 500 exemplaires du *Parliamentary Companion*..... 1,000 00
307 Pour l'achat de 300 exemplaires du *Dominion Annual Register and Review* de 1882..... 900 00
308 Balance de comptes de L. J. Demers et Frère pour l'impression du premier et du second volume du rapport de la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique, version française..... 2,920 88
309 A M. A. Audet pour traduction française du rapport de la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique..... 1,300 00
310 Frais divers se rattachant au service de la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique, *voir* l'Etat des dépenses imprévues présenté au parlement..... 16,821 49
311 Dommages dans la cause de Robertson *vs.* la Reine..... 2,794 32
312 Pour payer à la banque des Marchands les frais dans la cause de la Banque des Marchands *vs.* la Reine..... 1,295 42

POSTES.

Pour payer au chemin de fer Intercolonial une somme additionnelle de $20 par mille par année sur 843 milles de chemin, pour les exercices de 1881-82 et 1882-83, selon l'arrêté du conseil du 20 novembre 1882..... 33,720 00
Ontario, service ordinaire—
Service de transport..... 10,000 00
Appointements..... 12,000 00
Divers..... 15,000 00
Québec service ordinaire—
Service de transport..... 10,000 00
313 Divers..... 10,000 00
Nouveau-Brunswick, service ordinaire
Service de transport..... 2,000 00
Appointements..... 1,000 00
Colombie-Britannique, service ordinaire—
Service de transport..... 2,000 00
Appointements..... 2,000 00
Manitoba, Kéwatin et Nord-Ouest, service ordinaire—
Service de transport..... 10,000 00
Appointements..... 25,000 00
Divers..... 10,000 00

IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Douanes.

314 Somme nécessaire pour compléter le service dans la province du Manitoba..... 25,000 00

Accise.

315 Timbres et timbrage de tabac importé et du tabac canadien, sous l'empire de l'acte 43 Vic., ch. 19..... 13,000 00
316 A H. D. Munro: différence entre ses appointements comme officier d'accise stagiaire, et les appointements auxquels son examen lui a donné le droit, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'au 1er juillet 1882, ayant été empêché par ses fonctions de passer cet examen à la date en premier lieu mentionnée, bien qu'il fût prêt à le faire..... 100 00
317 A F. G. Wainwright pour services extraordinaires dans le bureau de Halifax du 14 octobre au 20 décembre 1881..... 40 00

318 A H. H. Grant: différence entre ses appointements et ceux de son prédécesseur comme percepteur du revenu de l'intérieur à Halifax, depuis le 1er janvier 1882 jusqu'au 30 juin 1883..... 300 00

319 A J. Griffith, percepteur du revenu de l'intérieur à Sherbrooke: somme nécessaire pour porter ses appointements à $1,000 par année, depuis le 1er juillet 1882 jusqu'au 30 juin 1883..... 1,000 00

INSPECTION DU PÉTROLE.

323 A Martin Battle, pour services extraordinaires pendant les six années qui ont précédé le 1er juillet 1882, se rattachant à l'établissement d'un système uniforme d'inspection pour le pétrole. 400 00

TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations.

324 Lignes de télégraphe de la Colombie-Britannique—Appointements des opérateurs, et matériaux, service de nuit, du 1er janvier au 30 juin 1883..... 3,000 00

TERRES FÉDÉRALES.

IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

325 Somme additionnelle nécessaire pour ce service..... 150,000 00

ITEMS AUXQUELS IL N'A PAS ÉTÉ POURVU.

326 Items auxquels il n'a pas été pourvu pour 1881-82 (*Voir* Rapport de l'auditeur général, page 435)..... 542,992 32

La Chambre alors s'ajourne à 12.55 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTION.

Sir *Charles Tupper*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour les chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir :—

A la Cie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, pour 100 milles de son chemin à partir de Matapédiac, sur le chemin de fer de l'Intercolonial, jusqu'à Paspébiac, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $320,000

A la Cie du chemin de fer de Caraquet, pour 36 milles de son chemin, à partir d'un point près de Bathurst, jusqu'à Caraquet, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $115,200

A la Cie du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, pour la première section de 50 milles de son chemin, à partir de la station de Hull, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $160,000

A la Cie du chemin de fer de la Grande Ligne directe entre l'Amérique et l'Europe, pour 80 milles de son chemin, de Canso à Louisbourg ou Sydney, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $256,000

A la Cie du chemin de fer International, pour 49 milles de son chemin, depuis Sherbrooke, dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $156,800

Pourvu que le prolongement de cette voie à travers le Maine se relie au Nouveau-Brunswick à Vanceborough ou près ou au sud de ce point.

A la Cie du chemin de fer de la vallée de Miramichi, pour 32 milles de son chemin, à partir de l'Intercolonial jusqu'aux moulins de M. Laggan, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 102,400

A la Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour la première section de 50 milles de son chemin au-delà de St-Jérôme, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 160,000

A la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour 28 milles de son chemin, de Napanee à Tamworth, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 89,600

A la Cie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean, pour 25 milles de son chemin, de St-Raymond au lac St-Jean, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 80,000

En sus de la subvention accordée par l'Acte 45 *Vic.*, chap. 14,—

Pour un chemin de fer à partir de l'Intercolonial, à Petitcodiac, jusqu'à Havelock Corner, dans la province du Nouveau-Brunswick,—12 milles—une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 38,400

Pour un chemin de fer depuis Gravenhurst jusqu'à Callander,—110 milles—une subvention ne dépassant pas $6,000 par mille et n'excédant pas en totalité.... $ 660,000

En sus de la subvention accordée par l'acte 45 *Vic.*, chap. 14.

Total $2,138,400

Les neuf subventions en premier lieu mentionnées devant être accordées respectivement aux compagnies ci-dessus désignées, et les deux subventions en dernier lieu mentionnées devant être accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de terminer les dits chemins de fer, respectivement, dans un délai raisonnable n'excédant pas quatre ans, qui sera fixé par arrêté du conseil ; et les onze lignes ci-dessus mentionnées seront construites en conformité de plans et devis qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue entre chaque compagnie et le gouvernement, et que le gouvernement aura la faculté de conclure,—et toutes les dites subventions respectives seront payables à même le fonds consolidé du revenu du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de pas moins de dix milles de chemin de fer, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par un rapport du dit ministre.

No. 65.

OTTAWA, MARDI, 15 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 66.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 16 MAI, 1883.

3 P.M.

PRIÈRE.

M. *Caron* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 21 février dernier, pour copie du contrat, correspondance, rapports et relevé de paiements relatifs à la fabrication de canons de grand modèle pour le gouvernement du Canada.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse supplémentaire à une adresse du 15 mars dernier, demandant copie de la correspondance, rapports, ordres en conseil et autres documents concernant toute réclamation présentée par le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard pour le remboursement des dépenses qu'il a faites pour des quais ou jetées d'utilité publique, et aussi, concernant l'entretien des prisonniers condamnés pour une courte période, dans cette province, depuis son entrée dans la Confédération.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février dernier, pour un état faisant connaître chaque formule de lettres patentes, d'arrangements ou de conventions entre les compagnies et le gouvernement au sujet des concessions pour fins de colonisation ; la date à laquelle ils ont été émis ou faits, dans chaque cas ; le nom de la compagnie concessionnaire et la nature de la convention intervenue, dans chaque cas.

Aussi,—la réponse à une adresse du 15 mars dernier, demandant copie de la correspondance, des ordres en conseil et papiers, non encore soumis, concernant la permission de couper du bois et d'exploiter les mines sur les terres situées dans les limites du territoire actuellement en contestation avec l'Ontario ; aussi, un état des permis donnés, les noms des personnes qui les ont obtenus, et les montants d'argent provenant de tels permis, jusqu'à date. Aussi, un état de tous les permis et baux octroyés pour couper du bois de construction, traverses, poteaux de télégraphes et billots de sciage dans le district du lac et de la rivière La Pluie et du lac des Bois et le long de leurs tributaires ; le dit état devant indiquer les quantités enlevées et les droits perçus jusqu'à la date la plus récente, l'étendue du terrain octroyé à chaque personne, le nom de l'arpenteur, et copie de la correspondance à ce sujet, jusqu'à la date la plus récente.

Aussi,—la réponse à une adresse du 19 mars dernier, demandant copie de la correspondance échangée depuis le 1er juillet 1867, jusqu'à cette date, entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux de la Puissance du Canada, relativement aux réclamations de chacun de ces gouvernements contre le gouvernement fédéral, pour le remboursement des sommes dépensées par ces provinces, pour le compte du gouvernement fédéral, pour l'administration de la justice dans ces diverses provinces, savoir: pour l'arrestation, le procès, la conviction et l'entretien des criminels ayant violé les statuts de la législation criminelle;

2. Un état détaillé des réclamations règlées, la date du règlement, et les sommes payées, et le nom des provinces auxquelles elles ont été payées.

Aussi,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 20 février dernier, pour un état donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er jour de juillet, 1856, jusqu'au 1er jour de juillet, 1882, et les objets auxquels les sommes ainsi perçues ont été appliquées; aussi, un état désignant les différentes propriétés dont partie a été ainsi vendue ou louée, et le nombre d'acres dans chaque cas.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars dernier, pour copie de toute correspondance et rapports concernant le "Charybdis," qui n'ont pas encore été produits; un état détaillé de toutes dépenses relatives à ce navire; copie de toute correspondance au sujet de la vente de ce navire par le gouvernement ou du transfert ou de la remise qui en a été faite au gouvernement impérial ou à toute personne représentant tel gouvernement. Aussi, un exposé détaillé de l'usage de tel navire depuis qu'il a été accepté par le gouvernement canadien, et à quoi il sert maintenant ou en quel endroit il est stationné.

Sir *Leonard Tilley* présente un bill (No 131) à l'effet d'encourager la fabrication en Canada, du fer en gueuse avec du minérai canadien,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la vente des liqueurs enivrantes dans les diverses provinces du Canada.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un bill pour règlementer l'octroi de licences aux magasins, cabarets, hôtels, navires et de maisons de gros pour la vente des liqueurs enivrantes dans les diverses provinces du Canada.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

Sir *John A. Macdonald* présente alors un bill (No 132) concernant la vente des liqueurs enivrantes et l'octroi de licences à cette fin,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 122) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant les brevêts d'invention, de 1872," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No 126) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant la règlementation et la perception des péages sur

les glissoires et autres travaux construits par le gouvernement pour faciliter la descente du bois de construction, de service et des billots, est rescindé et le bill est renvoyé en comité général, modifié de nouveau, rapporté, délibéré, tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 91) du Sénat, intitulé: "Acte pour amender et refondre les actes relatifs à la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général (la résolution adoptée à ce sujet le 27 écoulé, déférée) modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, avec des amendements, le bill (No 115) à l'effet de refondre et amender les divers actes concernant le Revenu de l'Intérieur.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

GOUVERNEMENT CIVIL.

327	*Bureau du Secrétaire du Gouverneur-général*—Pour payer à C. J. Jones la différence entre $1,450 et $1,800 du 1er février au 30 juin 1883, tel que prescrit par l'Acte du Service Civil.....	145 83
328	*Département du Secrétaire d'Etat*—Pour pourvoir au traitement d'un premier commis dans la division de la correspondance.	2,000 00
	Pour pourvoir à l'augmentation légale du traitement d'un commis (article omis dans le budget principal).....	50 00
329	*Département des finances*—Allocation additionnel au commis des dépenses contingentes.....	200 00
330	*Département des chemins de fer et canaux*—Pour pourvoir aux traitements de deux commis de 3ème classe, à $1,400	2,800 00
331	*Département de l'Intérieur*—Pour pourvoir au traitement de l'arpenteur général.....	3,200 00
332	*Département des postes*—Pour pourvoir à l'augmentation usuelle de traitement du premier commis surintendant de la division des impressions et de la papeterie, à dater du 1er juillet 1883, et des surintendants adjoints des divisions des mandats d'argent et de la banque d'épargne, à dater du 1er juillet 1882.....	250 00
334	*Dépenses contingentes du Conseil Privé*—Pour payer les employés de ce département qui travaillent après les heures de bureau.	1,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

335	Pour payer à la veuve du juge Fisher, en considération de services extra rendus par lui au gouvernement, aux termes de sa commission, de 1870 à 1881.....	2,400 00

PÉNITENCIERS

336	Gratification d'une année de salaire à J. Dillon, gardien au pénitencier de Kingston, qui a perdu la vue dans l'exercice de ses fonctions.....	550 00

LÉGISLATION.

337	*Bibliothèque*—Pour pourvoir à l'achat de vingt exemplaires de l'ouvrage de Harrington, ayant pour titre: "Life of Sir William Logan," à $3 l'exemplaire.....	60 00
	Pour l'achat d'ouvrages sur l'Amérique.....	1,000 00

338 *Chambre des Communes*—Pour couvrir le montant payable à L. J. Piteau, en vue de l'indemniser de la perte de sa position comme traducteur français adjoint 383 56

IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

Immigration.

340 { Victoria, C. B., agent 1,000 00
Dépenses contingentes 500 00

Quarantaine.

341 { Sydney, N.E.—Médecin-inspecteur 1,000 00
Chef de service 400 00

MILICE.

342 { Pour l'achat d'une bâtisse et terrain situés sur le côté de l'est du bassin du canal Rideau, et requis pour les magasins militaires d'Ottawa 8,000 00
Pour acheter des munitions d'artillerie 20,000 00
Ecoles de batteries d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie 150,000 00
Pour la ventilation et l'assainissement du Collège Royal Militaire du Canada, à Kingston 2,500 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

Edifices Publics.

343 Emplacement pour de nouveaux édifices publics sur le côté sud de la rue Wellington—Montant additionnel requis 7,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.

Edifices Publics.

Nouvelle-Ecosse.

344 { Bureau de la poste, de la douane, etc., Arichat—Emplacement 1,200 00
Bureau de la poste, de la douane, etc., Yarmouth 15,000 00
Hôpital de marine de Pictou—Agrandissement projeté 2,400 00
Sydney Nord—Bureau de la poste, de la douane, etc 15,000 00
Baddeck—Bureau de la poste, de la douane, etc 8,000 00

Ile du Prince-Edouard.

345 Montague—Bureau de la poste, de la douane, etc 5,000 00

Nouveau-Brunswick.

346 { Bathurst—Bureau de poste, douanes, etc 10,000 00
Bureau de poste de Portland 9,000 00

Québec.

347 { Bureaux de poste et du Revenu de l'Intérieur, Hull 4,700 00
Asile des immigrants, Lévis—Somme additionnelle nécessaire 15,000 00
Asile des immigrants, Montréal 15,000 00
Douanes, Montréal 3,000 00
Edifice du Revenu de l'Intérieur, Montréal 11,260 00
Entrepôt de vérification, Montréal 45,000 00
Pénitencier de St. Vincent de Paul 7,000 00

Ontario.

	Bureau de poste, Orangeville	6,000 00
	Entrepôt de vérification, Toronto	50,000 00
	Bureau de poste, douanes, etc., Belleville	3,100 00
	Bureau de poste, douanes, etc., Peterborough	15,000 00
	Bureaux de douanes et du Revenu de l'Intérieur, Gananoque—Somme additionnelle nécessaire pour les terminer	2,500 00
348	Bureau de poste, douanes, etc., Berlin (à voter de nouveau, 4,000)	20,000 00
	Bureau de poste, etc., Ste. Catherine	17,000 00
	Salle d'exercice, Toronto	8,000 00
	Edifices du Parlement, Ottawa—Changements—Bureau de poste, Chambre des Communes	1,000 00
	Douane de London—Allonge pour bureaux des poids et mesures et d'inspection du gaz	5,000 00
	Chatham—Bureau de la poste, de la douane, etc	3,600 00

Manitoba:

349	Résidence du lieutenant-gouverneur, étables, etc., Winnipeg—Somme additionnelle requise	5,000 00
	Bureau des terres fédérales, Winnipeg—Allonge	10,000 00
	Poudrière de Winnipeg	5,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

350	Station des immigrants à l'ouest de Qu'Appelle	12,000 00
	Nouveaux édifices publics à Regina, capitale du Nord-Ouest—Somme additionnelle nécessaire	7,000 00
	Station des Immigrants à Qu'Appelle	10,000 00

Colombie Britannique.

351	Pénitencier de la Colombie Britannique—New Westminster (A voter de nouveau, $10,000)	40,000 00
	Bureau de la poste, de la douane, etc., Nanaïmo—Somme additionnelle nécessaire pour les terminer	2,000 00

RÉPARATIONS, AMEUBLEMENT, CHAUFFAGE.

352	Chauffage des édifices publics du Canada—Combustibles, etc., jusqu'ici payés par les départements qui occupent les édifices	26,000 00

DIVERS.

353	Fort Dufferin, St-Jean, N.B	3,000 00

PORTS ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

	Rivière de Great Village—Municipalité fournissant $4,000. A voter de nouveau		5,000 00
	Chipman's Brook—Réparations		1,500 00
	Haborville do		1,500 00
	Maitland—Réparations au quai		750 00
	Yarmouth		4,600 00
354	Parkers Cove, à voter de nouveau	1,000 00	2,000 00
	Grand Narrows, Barra Strait		3,000 00
	Oyster Pond		2,000 00
	White Point		1,000 00
	Militia Point		2,000 00
	Catalogne Gut		1,500 00
	McNair's Cove		5,000 00

Ile du Prince-Edouard.

355	Rivière du Sud—Port de Murray—Pour terminer	3,250 00
	Malpèque	4,000 00

Nouveau-Brunswick.

	Brise-lames, Upper Salmon River	4,000 00
	Brise-lames de Mispeck	4,000 00
	Caraquet—A voter de nouveau	3,000 00
	Robby's Point	1,500 00
356	Hopewell Cape—quai de lest, etc	4,000 00
	Grande Anse	2,000 00
	Shippegan	4,000 00
	Bouctouche	3,000 00
	Baie Verte—jetée de lest	500 00

Québec.

	Jetées, lac Mégantic	1,500 00
	Quai au pont sur la rivière Richelieu sur la route entre Lacolle et Clarenceville	3,000 00
	Saint-Jean d'Orléans—Pour protéger le phare	6,000 00
	Port Daniel	6,000 00
	Rivière des Outaouais—Enlèvement des bancs de sable à Bristol et Portage du Fort	2,000 00
	Sault aux Cochons	4,000 00
357	Pointe aux Orignaux (Rivière-Ouelle)—Pour compléter les travaux	4,500 00
	Ile aux Coudres	500 00
	Pour enlever les obstructions au Barachois de Malbaie, $1,000, et à l'embouchure de la rivière Newport, $400	1,400 00
	Rivière du Loup (en bas)	10,000 00
	Ile aux Grues	5,000 00
	Chenal du Moine, jetées—A voter de nouveau $2,000	3,000 00

Ontario.

	Peterborough—Pour compléter le dragage	3,000 00
	Morpeth, L. E.—Les autorités locales ayant fourni $4,000	4,000 00
	L'Orignal—Réparations au quai, les autorités locales fournissant $1,000	3,000 00
	Kingsville, L. E.	2,500 00
358	Port de Belleville, L. O.—Les autorités locales fournissant $4,000.	6,000 00
	Southampton, L. H.	10,000 00
	Owen-Sound, L. H.	5,000 00
	Meaford, L. H	2,000 00
	Rivière de la Petite-Nation—Enlèvement des obstructions	2,000 00
	Rivière des Outaouais—Enlèvement des cailloux, etc., aux *Narrows*—en amont de Pembroke	3,000 00

Prince Arthur's Landing.

359	Améliorations au port	50,000 00

Colombie-Britannique.

360	Améliorations des rivières de Cowichan et de Courtney	2,000 00
	Rivière Lilloet	500 00

GLISSOIRES ET ESTACADES.

361	Glissoires et estacades	15,000 00

PONTS ET CHAUSSÉES.

362 Pour aider la municipalité de Russell, Manitoba, à construire un pont sur la rivière Assiniboine, près de la rivière aux Coquillages..... 10,000 00

DIVERS.

363 Monument à Joseph Brant..... 5,000 00

TÉLÉGRAPHES.

Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.

364 Ligne télégraphique à partir d'un point situé vis-à-vis New-Westminster à Ladner's-Landing..... 1,500 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer Intercolonial.

365 Embranchement de Saint-Charles—Voie d'évitement et cour de la gare, Pointe-Lévis..... 47,500 00
Pour payer à la commission du chemin de fer Intercolonial, personnel et autres dépenses..... 20,000 00
Rivière-du-Loup,—Embranchement conduisant à la ville..... 25,000 00
Embranchement de Dalhousie..... 60,000 00
Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu..... 6,000 00

CANAUX.

366 Canal de Saint-Pierre..... 14,000 00
Canal de Williamsburg — Pour l'agrandissement de l'entrée supérieure du canal des Galops..... 80,000 00
Canal de la Culbute—Pour enlever une batture située en amont des écluses..... 2,000 00

SUBVENTIONS POSTALES.

367 Communication entre le terminus du chemin de fer au Port Mulgrave et Chéticamp par navires à vapeur, touchant deux fois par semaine à Port Hood, Mabou, Broad Cove, Mayane et Chéticamp, le gouvernement local accordant un montant semblable à condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à ce service..... 2,000 00

SERVICE PAR VOIE DE MER ET DANS LES EAUX INTÉRIEURES.

368 Somme additionnelle nécessaire pour l'achat de canots, des stations et d'appareils de sauvetage ; pour l'entretien des équipages et pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages... 3,000 00

SAUVAGES.

Québec.

369 Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses du service—Pour ouvrir des chemins dans la réserve Ouiatchouan..... 900 00

Nouveau-Brunswick.

Somme nécessaire pour augmenter la gratification du médecin, dans le Nouveau-Brunswick, de 25 centins à 50 centins par tête, sur une population évaluée à 1,456 ..... 393 12

370 Appointements d'un missionnaire à la Grande Anse (*Big Cove*) comté de Kent, par année 100 00

Appointements d'un second médecin dans le comté de Northumberland, par année 125 00

Nouvelle-Ecosse.

371 Somme nécessaire pour augmenter la gratification du médecin, dans la Nouvelle-Ecosse, de 26 centins à 50 centins par tête, sur une population évaluée à 2,219 ..... 532 56

PERCEPTION DU REVENU.

Accise.

Pour permettre au département d'accorder une gratification aux employés de l'accise dans le Manitoba et la Colombie-Britannique pour les indemniser de l'augmentation du coût de la vie, comparé aux anciennes provinces—

Pour le Manitoba	3,000 00	
Pour la Colombie-Britannique	500 00	
		3,500 00

386 Pour indemniser Joseph Gilbert *alias* Dubuc de la perte de tabac saisi chez lui, le département s'étant convaincu de sa bonne foi, après une enquête 11 63

Pour payer à la veuve de feu P. Durnford, ci-devant percepteur, à Montréal, du 1er juillet au 30 novembre 1868, n'ayant reçu aucun traitement pendant cette période, bien qu'il ait rempli les fonctions de percepteur 666 67

Pour payer à R. Bellemare, inspecteur de district du district de Montréal, pour la même période et pour les mêmes raisons.. 666 67

Inspection du Gaz.

387 Installation de bureau d'inspection dans 18 nouvelles cités et villes 10,000 00

Dépenses contingentes des bureaux des inspecteurs du gaz 5,500 00

Poids et Mesures.

Augmentation d'appointements de certains inspecteurs et sous-inspecteurs 500 00

388 Pour payer aux ex-inspecteurs les sommes déduites pour la caisse de retraite—

Voté en 1880	2,877 27	
Payé en 1879-80	1,987 19	
Périmé et ré-estimé aujourd'hui		890 08

Postes.

Pour pourvoir en vertu du statut à l'accroissement des salaires et aux changements de classification pendant l'année 1883-84 dans le service extérieur des postes en vertu de l'Acte du Service Civil de 1882—

Pour commis, etc., bureau d'inspecteurs	2,000 00
389 Pour conducteurs de la malle en chemin de fer	6,000 00
Pour commis, facteurs, etc., dans les bureaux de poste des villes	12,000 00

Pour pourvoir au salaire additionnel de l'assistant maître de poste d'Halifax, N.-E., vu qu'il y a droit en vertu des dispositions de l'Acte du Service Civil de 1882 ..... 200 00

GLISSOIRES ET ESTACADES — ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

390 { Estacades et jetées d'arrêt—Grandes Piles, Rivière St Maurice. (Renouvellement de crédit) 7,000 00
Rivière Trent et district de Newcastle—Montant additionnel requis..... 250 00

CANAUX.

391 Pour indemniser M. Thomas Munro, pour avoir rempli les devoirs de surintendant pendant 1½ mois en 1879 ..... 180 00

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit;

JEUDI, 17 mai, 1883.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 1.30 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

Sir *Charles Tupper*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour les chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir :—

A la Cie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, pour 100 milles de son chemin à partir de Matapédiac, sur le chemin de fer de l'Intercolonial, jusqu'à Paspébiac, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $320,000

A la Cie du chemin de fer de Caraquet, pour 36 milles de son chemin, à partir d'un point près de Bathurst, jusqu'à Caraquet, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $115,200

A la Cie du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, pour la première section de 50 milles de son chemin, à partir de la station de Hull, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $160,000

A la Cie du chemin de fer de la Grande Ligne directe entre l'Amérique et l'Europe, pour 80 milles de son chemin, de Canso à Louisbourg ou Sydney, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $256,000

A la Cie du chemin de fer International, pour 49 milles de son chemin, depuis Sherbrooke, dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $156,800

En rapport avec le prolongement de cette voie à travers le Maine pour se relier au Nouveau-Brunswick à Vanceborough ou près, ou au sud de ce point.

A la Cie du chemin de fer de la vallée de Miramichi, pour 32 milles de son chemin, à partir de l'Intercolonial à la traverse du Miramichi, en aval de Wilson's Point, jusqu'à Moran, près du village de Demphy, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 102,400

A la Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour la première section de 50 milles de son chemin au-delà de St-Jérôme, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 160,000

A la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour 28 milles de son chemin, de Napanee à Tamworth, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 89,600

A la Cie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean, pour 25 milles de son chemin, de St-Raymond au lac St-Jean, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 80,000

En sus de la subvention accordée par l'Acte 45 *Vic.*, chap. 14.

Pour un chemin de fer à partir de l'Intercolonial, à Petitcodiac, jusqu'à Havelock Corner, dans la province du Nouveau-Brunswick,—12 milles—une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 38,400

Pour un chemin de fer depuis Gravenhurst jusqu'à Callander,—110 milles—une subvention ne dépassant pas $6,000 par mille et n'excédant pas en totalité.... $ 660,000

En sus de la subvention accordée par l'acte 45 *Vic.*, chap. 14.

Total..... $2,138,400

Les neuf subventions en premier lieu mentionnées devant être accordées respectivement aux compagnies ci-dessus désignées, et les deux subventions en dernier lieu mentionnées devant être accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de terminer les dits chemins de fer, respectivement, et les onze lignes ci-dessus mentionnées seront construites dans un délai raisonnable n'excédant pas quatre ans, qui sera fixé par arrêté du conseil ; en conformité de plans et devis qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue entre chaque compagnie et le gouvernement, et que le gouvernement aura la faculté de conclure,—et toutes les dites subventions respectives seront payables à même le fonds consolidé du revenu du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de pas moins de dix milles de chemin de fer, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par un rapport du dit ministre.

M. *Blake*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance, mémoires, rapports, ordres en conseil et papiers touchant les subventions projetées aux diverses compagnies de chemins de fer, dont avis a été donné mardi dernier.

M. *Blake* Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance au sujet du nouveau tarif de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien.

Sir *John A. Macdonald*—Vendredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle soit ajournée jusqu'à 3 P.M., samedi ; et que ce dernier jour et le lundi suivant, les mesures du gouvernement aient la priorité.

No. 66.

OTTAWA, MERCREDI, 16 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 67.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 17 MAI, 1883.

3 P.M.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de l'Alliance du Canada pour la suppression du trafic des liqueurs, est lue et reçue; elle demande que dans le cas où un bill serait présenté pour règlementer le trafic des liqueurs en Canada, aucune des restrictions imposées par le passé ne soient abrogées, mais que de nouvelles restrictions et obligations soient établies à ce sujet.

M. *White* (Renfrew), du comité d'Immigration et de Colonisation, présente un rapport.

(*Pour le dit rapport et la preuve y annexée, voir l'appendice No* 6.)

Sir *Leonard Tilley* présente un bill (No 119) à l'effet de modifier de nouveau le tarif des droits de douane,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le septième rapport du comité mixte des impressions du Parlement, est adopté.

Sir *Leonard Tilley* soumet à la Chambre,—un télégramme de *Shadroch Holly*, maire de St-Jean, N.-B., accompagné de la copie d'un mémoire à Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de la résolution concernant le prêt projeté à la Cie du pont et du chemin de fer de St-Jean.

Sir *Charles Tupper* soumet à la Chambre,—la sentence arbitrale de *John Page*, écr., ingénieur-en-chef, sur la réclamation de MM. *Heney, Stewart* et Cie, entrepreneurs de travaux à Greece's Point.—Montant accordé par la sentence, $17,370.

M. *Pope* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 écoulé, pour copie de la correspondance, des rapports, etc., concernant l'immigration des réfugiés juifs de Russie dans aucune partie du Canada, et l'entretien ultérieur et le placement de tels immigrants; aussi, un état du coût, s'il en est, se rapportant à leur émigration et entretien.

Sir *Charles Tupper* propose, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer une certaine résolution pour accorder certaines subventions à des compagnies de chemins de fer y mentionnées.

Alors Sir *Charles Tupper* informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Et un débat s'ensuivant;

M. *Bergin* propose, que le débat soit ajourné.—Rejeté.

Et la question étant mise,—elle est adoptée.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, le bill (No 118) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Cie du câble européen, américain, canadien et asiatique (à resp. limitée), et de changer son nom en celui de " Cie du câble américain, britannique et continental (à resp. limitée)."

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 115) à l'effet de refondre et amender les divers actes concernant le Revenu de l'Intérieur, sont pris en considération et adoptés.

Le bill (No 129) à l'effet d'amender l'acte 38 *Vic.*, chap. 56, intitulé: " Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de Québec, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à son sujet," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 130) à l'effet d'amender l'acte 36 *Vic.*, chap. 62, et l'acte 43 *Vic.*, chap. 17, concernant les commissaires du havre de Québec, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

VENDREDI, 18 mai, 1883.

Les résolutions Nos 308, 309, 310 et 326, rapportées du comité des Subsides le 15 courant, et ajournées, sont prises en considération; et la question de concours ayant été mise séparément, elles sont adoptées.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *White* (Renfrew)—En comité général, lors de la troisième lecture du bill (No 127) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879—Proposera que la clause suivante soit ajoutée :—

1. Le paragraphe deux de la clause 6 est par le présent abrogé, et le suivant lui est substitué :—

" 2. Jusqu'à ce que ces clôtures et barrières aient été posées, la compagnie, qu'elle ait ou non été requise de les ériger par les propriétaires des terrains avoisinants, sera responsable de tous les dommages qui pourront être causés par ses trains ou locomotives aux bestiaux, chevaux ou autres animaux sur le chemin de fer."

M. *McCarthy*—Lorsque la Chambre se formera en comité général sur le bill (No 127) Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879—Proposera que le paragraphe suivant soit substitué au paragraphe 6 de la clause 17, savoir :—

Et considérant qu'il est à propos qu'une compagnie de chemin de fer puisse varier les tarifs sur le chemin de fer de manière à répondre aux besoins et exigences du trafic, mais que ce pouvoir de les varier ne doit pas être exercé dans le but de nuire à des particuliers, ni de les favoriser, ou dans le but de créer collusoirement ou malhonnêtement un monopole, soit entre les mains de la compagnie ou de particuliers : à ces causes, il sera loisible à la compagnie, sauf les dispositions et restrictions contenues au présent et dans son acte spécial, de changer ou varier de temps à autre les tarifs autorisés par l'acte spécial, soit sur tout le chemin de fer, soit sur des portions particulières, suivant qu'elle le jugera à propos ; pourvu que tous ces tarifs soient en tout temps également exigés de toutes personnes, et d'après le même taux, soit par tonne, par mille ou autrement, à l'égard de tous les voyageurs et de toutes les marchandises ou voitures de même genre, et transportés ou voiturés par une même espèce de voitures ou de locomotives ne passant que sur la même partie de la ligne de chemin de fer dans les mêmes circonstances ; et nul abaissement ou relèvement d'aucun de ces tarifs ne sera fait, soit directement, soit indirectement en faveur ou à l'encontre d'aucune compagnie particulière ou d'aucune personne voyageant sur le chemin de fer ou s'en servant.

Sir *Leonard Tilley*—Samedi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever, au moyen de débentures en la manière prescrite par l'acte 36 Vic., chap. 60 (excepté en ce qui concerne le taux d'intérêt qui n'excèdera pas quatre pour cent par année) une nouvelle somme ne dépassant pas neuf cent mille piastres à être, de temps à autre, avancée aux commissaires du havre de Montréal pour être affectée au paiement des dépenses encourues par eux pour compléter le dragage et le creusement du chenal de navigation du fleuve St-Laurent entre Montréal et Québec à la profondeur de vingt-sept pieds et demi aux eaux basses ; sujet au paiement, par les dits commissaires au receveur-général, d'un intérêt sur les sommes ainsi prélevées et avancées, au taux de quatre pour cent par année : Pourvu que les dits commissaires ne commencent les dits travaux que lorsque le gouverneur en conseil n'ait constaté par tel examen et après tel rapport qu'il jugera suffisants, que les dits travaux pourront être complétés pour une somme n'excédant pas celle plus haut mentionnée.

M. *Blake*—Samedi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître les résultats de la dernière vente aux enchères des terres du gouvernement dans le Nord-Ouest.

M. *Blake*—Samedi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes dépêches, correspondance et câblegrammes au sujet de l'arrangement projeté pour une avance à être faite par le gouvernement anglais pour aider à l'émigration de l'Irlande en Canada.

M. *Blake*—Samedi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes dépêches, ordres en conseil, correspondance et télégrammes, non encore produits, au sujet du chemin de fer que l'on projette de construire et de la cale sèche en voie de construction sur l'île Vancouver; et du règlement des réclamations présentées au Canada par la Colombie Anglaise.

No. 67.

OTTAWA, JEUDI, 17 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 68.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 18 MAI, 1883.

3 P.M.

PRIÈRE.

M. *Blake* propose, que la pétition de l'Alliance du Canada pour la suppression du trafic des liqueurs, demandant que dans le cas où un bill serait présenté pour règlementer le trafic des liqueurs en Canada, aucune des restrictions imposées par le passé ne soient abrogées, mais que de nouvelles restrictions et obligations soient établies à ce sujet, soit imprimée pour l'usage des députés.

Et, conformément à l'article 94 du règlement, la dite proposition est déférée au comité mixte des impressions du Parlement.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à 3 P.M., demain ; et que ce dernier jour et le lundi suivant, les mesures du gouvernement auront la priorité.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à une adresse du 2 mars dernier, demandant copie de toute correspondance échangée entre le juge ou quelques-uns des juges de la cour maritime de la province d'Ontario et le gouvernement concernant les règles, la pratique et la procédure de la dite cour et leur simplification ; et les honoraires et frais actuellement imposables pour la dite cour, Aussi, copie de toutes règles modifiées ou de projets de modification, depuis le 1er janvier 1882.

Sir *Charles Tupper* soumet à la Chambre,—un rapport au conseil, du 14 mai, 1883, recommandant l'octroi d'une subvention de $3,200 par mille, pour 12 milles, en tout $38,400 pour construire une ligne de chemin de fer entre Petitcodiac et Havelock Corner, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Subvention projetée de $3,200 par mille, pour 80 milles, de Canso à Louisbourg ou Sydney, ne dépassant pas en totalité $256,000, à la Cie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe.

Subvention projetée de $3,200 par mille pour 49 milles, ne dépassant pas en totalité $156,000, à la Cie du chemin de fer International.

Subvention projetée de $3,200 par mille pour 36 milles, ne dépassant pas en totalité $115,200, à la Cie du chemin de fer de Caraquet, N.-B.

Subvention projetée ne devant pas dépasser $3,200 par mille, en tout $160,000, à la Cie du chemin de fer de la vallée de la Gatineau.

Subvention projetée de $3,200 par mille pour la première section de 50 mille en dehors de St-Jérôme, n'excédant pas $160,000, à la Cie du chemin de fer de Montréal et de l'Ouest.

Subvention projetée de $3,200 par mille pour 28 milles, de Napanee à Tamworth, n'excédant pas en totalité $89,600, à la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Subvention projetée de $3,200 par mille pour 25 milles, de St-Raymond au lac St-Jean, ne dépassant pas en totalité $80,000, à la Cie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean.

Subvention projetée de $3,200 par mille pour 100 milles, de Métapédiac à Paspébiac, ne dépassant pas en totalité $320,000, à la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Subvention projetée de $3,200 par mille pour 32 milles (depuis l'Intercolonial jusqu'aux moulins de M. *Laggan*), ne dépassant pas en totalité $102,400, à la Cie du chemin de fer de la vallée du Miramichi.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution pour accorder certaines subventions aux compagnies de chemins de fer y mentionnées.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour les chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir :—

A la Cie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, pour 100 milles de son chemin à partir de Matapédiac, sur le chemin de fer de l'Intercolonial, jusqu'à Paspébiac, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... $320,000

A la Cie du chemin de fer de Caraquet, pour 36 milles de son chemin, à partir d'un point près de Bathurst, jusqu'à Caraquet, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... $115,200

A la Cie du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, pour la première section de 50 milles de son chemin, à partir de la station de Hull, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... $160,000

A la Cie du chemin de fer de la Grande Ligne directe entre l'Amérique et l'Europe, pour 80 milles de son chemin, de Canso à Louisbourg ou Sydney, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... $256,000

A la Cie du chemin de fer International, pour 49 milles de son chemin, depuis Sherbrooke, dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... $156,800

En rapport avec le prolongement de cette voie à travers le Maine pour se relier au Nouveau-Brunswick à Vanceborough ou près, ou au sud de ce point.

A la Cie du chemin de fer de la vallée de Miramichi, pour 32 milles de son chemin, à partir de l'Intercolonial près du Miramichi, jusqu'à Moran, près du village de Demphy, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 102,400

A la Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour la première section de 50 milles de son chemin au-delà de St-Jérôme, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... $ 160,000

A la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour 28 milles de son chemin, de Napanee à Tamworth, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... $ 89,600

A la Cie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean, pour 25 milles de son chemin, de St-Raymond au lac St-Jean, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 80,000

En sus de la subvention accordée par l'Acte 45 *Vic.*, chap. 14.

Pour un chemin de fer à partir de l'Intercolonial, à Petitcodiac, jusqu'à Havelock Corner, dans la province du Nouveau-Brunswick,—12 milles—une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 38,400

Pour un chemin de fer depuis Gravenhurst jusqu'à Callander,—110 milles—une subvention ne dépassant pas $6,000 par mille et n'excédant pas en totalité.... $ 660,000

En sus de la subvention accordée par l'acte 45 *Vic.*, chap. 14.

Total $2,138,400

Les neuf subventions en premier lieu mentionnées devant être accordées respectivement aux compagnies ci-dessus désignées, et les deux subventions en dernier lieu mentionnées devant être accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de terminer les dits chemins de fer, respectivement, et les onze lignes ci-dessus mentionnées seront construites dans un délai raisonnable n'excédant pas quatre ans, qui sera fixé par arrêté du conseil ; en conformité de plans et devis qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue entre chaque compagnie et le gouvernement, et que le gouvernement aura la faculté de conclure,—et toutes les dites subventions respectives seront payables à même le fonds consolidé du revenu du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de pas moins de dix milles de chemin de fer, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par un rapport du dit ministre.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, le bill (No 104) à l'effet d'amender de nouveau l'*Acte d'Inspection Générale*, 1874.

Le bill (No 127) à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage général du Canada, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié et adopté.—Troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 19 mai, 1883.

Le bill (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte pour amender et refondre les lois concernant les pénitenciers," est délibéré en comité général (la résolution adoptée à ce sujet le 7 courant, déférée), modifié, rapporté, délibéré tel que modifié et adopté.—Troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

Sir *John A. Macdonald* propose, que les amendements faits par le Sénat au bill (No 45) à l'effet d'amender de nouveau et de refondre tels qu'amendés les divers actes concernant les terres publiques de la Puissance y mentionnées, soient maintenant pris en considération.

M. *Blake* propose, comme amendement, que cette Chambre n'agréé pas les amendements relatifs aux règlements concernant les mines et les terrains houilliers, pour la raison qu'il n'est pas à propos de se départir du contrôle actuellement exercé par les Chambres sur ces règlements.—Rejeté, sur division.

Les dits amendements sont alors adoptés.

Le bill (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre alors s'ajourne à 1 A.M., jusqu'à 3 P.M. aujourd'hui.

GEORGE A. KIRKPATRICK
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Gigault*—En comité général sur le bill (No 132) Acte concernant la vente de liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin—Proposera,—Que la clause 44 soit amendée en y insérant les mots " township ou paroisse," après le mot " village " dans la première ligne.

M. *Gigault*—En comité général sur le bill (No 132) Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin—Proposera,—Que la clause suivante soit ajoutée après la clause 64 :—

64*a*. Le conseil municipal de chaque cité, ville, village, township ou paroisse, aura le droit de faire, modifier ou abroger des règlements pour prohiber la vente des liqueurs enivrantes et délivrer des licences à cette fin, dans les limites de la municipalité.

Tout règlement fait en vertu de la présente clause, soit pour prohiber la vente des liqueurs enivrantes et délivrer des licences à cette fin ou pour abroger tout tel règlement de prohibition, ne viendra en vigueur que le premier jour du mois de mai qui suivra sa promulgation : Pourvu toujours qu'avant telle période et avant le premier jour de mars, une copie authentique ait été adressée aux commissaires de licences du district. Les commissaires du district ne pourront, tant que tel règlement prohibitif restera en vigueur, émettre ou délivrer des licences autorisant la vente en détail des liqueurs enivrantes dans aucun hôtel, taverne, buvette ou magasin.

M. *Gigault*—En comité général sur le bill (No 132) Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin—Proposera,—Que la clause suivante soit ajoutée après la clause 75 :—

75*a*. Le conseil de chaque cité, ville, village, township ou paroisse pourra, par règlement à être passé avant le premier jour de mars de chaque année, prescrire, pour l'année de licence alors future commençant le premier jour de mai, qu'aucune licence pour la vente en détail ne sera délivrée à aucune personne pour vendre des liqueurs en détail dans aucun magasin, boutique, local ou établissement dans lesquels des épiceries ou des marchandises sèches sont vendues ou exposées pour la vente, ou dans aucun magasin, local ou établissement relié par une communication intérieure à tel magasin, boutique, local ou établissement en premier lieu mentionnés ; et le bureau, sur réception d'une copie de tel règlement, sera tenu d'en observer les prescriptions ; et tels règlements continueront à être en vigueur pendant telle année ou toute année subséquente, jusqu'à ce qu'ils soient abrogés.

M. *Keefler*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer dans le budget supplémentaire pour 1883, une somme applicable à la construction d'une maison de douane et d'un bureau de poste à Lunenburg, N.-E.?

M. *Bourbeau*—En comité général sur le bill (No 132) Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et l'octroi de licences à cette fin—Proposera,—Que la clause 7, paragraphe (*a*) soit amendée en substituant les mots " un gallon " aux mots " une pinte," dans la 23ème ligne de la page 4.

M. *Gigault*—En comité général sur le bill (No 132) intitulé : " Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin " et lors de la troisième lecture du dit bill—Proposera,—De retrancher la clause 46 et de lui substituer la suivante :—

46. Aucune licence ne sera accordée par le bureau, pour la vente de liqueurs, dans les limites d'une ville, d'un village constitué en municipalité, d'une paroisse, d'un township ou autre municipalité (à l'exception des comtés et des cités) lorsqu'il aura été constaté par le bureau en la manière ci-après prescrite, que la majorité des

électeurs parlementaires dûment inscrits qui auront voté à un poll tenu comme il est ci-après spécifié, s'est déclarée être en faveur de la prohibition de la vente de boissons enivrantes dans la localité, et contre l'émission de licence à cet effet.

2. Lorsqu'une requête sera présentée à aucun commissaire des licences par un cinquième des électeurs parlementaires d'aucune ville, village constitué en municipalité, paroisse, township, ou autre municipalité (à l'exception des comtés et des cités) demandant qu'un vote soit pris pour déterminer si telle licence devra y être émise ou accordée, ou non, il sera du devoir de tel commissaire des licences, ou président de la commission, à la réception de telle requête, de vérifier les noms des électeurs apposés à la dite requête; et lorsqu'il sera convaincu que les dits signataires à la dite requête sont des électeurs dûment inscrits, et après que la personne ou les personnes qui ont attesté les signatures apposées à la dite requête aura ou auront juré devant un juge de paix ou un notaire public, qu'elles étaient présentes et ont vu les dits électeurs signer la dite requête, et que les signataires forment un cinquième des électeurs parlementaires de la dite municipalité, et d'ordonner une assemblée publique des dits électeurs pour déterminer si telles licences seront ou non accordées, et la tenue d'un poll à cet effet. Le commissaire des licences à qui la requête aura été présentée devra, par un ordre inséré dans le régistre,—(1°) nommer l'inspecteur des licences ou autre personne pour présider à telle assemblée et agir comme officier-rapporteur, et (2°) fixer le lieu et le jour auxquels le dit poll sera tenu. L'officier-rapporteur, conformément à l'ordre, donnera un avis public de cette assemblée dans quelque journal de la municipalité ou du district, ou, s'il n'y a pas de papier-nouvelle dans le district, alors dans un journal publié dans une localité aussi rapprochée que possible; la publication devant en être continuée dans au moins un numéro par semaine, pendant trois semaines consécutives; il devra aussi placarder tel avis, ou copie d'icelui, au bureau de votation fixé dans l'ordre et aussi à deux, ou plus, des places les plus publiques de telle municipalité. Cette assemblée aura lieu dans le mois de janvier suivant, au jour qui sera le plus convenable, et pas moins de quatre semaines et pas plus de sept semaines de la date de la première publication de tel avis; tel poll devant être tenu entre les heures de neuf a.m. et quatre p.m. du jour ainsi fixé. S'il survenait quelque émeute ou bagarre de nature à troubler la votation, tel poll sera continué le jour juridique suivant.

3. Au jour fixé pour la votation, l'inspecteur des licences ou la personne nommée officier-rapporteur présidera l'assemblée, et tel officier aura, pour le maintien de la paix, tous les pouvoirs dont est revêtu par la loi aucun officier-rapporteur à l'élection d'un membre des Communes du Canada, et aura le pouvoir de nommer et d'assermenter des constables.

4. L'officier-rapporteur et les greffiers d'élection qu'il emploiera signeront et prêteront le serment de bien et dûment remplir les devoirs de leurs fonctions respectives, selon les formules *mutatis mutandis* prescrites dans la cédule de l'acte des élections fédérales de 1874, devant le juge de paix le plus rapproché ou un commissaire chargé de recevoir des affidavits, et ils seront passibles, pour négligence ou irrégularités dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs, des mêmes peines qui sont imposées pour des offenses semblables dans le cas de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes.

5. Le secrétaire de la municipalité fournira à l'officier-rapporteur une liste correste des électeurs qualifiés de la municipalité dans laquelle le poll doit avoir lieu; et tel officier-rapporteur aura, en cas de doute, le droit d'administrer aux votants le serment de qualification requis dans le cas de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes.

6. Chaque électeur désirant voter se présentera à son tour au président et donnera son vote sur la question que lui posera l'officier président: " Des licences doivent-elles être accordées pour la vente des liqueurs enivrantes dans cette ville, village, paroisse, township ou municipalité, suivant le cas, " Oui " ou " Non,"—le mot " oui " signifiant qu'il vote pour l'octroi des licences, et le mot " non " qu'il vote contre l'octroi des licences; et chaque vote donné sera inscrit dans un livre de votation par la personne ou les personnes nommées comme greffier ou greffiers d'élection; et tous les votes seront pris sujets aux mêmes restrictions, règlements et

peines quant à l'éligibilité du votant et à la corruption que ceux édictés par les actes des élections fédérales.

7. Si, à quatre heures de l'après-midi du premier jour de la votation, les votes de tous les électeurs présents n'ont pas été inscrits, l'assemblée sera prorogée à neuf heures de l'avant-midi du jour suivant, dans le but de procéder à l'inscription de tels votes.

La clôture de l'élection aura lieu à quatre heures de l'après-midi du deuxième jour.

Si, en aucun temps après que l'inscription des votes aura été commencée, soit le premier ou le second jour de la dite élection, il s'écoule une heure sans qu'aucun vote ne soit inscrit, l'officier présidant devra clore l'élection.

8. A la clôture du poll, l'officier-rapporteur comptera les " oui " et les " non " et constatera et certifiera sur le livre de votation le nombre de votes donnés pour ou contre l'octroi de licences, respectivement. Le certificat sera aussi signé par le greffier du bureau de votation. Ce certificat et le livre de votation seront déposés dans le bureau des commissaires dans les deux jours qui suivront la clôture du poll.

9. Toutes objections à aucun acte ou procédure autorisés par cette section devront être faites par écrit et produites dans le bureau des commissaires des licences dans les huit jours après que le certificat aura été déposé au dit bureau. Les commissaires, à leur prochaine réunion régulière, considèreront ces objections et rendront leur décision. La décision des commissaires sera sans appel ; et dans le cas où ces objections seraient maintenues, ils auront le pouvoir d'ordonner une nouvelle élection pour décider si des licences seront délivrées ou non.

10. Rien dans cette section ne sera interprêté comme autorisant à invalider ou mettre de côté aucune pièce de procédure, ou écriture produite, ou avis requis, à cause d'un simple vice ou défaut de forme, ou d'aucune irrégularité dans la rédaction ou l'exécution de ces pièces.

12. La décision de la majorité des électeurs contre l'octroi des licences, tel que déclaré au poll, aura son effet dans l'année de licence alors suivante commençant le premier jour de mai ; et telle prohibition continuera en pleine vigueur pour telle année et toute année subséquente jusqu'à révocation.

No. 68.

OTTAWA, VENDREDI, 18 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE,

1883.

No 69.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU SAMEDI, 19 MAI, 1883.

3 P.M.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du village de Bracebridge, district de Muskoka ; demandant que la Cie du chemin de fer Midland ou toute autre compagnie de chemin de fer désirant s'en servir, obtienne l'autorisation d'employer pour fins de trafic local ou d'entier parcours toute ligne ferrée qui pourra être construite pour prolonger le chemin de fer du Nord du Canada de Gravenhurst à Callander.

Du conseil municipal du village de Gravenhurst ; demandant que la Cie du chemin de fer du Nord et du Nord-Ouest du Canada n'ait pas le pouvoir de se fusionner avec le chemin de fer projeté de Gravenhurst à Callander et au Sault Ste-Marie ni de le louer, mais que le dit chemin de fer constitue une ligne indépendante ; ou que si le fusionnement est autorisé, des pouvoirs de circulation soient accordés au chemin de fer de Midland sur la ligne projetée de la station Atherly vers le nord.

M. *Blake* propose,—que les pétitions qui viennent d'être lues et reçues soient imprimées pour l'usage des membres.

Et la dite proposition est, en conformité de l'article 94 du règlement, déférée au comité mixte des impressions du Parlement.

M. *White* (Cardwell), du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande :—

1. Que M. *John A. Lumsden*, membre du personnel des rapporteurs officiels, soit payé pour la session actuelle au même taux que les autres rapporteurs, savoir : $1,200.

2. Que la nomination, pour la présente session, de M. *J. O. Marceau*, en qualité de second rapporteur français, soit maintenue et rendue permanente.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le dit sixième rapport est adopté.

M. *Hackett*, du comité des lois expirantes, présente un rapport informant la Chambre que le comité a soigneusement examiné la liste des lois expirantes, telle que préparée par le greffier des lois, et qu'il a été rédigé, conformément à cette liste, un bill que le comité soumet actuellement à la Chambre.

Sir *John A. Macdonald* présente alors un bill (No 133) pour continuer pendant un temps limité les actes y mentionnés,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 écoulé, pour copie de tous rapports, plans et relevés faits par les ingénieurs du gouvernement concernant le hâvre de Port-Albert, dans le comté de Huron, et relevé du coût estimatif du prolongement des jetées du dit hâvre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre la Cie des jetées de Port-Albert et le gouvernement au sujet du dit hâvre.

Sir *Leonard Tilley* propose, que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer certaine résolution pour prélever, au moyen de débentures, une nouvelle somme d'argent n'excédant pas $900,000 pour les commissaires du hâvre de Montréal.

Alors Sir *Leonard Tilley* informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la dite résolution.

Sir *John A. Macdonald* propose, que la Chambre se forme maintenant en comité général pour considérer certaines résolutions pourvoyant aux traitements, à la mise à la retraite et aux frais de route de certains juges de certaines cours provinciales.

Alors Sir *John A. Macdonald* informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

La Chambre se forme en conséquence en comité général pour considérer les dites résolutions.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient de décréter que le traitement du nouveau juge de la Cour d'Appel pour Ontario, dont la nomination est prévue par un acte de la législature de cette province, 46 Vic., chap. 6, sera de cinq mille piastres par année.

2. *Résolu*,—Que, si le juge en chef du Banc de la Reine, ou le chancelier d'Ontario, ou le juge en chef des Plaids Communs, est nommé à la Cour d'Appel d'Ontario, le gouverneur en conseil pourra ordonné qu'il lui soit accordé un traitement non inférieur à celui qu'il recevait auparavant comme tel juge en chef ou chancelier.

3. *Résolu*,—Que la troisième clause (concernant l'allocation de retraite aux juges) de l'acte 31 Vic., chap. 33, s'appliquera au juge de la Cour Suprême de Judicature d'Ontario et de la Cour Suprême de Judicature de l'Ile du Prince-Edouard.

4. *Résolu*,—Que les traitements des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec seront comme suit :—

	P. année.
Le juge en chef de la dite cour	$ 6,000
Onze juges puînés de la dite cour dont le domicile est fixé à Montréal ou Québec, chacun	5,000
Treize juges puînés de la dite cour dont le domicile est fixé dans des districts autres que Bonaventure, Gaspé ou Saguenay, chacun	4,000
Deux juges puînés de la dite cour dont le domicile est fixé dans les districts de Bonaventure et Gaspé ou Saguenay, chacun	3,500

5. *Résolu,*—Que le traitement du juge de la cour de comté du district judiciaire oriental du Manitoba, sera de $2,000 par année, pour ses trois premières années de service, et..... 2,400 par année, après ces trois années de service, et qu'il lui sera alloué tels frais de voyage que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre fixer.

6. *Résolu,*—Que les dits traitements et frais de voyages seront payés à même tous deniers non affectés à d'autres fins formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada.

7. *Résolu,*—Qu'à dater du premier jour de juillet de l'année 1884, nulles allocations de voyage ou de circuit ne seront payées aux juges des Cours d'Appel d'Ontario.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées.

Sir *John A. Macdonald* présente alors un bill (No 134) à l'effet de pourvoir aux traitements, à la mise à la retraite et aux frais de route de certains juges de certaines cours provinciales,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat avec les deux bills suivants de leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 135) intitulé : " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires dans la province de l'Ile du Prince-Edouard " ;—et

Bill (No 136) intitulé: " Acte à l'effet d'amender la loi concernant les loteries."

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, les dits bills sont lus séparément pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sir *Charles Tupper* soumet à la Chambre,—Octroi projeté d'une nouvelle subvention au taux de $6,000 par mille, ou une nouvelle somme totale de $660,000, de Gravenhurst à Callander, 110 milles, à telle compagnie qui sera approuvée par le gouverneur en conseil,—et aussi, deux lettres à ce sujet.

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, mercredi, le 16 courant, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

GOUVERNEMENT CIVIL.

327 *Bureau du Secrétaire du Gouverneur-général*—Pour payer à C. J. Jones la différence entre $1,450 et $1,800 du 1er février au 30 juin 1883, tel que prescrit par l'Acte du Service Civil..... 145 83

328 *Département du Secrétaire d'Etat*—Pour pourvoir au traitement d'un premier commis dans la division de la correspondance. 2,000 00
Pour pourvoir à l'augmentation légale du traitement d'un commis (article omis dans le budget principal)..... 50 00

329 *Département des finances*—Allocation additionnel au commis des dépenses contingentes 200 00

330 *Département des chemins de fer et canaux*—Pour pourvoir aux traitements de deux commis de 3ème classe, à $700 ..... 1,400 00

331 *Département de l'Intérieur*—Pour pourvoir au traitement de l'arpenteur général..... 3,200 00

332 *Département des postes*—Pour pourvoir à l'augmentation usuelle de traitement du premier commis surintendant de la division des impressions et de la papeterie, à dater du 1er juillet 1883, et des surintendants-adjoints des divisions des mandats d'argent et de la banque d'épargne, à dater du 1er juillet 1882..... 250 00

334 *Dépenses contingentes du Conseil Privé*—Pour payer les employés de ce département qui travaillent après les heures de bureau. 1,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

335 Pour payer aux représentants légaux de feu le juge Fisher, en considération de services extra rendus par lui au gouvernement, aux termes de sa commission, de 1870 à 1881 ..... 2,400 00

PÉNITENCIERS

336 Gratification d'une année de salaire à J. Dillon, gardien au pénitencier de Kingston, qui a perdu la vue dans l'exercice de ses fonctions 550 00

LÉGISLATION.

337 *Bibliothèque*—Pour pourvoir à l'achat de vingt exemplaires de l'ouvrage de Harrington, ayant pour titre: "Life of Sir William Logan," à $3 l'exemplaire 60 00
Pour l'achat d'ouvrages sur l'Amérique 1,000 00

338 *Chambre des Communes*—Pour couvrir le montant payable à L. J. Piteau, en vue de l'indemniser de la perte de sa position comme traducteur français adjoint 383 56

IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

Immigration.

340 Victoria, C. B., agent 1,000 00
Dépenses contingentes 500 00

Quarantaine.

341 Sydney, N.E.—Médecin-inspecteur 1,000 00
Chef de service 400 00

MILICE.

342 Pour l'achat d'une bâtisse et terrain situés sur le côté de l'est du bassin du canal Rideau, et requis pour les magasins militaires d'Ottawa 8,000 00
Pour acheter des munitions d'artillerie 20,000 00
Ecoles de batteries d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie 150,000 00
Pour la ventilation et l'assainissement du Collège Royal Militaire du Canada, à Kingston 2,500 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

Edifices Publics.

343 Emplacement pour de nouveaux édifices publics sur le côté sud de la rue Wellington—Montant additionnel requis 7,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.

Edifices Publics.

Nouvelle-Ecosse.

344 Bureau de la poste, de la douane, etc., Arichat—Emplacement... 1,200 00
Bureau de la poste, de la douane, etc., Yarmouth 15,000 00
Hôpital de marine de Pictou—Agrandissement projeté 2,400 00
Sydney Nord—Bureau de la poste, de la douane, etc 15,000 00
Baddeck—Bureau de la poste, de la douane, etc 8,000 00

Ile du Prince-Edouard.

345	Montague—Bureau de la poste, de la douane, etc	5,000 00

Nouveau-Brunswick.

346	Bathurst—Bureau de poste, douanes, etc.....	10,000 00
	Bureau de poste de Portland.....	9,000 00

Québec.

347	Bureaux de poste et du Revenu de l'Intérieur, Hull	4,700 00
	Asile des immigrants, Lévis—Somme additionnelle nécessaire...	15,000 00
	Asile des immigrants, Montréal.....	15,000 00
	Douanes, Montréal.....	3,000 00
	Edifice du Revenu de l'Intérieur, Montréal.....	11,260 00
	Entrepôt de vérification, Montréal.....	45,000 00
	Pénitencier de St. Vincent de Paul.....	7,000 00

Ontario.

348	Bureau de poste, Orangeville.....	6,000 00
	Entrepôt de vérification, Toronto.....	50,000 00
	Bureau de poste, douanes, etc., Belleville.....	3,100 00
	Bureau de poste, douanes, etc., Peterborough.....	15,000 00
	Bureaux de douanes et du Revenu de l'Intérieur, Gananoque—Somme additionnelle nécessaire pour les terminer.....	2,500 00
	Bureau de poste, douanes, etc., Berlin (à voter de nouveau, 4,000)	20,000 00
	Bureau de poste, etc., Ste. Catherine.....	17,000 00
	Salle d'exercice, Toronto.....	8,000 00
	Edifices du Parlement, Ottawa—Changements—Bureau de poste, Chambre des Communes.....	1,000 00
	Douane de London—Allonge pour bureaux des poids et mesures et d'inspection du gaz.....	5,000 00
	Chatham—Bureau de la poste, de la douane, etc.....	3,600 00

Manitoba.

349	Résidence du lieutenant-gouverneur, étables, etc., Winnipeg—Somme additionnelle requise.....	5,000 00
	Bureau des terres fédérales, Winnipeg—Allonge.....	10,000 00
	Poudrière de Winnipeg.....	5,000 00

Territoires du Nord-Ouest.

350	Station des immigrants à l'ouest de Qu'Appelle.....	12,000 00
	Nouveaux édifices publics à Regina, capitale du Nord-Ouest—Somme additionnelle nécessaire.....	7,000 00
	Station des Immigrants à Qu'Appelle.....	10,000 00

Colombie Britannique.

351	Pénitencier de la Colombie Britannique—New Westminster (A voter de nouveau, $10,000).....	40,000 00
	Bureau de la poste, de la douane, etc., Nanaïmo—Somme additionnelle nécessaire pour les terminer.....	2,000 00

RÉPARATIONS, AMEUBLEMENT, CHAUFFAGE.

352	Chauffage des édifices publics du Canada—Combustibles, etc., jusqu'ici payés par les départements qui occupent les édifices.....	26,000 00

DIVERS.

353	Fort Dufferin, St-Jean, N.B.		3,000 00

PORTS ET RIVIÈRES.

Nouvelle-Ecosse.

	Rivière de Great Village—Municipalité fournissant $4,000. A voter de nouveau		5,000 00
	Chipman's Brook—Réparations		1,500 00
	Haborville do		1,500 00
	Maitland—Réparations au quai		750 00
	Yarmouth		4,600 00
354	Parkers Cove, à voter de nouveau	1,000 00	2,000 00
	Grand Narrows, Barra Strait		3,000 00
	Oyster Pond		2,000 00
	White Point		1,000 00
	Militia Point		2,000 00
	Catalogne Gut		1,500 00
	McNair's Cove		5,000 00

Ile du Prince-Edouard.

355	Rivière du Sud—Port de Murray—Pour terminer		3,250 00
	Malpèque		4,000 00

Nouveau-Brunswick.

	Brise-lames, Upper Salmon River		4,000 00
	Brise-lames de Mispeck		4,000 00
	Caraquet—A voter de nouveau		3,000 00
	Robby's Point		1,500 00
356	Hopewell Cape—quai de lest, etc		4,000 00
	Grande Anse		2,000 00
	Shippegan		4,000 00
	Bouctouche		3,000 00
	Baie Verte—jetée de lest		500 00

Québec.

	Jetées, lac Mégantic		1,500 00
	Quai au pont sur la rivière Richelieu sur la route entre Lacolle et Clarenceville		3,000 00
	Saint-Jean d'Orléans—Pour protéger le phare		6,000 00
	Port Daniel		6,000 00
	Rivière des Outaouais—Enlèvement des bancs de sable à Bristol et Portage du Fort		2,000 00
	Sault aux Cochons		4,000 00
357	Pointe aux Orignaux (Rivière-Ouelle)—Pour complèter les travaux		4,500 00
	Ile aux Coudres		500 00
	Pour enlever les obstructions au Barachois de Malbaie, $1,000, et à l'embouchure de la rivière Newport, $400		1,400 00
	Rivière du Loup (en bas)		10,000 00
	Ile aux Grues		5,000 00
	Chenal du Moine, jetées—A voter de nouveau $2,000		3,000 00

Ontario.

	Peterborough—Pour complèter le dragage		3,000 00
	Morpeth, L. E.—Les autorités locales ayant fourni $4,000		4,000 00
	L'Orignal—Réparations au quai, les autorités locales fournissant $1,000		3,000 00
	Kingsville, L. E.		27,500 00

358	Port de Belleville, L. O.—Les autorités locales fournissant $4,000.	6,000 00
	Southampton, L. H.	10,000 00
	Owen-Sound, L. H.	5,000 00
	Meaford, L. H.	2,000 00
	Rivière de la Petite-Nation—Enlèvement des obstructions	2,000 00
	Rivière des Outaouais—Enlèvement des cailloux, etc., aux *Narrows*—en amont de Pembroke	3,000 00

Prince Arthur's Landing.

359	Améliorations au port	50,000 00

Colombie-Britannique.

360	Améliorations des rivières de Cowichan et de Courtney	2,000 00
	Rivière Lillooet	500 00

GLISSOIRES ET ESTACADES.

361	Glissoires et estacades	15,000 00

PONTS ET CHAUSSÉES.

362	Pour aider la municipalité de Russell, Manitoba, à construire un pont sur la rivière Assiniboine, près de la rivière aux Coquillages	10,000 00

DIVERS.

363	Monument à Joseph Brant	5,000 00

TÉLÉGRAPHES.

Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.

364	Ligne télégraphique à partir d'un point situé vis-à-vis New-Westminster à Ladner's-Landing	1,500 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer Intercolonial.

365	Embranchement de Saint-Charles—Voie d'évitement et cour de la gare, Pointe-Lévis	47,500 00
	Pour payer à la commission du chemin de fer Intercolonial, personnel et autres dépenses	20,000 00
	Rivière-du-Loup,—Embranchement conduisant à la ville	25,000 00
	Embranchement de Dalhousie	60,000 00
	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu	6,000 00

CANAUX.

366	Canal de Saint-Pierre	14,000 00
	Canal de Williamsburg—Pour l'agrandissement de l'entrée supérieure du canal des Galops	80,000 00
	Canal de la Culbute—Pour enlever une batture située en amont des écluses	2,000 00

SUBVENTIONS POSTALES.

367	Communication entre le terminus du chemin de fer au Port Mulgrave et Chéticamp par navires à vapeur, touchant deux fois par semaine à Port Hood, Mabou, Broad Cove, Mayane et Chéticamp, le gouvernement local accordant un montant semblable à condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à ce service	2,000 00

SERVICE PAR VOIE DE MER ET DANS LES EAUX INTÉRIEURES.

368 Somme additionnelle nécessaire pour l'achat de canots, des stations et d'appareils de sauvetage ; pour l'entretien des équipages et pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages... 3,000 00

SAUVAGES.

Québec.

369 Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses du service—Pour ouvrir des chemins dans la réserve Ouiatchouan..... 900 00

Nouveau-Brunswick.

370 Somme nécessaire pour augmenter la gratification du médecin, dans le Nouveau-Brunswick, de 25 centins à 50 centins par tête, sur une population évaluée à 1,456..... 393 12

370 Appointements d'un missionnaire à la Grande Anse (*Big Cove*) comté de Kent, par année..... 100 00

370 Appointements d'un second médecin dans le comté de Northumberland, par année..... 125 00

Nouvelle-Ecosse.

371 Somme nécessaire pour augmenter la gratification du médecin, dans la Nouvelle-Ecosse, de 26 centins à 50 centins par tête, sur une population évaluée à 2,219..... 532 56

PERCEPTION DU REVENU.

Accise.

Pour permettre au département d'accorder une gratification aux employés de l'accise dans le Manitoba et la Colombie-Britannique pour les indemniser de l'augmentation du coût de la vie, comparé aux anciennes provinces—

Pour le Manitoba.....	3,000 00
Pour la Colombie-Britannique.....	500 00
	3,500 00

386 Pour indemniser Joseph Gilbert *alias* Dubuc de la perte de tabac saisi chez lui, le département s'étant convaincu de sa bonne foi, après une enquête..... 11 68

Pour payer à la veuve de feu P. Durnford, ci-devant percepteur, à Montréal, du 1er juillet au 30 novembre 1868, n'ayant reçu aucun traitement pendant cette période, bien qu'il ait rempli les fonctions de percepteur..... 666 67

Pour payer à R. Bellemare, inspecteur de district du district de Montréal, pour la même période et pour les mêmes raisons.. 666 67

Inspection du Gaz.

387 Installation de bureau d'inspection dans 18 nouvelles cités et villes..... 10,000 00

387 Dépenses contingentes des bureaux des inspecteurs du gaz..... 5,500 00

Poids et Mesures.

Augmentation d'appointements de certains inspecteurs et sous-inspecteurs..... 500 00

388 Pour payer aux ex-inspecteurs les sommes déduites pour la caisse de retraite—

Voté en 1880.....	2,877 27
Payé en 1879-80.....	1,987 19

388 Périmé et ré-estimé aujourd'hui..... 890 08

POSTES.

389 Pour pourvoir en vertu du statut à l'accroissement des salaires et aux changements de classification pendant l'année 1883-84 dans le service extérieur des postes en vertu de l'Acte du Service Civil de 1882—

Pour commis, etc., bureau d'inspecteurs 2,000 00
Pour conducteurs de la malle en chemin de fer 6,000 00
Pour commis, facteurs, etc., dans les bureaux de poste des villes 12,000 00

Pour pourvoir au salaire additionnel de l'assistant maître de poste d'Halifax, N.-E., vu qu'il y a droit en vertu des dispositions de l'Acte du Service Civil de 1882 ..... 200 00

GLISSOIRES ET ESTACADES—ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

390 Estacades et jetées d'arrêt—Grandes Piles, Rivière St Maurice. (Renouvellement de crédit) 7,000 00

Rivière Trent et district de Newcastle—Montant additionnel requis 250 00

CANAUX.

391 Pour indemniser M. Thomas Munro, pour avoir rempli les devoirs de surintendant pendant 1½ mois en 1879 ..... 180 00

La résolution adoptée en comité général, hier, pour accorder certaines subventions à certaines compagnies de chemins de fer, est rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée—les mots " de la vallée de Miramichi " ayant été changés pour les suivants: " du Nord et de l'Ouest "—et elle est comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour les chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir:—

A la Cie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, pour 100 milles de son chemin à partir de Matapédiac, sur le chemin de fer de l'Intercolonial, jusqu'à Paspébiac, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $320,000

A la Cie du chemin de fer de Caraquet, pour 36 milles de son chemin, à partir d'un point près de Bathurst, jusqu'à Caraquet, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $115,200

A la Cie du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, pour la première section de 50 milles de son chemin, à partir de la station de Hull, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $160,000

A la Cie du chemin de fer de la Grande Ligne directe entre l'Amérique et l'Europe, pour 80 milles de son chemin, de Canso à Louisbourg ou Sydney, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $256,000

A la Cie du chemin de fer International, pour 49 milles de son chemin, depuis Sherbrooke, dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $156,800

En rapport avec le prolongement de cette voie à travers le Maine pour se relier au Nouveau-Brunswick à Vanceborough ou près, ou au sud de ce point.

A la Cie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, pour 32 milles de son chemin, à partir de l'Intercolonial près du Miramichi, jusqu'à Moran, près du village de Demphy, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 102,400

A la Cie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour la première section de 50 milles de son chemin au-delà de St-Jérôme, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... $ 160,000

A la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour 28 milles de son chemin, de Napanee à Tamworth, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... $ 89,600

A la Cie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean, pour 25 milles de son chemin, de St-Raymond au lac St-Jean, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 80,000

En sus de la subvention accordée par l'Acte 45 *Vic.*, chap. 14.

Pour un chemin de fer à partir de l'Intercolonial, à Petitcodiac, jusqu'à Havelock Corner, dans la province du Nouveau-Brunswick,—12 milles—une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... $ 38,400

Pour un chemin de fer depuis Gravenhurst jusqu'à Callander,—110 milles—une subvention ne dépassant pas $6,000 par mille et n'excédant pas en totalité.... $ 660,000

En sus de la subvention accordée par l'acte 45 *Vic.*, chap. 14.

Total..... $2,138,400

Les neuf subventions en premier lieu mentionnées devant être accordées respectivement aux compagnies ci-dessus désignées, et les deux subventions en dernier lieu mentionnées devant être accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de terminer les dits chemins de fer, respectivement, et les onze lignes ci-dessus mentionnées seront construites dans un délai raisonnable n'excédant pas quatre ans, qui sera fixé par arrêté du conseil ; en conformité de plans et devis qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue entre chaque compagnie et le gouvernement, et que le gouvernement aura la faculté de conclure,—et toutes les dites subventions respectives seront payables à même le fonds consolidé du revenu du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de pas moins de dix milles de chemin de fer, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par un rapport du dit ministre.

Sir *Charles Tupper* présente alors un bill (No 137) pour autoriser des subventions pour la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sir *Charles Tupper* propose, que le bill (No 127) à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage général du Canada, soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Blake* propose, comme amendement, que le dit bill soit de nouveau renvoyé en comité général, afin de modifier la clause qui place des chemins de fer provinciaux sous l'autorité législative du parlement, en retranchant les dispositions générales affectant des lignes indépendantes croisant d'autres voies ferrées ou s'y raccordant, et la disposition affectant des lignes à être constituées ultérieurement par une législature provinciale.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Fisher,	Mulock,
Auger,	Forbes,	Paterson (*Brant*),
Bain,	Gillmor,	Pickard,
Béchard,	Gunn,	Platt,
Bernier,	Harley,	Rinfret,
Blake,	Innes,	Robertson (*Shelburne*),
Bourassa,	Irvine,	Ross (*Middlesex*),
Burpee (*Sunbury*),	Keefler,	Somerville (*Brant*),
Campbell (*Renfrew*),	Kirk,	Somerville (*Bruce*),
Casey,	Landerkin,	Springer,
Casgrain,	Lister,	Sutherland (*Oxford*),
Catudal,	McMillan (*Huron*),	Thompson,
Davies,	McCraney,	Trow et
Fairbank,	McIntyre,	Vail.—42.

CONTRE :

Messieurs

Allison,	Dugas,	McMillan (*Vaudreuil*),
Amyot,	Dundas,	McCarthy,
Baker (*Missisquoi*),	Dupont,	McDougald,
Beaty,	Farrow,	McNeil,
Benoit,	Ferguson (*Welland*),	Mitchell,
Benson,	Fortin,	Montplaisir,
Billy,	Foster,	Orton,
Blanchet,	Fréchette,	Paint,
Blondeau,	Gigault,	Patterson (*Essex*),
Boweil,	Girouard (*Kent*),	Pinsonneault,
Brecken,	Grandbois,	Pope,
Cameron (*Inverness*),	Guilbault,	Reid,
Cameron (*Victoria*),	Guillet,	Richey,
Carling,	Hackett,	Robertson (*Hamilton*),
Cimon,	Hall,	Robertson (*Hastings*),
Cochrane,	Hawkins,	Shakespeare,
Colby,	Hay,	Small,
Costigan,	Jamieson,	Tassé,
Coughlin,	Kinney,	Taylor,
Coursol,	Kranz,	Tilley,
Curran,	Landry,	Wallace (*York*),
Cuthbert,	Langevin,	White (*Hastings*),
Daly,	Lesage,	Williams,
Desaulniers,	Macdonald (*King*),	Wood (*Brockville*),
Dickinson,	Macdonald (Sir John),	Woodworth et
Dodd,	McDonald (*Cap-Breton*),	Wright.—78.

M. *McCarthy* propose alors, comme amendement, que le dit bill soit de nouveau renvoyé en comité général, afin de le modifier comme suit :—

Que la clause " 16 " et les paragraphes 2 et 3 de cette clause dans l'Acte Refondu des chemins de fer soient biffés et les suivants leur soient substitués

16. Des clôtures seront construites et entretenues de chaque côté du chemin de fer, de la hauteur et de la force d'une clôture de division ordinaire, avec des ouvertures ou barrières à chaque traversée de ferme pour l'usage des propriétaires des terres adjacentes au chemin de fer, et aussi, à chaque traversée de route, des garde-bestiaux convenables et suffisants pour empêcher le bétail et les animaux de pénétrer sur la voie.

(2) Les dits mots " ouvertures " ou " barrières " seront interprétés comme signifiant et dans chaque cas signifieront des barrières à lisse communément appelées barrières à claire-voie, avec fermeture convenable ; mais ce paragraphe ne devra pas être interprêté au bénéfice de ces propriétaires et tenanciers de terres traversées par les chemins de fer du Canada qui ont reçu des compagnies de chemins de fer une compensation parce que ces compagnies avaient négligé l'érection de telles barrières avant le dix de juin mil huit cent quarante-sept, et il ne s'appliquera non plus à aucuns chemins de fer construits ou en partie construit le dix de juin mil huit cent quarante-sept, ni ne les affectera, mais il s'appliquera seulement aux chemins de fer construits ou commencés après ce jour.

(3) Jusqu'à ce que ces clôtures et garde-bestiaux aient été faits, la compagnie sera responsable de tous les dommages qui pourront être causés par ses trains ou locomotives aux bestiaux, chevaux ou autres animaux sur le chemin de fer.

(4) Après que ces clôtures ou garde-bestiaux auront été dûment faits et tant qu'ils seront dûment entretenus, la compagnie ne sera pas responsable de ces dommages à moins que ceux-ci ne soient causés par négligence ou avec préméditation.

(5) Dans les six mois après que les terrains auront été pris pour l'usage du chemin de fer, et, si elle en est requise par les propriétaires des terrains avoisinants respectivement, mais non autrement, la compagnie devra, à ses frais et dépens, établir, et faire sur les terrains ainsi pris, et entretenir, maintenir et garder en bon état de temps en temps une clôture de perches et pieux ou haie, fossé, remblai ou autre clôture suffisante pour empêcher de passer les porcs, moutons, bestiaux et de cette manière diviser et séparer et tenir continuellement divisés et séparés ces terrains des terres ou terrains y adjoignant.

Et, que les paragraphes 4, 5 et 6 soient dorénavant numérotés 6, 7 et 8.—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé de nouveau en comité général, délibéré, modifié de nouveau, rapporté, délibéré tel que modifié, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Sir *John A. Macdonald* propose, que le bill (No 132) concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin, soit maintenant lu pour la seconde fois.—Adopté, sur division.

Le bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois et renvoyé en comité général immédiatement ;—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK
Orateur

No. 69

OTTAWA, SAMEDI, 19 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 70.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU LUNDI, 21 MAI, 1883.

PRIÈRE.

M. *White* (Cardwell), du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qui ont suivi un cours d'instruction dans les batteries A et B, chaque année depuis leur établissement ; etc., etc. (No 31*e*). (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat des baux ou permis de pêche dans les rivières de la province du Nouveau-Brunswick donnés par le département de la Marine et des Pêcheries et le montant du loyer stipulé dans chaque cas. (No 37*a*).

Réponse à Ordre,—Copie des instructions adressées aux inspecteurs et autres officiers des pêcheries relativement à la mise en force de l'ordre en conseil du 11 juin, 1879, prohibant la pêche du saumon en Canada, sauf pour les personnes tenant des baux ou licences du département de la Marine et des Pêcheries ; etc., etc. (No 37*b*).

Copie certifiée d'un rapport de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, concernant l'affectation d'une somme de $50,000 au moins, à titre de prime d'encouragement aux pêcheurs. (No 37*c*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre le département de la marine et des pêcheries et l'inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, au sujet de la réclamation de l'ex-garde-pêche, *Amos Perley*, de Chatham, pour services se rattachant à la pêcherie d'éperlans de Miramichi. (No 37*d*.)

Réponse à Adresse,—Copie des ordres en conseil en vigueur fixant la saison pendant laquelle la pêche du homard est prohibée, et de toutes pétitions adressées au gouvernement à ce sujet depuis 1879. (No 37*e*.)

Réponse à Ordre,—Etat de toutes réclamations faites depuis le 2 mars, 1882, pour remises de droits sur articles fabriqués pour l'exportation, donnant le nom de toutes les personnes qui ont présenté une demande, et le montant de chaque réclamation ; aussi, copie de tous règlements promulgués par le département au sujet de telles réclamations ; etc., etc. (No 45*a*.)

Réponse partielle et réponse supplémentaire à Adresse,—Correspondance concernant toute réclamation présentée par le gouvernement provincial de l'île du Prince-Edouard pour le remboursement des dépenses qu'il a faites pour des quais ou jetées d'utilité publique ; etc., etc. (Nos 46*c* et 46*d*.) (*Documents de la session seulement.*)

Réponse supplémentaire à Ordre,—Correspondance entre le Grand Tronc et le gouvernement du Canada au sujet de l'achat de l'embranchement du dit chemin de fer sur la Rivière-du-Loup ; etc., etc. (No 76*c*).

Réponse supplémentaire à Ordre,—Etat donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er jour de juillet, 1856, jusqu'au 1er jour de juillet, 1882 ; etc., etc. (No 82*a*). (*Dans les documents de la session seulement*).

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre d'agents d'émigration employés par le gouvernement ou par le département de l'Agriculture et envoyés du Canada en Europe pendant les années civiles 1881 et 1882 ; etc., etc. (No 93*b*).

Réponse à Ordre,—Pétition relative au commerce entre le Canada et les Indes Occidentales et le Brésil, signée par les principaux marchands de la côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs ; etc., etc. (No 98).

Papiers relatifs à la construction de deux écluses, et autres travaux, à Greece's Point, canal de Grenville. (No 105*a*). (*Dans les documents de la session*).

Sentence arbitrale de *John Page*, écr., ingénieur-en-chef, sur la réclamation de MM. *Heney*, *Stewart* et Cie, entrepreneurs de travaux à Greece's Point.—Montant accordé par la sentence, $17,370. (No 105*b*). (*Documents de la session*.)

Réponse à Adresse,—Correspondance concernant les subventions ou octrois à la province du Manitoba. (No 108.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse (Sénat),—Correspondance et adresse, etc., que les autorités fédérales ont pu recevoir du gouvernement ou de la législature de la province de Québec, au sujet de la révision des conditions de l'union dans le sens d'une augmentation de la subvention fédérale. (No 108*a*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les montants portés au compte de la dette publique du Canada pour obligations de chemins de fer, canaux, etc., dans la Colombie Anglaise, le Manitoba, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Cap-Breton, jusqu'au 1er juillet, 1882. (No 109.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Papiers et correspondance échangée entre le gouvernement et l'administration du pilotage dans la Colombie Anglaise ou toutes autres personnes, dans cette province, concernant les pilotes et le pilotage. (No. 111.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître chaque formule de lettres patentes, d'arrangements ou de conventions entre les compagnies et le gouvernement au sujet des concessions pour fins de colonisation. (No 117.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Correspondance concernant la permission de couper du bois et d'exploiter les mines sur les terres situées dans les limites du territoire actuellement en contestation avec l'Ontario, etc., etc. (No 118.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux, relativement aux réclamations de chacun de ces gouvernements, pour le remboursement des sommes dépensées par ces provinces, pour le compte du gouvernement fédéral, pour l'administration de la justice dans ces diverses provinces ; etc., etc. (No 119). (*Documents de la session*).

Rapport du comité d'immigration et de colonisation (Appendice No 6). (5,000 *copies en anglais et* 1,500 *copies en français.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Adresse (Sénat),—Etat indiquant les divers articles servant à l'alimentation dont l'analyse a été ordonnée par le département du Revenu de l'Intérieur, etc. Aussi, les substances végétales et minérales employées comme drogues dont l'analyse a aussi été ordonnée. (No 40.)

Réponse à Ordre,—Etat des montants collectifs des primes d'assurance contre le feu perçues, et des pertes payées, pendant chacune des années 1880, 1881 et 1882, dans chacune des cités suivantes : Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax et St. Jean, N.-B., par les différentes compagnies d'assurance autorisées à faire affaires en ce pays. (No 12*c*.)

Réponse à Ordre,—Etat contenant le nom, l'âge et l'origine de toutes les personnes qui ont été nommées permanemment ou employées temporairement, dans les bureaux des douanes, des postes ou de l'accise, à Montréal, depuis le 1er mai dernier; etc., etc. (No 13*b*.)

Réponse à Ordre,—Carte ou cartes montrant le tracé du chemin de fer du Pacifique canadien; etc., etc. (No 27*o*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la réduction opérée par le changement dans le mode de construction des sections A et B, chemin de fer du Pacifique canadien; etc., etc. (No 27*p*.)

Papiers relatifs aux sections 14 et 15 du chemin de fer du Pacifique canadien—*Joseph Whitehead*, entrepreneur. (No 27*q*.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Copies des soumissions pour les ouvrages qu'il y avait à exécuter au camp de Berthier en 1882 pour le tir à la cible; etc., etc. (No 31*f*.)

Réponse à Ordre,—Documents, etc., se rattachant à une saisie de tabac faite tout dernièrement chez *M. N. Bernatchez*, et autres marchands de Montmagny; etc., etc. (No 35*a*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance concernant le steamer reliant l'Intercolonial à Campbellton, Gaspé; etc. (No 40*k*.)

Papiers relatifs à la réclamation pour surcharge présentée par *F. G. C. Katchum*, pour transport de rails en 1866, 1867 et 1868, chemin de fer Intercolonial. (No 40*l*.)

Réponse à Ordre,—Rapports, plans, correspondances et autres documents concernant la construction d'un quai ou d'une jetée à Ste-Anne, sur la rivière Saguenay, dans le comté de Chicoutimi. (No 46*b*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée, relativement à la construction d'un brise-lames sur le côté ouest de la baie Liverpool; etc., etc. (No 52*b*.)

Réponse à Ordre,—Rapport de l'ingénieur qui a fait un relevé hydrographique à Brac, comté de Prince, I.P.E., l'été dernier, en vue d'améliorer le havre de cette localité. (No 52*c*.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms, salaires, etc., de chaque officier du personnel d'instruction du collège militaire royal, etc., etc. (No 56*a*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance qui a eu lieu avec aucun département de l'administration, pendant les quatre dernières années, relativement aux bouées et balises dans le chenal du nord du lac Huron, avec copie de tout contrat passé pour les mettre en place au printemps et les enlever à l'automne; aussi un état montrant en détail le coût annuel de ce service; etc., etc. (No 87.)

Réponse à Ordre,—Correspondance, etc., concernant l'immigration des réfugiés juifs de Russie dans aucune partie du Canada; etc., etc.; aussi, un état du coût, s'il en est, se rapportant à leur émigration et entretien. (No 93*c*.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative à la destitution de *John D. McMillan* de son emploi comme garde-pêche, et à la nomination à sa place de *David Baker*; etc., etc. (No 110.)

Réponse à Ordre,—Correspondance, etc., touchant l'établissement et le site de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario; etc., etc. (No 112.)

Réponse à Adresse,—Documents relatifs à la cession par le gouvernement impérial au gouvernement fédéral, et par ce dernier au gouvernement provincial, de divers terrains et notamment de celui sur lequel est érigé la terrasse Frontenac, en la cité de Québec. (No 113.)

Papiers relatifs à la construction de steamers pour le "lac des Bois et le lac La Pluie." (No 114.)

Réponse à Ordre,—Correspondance concernant la réclamation de *James Dauphinee*, de Bridgewater, dans le comté de Lunenburg, pour remboursement des dépenses encourues par lui dans l'exercice de ses fonctions comme gardien de pêche de ce comté. (No 115.)

Réponse à Ordre,—Correspondance, rapports et relevé de paiements relatifs à la fabrication de canons de grand modèle pour le gouvernement du Canada. (No 116)

Réponse à Ordre,—Correspondance concernant le "Charybdis;" état détaillé de toutes dépenses relatives à ce navire et correspondance au sujet de la vente de ce navire par le gouvernement; etc., etc. (No 120.)

Réponse à Adresse (Sénat,—Correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et M. *J.A. Lyon* depuis 1878, au sujet de l'enlèvement des obstructions qui embarrassent le lit de la rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. (No 121.)

Votre comité recommande aussi que le salaire du distributeur, M. *Botterell*, soit augmenté de $100, à dater du 1er juillet, 1882.

Sur motion de M. *White* (Cardwell), le dit huitième rapport est adopté.

Sir *Charles Tupper* soumet à la Chambre,—le rapport de *J. Page*, écr., ingénieur-en-chef, sur le canal du Rapide Plat, suggérant que le crédit de $40,000 soit affecté à la construction d'une écluse qui servirait comme partie du plan général de creusement au lieu d'un déversoir que l'on aurait pu éviter de faire,—et déclarant que la nouvelle écluse et les chenaux pourraient être complétés au coût de $200,000.

Le bill (No 137) pour autoriser des subventions pour la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées,—est délibéré en comité général, modifié, rapporté, délibéré tel que modifié et adopté.

Et la question étant mise, à l'effet que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois;

M. *Blake* propose, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour y être modifié en prescrivant, qu'en vue d'assurer autant que possible l'exploitation non-interrompue des chemins de fer auxquels l'on propose de donner des subventions dans le but de leur fournir des rails d'acier, il ne sera pas loisible d'enlever les rails à aucuns de ces chemins si ce n'est pour les remplacer par d'autres rails, suivant que le besoin s'en fera sentir.—Rejeté sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant une avance de $500,000 à la Cie du pont et du chemin de fer de prolongement de Saint-Jean.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à avancer à la Cie du pont et du chemin de fer de prolongement de Saint-Jean, de temps à autre, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction entrepris par la compagnie, tel qu'attesté par l'ingénieur-en-chef des chemins de fer du gouvernement, des sommes d'argent, à titre de prêt, ne dépassant pas quatre vingt pour cent du montant dépensé pour telle construction, et ne dépassant pas en totalité le chiffre de $500,000, le dit prêt devant être sujet aux conditions suivantes: la compagnie paiera annuellement pour les montants avancés, un intérêt au taux de 4 pour cent par année, et donnera un acte hypothécaire à la couronne faisant le prêt par le présent autorisé, qui constituera la première charge sur l'entreprise; la compagnie aura le pouvoir de rembourser le prêt avec l'intérêt en aucun temps pendant les quinze ans qui suivront la date de la première avance faite; le gouverneur en conseil aura le pouvoir, dans les cinq ans qui suivront la dite date, de prendre possession de l'entreprise, sur paiement de la somme dépensée, y compris les avances déjà faites et l'intérêt sur icelles, et dix pour cent en sus de la dite somme dépensée; et aussi de prendre possession de la dite entreprise, dans le cas où la compagnie ne pourrait la mener à bonne fin tel que prescrit par sa charte, sur paiement, à la compagnie, de la différence entre le montant avancé et l'intérêt sur ce montant et quatre-vingt pour cent des dépenses faites pour les travaux lorsqu'il en sera ainsi pris possession par le gouverneur en conseil.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

Sir *Leonard Tilley* présente alors un bill (No 138) pourvoyant aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Cie du pont et du chemin de fer de prolongement de Saint-Jean,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, le bill (No 126) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant la règlementation et la perception des péages sur les glissoires et autres travaux construits par le gouvernement pour faciliter la descente du bois de construction, de service et des billots.

Aussi, adoptant avec des amendements, les bills suivants, savoir :—
Bill (No 105) pour accorder certains pouvoirs à la Cie canadienne de l'éclairage électrique ;—et
Bill (No 101) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Pêcheries.

Aussi, adoptant les amendements fait par cette Chambre au bill (No 95) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender nouveau l'acte d'interprétation," avec un amendement au second amendement, savoir :
Ligne 5, retranchez depuis " loi " jusqu'à " sous " dans la 8ème ligne, et insérez : " l'autorisant à exiger que des dispositions soient reçues,"—parce que l'intention évidente du dit second amendement requiert l'insertion des dits mots. (Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, le dit amendement fait au second amendement est adopté.)

Aussi, avec les bills suivants de leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 139) intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte 36 *Vic.*, chap. 4, intitulé : 'Acte à l'effet de pourvoir à la création du département de l'Intérieur' et pour amender l'acte des Sauvages, 1880 ; "—et
Bill (No 140) intitulé : " Acte à l'effet de légaliser des procédures qui ont été faites pour la naturalisation de certains étrangers dans la province de Manitoba."

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, les dits bills sont lus séparément pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 133) pour continuer pendant un temps limité les actes y mentionnés.
Bill (No 134) à l'effet de pourvoir aux traitements, à la mise à la retraite et aux frais de route de certains juges de certaines cours provinciales.
Bill (No 131) à l'effet d'encourager la fabrication en Canada, du fer en gueuse avec du minéral canadien (sur division) ;—et
Bill (No 119) à l'effet de modifier de nouveau le tarif des droits de douane (tel que modifié.)

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—
Bill (No 141) intitulé : " Acte pour amender un acte de la présente session, intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Cie de Fidéicommis et de construction de chemins de fer du Canada (à responsabilité limitée)." (Sur motion de M. *Beaty*, le dit bill est lu pour la première et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé ; et le règlement est suspendu au sujet du dit bill.)

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour prélever, au moyen de débentures, une somme de $900,000 à être avancée aux commissaires du havre de Montréal.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,— Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever, au moyen de débentures en la manière prescrite par l'acte 36 Vic., chap. 60 (excepté en ce qui concerne le taux d'intérêt qui n'excèdera pas quatre pour cent par année) une nouvelle somme ne dépassant pas neuf cent mille piastres à être, de temps à autre, avancée aux commissaires du havre de Montréal pour être affectée au paiement des dépenses encourues par eux pour compléter le dragage et le creusement du chenal de navigation du fleuve St-Laurent entre Montréal et Québec jusqu'à la profondeur de vingt-sept pieds et demi aux eaux basses; sujet au paiement, par les dits commissaires au receveur-général, d'un intérêt sur les sommes ainsi prélevées et avancées, au taux de quatre pour cent par année: Pourvu que les dits commissaires ne commencent les dits travaux avant que le gouverneur en conseil aura constaté par tel examen et après tel rapport qu'il jugera suffisants, que les dits travaux peuvent être complétés pour une somme n'excédant pas celle plus haut mentionnée.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

Sir *Leonard Tilley* présente alors un bill (No 142) à l'effet de prendre de nouvelles dispositions pour le creusage du chenal de navigation du fleuve St Laurent entre Montréal et Québec,—lequel est lu pour les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 125) du Sénat, intitulé: " Acte pour établir des dispositions pour recevoir la preuve dans les affaires criminelles pendantes dans des cours de justice des autres possessions de Sa Majesté ou devant des tribunaux étrangers."

Bill (No 135) du Sénat, intitulé: " Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires dans la province de l'Ile du Prince-Edouard " ;—et

Bill (No 136) du Sénat, intitulé: " Acte à l'effet d'amender la loi concernant les loteries."

Sir *Hector Langevin* soumet à la Chambre,—un mémoire concernant la Baie du Tonnerre et la rivière Kaministiquia.

Le bill (No 132) concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin, est de nouveau délibéré en comité général.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

MARDI, 22 mai, 1883.

Et des amendements sont faits à ce bill et ils sont rapportés; et le bill, tel que modifié, est alors pris en considération et adopté.—Troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 4.35 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK
Orateur

AVIS DE MOTIONS.

M. *Hawkins*—Mercredi prochain—Quelle mesure le gouvernement se propose-t-il de prendre au sujet de *Charles Robinson*, écr., juge de la cour de comté du comté de Lambton, à propos des accusations portées contre lui?

M. *Hawkins*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes pétitions, plaintes, lettres et documents contenant ou concernant des accusations portées contre *Charles Robinson*, écr., juge de la cour de comté du comté de Lambton, au sujet de sa conduite comme tel juge.

M. *Baker* (Victoria)—Lors de la troisième lecture du bill (No 132) Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883—Proposera que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général afin d'ajouter ce qui suit comme paragraphe 5 de la clause 42 du dit acte:—

Dans la cité de Victoria, Colombie anglaise, les dispositions du paragraphe 1 ne seront applicables qu'après une période de 3 ans à compter de la promulgation de cet acte; mais dans l'intervalle, le nombre de telles licences ne sera pas de plus d'une par chaque deux cents âmes des premiers sept mille habitants, et d'une par chaque cinq cents âmes au-dessus de ce chiffre.

No. 70.

OTTAWA, LUNDI, 21 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

No 71.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MARDI, 22 MAI, 1883.

3 P.M.

PRIÈRE.

Sir *Leonard Tilley* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

LORNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1884; et conformément aux dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 19 mai, 1883.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, les dits message et budget supplémentaire additionnel sont déférés au comité des Subsides.

Sir *Hector Langevin* présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 23 écoulé, pour copie de tous rapports, plans et relevés hydrographiques du havre de Bayfield, dans le comté de Huron, dressés par des ingénieurs du gouvernement.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 écoulé, demandant la production d'un rapport sur la condition et la gestion de l'agence des sauvages du Manitoba, sous *J. A. N. Provencher*, surintendant des sauvages du district de Manitoba, fait par la commission d'enquête instituée par le gouvernement et composée de feu *W. H. Rose*, avocat, et *Ebenezer McColl*, inspecteur de l'agence des sauvages, et de la preuve sur laquelle a été basé ce rapport; aussi copie d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de $180, signée par le nommé *Tremblay*; d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de $1,290, signée par le nommé *Tremblay*; et d'une autre pièce justificative, en date du 26 décembre 1875, pour la somme de $600, signée par le nommé *Tremblay*. Aussi, copie de tous autres papiers se rapportant à ce sujet.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 février dernier, pour un état faisant connaître la dépense faite pendant chaque mois de la présente année fiscale pour dépêches télégraphiques débitées au compte des divers travaux dans le département des Travaux Publics, et le montant débité au compte de chacun des travaux;

aussi, un état semblable pour la période comprise entre novembre 1881 et juin 1882, inclusivement.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 11 écoulé, pour copie de la correspondance, des rapports, etc., concernant les améliorations projetées au havre de Morpeth, sur le lac Erié; aussi, un état des crédits votés pour ces améliorations et des sommes réalisées au moyen de souscriptions particulières ou fournies par le canton de Howard ou aucune partie du dit canton pour exécuter ces améliorations; faisant connaître comment l'on a disposé des deniers ainsi votés ou souscrits.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 écoulé, pour un état indiquant toutes les sommes payées pour défrayer les dépenses des dernières élections fédérales dans les différents districts électoraux du Canada; les noms des officiers-rapporteurs et des sous-officiers-rapporteurs auxquels elles ont été payées, et spécifiant les divers services pour lesquels les dites sommes ont été affectées.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 105) pour accorder certains pouvoirs à la Cie canadienne de l'éclairage électrique sont pris en considération et adoptés.

M. *Bowell* présente un bill (No 143) à l'effet d'appliquer à la Colombie Anglaise l'acte concernant la pêche par les navires étrangers,—lequel est lu pour la première et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 138) pourvoyant aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Cie du pont et du chemin de fer de prolongement de Saint-Jean, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté.

Et la question étant mise,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois;

M. *Blake* propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général, pour y être modifié, en prescrivant que l'avance à faire par le gouvernement constituera une première charge sur l'entreprise; que les péages à imposer seront uniformes pour toutes compagnies et personnes se servant du pont; que toutes personnes et compagnies auront un égal droit d'usance, sans qu'il soit fait de préférence et sans qu'il soit donné plus d'avantages à l'une qu'à l'autre; que le tarif, les péages et les règlements applicables aux personnes se servant du pont seront sujets à être approuvés et revisés par le Gouverneur en conseil.—Rejeté, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois, et passé.

Sir *Leonard Tilley* propose, que le bill (No 91) du Sénat, intitulé: " Acte pour amender et refondre les actes relatifs à la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada," soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Ross* (Middlesex) propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général pour y être amendé, en pourvoyant (en tenant compte des droits des personnes qui ont déjà été placées sur la liste de retraite), à l'abolition du mode actuel et à son remplacement par un système permettant de retenir un percentage du salaire de chaque employé civil, de placer ce percentage à son crédit, et de le lui rendre, avec l'intérêt, lorsqu'il quittera le service, ou à sa famille, dans le cas où il décèderait pendant son service.—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,	Fleming,	McMullen,
Bain,	Forbes,	Paterson (*Brant*),
Béchard,	Geoffrion,	Pickard,
Bernier,	Gillmor,	Platt,
Blake,	Gunn,	Rinfret,
Bourassa,	Harley,	Robertson (*Shelburne*),
Burpee (*Sunbury*),	Holton,	Ross (*Middlesex*),
Campbell (*Renfrew*),	Innes,	Scriver,

Casey,
Casgrain,
Catudal,
Davies,
De St. Georges,
Dupont,
Fairbank,
Fisher,
Keefler,
Kirk,
Landerkin,
Lister,
Livingstone,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Thompson,
Trow et
Vail.—47.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Amyot,
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blanchet,
Blondeau,
Bowell,
Brecken,
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Cochrane,
Costigan,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fortin,
Foster,
Fréchette,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gorden,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Lesage,
Macdonald (*King*),
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McCarthy,
McDougald,
Massue,
Mitchell,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Patterson (*Essex*),
Pinsonneault,
Pope,
Reid,
Richey,
Riopel,
Robertson (*Hamilton*),
Royal,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tyrwhitt,
Vanasse,
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*),
Woodworth et
Wright.—100.

Et la question étant mise de nouveau,—elle est adoptée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois et passé.

Sir *Leonard Tilley* propose, que le bill (No 132) concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin, soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Ouimet* propose, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour y être amendé en ajoutant la clause suivante : —

Clause 44 (*a*). Nulle disposition contenue dans le présent acte n'affectera les pouvoirs conférés aux conseils municipaux, dans la province de Québec, de chaque

comté, cité, ville, village, paroisse et township, par les lois en vigueur dans la dite province, le 1er juillet 1867, pour restreindre ou prohiber la vente des liqueurs enivrantes dans les limites de leur juridiction territoriale respective ; et ces pouvoirs ainsi que les règlements actuellement en vigueur, passés sous l'autorité des dites lois, sont par le présent continués et confirmés.—Adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Amyot,
Bain,
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Bernier,
Blake,
Blanchet,
Blondeau,
Bourassa,
Bowell,
Brecken,
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Renfrew*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Cimon,
Cochrane,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Davies,
Dawson,
De Beaujeu,
De St. Georges,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Fairbank,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Fortin,
Foster,
Fréchette,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Gunn,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Harley,
Hawkins,
Holton,
Homer,
Hurteau,
Innes,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
Labrosse,
Landerkin,
Landry,
Langevin,
Lesage,
Lister,
Livingtone,
Macdonald (*King*),
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Huron*),
McDougald,
McIntyre,
McMullen,
McNeill,
Massue,
Méthot,
Mitchell,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Paterson (*Brant*),
Patterson (*Essex*),
Pickard,
Pinsonneault,
Platt,
Pope,
Reid,
Richey,
Rinfret,
Riopel,
Robertson (*Hamilton*),
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Royal,
Scott,
Scriver,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sproule,
Sutherland (*Oxford*),
Tassé,
Taylor,
Thompson,
Tilley,
Tyrwhitt,
Vail,
Vanasse,
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
Wood (*Brockville*),

Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
McMillan (*Vaudreuil*),
McCarthy,
McCraney,
Wood (*Westmoreland*),
Woodworth et
Wright.—148.

CONTRE :

Monsieur

Guilbault.

Le bill est, en conséquence, renvoyé de nouveau en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel qu'amendé et adopté.

Et la question étant mise,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. *Ross* (Middlesex) propose, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour y être amendé en biffant le proviso, dans la clause 65, qui permet la vente des boissons enivrantes le dimanche.—Rejeté. sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allison,
Armstrong,
Bain,
Béchard,
Bernier,
Blake,
Blanchet,
Blondeau,
Bourassa,
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Inverness*),
Campbell (*Renfrew*),
Catudal,
Daoust,
De Beaujeu,
De St. Georges,
Dundas,
Dupont,
Fairbank,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Fortin,
Foster,
Fréchette,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Girouard (*Kent*),
Guilbault,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Jamieson,
Kirk,
Landerkin,
Lesage,
Lister,
Livingstone,
Macdonald (*King*),
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Méthot,
Montplaisir,
Paint,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Pinsonnault,
Platt,
Ray,
Rinfret.
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Royal,
Scriver,
Smyth,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Thompson,
Trow et
Vanasse.—66.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Amyot,
Baker (*Victoria*),
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren*),
Ferguson (*Welland*),
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Gordon,
Grandbois,
Hackett,
McCarthy,
McDougald,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Patterson (*Essex*),
Pope,

Bowell,
Brecken,
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Davies,
Dawson,
Desaulniers,
Desjardins,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Homer,
Hurteau,
Keefler,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Vaudreuil*),
Reid,
Richey,
Riopel,
Robertson (*Hamilton*),
Scott,
Shakespeare,
Small,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tyrwhitt,
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
Wood (*Westmoreland*), et
Wright.—79.

M. *Blake* propose alors, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour y être amendé, en ajoutant les mots suivants à la clause 46 (*a*) :—" Et rien de contenu dans le présent acte n'affectera les pouvoirs conférés aux autorités municipales d'aucune autre province par les lois en vigueur dans telle province à l'époque de son union avec le Canada, pour restreindre ou prohiber la vente des liqueurs enivrantes dans les limites de la municipalité ; et ces pouvoirs sont par le présent confirmés et continués."

Et un débat s'ensuivant,—M. *Robertson* (Shelburne) propose qu'il soit ajourné.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur le dit amendement proposé ;—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,
Auger,
Bain,
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee (*Sunbury*),
Campbell (*Renfrew*),
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Davies,
De St. Georges,
Fairbank,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Geoffrion,
Gilmor,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Keefler,
Kirk,
Landerkin,
Lister,
Livingstone,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Platt,
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Scriver,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Thompson,
Trow et
Vail.—46.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Dupont,
Farrow,
Ferguson, (*Leeds et Gren.*),
McDougald,
McNeill,
Massue,

Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bowell,
Brecken,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Cimon,
Cochrane,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Ferguson (*Welland*),
Foster,
Fréchette,
Gigault,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hawkins,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry,
Langevin,
Lesage,
Macdonald (*King*),
Macdonald (Sir John),
McDonald (*Cap-Breton*),
Mackintosh,
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McCarthy,
Méthot,
Mitchell,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (*Essex*),
Pinsonneault,
Pope,
Reid,
Richey,
Riopel,
Robertson (*Hamilton*),
Royal,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Tilley,
Tyrwhitt,
Vanasse,
Wallace (*York*),
White (*Cardwell*),
Williams,
Wood (*Brockville*),
Wood (*Westmoreland*),
Woodworth et
Wright.—105.

M. *White* (Cardwell) propose alors, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général, pour amender la clause 46 en retranchant les mots " la majorité," dans la ligne 4 de la dite clause, et en les remplaçant par les mots " une majorité des trois cinquièmes " ;—et pour amender le paragraphe 11, en en retranchant les mots " la majorité " et en les remplaçant par les mots " trois cinquièmes."—Adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Baker (*Victoria*),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bowell,
Brecken,
Cameron (*Inverness*),
Dodd,
Dugas,
Farrow,
Ferguson (*Leeds et Gren.*),
Ferguson (*Welland*),
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Haggart,
Hawkins,
Hickey,
Homer,
McDougald,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
Orton,
Ouimet,
Patterson (*Essex*),
Pinsonneault,
Pope,
Richey,
Riopel,
Robertson (*Hamilton*),
Scott,
Shakespeare,

Cameron (*Victoria*),	Hurteau,	Small,
Campbell (*Victoria*),	Kilvert,	Smyth,
Carling,	Kinney,	Sutherland (*Oxford*),
Caron,	Kranz,	Tassé,
Cimon,	Labrosse,	Taylor,
Costigan,	Langevin,	Tilley,
Coughlin,	Lesage,	Tyrwhitt,
Coursol,	Livingstone,	Vanasse,
Curran,	Macdonald (*King*),	Wallace (*York*),
Cuthbert,	Macdonald (Sir John),	White (*Cardwell*),
Daly,	McDonald (*Cap-Breton*),	Williams,
Daoust,	Mackintosh,	Wood (*Brockville*),
Dawson,	Macmillan (*Middlesex*),	Wood (*Westmoreland*),
De Beaujeu,	McMillan (*Vaudreuil*),	Woodworth et
Desaulniers,	McCarthy,	Wright.—88.
Dickinson,		

CONTRE :

Messieurs

Allison,	Fleming,	McCraney,
Armstrong,	Forbes,	McIntyre,
Auger,	Foster,	McMullen,
Bain,	Fréchette,	Méthot,
Béchard,	Geoffrion,	Montplaisir,
Bernier,	Gigault,	O'Brien,
Blake,	Gillmor,	Paint,
Bourassa,	Guillet,	Paterson (*Brant*),
Burpee (*Sunbury*),	Gunn,	Pickard,
Campbell (*Renfrew*),	Hackett,	Platt,
Casey,	Hall,	Reid,
Casgrain,	Harley,	Robertson (*Shelburne*),
Catudal,	Holton,	Ross (*Middlesex*),
Cochrane,	Innes,	Royal,
Davies,	Jamieson,	Scriver,
De St. Georges,	Keefler,	Somerville (*Brant*),
Desjardins,	Kirk,	Somerville (*Bruce*),
Dundas,	Landerkin,	Springer,
Dupont,	Landry,	Thompson,
Fairbank,	Lister,	Trow et
Fisher,	McMillan (*Huron*),	Vail.—63.

Le bill est, en conséquence, renvoyé de nouveau en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel qu'amendé et adopté.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. *Baker* (Victoria) propose alors, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général afin d'ajouter ce qui suit comme paragraphe 5 de la clause 42 du dit acte :—

" Dans la province de la Colombie anglaise, les dispositions du paragraphe 1 ne seront applicables qu'après une période de 3 ans à compter de la promulgation de cet acte ; mais dans l'intervalle, le nombre de telles licences ne sera pas de plus d'une par chaque deux cents âmes des premiers sept mill habitants, et d'une par chaque cinq cents âmes au-dessus de ce chiffre.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Dickinson,	Massue,
Baker (*Victoria*),	Dodd,	Orton,
Barnard,	Dugas,	Patterson (*Essex*),

Beaty,
Bell,
Benson,
Bergin,
Billy,
Cameron (*Inverness*),
Cameron (*Victoria*),
Coursol,
Daoust,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Fréchette,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Grandbois,
Guilbault,
Hall,
Hickey,
Kilvert,
Mackintosh,
McMillan (*Vaudreuil*),
McNeill,
Reid,
Riopel,
Shakespeare,
Smyth,
Tassé,
Taylor,
Tyrwhitt,
Vanasse,
Williams et
Wood (*Brockville*).—40.

CONTRE :

Messieurs

Armstrong,
Auger,
Bain,
Béchard,
Benoit,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Blondeau,
Bourassa,
Bowell,
Brecken,
Burpee (*Sunbury*),
Campbell (*Renfrew*),
Campbell (*Victoria*),
Carling,
Caron,
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Cimon,
Cochrane,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Davies,
Dawson,
De St. Georges,
Dundas,
Dupont,
Fairbank,
Farrow,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Foster,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Girouard (*Kent*),
Gordon,
Guillet,
Gunn,
Harley,
Hawkins,
Holton,
Homer,
Hurteau,
Innes,
Jamieson,
Keefler,
Kinney,
Kirk,
Labrosse,
Landerkin,
Landry,
Langevin,
Lesage,
Lister,
Livingstone,
Macdonald (*King*),
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Huron*),
McCarthy,
McCraney,
McMullen,
Méthot,
Montplaisir,
O'Brien,
Paint,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Pinsonneault,
Platt,
Pope,
Richey,
Robertson (*Hamilton*),
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Scott,
Scriver,
Small,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Thompson,
Tilley,
Trow,
Vail,
Wallace (*York*),
Wood (*Westmoreland*), et
Woodworth.—95.

M. *Cameron* (Victoria) propose alors, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour y être amendé, en prescrivant que le paragraphe 6 de la clause 46 soit retranché et remplacé par le suivant :—6. Les votes des électeurs seront pris au scrutin en la manière prescrite par l'*Acte de Tempérance du Canada*, 1878 ; et les diverses clauses de cet acte, sous les titres de " Votation "—" Vérification du scrutin " —" Dispositions pénales " —" Maintien de la paix publique "—" Dispositions générales "—" Répression des manœuvres corruptrices " et " Dispositions relatives aux peines en général " se liront et s'interprèteront comme faisant partie du présent acte, sauf lorsqu'elles seront en contradiction avec aucune des dispositions qu'il renferme.—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé de nouveau en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel qu'amendé et adopté.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. *Patterson* (Essex) propose alors, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour y être amendé comme suit :—

Pourvu que, s'il se trouve, sous prétexte d'aucune loi provinciale, à l'époque de la passation de cet acte plus de licences émises que les limites prévues par cet acte ne le permettent, le même nombre de licences puisse être accordé jusqu'au 1er mai, 1886 ; la limite ne devant pas excéder une par chaque quatre cents âmes au-dessus de mille habitants.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,
Baker (*Victoria*),
Beaty,
Benoit,
Benson,
Bergeron,
Borgin,
Billy,
Blondeau,
Brecken,
Cameron (*Victoria*),
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
De Beaujeu,
Desaulniers,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Farrow,
Girouard (*Jacques-Cartier*),
Gordon,
Grandbois,
Gunn,
Haggart,
Hawkins,
Hickey,
Hurteau,
Kilvert,
Kranz,
Labrosse,
Lesage,
Mackintosh,
Macmillan (*Middlesex*),
McMillan (*Vaudreuil*),
McCarthy,
McDougald,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
Orton,
Ouimet,
Patterson (*Essex*),
Reid,
Richey,
Riopel,
Robertson (*Hamilton*),
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Tassé,
Tyrwhitt,
Vanasse et
Wallace (*York*).—58.

CONTRE :

Messieurs

Allison,
Auger,
Bain,
Béchard,
Bell,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Bowell,
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Invrrness*),
Campbell (*Renfrew*),
Caron,
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Chapleau,
Cimon,
Fleming,
Forbes,
Foster,
Fréchette,
Geoffrion,
Gigault,
Gilmour,
Girouard (*Kent*),
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Hall,
Harley,
Holton,
Homer,
Innes,
Jamieson,
Keefler,
McMullen,
Méthot,
Montplaisir,
O'Brien,
Paint,
Paterson (*Brant*),
Pickard,
Pinsonneault,
Platt,
Pope,
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Royal,
Scriver,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Taylor,

Cochrane,	Kinney,	Tilley,
Costigan,	Kirk,	Trow,
Davis,	Landerkin,	Vail,
Dawson,	Landry,	White (*Cardwell*),
De St. Georges,	Langevin,	Williams,
Desjardins,	Lister,	Wood (*Brockville*),
Dundas,	Macdonald (*King*),	Wood (*Westmoreland*), et
Dupont,	McMillan (*Huron*),	Woodworth.—80.
Fisher,	McCraney,	

M. *Girouard* (Jacques-Cartier) propose alors, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général, pour amender les clauses 98 et 99, de manière que les offenses qui y sont définies exposeront le contrevenant seulement au paiement d'une amende n'excédant pas vingt piastres.—Adopté.

Le bill est, en conséquence, de nouveau renvoyé en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel qu'amendé et adopté.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. *Patterson* (Essex) propose alors, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général, pour y être amendé en retranchant le paragraphe 5 de la clause 42 et le remplaçant par le suivant :—Le Bureau pourra autoriser la délivrance de deux nouvelles licences d'hôtels en sus du nombre limité par cet acte, dans une localité très fréquentée par des voyageurs ou des visiteurs.—Rejeté.

M. *Robertson* (Hamilton) propose alors, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général, pour considérer le paragraphe 11 de la clause 46 en y ajoutant les mots suivants :—et toutes et chacune des dispositions de cette clause s'appliqueront à la procédure à suivre au sujet de telle abrogation ;—et pour ajouter les mots "ou février" après le mot "janvier," dans le paragraphe 2 de la dite clause 46.—Adopté.

Le bill, est en conséquence, renvoyé de nouveau en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel qu'amendé et adopté.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *McCarthy* propose, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour l'amender comme suit :—

Que tous les mots, dans la clause 39 après les mots " à leur discrétion " dans la ligne 34, jusqu'aux mots " et telle licence " dans la ligne 37, seront retranchés, et qu'une nouvelle clause soit insérée comme suit :—

" Lors de l'instruction de toute dénonciation ou plainte contre les dispositions du présent acte, la personne accusée, ou le mari de telle personne sera compétent à déposer comme témoin dans la dite cause et pourra être forcé de le faire."—Que les changements suivants soient faits dans la clause 46 : " Le mot parlementaire sera biffé partout où il se trouve ; les mots " ou président " et " enregistré " seront biffés dans le paragraphe 2 ; les mots " Inspecteur principal " seront substitués aux mots " Inspecteur de licences." Le mot " cinq " sera substitué au mot " quatre " partout où il se trouve dans la clause 46, concernant les heures fixées pour les jours de votation ; le mot " qualifié " sera biffé dans le paragraphe 5.—Adopté.

Le bill, est en conséquence, renvoyé de nouveau en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel qu'amendé et adopté.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. *Foster* propose, comme amendement, que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général, pour amender la clause 74, en biffant les mots " pour être consommée sur place " et en ajoutant ce qui suit à la clause 82 :—

Lorsqu'un inspecteur, gardien de la paix, constable ou officier, en faisant ou tentant de faire quelque recherche en vertu ou par suite de l'autorité conférée par la clause 81 du présent acte, ou sous l'autorité du mandat mentionné dans la clause en

dernier lieu citée, trouvera dans une maison ou local non licencié, des liqueurs qui, dans son opinion, y sont illégalement tenues pour être vendues ou écoulées contrairement aux dispositions du dit acte, il pourra immédiatement les saisir et enlever ainsi que leur contenant, et lors de la condamnation des occupants de telle maison ou local, ou de toute autre personne, pour avoir gardé des liqueurs pour la vente dans telle maison ou local, sans licence, le magistrat qui prononcera telle sentence, pourra par et en vertu de cette condamnation, ou par un ordre séparé et subséquent, déclarer les dites liqueurs et leur contenant, ou aucune partie d'iceux, confisqués au profit de Sa Majesté, et pourra ordonner et enjoindre que le dit inspecteur, gardien de la paix, constable ou officier les détruise en tout ou en partie ; et l'inspecteur ou autre personne comme susdit pourra immédiatement les détruire en tout ou en partie, tel qu'il lui sera ordonné par telle sentence ou ordre.—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé de nouveau en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel qu'amendé et adopté.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. *Gigault* propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général pour y être amendé en ajoutant à la clause 7 ce qui suit comme paragraphe (*e*) :—" Le bureau pourra, en délivrant une licence à un hôtelier, l'autoriser à vendre des liqueurs en quantités excédant une pinte impériale et n'excédant pas un gallon impérial, quelque temps et à quelque personne que ce soit,—telles quantités ne devant pas être consommées sur place.—Rejeté.

M. *Fleming* propose alors, comme amendement, de retrancher tous les mots après " que " dans la dite motion, et de les remplacer par les suivants :—" Les législatures provinciales ont exercé, depuis la confédération, des pouvoirs législatifs pour la règlementation de la délivrance des licences pour la vente des liqueurs enivrantes et les heures et certains autres incidents de la vente.

Que les cours d'Appel d'Ontario et de Québec se sont chacune prononcé en faveur de l'exercice de cette juridiction par les provinces de la Puissance, et que la Cour d'Appel de Québec a de plus déterminé que le jugement du Conseil Privé dans la cause de *Russell vs.* la Reine ne décide pas que les législatures provinciales ne possèdent pas cette juridiction.

Que les questions impliquées sont actuellement sous la considération de la Cour Suprême du Canada et seront soumises sou peu à l'examen du Conseil Privé.

Que le parlement du Canada ne devrait pas assumer la juridiction proposée par le dit bill tant que la question n'aura pas été réglée par la cour en dernier ressort.—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Armstrong,
Auger,
Bain,
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee (*Sunbury*),
Campbell (*Renfrew*),
Casey,
Casgrain,
Catudal,
Davies,
De St. Georges,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmor,
Gunn,
Harley,
Holton;
Innes,
Keefler,
Kirk,
Landerkin,
Lister,
Livingstone,
McMillan (*Huron*),
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Paterson (*Brant*),
Platt,
Robertson (*Shelburne*),
Ross (*Middlesex*),
Scriver,
Somerville (*Brant*),
Somerville (*Bruce*),
Springer,
Sutherland (*Oxford*),
Trow et
Vail.—43.

CONTRE :

Messieurs

Allison,	Dundas,	McNeill,
Amyot,	Dupont,	Massue,
Baker (*Victoria*),	Foster,	Méthot,
Beaty,	Fréchette,	Montplaisir,
Bell,	Gigault,	O'Brien,
Benoit,	Girouard (*Jacques-Cartier*),	Orton,
Benson,	Girouard (*Kent*),	Ouimet,
Bergeron,	Gordon,	Patterson (*Essex*),
Bergin,	Grandbois,	Pinsonneault,
Blondeau,	Guilbault,	Pope,
Bowell,	Guillet,	Reid,
Brecken,	Hall,	Richey,
Cameron (*Inverness*),	Hickey,	Robertson (*Hamilton*),
Cameron (*Victoria*),	Homer,	Royal,
Campbell (*Victoria*),	Jamieson,	Scott,
Carling,	Kilvert,	Shakespeare,
Caron,	Kinney,	Small,
Cimon,	Kranz,	Smyth,
Cochrane,	Labrosse,	Tassé,
Costigan,	Landry,	Taylor,
Coughlin,	Langevin,	Tilley,
Coursol,	Lesage,	Tyrwhitt,
Cuthbert,	Macdonald (*King*),	Vanasse,
Daly,	Macdonald (Sir John),	Wallace (*York*),
Dawson,	McDonald (*Cap-Breton*),	White (*Cardwell*),
De Beaujeu,	Mackintosh,	Williams,
Desaulniers,	Macmillan (*Middlesex*),	Wood (*Brockville*),
Desjardins,	McMillan (*Vaudreuil*),	Wood (*Westmoreland*),
Dickinson,	McCarthy,	Woodworth et
Dodd,	McDougald,	Wright.—90.

M. *Robertson* (Shelburne propose alors, comme amendement, de retrancher tous les mots après " que " dans la dite motion, et de les remplacer par les suivants : " la conviction générale, depuis la confédération, a été que, en vertu de l'acte constitutionnel, les provinces ont juridiction sur la règlementation et la restriction des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, les heures de vente et certaines autres matières se rattachant à cette industrie.

Que le caractère local des questions et l'exercice des institutions locales pour les traiter, démontrent que les intérêts du public seraient mieux servis en conservant aux provinces leur juridiction sur ces matières.

Que la question relative à cette juridiction ayant été soulevée dans le gracieux discours du Trône, la décision à prendre par cette Chambre devrait tendre à faire disparaître les doutes en assurant cette juridiction aux provinces au lieu de l'assumer, tel que proposé par le dit bill.—Rejeté, sur la même division que la précédente.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est lu pour la troisième fois et passé.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

MERCREDI, 23 mai, 1883.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

Territoires du Nord-Ouest.

372 Etablissement d'écoles industrielles pour les sauvages..... 44,000 00

Colombie-Britannique.

373 Appointement de deux nouveaux agents dans la Colombie-Britannique, à $1,200 chacun..... 2,400 00

DIVERS.

374 Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest..... 7,000 00
375 Refonte des lois fédérales..... 10,000 00
376 Commission des chûtes Niagara (à voter de nouveau)..... 683 65
377 Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses se rattachant à la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique..... 1,130 41
378 Pour aider à la publication d'une grammaire de la langue des sauvages Abénakis..... 200 00
379 Pour aider la société géographique de Québec dans ses explorations du Saint-Laurent, du Labrador et de la Baie de James.... 300 00
380 Gratification annuelle à la veuve de feu Sir George E. Cartier..... 1,200 00
382 Achat de 300 exemplaires de l'ouvrage de Bourinot sur les règles, les usages et la procédure suivis dans le Sénat et la Chambre des Communes (*Voir* rapport du comité de la Bibliothèque).... 1,500 00
383 Pour rembourser la Banque des Marchands conformément au jugement de la cour Suprême du Canada, dans la cause de la Banque des Marchands *vs.* la Reine, le montant des droits payés par cette banque sous protêt..... 2,109 21
384 Appointements de M. Fabre et dépenses contingentes de son bureau..... 2,500 00
385 Peinture d'un tableau historique pour commémorer l'établissement de la Confédération..... 4,000 00

TERRES FÉDRÉALES—IMPUTABLE AU REVENU.

392 Montant additionnel requis pour guides aux terres, etc..... 7,500 00

LÉGISLATION.

393 *Chambre des Communes.*—Aux héritiers de feu F. Houde, M. P., le montant de son indemnité de la session..... 1,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX.—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Chemin de fer Intercolonial.

394 Pour un embranchement de chemin de fer jusqu'à Darmouth, pourvu que la municipalité de Darmouth consente à payer au gouvernement la somme de $4,000 par année pendant vingt ans, ou toute partie de cette somme qui pourra être nécessaire, indépendamment du revenu net, pour payer 4 par cent par année sur la somme dépensée..... 110,000 00

Canal Rideau.

395 Construction d'un pont traversant aux écluses de Chaffey..... 2,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Ports et Rivières.

Ile du Prince-Edouard.

396 Brise-lames, Victoria, Iles de Wood 2,000 00

Nouveau-Brunswick.

397 Agrandissement du quai du chemin de fer à Charlton, Saint-Jean, N.B. 10,000 00

Québec.

398 Phares-balises aux embouchures des rivières Yamaska et Saint-François 500 00

Ontario.

399 { Hâvre de Midland 10,000 00
{ Consecon 3,000 00

SUBVENTIONS POSTALES.

400 Communication à la vapeur entre Owen Sound, le Sault Sainte-Marie et la baie du Tonnerre 2,000 00

DIVERS.

401 Frais de matières en litige 5,000 00

ACCISE.

403 Pour couvrir les appointements de l'inspecteur des fabriques de tabac 800 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de leurs Honneurs auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 144) intitulé : " Acte pour amender un acte de la présente session concernant les estacades et autres travaux construits sur les eaux navigables, soit sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement."

Sur motion de Sir *Hector Langevin*, le dit bill est lu pour la première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 101) à l'effet de modifier de nouveau l'acte des Pêcheries, sont pris en considération.

Sur motion de M. *Bowell*, les 2ème et 3ème amendements sont adoptés, et le 1er des dits amendements est désapprouvé pour la raison que la prise de licenses n'est pas compulsoire pour les riverains ou concessionnaires spéciaux du gouvernement français, dont les intérêts seraient sauvegardés en vertu des lois de pêche, comme porteurs de telles licences ;—et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

La Chambre alors s'ajourne à 1.55 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur.

OTTAWA, MARDI, 22 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

582

No 72.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU MERCREDI, 23 MAI, 1883.

3 P.M.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, exprimant le désir de cette Chambre, tant en notre propre nom qu'au nom de ceux que nous représentons, de lui faire part du sentiment de regret général avec lequel le pays a appris que les relations officielles de Son Excellence avec le Canada vont bientôt cesser;

Que, néanmoins, nous aimons à croire que, désormais, dans les conseils de l'Empire, toutes les fois que les circonstances mettront Son Excellence à même de lui rendre service, le Canada trouvera toujours en Son Excellence un ami constant, bien au fait de ses besoins et de ses aspirations, et animé d'un désir sincère de servir ses intérêts;

Que le zèle que Son Excellence a mis à se renseigner, par l'observation personnelle, sur la nature, les ressources et les besoins de chaque section de la Confédération, a été hautement apprécié par sa population, et que nous croyons que le pays doit être profondément reconnaissant à Son Excellence de ses infatigables efforts pour faire connaître au loin ses ressources avec avantage;

Que le vif intérêt personnel que Son Excellence a pris à tout ce qui peut développer chez nous l'énergie intellectuelle et contribuer à l'avancement des sciences et des arts, vivra longtemps dans notre souvenir et dans notre cœur plein de gratitude;

Que le succès qui a couronné les efforts de Son Excellence, nous confirme dans la ferme opinion que le complet développement de notre existence nationale n'exclut aucunement les rapports les plus intimes et les plus loyaux avec l'Empire;

Que la présence de l'illustre compagne de Son Excellence en Canada, semble nous avoir rapprochés davantage de Notre bien-aimée Souveraine, et qu'en disant adieu à Son Excellence et à Son Altesse Royale qui, en manifestant ses bienveillantes et gracieuses sympathies dans nombre d'occasions, a su gagner tous les cœurs, nous les prions humblement de transmettre personnellement à Sa Majesté l'assurance de notre loyal attachement et de notre détermination de maintenir fermes et stables nos rapports avec le vaste empire sur lequel Elle règne.

La dite résolution est alors déférée à un comité spécial composé de Sir *John A. Macdonald*, M. *Blake*, Sir *Leonard Tilley*, Sir *Hector Langevin*, Sir *Charles Tupper*, et MM. *Macdonald* (King, I.P.E.) *Vail*, *Casgrain* et *Barnard*, pour rédiger un projet d'adresse à Son Excellence basé sur la dite résolution.

Sir *John A. Macdonald*, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse comme suit:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBEL (communément appelé le Marquis de *Lorne*) Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Très Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le la Chambre des Communes du Canada, en parlement assemblés, désirons, au nom de ceux que nous représentons et en notre propre nom, exprimer le sentiment de regret général avec lequel le pays a appris que les relations officielles de Votre Excellence avec le Canada vont bientôt cesser.

Néanmoins, nous aimons à croire que désormais, dans les conseils de l'Empire, toutes les fois que les circonstances vous mettront à même de lui rendre service, le Canada trouvera toujours en Votre Excellence un ami constant, bien au fait de ses besoins et de ses aspirations, et animé d'un désir sincère de servir ses intérêts.

Le zèle que Votre Excellence a mis à se renseigner, par l'observation personnelle, sur la nature, les ressources et les besoins de chaque section de la Confédération, a été hautement apprécié par sa population, et nous croyons que le pays doit vous être profondément reconnaissant de vos infatigables efforts pour faire connaître au loin ses ressources avec avantage.

Le vif intérêt personnel que Votre Excellence a pris à tout ce qui peut développer chez nous l'énergie intellectuelle et contribuer à l'avancement des sciences et des arts, vivra longtemps dans notre souvenir et dans notre cœur plein de gratitude. Le succès qui a couronné les efforts de Votre Excellence nous confirme dans la ferme opinion que le complet développement de notre existence nationale n'exclut aucunement les rapports les plus intimes et les plus loyaux avec l'Empire.

La présence de votre illustre compagne en Canada semble nous avoir rapprochés davantage de Notre bien-aimée Souveraine, et en disant adieu à Votre Excellence et à Son Altesse Royale qui, en manifestant ses bienveillantes et gracieuses sympathies dans nombre d'occasions, a su gagner tous les cœurs, nous vous prions humblement de transmettre personnellement à Sa Majesté l'assurance de notre loyal attachement et de notre détermination de maintenir fermes et stables nos rapports avec le vaste Empire sur lequel Elle règne.

La dite adresse étant lue pour la seconde fois, est adoptée; et il est ordonné de la grossoyer et de la communiquer au Sénat pour obtenir son concours.

Le bill (No 124) du Sénat, intitulé : " Acte relatif à la Haute Cour de Justice d'Ontario, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 139) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte 36 *Vic.*, chap. 4, intitulé : ' Acte à l'effet de pourvoir à la création du département de l'Intérieur ' et pour amender l'acte des Sauvages, 1880; " est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 140) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de légaliser des procédures qui ont été faites pour la naturalisation de certains étrangers dans la province du Manitoba," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté.

Et la question étant mise,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. *Blake* propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général pour y être amendé, en rendant ses dispositions applicables à toutes les provinces.—Rejeté.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 107) concernant le cens d'éligibilité, est rescindé, et le bill est retiré, ainsi que le bill (No 117) pour définir certaines offences contre les personnes employées dans les fabriques.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No 111) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois concernant les pénitenciers," est rescindé ; et le bill est renvoyé de nouveau en comité général, amendé de nouveau, rapporté, délibéré tel qu'amendé, adopté, lu pour la troisième fois et passé.

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, hier, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

Territoires du Nord-Ouest.

372 Etablissement d'écoles industrielles pour les sauvages 44,000 00

Colombie-Britannique.

373 Appointement de deux nouveaux agents dans la Colombie-Britannique, à $1,200 chacun..... 2,400 00

DIVERS.

374 Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest..... 7,000 00
375 Refonte des lois fédérales 10,000 00
376 Commission des chûtes Niagara (à voter de nouveau)..... 683 65
377 Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses se rattachant à la commission du chemin de fer Canadien du Pacifique 1,130 41
378 Pour aider à la publication d'une grammaire de la langue des sauvages Abénakis..... 200 00
379 Pour aider la société géographique de Québec dans ses explorations du Saint-Laurent, du Labrador et de la Baie de James.... 300 00
380 Gratification annuelle à la veuve de feu Sir George E. Cartier..... 1,200 00
382 Achat de 300 exemplaires de l'ouvrage de Bourinot sur les règles, les usages et la procédure suivis dans le Sénat et la Chambre des Communes (*Voir* rapport du comité de la Bibliothèque).... 1,500 00
383 Pour rembourser la Banque des Marchands conformément au jugement de la cour Suprême du Canada, dans la cause de la Banque des Marchands *vs.* la Reine, le montant des droits payés par cette banque sous protêt..... 2,109 21
384 Appointements de M. Fabre et dépenses contingentes de son bureau..... 2,500 00
385 Peinture d'un tableau historique pour commémorer l'établissement de la Confédération..... 4,000 00

TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE AU REVENU.

392½ Montant additionnel requis pour guides aux terres, etc..... 7,500 00

LÉGISLATION.

393 *Chambre des Communes.*—Aux héritiers de feu F. Houde, M. P., le montant de son indemnité de la session..... 1,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX.—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

394 Pour un embranchement de chemin de fer jusqu'à Dartmouth, pourvu que la municipalité de Dartmouth consente à payer au gouvernement la somme de $4,000 par année pendant vingt ans, ou toute partie de cette somme qui pourra être nécessaire, indépendamment du revenu net, pour payer 4 par cent par année sur la somme dépensée 110,000 00

CANAL RIDEAU.

395 Construction d'un pont traversant aux écluses de Chaffey..... 2,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

PORTS ET RIVIÈRES.

Ile du Prince-Edouard.

396 Brise-lames, Victoria, Iles de Wood..... 2,000 00

Nouveau-Brunswick.

397 Agrandissement du quai du chemin de fer à Charlton, Saint-Jean, N.B..... 10,000 00

Québec.

398 Phares-balises aux embouchures des rivières Yamaska et Saint-François..... 500 00

Ontario.

399 { Hâvre de Midland..... 10,000 00
Consecon..... 3,000 00

SUBVENTIONS POSTALES.

400 Communication à la vapeur entre Owen Sound, le Sault Sainte-Marie et la baie du Tonnerre..... 2,000 00

DIVERS.

401 Frais de matières en litige..... 5,000 00

ACCISE.

403 Pour couvrir les appointements de l'inspecteur des fabriques de tabac..... 800 00

La Chambre se forme alors de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1883, la somme de $3,169,591.61 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1884, la somme de $31,181,836.15 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues la seconde fois, et adoptées,—et le comité décide de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sir *Leonard Tilley* présente alors un bill (No 128) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1883, et le 30 juin 1884, et pour autres fins se rapportant au service public ; lequel est lu les première, deuxième et troisième fois, et passé.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Secrétaire du Gouverneur-Général la lettre suivante :—

OTTAWA, 23 mai, 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général, si l'état des affaires publiques le permet, se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du parlement fédéral, vendredi, le 25 courant, à 3.30 P.M.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

F. DE WINTON, Lt. Col. R.A.,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants de leurs Honneurs, sans modifications, savoir :—

Bill (No 134) à l'effet de pourvoir aux traitements, à la mise à la retraite et aux frais de route de certains juges de certaines cours provinciales.

Bill (No 142) à l'effet de prendre de nouvelles dispositions pour le creusage du chenal de navigation du fleuve St-Laurent entre Montréal et Québec.

Bill (No 130) à l'effet d'amender l'acte 36 *Vic.*, chap. 62, et l'acte 43 *Vic.*, chap. 17, concernant les commissaires du havre de Québec.

Bill (No 129) à l'effet d'amender l'acte 38 *Vic.*, chap. 56, intitulé : " Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de Québec, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à son sujet,"—et

Bill (No 137) pour autoriser des subventions pour la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est *Résolu*,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à 10 heures du matin, vendredi prochain.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à vendredi prochain, à 10 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

OTTAWA, MERCREDI, 23 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.

1883.

No 73.

PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU VENDREDI, 25 MAI, 1883.

10 A.M.

Un message est reçu du Sénat adoptant l'adresse exprimant à Son Excellence le Gouverneur-Général le regret profond causé par son départ prochain du Canada, etc.; et informant la Chambre que le blanc laissé dans la dite adresse a été rempli avec les mots " le Sénat et ".

Aussi, adoptant, sans modifications, les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants de leurs Honneurs, savoir :—

Le bill (No 125) intitulé: " Acte relatif à la Haute Cour de Justice d'Ontario,"

Bill (No 91) intitulé: " Acte pour amender et refondre les actes concernant la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada ; "—et

Bill (No 111) intitulé; " Acte pour amender et refondre les lois concernant les pénitenciers."

Aussi, adoptant, sans amendement, les bills suivants, savoir :—

Bill (No 132) concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin.

Bill (No 131) à l'effet d'encourager la fabrication en Canada, du fer en gueuse avec du minérai canadien.

Bill (No 119) à l'effet de modifier de nouveau le tarif des droits de douane.

Bill (No 138) pourvoyant aux vacances à faire par le gouvernement du Canada à la Cie du pont et du chemin de fer de prolongement de St. Jean.

M. *Bowell* présente un bill (No 143) à l'effet d'appliquer à la Colombie Anglaise l'acte concernant la pêche par les navires étrangers ;—et

Bill (No 133) pour continuer pendant un temps limité les actes y mentionnés.

Aussi,—adoptant, avec des amendements, le bill (No 127) à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage général du Canada.

(Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, les dits amendements sont pris en considération, et adoptés.)

Aussi,—informant la Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement au bill (No 101) pour amender de nouveau l'*Acte des Pêcheries* ;—

1. Parce qu'il n'est pas raisonnable d'obliger celui qui possède un droit de payer pour s'en servir.

2. Parce que si un avantage additionnel (tel que la protection) est ou devrait être conféré au propriétaire d'un droit, une charge séparée pourrait être imposée pour le dit avantage ;—et

3. Parce qu'il n'est pas exact d'affirmer que ce n'est pas une obligation, pour les propriétaires riverains, (il n'y a rien dans le bill ou dans l'amendement au sujet de concessionnaires spéciaux ou autres du gouvernement français) de prendre des licences, puisque le paragraphe de la clause 2 stipule qu'il est loisible à chacun, sans exception, de pêcher le saumon avec des filets ou autres appareils.

Et aussi,—qu'il a adopté, sans amendement le bill (No 128) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1883, et le 30 juin 1884, et pour autres fins se rapportant au service public.

Sir *John A. Macdonald* présente,—la réponse de Son Excellence le Gouverneur-général à l'adresse conjointe des deux Chambres, exprimant le regret causé par son départ prochain du Canada,—laquelle réponse est comme suit :—

HONORABLES MESSIEURS,

Un homme public ne peut recevoir une marque de considération personnelle plus élevée que celle que vous me conférez par cette adresse. En vous priant d'accepter l'expression de ma gratitude, je dois aussi vous remercier de vos paroles à l'égard de la Princesse dont l'affection pour le Canada égale pleinement la mienne. Ce sera mon orgueil et mon devoir à l'avenir de vous aider de toutes mes forces.

Maintenant que le terme de notre résidence parmi vous approche, et que les cinq plus heureuses années que j'aie jamais connues sont presqu'écoulées, il m'est donné de voir dans cette période toutes les dissentions domestiques évitées ; l'amitié avec la grande république voisine, toujours existante et une prospérité non-interrompue marquant l'avancement du Canada.

Dans nulle autre contrée, les dix-sept dernières années,—c'est l'espace qui s'est écoulé depuis votre fédération—n'ont été témoins d'un tel progrès. D'autres pays ont vu leur territoire s'agrandir et leur sort se fixer par la révolution et la guerre ; mais pas une goutte de sang n'a souillé les liens qui ont uni ensemble vos populations libres et amies de l'ordre. Et pourtant dans cette période, si brève dans la vie d'une nation, vous êtes parvenus à fonder une union dont les aspirations, d'un océan à l'autre, sont identiques.

Une magistrature au-dessus du soupçon ; des provinces se gouvernant elles-mêmes et confiant à un gouvernement central et fort tous les intérêts nationaux ; toutes les religions tolérées, sans faveur pour aucune ; l'état reconnaissant les droits du travail, par l'exclusion des inutiles seuls ; un gouvernement que le prévilège ne maintient pas au pouvoir pendant un temps déterminé, mais qui peut changer suivant les exigences de l'opinion politique et dont les actes, au moyen de la responsabilité ministérielle peuvent toujours être scrutés par le peuple, tels sont les traits de votre jeune puissance.

Enfin, vous offrez le spectacle d'une nation possédant les moyens de se faire respecter par les ressources en hommes dont elle peut disposer sur terre et sur mer. Puisse ceux-ci n'être jamais requis que pour récolter les biens que la munificence de Dieu vous a prodigués en si grande adondance. Mais il est toujours vivace en vous cet esprit qui a porté vos pères à repousser toutes les invasions du sol et les atteintes à leurs libertés, et il est certain que vous êtes prêts aujourd'hui comme alors à assumer les charges nécessaires pour assurer la permanence de vos *institutions* et de vos *lois*.

Vous avez le pouvoir de faire des traités, sous notre propre responsabilité, avec les nations étrangères, et votre Haut-commissaire est associé pour les négociations, au ministère des affaires étrangères.

Vous n'êtes pas les sujets, mais les alliés du grand pays qui vous a donné naissance et qui est prêt, avec toute son énergie, à se faire le champion de vos intérêts. S'aidant l'un et l'autre, le Canada et la Grande-Bretagne travaillent de concert à l'avancement commercial de l'un et de l'autre. C'est la reconnaissance de cet état de choses qui donne une signification à la présentation de cette adresse. Les amitiés personnelles, quelque chères qu'elles nous soient comme particuliers, n'ont aucune importance publique. Ce ne peuvent être que des accidents heureux ou malheureux. Mais nul accident personnel ne peut affecter la satisfaction que donne l'état des relations maintenant existantes entre la vieille métropole et ce jeune pays.

Je me réjouis donc de votre détermination à montrer de nouveau qu'au Canada est aussi fermement enraciné que jamais l'amour de cette union libre qui assure des avantages égaux à vous et à la Grande-Bretagne. Sans cette union, le maintien de vos institutions et de votre autonomie nationale ne durerait pas une année ; tandis que la perte de l'alliance de ces provinces, qui jadis étaient des dépendances de l'Angleterre, porterait un rude coup au commerce et à la renommée de celle-ci.

Je vous remercie encore une fois de cette adresse que je conserverai toujours précieusement, et puisse l'expiration du service de chaque serviteur public qui remplira chez vous ces fonctions qui le constituent à la fois votre *Premier Magistrat* et le *Représentant* d'un *Empire Uni*, être l'occasion de se prononcer en faveur d'un *Gouvernement national libre* défendu par cette *Alliance impériale*.

LORNE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
25 mai, 1883.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat, où il plaît à Son Excellence de sanctionner les bills suivants au nom de Sa Majesté, savoir :—

Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.

Acte à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du Canada.

Acte concernant la Compagnie d'Assurance des Citoyens du Canada.

Acte à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la Compagnie d'Assurance de Québec contre l'incendie.

Acte à l'effet d'incorporer la Banque de London en Canada.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières se rattachant à la loi criminelle.

Acte à l'effet de constituer en corporation "Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest."

Acte à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec.

Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la Saskatchewan et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la Saskatchewan.

Acte autorisant la fusion de la Banque de la Nouvelle-Ecosse avec la Banque Union de l'Ile du Prince-Edouard.

Acte autorisant la Compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'Assurance du Manitoba et du Nord-Ouest contre l'incendie.

Acte concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Acte à l'effet de réunir la Caisse des Veuves et Orphelins des Ministres Presbytériens en rapport avec l'Eglise Presbytérienne des Provinces Inférieures, et la Caisse des Veuves et Orphelins de l'Eglise Presbytérienne des Provinces Maritimes en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses.

Acte pour incorporer la Société Royale du Canada.

Acte à l'effet d'incorporer la banque du comté de Brant du Canada.

Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental."

Acte à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Acte à l'effet d'amender l'acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental.

Acte à l'effet de constituer le Conseil d'Administration du Fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise Presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende.

Acte à l'effet d'amender "l'Acte pour incorporer la Compagnie de Placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée)."

Acte à l'effet de modifier l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "*Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, traites et lettres de change.*"

Acte pour amender l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.

Acte à l'effet d'amender les divers actes incorporant la "Compagnie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord Ouest," et de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Acte à l'effet d'amender les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental à la Rive du Lac Ontario.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie Davis et Lawrence.

Acte à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la Compagnie des Poudres de l'Acadie.

Acte pour incorporer la Compagnie des Phosphates et Mines de la Puissance.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque," et les différents actes qui le modifient.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer la banque du Nord-Ouest.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Steamers à Passagers La Royale Canadienne.

Acte à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de *Farmers' Bank of Rustico.*

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de Houille et de chemin de fer de Cumberland.

Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de "La Compagnie Rathbun."

Acte à l'effet de constituer la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan.

Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec à la Baie de James.

Acte à l'effet de constituer la "Grange Trust" en corporation (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Compagnie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection générale, 1874.

Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Sainte-Marie, et de changer le nom de la dite compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Acte à l'effet d'amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant le Havre de Pictou.

Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique à la rivière de la Paix.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et du Nord-Ouest.

Acte pour réunir la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baid d'Hudson et la Cie de transport et de chemin de fer de la vallée de la Nelson en une seule corporation sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics.

Acte à l'effet de modifier et refondre les actes concernant les douanes.

Acte portant amendement de l'*Acte du Bureau des postes*, 1875.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie.

Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables soit sous l'autorité d'actes provinciaux soit autrement.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Fidéi-commis et de Construction de chemins de fer du Canada (à responsabilité limitée.)

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie des Piliers et Estacades et d'Amélioration des Quinze.

Acte pour amender l'Acte des élections fédérales de 1874.

Acte modifiant " l'Acte concernant les charges de Receveur-général et de ministre des Travaux Publics," relativement aux pouvoirs du ministre des Chemins de fer et Canaux.

Acte concernant le maître de havre du havre de Trois-Rivières.

Acte à l'effet d'amender " l'Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

Acte autorisant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la Compagnie de chemin de fer de la Rive Nord.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Acte qui amende l'*Acte du service civil du Canada*, 1882.

Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Credit-Valley.

Acte pour constituer en corporation la " Compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée.)

Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers.

Acte à l'effet de refondre et modifier les divers actes concernant la milice et la défense du Canada.

Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du Câble Européen, Américain, Canadien et Asiatique (à responsabilité limitée), et de changer son nom en celui de " Compagnie du Câble Américain, Britannique et Continental (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'amender l'Acte des Brevets de 1872.

Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant le Revenu de l'Intérieur.

Acte à l'effet de modifier de nouveau et de refondre tels que modifiés les différents actes concernant les terres publiques fédérales y mentionnées.

Acte établissant de nouvelles dispositions concernant la règlementation et la perception des péages sur les glissoires et autres ouvrages de l'Etat construits pour faciliter la descente des bois de service et en grume.

Acte pour amender l'Acte de la présente session, intitulé : *Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de fidéicommis et de construction de chemin de fer du Canada (à responsabilité limitée.)*

Acte relatif aux lettres de change et aux billets promissoires dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Acte pour amender la loi relative aux loteries.

Acte qui établit des dispositions pour recevoir la déposition de témoins relativement à des affaires criminelles pendantes devant les cours de justice des autres Etats de Sa Majesté ou devant les tribunaux étrangers.

Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la Compagnie Canadienne de l'Eclairage Electrique.

Acte à l'effet de modifier l'acte trente-six Victoria, chapitre soixante-deux, et l'acte quarante-trois Victoria, chapitre dix-sept, concernant les Commissaires du Havre de Québec.

Acte à l'effet de modifier l'Acte trente-huitième Victoria, chapitre cinquante-six, intitulé : " Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de Québec, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à son sujet."

Acte établissant de nouvelles dispositions pour l'approfondissement du chenal à navires du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec.

Acte à l'effet d'autoriser le paiement de subventions pour la construction de certaines lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte pour pourvoir aux traitements et aux allocations de retraite et de voyage de certains juges de certaines cours provinciales.

Acte pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Acte à l'effet d'amender un acte de la présente session, concernant les *bômes* et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement.

Acte pour étendre à la Colombie-Britannique l'acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Acte concernant la Haute Cour de Justice d'Ontario.

Acte pour amender et refondre la législation sur les pensions de retraite des employés du service civil du Canada.

Acte pour amender l'acte trente six Victoria, chapitre quatre, intitulé : *Acte à l'effet de pourvoir à la création du Département de l'Intérieur*, et pour amender l'*Acte relatif aux Sauvages*, 1880.

Acte modifiant de nouveau le tarif des droits de douane.

Acte à l'effet de légaliser des procédures qui ont été faites pour la naturalisation de certains étrangers dans la province de Manitoba.

Acte à l'effet de continuer pour un certain temps les actes y mentionnés.

Acte à l'effet d'encourager la fabrication du fer en gueuse en Canada avec le minérai canadien.

Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers.

Acte concernant la vente des boissons enivrantes et la délivrance de licences à ce sujet.

Acte à l'effet de modifier de nouveau " l'Acte refondu des chemins de fer, 1879," et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage du Canada.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur Général comme suit :

" Qu'il plaise à Votre Excellence :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé :

" Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant

respectivement le 30 juin 1883, et le 30 juin 1884, et pour d'autres objets se rattachant au service public ; " que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la PREMIÈRE SESSION du CINQUIÈME PARLEMENT de la PUISSANCE par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :
Messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire vous remercier de la diligence et du zèle que vous avez mis à vous acquitter de vos devoirs parlementaires durant cette longue session.

Les fortes sommes que l'état satisfaisant du revenu vous a permis de voter comme subventions à la construction de chemin de fer et pour l'exécution de grands travaux d'amélioration, à l'intérieur du pays, seront réparties avec soin et dépensées avec économie, et contribueront nécessairement, pour une large part, à la prospérité et aux progrès du Canada.

Le bill des Terres Fédérales, dans lequel sont consignés les résultats de l'expérience acquise pendant les deux dernières années, aidera et encouragera grandement, il y a lieu de le croire, les colons qui affluent actuellement, en nombres jusqu'alors sans précédents, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les amendements aux lois concernant la milice tendront à améliorer la discipline, l'éducation et l'instruction militaire de cette organisation destinée à rendre de précieux services au pays.

La refonte des statuts relatifs à l'administration des douanes, et les amendements à ces statuts, tout en protégeant l'honnête commerçant contre les concurrents fraudeurs et déshonnêtes, dégagera le commerce du pays d'une partie des restrictions que lui imposaient des lois antérieurement en vigueur.

Le remaniement du tarif et la réduction des droits sur les matières premières employées dans nos manufactures, ainsi que la prime accordée à la production du fer en gueuse, devront contribuer à développer encore davantage les industries canadiennes.

Il est satisfaisant de constater que la position financière du Trésor public vous a permis d'alléger, de plus d'un million de piastres, les taxes imposées.

Le bill à l'effet de réglementer les licences de magasins, buvettes et auberges, devra nécessairement avoir pour effet d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes, dans chaque provinces, et fournit les moyens effectifs d'en assurer l'application en écartant tout soupçon de préférence ou de contrôle politiques ; en même temps, ce bill n'empiète pas indûment sur les droits des personnes qui se sont déjà engagées dans ce commerce sous l'autorité d'actes législatifs.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des subsides que vous avez accordés aux différents services publics.

Honorables Messieurs du Sénat :
Messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire vous remercier de l'adresse que vous avez bien voulu, conjointement, me présenter. Les termes de cette adresse ont profondément touché la Princesse et moi-même, et le message dont vous nous chargez, vient, nous le savons, d'un peuple déterminé à maintenir l'intégrité de l'empire.

Le fait que mes rapports officiels avec le Canada vont cesser n'affaiblira point le lien d'affection qui me rendra toujours désireux de servir les intérêts de ce pays.

Je demande à Dieu la continuation de la prospérité dont je vous ai vus jouir, je Lui demande que, toujours, ses bénédictions consolident, parmi vous, l'Union et la Paix.

Le Parlement de la Puissance du Canada est alors prorogé à mercredi, le 4 de juillet, prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
Orateur

No. 73

OTTAWA, VENDREDI, 25 MAI, 1883.

1re Session, 5e Parlement, 46 Victoria, 1883.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN ROGER ET CIE.,

1883.

596
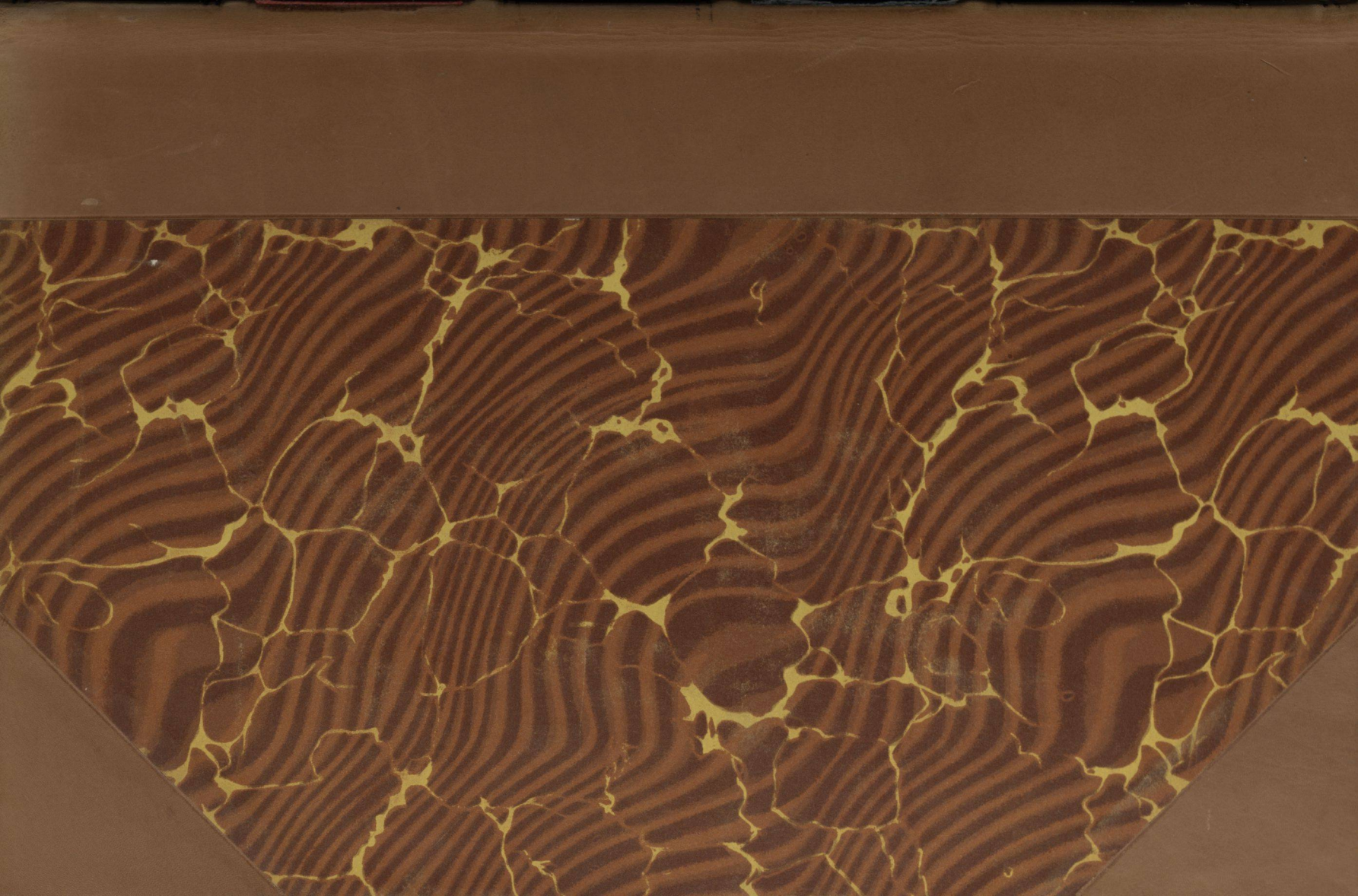
Rollo per
Pierraffa Press Co-operative
Gardenvale